Jean-Pierre Gagnon

LE 22e BATAILLON

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'EUROPE AU DÉBUT DES HOSTILITÉS

CARTE 1
MER DE
BARENTS
0 100 200 300 400 500 mi
0 100 200 300 400 500 600 700 km
Mer
Blanche
elsingfors
Helsinki)
Saint-Pétersbourg
(Léningrad)
Moscou
EMPIRE RUSSE
Mer
d'Azov
ROUMANIE
Bucarest
MER NOIRE
LGARIE
CONSTANTINOPLE
EMPIRE
OTTOMAN
MER CASPIENNE
PERSE
MER ÉGÉE

Le 22e bataillon (canadien-français)

Jean-Pierre GAGNON

Le 22e bataillon (canadien-français) 1914-1919

Étude socio-militaire

Les Presses de l'Université Laval
en collaboration avec
le ministère de la Défense nationale et
le Centre d'édition du gouvernement du Canada
Ottawa et Québec, 1986

Cet ouvrage est le premier volume de la collection « Histoire socio-militaire » du Service historique, ministère de la Défense nationale.

Couverture:
Returning to the Trenches – 1914, de C. R. W. Nevison, coll. Musée des beaux-arts du Canada.

Conception et réalisation graphiques:
Norman Dupuis

© Ministre des Approvisionnements et Services 1986
Tous droits réservés. Imprimé au Canada
Dépôt légal (Québec et Ottawa), 3e trimestre 1986
ISBN 2-7637-7097-5

À mes parents

NOTE LIMINAIRE

LA PRÉSENTE MONOGRAPHIE est le premier ouvrage d'histoire officielle du Canada rédigé en français, et le premier à porter sur les aspects sociaux des forces armées. Elle marque le début d'un programme de publication envisagé en 1974, lorsque fut proposée la création d'une section francophone au Service historique.

Jusqu'en 1974, les recherches ainsi que la rédaction de textes d'histoire officielle au ministère de la Défense nationale se faisaient presque uniquement en anglais. À quelques exceptions près qui ne venaient que confirmer la règle, les travaux sur l'histoire militaire du XX^e^ siècle étaient l'œuvre quasi exclusive des historiens anglophones. La création d'une section francophone au Service historique pour faire pendant à la section anglophone a fourni l'occasion non seulement de combler une lacune dans le domaine de l'historiographie canadienne, mais encore de mettre à meilleur profit les traditions historiographiques de notre pays.

Les historiens formés au Canada français ont été, plus que leurs collègues qui ont fait leurs études dans la plupart des autres universités canadiennes, initiés à l'histoire sociale telle qu'elle s'inscrit dans la tradition de l'école française des Annales, qui s'est imposée comme le chef de file mondial dans ce domaine. L'occasion était donc belle de recruter un historien formé selon cette tradition et de l'intéresser à l'histoire militaire, d'autant plus que les renseignements que renferment les dossiers des militaires conservés à Ottawa rendaient l'idée particulièrement intéressante.

Les dossiers des militaires sont un trésor national des plus précieux, car on y trouve, sur un segment important de la population, des renseignements détaillés qui remontent au début de la Première Guerre mondiale. Il convient

de souligner, toutefois, qu'un nombre très restreint de personnes peuvent avoir accès à ces dossiers en raison des lois qui protègent les renseignements personnels, et que cette situation restera la même pendant de nombreuses années. Vraisemblablement, les historiens officiels sont donc les seuls chercheurs en mesure de consulter ces dossiers et il en sera ainsi jusqu'à ce qu'avec le temps un plus grand nombre de personnes y aient accès. Il est à espérer qu'entre-temps le travail de M. Jean-Pierre Gagnon aura contribué à la conservation des dossiers, et que les historiens à venir pourront profiter de son travail.

Son analyse d'un bataillon d'infanterie du Canada, la première en son genre, peut servir et, je l'espère, servira de modèle à des études comparatives d'autres unités militaires. Je suis persuadé, surtout, qu'elle constituera, en soi, une contribution appréciable à la connaissance du passé militaire du Canada.

W. A. B. Douglas
Directeur, Service historique,
Ministère de la Défense nationale

AVANT-PROPOS

Le 22e bataillon fut la seule unité d'infanterie canadienne-française à combattre en Europe pendant la Première Guerre mondiale. Il n'est pas sans intérêt de noter ici que, durant son séjour au Canada, le 22e bataillon prépara ses ordres régimentaires en français et se dénomma « 22ème bataillon (canadien-français) » jusqu'à son arrivée à Amherst où, alors, il s'appela « 22ème (Canadien-Français) Bataillon C.E.F. » Ce sont là des exceptions à la règle suivante: le bataillon prépara en anglais sa documentation et sa correspondance officielle et se présenta comme le 22nd (French-Canadian) Battalion, nom officiel que les autorités militaires lui avaient donné. Le bataillon ne fit que suivre en cette matière la façon de faire en usage dans le Corps expéditionnaire canadien et au ministère de la Milice et de la Défense. Il n'avait pas le choix d'agir autrement. On comprendra que nous ayons utilisé ici le nom « 22e bataillon (canadien-français) », nom sous lequel il devrait passer à l'histoire.

On voudra bien noter aussi le sens de certains mots et expressions utilisés dans le texte. Nous avons employé le mot « hommes » pour désigner, selon le contexte, les simples soldats ou l'ensemble des membres du 22e bataillon, indépendamment de leur grade. Nous avons appelé officiers à l'enrôlement les hommes qui se sont enrôlés avec le statut d'officier. Les officiers-soldats désignent les soldats qui ont obtenu une commission d'officier pendant la guerre. Par soldats, nous entendons les simples soldats ou l'ensemble du bataillon. La troupe comprend les sous-officiers et les soldats. Enfin, les unités de recrutement sont les unités dans lesquelles les membres du 22e bataillon se sont enrôlés, avant d'être transférés dans celui-ci. Techniquement, celles de ces unités qui ont fourni le plus d'hommes au 22e bataillon étaient des unités d'infanterie susceptibles de participer au combat. Dans les faits, seul le 22e bataillon eut cet honneur. Les autres unités eurent une

existence éphémère, puisqu'elles furent démembrées, soit au Canada, soit en Grande-Bretagne, et leur effectif servit au renforcement des unités combattantes, dont le 22e bataillon. D'ailleurs, le premier rôle de ces bataillons était de remplir leurs rangs par le recrutement. Voilà pourquoi nous les avons désignées comme des unités de recrutement, dans le cadre de cette étude.

Le présent ouvrage a d'abord été présenté comme thèse de doctorat ès lettres (histoire) à l'Université Laval. Nous avons laissé de côté pour la publication la presque totalité de l'exposé méthodologique de même que cinq appendices qui s'y rapportaient. La thèse contenait aussi dans les notes et références le texte original des citations anglaises, reproduites ici en français. Pour des raisons d'espace et d'économie, nous ne pouvions publier celles-ci dans les deux langues. Dans ce contexte, nous n'avons pas hésité à opter pour le français. Sauf indication contraire, ces traductions sont de nous. Par ces mesures, nous avons écarté plus de cent pages. En revanche, ce livre, contrairement au manuscrit original, contient des cartes et des illustrations ainsi qu'un index toponymique et un index des unités militaires. Contrairement à la thèse, les pourcentages apparaissent en chiffres arrondis dans le texte. Le lecteur ne s'étonnera donc pas si l'addition des chiffres ne donne pas un total de 100. De plus, nous avons relégué en appendice les tableaux qui décrivaient une réalité déjà illustrée par un graphique.

Cette étude n'aurait pas été publiée sous sa forme présente sans l'appui et l'encouragement de plusieurs personnes et organismes. Nous désirons exprimer notre gratitude à notre directeur de thèse, monsieur Jean Hamelin, qui n'a jamais ménagé sa patience, son encouragement et ses conseils éclairés. Le ministère de la Défense nationale a commandé cette étude. Messieurs W. A. B. Douglas et Jean Pariseau, respectivement directeur du Service historique et historien en chef de la section française, nous ont laissé toute liberté de mener à bien notre travail, tout en nous fournissant des ressources sans lesquelles cette étude n'aurait pas eu la même ampleur. L'adjudant Gérard Thériault, mesdames Nancy Vardon et Liliane Grantham ont été tour à tour des auxiliaires très dévoués. Monsieur Pierre Ladouceur, mathématicien à l'emploi du ministère de la Défense, a supervisé le travail de madame Chantal Gaudet et de messieurs Luc Roy et Gilles Lalonde, trois étudiants en informatique, qui ont préparé les séries statistiques à la base de notre analyse, ainsi que les graphiques qui l'accompagnent. Madame Julie Sommerville a dessiné les cartes de cet ouvrage, sous la supervision du cartographe du Service historique, monsieur William Constable. Le centre de reproduction de textes du secrétariat général du ministère a mis notre manuscrit sur disquettes. Plusieurs de ses employées ont travaillé à cette tâche avec une patience et une générosité qui ne se sont jamais démenties. Il s'agit de mesdames Donna Erickson, Yvette Landry, Annie Rainville, Diane Szilagyi et Lise Brideau. Mesdames Sylvie Simard, Noëlla C. Benoît et Monique Loiselle du Service historique ont contribué à ce projet en reproduisant des textes divers. Grâce à l'assistance de monsieur Réal Laurin, nous avons pu obtenir par prêt interbibliothèques plusieurs des livres que nous avons consultés.

Monsieur Jan Casselman, étudiant en histoire, a participé à la collecte des données. Enfin, mesdames Suzanne Allaire et Geneviève Saladin ont préparé les index.

Nous n'aurions pu réaliser une étude comme celle que nous présentons ici sans la collaboration exceptionnelle du Centre national des documents du personnel, en particulier de monsieur Hubert Costa et de son équipe, au chef de la section de correspondance et recherche, monsieur Raymond Hébert, et du chef des services d'information, monsieur Claude Beaulé. Le directeur de la section des mathématiques et de la statistique du Centre d'analyse et de recherche opérationnelle du ministère de la Défense nationale, monsieur W. A. Weinberger, a permis à monsieur Ladouceur de guider nos assistants en informatique et il a autorisé ceux-ci à utiliser l'équipement de son service. Nous le remercions de sa bienveillance. Monsieur Yvon Marois, programmeur analyste à la section de l'analyse des effectifs du Centre d'analyse et de recherche opérationnelle, a bien voulu nous permettre de faire usage des installations de son service durant les derniers mois de la préparation des données statistiques. De son côté, la Régie du Royal 22e Régiment nous a beaucoup aidé en mettant sa documentation à notre disposition. Nos remerciements s'adressent aussi au Musée du Royal 22e Régiment et à son conservateur, le lieutenant-colonel Lucien Turcotte. De son côté, le lieutenant-colonel Pierre-G. Boulet, avocat au bureau du juge militaire en chef du ministère de la Défense nationale, a eu l'obligeance de lire notre chapitre consacré à la discipline.

Nous remercions enfin madame Carole Noël des Presses de l'Université Laval, qui a révisé notre manuscrit, de même que messieurs Alec Douglas, Jean Hamelin, Desmond Morton, Jean Pariseau et Marc Vallières, qui nous ont fait part de leurs commentaires. Nous sommes aussi redevables de leurs observations à monsieur Richard Jones de même qu'au colonel Armand Letellier, au colonel René Morin et au lieutenant-colonel Lucien Turcotte, tous trois retraités des Forces armées canadiennes. Il va sans dire cependant que cet ouvrage n'engage nullement la responsabilité du ministère de la Défense nationale, du Royal 22e Régiment ou de l'une ou l'autre des personnes que nous venons de mentionner. Nous assumons la pleine et entière responsabilité de ce manuscrit.

Cette monographie est l'aboutissement des études avancées en histoire que nous avons décidé, un jour, d'entreprendre. Dans le cours de celles-ci, nous avons pu compter sur l'appui financier de l'Université Laval, du ministère de l'Éducation du Québec et du Conseil des arts du Canada.

Que les personnes et organismes mentionnés ici, et tous les autres que nous n'avons pas cités mais qui nous ont apporté leur aide, trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

J.-P. G.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des sigles XIX

INTRODUCTION. *Perspectives historiographiques* 1

La participation canadienne à la Première Guerre mondiale 1

La recherche en sociologie militaire et en histoire socio-militaire 6

Présentation de l'étude 10

Première partie

Création, entraînement, combats

CHAPITRE I. *La création du 22e bataillon (canadien-français)* 19

Le déclenchement des hostilités et la formation du premier contingent canadien 20

Le début de la guerre et les premières batailles canadiennes 25

La création du Régiment Royal Canadien-Français 27

La nomination du premier commandant 33

Le recrutement et l'entraînement du régiment 35

Le rôle de *la Presse* 38

CHAPITRE II. *La formation du bataillon* 51

La campagne de recrutement provisoire 54
Le recrutement officiel 55
Les libérations survenues au Canada 59
Les libérations du premier contingent expéditionnaire et du 22e bataillon 66
Les libérations du 22e bataillon au fil des mois 69
Appel à d'autres unités 72
L'entraînement 74
La vie quotidienne 78

CHAPITRE III. *Un bataillon parmi des milliers* 89

Les tranchées du mont Kemmel 91
Départ de Frédéric Gaudet 95
Les cratères de Saint-Éloi 96
Le mont Sorrel 98
Courcelette 100
La tranchée Regina 104
Vimy 108
La cote 70 110
Passchendaele 112
Les tranchées de la zone Lens-Vimy 119
La bravoure de Joseph Kaeble 120
Amiens 120
Le courage de Jean Brillant 123
Chérisy 124
Les dernières opérations 128

Deuxième partie

Le recrutement des renforts

CHAPITRE IV. *Les unités de recrutement de 1915 et 1916* 139

L'enrôlement des soldats du 22e bataillon et des membres du CEC 139
Le recrutement du 22e bataillon initial 147
Le 41e bataillon 148
Le 57e bataillon 153

Le 69e bataillon 157
Le 117e bataillon 160
Le 150e bataillon et la 4e compagnie du 150e bataillon 161
Le 163e bataillon 165
Le 167e bataillon 169
Le 171e bataillon 173
Le 178e bataillon 175
Le 189e bataillon 180
Le 206e bataillon 181
Le 165e bataillon 183
Le 230e bataillon 184
Le 233e bataillon 185

CHAPITRE V. *Peines et misères du recrutement* 197
Unités d'enrôlement et unités d'embarquement 197
Comités de soutien au recrutement 200
Borden intervient 203
Le recrutement en 1917 206
La conscription soulève les passions 212

CHAPITRE VI. *La géographie des enrôlements* 227
Répartition des enrôlements dans les diverses régions canadiennes 227
Les enrôlements en Ontario 232
Les enrôlements en Acadie, dans les Prairies et en Colombie-Britannique 234
Les enrôlements au Québec 237

Troisième partie

La vie au front

CHAPITRE VII. *Les conditions de vie* 255

CHAPITRE VIII. *Discipline et leadership* 279
Les propos du lieutenant-colonel Tremblay 280
Les infractions mineures 281
Les infractions jugées en cour martiale 290
Le laisser-aller disciplinaire 293

L'arrêt de mort 300
Le leadership 301
Les soldats canadiens-français: victimes d'injustice? 307

Quatrième partie

Des militaires, des hommes et des citoyens

CHAPITRE IX. *Quelques éléments de la vie militaire* 315
Grades et commissions 315
Militaires attachés au 22e bataillon 318
Enrôlements multiples 319
Expérience 319
Morts et blessés 326

CHAPITRE X. *La composition sociale du 22e bataillon* 329
Âge à l'enrôlement 329
État civil 339
Appartenance ethnique et religieuse 344
Lieu de naissance et de résidence 346
Profession 363
Liens de parenté entre soldats 374

CONCLUSION 377

Appendices 389
Bibliographie 427
Liste des cartes 437
Liste des illustrations 439
Liste des tableaux 441
Liste des graphiques 445
Index des noms de personnes 447
Index des noms de lieux 451
Index des organisations et unités militaires 457

LISTE DES SIGLES

APC	Archives publiques du Canada
Bgen	Brigadier-général
Bn	Bataillon
CAC	Corps d'armée canadien
Capt	Capitaine
CEC	Corps expéditionnaire canadien
Col	Colonel
CNDP	Centre national des documents du personnel
CR	Conseiller du roi
DM	District militaire
Lcol	Lieutenant-colonel
PPCLI	Princess Patricia's Canadian Light Infantry
RMC	Royal Military College
RR22^{e}R	Régie du Royal 22^{e} Régiment
S Hist	Service historique de la Défense nationale
1/1 RCO	1er bataillon de dépôt du 1er régiment du centre de l'Ontario
2/1 RCO	2^{e} bataillon de dépôt du 1er régiment du centre de l'Ontario
1/2 RCO	1er bataillon de dépôt du 2^{e} régiment du centre de l'Ontario
2/2 RCO	2^{e} bataillon de dépôt du 2^{e} régiment du centre de l'Ontario
1/2 RQ	1er bataillon de dépôt du 2^{e} régiment du Québec
2/2 RQ	2^{e} bataillon de dépôt du 2^{e} régiment du Québec

INTRODUCTION

Perspectives historiographiques

CETTE ÉTUDE socio-militaire se rattache à l'histoire de la participation canadienne à la Première Guerre mondiale. Nous allons tenter de faire ici le bilan de la recherche sur les aspects de cette question qui permettent le mieux de saisir la spécificité de la présente analyse. Nous allons ensuite, dans le même but, chercher à montrer les préoccupations principales des chercheurs en histoire militaire et en histoire socio-militaire durant les dernières décennies.

LA PARTICIPATION CANADIENNE À LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Au Canada, comme dans bien d'autres pays, la Première Guerre a perdu beaucoup d'intérêt aux yeux des historiens, une fois la Deuxième déclarée. Malgré tout, de nombreuses facettes de la participation canadienne à la Première Guerre ont attiré l'attention de certains historiens[1]. Nous indiquerons ici, de façon sommaire, les principales pistes de recherche qui ont été ouvertes jusqu'à maintenant dans l'étude de trois sujets en particulier. Nous examinerons d'abord l'intérêt que les spécialistes de l'histoire militaire ont porté au Corps expéditionnaire canadien (CEC). Le CEC regroupait toutes les unités[2] mobilisées pour la participation du Canada aux hostilités, en Europe, qu'elles aient été envoyées outre-mer ou non, qu'elles aient servi au front ou non. Nous porterons ensuite notre attention sur le 22^{e} bataillon (canadien-français) auquel cette étude est consacrée. Cette unité fut l'une des plus célèbres du CEC. Nous mentionnerons les quatre ouvrages qui ont paru à son sujet. Enfin, nous élargirons notre survol, en abordant la question de la participation canadienne-française aux hostilités.

Deux comptes rendus de l'action des Canadiens en Europe ont paru à l'époque de la Première Guerre. Le premier, en trois volumes, a été publié pendant le conflit[3]; on doit les deux premiers tomes au témoin officiel du Canada au front, sir Max Aitken, devenu lors Beaverbrook en 1917. Ensuite, un récit collectif en six volumes, dont le premier retraçait l'histoire militaire du Canada, parut de 1917 à 1921[4]. Ces deux publications relèvent plus du document que de l'histoire. Plus tard, le fondateur de la section historique de l'état-major général, le colonel A. Fortescue Duguid — inspiré par l'exemple de la Grande-Bretagne et de l'Australie[5] —, fit le projet de publier un historique en huit volumes du CEC[6], en plus de l'ouvrage de sir Andrew Macphail sur le Service de santé du CEC, paru en 1925[7]. Il n'a jamais pu terminer son œuvre; seul le premier tome[8], accompagné d'un volume d'appendices[9], a vu le jour. L'histoire officielle de la contribution canadienne à la Première Guerre mondiale a finalement été reprise sous une forme plus modeste en 1956 et publiée en 1962[10]. Depuis lors, aucune étude sur le CEC n'a paru sous l'égide du ministère de la Défense nationale.

Aujourd'hui la série d'appendices que le colonel Duguid a préparée a beaucoup plus d'importance que le tome qu'il a pu terminer. J. L. Granatstein n'a pas hésité, avec raison, à y voir « un magnifique fragment d'histoire sociale en lui-même[11] ». Ce volume comprend, en effet, une chronologie, des cartes, de nombreux documents de l'époque, des statistiques diverses que l'historien de la Première Guerre est heureux d'avoir à sa disposition. Sans en faire son unique sujet de préoccupations, Duguid avait tout de même axé son projet sur la description des combats auxquels les soldats canadiens ont participé sur les champs de bataille belges et français[12]. Le tome publié illustre bien d'ailleurs l'allure qu'il entendait donner à son projet. En 1962, le colonel G. W. L. Nicholson s'est fixé le même objectif fondamental, bien que son ouvrage contienne de bons aperçus d'autres questions relatives à la participation canadienne à la guerre. L'historien de la conscription, par exemple, ne saurait se pencher sur ce problème, sans tenir compte des statistiques que le livre de Nicholson contient sur le sujet et des explications importantes qui les accompagnent[13].

L'étude de Nicholson n'était guère accessible au lecteur peu familiarisé avec les récits de bataille détaillés et les considérations tactiques. John Swettenham combla cette lacune, trois ans après la publication de l'*Histoire officielle*. Son récit, plus bref, retrace d'une façon vivante les opérations du Corps d'armée canadien (CAC) au front[14]. Le CAC était formé des unités combattantes que le Canada envoya au champ de bataille et qu'il renforça ensuite. Il s'agissait donc d'une organisation différente du Corps expéditionnaire canadien. Comme Nicholson, Swettenham déborde la simple narration des combats et porte son attention sur certains aspects de l'arrière-plan administratif du Corps d'armée, comme la mobilisation du premier contingent et le commandement canadien en Angleterre. La même année que paraissait l'étude de Swettenham, A. M. J. Hyatt étudiait la carrière militaire du seul commandant canadien du CAC, le lieutenant-général sir Arthur Currie[15]. En

1969, D. J. Goodspeed a publié, dans un style encore plus concis et alerte que Swettenham, une synthèse des seuls engagements militaires du Corps d'armée canadien[16].

De nombreuses études officielles ont paru, au fil des années, à propos de l'une ou l'autre des unités canadiennes qui ont combattu en Europe[17]. La trame événementielle y est reconstituée; combats et actions d'éclat y sont mis en relief. Sam Hughes, ministre de la Milice et de la Défense de 1911 à sa démission forcée en novembre 1916, a joué un rôle majeur dans l'organisation de la force expéditionnaire et de son recrutement. Parmi les études qui lui ont été consacrées, la plus récente est l'œuvre de Ronald Haycock, qui porte sur sa carrière politique jusqu'à son départ du ministère qu'il dirigea avec fougue, en particulier pendant la guerre[18]. Desmond Morton a beaucoup écrit sur le Canada et la Première Guerre mondiale. On lui doit, en particulier, une étude du ministère des Forces canadiennes outre-mer[19], que le premier ministre du Canada décida de mettre sur pied, en 1916, dans le but de remédier à l'administration déficiente qui avait eu cours jusque-là en Grande-Bretagne. Cette décision devait fort mécontenter Sam Hughes et aboutir finalement à son départ du cabinet.

Enfin, d'autres études récentes ont montré l'émergence de préoccupations nouvelles vis-à-vis du CEC. Ainsi, A. M. J. Hyatt a dressé le portrait collectif des généraux canadiens qui ont servi dans la force expéditionnaire[20]. Robert Craig Brown et Donald Loveridge se sont penchés sur le recrutement des hommes qui ont servi outre-mer avec le CEC et sur les hauts et les bas de cette opération[21]. Ils ont aussi préparé divers tableaux statistiques pour mieux éclairer la contribution respective de chaque province. C. A. Sharpe, pour sa part, a consacré un article sur ce dernier sujet[22]. J. L. Granatstein et J. M. Hitsman ont jugé que la conscription était inutile, tant lors de la Première Guerre que de la Deuxième, alors qu'elle a eu, par contre, des effets perturbateurs sur la société canadienne[23]. Quant à Barbara Wilson, elle n'a pas porté son attention sur le CEC, mais ses recherches sur les réactions de la société ontarienne à la guerre montrent que le recrutement ne fut pas en Ontario l'entreprise aisée qu'on a voulu faire croire[24]. Tous ces travaux, on l'aura noté, ont été rédigés par des historiens anglophones. Gérard Filteau fut le seul francophone à publier un ouvrage sur le Corps expéditionnaire canadien[25]. Son récit, comme ceux de Nicholson et de Goodspeed, retrace surtout les opérations du Corps d'armée canadien au front.

Les historiens canadiens-français n'ont guère porté intérêt non plus au 22^{e} bataillon, qui fut pourtant la seule unité d'infanterie francophone du CEC à voir le front. Une première narration vit le jour pendant la guerre[26]. On y trouve retracés succinctement les événements majeurs qui avaient jalonné jusque-là l'histoire du bataillon. L'idée d'un tel récit semble avoir pris naissance lors d'une campagne de publicité lancée par le Conseil du service militaire et organisée par la maison de publicité A. McKim Limited de Toronto[27]. Puis, peu après la fin des hostilités, deux anciens de l'unité firent mieux con-

naître leur bataillon: Claudius Corneloup, en en faisant l'épopée[28], et Arthur Lapointe, en publiant son journal[29]. Plusieurs années plus tard, en 1934, l'un des officiers du bataillon, le colonel Joseph Chaballe, retraça diverses tranches de son histoire dans les pages du journal *le Canada*[30]. Le récit complet parut en 1952[31]. Nous reviendrons sur ces ouvrages au chapitre VII.

Les historiens se sont non seulement penchés sur le 22e bataillon et sur la participation du Canada à la guerre, mais ils ont aussi étudié la participation canadienne-française à la Première Guerre mondiale. Celle-ci a soulevé la controverse peu après le commencement du conflit armé et n'a cessé de diviser l'opinion publique pendant les hostilités. Dès 1922, O. D. Skelton, sensible aux propos de certains commentateurs francophones durant le conflit, posait le problème dans une perspective dont les tenants et aboutissants sont loin d'avoir tous été précisés et examinés. Selon lui,

> il était déraisonnable de compter sur un taux d'enrôlement semblable d'une province à l'autre ou d'un groupe à l'autre. L'engagement des volontaires ne dépendait pas seulement du degré d'intérêt qu'on manifestait envers la guerre. Bien d'autres facteurs entraient en ligne de compte. Il était aussi nécessaire et aussi facile d'expliquer les affirmations selon lesquelles les provinces maritimes avaient fourni la moitié moins de soldats que les provinces de l'Ouest, ou pourquoi les anglicans s'étaient enrôlés dans une plus grande proportion que les presbytériens, les presbytériens que les catholiques, les catholiques que les méthodistes. La principale raison de ces différences était la répartition inégale, dans ces populations, des immigrants originaires des îles Britanniques, pour une grande part des hommes d'âge à s'enrôler, citadins, journaliers, qui avaient des liens personnels avec la mère-patrie. L'âge et le sexe avaient de l'importance: le Québec, par exemple, avec ses mariages précoces et ses grandes familles, avait 28% de la population du *Dominion*, mais seulement 23% des hommes d'âge à servir; et les Maritimes, avec 57% de la population des Prairies, comptaient seulement 30% d'hommes d'âge à s'enrôler. Les villes, par ailleurs, avec, au début, le chômage et les appels à l'engagement qu'il était presque impossible de ne pas respecter, recrutaient plus d'hommes que la campagne, vidée depuis des années de sa force de travail par l'immigration vers les quartiers urbains. Il s'agissait là de faits évidents, mais les préjugés aveuglaient bien du monde[32].

Skelton eut le grand mérite d'aborder la question de l'enrôlement, en dehors du contexte rempli d'émotion où on l'avait enfermé jusque-là. Mais ses propos n'eurent pas de suite immédiate. Quinze ans plus tard, en 1937, dans une étude sur *le Canada, puissance internationale*, l'intellectuel français André Siegfried qualifiait de médiocre la réponse du Canada français à l'appel qui lui avait été lancé d'aller combattre en Europe. Ses propos provoquèrent la réplique, aujourd'hui oubliée, de Jacques Michel[33].

En 1937 également, l'historienne américaine Elizabeth Armstrong analysait l'évolution des sentiments des Canadiens français vis-à-vis de la participation à la guerre, dans un ouvrage qui, lui, a laissé sa marque dans l'historiographie[34]. En 1974, Joe Levitt considérait ce livre comme « la meil-

leure étude générale de l'un des points tournants de l'histoire du Canada français ». Il y voyait même « l'un de ces rares livres en histoire canadienne dont l'importance croît avec le temps[35] ». Moins de 20 ans après la fin de la guerre, une anglophone publiait un ouvrage sur la participation canadienne-française à la guerre, empreint de sympathie et d'un grand effort de compréhension à l'endroit du Canada français. Son confrère américain, Mason Wade, devait reprendre son interprétation dans son histoire du Canada français[36]. À l'instar de ce dernier, Robert Rumilly devait aborder le sujet de la participation canadienne-française à la guerre, dans le cadre plus vaste de l'histoire du Québec[37]. Ni l'un ni l'autre n'a cherché à minimiser l'importance de la guerre ou ses répercussions, et tous deux ont insisté sur les clivages d'opinions qu'elles enraîna et les réactions de plus en plus hostiles que les appels à l'enrôlement provoquèrent. Rumilly n'a pas hésité d'ailleurs à mettre la guerre en relief dans le sous-titre de quatre des cinq volumes de son *Histoire de la province de Québec* qui portent sur la période du conflit: *1914, Courcelette, la Conscription et l'Armistice.*

Contrairement aux historiens que nous venons de citer, Desmond Morton a étudié le problème de la participation canadienne-française du point de vue de l'organisation militaire elle-même. C'est ainsi qu'il a montré que la milice canadienne n'avait pas été accueillante envers le fait français de 1867 à 1914[38]. La mentalité britannique des institutions militaires d'alors devait constituer un obstacle majeur à l'enrôlement des Canadiens français pendant les hostilités, parce que ces derniers percevaient la milice, non sans raison comme une organisation étrangère. Morton a ensuite raconté la fâcheuse aventure du 41e bataillon[39], avant de revenir à l'impréparation du Québec français pour la guerre, en insistant sur l'absence de volontaires qualifiés, prêts à assumer les fonctions d'officier[40], ainsi que sur les raisons et les conséquences graves de cette situation. René Durocher, pour sa part, a analysé les prises de position de Henri Bourassa sur la participation canadienne à la guerre, en les comparant à celles des évêques[41]. Puis, Jean Provencher insista sur le caractère populaire des émeutes de Québec, au printemps de 1918[42]. Enfin, Jean Pariseau a dénoncé le caractère unilingue anglais de la milice canadienne et noté que la participation canadienne-française prenait plus de relief, si on considérait les seuls membres du CEC nés au Canada[43]. Des travaux n'ont jamais été publiés. C'est le cas de la thèse de maîtrise de René Chantelois sur la crise de la conscription, en 1917, vue à travers les journaux montréalais de langue française[44], et celle de Gérard Pinsonneault sur la propagande en faveur du recrutement, de 1914 à 1917[45]. Une partie substantielle de ce dernier manuscrit porte sur le Québec.

LA RECHERCHE EN SOCIOLOGIE MILITAIRE ET EN HISTOIRE SOCIO-MILITAIRE

La sociologie militaire a fait des progrès considérables depuis vingt-cinq ans[46], sous l'impulsion, en particulier, de Morris Janowitz[47], sociologue de l'Université de Chicago. En plus de nombreuses publications[48], on lui doit la création de l'Inter-University Seminar on Armed Forces and Society[49], qui publie un périodique de grand qualité, *Armed Forces and Society*[50]. Cette publication, qui date de 1974, reflète bien les intérêts de ce groupe interdisciplinaire, qui réunit des sociologues, les politicologues et des historiens. L'organisation fondée par Janowitz a donné naissance au regroupement qui porte le même nom à l'intérieur de l'Association internationale de sociologie[51]. Des chercheurs, au Canada et ailleurs, se sont réunis sur une base nationale et se sont affiliés à l'Inter-University Seminar on Armed Forces and Society[52].

Ces développements institutionnels ont certes contribué aux progrès de la sociologie militaire qu'a exposés Kurt Lang. Celui-ci a répertorié les travaux en ce domaine sous les thèmes suivants : la profession militaire (entendons ici le métier d'officier), la société militaire, l'interdépendance des forces armées et de la société, les relations entre les civils et les militaires, l'étude de la guerre et de la conduite de la guerre. Le premier de ces thèmes nous concerne plus particulièrement ici. D'après Lang, les sociologues qui ont considéré le métier d'officier se sont intéressés à l'émergence progressive de la profession militaire, à la démocratisation des corps d'officiers, à la carrière de ceux-ci dans les forces armées, à la communauté distinctive que les officiers croient former dans l'ensemble de la société, à l'aliénation qui accompagne ce sentiment chez plusieurs d'entre eux et qui les incite à quitter leur métier avant l'âge obligatoire, à l'idéologie que les corps d'officiers véhiculent et au comportement qu'ils adoptent[53]. Ces études, dont celle de Janowitz sur l'officier américain est particulièrement représentative[54], ne visent pas principalement à définir la personnalité collective des militaires par la détermination de leurs coordonnées comme l'âge, le niveau d'instruction, le lieu de résidence, etc. Leurs auteurs, en effet, entendent dépasser ce stade pour faire une analyse globale de la vie socio-professionnelle des officiers. Leur démarche comprend l'étude d'éléments inhérents à la carrière, tels l'origine sociale, le degré d'instruction, les motivations des aspirants officiers, les facteurs positifs et négatifs qui influencent le déroulement de la carrière, par exemple, les qualités de leader ; l'analyse d'éléments relatifs à leur style de vie, comme le milieu familial et le niveau de vie ; la définition des valeurs que partagent les officiers ou qui, parfois, les divisent ; l'examen de la conception qu'ils se font d'eux-mêmes et de leur rôle dans la société, des relations qu'ils établissent avec les institutions civiles, en particulier le milieu politique et gouvernemental, etc.

On retrouve des préoccupations analogues dans certains ouvrages d'histoire socio-militaire. Il en est ainsi, par exemple, dans les travaux

de Karl Demeter[55] et de Martin Kitchen[56], qui ont étudié le corps d'officiers allemands, l'un sur une période de trois siècles, l'autre de vingt-cinq ans, pour essayer d'en cerner la composition sociale, les valeurs, la conception qu'il se fait de lui-même comme groupe distinctif, la place qu'il occupe dans la société et son attitude par rapport à l'État et diverses institutions ou idéologies qui ont existé dans la société allemande. Pierre Chalmin, lui, a voulu connaître l'officier français du XIX^e siècle[57]. Il a résumé ainsi les questions auxquelles il a voulu répondre :

> Que furent les officiers qui formèrent l'ossature de l'armée française du XIX^e siècle ? Comment furent-ils recrutés et dans quels milieux ? Comment gravirent-ils les échelons de la hiérarchie, conçurent-ils leur rôle, animèrent-ils l'organisme dans lequel ils vivaient? Comment restèrent-ils soudés au monde civil dont ils émanaient? Comment aussi leur formation, ou leur déformation professionnelle leur inculqua-t-elle un esprit nouveau les séparant partiellement de cette société? Quels furent « le rêve qui les nourrit, l'âme qui les inspira »[58]?

En fin de compte, Chalmin a cherché à replacer l'officier dans le cadre où il a évolué, et il a voulu le faire connaître dans ses origines, dans sa vie militaire et dans son âme même. Il a fait ainsi une contribution de qualité à l'histoire socio-militaire. Pour mener à bien son étude, il a, le premier, fait un usage systématique du dossier individuel des officiers[59].

Des travaux sur le soldat ont aussi paru. André Corvisier a ouvert la voie, avec son étude sur le soldat français d'Ancien Régime[60]. À l'instar des sociologues, il n'a pas cherché seulement à connaître le soldat et à dégager les traits essentiels de la société militaire; il a également tenté de cerner les rapports qui liaient celle-ci à la société civile. Grâce à ses efforts soutenus, Corvisier a pu analyser successivement les relations de divers ordres qui liaient les Français à leur armée pendant le Siècle des lumières; les différentes formes de recrutement qui existaient à l'époque et les problèmes qu'il posait; la composition sociale et régionale de l'armée; les caractères de la société militaire : terme et durée du service, aspects démographiques de cette société, stabilité et mobilité de celle-ci, vie et mentalité militaires; enfin, la vie post-militaire. Quand il a effectué ses recherches, Corvisier ne pouvait compter sur les développements que l'informatique connut par la suite. Il a recouru cependant à la mécanographie. Aucun historien n'avait encore utilisé les contrôles de troupes, qui contiennent près de deux millions de noms. Après en avoir fait l'inventaire, il a procédé à des sondages; 85 000 cas sont entrés dans ces enquêtes et 50 000 fiches perforées ont été préparées[61]. Corvisier a fait ainsi œuvre de pionnier avec toutes les difficultés et les limites qu'un tel statut comporte. Il fallut attendre plusieurs années pour que d'autres historiens se laissent attirer par l'histoire socio-militaire et l'envisagent dans une optique quantitative.

Parmi eux, il faut mentionner Jules Maurin[62], dont l'étude, plus limitée dans le temps et dans l'espace que celle de Corvisier, porte sur le soldat languedocien de 1889 à 1919. Appuyé sur les progrès considérables

qu'a connus l'informatique depuis l'époque où Corvisier préparait sa propre thèse de doctorat d'État, Maurin a considéré le soldat de la Lozère et celui de l'Hérault, à partir d'un sondage au 1/10e. Il les a choisi parce qu'ils appartenaient tous les deux au même pays, le Languedoc de l'ancienne France, tout en étant très différents l'un de l'autre aux points de vue économique, politique, religieux, social, esprit militaire. Ces soldats, Maurin a voulu les connaître « dans toutes leurs dimensions, anthropologique, familiale, sociale, culturelle ». Il s'est donné comme objectif de « tracer le profil humain et le profil militaire de ces hommes et de montrer leur imbrication, leur interpénétration[63] ». Après avoir décrit le soldat et ses liens avec l'environnement, Maurin a voulu savoir comment les combattants avaient vécu la guerre et comment la société dont ils étaient issus l'avait perçue. Il en résulte une vaste fresque d'histoire sociale qui constitue un apport original et important à l'histoire socio-militaire.

Les historiens britanniques se sont eux aussi intéressés à l'histoire socio-militaire, mais ils l'on abordée d'une façon différente. Moins ambitieux que leurs collègues français, ils n'ont pas prétendu à la globalité dans leurs travaux et se sont montrés plus pragmatiques que systématiques. Ainsi, Allan Ramsay Skelley s'est penché sur le soldat régulier de l'armée britannique, à l'époque victorienne, en limitant son analyse au recrutement et aux modalités du service[64]. Au lieu de chercher à dresser un portrait multiforme du militaire et à tisser les liens multiples qui le rattachaient à la société civile, il a considéré les facteurs qui avaient influencé le recrutement, la durée du service et le service même du soldat, tels la mortalité, la maladie, l'hébergement, l'habillement, le degré d'alphabétisation, l'âge, la nationalité, l'occupation, la stature, les conditions financières offertes par l'armée avant et après le service, la discipline, les infractions commises, etc. Skelley a ainsi décrit l'évolution de la condition du soldat britannique dans la deuxième moitié du XIXe siècle et fait état des problèmes, ceux du recrutement en particulier, et des changements survenus dans l'armée anglaise durant cette période. L'historien britannique a fondé son étude sur les séries statistiques préparées à l'époque et sur les rapports de toutes sortes commandés par les parlements et les gouvernements d'alors.

Une autre étude, plus proche des préoccupations des sociologues, a paru sur l'armée britannique à l'ère victorienne[65]. Son auteur, Gwyn Harries-Jenkins, s'est penché sur la nature des rapports qui liaient l'armée, en particulier le corps des officiers, à la société. Il a voulu savoir dans quelle mesure les officiers étaient représentatifs de la société. Il a analysé les répercussions de la composition sociale du groupe sur ses valeurs et sur la perception qu'on avait de l'institution militaire dans la société. Il a considéré longuement le métier militaire du point de vue professionnel, en s'attardant à la formation donnée aux officiers, leur degré d'instruction avant leur entrée dans l'armée, les responsabilités de celle-ci et ses attitudes envers le monde politique.

Denis Winter a préparé une étude bien différente de celle de Harries-Jenkins[66]. À partir des mémoires, publiés et manuscrits, laissés par les participants britanniques à la Première Guerre mondiale, il s'est donné comme objectif de raconter la vie du soldat pendant le conflit. Par cette étude essentiellement qualitative, Winter a peint de façon originale et à grands traits les divers aspects de la vie du combattant depuis son engagement jusqu'à sa réinsertion dans la société, après sa démobilisation.

Les historiens canadiens n'ont pas dédaigné eux non plus l'histoire socio-militaire. Michelle Guitard s'est intéressée aux miliciens qui ont repoussé l'attaque américaine sur la Châteauguay, le 26 octobre 1813[67]. Elle a cherché, en particulier, à les définir, à expliquer leur recrutement et à montrer leurs conditions de vie. Elle a ainsi ajouté à nos connaissances du soldat canadien du début du XIX^{e} siècle. Jean-Yves Gravel[68] s'est inspiré des thèmes d'analyse de Corvisier[69], dans son étude sur les miliciens québécois à la fin de ce siècle. Il s'est donné pour objectif de « cerner le sens de l'évolution et le progrès de la Milice canadienne au XIX^{e} siècle par l'intermédiaire des Voltigeurs de Québec ». En recourant à la fois à la documentation qualitative et quantitative, Gravel a traité du recrutement des volontaires et de leur entraînement, et il a cherché à définir les soldats et les officiers à partir de divers points de vue: origine sociale, âge, taille, appartenance ethnique, compétence, promotion, statut social. Cette étude met en lumière un groupe militaire généralement mal connu, les miliciens, qui pratiquent souvent le métier des armes par goût plutôt que par nécessité. Gravel a repris sensiblement le même modèle d'analyse dans son livre sur le régiment de Trois-Rivières[70]. Les événements y tiennent une place plus grande, mais l'auteur n'a pas manqué de considérer plusieurs aspects sociaux. Carman Miller, de son côté, a dressé le portrait socio-économique du participant canadien à la guerre des Boers[71]. Au tournant du siècle, 7 638 volontaires ont offert leurs services pour aller combattre en Afrique du Sud. En dépouillant les formulaires d'enrôlement, Miller a pu recueillir une série de vingt catégories de renseignements sur 5 825 hommes. Son étude, essentiellement quantitative, lui a permis de déterminer le lieu d'origine, la religion, l'âge et l'occupation de ces hommes. Nous avons déjà mentionné les travaux de Desmond Morton qui ne pratique pas l'histoire quantitative, mais dont on ne saurait passer sous silence les préoccupations d'ordre social.

A. M. J. Hyatt a mené un étude du même genre que celle de Carmen Miller sur les généraux canadiens qui ont participé à la Première Guerre mondiale[72]. La première difficulté qu'il rencontra fut la sélection des hommes qui devaient entrer dans son étude. Il décida de considérer comme général canadien quiconque avait servi dans les forces canadiennes durant la guerre avec le grade de brigadier-général ou un grade supérieur[73]. Un deuxième problème se posa: retracer tous les hommes qui répondaient aux critères établis. Hyatt obtint finalement un total de 126 généraux canadiens de la Première Guerre. Il lui restait à définir le contenu de son étude: que pouvait-il dire et qu'allait-il dire à leur sujet? Après avoir retrouvé les coor-

données personnelles de ces hommes et les avoir codées, il put dessiner leur portrait collectif à partir des variables suivantes: l'âge, l'état civil, le lieu de naissance, la religion, l'instruction, l'expérience, leur grade au début et à la fin de la guerre, l'occupation avant et après le conflit, leur sort durant la guerre (blessures, décès, capture par l'ennemi). Grâce au travail de Hyatt, on sait maintenant que les généraux qui ont servi dans les forces canadiennes durant la Première Guerre étaient

> des Canadiens de la classe moyenne. La plupart d'entre eux avaient une profession avant la guerre, et les autres étaient des hommes d'affaires, surtout indépendants. Seulement deux d'entre eux, tous les deux fermiers, semblent avoir travaillé couramment de leurs mains. Une très grande partie de ces hommes avaient fait l'expérience de la guerre avant 1914, mais avaient délaissé la vie militaire. En 1919, la moitié du groupe reprit sa professsion d'avant le conflit et un quart prit sa retraite. Dix-huit d'entre eux restèrent dans les forces canadiennes. Seulement quatre devaient servir comme généraux durant la Deuxième Guerre mondiale. On peut présumer que les Canadiens qui ont servi à titre de général durant la Première Guerre étaient plus riches, mieux éduqués, habitaient plus la ville et étaient légèrement plus vieux que le Canadien moyen[74].

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Cette étude sur le 22e bataillon (canadien-français) entre dans l'ordre de préoccupations des chercheurs qui ont voulu déterminer la nature de diverses sociétés militaires, en comprendre le fonctionnement et la mentalité et saisir les relations diverses qui les rattachaient aux sociétés civiles qu'elles avaient pour but essentiel de protéger et de servir. Ce projet est le fruit d'une démarche personnelle, animée par diverses publications qui ont enrichi la recherche en histoire sociale, en histoire socio-militaire et en sociologie militaire depuis plus de vingt ans. En ce sens, les travaux d'un Goubert[75], d'un Garden[76], d'un Ouellet[77], par exemple, ont été tout aussi importants dans l'élaboration de ce projet que les publications strictement orientées vers le milieu militaire. Walter Emil Kaegi, Jr. écrivait, en 1981:

> L'historiographie militaire est en crise. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les historiens, y compris les meilleurs, ont généralement négligé l'histoire militaire pour concentrer leurs efforts sur les phénomènes économiques, sociaux et intellectuels[78].

L'histoire militaire, cependant, a bénéficié des nouvelles perspectives historiographiques. Cette étude sur le 22e bataillon en est un exemple. Au départ, l'objectif de notre analyse était de dessiner le portrait socio-économique du soldat du 22e bataillon. Cette perspective restreinte s'est progressivement élargie au fur et à mesure que notre intérêt pour les membres du 22e bataillon s'est accru. Peu à peu, nous nous sommes interrogé sur eux, sur leurs motivations, sur les circonstances dans lesquelles ils s'étaient joints au CEC, sur les combats auxquels ils avaient participé, sur leur vie en service, sur leur place dans la société, etc.

Certaines parties de cette étude possèdent un caractère quantitatif prononcé. Pour pouvoir établir les données que nous présentons, nous avons commencé par reconstituer le rôle nominatif du 22e bataillon. Puis, après avoir déterminé les variables que nous entendions informatiser, nous avons dépouillé diverses sources, en particulier le dossier personnel d'environ 2 000 hommes et le formulaire d'enrôlement de plus de 3 000 autres.

La première partie de cette analyse s'intitule « Création, entraînement, combats ». Quarante-huit bataillons du CEC ont combattu en Europe, durant la Première Guerre mondiale. Un seul d'entre eux, le 22e, fut officiellement formé de soldats canadiens-français. Avant de parler d'eux, nous avons voulu connaître le contexte dans lequel ce bataillon avait été constitué et recruté. Ce sujet fait l'objet du chapitre I. La mobilisation effectuée, le bataillon a passé plus de six mois au Canada avant d'être envoyé en Angleterre. Nous avons voulu connaître la vie du bataillon pendant cette période et les difficultés que les hommes avaient pu rencontrer. Nous avons voulu voir si les volontaires avaient tenu le coup ou s'il avait fallu regarnir les rangs de l'unité. Enfin, les civils connaissent peu l'entraînement militaire. Comme nous n'avons jamais fait partie des Forces armées nous-même, nous avons voulu dire quelques mots de l'entraînement auquel les hommes du 22e bataillon ont dû se soumettre. Ces questions forment la matière du chapitre II. Nous avons consacré le chapitre III à la description des combats, car nous jugions important de montrer au moins sommairement les opérations auxquelles les soldats du bataillon ont participé durant la guerre. Nous avons replacé les affrontements dans les opérations du CEC et l'évolution générale de la guerre, en particulier sur le théâtre occidental.

La deuxième partie est consacrée au recrutement des renforts. Le 22e bataillon initial quitta le Canada avec 1 189 hommes et officiers. Or, 5 584 soldats servirent au front dans ses rangs. Au total, 4 395 d'entre eux ont donc traversé outre-mer avec d'autres unités. Nous avons voulu savoir dans quelles circonstances avaient été formés les bataillons d'infanterie canadiens-français qui ont servi à renforcer le 22e et nous avons déterminé leur apport respectif au renforcement de celui-ci. Le chapitre IV analyse le recrutement des volontaires canadiens-français en 1915 et 1916. Le chapitre V montre les difficultés qu'il a posées, en particulier, en 1916 et 1917. Le chapitre VI, enfin, dresse le tableau géographique des enrôlements.

La troisième partie concerne la vie au front. Nous avons voulu connaître la vie des hommes du 22e bataillon sur le champ de bataille, à partir des quelques témoignages qu'ils nous ont laissés (chapitre VII) et de la question disciplinaire (chapitre VIII). Cinq hommes du 22e bataillon ont été exécutés pendant la guerre. Nous avons voulu savoir pourquoi. Nous avons posé deux hypothèses : préjugés des juges anglo-saxons contre les Canadiens français et problèmes de leadership dans le bataillon. Nous avons entrepris ensuite la démonstration.

Nous avons terminé notre étude du 22e bataillon par l'examen de certains éléments de la vie militaire de ses membres (chapitre IX) et par

l'analyse des coordonnées socio-économiques de l'ensemble des hommes qui ont servi dans l'unité canadienne-française et celles des divers groupes qu'ils formèrent: officiers, volontaires, conscrits, etc. (chapitre X). Ces deux chapitres forment la matière de la quatrième partie. Dans le dernier chapitre, nous avons cherché en même temps à établir certaines comparaisons avec le CEC, d'une part, et avec la population mâle du Québec, d'autre part. Dans le cas du CEC, les données relatives au statut socio-économique de ses membres sont rares.

Nous avons donc tenté, dans ce projet de recherche, de faire connaître le contexte dans lequel le 22e bataillon a été formé, les circonstances dans lesquelles ses membres se sont enrôlés, leur préparation à l'action, les opérations qu'ils ont menées, leur vie au front et leurs coordonnées personnelles et sociales. Nous espérons que ce travail, par sa nature et ses préoccupations, contribuera à stimuler la recherche en histoire socio-militaire et constituera un apport, aussi modeste soit-il, à la recherche en histoire sociale.

Confectionné et brodé par de jeunes femmes, le premier drapeau régimentaire fut déposé à l'église Notre-Dame de Montréal, le 12 mars 1915.

N O T E S

1. On pourra consulter à ce sujet O. A. COOKE, *Bibliographie de la vie militaire au Canada, 1867-1983*; J. L. GRANATSTEIN, « Foreign and Defence Policy », dans J. L. GRANATSTEIN et Paul STEVENS, édit., *A Reader's Guide to Canadian History*, vol. 2, *Confederation to the Present*, pp. 56-60; Jean-Yves GRAVEL, *le Québec et la guerre, 1867-1960*, pp. 13-16.
2. Le Service historique de la Défense nationale en a reconstitué la liste. Voir S HIST, registre « Official History of the Canadian Forces, 1914-1919, Formations and Units ».
3. Sir Max AITKEN, *Canada in Flanders*, préface de l'Hon. A. Bonar Law, secrétaire d'État aux colonies, et introduction de l'Hon. sir Robert Borden, premier ministre du Canada, avec cartes et appendices, Londres et Toronto, Hodder and Stoughton, 1916; Lord BEAVERBROOK, *Canada in Flanders*, vol. II, avec cartes et appendice, 4e éd., Londres et Toronto, Hodder and Stoughton, 1917; Maj. Charles G. D. ROBERTS, *Canada in Flanders*, vol. III, préface de lord Beaverbrook, Londres et Toronto, Hodder and Stoughton, 1918. Le premier volume a fait l'objet d'une édition française comportant un chapitre supplémentaire sur les Canadiens français : sir Max AITKEN, *les Canadiens en Flandre*, Montréal, Beauchemin, 1916.
4. *Canada in the Great World War, An Authentic Account of the Military History of Canada from the Earliest Days to the Close of the War by the Nations*, Memorial edition, Toronto, United Publishers of Canada, 1917-1921, 6 vol.
5. Ces deux pays ont publié une histoire magistrale de la participation de leurs armées à la Première Guerre. Quand on le compare à l'un et l'autre récit, le projet de Duguid prend un aspect moins monumental. Pour obtenir la description bibliographique de ces deux collections d'histoire officielle, ou recourra à Robin HIGHAM, édit., *Official Histories, Essays and Bibliographies from around the World*, pp. 69-75 et 499-502.
6. A. Fortescue DUGUID, *Histoire officielle de l'Armée canadienne* [...], pp. vi-vii; S HIST, Fonds Colonel A. F. Duguid, dossier A, chemise 2.
7. Sir Andrew MACPHAIL, *The Medical Services, Official History* [...].
8. DUGUID, *op. cit.*
9. CANADA, DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE, *Official History of the Canadian Forces* [...].
10. G. W. L. NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien, 1914-1919, Histoire officielle de la participation canadienne* [...]. L'édition anglaise a paru en 1962 et l'édition française, l'année suivante.
11. GRANATSTEIN, « Foreign and Defence Policy », p. 57.
12. DUGUID, *op. cit.*, p. vi.
13. NICHOLSON, *op. cit.*, appendice E, pp. 597-599.
14. John SWETTENHAM, *To Seize the Victory* [...].
15. A. M. J. HYATT, « The Military Career of Sir Arthur Currie », Thèse de doctorat, Duke University, Princeton, N. J., 1965.
16. D. J. GOODSPEED, *The Road Past Vimy, The Canadian Corps 1914-1918*, Toronto, Macmillan of Canada, 1969, 185 p., bibl., index, ill., cartes, h.-t.
17. En 1938, année de la parution de l'ouvrage de Duguid, l'histoire régimentaire de vingt unités avait été publiée. Voir DUGUID, *op. cit*, p. ix.
18. Ronald G. HAYCOCK, « Sir Sam Hughes: his Public Career, 1892-1916 », Thèse de doctorat, London, University of Western Ontario, 1976.
19. Desmond MORTON, *A Peculiar Kind of Politics : Canada's Overseas Ministry* [...].
20. A. M. J. HYATT, « Canadian Generals of the First World War [...].
21. Robert Craig BROWN et Donald LOVERIDGE, « Unrequited Faith : Recruiting the C.E.F. 1914-1918 », *Revue internationale d'histoire militaire*, n° 54 (1982), pp. 53-79.

22. C. A. SHARPE, « Enlistment in the Canadian Expeditionary Force » [...].
23. J. L. GRANATSTEIN et J. M. HITSMAN, *Broken Promises, A History* [...].
24. Barbara M. WILSON, édit., *Ontario and the First World War* [...].
25. Gérard FILTEAU, *le Québec, le Canada et la Guerre* [...].
26. J. A. H. [J. A. HOLLAND], *les Poilus canadiens — le Roman du vingt-deuxième* [...].
27. APC, Documents du ministère de la Défense nationale, RG 24, vol. 1514, dossier HQ 683-22-6, le gérant A. McKim au bgén E. A. Cruikshank, archiviste, ministère de la Milice, 15 octobre 1917. APC, Documents du ministère de la Milice et de la Défense, RG 9 III, vol. 4693, dossier 52, chemise 18, document intitulé « Short History of 22nd Cdn. Inf. Bn. by J. A. H. ».
28. Claudius CORNELOUP, *l'Épopée du vingt-deuxième* [...].
29. A. J. LAPOINTE, *Souvenirs d'un soldat du Québec*, [...]. La première édition parut en 1919.
30. Joseph CHABALLE, « Croquis du 22 », *Le Canada*, 31 mars 1934 — 19 août 1935.
31. Joseph CHABALLE, *Histoire du 22e bataillon canadien-français* [...].
32. Oscar Douglas SKELTON, *Life and Letters of Sir Wilfrid Laurier*, vol. 2, p. 459.
33. Jacques MICHEL, *la Participation des Canadiens français* [...], pp. 21-22.
34. Elizabeth H. ARMSTRONG, *The Crisis of Quebec, 1914-1918*. La première édition date de 1937.
35. *Ibid.*, p. v.
36. Mason WADE, *les Canadiens français de 1760 à nos jours* [...], vol. 2.
37. Robert RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, vol. 19 à 23.
38. Desmond MORTON, « le Canada français et la Milice canadienne, 1868-1914 », dans Jean-Yves GRAVEL, *le Québec et la guerre* [...].
39. Desmond MORTON, « The Short, Unhappy Life of the 41st Battalion [...] ».
40. Desmond MORTON, « The Limits of Loyalty [...] ».
41. René DUROCHER, « Henri Bourassa, les évêques et la guerre de 1914-1918 », *Communications historiques* (1971), pp. 248-275.
42. Jean PROVENCHER, *Québec sous la Loi des mesures de guerre* [...].
43. Jean PARISEAU, « la Participation des Canadiens français [...] », p. 44.
44. René CHANTELOIS, « la Conscription de 1917 [...] ».
45. Gérard PINSONNEAULT, « la Propagande de recrutement militaire [...] ».
46. Kurt LANG, *Military Sociology, 1963-1969*, La Haye & Paris, Mouton & Co., 1970, p. 9; *ID., Military Institutions and the Sociology of War* [...], p. 23.
47. Edward M. COFFMAN, « The United States : The Social History [...] », p. 102.
48. Parmi les mieux connues, mentionnons *Sociology and the Military Establishment*, 3e éd., en collaboration avec Roger W. Little, Beverly Hills, Sage Publications, 1974. La première édition date de 1959; *The Professional Soldier : A Social and Political Portrait*, Glencoe, Illinois, The Free Press of Glencoe, 1960; *The New Military; Changing Patterns of Organization*, Morris Janowitz, édit., New York, Russel Sage Foundation, 1964.
49. Créée au milieu de la décennie 1950 à l'Université du Michigan, cette organisation a d'abord porté le nom d'*Inter-University Seminar on Military Organization*. Voir LANG, *Military Institutions* [...], p. 23.
50. Morris Janowitz fonda la revue *Armed Forces and Society, An Inter-Disciplinary Journal*, en 1974. Son premier conseil de direction était composé, outre Janowitz lui-même, de Raymond Aron, du Collège de France, de S. E. Finer, de l'Université de Manchester, et de Jacques Van Doorn, de l'Université Erasme de Rotterdam.
51. LANG, Military Institutions [...], p. 23.
52. Le comité canadien de l'*Inter-University Seminar on Armed Forces and Society* a été organisé à l'automne de 1981 par le sociologue Terry C. Willett, de l'Université Queen's.
53. LANG, *Military Sociology* [...], pp. 10-11; *ID., Military Institutions* [...], pp. 29 s.
54. JANOWITZ, *The Professional Soldier* [...].
55. Karl DEMETER, *The German Officer-Corps in Society and State, 1650-1945*, Londres, Weindenfield and Nicolson, 1965. Cet ouvrage a paru la première fois, en allemand, en 1930.
56. Martin KITCHEN, *The German Officer Corps, 1890-1914*, Oxford, Clarendon Press, 1968.
57. Pierre CHALMIN, *l'Officier français de 1815 à 1870*.
58. *Ibid.*, p. 7.

59. André CORVISIER, « Aspects divers de l'histoire militaire », p. 2.
60. André CORVISIER, *l'Armée française de la fin du XVII^e siècle* [...]. On notera l'absence de toute mention de cette œuvre importante dans les travaux bibliographiques de Lang, qui a inclus d'autres études publiées en français dans ses relevés. Si Corvisier est un historien de formation, ses préoccupations n'en rejoignent pas moins celles des sociologues au sujet des officiers: Lang a pourtant voulu intégrer à son ouvrage les travaux des spécialistes d'autres disciplines « [qui] ont éclairé avec méthode un sujet militaire à des points de vue qu'aucun sociologue ne peut se permettre de négliger ». C'est le cas, selon nous, de la thèse de Corvisier. Voir LANG, *Military Institutions* [...], p. 5.
61. CORVISIER, *op. cit.*, p. x.
62. Jules MAURIN, *Armée — guerre — société : soldats languedociens* [...].
63. *Ibid.*, p. 17.
64. Alan Ramsay SKELLEY, *The Victorian Army at Home* [...].
65. Gwyn HARRIES-JENKINS, *The Army in Victorian Society* [...].
66. Denis WINTER, *Death's Men, Soldiers of the Great War.*
67. Michelle GUITARD, *Histoire sociale des miliciens* [...].
68. Jean-Yves GRAVEL, « les Voltigeurs de Québec [...] ». Cette thèse fut remaniée et publiée sous le titre *l'Armée au Québec, Un portrait social, 1868-1900*, Montréal, Boréal Express, 1974.
69. GRAVEL, *l'Armée au Québec* [...], p. 8.
70. GRAVEL, *les Soldats-citoyens* [...].
71. Carman MILLER, « A Preliminary Analysis of the Socio-Economic Composition [...] ».
72. A. M. J. HYAAT, « Canadian Generals of the First World War [...] ».
73. *Ibid.*, p. 419.
74. *Ibid.*, pp. 425-426.
75. Pierre GOUBERT, *Cent mille provinciaux au XVIII^e siècle* [...].
76. Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais.*
77. Fernand OUELLET, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850, Structures et conjoncture*, Montréal, Fides, 1966.
78. Walter Emil KAEGI, Jr., « The Crisis in Military History », p. 299.

PREMIÈRE PARTIE

Création, entraînement, combats

C H A P I T R E I

La création du 22e bataillon (canadien-français)

L'ÉTÉ DE 1914 marqua le début d'un conflit armé qui prit, au fil du temps, des proportions que nul belligérant n'avait pu prévoir. Les Nord-Américains l'appelèrent d'abord la Guerre européenne; ils perdirent plus tard leurs illusions. Pour les habitants d'outre-Atlantique, la lutte armée fut un cauchemar dès ses débuts; ils la surnommèrent la Grande Guerre, pour bien montrer qu'elle dépassait, par son ampleur, toutes celles qui l'avaient précédée. Lorsque le conflit prit fin, 51 mois après son déclenchement, il avait affecté tous les peuples du monde. Pour la première fois de l'histoire, une guerre avait pris une dimension mondiale et s'était déroulée sur terre, sur mer et dans les airs. Elle avait mis aux prises plus de 65 millions de soldats de tous les continents et provoqué la mort de plus de 8 millions d'entre eux. En outre, selon les estimations, plus de 6 millions de civils avaient perdu la vie[1]. Nombreuses, donc, avaient été les populations qui avaient eu à subir les ravages de la guerre, dans leurs personnes et dans leurs biens. Les affrontements sur terre, en effet, avaient été nombreux et variés. Ils s'étaient déroulés en Afrique comme en Asie, en France comme en Pologne, en Belgique comme en Italie, sur la Somme et sur la Marne comme sur la Vistule et sur le Vardar, dans les Dardanelles comme sur le canal de Suez, à Verdun et à Vimy comme à Bagdad et à Tannenberg.

Les Canadiens ne sont pas restés étrangers à ce conflit. Individuellement ou en groupe, ils ont combattu sur plusieurs fronts, que ce soit en Europe, en Méditerranée, en Mésopotamie, en Palestine, en Sibérie ou ailleurs[2]. Le Canada, alors, n'avait pas d'armée de l'air et sa marine, à l'ouverture des hostilités, ne comptait que deux croiseurs achetés de l'Amirauté britannique quatre ans auparavant[3]. Plusieurs milliers de Canadiens, que l'aéronautique ou le service naval fascinaient, avaient contourné ces obstacles en s'engageant dans la marine[4] ou dans l'aviation britanniques[5]. C'est

sur le théâtre occidental de la guerre, cependant, et dans le cadre d'un corps expéditionnaire officiellement constitué par leur gouvernement, que les Canadiens se sont plus particulièrement illustrés.

LE DÉCLENCHEMENT DES HOSTILITÉS ET LA FORMATION DU PREMIER CONTINGENT CANADIEN

Les origines de la guerre ont fait couler beaucoup d'encre[6], mais on s'entend pour reconnaître que c'est l'assassinat, le 28 juin 1914, de l'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône d'Autriche-Hongrie, qui servit en quelque sorte de détonateur aux nombreux tiraillements dont l'Europe avait été l'objet depuis plus d'une décennie. La crise n'éclata pas tout de suite. Tel un feu sous la cendre, elle couva durant près d'un mois. Soudainement, les déclarations de guerre se succédèrent les unes aux autres, semblables à une série d'explosions qui propagent l'incendie. Tour à tour, entre le 28 juillet et le 3 août, l'Autriche, la Serbie, l'Allemagne, la Russie, la France et la Belgique se retrouvèrent en état de guerre, de gré, dans certains cas, de force, dans d'autres. L'Angleterre, de son côté, entra presque à contrecœur dans un conflit qu'elle avait vainement cherché à éviter. Mais le 4 août, l'Allemagne envahit la Belgique, au mépris des traités internationaux qui en garantissaient la neutralité, ne laissant d'autre choix à la Grande-Bretagne que d'entrer en guerre à son tour.

Dans la communauté des nations, l'Empire britannique à cette époque n'avait encore qu'une seule voix, celle de la Grande-Bretagne. Du point de vue juridique, le Canada se trouvait donc en guerre lorsque celle-ci l'était, comme le premier ministre sir Wilfrid Laurier l'avait affirmé, à la Chambre des communes, le 12 janvier 1910[7]. Cependant, la décision de prendre une part active aux hostilités revenait aux autorités canadiennes qui fixaient aussi la forme et l'importance de la contribution du pays. À l'été de 1914, aucun homme politique, du moins publiquement, ne posa, en termes constitutionnels[8], la question de la participation du Canada à la guerre[9]. La situation apparaissait trop sérieuse pour cela et, de plus, la population de plusieurs villes canadiennes[10], dont celle de Montréal[11] et celle de Québec[12], avait accueilli avec enthousiasme la venue et le déclenchement des hostilités. Dès le 1er août, avant même l'entrée en guerre de la Grande-Bretagne, le gouverneur général, le duc de Connaught, dans un télégramme adressé au secrétaire d'État aux Colonies, promettait l'aide du Canada en cas de conflit[13]. Le gouvernement britannique accepta cette offre cinq jours plus tard, et le gouvernement canadien passa immédiatement à l'action, en ordonnant, le jour même, la levée d'un contingent pour servir en Europe[14]. À cette époque, le Canada disposait d'une milice active dont certains membres, 3 110 le 1er avril 1914, servaient de façon permanente et les autres, 55 000 en 1913, recevaient annuellement une certaine instruction militaire[15]. En vertu de la loi, ces réguliers et ces réservistes avaient pour tâche de défendre le

CARTE 2

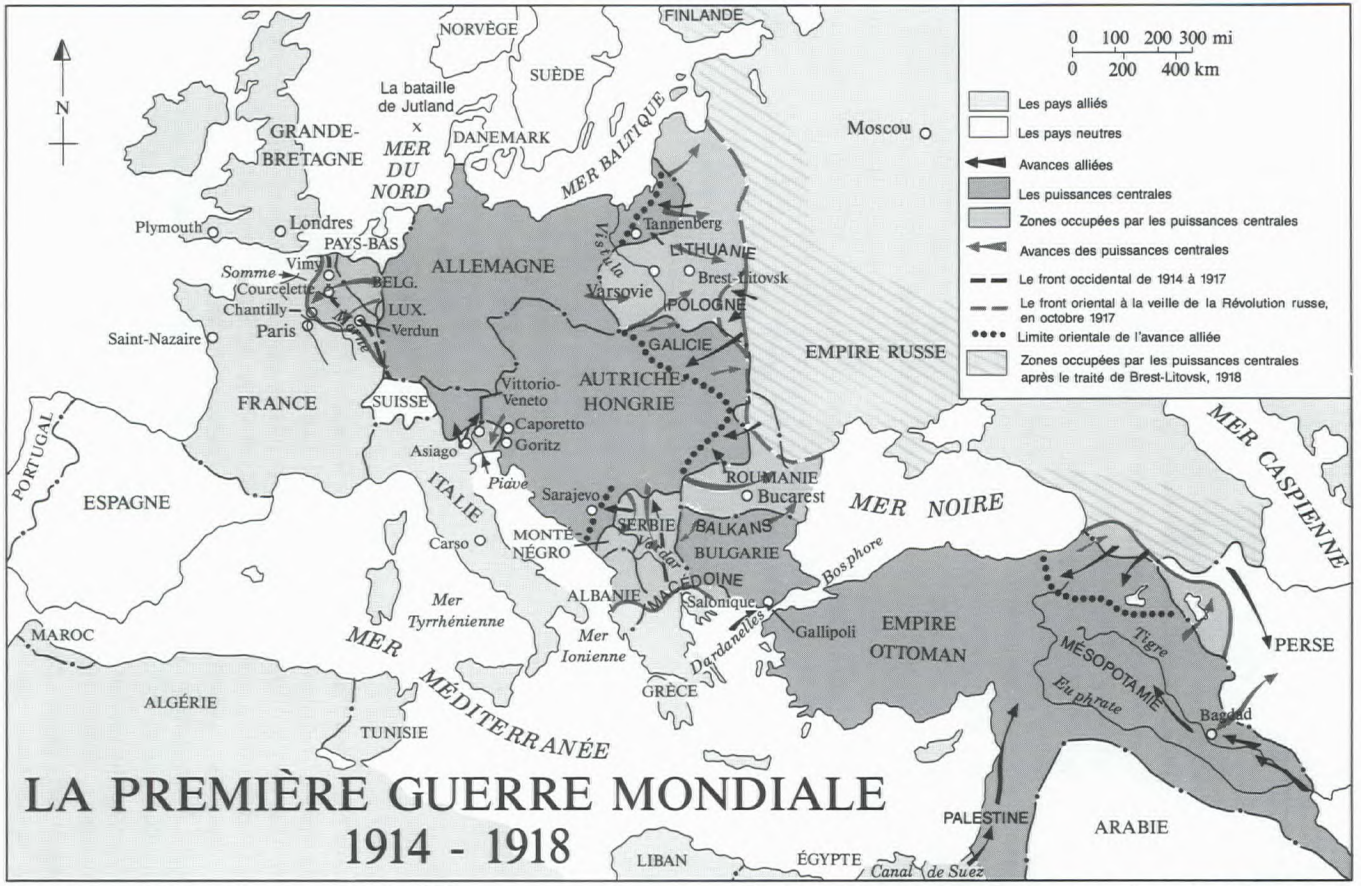

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

© (Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

Canada[16]. Le gouvernement s'abstint donc de les mobiliser pour aller servir outre-mer, mais il s'attendait évidemment à ce qu'ils s'enrôlassent en grand nombre sur une base volontaire. D'ailleurs, en ratifiant la décision du gouvernement d'envoyer un contingent en Europe[17], le parlement, qui se réunit le 18 août, enleva les doutes qu'on aurait pu avoir quant à la légalité de l'action gouvernementale[18].

Pendant que les dirigeants politiques faisaient diligence pour faire face à la situation nouvelle[19] engendrée par l'entrée en guerre du Canada, les autorités militaires s'affairaient à la mobilisation du premier contingent. Sous l'impulsion du ministre de la Milice et de la Défense, l'impétueux Sam Hughes, elles étaient en train de réaliser une opération que de nombreux commentateurs allaient assimiler ensuite à un véritable tour de force[20]. Dès le 18 août, en effet, les premiers volontaires étaient rassemblés à Valcartier[21], près de Québec, dans un camp militaire dont ils étaient les premiers occupants et dont l'aménagement avait débuté à peine dix jours auparavant[22]. Le 8 septembre, 32 665 hommes désireux de servir s'y trouvaient[23]. Seuls manquaient les vétérans qui avaient répondu à l'appel de l'homme d'affaires montréalais A. Hamilton Gault et qui avaient joint les rangs du bataillon qu'il venait de former, le Princess Patricia's Canadian Light Infantry (PPCLI), du nom de la fille du gouverneur général; ils avaient plutôt été réunis à Lévis[24]. Ce bataillon, d'ailleurs, ne faisait pas partie du premier contingent. En outre, contrairement à celui-ci, il était en France dès le 21 décembre[25] et ne fut réuni aux troupes canadiennes que près d'un an plus tard[26].

À Valcartier, il y avait beaucoup à faire: terminer le camp, compléter les formalités d'enrôlement des recrues, leur faire passer un examen médical et les vacciner contre la variole et la typhoïde[27], les habiller et les équiper, etc.[28]. Il fallait aussi nommer les commandants des diverses unités divisionnaires et répartir les hommes entre elles[29]. Le tableau 1 montre l'organisation des troupes canadiennes au front durant la Première Guerre mondiale. Le 7 août, en effet, les autorités britanniques avaient fait savoir « qu'une division constituerait une composition acceptable du corps expéditionnaire [canadien][30] ». Le gouvernement d'Ottawa avait accepté la proposition. Pour les observateurs initiés à l'organisation militaire, cette nouvelle signifiait que les hommes seraient répartis en douze bataillons d'infanterie qui, regroupés quatre par quatre, permettraient de former les trois brigades dont la division serait constituée[31]. Dans cette structure, les bataillons formaient l'unité de base, et la première tâche des responsables était donc de remplir leurs rangs. Mais il fallait aussi organiser les autres armes et les unités de soutien qui compléteraient la division: cavalerie, artillerie, automitrailleuses, génie, transmission, cyclistes, intendance (chargée du ravitaillement et du transport des troupes), santé, service vétérinaire, police, poste, trésorerie, magasins et commis militaires, etc.[32].

TABLEAU 1

Structure du Corps d'armée canadien et place de celui-ci dans les troupes britanniques en campagne

Éléments structurels	Composition de chaque élément	Commandant de la formation, de l'unité ou du groupe
Commandant en chef des troupes britanniques	Nombre variable d'armées	Maréchal
Armée	Nombre variable de corps d'armée	Général
Corps d'armée canadien	Quatre divisions	Lieutenant-général
Division	Trois brigades	Major-général
Brigade	Quatre bataillons	Brigadier-général
Bataillon	Quatre compagnies	Lieutenant-colonel
Compagnie	Quatre pelotons	Major ou capitaine
Peloton	Quatre sections	Lieutenant
Section	Quinze hommes (en principe)	Sergent ou caporal

Note: C'est à dessein que nous avons fait état seulement de l'infanterie dans ce tableau. Le lecteur est prié de se référer à l'appendice A, pour prendre connaissance de la composition du Corps d'armée canadien et de la place qu'y occupait le 22e bataillon.

Source: Col Joseph CHABALLE, *Histoire du 22e bataillon canadien-français* [...], pp. 58-59.

Tout cela, évidemment, ne pouvait se faire du jour au lendemain... et le temps passait vite. Dans ce contexte, la confusion ne pouvait manquer de s'installer[33] et de compromettre l'entraînement des recrues. De fait, quoi que Hughes en ait dit quelques semaines plus tard[34], l'entraînement avait à peine commencé que l'ordre de départ pour le port de Québec fut donné le 23 septembre. C'est là que, dans les jours suivants, l'embarquement eut lieu, dans le désordre et l'improvisation. Finalement, le 1er octobre, les navires affrétés pour effectuer la traversée de l'Atlantique descendirent le fleuve Saint-Laurent en direction du port de Gaspé, qu'ils quittèrent le 3 octobre, après l'arrivée de l'escorte de guerre britannique[35]. Douze jours plus tard, ils faisaient leur entrée dans le port de Plymouth. De là, les Canadiens furent dirigés dans la plaine de Salisbury, pour y poursuivre leur entraînement. Dès le 21 octobre, la pluie commença à tomber et transforma très vite le sol en mer de boue. Mal chaussés et mal abrités sous des tentes pendant plusieurs semaines, les volontaires subirent les rigueurs d'un hiver très pluvieux[36], le pire de mémoire d'homme à s'abattre sur l'Angleterre. Le mauvais temps compliqua même leur transfert en France, du 11 au 15 février[37]. À cause d'un vent très fort, en effet, les troupes souffrirent du mal de mer[38]. Débar-

CARTE 3

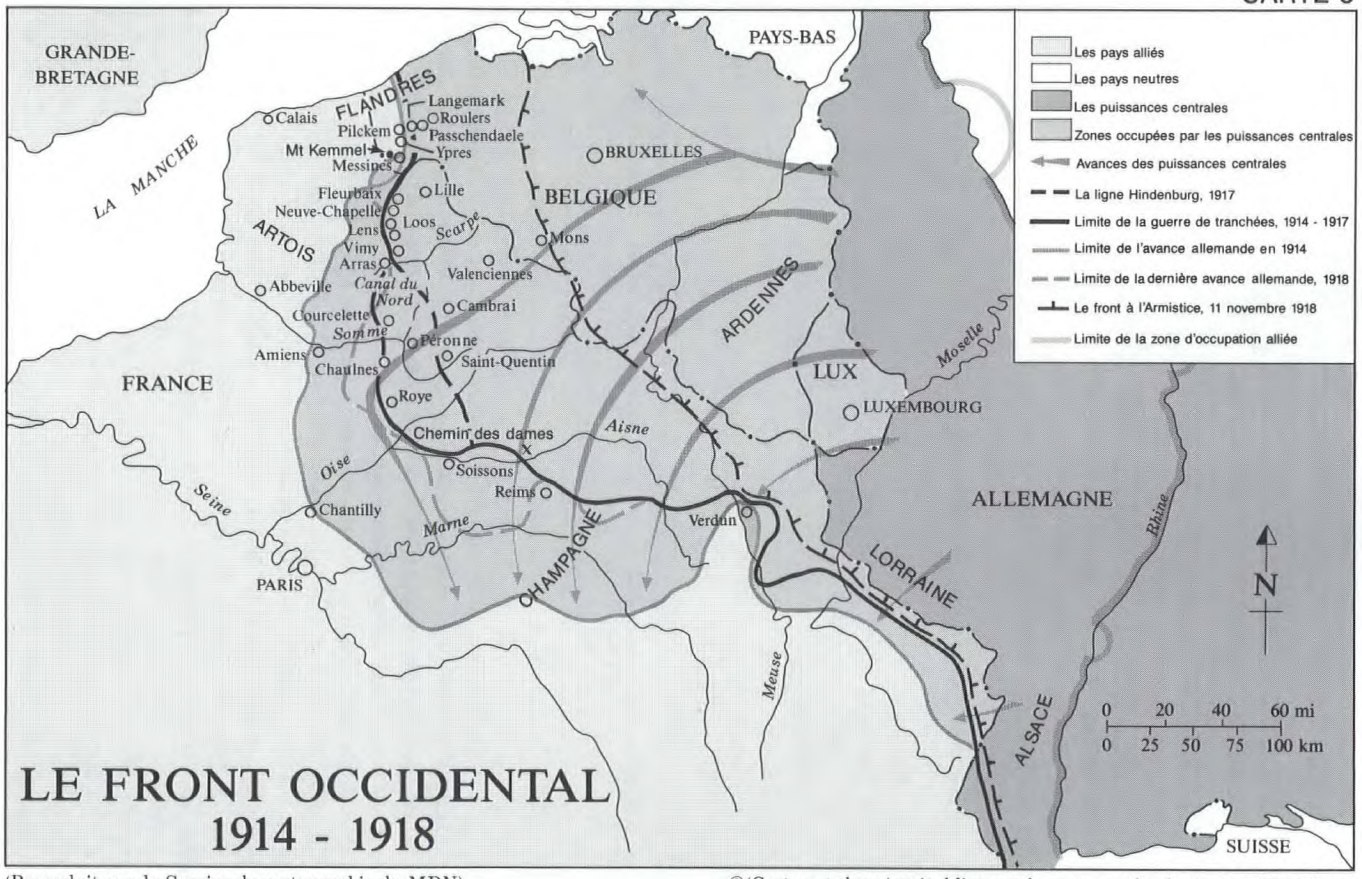

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

©(Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

qués à Saint-Nazaire, les hommes furent envoyés au front pour s'initier d'abord à la guerre de tranchées[39]. Puis, le 3 mars, la 1re division canadienne assurait la relève complète de la 7e division britannique devant Fleurbaix, non loin d'Ypres, sur le front occidental. Les hostilités duraient déjà depuis sept mois.

LE DÉBUT DE LA GUERRE ET LES PREMIÈRES BATAILLES CANADIENNES

Sur le théâtre occidental de la guerre, l'Allemagne avait pris l'offensive[40], dès le départ, comme le voulait le plan de campagne que l'ancien chef de son état-major, le feld-maréchal comte Alfred von Schlieffen, avait préparé au début du siècle. L'Allemagne devait soutenir les hostilités sur deux fronts. À l'est, on savait que la Russie, alliée à la France et à la Grande-Bretagne, ne pourrait attaquer en force dès le début du conflit, à cause du délai qu'occasionnait, en ce pays, la mobilisation des troupes. L'Autriche-Hongrie aurait donc été en mesure d'assumer la responsabilité principale des opérations initiales sur le front oriental. Dans ce contexte, l'Allemagne pouvait lancer une attaque puissante et expéditive à l'ouest: en six semaines, les armées françaises seraient vaincues. Les troupes allemandes seraient transférées aussitôt sur le front oriental, opération rendue possible par l'excellent réseau ferroviaire qui serpentait à travers le pays[41]. Pour obtenir la victoire rapide escomptée, le plan prévoyait la traversée du territoire belge, suivie de l'invasion de la France par le nord-est[42]. Les responsables allemands croyaient que la tâche serait relativement facile. Ils supposaient, en effet, que les armées françaises, elles, ne traverseraient pas la Belgique pour attaquer l'Allemagne, à cause de la neutralité que les grandes puissances avaient accepté de reconnaître à ce pays en 1839. Les Français concentreraient plutôt le gros de leurs forces plus au sud, le long de la frontière, afin qu'elles soient prêtes à entrer en action en Alsace-Lorraine. Le terrain à cet endroit étant plus montagneux et plus boisé, l'avance des troupes françaises se ferait au ralenti, donnant ainsi aux Allemands le temps de les rejoindre et de les vaincre par la gauche, avant qu'elles n'aient pu progresser considérablement.

Ce plan échoua. Comme l'avait espéré l'état-major allemand, les armées du Kaiser sortirent victorieuses de la bataille des frontières que les forces françaises déclenchèrent dans les Ardennes et en Lorraine, du 14 au 25 août, en application de leur plan XVII. Cependant, l'envahisseur allemand subit la défaite à son tour, lors de la bataille de la Marne qui se déroula du 5 au 10 septembre. Ce revers fut suivi de deux mois de lutte qui ne firent que confirmer le résultat de cet affrontement: l'avance allemande était terminée, la victoire rapide escomptée ne s'était pas matérialisée. Au contraire, l'Allemagne voyait se concrétiser le grave danger que constituait, pour elle, une guerre sur deux fronts. Sur le front oriental, la Russie avait maintenant regroupé ses troupes; sur le front occidental, une guerre de position commençait qui allait être longue, dure et épuisante pour toutes les troupes qu'elle

ferait se rencontrer. Repliées sur l'Aisne et sur la Meuse, incapables de progresser, les armées allemandes étaient bien déterminées à ne pas lâcher un pouce du terrain qu'elles avaient gagné dans les premières semaines de la guerre. De leur côté, les troupes alliées, installées face à elles, étaient tout aussi résolues à repousser les attaques éventuelles de l'ennemi. Sur un front qui s'étendait de la mer du Nord à la Suisse, la guerre défensive commençait, avec toute la panoplie de ses instruments: tranchées, barbelés, abris, fils de fer et, pour percer ceux-ci, une arme essentielle, l'artillerie. Durant les deux années suivantes, le front occidental qui s'était fixé pendant le mois d'octobre 1914 n'allait pas même varier de 15 kilomètres dans un sens ou dans l'autre[43].

L'état-major allemand se rendit compte rapidement que des positions si bien retranchées ne laissaient pas anticiper de changements rapides sur le front occidental. Dans les circonstances, il décida de passer à l'action sur le front oriental, plus étendu, où la marge de manœuvre était plus grande. Cette offensive se déroula du mois de mai au mois de septembre 1915. Elle fut désastreuse pour les armées russes qui y laissèrent la moitié de leurs effectifs. Elle aboutit, pour l'Allemagne, à la conquête d'immenses territoires sous la domination de la Russie, soit la Galicie, la Pologne et la Lituanie.

Durant l'hiver de 1915, à l'instar de l'état-major germanique, le gouvernement de Westminster avait décidé de porter le combat sur un nouveau théâtre d'opérations, dans l'espoir d'y obtenir la victoire stratégique qui semblait hors d'atteinte sur le front occidental. Son choix s'était porté sur les détroits du Bosphore et des Dardanelles. La Turquie, rangée officiellement du côté des puissances centrales depuis le 1er novembre, en gouvernait l'entrée, empêchant ainsi le ravitaillement de la Russie par la mer Noire. La tentative britannique, à laquelle la France s'associa au début, avorta. Sur mer d'abord, sur terre ensuite, la Grande-Bretagne mena un long et vain combat, du 25 février au 7 août, avant de s'avouer vaincue et d'ordonner le retrait définitif de ses troupes, trois mois plus tard. Empêtrée dans la presqu'île de Gallipoli, la Grande-Bretagne n'en continuait pas moins ses efforts sur le front occidental où elle avait envoyé une force expéditionnaire moins de deux semaines après le déclenchement des hostilités[44]. Ce théâtre d'opérations était resté animé durant l'hiver précédent, mais aucun engagement n'avait été décisif. Il en avait été ainsi, par exemple, du 10 au 12 mars 1915, alors que la 1re division canadienne s'était initiée au combat, quand la 1re armée britannique avait réussi à s'emparer de Neuve-Chapelle, village flamand situé à mi-chemin entre Ypres et Arras. Plus tard, le 24 avril, les Canadiens avaient subi les affres des nuages chlorés que les Allemands avaient utilisés pour la première fois, deux jours plus tôt, dans le cadre des combats qu'ils menèrent sans succès, au printemps, pour s'emparer du saillant d'Ypres, tenu par les forces alliées. Puis, en mai, le général Joseph-Jacques Joffre avait lancé une grande offensive francop-britannique en Artois, pour tenter de percer la ligne ennemie. La 1re division canadienne avait pris part à cet effort infructueux. Ensuite, succédant à la tempête, le calme s'était installé sur le front, jusqu'en septembre, alors que la 2e division canadienne était

venue se joindre à la 1re. L'un des douze bataillons d'infanterie de la nouvelle division portait une épithète à côté de son numéro : c'était le 22e bataillon (canadien-français).

LA CRÉATION DU RÉGIMENT ROYAL CANADIEN-FRANÇAIS

Le 22e bataillon a vu le jour dans des conditions différentes des autres. Au Canada, le premier contingent était à peine en voie de formation que, déjà, il était question de la création d'un deuxième[45]. L'organisation du premier en avait désappointé plusieurs. D'abord, les autorités militaires — en fait, Hughes, qui voyait à tout et s'immisçait partout[46] — avaient décidé de numéroter les bataillons du CEC, pour les reconnaître, plutôt que de leur donner le nom de régiments de milice. Plusieurs officiers de milice, qui s'identifiaient naturellement à leur unité, auraient certes préféré voir celle-ci associée nommément à l'organisation du premier contingent et non seulement à son recrutement. Ainsi, par exemple, le lieutenant-colonel C. L. Flick, qui commandait le British Columbia Horse, unité de cavalerie de la milice active non permanente qu'il avait organisée en 1911, ne se gêna pas pour exprimer publiquement sa déception, en 1917[47]. Selon lui, en effet, « le péché le plus impardonnable commis dans l'ensemble de la mobilisation canadienne fut la destruction complète de l'esprit régimentaire[48] ». Mais les autorités en avaient décidé autrement. Elles n'ont pas expliqué officiellement, à l'époque, la raison de cette mesure. On a certes voulu distinguer clairement le contingent de la milice. Était-ce pour éviter toute controverse éventuelle au sujet du statut du contingent expéditionnaire, la loi réservant l'emploi de la milice à la seule défense du Canada ? A-t-on souhaité plutôt favoriser l'émergence d'un esprit national dans le CEC, en pensant que ses membres auraient plus tendance à s'identifier au tout qu'aux parties, c'est-à-dire aux régiments de milice avec lesquels ils s'étaient enrôlés et dont plusieurs faisaient déjà partie avant la formation du contingent expéditionnaire ? Telle semble avoir été la préoccupation essentielle de Sam Hughes qui voyait dans cette entreprise « un appel aux armes, comme la croix de feu traversant la Haute-Écosse ou les montagnes irlandaises, autrefois[49] ».

Dans ce contexte, la spécificité canadienne-française que Hughes avait toujours refusé de reconnaître ne dut guère tenir une grande place dans son esprit. Les volontaires francophones furent affectés à deux bataillons au lieu d'être réunis : les recrues rassemblées par les Carabiniers Mont-Royal furent versées au 14e bataillon, et les hommes venus des autres régiments de milice furent regroupés dans le 12e. Il est vrai que les Carabiniers avaient accepté d'unir leurs efforts aux Canadian Grenadier Guards et aux Victoria Rifles of Canada, pour constituer le Royal Montreal Regiment. Mais celui-ci avait été formé avant même le départ pour Valcartier, et on ignorait alors quel serait le succès du recrutement dans le reste de la province. Hughes, qui régnait en roi et maître à Valcartier, aurait pu surmonter cet obstacle

s'il l'avait voulu et rassembler les Canadiens français en un seul groupe. D'ailleurs, selon Gustave Lanctôt, qui s'enrôla dans le CEC le 1er décembre 1915, le capitaine Hercule Barré, des Carabiniers Mont-Royal[50], aurait fait la suggestion de former un bataillon canadien-français. Mais Ottawa l'aurait repoussée, « pour l'apparente raison que les cadres des effectifs prévus étaient au complet[51] ». Le contingent expéditionnaire, formé en août et en septembre 1914, devint donc la première force canadienne à être mise sur pied, sans qu'on se préoccupât d'y assurer une représentation canadienne-française adéquate[52]. Certains francophones crurent qu'il fallait remédier à cette situation. D'autant plus que, dès les premières semaines du conflit armé, la rumeur courait déjà que les Canadiens français ne faisaient pas leur part dans l'effort de guerre en cours. Selon un informateur anglophone de Rodolphe Lemieux, « les esprits [étaient] montés [et] Sam Hughes [était] indigné de voir que la province de Québec [dormait] quand l'Empire [était] en danger[53] ». C'est dans ce contexte que s'inscrit la formation du 22e bataillon (canadien-français).

Pour la première fois, le 10 septembre, *la Presse* annonçait que des hommes bien connus faisaient des pressions auprès des autorités militaires pour obtenir l'autorisation de recruter un régiment de 2 000 hommes composé entièrement de Canadiens français. « Ce mouvement, disait le journal, [était] entièrement approuvé par les membres canadiens-français du Cabinet ainsi que par Sir Wilfrid Laurier[54] ». Puis, 11 jours plus tard, les lecteurs du quotidien apprenaient qu'après trois ou quatre semaines d'agitation sur la question, une importante délégation de citoyens canadiens-français se rendrait à Ottawa pour rencontrer le premier ministre du Canada, dans le but « de demander à [son] gouvernement l'autorisation de lever un contingent canadien, composé de Canadiens-Français, qui s'enrôleront pour le service actif de la Grande-Bretagne[55] ».

Cette démarche était-elle nécessaire pour obtenir la sanction officielle du gouvernement[56] dont les éléments francophones n'étaient ni forts ni influents[57]? Hamilton Gault n'avait pas eu à recourir à de tels moyens pour former le PPCLI. Il lui avait suffi d'en faire la proposition au ministre de la Milice et de la Défense[58]. L'envoi d'une telle délégation, par conséquent, ne faisait-il pas partie plutôt d'une vaste mise en scène, puisqu'« on nous assure d'avance, écrivait le journal, que R. L. Borden sera heureux de recevoir cette importante délégation et qu'il s'empressera, au nom du gouvernement, de faire tout son possible pour faciliter l'enrôlement d'un régiment canadien-français, du moment qu'il a approuvé l'enrôlement d'un régiment irlandais et d'un régiment écossais[59] »? Le quotidien ajoutait, le 24 septembre, que « le gouvernement du Dominion [allait] en toute probabilité donner son appui [au] mouvement ». Il se disait même en mesure de préciser que « la décision des ministres [avait] été beaucoup influencée par la pression de leurs collègues canadiens-français et par une vigoureuse lettre de la part de Sir Wilfrid Laurier, adressée à Sir R. L. Borden[60] ». Dans cette lettre adressée au premier ministre, le 23 septembre, Laurier lui avait suggéré d'autoriser la mise sur pied d'un régiment canadien-français, en souli-

gnant l'existence de régiments écossais et irlandais dans l'armée anglaise[61]. À notre avis, la lettre de Laurier et l'envoi de la délégation n'avaient pas pour but de convaincre Borden et le cabinet de la justesse de la proposition du comité. Les manœuvres exercées en coulisse avant le 21 septembre avaient permis de prendre le pouls des personnes en place sur le sujet, d'en convertir probablement certaines à l'idée et d'orchestrer une campagne de presse.

Tout laisse croire que l'instigateur de ces démarches fut le docteur Arthur Mignault, qui, aux dires de *la Presse*, était « le véritable organisateur de cette patriotique entreprise à laquelle il se dévouait corps et âme, avec une infatigable énergie[62] ». D'allégeance conservatrice, ce dernier s'était enrichi dans l'industrie pharmaceutique[63]. Son intérêt pour la vie militaire l'avait porté à s'enrôler dans le 65e régiment de milice où il servait à titre de capitaine, en septembre 1914[64]. L'accord du gouvernement était donc acquis; autrement, des hommes politiques sérieux de la trempe de Laurier, en particulier, auraient refusé de s'associer publiquement à ces démarches. Ils auraient pris le risque, en effet, de provoquer, sinon de l'agitation, du moins des réactions négatives face au recrutement, à un moment où le chef libéral prônait l'union de tous face au péril. Il fallait tuer dans l'œuf, cependant, les critiques qui pourraient voir le jour au Canada anglais. Fallait-il aussi convaincre Sam Hughes, qui, à cette époque, passait le plus clair de son temps à l'extérieur de la capitale[65]? Celui-ci modifia, dans une certaine mesure, son attitude vis-à-vis de la province de Québec[66]. D'abord, selon le journal *la Patrie*, en compagnie du secrétaire d'État, Louis Coderre, il aurait accompagné le premier ministre quand celui-ci reçut les délégués canadiens-français, le 28 septembre[67]. Nous verrons aussi, au chapitre IV, que, dans les mois subséquents, Hughes autorisa la formation de plusieurs bataillons d'infanterie francophones. Enfin, dès le 7 octobre, le ministre, en route pour l'Angleterre, laissa entrevoir au premier ministre la réunion éventuelle de quatre régiments canadiens-français en une brigade[68]. Les pressions de Mignault semblent avoir joué un rôle déterminant dans la nouvelle façon d'agir de Hughes à l'égard du Québec. D'après Robert Rumilly, d'ailleurs, le médecin montréalais rencontra lui-même le ministre[69]. Il s'était fait accompagner pour l'occasion de son ami conservateur Louis-Théophile Maréchal.

La mise en scène organisée visait donc à persuader l'opinion publique que le gouvernement avait dû céder à des pressions irrésistibles de Canadiens français nombreux et influents, fermement unis sur la question. Pour atteindre cet objectif, on mit la presse à contribution. En tout cas, deux faits ne manquent pas d'en donner l'impression. D'une part, la campagne d'inégale importance mais parallèle que les deux journaux rivaux[70], *la Presse* et *la Patrie*, menèrent cet automne-là en faveur du régiment canadien-français. Le premier quotidien était lié à Laurier[71], le deuxième était débiteur du conservateur Hugh Graham[72], propriétaire du *Montreal Star*, outre qu'il était soumis, selon Robert Rumilly, à l'influence directe du puissant homme d'affaires Rodolphe Forget, lui aussi d'allégeance conservatrice[73]. D'autre part, de nombreux journaux manifestèrent une étonnante unanimité sur le sujet. Sitôt, en effet, le projet rendu public, il avait été bien accueilli dans tous

Arthur Mignault joua un rôle essentiel dans la fondation du 22e bataillon (Le Livre d'or des Canadiens, *24 juin 1916)*

*Frédéric-Mondelet Gaudet fut le premier commandant du 22e bataillon (*Le Livre d'or des Canadiens, *24 juin 1916)*

les milieux. « Aucune voix discordante, dans ce magnifique concert de patriotisme, ne se fit entendre », écrit *la Presse*, le 23 septembre. « Les journaux anglais comme français, avec une largeur d'esprit, tout à leur honneur [ont donné] leur appui entier à l'entreprise[74] ». La rencontre avec le premier ministre allait provoquer les mêmes réactions positives[75]. Des concurrents montréalais de langue française, *le Canada* et *la Patrie*, des journaux francophones comme *l'Acadien* (Moncton), *l'Événement* (Québec) et *le Soleil* (Québec), des journaux anglophones aussi divers que *The Chronicle* (Halifax), *The Examiner* (Peterborough), *The Mail and Empire* (Toronto), *The Gazette* (Montréal), *The Globe* (Saint John, Nouveau-Brunswick), *The Montreal Star* (Montréal), *The Telegram* (Winnipeg) et *The Telegraph* (Québec), ainsi qu'au moins un journal américain, *le Courrier des États-Unis* (Massachusetts), louèrent le projet et l'autorisation que lui avait donnée le gouvernement[76]. Une telle conformité était-elle spontanée ? N'était-elle pas plutôt le fruit de manœuvres politiques ?

La mise en scène avait d'autres avantages que de convaincre l'opinion publique. Pouvait-on, en effet, imaginer occasion plus propice pour stimuler le recrutement parmi les Montréalais francophones ? Des propos désobligeants avaient paru dans la presse londonienne au sujet de l'attitude des Canadiens français vis-à-vis de l'enrôlement. Le *Daily Telegraph*, par exemple, avait écrit que « la seule tache de tout ce mouvement de recrutement au Canada fut l'apathie relative des Canadiens français à s'enrôler pour le service actif[77] ». On pouvait donc espérer faire taire ces commentateurs malveillants en montrant l'unanimité avec laquelle les hommes publics canadiens-français avaient décidé de faire front commun en faveur d'une mesure qui ne pouvait que favoriser l'enrôlement des Canadiens de langue française.

La délégation devait être composée d'environ 50 citoyens choisis parmi les plus connus et les plus représentatifs des deux partis politiques du Canada, le parti conservateur, au pouvoir, et le parti libéral, dans l'opposition[78]. Le groupe libéral de 25 personnes devait être dirigé par l'honorable Rodolphe Lemieux, membre de la Chambre des communes et ministre des Postes dans l'administration précédente. Il comptait parmi ses membres le premier ministre du Québec, sir Lomer Gouin, le maire de Montréal, Médéric Martin, de nombreux sénateurs, dont les hommes d'affaires Liguori Béique et Raoul Dandurand et le journaliste-historien Laurent-Olivier David, ainsi que plusieurs juges, parmi lesquels Joseph-Émery Robidoux, de la Cour supérieure du Québec, qui avait fait partie jadis du gouvernement de la province de Québec dirigé par Honoré Mercier. Les 25 conservateurs devaient avoir à leur tête Louis-Théophile Maréchal, en qui certains voyaient un futur ministre du gouvernement Borden. On trouvait, dans les rangs de ce groupe, un ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec, sir Auguste-Réal Angers; deux anciens premiers ministres de cette province, sir Charles-Eugène Boucher de Boucherville et sir Louis-Olivier Taillon; le prochain ministre des Postes, l'honorable Thomas Chase Casgrain, sénateur; sir Thomas Chapais, historien; l'orateur suppléant de la Chambre des communes et bientôt ministre du Revenu de l'intérieur, Pierre-Édouard Blondin; le chef de l'Opposition conservatrice au Parlement de Québec, sir Joseph-Mathias Tellier; le député à l'Assemblée législative du Québec et futur ministre dans le cabinet Borden, Esioff-Léon Patenaude; le bâtonnier général de la province de Québec, F. de S. Bastien; les colonels Hector Prévost et Alfred-E. Labelle, ainsi que tous les membres canadiens-français de la députation conservatrice à Ottawa qui faisaient partie d'office de la délégation[79].

Ces 50 citoyens s'étaient formés en comité et avaient désigné deux secrétaires[80], l'un libéral et l'autre conservateur, pour bien montrer qu'en ces circonstances exceptionnelles les Canadiens français devaient faire leur devoir et oublier leurs divergences politiques. Lorenzo Prince, « gérant de la rédaction de *La Presse* », faisait partie du groupe libéral[81]. C'était un choix naturel, à cause de l'intérêt que *la Presse* avait déjà manifesté vis-à-vis de la participation des Canadiens français à la guerre et surtout de la campagne qu'elle se préparait à mener sur le sujet. Ce journal avait d'ailleurs proposé, dès le 5 août, l'envoi, en Europe, des régiments de milice canadiens-français pour combattre dans l'armée française[82]. À notre connaissance, il a été le premier à demander la création d'unités francophones. Quant au secrétaire conservateur, le comité avait porté son choix sur Arthur Mignault.

Le premier souci des secrétaires fut d'entrer en contact avec le chef du gouvernement canadien, afin de lui demander de fixer une date pour la rencontre[83]. Après avoir été remise à deux reprises, celle-ci se tint, le 28 septembre, dans le bureau du premier ministre[84]. Prince, à qui le chef du gouvernement avait adressé son dernier télégramme sur le sujet, le samedi précédent, en prit connaissance seulement dans la matinée du 28[85]. Il était trop tard, alors, pour réunir tous les délégués. Ce fut donc une délégation restreinte qui rencontra le chef du gouvernement. Parmi les gens qui la com-

posaient, on retrouvait le chef libéral, sir Wilfrid Laurier, le ministre des Postes, Louis-Philippe Pelletier, le sénateur libéral Napoléon-Antoine Belcourt et les deux chefs de groupe, Lemieux et Maréchal[86]. Le résultat, comme l'avait laissé prévoir *la Presse*, fut positif[87]. Le premier ministre fit connaître aux délégués l'accord total de son gouvernement quant à leur projet et leur promit l'entière coopération du ministère de la Milice et de la Défense[88]. Cependant, ce n'est qu'autour du 15 octobre que le gouvernement approuva officiellement la formation du régiment francophone[89]. Borden profita de sa rencontre avec les délégués pour remercier le docteur Mignault de l'offre généreuse qu'il avait faite, cinq jours plus tôt, de fournir 50 000 $ pour aider à financer la formation du futur régiment canadien-français et l'achat d'équipement. Mignault avait offert, en plus, d'accompagner celui-ci outre-mer et d'y exercer les fonctions pour lesquelles on pourrait le juger apte[90].

La formation du 22e bataillon fut donc analogue à celle du Princess Patricia's Canadian Light Infantry dans la mesure où elle fut le fruit d'une initiative privée plutôt que gouvernementale. De plus, la proposition de le former s'accompagna, là aussi, d'une offre monétaire importante. En outre, le PPCLI avait été mis sur pied en dehors des cadres du premier contingent. Or, le gouvernement donna son accord de principe à la formation du régiment canadien-français, alors qu'il n'avait pas encore annoncé la création d'un second contingent. Comme le régiment de Gault, la nouvelle unité aurait donc pu, avec l'accord du War Office, être envoyée au front sans faire partie d'un contingent. C'est d'ailleurs la suggestion que le sous-ministre de la Milice et de la Défense, le colonel Eugène Fiset, et le chef d'état-major, le colonel Willoughby Garnons Gwatkin, firent au premier ministre le 5 octobre[91]. Robert Borden passa outre : l'unité fut incorporée au deuxième contingent expéditionnaire, dont il annonça la création le lendemain[92].

L'intégration du régiment francophone entraîna aussi l'abandon de l'appellation première. Le 7 octobre, en effet, les organisateurs de l'unité l'avaient désignée sous le nom de Régiment Royal Canadien-Français[93], avant qu'elle ne devînt officiellement le 22e bataillon (canadien-français)[94]. Les unités d'infanterie du CEC furent identifiées comme des bataillons et non comme des régiments. Pourtant, c'était le contraire dans le cas de la milice. D'ailleurs, pendant la Deuxième Guerre mondiale, les fantassins canadiens combattront dans des régiments. Les autorités en décidèrent autrement, lors de la Première, vraisemblablement pour éviter toute confusion entre la milice et les contingents temporaires. Enfin, le bataillon canadien-français reçut le numéro 22, à cause de la numérotation choisie pour identifier les unités d'infanterie du deuxième contingent.

LA NOMINATION DU PREMIER COMMANDANT

Après la rencontre entre la délégation et le premier ministre, le quotidien montréalais vit à maintenir l'intérêt du public autour du futur régiment, en le tenant au courant de diverses rumeurs et des nouvelles le concernant. La nomination du futur commandant offrit au journal une excellente occasion de retenir l'attention de ses lecteurs. C'était la première décision que les autorités du ministère de la Milice et de la Défense devaient prendre et c'était une décision très importante et lourde de conséquence, puisque le succès ou l'échec de l'entreprise pouvait en dépendre. Dès le lendemain de la rencontre avec le premier ministre, les lecteurs apprenaient que le futur commandant serait le colonel Joseph-Philippe Landry[95], commandant du district militaire n° 5, qui était officiellement désigné alors sous le nom de secteur divisionnaire n° 5 et dont le quartier général se trouvait à Québec[96]. Puis, le jeudi 1er octobre, le journal les prévenait que « les promoteurs du régiment [obtiendraient] probablement du gouverneur que le major Édouard de Bellefeuille Panet, chef d'état-major du district militaire n° 5, soit nommé [commandant][97] ». Mais le quotidien montréalais coupa court à ces spéculations, la semaine suivante, en annonçant la désignation du colonel Frédéric-Mondelet Gaudet au poste à pourvoir[98]. Ce dernier avait été choisi lors d'une réunion tenue à Ottawa, le 5 octobre. Fiset, Gwatkin, Mignault et deux futurs officiers du régiment, qui avaient déjà offert leurs services, Adolphe-V. Roy et Guy Boyer, y avaient participé[99].

Né à Trois-Rivières, le 11 avril 1867, de l'union de Jean-Frédéric Gaudet, ingénieur civil et arpenteur, et de Marie-Julia-Cécilia Mondelet, le nouveau commandant était le petit-fils du juge Charles-Joseph-Elzéar Mondelet[100]. Il avait fait ses études au Collège d'Ottawa et au Royal Military College (RMC), à Kingston. Diplômé de cet établissement en 1887, Gaudet avait suivi les traces de son père et acquis une formation d'ingénieur. À sa sortie du RMC, dont il avait été l'un des premiers élèves francophones[101], il avait obtenu une commission d'officier dans la milice canadienne. Il avait servi ensuite dans la Royal Canadian Artillery à titre de lieutenant, de capitaine (1901), de major (1905) et de lieutenant-colonel (1908). En mai 1896[102], cependant, sa carrière prit une nouvelle orientation, quand il se vit confier le poste de surintendant de la Dominion Cartridge Factory, qui se trouvait à Québec et qui prit le nom de Dominion Arsenal en 1901[103]. Le 16 juillet 1912, enfin, Gaudet devenait colonel de milice. Il prenait sa retraite de la force permanente, le 5 octobre 1913, avant de laisser son poste à l'Arsenal, pour entrer en congé forcé[104], à partir du 15 août 1914[105]. Selon Hughes, les munitions fabriquées à Québec étaient de mauvaise qualité et il en tenait Gaudet responsable. Le 7 août 1913, il avait écrit à son prédécesseur libéral, sir Frederick William Borden, qu'il « [sacrifierait] n'importe quand un surintendant décoratif plutôt que de voir la tête d'une douzaine de fusiliers emportée sur les champs de tir[106]. » On peut se demander dans quelle mesure cette compassion envers le soldat est sincère, quand on sait qu'il refusa obstinément, durant les deux premières années de guerre, de retirer du front le

fusil Ross, malgré les critiques que les combattants en faisaient. Leur vie dépendait pourtant de l'efficacité de leur arme. Malgré tout, ce n'est qu'en septembre 1916 que le fusil tant controversé disparut définitivement du lieu des combats[107].

Le 7 octobre 1914, lors de sa première rencontre avec les officiers de milice qui avaient offert de servir dans le nouveau régiment, Gaudet déclara ne pas avoir recherché ce commandement, mais qu'« on avait insisté pour qu'il l'acceptât[108] ». Si tel fut le cas, sa nomination, de prime abord, n'en est que plus surprenante, compte tenu des circonstances de son départ de l'Arsenal, du caractère de Hughes, du mépris bien connu de celui-ci pour les officiers de la force permanente, de son habitude de ne faire aucun cas des avis de ses subordonnés pour imposer ses choix, sans parler de son manque d'empathie envers les Canadiens français. On pourrait expliquer la nomination de Gaudet au poste de commandant du régiment en voie de formation par le départ de Hughes de la capitale pour New York le jour même où se tint la réunion pendant laquelle les participants fixèrent leur choix sur Gaudet. *La Patrie* prétendit toutefois, le 8 octobre, que Hughes avait donné son accord à la nomination de Gaudet avant son départ[109]. Il est certain en tout cas que les candidats potentiels et compétents pour occuper ce poste étaient rares.

Un bataillon était dirigé par un lieutenant-colonel. En supposant qu'on aurait pu convaincre un colonel d'accepter la charge, combien d'officiers supérieurs de la milice canadienne étaient alors en mesure d'occuper le poste? Combien, en outre, avaient la compétence voulue pour occuper de telles fonctions? Parmi ceux-ci, combien étaient libres et disposés à assumer une telle tâche? Du côté de la force permanente et des militaires qui occupaient un poste gouvernemental à temps plein, on avait vite fait le tour des officiers francophones. Le colonel Eugène Fiset était sous-ministre de la Milice et de la Défense. Le colonel Alexandre Roy était bien vieux (55 ans) pour occuper de telles fonctions. Il en était de même pour le lieutenant-colonel Jacques-Alfred Morin, son cadet d'un an[110]. Quant à Henri-Alexandre Panet, qui servait dans la Royal Canadian Artillery à titre de lieutenant-colonel, il commandait le Royal Canadian Horse Artillery dans le premier contingent, et il finira d'ailleurs la guerre dans l'artillerie, au sein du CAC[111]. Il ne restait donc que le colonel Joseph-Philippe Landry, commandant du district militaire n° 5, qui recouvrait l'est du Québec. Il héritera, plus tard, du commandement de diverses brigades d'infanterie du CEC, en Angleterre, mais ne pourra obtenir un poste similaire au front, à cause de son inexpérience du combat[112]. Du côté de la milice active non permanente, il y avait le colonel Alfred Labelle, commandant de la 12e brigade d'infanterie du district militaire n° 4. Ce dernier avait participé à la campagne de 1885 contre les Indiens et les Métis[113]. Il n'était donc plus très jeune. D'ailleurs, il ne servira pas dans le CEC, mais obtiendra bientôt le grade temporaire de brigadier général dans la milice canadienne[114]. Ce colonel éliminé, il fallait se tourner du côté des lieutenants-colonels dont une vingtaine étaient francophones[115]. Or,

leur compétence, en général, était loin d'être établie[116]. On soulignera, à ce propos, qu'un Charles T. DeLanaudière, commandant du 83e régiment de Joliette, devra accepter de s'enrôler avec le grade de capitaine pour pouvoir joindre l'unité de Gaudet[117]. Quant aux officiers de réserve francophones, il y en avait peu et presque tous étaient âgés de plus de 50 ans[118]. Ce n'est pas parmi ce groupe, de toute façon, qu'on pouvait dénicher l'homme capable de préparer, au pied levé, un millier de soldats pour le combat. La marge de manœuvre des responsables était donc plutôt mince. On s'en rendra compte avec plus d'acuité lorsqu'il faudra trouver d'autres francophones aptes au commandement.

Pour des raisons de rareté, de disponibilité et de compétence des officiers du grade de lieutenant-colonel, seul, peut-être, le colonel Gaudet pouvait se voir confier le poste dont il remplissait plusieurs exigences. Il était passé, en effet, par le RMC, il avait gravi les échelons de la hiérarchie militaire et, si sa réputation venait d'être affectée du point de vue professionnel, elle restait intacte en revanche du point de vue militaire. Ce sont là des facteurs qui jouaient en sa faveur. Il avait été écarté d'un établissement dont il avait assumé la direction pendant plus de 15 ans; il avait fait carrière dans l'artillerie plutôt que dans l'infanterie, même s'il ne pouvait s'agir là d'un critère de sélection décisif; enfin, sa nomination obligeait les autorités à faire une entorse aux règlements en confiant à un homme de 47 ans des fonctions dans le CEC, où la limite d'âge à l'admission était de deux ans inférieure. D'ailleurs, cette règle fut appliquée avec beaucoup de souplesse dans le cas des officiers supérieurs, comme le montrent des statistiques que le ministère de la Défense nationale a compilées à leur sujet[119]. Gaudet, de son côté, en acceptant la proposition qu'on lui faisait, saisit la chance qui se présentait à lui de relever un défi stimulant, de rétablir sa réputation et de terminer sa carrière sur une note plus positive et plus réjouissante qu'une mise à la retraite prématurée.

LE RECRUTEMENT ET L'ENTRAÎNEMENT DU RÉGIMENT

Aussitôt désigné, le nouveau commandant se mit au travail, conscient que le temps pressait et qu'une lourde tâche l'attendait. Dès le lendemain de sa nomination, le 6 octobre, il se rendit visiter les casernes de Saint-Jean[120], sur les bords du Richelieu, à 41 kilomètres au sud-est de Montréal, pour s'assurer qu'elles pouvaient recevoir son régiment. Elles étaient libres depuis le départ pour Valcartier des Royal Canadian Dragoons, régiment de cavalerie qui y avait ses quartiers avant le déclenchement du conflit[121].

L'une de ses tâches les plus urgentes et les plus importantes avait été le recrutement de ses officiers. Elle ne posa pas de grandes difficultés. Dès le 21 octobre[122], en effet, il put faire parvenir à Ottawa une liste provisoire de 33 officiers[123]. Il avait 30 postes à pourvoir. Seul le poste d'adjudant restait libre. Il avait donc trois officiers en réserve. Quinze des officiers

recommandés par Gaudet avaient signifié publiquement, dès la fin de septembre, leur intention de servir dans le régiment[124] et avaient peut-être participé à la première rencontre que le nouveau commandant avait eue, le 7 octobre, avec les officiers de milice désireux de servir. Dans les semaines qui suivirent, le commandant perdit six de ses officiers que le ministère de la Milice et de la Défense avait accepté de nommer sur recommandation du commandant, mais ils furent tout de suite remplacés. Le 21 novembre, en effet, quand *la Presse* publia le rôle nominatif du Royal Canadien-Français, tous les postes d'officiers avaient été pourvus[125], y compris celui d'adjudant, confié au capitaine d'artillerie Louis-Stanislaus Viens, à la fin d'octobre[126]. Cependant, le commandant en second désigné, le major Édouard de Bellefeuille Panet, diplômé du RMC et militaire de carrière, n'occupa jamais ces fonctions qui échurent ainsi au major du régiment, Louis-Henri Archambault. Au début du recrutement, le colonel Gaudet disposait donc d'un rôle d'officiers complet, bien qu'il ait dû y apporter des modifications par la suite. Même s'il n'avait probablement pu alors juger les capacités et le talent de chacun, il avait pu entreprendre avec une plus grande confiance la période d'enrôlement des hommes.

De toutes les responsabilités qui lui étaient dévolues à titre de commandant, le recrutement n'était pas la moindre. Même si le gouvernement fédéral n'avait pas encore autorisé cette opération pour le second contingent — l'ordre à cet effet n'allait parvenir à Montréal que le 19 octobre[127] — , il décida de passer à l'action dès le 7 octobre, le soir même de sa rencontre avec les officiers de milice qui s'étaient portés volontaires. Il nomma ce soir-là quatre « chefs de groupe »[128], et autorisa l'ouverture de quatre bureaux de recrutement où les intéressés allaient pouvoir se porter volontaires ou, plus exactement, faire inscrire leur nom sur une liste provisoire d'enrôlement. Il semble bien que c'est aussi lors de la réunion nocturne du 7 que fut approuvé l'insigne du régiment, insigne presque en tout point semblable à celui que portent encore aujourd'hui les membres du Royal 22^{e} Régiment[129]. Seul manquait alors le chiffre 22 qui n'avait pas encore été donné au régiment.

À Montréal, le recrutement fut centralisé aux casernes du 65^{e} régiment, avenue des Pins[130], aussitôt qu'il fut officiel. Les intéressés pouvaient s'y porter volontaires de 9 h à 22 h[131]. Pour s'enrôler, les citoyens devaient être âgés d'au moins 18 ans et d'au plus 44. Il fallait mesurer au minimum cinq pieds et trois pouces et avoir un tour de poitrine d'au moins 33 pouces et demi[132]. Pour être accepté, un homme marié devait avoir obtenu le consentement de son épouse[133]. Les volontaires s'enrôlaient comme simples soldats[134], les officiers exceptés. Les recrues s'engageaient pour un an ou pour la durée de la guerre, si elle n'était pas terminée après ce laps de temps[135].

Les formalités d'enrôlement étaient plutôt simples. Le volontaire se présentait à un officier recruteur qui lui faisait remplir un formulaire. Puis, après que le candidat eut subi un examen médical, le commandant du batail-

lon signait le formulaire et le volontaire devenait officiellement une recrue. Comme il pouvait se passer un laps de temps plus ou moins long entre le moment où le volontaire manifestait son intention de servir, le jour où il signait le formulaire et celui où le commandant acceptait officiellement sa candidature, la solde du candidat était rétroactive au jour où il s'était présenté au régiment. *La Presse*, reprenant une déclaration du colonel Gaudet, écrivait le 22 octobre que le jour de l'assermentation constituait le premier jour de solde[136]. En ajoutant les mots « en principe » à cette affirmation, le journal aurait décrit avec plus de précision la pratique qui allait s'instaurer, comme nous l'avons constaté lors de nos recherches dans les dossiers personnels. La solde était fixée à 1,10 $ par jour pour un simple soldat, à 1,20 $ pour un caporal et à 1,50 $ pour un sergent. Ces sommes incluaient une allocation de campagne de dix cents (quinze cents, dans le cas d'un sergent)[137].

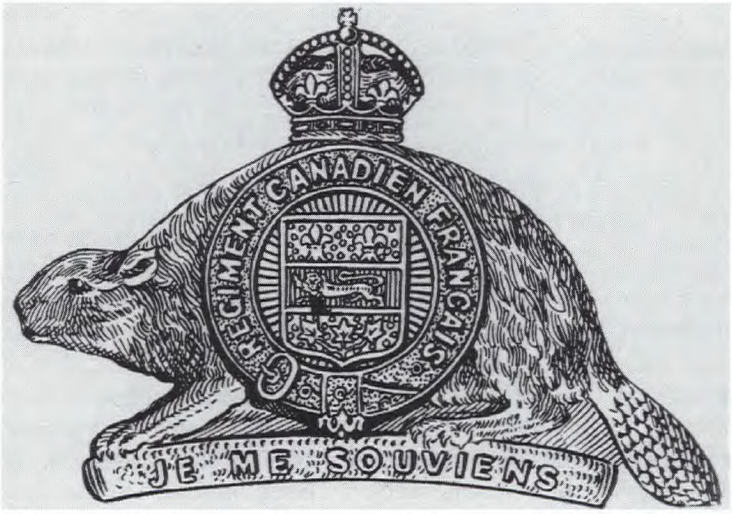

Esquisse de l'emblème du 22e bataillon parue le 24 juin 1916 dans le Livre d'or des Canadiens *publié à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste*

L'entraînement se tint à Montréal, au début, et les hommes rentraient chez eux chaque soir. L'instruction débuta le 22 octobre au parc Mance[138], pour se poursuivre au parc Lafontaine les jours suivants[139]. Certains exercices eurent lieu aussi à l'arsenal même, en particulier lorsque le temps ne permettait pas de les faire à l'extérieur[140]. Les exercices avaient lieu de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h. Les recrues devaient prendre part à ces deux exercices pour toucher leur solde quotidienne[141]. Le dimanche 25 octobre, un premier détachement, formé d'une soixantaine d'hommes, partait pour Saint-Jean[142] dont les installations militaires avaient été officiellement retenues pour l'entraînement du régiment. Ce groupe était commandé par le major Gustave-René Rainville[143] qui, trop âgé[144], n'irait pas combattre outre-mer. Premier quartier-maître du régiment[145], Rainville allait lui rendre de précieux services, cependant, car le colonel Gaudet n'allait pas

manquer de mettre à profit son expérience et son dévouement[146]. Ainsi, c'est à lui qu'il confia la tâche de préparer le camp, en vue de l'arrivée prochaine des volontaires à Saint-Jean[147]. Ses hommes durent faire diligence puisque, dès le mercredi suivant, plus de 200 recrues descendaient à la gare de la ville, en provenance de Montréal. Ce deuxième détachement était sous le commandement du major Louis-Henri Archambault[148], officier de milice d'expérience[149], qui venait d'être nommé second major du régiment[150] par le colonel Gaudet et qui reçut de ce dernier la charge provisoire du camp[151]. Les effectifs se gonflèrent d'un troisième détachement le samedi 31 octobre[152], puis d'un quatrième, le mercredi 4 novembre[153]. Le lendemain, le colonel Gaudet s'y rendait lui-même, avec les signaleurs et le reste des hommes[154]. Le transfert était terminé une journée plus tard avec l'arrivée aux casernes du détachement que des officiers de milice avaient recruté à Québec[155].

Le 5 novembre, c'est avec un peu de nostalgie et beaucoup de bonheur que Mignault et Prince avaient dû saluer le départ du dernier détachement montréalais. Tous deux avaient dû se dire, alors, qu'une partie au moins de leur rêve était en train de se concrétiser. Le régiment dont ils avaient tant souhaité la formation n'était plus une abstraction, mais bel et bien un rassemblement de plusieurs centaines d'hommes. De son côté le colonel Gaudet avait de quoi se réjouir, car, en se dirigeant vers Saint-Jean, il avait abattu bien de la besogne depuis sa nomination, un mois plus tôt, et, surtout, depuis le lancement officiel du recrutement, le 20 octobre. Il devait être heureux aussi de quitter la métropole pour les rives de la rivière Richelieu. On n'a pas l'habitude, en effet, dans les milieux militaires, d'entraîner des hommes au milieu d'un parc avec journalistes et curieux à l'affût. Il n'est pas non plus dans les us et coutumes des instructeurs d'infanterie de renvoyer chez eux, à la fin de chaque jour d'exercice, des hommes qu'on prépare à affronter l'ennemi quelques semaines plus tard. Or, les volontaires pas plus que leur commandant ne connaissaient, à ce moment-là, la date de leur départ pour l'Angleterre, mais la rumeur voulait que le régiment quittât le pays au début de l'année suivante[156].

Cependant, quand le régiment quitta la métropole pour Saint-Jean, Gaudet, Prince et Mignault avaient-ils seulement des raisons de se réjouir? En octobre, ils s'étaient donné comme objectif primordial de remplir les rangs du régiment canadien-français. Le 5 novembre, pouvaient-ils avoir la profonde satisfaction qu'apporte la constatation de la tâche accomplie?

LE RÔLE DE *LA PRESSE*

Le colonel Gaudet reçut une aide exceptionnelle dans le recrutement de son unité. Avant même la formation de celle-ci, *la Presse* avait fait une très grande campagne en sa faveur[157]. À partir du 21 septembre, le journal montréalais lui avait consacré des reportages, presque quotidiens, et il continua cette politique durant de nombreuses semaines. Dans les premiers jours d'octobre, il n'attendait plus que le feu vert du commandant du nou-

16 PAGES

LA PRESSE

LA PRESSE, EDIT. QUOT.—MONTRÉAL, VENDREDI, 16 OCTOBRE 1914

LE CANADA FRANÇAIS AURA UNE PAGE IMMORTELLE DANS L'HISTOIRE DE LA VAILLANCE

semblée d'hier soir au Parc Sohmer a été la plus grandiose manifestation que nous ayons jamais vue à Montréal.—Plus de vingt mille personnes se pressaient dans l'immense salle et vingt mille autres n'ont pu trouver de place.

IBRANT APPEL AU PATRIOTISME DE NOS COMPATRIOTES

LE ROYAL CANADIEN-FRANÇAIS

LA FOULE ACCLAMANTE

SIR WILFRID LAURIER

LES ACCLAMATIONS DE LA FOULE

LE CHANT DE LA MARSEILLAISE

La Presse, *16 octobre 1914*

veau régiment pour y aller de trois initiatives. Celles-ci devaient faire de *la Presse* le parrain indiscutable de l'unité qui allait être connue peu de temps après sous le nom de 22e bataillon (canadien-français). Trente-six heures environ, en effet, après la réunion nocturne du 7 octobre, le journal de Trefflé Berthiaume commença à faire paraître un formulaire d'inscription à l'intention des citoyens qui songeaient à se porter volontaires[158]. Il continua cette politique jusqu'au 16 octobre. Ensuite, il publia régulièrement, à partir du 9, le nom, l'adresse et la profession des hommes qui faisaient porter leur nom sur la liste provisoire d'enrôlement[159]. Il n'abandonna cette pratique qu'en novembre, bien qu'il cessât, le 22 octobre, de faire paraître les deux derniers renseignements, sans doute parce qu'ils étaient désormais jugés con-

fidentiels. Le dimanche 18 octobre, en effet, le gouvernement avait annoncé officiellement la mobilisation du deuxième contingent[160]. Les journaux avaient informé le public de la nouvelle, le mardi 20 octobre[161], jour où le régiment canadien-français procéda à l'enrôlement de ses premiers volontaires. *La Presse*, cependant, aurait toujours pu justifier sa nouvelle règle par l'embarras où le mirent, à quelques reprises, certains malins qui firent placer, à leur insu, d'autres citoyens sur la liste d'enrôlement[162].

Enfin, toujours le 9 octobre, le quotidien montréalais y alla d'une autre grande primeur, afin d'épauler d'une façon spectaculaire le travail des recruteurs que le colonel Gaudet venait de nommer[163]. Le 1er octobre, le journal avait laissé entendre que sir Wilfrid Laurier se préparait à « tenir incessamment une grande assemblée à Montréal, au parc Sohmer, tout probablement, où il parlera des devoirs de l'heure actuelle[164] ». Huit jours plus tard, il annonça officiellement la nouvelle en manchette, et il revint sur le sujet, chaque jour, jusqu'à la tenue de l'assemblée, le jeudi 15 octobre. Plus qu'aujourd'hui, les politiciens occupaient alors le devant de la scène publique. À part de rares exceptions, il n'y avait alors ni artistes, ni athlètes pour leur disputer la faveur populaire et les reléguer à l'arrière-plan, comme il arrive fréquemment de nos jours. Les organisateurs de la soirée, Mignault et Prince vraisemblablement, firent donc généreusement appel à leurs services et plusieurs accédèrent de bonne grâce à leur demande. Il est vrai que certains des politiciens et des ex-politiciens qui avaient accepté de faire partie du comité étaient absents de l'assemblée. Mais Lemieux, Maréchal, Casgrain, Gouin, Dandurand, Belcourt, Tellier et le plus illustre d'entre eux, Laurier, y participèrent[165]. Selon *la Presse*, les orateurs prirent la parole devant plus de 20 000 personnes[166]. Le *Montreal Star* fit la même estimation[167]. La soirée fut un succès, même si l'assistance ne fut pas nécessairement aussi nombreuse qu'on l'a dit. Le quotidien francophone consacra à l'assemblée 4 pages de son numéro du lendemain qui en comptait 18. Cette assemblée marqua le coup d'envoi de la campagne de recrutement qui commença officiellement cinq jours plus tard, soit le 20 octobre.

En mettant les ressources de son journal au service du nouveau régiment, Prince avait réussi à captiver le public. D'abord, dès le 22 septembre, le propriétaire de *la Presse*, Trefflé Berthiaume, avait voulu encourager, d'une façon très concrète, le recrutement du futur régiment, en s'engageant à verser leur plein salaire à tous les employés qui s'enrôleraient dans celui-ci[168]. Il avait repris une mesure que le gouvernement québécois avait adopté dès le 6 août[169]. Il avait espéré que son initiative ferait boule de neige, mais deux maisons seulement l'avaient suivi sur cette voie: Caron Frères et K. Kavanagh Co. Ltd.[170]. Ces gestes étaient venus s'ajouter à ceux qu'avaient déjà posés, entre autres, des corporations municipales et des compagnies d'assurance, afin de favoriser le recrutement. Dès le 8 août, par exemple, la ville de Québec avait résolu de remettre son plein salaire à tout fonctionnaire qui se porterait volontaire et de lui garantir son emploi à son retour et ce, quel que soit l'endroit où il serait appelé à servir[171]. Puis, à la fin du mois d'oc-

tobre, elle avait décidé d'assurer la vie de ses contribuables qui s'enrôleraient, pour une somme variant de 1 500 $ à 500 $, suivant l'état civil de chacun[172]. La Canada Life Assurance Company, de son côté, avait annoncé le 19 août qu'elle n'exigerait pas de prime supplémentaire de ses assurés qui se portaient volontaires. Elle avait aussi prévenu le public que les polices resteraient en vigueur, même si leurs débiteurs ne payaient pas les primes pendant leur service à l'étranger[173]. L'Ordre des forestiers canadiens avait fait encore mieux, en n'exigeant pas de primes de ses assurés en service actif pendant au moins un an[174].

La Presse, cependant, ne s'était pas contenté de suivre la trace de ces municipalités et compagnies, en offrant des encouragements financiers pour stimuler le recrutement du régiment en voie de formation. Le journal avait réussi à créer parmi ses lecteurs une grande affection à son endroit, tout en les sensibilisant au fait militaire, en général, et au service outre-mer, en particulier. Durant les mois de septembre, octobre et novembre, en effet, le public avait manifesté sa sympathie pour le régiment de diverses façons. Vers la mi-octobre, par exemple, des jeunes filles avaient proposé de remettre un drapeau au régiment[175]. Leur offre fut acceptée et, quelques mois plus tard, elles allaient avoir le bonheur de présenter leur drapeau au bataillon, lors d'une cérémonie officielle à Saint-Jean[176]. De leur côté, des Canadiennes françaises créèrent « Le patriotisme au foyer », un comité qui avait pour but « de travailler à domicile ou dans des ouvroirs à compléter l'équipement du régiment Royal Canadien-Français[177] ». Des citoyens, pour leur part, avaient vu, dans la création de celui-ci, l'occasion de manifester leur talent de parolier ou de compositeur[178]. D'autres avaient plutôt dessiné un drapeau[179]. De plus, sur la suggestion de *la Presse*, des compagnies et des citoyens avaient fait parvenir au régiment du papier à lettres, des jeux de cartes, des jeux de société, etc.[180]. Le journal prit même charge de la collecte de tous ces objets, à partir du 6 novembre, et la compagnie du Grand-Tronc se chargea de les apporter gratuitement à Saint-Jean dans ses trains[181]. Le même système prévalait aussi pour les revues et les livres, amassés pour la création, à Saint-Jean, de la « Bibliothèque de *la Presse* »[182]. Le 18 novembre, on évaluait à plus de 1 500 le nombre de brochures, revues et livres envoyés à Saint-Jean[183]. Seul son appel aux maisons commerciales pour fournir des bottes aux soldats du régiment a semblé rester sans réponse[184]. Comme on le peut voir, *la Presse* a cherché à faire de la formation du Royal Canadien-Français une entreprise patriotique. Elle y a réussi dans la mesure où, dès sa création, le régiment n'était pas un bataillon numéroté comme les autres. Il avait un nom propre et sa mise sur pied fit l'objet d'une attention si spéciale de la part des journalistes, ceux de *la Presse* en particulier, qu'elle fascina indéniablement une partie de l'opinion publique. Avant même sa constitution, on parlait de lui et, au moment de sa fondation, bien des citoyens l'aimaient déjà, se reconnaissaient en lui et pouvaient rêver aux exploits qu'il accomplirait bientôt ainsi qu'aux difficultés qu'il connaîtrait[185]. Mais, de là à s'enrôler, il y avait toute une marge...

N O T E S

1. R. Ernest DUPUY et Trevor N. DUPUY, *The Encyclopedia of Military History from 3,500 B.C. to the Present*, édition révisée, New York, Harper & Row, 1977, p. 990.
2. On ne dispose encore d'aucune étude d'ensemble sur le sujet. Cependant G. W. L. Nicholson a montré le rôle joué par le Corps expéditionnaire canadien, en Europe, et il a consacré un chapitre de son livre aux soldats qui ont combattu en dehors du CEC. S. F. Wise s'est intéressé aux aviateurs canadiens qui ont combattu dans la Royal Air Force pendant le conflit. Il a surtout accordé son attention aux opérations aériennes conduites sur le continent et sur les mers. On pourra compléter les quelques pages qu'il a consacrées aux autres théâtres d'opérations par les textes manuscrits de Jean Pariseau sur le Moyen-Orient, l'Égypte, la Palestine, la Mésopotamie, l'Afrique orientale, la Macédoine et l'Italie. Quant aux marins canadiens, la recherche reste à faire. Voir col. G. W. L. NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...]; Jean PARISEAU, « Canadian Airmen in the « Side-Shows » of the First World War, Volume I, Middle East Command, 1914-1918; Volume II, Italy, 1917-1918 », IX — 224 p. et IX — 124 p., études manuscrites préparées pour le compte du Service historique de la Défense nationale; S. F. WISE, *les Aviateurs canadiens dans la Première Guerre mondiale* [...], pp. 706-707.
3. Gilbert Norman TUCKER, *The Naval Service of Canada, Its Official History, Volume I, Origins and Early Years*, Ottawa, Imprimeur du roi, 1952, pp. 141 s.
4. On n'a pas encore établi le nombre de Canadiens qui s'enrôlèrent dans la Royal Navy. Selon un document de 1922, la marine canadienne aurait recruté 1 716 hommes pour servir outremer et, de ce groupe, 1 329 seulement auraient été dépêchés outre-Atlantique. Tucker a plutôt estimé à 600 le nombre de Canadiens qui aboutirent ainsi dans la marine impériale, avant d'ajouter « [qu'un] nombre important, bien qu'inconnu, de Canadiens se sont aussi enrôlés dans la *Royal Navy* ». Voir *ibid.*, p. 221, et APC, Centre national des documents du personnel, dossier « Chapter I material, Material for appendix, note on the Royal Canadian Navy to 30/9/15 », copie d'une note de service au sous-ministre du Service naval, 1er février 1922.
5. On estime à plus de 16 000 le nombre de Canadiens qui auraient servi dans la Royal Air Force durant le conflit. Voir WISE, *op. cit.*, pp. 706-707.
6. L'inventaire d'A. G. S. ENSER, *A Subject Bibliography of the First World War* [...], pp. 242-248, donne la liste des œuvres en langue anglaise sur le sujet. L'excellente étude de Pierre RENOUVIN, *la Crise européenne et la Première Guerre mondiale (1914-1918)* fournit de nombreuses références en plusieurs langues sur la question. Un ouvrage de John E. JESSUP, Jr. et Robert W. COAKLEY, *A Guide to the Study and Use of Military History* (Washington, Center of Military History, United States Army, 1979, pp. 125-126) présente sommairement quelques bons travaux parus en anglais concernant les origines de la guerre. Dans *les Causes de la Première Guerre mondiale, Essai d'historiographie* (Paris, Éditions du Seuil, 1973), Jacques DROZ s'est surtout attaché au problème de la responsabilité allemande par le biais de la thèse qu'a défendue l'historien Fritz Fischer dans deux ouvrages parus en allemand, en 1961 et 1969 respectivement. Selon ce dernier, le conflit fut d'abord provoqué par l'impérialisme allemand. Laurence Lafore a fait une étude différente de la question dans *The Long Fuse, An Interpretation of the Origins of World War* I (Philadelphia & New York, J. B. Lippincott Company, 1965). Contrairement à Fischer, il refuse de partir à la chasse aux coupables. Il essaie plutôt de déterminer l'ensemble des facteurs qui ont joué dans le déclenchement des hostilités.
7. CANADA, CHAMBRE DES COMMUNES, *Débats*, 12 janvier 1910, cité dans NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], p. 6.
8. La nuance a son importance, car, dès le 3 août, *la Presse* faisait connaître la décision d'Armand Lavergne de ne pas aller combattre outre-mer, parce qu'il « [avait] déjà désapprouvé la participation du Canada aux guerres en dehors de notre pays, que la France et l'Angleterre y soient intéressées ou non ». Or, Lavergne, à ce moment-là, était colonel commandant le 61e régiment de milice de Montmagny et député de la circonscription du même nom à l'Assemblée

législative de la province de Québec. Il devait reprendre les mêmes propos, le lendemain, lors d'une assemblée publique à Québec. Voir « le Conflit européen, M. Armand Lavergne », *la Presse* (Montréal), vol. 30, n° 229 (3 août 1914), p. 12; Robert RUMILLY, *Histoire de la province de Québec, XIX, « 1914 »*, pp. 20-21.

9. C. P. STACEY, *Canada and the Age of Conflict* [...], p. 174.
10. J. Castell HOPKINS, *The Canadian Annual Review of Public Affairs, 1914*, Toronto, the Annual Review Publishing Company Limited, 1915, pp. 142-143.
11. « On manifeste dans les rues », *la Presse*, vol. 30, n° 229 (3 août 1914), p. 7; « L'enthousiasme ne se ralentit pas à Montréal », *la Presse*, vol. 30, n° 234 (8 août 1914), p. 25; « Le patriotisme toujours vibrant dans notre ville », *la Presse*, vol. 30, n° 235 (10 août 1914), p. 13.
12. RUMILLY, *op. cit.*, p. 15.
13. Le texte de ce télégramme et la réponse du secrétaire britannique, envoyée au gouverneur général sous la même forme, sont reproduits dans l'ouvrage du colonel DUGUID, *Histoire officielle de l'Armée canadienne* [...], p. 8.
14. *Ibid.*, p. 24.
15. NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], p. 7.
16. Le gouverneur général adopta cette interprétation dans son télégramme du 2 août 1914, au secrétaire d'État aux colonies. Voir DUGUID, *op. cit.*, p. 8. L'article 70 de la *Loi de la milice*, sanctionnée le 10 août 1914, disait d'ailleurs textuellement: « Le Gouverneur en conseil peut mettre la milice, ou toute partie de la milice, en service actif partout dans le Canada et en dehors du Canada, pour la défense de ce dernier, en quelque temps que ce soit où il paraît à propos de le faire à raison de circonstances critiques ». Voir *Acte concernant la milice et la défense du Canada*, 4 Édouard VII, chap. 3, art. 3.
17. La *Loi des mesures de guerre*, adoptée lors de la session du Parlement ouverte le 18 août, ratifia les décisions que le gouvernement avait prises par décret du conseil à partir du 1er août 1914. Voir *Loi des mesures de guerre*, 5 George V, chap. 2, art. 2.
18. Une grande confusion cependant a entouré le statut juridique du CEC. Voir lcol T. M. HUNTER, « Some Aspects of Disciplinary Policy in the Canadian Services, 1914-1946 », S Hist, Report No. 91, Historical Section, Army Headquarters, 15 juillet 1960, pp. 2 s.; DUGUID, *Histoire officielle de l'Armée canadienne* [...], pp. 27-28 et 61-62; *Official History of the Canadian Forces* [...], appendice 8, pp. 4 s.
19. On trouvera la liste des mesures adoptées dans DUGUID, *op. cit.*, pp. 11 s.
20. Selon Robert Craig Brown et Ramsay Cook, par exemple, Sam Hughes « réalisa un miracle dans un lieu sauvage ». Voir BROWN et COOK, *Canada, 1896-1921* [...], p. 214.
21. NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], p. 22.
22. DUGUID, *op. cit.*, p. 40.
23. NICHOLSON, *op. cit.*, p. 22.
24. Ralph HODDER-WILLIAMS, *Princess Patricia's Canadian Light Infantry* [...], p. 13.
25. DUGUID, *Histoire officielle de l'Armée canadienne* [...], p. 440.
26. HODDER-WILLIAMS, *op. cit.*, p. 90.
27. À partir du 9 septembre 1917, la vaccination s'étendra à d'autres maladies comme le choléra et la dysenterie. Sur l'inoculation, voir DUGUID, *op. cit.*, p. 84.
28. Sur l'activité à Valcartier et à Ottawa durant cette période, voir *ibid.*, pp. 51-103.
29. On mit bien du temps à terminer ces deux opérations en particulier, voir *ibid.*, pp. 97-98.
30. Câblogramme du secrétaire d'État aux colonies au gouverneur général, cité dans NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], p. 19.
31. En fait, il y avait assez d'hommes pour qu'on formât une brigade supplémentaire, afin de servir au renforcement de la division. Sur le nombre de bataillons créés, voir DUGUID, *Histoire officielle de l'Armée canadienne* [...], p. 99, ainsi que les listes d'embarquement de ces unités, conservées au Service historique de la Défense nationale.
32. On trouvera quelques renseignements sur l'organisation des divers armes et services dans DUGUID, *op. cit.*, pp. 70-79. Par ailleurs, l'organisation du premier contingent, telle qu'adoptée par le gouvernement le 10 août, est reproduite dans CANADA, DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE, *Official History of the Canadian Forces* [...], appendice 48, p. 38. L'organisation opérationnelle du même contingent est donnée dans le même ouvrage (appendice 254, pp. 177-178).

33. Sir Andrew Macphail s'est montré particulièrement sévère à l'endroit de cette période d'entraînement. Voir MACPHAIL, *The Medical Services* [...], p. 24; SWETTENHAM, *To Seize the Victory* [...], p. 37.
34. SWETTENHAM, *op. cit.*, p. 49.
35. NICHOLSON, *op. cit.*, pp. 32-33.
36. Sur les misères subies par les troupes en Angleterre, voir *ibid.*, pp. 30-31.
37. DUGUID, *Histoire officielle de l'Armée canadienne* [...], pp. 189-190.
38. NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], p. 43.
39. *Ibid.*, p. 54.
40. Pour retracer la stratégie et l'évolution générales de la guerre, nous avons recouru surtout à l'excellente étude de RENOUVIN, *la Crise européenne et la Première Guerre mondiale* [...]. L'ouvrage de NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], et le livre de John TERRAINE, *The Great War, 1914-18*, nous ont aussi servi.
41. Le cartographe Arthur Banks a très bien fait ressortir la mobilité ferroviaire et navale sur laquelle l'Allemagne pouvait compter. Voir Arthur BANKS, *A Military Atlas of the First World War*, p. 21.
42. On trouvera décrites succinctement les diverses options offertes à l'Allemagne dans *The Western Front, 1914*, The Historical Section, General Staff, Army Headquarters, Ottawa, & Directorate of Military Training, Army Headquarters, Ottawa, Edmond Cloutier, Queen's Printer and Controller of Stationary, 1957, pp. 10-11.
43. NICHOLSON, *op. cit.*, p. 50.
44. DUGUID, *Histoire officielle de l'Armée canadienne* [...], p. 48.
45. « Le Rôle de notre pays, Second Contingent », *la Presse*, vol. 30, n° 234 (8 août 1914), p. 21.
46. C. L. FLICK, *Just What Happened* [...], pp. 21 et 36; Ronald G. HAYCOCK, « The Controversial Canadian, The Public Career of Sir Sam Hughes, 1885-1916 », S Hist, dossier 81/739, partie 3, chapitre 13, pp. 5, 8, 12 et 27.
47. FLICK, *op. cit.*, pp. 4-5, 20, 55 et 57.
48. *Ibid.*, pp. 4-5, cité dans SWETTENHAM, *To Seize the Victory* [...], p. 31.
49. CANADA, HOUSE OF COMMONS, *Debates*, vol. 122, 26 janvier 1916, p. 292, cité dans HAYCOCK, *loc. cit.*, partie 3, chapitre 13, p. 9.
50. Le capitaine Barré prit charge d'une des compagnies francophones du 14e bataillon réunies par la suite en une seule.
51. APC, Fonds Lanctôt, MG 30 D95, vol. 10, « le Cinquantenaire du 22e Régiment », p. 1; *ibid.*, « Brève Histoire du 22e régiment d'élite de l'armée canadienne », p. 307.
52. MORTON, « French Canada and War [...], pp. 95-96.
53. APC, Fonds Laurier, MG 26 G, vol. 695, pp. 198755-198758, Rodolphe Lemieux à Laurier, 13 août 1914.
54. « Régiment canadien-français », *la Presse*, vol. 30, n° 261 (10 septembre 1914), p. 7; « Un régiment canadien-français », *la Presse*, vol. 30, n° 261 (10 septembre 1914), p. 8.
55. « Un régiment canadien-français », *la Presse*, vol. 30, n° 270 (21 septembre 1914), p. 7.
56. « Les Canadiens-Français iront bientôt sur le champ de bataille d'Europe [...], Prompte réponse », *la Presse*, vol. 30, n° 287 (10 octobre 1914), p. 15.
57. À cette époque, les Canadiens français comptaient 3 représentants au cabinet qui comprenait 18 membres. Il s'agissait de Louis-Philippe Pelletier, ministre des Postes, qui, malade, partirait bientôt, de Louis Coderre, secrétaire d'État et ministre des Mines, et de Wilfrid-Bruno Nantel, ministre du Revenu de l'intérieur.
58. HODDER-WILLIAMS, *Princess Patricia's* [...], pp. 1-2.
59. « Un régiment canadien-français, Les deux grands partis s'entendent », *la Presse*, vol. 30, n° 270 (21 septembre 1914), p. 7. Nous ignorons à quels régiments il est fait allusion dans ce passage de l'article.
60. « Le Général François-L. Lessard, Appui pratiquement assuré », *la Presse*, vol. 30, n° 273 (24 septembre 1914), p. 9.
61. APC, Fonds Borden, MG 26 H, vol. 46, p. 21269, Laurier à Borden, 23 septembre 1914.
62. « L'Idée fait son chemin, Nos hommes publics », *la Presse*, vol. 30, n° 271 (22 septembre 1914), p. 7.

63. Robert RUMILLY, *Histoire de la province de Québec, XVIII, Le Règlement 17*, p. 61; Desmond MORTON, *Canada and War* [...], p. 62.
64. CNDP, dossier du quartier général du brigadier Arthur Mignault.
65. Selon son biographe, il s'était fait construire des quartiers au camp de Valcartier d'où il essayait de s'acquitter de ses obligations ministérielles. Voir HAYCOCK, « The Controversial Canadian [...] », partie 3, chapitre 13, p. 11. Voir aussi SWETTENHAM, *To Seize the Victory* [...], p. 37.
66. Sur le manque de compréhension de Hughes à l'égard du Canada français, voir HAYCOCK, *loc. cit.*, partie 3, chapitre 14, pp. 28-29; MORTON, « French Canada and War [...] », pp. 94 s.; *ID.*, « le Canada français et la Milice canadienne [...], dans GRAVEL, *le Québec et la Guerre* [...], pp. 38 et 44.
67. « Le Régiment canadien-français est accepté avec joie », *la Patrie*, vol. 36, n° 181 (28 septembre 1914), p. 3; « la Devise du régiment canadien-français « Je me souviens » », *la Patrie*, vol. 36, n° 182 (29 septembre 1914), p. 3.
68. CNDP, dossier « Formation of Second Contingent », p. 3, général Hughes à sir Robert Borden, 7 octobre 1914.
69. RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, XIX, p. 61. Mason Wade, pour sa part, affirme que Mignault « gagna l'appui de L. T. Maréchal et il fit sa cour à Borden et à Hughes ». Voir WADE, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours* [...], p. 58.
70. Robert RUMILLY, *Histoire de Montréal*, tome III, Montréal, Fides, 1972, pp. 402-403.
71. *Ibid.*, pp. 376 et 439.
72. *Ibid.*, p. 390; Robert RUMILLY, *Histoire de la province de Québec, XXII, La conscription*, p. 75.
73. RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, XVIII, p. 22.
74. « Sir R. L. Borden recevra [...], Aucune voix discordante », *la Presse*, vol. 30, n° 272 (23 septembre 1914), p. 9.
75. « Les Canadiens-Français s'en iront combattre [...], De partout on applaudit », *la Presse*, vol. 30, n° 277 (29 septembre 1914), p. 7.
76. *La Presse*, vol. 30, n° 272 (23 septembre 1914) et s. Notons cependant que Henri Bourassa, dans *le Devoir*, jugea sévèrement l'assemblée du parc Sohmer dans laquelle il vit seulement une manifestation de « chauvinisme creux et stérile ». Voir RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, XIX, p. 64.
77. « Un régiment canadien-français, Ce que disent les journaux anglais », *la Presse*, vol. 30, n° 270 (21 septembre 1914), p. 7.
78. APC, Fonds Borden, vol. 46, p. 21266, télégramme d'Arthur Mignault et de Lorenzo Prince à Borden, 21 septembre 1914; « Un régiment canadien-français, Le télégramme », *la Presse*, vol. 30, n° 270 (21 septembre 1914), p. 7.
79. *La Presse* a publié le nom des délégués. Voir « le Général François-L. Lessard », *la Presse*, vol. 30, n° 273 (24 septembre 1914), p. 9.
80. « Un régiment canadien-français, Le télégramme », *la Presse*, vol. 30. n° 270 (21 septembre 1914), p. 7.
81. *Ibid.*, « Le général François-L. Lessard, Les délégués », *la Presse*, vol. 30, n° 273 (24 septembre 1914), p. 9.
82. Éditorial non titré, *la Presse*, vol. 30, n° 231 (5 août 1914), p. 8.
83. « Un régiment canadien-français, Un régiment de Canadiens-Français », *la Presse*, vol. 30, n° 270 (21 septembre 1914), p. 7.
84. « La Délégation au sujet du régiment canadien-français [...] », *la Presse*, vol. 30, n° 276 (28 septembre 1914), p. 7; « Les Canadiens-Français s'en iront [...] », *la Presse*, vol. 30, n° 277 (29 septembre 1914), p. 7. Le 22 septembre, Borden avait offert de rencontrer la délégation le lendemain. Renvoyée au vendredi 25, la réunion dut être remise encore une fois, parce que Borden était indisposé. Voir APC, Fonds Borden, vol. 46, p. 21267, Borden à Arthur Mignault et à Lorenzo Prince, 22 septembre 1914; « le Régiment canadien-français, Un télégramme de sir R.-L. Borden », *la Presse*, vol. 30, n° 272 (23 septembre 1914), p. 9; « Dernière heure », *la Presse*, vol. 30, n° 273 (24 septembre 1914), p. 9.
85. « La Délégation au sujet du régiment canadien-français [...] », *la Presse*, vol. 30, n° 276 (28 septembre 1914), p. 7.
86. *Ibid.*

87. Haycock et Morton ont tous deux laissé entendre que le projet n'avait réussi que parce que Hughes se trouvait en Angleterre. Il s'agit là d'une erreur. Comme nous l'avons vu plus tôt, Hughes a changé son attitude après s'être fourvoyé dans le cas du premier contingent, et *la Patrie* signale sa présence aux côtés de Borden, lors de la réunion du 28 septembre. En outre, il est certain qu'il se trouvait alors au Canada, puisque, le 2 octobre, il était à Gaspé où il s'était rendu encourager les troupes, à la veille de leur départ pour l'Angleterre. D'après J. Castell Hopkins, il quitta Ottawa le 6 et partit de New York le lendemain, à destination de la Grande-Bretagne. Voir MORTON, « French Canada and War [...] », p. 96; HAYCOCK, *loc. cit.*, partie 3, chapitre 14, p. 32. Quant aux dates des 2, 6 et 7 octobre, elles ont été tirées de HOPKINS, *The Canadian Annual Review* [...], vol. 14 (1914), p. 217; DUGUID, *Histoire officielle de l'Armée canadienne* [...], p. 115; MORTON, *A Peculiar Kind of Politics* [...], p. 28.

88. APC, Fonds Borden, vol. 46, p. 21279, Borden à Mignault, 30 septembre 1914.

89. Lettre de J. D. Hazen, ministre intérimaire de la Milice et de la Défense, au major A. Mignault, reproduite sans la date dans « Un prêtre s'est enrôlé parmi les vaillants du Royal Canadien-Français », *la Patrie*, vol. 36, n° 198 (17 octobre 1914), p. 3.

90. APC, Fonds Borden, vol. 46, p. 21272, Mignault à Borden, 25 septembre 1914.

91. *Ibid.*, vol. 46, pp. 21280 et 21281, note de service de Fiset et Gwatkin à Borden, 5 octobre 1914.

92. CNDP, dossier « Formation of Second Contingent », p. 2, communiqué du premier ministre du 6 octobre 1914.

93. « Une assemblée des officiers du « Royal Canadien-Français » », *la Presse*, vol. 30, n° 284 (7 octobre 1914), p. 7.

94. Le numéro était connu des administrateurs militaires depuis au moins le 28 octobre, mais c'est seulement le 18 novembre que *La Presse* prévint ses lecteurs du changement d'appellation. Cependant, le 11 novembre, elle avait utilisé le nouveau nom, une première fois. Voir CNDP, dossier « Formation of Second Contingent », note de service de l'adjudant général de la milice canadienne au commandant de la 4e division militaire, 28 octobre 1914; « la Neige n'empêche pas nos militaires de faire l'exercice », *la Presse*, vol. 31, n° 9 (11 novembre 1914), p. 12; « Ce que pense de notre régiment un officier supérieur, Le 22ème régiment », *la Presse*, vol. 31, n° 15 (18 novembre 1914), p. 9.

95. « Les Canadiens-français s'en iront [...] », *la Presse*, vol. 30, n° 277 (29 septembre 1914), p. 7.

96. Du mois de juin 1914 au mois de mars 1916, les districts militaires du Canada furent remplacés par des secteurs divisionnaires (*divisional areas*) qui recouvraient toutefois la même réalité géographique. On revint ensuite au terme « district ». Dans le cours de cette étude, nous utiliserons seulement l'expression « district militaire », pour désigner les diverses zones militaires du pays. Nous emploierons le mot « division » quand nous parlerons des formations du même nom dans le CEC. L'appendice B fournit la description des districts militaires, tels qu'ils étaient constitués durant la guerre.

97. « Le Colonel Oscar Pelletier [...], Le commandant », *la Presse*, vol. 30, n° 279 (1er octobre 1914), p. 8.

98. « Dans quelques heures [...] », *la Presse*, vol. 30, n° 283 (6 octobre 1914), p. 9; « Une assemblée des officiers [...] », *la Presse*, vol. 30, n° 284 (7 octobre 1914), p. 7. C'est seulement le 20 octobre, cependant, que les responsables des districts militaires de la province de Québec furent avisés officiellement du choix de Gaudet. Voir CANADA, DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE, *Official History of the Canadian Forces in the Great War*, appendice 711, pp. 344-345; APC, RG 24, vol. 1830, dossier G.A.Q. 7-44, note de service de l'adjudant général intérimaire de la milice canadienne au commandant du district militaire n° 5, 20 octobre 1914.

99. APC, Fonds Borden, vol. 46, pp. 21280 et 21281, note de service de Fiset et Gwatkin à Borden, 5 octobre 1914.

100. Faute d'une biographie du colonel Gaudet et de son dossier du quartier général, perdu, il faut se rabattre sur quelques notices et sur son dossier du CEC qui ne contient guère plus que les renseignements usuels. Sauf indication contraire, l'information donnée ici provient des sources et études suivantes: *Militia List*, 1885 +; Gérard MALCHELOSSE, *la Famille Mondelet*, Montréal, [s. é.], 1946, p. 10; Henry James MORGAN, édit., *The Canadian Men and Women of the Time: A Hand-book of Canadian Biography of Living Characters*, 2e éd., Toronto, William Briggs, 1912, p. 436; Raphaël OUIMET, édit., *Biographies canadiennes-françaises*, 2e année, Montréal, [s. é.], 1922, p. 161; *The Canadian Who's Who*, Toronto, the Canadian Who's Who Publication, 1936-1937, p. 408.

101. Selon Desmond Morton, de 1876 à 1900, seulement 11 des 255 diplômés du collège étaient francophones. Voir MORTON, « le Canada français et la Milice [...] », p. 33.

102. « Dans quelques heures [...], Le colonel Gaudet », *la Presse*, vol. 30, n° 283 (6 octobre 1914), p. 9.
103. James H. ALLAN, « Make Ready Thine Arrows: Ammunition Policy and Practice in the Canadian Forces », Mémoire de maîtrise présenté au Royal Military College of Canada (Kingston), 1976, p. 19, note 40.
104. « Le Régiment Royal Canadien-Français [...], Travail d'organisation », *la Presse*, vol. 30, n° 285 (8 octobre 1914), p. 11.
105. Sur le limogeage de Gaudet, voir HAYCOCK, « The Controversial Canadian [...], partie 3, chapitre 11, pp. 15-16 (la note 23 fournit des références importantes sur le sujet); l'histoire officielle de l'Arsenal, *l'Arsenal de Québec, 1880-1945* (Québec, s. é., 1947, p. 35), qui nie les accusations portées contre le surintendant; ALLAN, *loc. cit.*, pp. 19-21.
106. CANADA, [DEPARTMENT OF MILITIA AND DEFENCE], *Report of the Militia Council* [...] 1914, Ottawa, J. de L. Taché, Imprimeur du roi 1915, p. 76.
107. PUBLIC ARCHIVES OF NOVA SCOTIA, Fonds F. W. Borden, MG 2, vol. 86, 17608/F1, Hughes à F. W. Borden, 7 août 1913, cité dans ALLAN, *loc. cit.*, p. 19.
108. NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], p. 169.
109. « On recevra immédiatement les adhésions au régiment d'élite, L'approbation de l'Hon. Sam Hughes », *la Patrie*, vol. 36, n° 198 (8 octobre 1914).
110. *The Quarterly Militia List of the Dominion of Canada*, (30 septembre 1914), pp. 53-65. Nous n'avons pas inclus dans notre analyse les anglophones qui parlaient français et dont la liste est donnée dans le même ouvrage (p. 48). Dorénavant, on citera cette publication *Militia List*.
111. *Ibid.*, p. 63; *Gradation List & List of Appointments, Staff & Units, First Canadian Contingent, Expeditionary Force, 1914*, [s. l., n. d.], pp. 4 et 67; NICHOLSON, *op. cit.*, p. 588.
112. « Major-général Joseph Philippe Landry », *Canadian Defence Quarterly*, vol. 4, n° 1 (octobre 1926), p. 59.
113. *Militia List* (30 septembre 1914), p. 413.
114. *Militia List* (1er janvier 1916), p. 50.
115. « Field Officers of the Militia Actively Employed », *Militia List* (30 septembre 1914), pp. 93-95.
116. Jean-Yves Gravel a souligné l'incompétence des officiers de milice à la fin du XIXe siècle. La situation n'avait guère changé depuis ce temps, s'il faut en croire le lcol Flick. Voir GRAVEL, *l'Armée au Québec* [...], pp. 60-62, et FLICK, « Just What Happened [...] », p. 4.
117. CNDP, dossier du CEC du lieutenant-colonel Charles T. DeLanaudière.
118. « Reserve of Officers », *Militia List* (30 septembre 1914), pp. 344-358.
119. S Hist, dossier n° 000.9 (D106), le directeur de la Section historique à l'adjoint exécutif spécial, 19 mai 1941.
120. « Une assemblée des officiers [...], Le colonel Gaudet à Saint-Jean », *la Presse*, vol. 30, n° 284 (7 octobre 1914), p. 7.
121. « Le Rôle de notre pays, À Saint-Jean », *la Presse*, vol. 30, n° 242 (18 août 1914), p. 7.
122. « Le Royal Canadien-Français part pour Saint-Jean lundi », *la Presse*, vol. 30, n° 297 (22 octobre 1914), p. 11.
123. « Nos volontaires ont une journée [...], Les officiers du Royal Canadien-Français », *la Presse*, vol. 30, n° 304 (30 octobre 1914), p. 11.
124. « Le Colonel Oscar Pelletier [...], Les offres de service », *la Presse*, vol. 30, n° 279 (1er octobre 1914), p. 11.
125. « Le 22e Régiment canadien-français est maintenant complet », *la Presse*, vol. 31, n° 18 (21 novembre 1914), p. 21.
126. « Dans quelques jours [...], L'aumônier du régiment », *la Presse*, vol. 30, n° 301 (27 octobre 1914), p. 9.
127. « Il ne reste plus qu'à remplir [...] », *la Presse*, vol. 30, n° 295 (20 octobre 1914), p. 9.
128. « Le Régiment Royal Canadien-Français a commencé à recruter, On commence immédiatement », *la Presse*, vol. 30, n° 285 (8 octobre 1914), p. 7.
129. « Le Régiment Royal Canadien-Français a commencé à recruter, Une magnifique lettre d'un compatriote anglais », *la Presse*, vol. 30, n° 285 (8 octobre 1914), p. 7.
130. « Le Royal Canadien-Français part pour Saint-Jean lundi, Le bureau de recrutement », *la Presse*, vol. 30, n° 297 (22 octobre 1914), p. 11.
131. *Ibid.*

132. CANADA, MILITIA HEADQUARTERS, *Militia Orders, 1914*, ordre n° 372 (17 août 1914), article n° 5.

133. « Une activité nouvelle dans les arsenaux, De 18 à 45 ans », *la Presse*, vol. 30, n° 297 (22 octobre 1914), p. 14. Cette règle fut annulée le 13 août 1915. Voir CANADA, DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE, *Official History of the Canadian Forces in the Great War* [...], appendice 55, pp. 41-42.

134. CANADA, MILITIA HEADQUARTERS, *Militia Orders, 1914*, ordre n° 372 (17 août 1914), article n° 12.

135. *Ibid.*, article n° 4.

136. « Le Royal Canadien-Français part [...], La solde » et « Le Royal Canadien-Français part [...], Premier exercice », *la Presse*, vol. 30, n° 297 (22 octobre 1914), p. 11.

137. CANADA, DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE, *Official History of the Canadian Forces in the Great War* [...], appendice 91, pp. 61-62.

138. « Le Royal Canadien-Français part [...], Premier exercice », *la Presse*, vol. 30, n° 297 (22 octobre 1914), p. 11.

139. « Nos braves pioupious [...] », *la Presse*, vol. 30, n° 298 (23 octobre 1914), p. 11.

140. « Le Royal Canadien-Français part [...] », *la Presse*, vol. 30, n° 297 (22 octobre 1914), p. 11; « la Bénédiction du Royal Canadien-Français, La Compagnie n° 2 à Saint-Jean » et « la Bénédiction [...], Le mauvais temps ne gâte rien », *la Presse*, vol. 30, n° 300 (26 octobre 1914), p. 10; « Femmes et jeunes filles [...], Au parc Lafontaine », *la Presse*, vol. 30, n° 302 (28 octobre 1914), p. 7.

141. « Le Royal Canadien-Français part [...], Ils doivent se rapporter », *la Presse*, vol. 30, n° 297 (22 octobre 1914), p. 11.

142. « La Bénédiction du Royal Canadien-Français [...] », *la Presse*, vol. 30, n° 300 (26 octobre 1914), p. 7.

143. *Ibid.*

144. CNDP, dossier du quartier général de Gustave Rainville. Le major Rainville donna sa démission avant le départ du 22e bataillon pour l'Angleterre. Né le 28 juillet 1868, il avait alors 46 ans.

145. « Les Canadiens-Français iront bientôt [...], Le quartier-maître », *la Presse*, vol. 30, n° 287 (10 octobre 1914), p. 15; « la Bénédiction du Royal Canadien-Français, Préparatifs à Saint-Jean », *la Presse*, vol. 30, n° 300 (26 octobre 1914), p. 10.

146. « Spectacle imposant [...], Le commandant », *la Presse*, vol. 31, n° 1 (2 novembre 1914), p. 9.

147. « La Bénédiction du Royal Canadien-Français [...], La première escouade », *la Presse*, vol. 30, n° 300 (26 octobre 1914), p. 7.

148. « Femmes et jeunes filles [...], Les officiers », *la Presse*, vol. 30, n° 302 (28 octobre 1914), p. 10; « les Soldats du Royal Canadien-Français [...], Les officiers », *la Presse*, vol. 31, n° 2 (3 novembre 1914), p. 9.

149. CNDP, dossier du CEC et dossier du quartier général de Louis-Henri Archambault.

150. « Dans quelques jours, les cadres [...] », *la Presse*, vol. 30, n° 301 (27 octobre 1914), p. 9. Le premier major du régiment était Eugène de Bellefeuille Panet, qui ne servit jamais dans le bataillon.

151. « Femmes et jeunes filles [...], Tout est prêt », *la Presse*, vol. 30, n° 302 (28 octobre 1914), p. 10.

152. « Saint-Jean a reçu un nouveau détachement [...] », *la Presse*, vol. 30, n° 305 (31 octobre 1914), p. 7.

153. « Plusieurs compagnies du Royal Canadien-Français [...], Les Québécois s'en viennent », *la Presse*, vol. 31, n° 3 (4 novembre 1914), p. 7.

154. « Québec envoie ses volontaires [...], Le colonel Gaudet à Saint-Jean », *la Presse*, vol. 31, n° 5 (6 novembre 1914), p. 11.

155. « Le Détachement de Québec est acclamé [...] », *la Presse*, vol. 31, n° 6 (7 novembre 1914), p. 15; APC, RG 24, vol. 1830, dossier G.A.Q. 7-44, l'adjudant général adjoint du D.M. 5 à l'adjudant général adjoint du D.M. 4, 6 novembre 1914.

156. « Une visite intéressante [...], Quand partiront-ils? » *la Presse*, vol. 30, n° 303 (29 octobre 1914), p. 12.

157. *La Presse* ne faisait que continuer la campagne de sensibilisation qu'elle avait déjà menée en faveur de la participation à la guerre. Le 22 août, par exemple, elle avait commencé à offrir au public des drapeaux tricolores, de 4 pieds sur 3, « afin, disait-elle, de contribuer à l'embellissement des démonstrations patriotiques qui ont lieu dans tous les quartiers de la métropole, ainsi que dans toutes les villes et villages de la province ». Voir « Un tricolore dans toutes les familles », *la Presse*, vol. 30, n° 246 (22 août 1914), p. 15.
158. *La Presse*, vol. 30, n° 286 (9 octobre 1914), p. 9, et numéros suivants.
159. « Un patriotique ralliement [...], L'enrôlement », *la Presse*, vol. 30, n° 286 (9 octobre 1914), p. 9. Le journal avait déjà publié, le 20 août, la liste des volontaires que le 65e régiment de milice avait recrutés pour le premier contingent. Voir « l'Équipe du 65e », *la Presse*, vol. 30, n° 244 (20 août 1914), p. 16.
160. Communiqué du premier ministre du 18 octobre 1914 et télégramme du même jour envoyé aux commandants des districts militaires par l'adjudant général de la milice reproduits dans CNDP, dossier « Formation of Second Contingent », pp. 7-9.
161. « Les Canadiens-Français seront [...] », *la Patrie*, vol. 36, n° 200 (20 octobre 1914), p. 3; « l'Enrôlement officiel dans le R.-C.-F. est commencé », *la Patrie*, vol. 36, n° 201 (21 octobre 1914), p. 3; « Il ne reste plus qu'à remplir des formalités de détail », *la Presse*, vol. 30, n° 295 (20 octobre 1914), p. 9; « les Inscriptions sont finies et l'enrôlement définitif est commencé », *la Presse*, vol. 30, n° 296 (21 octobre 1914), p. 7.
162. « L'Assemblée du Parc Sohmer [...], D'indignes farceurs », *la Presse*, vol. 30, n° 289 (13 octobre 1914), p. 12; « L'Assemblée du Parc Sohmer [...], Les mauvais plaisants », *la Presse*, vol. 30, n° 293 (17 octobre 1981), p. 15.
163. « Un patriotique ralliement de tous nos compariotes [...] », *la Presse*, vol. 30, n° 286 (9 octobre 1914), p. 9.
164. « Le Colonel Oscar Pelletier prêtera tout son concours [...], Au Parc Sohmer », *la Presse*, vol. 30, n° 279 (1er octobre 1914), p. 11.
165. « Le Canada français aura une page immortelle dans l'histoire de la vaillance », *la Presse*, vol. 30, n° 292 (16 octobre 1914), pp. 1 s.
166. *Ibid.*, p. 1.
167. « Sir Wilfrid's Inspiring Address », *The Montreal Star*, vol. 46, n° 245 (16 octobre 1914), p. 3.
168. « *La Presse* donne l'exemple », *la Presse*, vol. 30, n° 271 (22 septembre 1914), p. 7.
169. « L'Organisation sera prompte et très vigoureuse », *la Presse*, vol. 30, n° 280 (2 octobre 1914), p. 11; RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, XIX, p. 25.
170. « Sir R. L. Borden recevra la délégation vendredi, *la Presse*, vol. 30, n° 272 (23 septembre 1914), p. 9; « les Canadiens-Français iront bientôt sur le champ de bataille d'Europe [...], Les maisons de commerce », *la Presse*, vol. 30, n° 287 (10 octobre 1914), p. 15.
171. « le Rôle de notre pays, Offre patriotique », *la Presse*, vol. 30, n° 234 (8 août 1914), p. 21.
172. « Le Patriotisme de la ville de Montréal [...], La résolution adoptée au conseil de Québec », *la Presse*, vol. 30, n° 304 (30 octobre 1914), p. 1; « Québec assure la vie des nouveaux soldats », *la Presse*, vol. 31, n° 5 (6 novembre 1914), p. 11.
173. Annonce intitulée « Service de guerre », *la Presse*, vol. 30, n° 243 (19 août 1914), p. 8.
174. Annonce intitulée « Ordre des forestiers canadiens », *la Presse*, vol. 30, n° 264 (14 septembre 1914), p. 11.
175. « Ce sera l'apothéose du patriotisme [...], Les jeunes filles », *la Presse*, vol. 30, n° 290 (14 octobre 1914), p. 10; « Une visite intéressante [...], Le drapeau du Royal Canadien-Français », *la Presse*, vol. 30, n° 303 (29 octobre 1914), p. 12.
176. « La Bénédiction du Royal Canadien-Français [...], La présentation du drapeau », *la Presse*, vol. 30, n° 300 (26 octobre 1914), p. 7; « les Dames de Montréal [...] », *la Presse*, vol. 31, n° 102 (4 mars 1915), p. 3.
177. « Femmes et jeunes filles, Les dames font leur part », *la Presse*, vol. 30, n° 302 (28 octobre 1914), p. 10; « les Soldats du Royal Canadien-Français [...], Le patriotisme au foyer », *la Presse*, vol. 30, n° 2 (3 novembre 1914), p. 12.
178. « Une assemblée des officiers [...], Littérateur et soldat »,, *la Presse*, vol. 30, n° 284 (7 octobre 1914), p. 7; « Un chant destiné aux soldats du Royal Canadien-Français », *la Presse*, vol. 31, n° 12 (14 novembre 1914), p. 17; « Un chant patriotique pour le 22e bataillon », *la Presse*, vol. 31, n° 56 (9 janvier 1915), p. 15; « Nos soldats s'entraînent avec vigueur, Reprendre Saint-Jean », *la Presse*, vol. 31, n° 93 (22 février 1915), p. 4.

179. « Le Régiment canadien-français », La « Gazette » », *la Presse*, vol. 30, n° 277 (29 septembre 1914), p. 2; « la Neige n'empêche pas nos militaires de faire l'exercice, La routine », *la Presse*, vol. 31, n° 9 (11 novembre 1914), p. 12; « Ce que pense de notre régiment un officier supérieur », *la Presse*, vol. 31, n° 15 (18 novembre 1914), p. 9.

180. La campagne de *la Presse* à ce sujet commença le 31 octobre et se termina le 18 novembre. Voir « Saint-Jean a reçu un nouveau détachement [...], Pour les soldats », *la Presse*, vol. 30, n° 305 (31 octobre 1914), p. 7; « Ce que pense de notre régiment un officier supérieur », *la Presse*, vol. 31, n° 15 (18 novembre 1914), p. 9.

181. « Québec envoie ses volontaires au Royal Canadien-Français », *la Presse*, vol. 31, n° 5 (6 novembre 1914), p. 11; « Merci au Grand-Tronc et à ses employés », *la Presse*, vol. 31, n° 11 (13 novembre 1914), p. 9.

182. « Québec envoie ses volontaires au Royal Canadien-Français, La Bibliothèque de *la Presse* », *la Presse*, vol. 31, n° 5 (6 novembre 1914), p. 11.

183. « Ce que pense de notre régiment un officier supérieur », *la Presse*, vol. 31, n° 15 (18 novembre 1914), p. 9.

184. « Le Spectacle imposant [...], Aux marchands et fabricants », *la Presse*, vol. 31, n° 1 (2 novembre 1914), p. 9; « les Soldats du Royal Canadien-Français ont reçu hier leur paie, Des bottes », *la Presse*, vol. 31, n° 2 (3 novembre 1914), p. 9.

185. Robert Rumilly, nationaliste très sympathique à Bourassa, a apprécié différemment la campagne de *la Presse*. Voir RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, XIX, p. 73.

CHAPITRE II

La formation du bataillon

À L'OUVERTURE des hostilités en août 1914, les institutions militaires canadiennes n'avaient rien pour attirer les Canadiens français, comme l'a expliqué Morton. La milice canadienne, en effet, était restée « une copie fidèle, bien que parfois burlesque, d'un modèle britannique, depuis ses uniformes et ses exercices jusqu'aux coutumes complexes du mess des officiers[1] ». Depuis la Confédération, le fait français avait même vu s'amoindrir la place qu'il occupait dans l'organisation militaire du Canada. En conséquence, les officiers francophones d'une compétence militaire reconnue étaient rares quand la guerre fut déclarée. Cette situation n'allait pas manquer de faire sentir ses effets quand le temps vint de trouver des officiers et des sous-officiers compétents pour assurer le recrutement et l'encadrement indispensable des civils volontaires. Les Canadiens français, donc, n'avaient guère de raisons de s'identifier à la milice canadienne. Fallait-il même se surprendre qu'ils répondissent sans enthousiasme aux appels à l'aide des autorités, une fois la guerre commencée en Europe? En outre, des liens beaucoup plus lâches les rattachaient à la France et à l'Angleterre comparativement à ceux que les Canadiens anglais maintenaient avec leur mère patrie. À l'exemple des Américains, ils s'identifiaient plus au continent nord-américain qu'à l'Europe. Le Canadien anglais pensait en fonction de l'Empire, le Canadien français, en fonction du Canada. De plus, les immigrants, en pourcentage, s'enrôlèrent en bien plus grand nombre que les natifs du pays, comme le montre le tableau 2. Or, le Québec avait un taux de fécondité bien supérieur à celui de l'Ontario[2], alors que l'immigration jouait un rôle bien plus important dans l'accroissement de la population anglophone que dans celui de la population francophone (tableau 3). On trouvait donc au Canada anglais un nombre et un pourcentage bien plus élevés qu'au Québec de citoyens qui gardaient des liens avec l'Europe, en particulier avec les îles Britanniques.

De plus, une grave dispute contribua en 1915 à river les yeux des Canadiens français encore davantage sur leur pays. Il s'agit de la controverse soulevée par l'établissement, en Ontario, du règlement 17, qui imposait des limites très strictes à l'enseignement en français. Cette querelle, qui « ébranla tout le Canada français jusqu'à ses assises[3] », creusa un profond fossé entre les deux communautés canadiennes. Les Canadiens français ayant fait front commun sur le sujet, « la scission que la crise de la conscription devait entraîner entre elles, en 1917, était déjà manifeste, une année auparavant[4] ».Il est sûr que cette querelle provoqua beaucoup de colère et d'amertume parmi les francophones. Pour E. Armstrong, « il ne peut faire de doute que la rancœur soulevée par la dispute au sujet des écoles bilingues en Ontario explique, plus que n'importe quoi d'autre, le ralentissement graduel de l'effort de guerre du Canada français[5] ». La controverse eut aussi pour résultat de mobiliser en grand nombre des énergies, qui furent complètement perdues pour le combat en faveur des droits et libertés en Europe.

Les conséquences de la controverse furent d'autant plus désastreuse que la représentation canadienne-française dans le gouvernement Borden était faible. Aucun ministre de langue française n'avait une personnalité transcendante qui aurait pu contrebalancer l'influence négative de Sam Hughes. Ce dernier n'était certes pas l'homme pour rallier le Canada français à la cause de la participation à la guerre. Aucun ne pouvait prétendre jouer le rôle de chef de file du Canada français, ni parler en son nom. Aucun ne pouvait non plus s'adresser à la population francophone avec autorité. Aucun ne pouvait donc prétendre parler à la population au nom du gouvernement ni parler au gouvernement au nom de la population. « Jamais », écrit à juste titre Desmond Morton, « la représentation canadienne-française à Ottawa n'avait été plus faible ou plus déconsidérée[6]. » Ce manque de leadership ne pouvait évidemment ni favoriser la participation canadienne-française à la guerre, ni aider les Franco-Ontariens dans leur lutte contre le règlement 17. De plus, l'incapacité des ministres québécois du cabinet Borden à infléchir le combat dans le sens des intérêts des Franco-Ontariens affaiblit encore leur position déjà si précaire[7]. D'ailleurs, leur situation au point de départ était sérieusement compromise par leur changement radical d'orientation idéologique depuis leur élection, en 1911. Élus sous la bannière nationaliste, ils épousaient depuis lors les idées prônées par les membres anglophones du cabinet. Dans ce contexte, leur poids politique était pour ainsi dire nul. La presse anglophone, de son côté, contribua à aggraver les effets de ces facteurs négatifs, en dénigrant les Canadiens français chaque fois qu'elle en eut l'occasion durant la guerre[8].

Enfin, d'autres facteurs expliquent l'attitude des Canadiens français. Jean Pariseau a noté que le surplus d'hommes par rapport aux femmes était moins grand au Québec qu'ailleurs[9]. Les mariages étaient aussi plus

TABLEAU 2

Lieu de naissance comparé des membres du CEC et de la population canadienne en 1911

Pays d'origine	Population canadienne 1911		CEC		Différence CEC p/r population
	N	%	N	%	
Canada	5 619 682	78,0	318 705	51,8	-26,2
Empire britannique	833 422	11,6	237 605	38,6	+27,0
Autres pays	753 539	10,5	59 509	9,7	- 0,8
Total	7 206 643	100,0	615 819	100,0	
Inconnu			3 817		
Total général	7 206 643		619 636		

Sources: Recensement de 1911, vol. 2, p. 4444; J. L. GRANATSTEIN et J. M. HITSMAN, *Broken Promises, A History of Conscription in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1977, p. 24.

TABLEAU 3

Croissance démographique du Canada et du Québec, de 1901 à 1911, en fonction du lieu de naissance

	Le Canada moins le Québec		Le Québec	
	Nombre	%	Nombre	%
Accroissement réel de 1901 à 1911	1 480 994*	100,0	354 334	100,0
Accroissement net du nombre de personnes nées au Canada	651 358	44,0	296 509	83,7
Accroissement net du nombre de personnes nées à l'extérieur	824 323	55,7	57 791	16,3

* Ce chiffre ne correspond pas au total des deux suivants, parce que lui seul inclut les personnes nées en mer ou dont le lieu de naissance est inconnu.

précoces dans cette province, ce qui diminuait encore davantage le nombre de volontaires disponibles. La population rurale était aussi plus élevée au Québec qu'en Ontario. Enfin, le développement de l'industrie de guerre ne pouvait que nuire au recrutement, d'autant plus qu'elle offrait des salaires bien supérieurs à la solde qu'un volontaire pouvait obtenir dans le CEC[10].

Même en tenant compte des Québécois anglophones, la province de Québec — les historiens en général s'accordent là-dessus — n'a pas participé à la guerre dans la même proportion que le Canada anglais. C. A. Sharpe, par exemple, établit la part des enrôlements au Québec à 22,4% de la population masculine de 18 à 45 ans admissible à l'engagement. La proportion est de 35,2% pour l'ensemble du Canada. Pour ce qui est des seuls volontaires, le pourcentage est de 14,9% contre 28,1% pour le pays tout entier[11]. Mais, comme on a pu le constater, les raisons invoquées pour expliquer cette situation furent nombreuses et complexes. Toute interprétation de la participation canadienne-française à la guerre doit donc tenir compte de facteurs variés et se doit d'être nuancée. Nous verrons aussi au chapitre IV que le recrutement n'a pas connu ses hauts et ses bas seulement au Québec, mais également dans l'ensemble du Canada.

LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT PROVISOIRE

La campagne de recrutement en faveur du régiment canadien-français s'est déroulée en deux phases distinctes. La première commença le 8 octobre 1914 et prit fin 11 jours plus tard. Elle atteignit son point culminant le 15, avec l'assemblée du parc Sohmer. Durant cette période, les organisateurs du régiment avaient invité les citoyens à faire inscrire leur nom sur des listes provisoires d'enrôlement et, comme on le sait, *la Presse* avait fait paraître celles-ci dans ses pages[12]. Pendant cette étape de la campagne, 630 personnes environ avaient manifesté leur intention de s'engager dans le régiment canadien-français. De ce nombre, 151 l'avaient fait effectivement par la suite, alors que nous n'avons pu trouver trace des 479 autres (tableau 4). Un tel écart est si considérable qu'on peut se demander si des noms fictifs n'ont pas été ajoutés aux listes. Celles-ci peuvent sûrement comprendre aussi des velléitaires que la guerre fascinait et effrayait tout à la fois et, chez eux, la motivation n'avait pas été suffisamment puissante pour vaincre l'appréhension et la crainte[13]. En outre, les jours avaient passé dans l'attente de la mobilisation officielle qu'Ottawa avait tardé à autoriser. Dans ce contexte, on avait pesé le pour et le contre avec soi-même et avec d'autres, et de nombreux candidats potentiels étaient revenus au vieil adage: « Dans le doute, abstiens-toi. »

Le gouvernement fédéral avait pressé les choses dans le cas du premier contingent. Il avait agi rapidement dans le cas du PPCLI. Dans le cas du 22e, au contraire, il avait fallu beaucoup de détermination de la part de quelques Canadiens français, Arthur Mignault en particulier, pour forcer la main du premier ministre et l'amener à donner le feu vert à la formation d'un régiment francophone. Ensuite, les organisateurs de ce dernier avaient dû se plier au bon vouloir des politiciens. Ils avaient donc attendu patiemment, avant de procéder à l'enrôlement officiel des premières recrues, que le gouvernement ait autorisé le recrutement du deuxième contingent. Passant outre, en effet, à la suggestion de Fiset et de Gwatkin, Borden avait

décidé que le régiment canadien-français n'aurait pas un statut similaire à celui du PPCLI, mais qu'il formerait un des bataillons du nouveau contingent dont le chef du gouvernement avait annoncé la création le 6 octobre[14]. En fait, plus de trois semaines s'étaient écoulés entre la rencontre avec le premier ministre, le 28 septembre, et le début du recrutement officiel, le 20 octobre. Dans les circonstances, Mignault, Prince et Gaudet avaient tenté un véritable tour de force, en essayant de maintenir l'intérêt du public jour après jour autour de leur projet. Pour empêcher celui-ci de tomber dans l'oubli, ils avaient eu recours à un pis-aller original: une campagne d'enrôlement pré-officiel. Ils avaient aussi organisé de main de maître la grande assemblée du parc Sohmer. Mais la lenteur du gouvernement fédéral à autoriser le recrutement avait forcé les citoyens désireux de se porter volontaires à attendre au mercredi suivant[15], plutôt que de s'enrôler le lendemain même du meeting, le vendredi 16 octobre.

TABLEAU 4

Résultats quotidiens de la campagne de recrutement provisoire (8-19 octobre 1914) en faveur du régiment canadien-français

Date de parution, dans *la Presse*, des listes de recrues en puissance		Nombre de citoyens qui confirmèrent leur engagement par la suite	Nombre de velléitaires présumés	Noms illisibles sur nos photocopies de *la Presse*	Total
Vendredi	9/10/14	22	45		67
Lundi	12/10/14	35	68	1	104
Mardi	13/10/14	10	46	1	57
Mercredi	14/10/14	34	102		136
Jeudi	15/10/14	12	65		77
Samedi	17/10/14	4	35	2	41
Lundi	19/10/14	22	86		108
Mardi	20/10/14	12	32		44
Total		151	479	4	634

LE RECRUTEMENT OFFICIEL

La mobilisation du bataillon prit fin officiellement le samedi 7 novembre[16], premier jour complet que tous les volontaires passèrent ensemble à Saint-Jean. À ce moment, le recrutement officiel durait déjà depuis près de trois semaines et, selon le quotidien montréalais, l'effectif de l'unité était complet[17]: 1 024 hommes et officiers[18]. *La Presse* n'était pas loin de la réalité puisque le bataillon comptait alors 33 officiers et 936 hommes dans ses rangs, suivant les listes de paie (tableau 5). Notre fichier indique plutôt

TABLEAU 5

Allées et venues quotidiennes dans le 22e bataillon en octobre et en novembre 1914 telles qu'établies à partir des listes de paie

Date	Enrôlements	Licenciements	Gain ou perte	État du bataillon		
				Officiers	Troupe	Total
20 oct.	6	-	6	1	5	6
21 oct.	122	-	122	1	127	128
22 oct.	186	-	186	1	313	314
23 oct.	110	-	110	2	422	424
24 oct.	55	-	55	2	477	479
25 oct.	8	-	8	2	485	487
26 oct.	53	-	53	3	537	540
27 oct.	62	-	62	27	575	602
28 oct.	31	-	31	27	606	633
29 oct.	52	-	52	29	656	685
30 oct.	16	-	16	29	672	701
31 oct.	31	-	31	29	703	732
1er nov.	3	-	3	30	705	735
02 nov.	87		87	30	792	822
03 nov.	40	-	40	30	832	862
04 nov.	32	-	32	30	864	894
05 nov.	29	-	29	32	891	923
06 nov.	28	-	28	32	919	951
07 nov.	18	-	18	33	936	969
08 nov.	-	-	-	33	936	969
09 nov.	7	-	7	33	943	976
10 nov.	5	-	5	33	948	981
11 nov.	2	4	-2	33	946	979
12 nov.	17	1	16	33	962	995
13 nov.	-	1	-1	33	961	994
14 nov.	1	-	1	33	962	995
15 nov.	1	-	1	33	963	996
16 nov.	1	9	-8	33	955	988
17 nov.	2	10	-8	33	947	980
18 nov.	1	16	-15	33	932	965
19 nov.	-	2	-2	33	930	963
20 nov.	3	1	2	33	932	965
21 nov.	24	-	24	33	956	989
22 nov.	-	-	-	33	956	989
23 nov.	5	-	5	33	961	994
24 nov.	1	4	-3	33	958	991
25 nov.	1	5	-4	33	954	987
26 nov.	3	9	-6	33	948	981
27 nov.	2	4	-2	33	946	979
28 nov.	3	1	2	34	947	981
29 nov.	1	1	-	34	947	981
30 nov.	2	2	-	34	947	981

Note : Aucun départ n'a été relevé chez les officiers dans les listes de paie de l'un et l'autre mois.

Source: APC RG 24, vol. 4561, dossier 133-3-3.

que 860 volontaires s'étaient enrôlés dans le bataillon durant la même période (tableau 6). Mais le premier doit être considéré comme exact[19]. La réponse du public, il est vrai, n'avait pas été délirante. Si les promoteurs du régiment avaient cru enrôler mille volontaires en quelques jours, ils avaient sûrement été désappointés. Il semble bien que telle avait été leur prévision. Le 29 octobre, le bilan des neuf premiers jours de recrutement s'élevait à 29 officiers et 656 hommes. Inquiet, l'adjudant général de la milice demanda le transfert au régiment du colonel Gaudet des francophones québécois qui s'étaient enrôlés pour servir dans le deuxième contingent[20]. Suivant les plans établis par les autorités militaires, la province de Québec était censée fournir trois régiments d'infanterie au deuxième contingent: les 22e, 23e et 24e bataillons[21]. Seul le premier serait officiellement francophone, mais l'adjudant général espérait puiser dans les deux autres 400 à 500 Canadiens français pour combler ses rangs[22]. Afin de remplir les vides ainsi créés dans ces deux unités, l'adjudant général s'adressa aux districts militaires nos 10, 11 et 13[23]. Il s'agissait là d'une démarche hâtive, qui reposait sur une fausse évaluation de la composition ethnique qu'auraient les 23e et 24e bataillons. Les districts de l'Ouest canadien répondirent positivement à la demande des autorités, en envoyant 500 recrues à Montréal[24]. De ce nombre, six furent dirigées vers Saint-Jean[25]. En revanche, nous avons repéré seulement 10 hommes du 23e bataillon et 4 du 24e qui, enrôlés en 1914, aboutirent dans le 22e[26]. Il y en eut sûrement d'autres[27], mais leur nombre ne saurait être comparé aux 500 hommes des Prairies qu'on envoya dans la métropole. Le district militaire n° 5, par contre, fournit 4 officiers et environ 179 hommes au régiment canadien-français entre le 6 et le 11 novembre[28]. De toute évidence, certains responsables du quartier général de la milice, à Ottawa, n'avaient pas encore saisi le message essentiel que les promoteurs du régiment canadien-français avaient cherché à livrer en demandant la formation d'une unité francophone: permettre aux volontaires de langue française de combattre dans des unités qui leur seraient propres. On avait été forcé de former un bataillon canadien-français, mais des centaines d'autres francophones, croyait-on, serviraient dans les deux autres unités recrutées au Québec!

Le transfert de recrues des 23e et 24e bataillons s'étant avéré illusoire, on dut patienter jusqu'au mois de décembre pour atteindre l'effectif normal de 1 024 hommes et officiers[29]. De plus, le 8 avril, on n'était pas encore parvenu à combler les rangs du détachement supplémentaire de 105 hommes et officiers[30] prévu dans l'effectif de guerre. La raison essentielle de cette situation tenait aux nombreux départs que le bataillon dut essuyer, durant les longs mois que l'unité passa au Canada. En effet, contrairement aux rumeurs qui avaient couru pendant les premières semaines de formation, le départ pour l'Angleterre prit sept mois à se concrétiser. Il s'étira tellement d'ailleurs que le colonel Gaudet, le 17 février, demanda le transfert de son unité[31], qui partit pour Amherst, en Nouvelle-Écosse, le 12 mars suivant. Finalement, le bataillon dut séjourner plus de deux mois à cet endroit, avant de pouvoir embarquer à Halifax, le 20 mai.

TABLEAU 6

Enrôlement quotidien des hommes dans le 22e bataillon, en octobre et en novembre 1914, et dont le nom apparaît dans la banque de données informatisées

Date	Nombre	Nombre cumulatif	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Mar. 20 oct.	4	4	0,4	0,4
Mer. 21 oct.	126	130	13,5	14,0
Jeu. 22 oct.	161	291	17,3	31,2
Ven. 23 oct.	98	389	10,5	41,7
Sam. 24 oct.	51	440	5,5	47,2
Dim. 25 oct.	7	447	0,8	48,0
Lun. 26 oct.	49	496	5,3	53,2
Mar. 27 oct.	45	541	4,8	58,1
Mer. 28 oct.	30	571	3,2	61,3
Jeu. 29 oct.	46	617	4,9	66,2
Ven. 30 oct.	13	630	1,4	67,6
Sam. 31 oct.	21	651	2,3	69,9
Dim. 1 nov.	3	654	0,3	70,2
Lun. 2 nov.	78	732	8,4	78,5
Mar. 3 nov.	40	772	4,3	82,8
Mer. 4 nov.	31	803	3,3	86,2
Jeu. 5 nov.	19	822	2,0	88,2
Ven. 6 noc.	25	847	2,7	90,9
Sam. 7 nov.	13	860	1,4	92,3
Lun. 9 nov.	5	865	0,5	92,8
Mar. 10 nov.	13	878	1,4	94,2
Mer. 11 nov.	1	879	0,1	94,3
Jeu. 12 nov.	15	894	1,6	95,9
Ven. 13 nov.	3	897	0,3	96,3
Sam. 14 nov.	1	898	0,1	96,4
Lun. 16 nov.	1	899	0,1	96,5
Mar. 17 nov.	4	903	0,4	96,9
Mer. 18 nov.	1	904	0,1	97,0
Ven. 20 nov.	4	908	0,4	97,4
Sam. 21 nov.	11	919	1,2	98,6
Lun. 23 nov.	3	922	0,3	98,9
Mer. 25 nov.	3	925	0,3	99,3
Jeu. 26 nov.	2	927	0,2	99,5
Ven. 27 nov.	1	928	0,1	99,6
Sam. 28 nov.	2	930	0,2	99,8
Lun. 30 nov.	2	932	0,2	100,0

Dans son témoignage devant un tribunal d'enquête, le 11 mai 1915, le quartier-maître du régiment, le major Gustave Rainville, estima à plus de 600 le nombre de rejets et d'abandons subis par son unité, depuis sa formation[32]. Dix mois plus tard, dans un rapport préparé à l'intention du représentant canadien au front, Max Aitken[33], l'adjudant du 22e bataillon évalua à 2 000 environ le nombre de volontaires qui avaient offert leurs services à l'unité et à 900 le nombre de ceux qui l'avaient quittée avant le départ pour l'Europe[34]. Dans nos recherches, nous avons repéré 386 volontaires qui ont servi dans le bataillon au Canada seulement. La présence de ces hommes dans l'unité commandée par le colonel Gaudet est attestée par une

autre source que *la Presse* et souvent par le dossier même des hommes en cause. Il s'agit donc là d'un chiffre prudent, puisqu'il y a plusieurs personnes dont nous avons trouvé le nom, mais dont nous n'avons pu confirmer, par une autre source, le passage dans le 22e. Ainsi le 21 novembre, *la Presse* publiait le rôle nominatif du bataillon[35]. Il comprenait environ 993 personnes. De ce nombre, 552 traversèrent plus tard outre-mer avec le 22e alors que 263 servirent dans cette unité seulement au Canada. À ce groupe, il faut ajouter 178 volontaires dont nous n'avons pu confirmer la présence dans le bataillon par une autre source, ce qui ne signifie pas, bien au contraire, qu'ils n'aient jamais fait partie du régiment canadien-français[36]. Il est certain, toutefois, qu'ils n'ont pas servi outre-mer dans le 22e, sans quoi nous les aurions repérés ailleurs. Par conséquent, on peut déduire qu'au plus 55% des volontaires des premières semaines restèrent dans l'unité jusqu'à son départ pour l'Angleterre. D'ailleurs 87,2% des hommes qui ont servi dans le bataillon au Canada seulement se sont enrôlés en octobre ou en novembre 1914 (tableau 7).

TABLEAU 7

Mois d'enrôlement des recrues qui ont servi dans le 22e bataillon au Canada seulement

Mois	Nombre	Nombre cumulatif	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Inconnu	11	11		
Octobre 1914	227	238	61,9	61,9
Novembre 1914	93	331	25,3	87,2
Décembre 1914	13	344	3,5	90,7
Janvier 1915	7	351	1,9	92,6
Février 1915	13	364	3,5	96,1
Mars 1915	4	368	1,1	97,2
Avril 1915	8	376	2,2	99,4
Mai 1915	2	378	0,6	100,0

Note: Trente-six enrôlements dont nous savons seulement qu'il se sont produits en octobre ou en novembre ont été répartis au prorata de l'ensemble des enrôlements qui ont eu lieu dans le 22e bataillon, dans l'un et l'autre de ces deux mois.

LES LIBÉRATIONS SURVENUES AU CANADA

Un si grand nombre d'allées et venues est surprenant, à première vue, et on souhaiterait disposer de statistiques du même genre pour d'autres unités du deuxième contingent afin de pouvoir évaluer à leur juste valeur celles qui se rapportent au 22e bataillon. On sait cependant que les 136 officiers et les 4 945 hommes qui furent licenciés à Valcartier[37] avant le départ

du premier contingent, représentaient 13,8% du nombre total d'individus qui avaient été rassemblés. En effet, les troupes en voie de quitter le Canada, le 29 septembre 1914, comprenaient 30 808 hommes et officiers[38]. Dans ce contexte, les départs qu'essuya le 22e bataillon prennent un caractère un peu moins dramatique, d'autant plus que les novices étaient plus nombreux à Saint-Jean qu'à Valcartier[39]. À défaut de pouvoir établir avec plus de précision la relativité du phénomène des licenciements dans le régiment canadien-français avant son départ pour l'Angleterre, nous avons cherché à en connaître la nature en analysant la cause des libérations. On doit éliminer de cette étude 69 départs dont la cause est inconnue et qui, pour une large part, datent du mois de novembre 1914, période pour laquelle les sources à ce sujet sont les plus déficientes. Ces cas représentent 18,4% de l'ensemble des licenciements.

Les autres libérations peuvent être regroupées en cinq catégories principales (tableau 8). La première est formée des départs volontaires, légaux ou illégaux. On compte 112 cas de ce genre, soit 35,5% des causes de renvoi connues: 5 sont des démissions, 107, des désertions[40] (tableau 9). Compte tenu du renouvellement important de personnel qu'a connu le bataillon, la libération sur demande de cinq volontaires seulement étonne. Il faut se rappeler cependant qu'au moment de leur entrée dans le CEC, les recrues s'engageaient à servir un an ou pour la durée de la guerre, si celle-ci n'avait pas pris fin au bout de cette période. En principe, un volontaire devait donc avoir des motifs sérieux pour que sa démission soit acceptée. Il pouvait tenter évidemment de contourner cet obstacle, en recourant à d'autres moyens ou, à la limite, en désertant le bataillon.

Trois facteurs, en particulier, peuvent expliquer la désertion. La proximité de la métropole, d'abord, a certes joué un rôle démobilisateur pour plusieurs recrues. C'est, d'ailleurs, l'une des raisons invoquées par Gaudet, pour justifier son désir de quitter les berges de la rivière Richelieu. En effet, la désertion connaît une baisse très marquée après l'installation de l'unité à Amherst. Relativement stable de janvier à mars, alors qu'il oscille autour de 25, le nombre de départs illégaux tombe à 11 pour chacun des deux mois suivants[41] (tableau 9). Même l'approche de l'embarquement n'a donc pas eu d'effets notables sur la désertion. La distance n'explique pas tout cependant. Moins fréquente en avril et en mai, elle ne disparaît pas pour autant, parce que le séjour au Canada s'allonge et que l'embarquement prend du temps à se matérialiser. Les rumeurs des premières semaines qui avaient fait état d'un départ hâtif rendaient sûrement cette situation encore plus pénible à supporter pour certains, et des recrues de la première heure déserteront leur unité jusqu'au jour du départ (graphique 1). D'ailleurs, la répartition des déserteurs par mois d'enrôlement est analogue à celle de l'ensemble des autres volontaires (graphique 2). Le moment où une recrue joignit l'unité n'eut donc pas d'influence positive ou négative sur sa fidélité à son engagement. Les statistiques que nous avons compilées montrent que le déserteur en général n'agissait pas sur un coup de tête, après quelques jours de service,

TABLEAU 8

Répartition mensuelle, par catégorie, des libérations accordées aux soldats qui ont servi seulement au Canada dans le 22e bataillon

1re ligne: nombre
2e ligne: pourcentage de la rangée
3e ligne: pourcentage de la colonne

	Mois Inconnu	Octobre 1914	Novembre 1914	Décembre 1914	Janvier 1915	Février 1915	Mars 1915	Avril 1915	Mai 1915	Juin 1915	Total
Libérations de nature inconnue	24	1	31	2	2	3	0	2	4	0	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libérations volontaires	1	0	0	7	28	24	26	11	12	3	111
	-	0,0	0,0	6,3	25,2	21,6	23,4	9,9	10,8	2,7	100,0
	-	0,0	0,0	14,0	30,8	36,4	59,1	52,4	57,1	100,0	36,4
Libérations pour inaptitude au service	0	0	3	24	24	15	2	6	6	0	80
	-	0,0	3,8	30,0	30,0	18,8	2,5	7,5	7,5	0,0	100,0
	-	0,0	33,3	48,0	26,4	22,7	4,6	28,6	28,6	0,0	26,2
Libérations de nature disciplinaire	0	0	4	5	6	20	12	2	2	0	51
	-	0,0	7,8	9,8	11,8	39,2	23,5	3,9	3,9	0,0	100,0
	-	0,0	44,4	10,0	6,6	30,3	27,3	9,5	9,5	0,0	16,7
Libérations pour violation des règlements	0	0	0	13	27	5	2	0	1	0	48
	-	0,0	0,0	27,1	56,3	10,4	4,2	0,0	2,1	0,0	100,0
	-	0,0	0,0	26,0	29,7	7,6	4,6	0,0	4,8	0,0	15,7
Autres libérations	1	0	2	1	6	2	2	2	0	0	15
	-	0,0	13,3	6,7	40,0	13,3	13,3	13,3	0,0	0,0	100,0
	-	0,0	22,2	2,0	6,6	3,0	4,6	9,5	0,0	0,0	4,9
Total	-	-	9	50	91	66	44	21	21	3	305
	-	-	3,0	16,4	29,8	21,6	14,4	6,9	6,9	1,0	100,0
	-	-	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 9

Libérations mensuelles accordées aux soldats qui ont servi au Canada seulement dans le 22e bataillon

1re ligne: nombre
2e ligne: pourcentage de la rangée
3e ligne: pourcentage de la colonne

	Mois inconnu	Octobre 1914	Novembre 1914	Décembre 1914	Janvier 1915	Février 1915	Mars 1915	Avril 1915	Mai 1915	Juin 1915	Total
De nature inconnue	24	1	31	2	2	3	0	2	4	0	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Désertion	1	0	0	6	27	23	25	11	11	3	106
	-	0,0	0,0	5,7	25,5	21,7	23,6	10,4	10,4	2,8	100,0
	-	0,0	0,0	12,0	29,7	34,9	56,8	52,4	52,4	100,0	34,8
Démission	0	0	0	1	1	1	1	0	1	0	5
	-	0,0	0,0	20,0	20,0	20,0	20,0	0,0	20,0	0,0	100,0
	-	0,0	0,0	2,0	1,1	1,5	2,3	0,0	4,8	0,0	1,6
Ne pourra faire un bon soldat	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2
	-	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	0,0	50,0	0,0	0,0	100,0
	-	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	0,0	4,8	0,0	0,0	0,7
Inaptitude au service	0	0	3	24	24	14	2	5	6	0	78
	-	0,0	3,9	30,8	30,8	18,0	2,6	6,4	7,7	0,0	100,0
	-	0,0	33,3	48,0	26,4	21,2	4,6	23,8	28,6	0,0	25,6
Ivresse	0	0	1	0	1	16	7	0	0	0	25
	-	0,0	4,0	0,0	4,0	64,0	28,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	-	0,0	11,1	0,0	1,1	24,2	15,9	0,0	0,0	0,0	8,2
Absence Illégale	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	-	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	-	0,0	0,0	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Inconduite	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2
	-	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	50,0	0,0	100,0
	-	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0	4,8	0,0	0,7
Indésirable	0	0	3	5	4	3	5	2	1	0	23
	-	0,0	13,0	21,7	17,4	13,0	21,7	8,7	4,4	0,0	100,0
	-	0,0	33,3	10,0	4,4	4,6	11,4	9,5	4,8	0,0	7,5
Défaut de consentement des parents	0	0	0	6	9	1	1	0	0	0	17
	-	0,0	0,0	35,3	52,9	5,9	5,9	0,0	0,0	0,0	100,0
	-	0,0	0,0	12,0	9,9	1,5	2,3	0,0	0,0	0,0	5,6
Défaut de consentement de l'épouse	0	0	0	6	4	0	0	0	0	0	10
	-	0,0	0,0	60,0	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	-	0,0	0,0	12,0	4,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3
Faux consentement	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	-	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	-	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Mineur	0	0	0	1	14	3	1	0	1	0	20
	-	0,0	0,0	5,0	70,0	15,0	5,0	0,0	5,0	0,0	100,0
	-	0,0	0,0	2,0	15,4	4,6	2,3	0,0	4,8	0,0	6,6
Décès	0	0	2	0	1	0	1	0	0	0	4
	-	0,0	50,0	0,0	25,0	0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	-	0,0	22,2	0,0	1,1	0,0	2,3	0,0	0,0	0,0	1,3
Rappel dans le pays d'origine	1	0	0	1	4	1	1	2	0	0	9
	-	0,0	0,0	11,1	44,4	11,1	11,1	22,2	0,0	0,0	100,0
	-	0,0	0,0	2,0	4,4	1,5	2,3	9,5	0,0	0,0	3,0
Demande des parents	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2
	-	0,0	0,0	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	-	0,0	0,0	0,0	1,1	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7
Total	-	0,0	9	50	91	66	44	21	21	3	305
	-	0,0	3,0	16,4	29,8	21,6	14,4	6,9	6,9	1,0	100,0
	-	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

GRAPHIQUE 1

Dispersion des désertions en fonction de la date d'enrôlement et de la date de licenciement

Légende: A = 1 désertion, B = 2 désertions, etc.

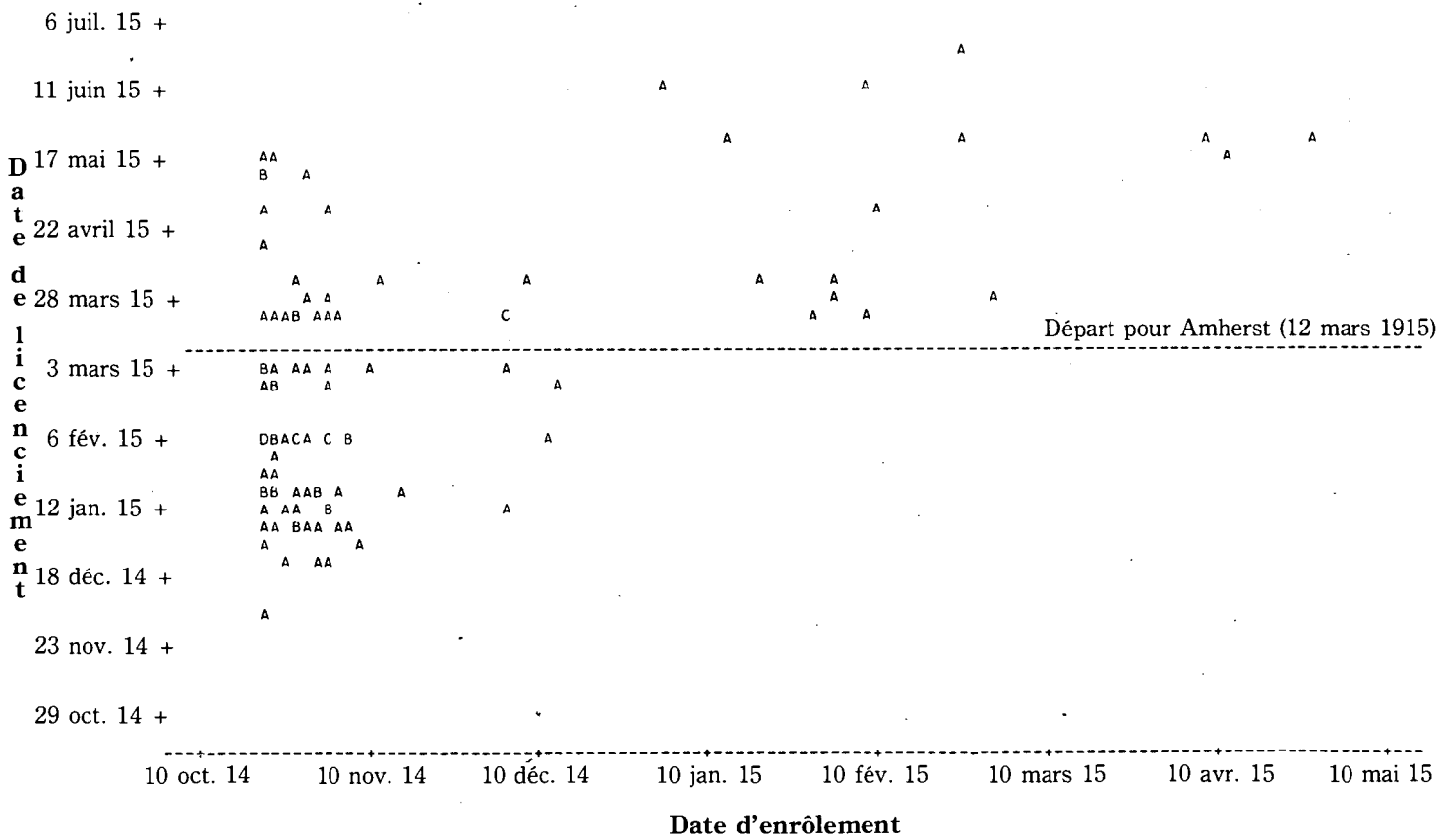

parce qu'il regrettait sa décision. En moyenne, les soldats concernés furent licenciés 102,7 jours, après leur enrôlement. L'écart-type montre que les deux tiers d'entre eux avaient alors servi 41 jours de plus ou de moins que cette moyenne. Les conditions de vie, enfin, ont joué un rôle qu'on aurait tort de sous-estimer, comme nous le verrons plus loin.

D'autre part, les règlements militaires prévoyaient qu'un volontaire pouvait être licencié s'il était jugé inapte au service au cours des trois premiers mois après son enrôlement[42]. Il pouvait subir le même sort, après ce laps de temps, si on considérait, du point de vue médical, qu'il n'était plus en mesure de combattre[43]. Quatre-vingts volontaires (26,1%) furent renvoyés pour l'un ou l'autre de ces motifs et la majorité d'entre eux (78,8%) retournèrent à la vie civile en décembre (24), en janvier (24) et en février (15). Ces licenciements pour inaptitude au service n'ont rien de prime abord pour provoquer l'étonnement. Il faut se rappeler cependant que nous avons pu élucider seulement 307 libérations du bataillon. Quant on sait qu'il y en eut peut-être jusqu'à 900, on regrette d'autant plus que le dossier personnel des hommes dont le départ a pu être étudié ne fournisse aucun détail sur les raisons précises qui ont provoqué le licenciement de plusieurs d'entre eux. Le nombre total de départs pour inaptitude, en effet, a pu être élevé tant en chiffres absolus qu'en pourcentage. Même si des renvois trouvaient sûrement leur source dans la médiocrité de certains examens médicaux[44], on pourrait se demander dans quelle mesure ce règlement aurait pu servir d'échappatoire et d'alibi pour la libération, volontaire ou forcée, de certains hommes qu'on ne pouvait ou qu'on ne voulait pas libérer pour d'autres motifs.

La troisième catégorie de départs est formée des 51 renvois attribuables à l'attitude répréhensible des hommes après leur engagement. Elle représente 16,6% des causes connues de libération. Dans ce groupe, on compte 25 cas d'ébriété qui se sont presque tous présentés en même temps (16 en février et 7 en mars). Ces renvois font suite à la décision prise le 18 janvier au quartier général de la milice à Ottawa de congédier tous les volontaires des contingents expéditionnaires qui seraient condamnés pour ivresse sur la voie publique[45]. L'absence de tout licenciement de ce genre dans les mois suivants laisse croire à l'abandon subséquent de cette mesure, probablement parce qu'on la jugea inefficace et trop coûteuse en hommes. Les indésirables, de leur côté, furent presque aussi nombreux (23), mais leur départ s'échelonna à peu près également sur toute la période de novembre à mai. Deux hommes enfin furent renvoyés pour inconduite. Pour leur part, les accrocs aux règlements de l'enrôlement ont provoqué 48 renvois, soit 15,6% des départs dont nous connaissons la cause. Vingt militaires n'avaient pas l'âge minimal requis pour s'enrôler (18 ans), tandis que 17 recrues n'avaient pas obtenu le consentement de leur père ou de leur mère et 10 autres, qui étaient mariés, ne disposaient pas de l'accord de leur épouse quand ils se sont joints au bataillon. Ces deux dernières conditions d'enrôlement furent instituées par Sam Hughes, en août 1914. Une femme mariée devait consentir à l'enrôlement de son mari alors que les parents devaient donner la permission à leur fils mineur ou à leur fils soutien de famille de s'engager dans un contin-

GRAPHIQUE 2

Mois d'enrôlement des déserteurs et des non-déserteurs du 22e bataillon avant son départ pour l'Angleterre

Légende: — = déserteurs, --- = non-déserteurs

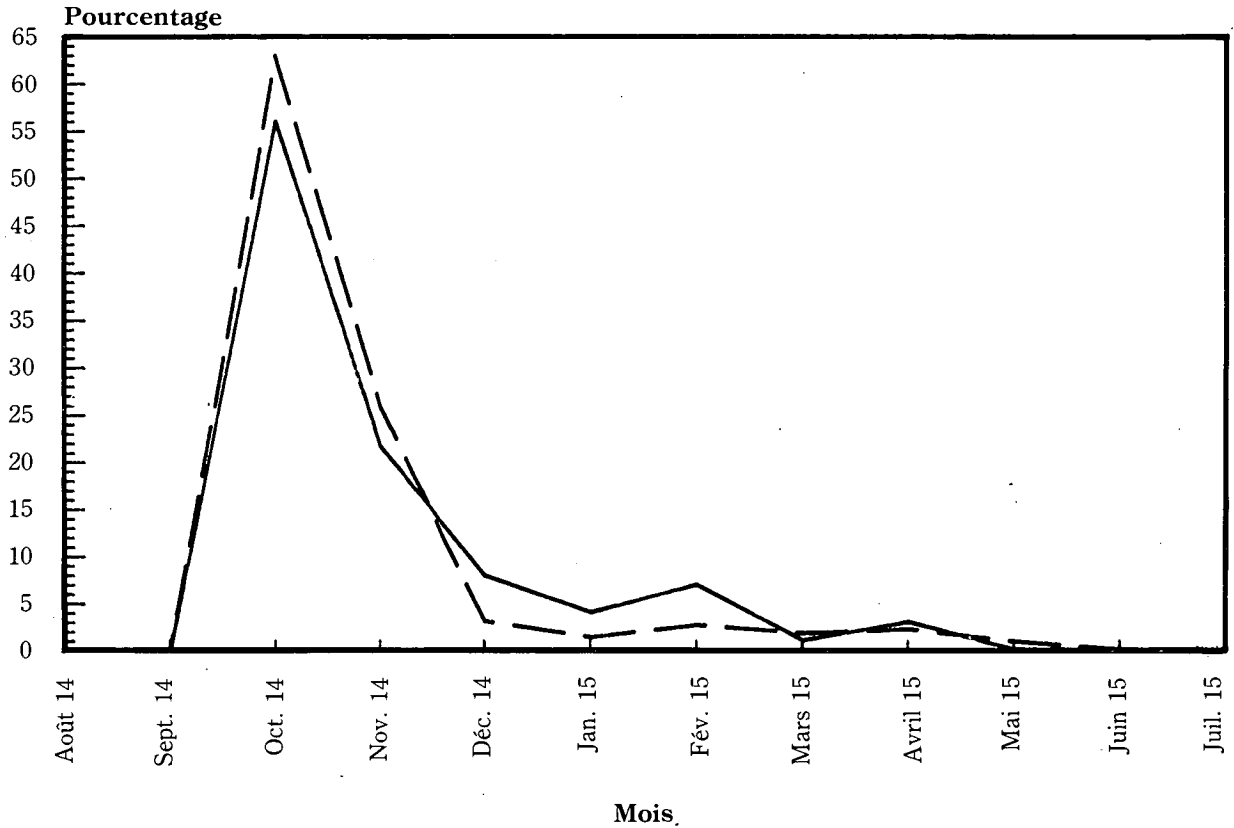

gent expéditionnaire[46]. Enfin, la présentation d'un faux consentement provoqua le renvoi de son auteur et constitue le dernier licenciement de cette catégorie.

Le cinquième groupe de libérations comprend le reste des départs dont la cause est connue. Nous en avons découvert 16. À part quatre hommes qui perdirent la vie, huit sujets belges, un ressortissant suisse et un citoyen français furent rappelés dans leur pays d'origine, et deux hommes furent libérés à la demande de leur père ou de leur mère. Les ordres et règlements de la milice ne prévoyaient pas ce genre de licenciements, pas plus qu'ils ne sanctionnaient finalement par leur renvoi le comportement des indésirables, par exemple. Ce sont de tels départs irréguliers qui ont fait dire au colonel Fortescue Duguid qu'au début du conflit « on pouvait se faire libérer pour à peu près n'importe quel motif[47] ».

Quelques hommes ont aussi quitté le régiment par suite d'un transfert. Le commandant en second, le major Archambault, laissa l'unité, le 8 mars 1915[48], pour aller prendre charge du deuxième régiment d'infanterie canadien-français dont *la Presse* avait annoncé la formation cinq jours plus tôt[49], et qui allait être connu sous le nom de 41e bataillon. Cinq hommes seront affectés à leur tour à cette unité, la veille de l'embarquement, le 19 mai[50].

LES LIBÉRATIONS DU PREMIER CONTINGENT EXPÉDITIONNAIRE ET DU 22e BATAILLON

Nous ne pouvons déterminer dans quelle mesure le pourcentage et la nature des départs que le 22e bataillon a subis lui sont particuliers, parce que nous ne disposons pas d'analyses analogues pour d'autres unités. On connaît cependant la nature de plus des deux tiers (69,9 %) des abandons et des rejets qui ont affecté le premier contingent[51]. Toutefois, à cause du pourcentage élevé de libérations de nature indéterminée, les comparaisons qu'on peut établir avec cette série statistique ne sauraient avoir une valeur absolue. Les chiffres, quand on les compare à ceux du 22e bataillon, laissent voir de nombreuses différences et plusieurs sont importantes. D'abord, il y eut moins de licenciements proportionnellement dans le premier contingent (14,2 %)[52] que dans le régiment du colonel Gaudet (plus de 25 %, peut-être 45 %). Cependant, on est un peu mieux renseigné sur la nature des libérations de cette unité puisque plus de 80 % des départs qui s'y sont produits sont connus (81,7 %). Ensuite, l'inaptitude au service militaire explique la majorité (62,6 %) des renvois de Valcartier, en août et en septembre 1914 (graphique 3). Dans le 22e bataillon, on ne disposait pas, bien au contraire, d'un surplus de candidats, comme dans le cas du premier contingent. On se montra donc plus flexible, puisque seulement 26 % des libérations accordées étaient dues à ce facteur et aucune d'entre elles ne fut attribuée à des raisons médicales. À Valcartier, au contraire, tous les renvois pour inaptitude (2 223) sauf 59 furent basés sur ce critère. Le nombre de renvois pour

GRAPHIQUE 3

Cause des libérations des hommes qui ont servi au Canada seulement dans le premier contingent expéditionnaire ou dans le 22e bataillon

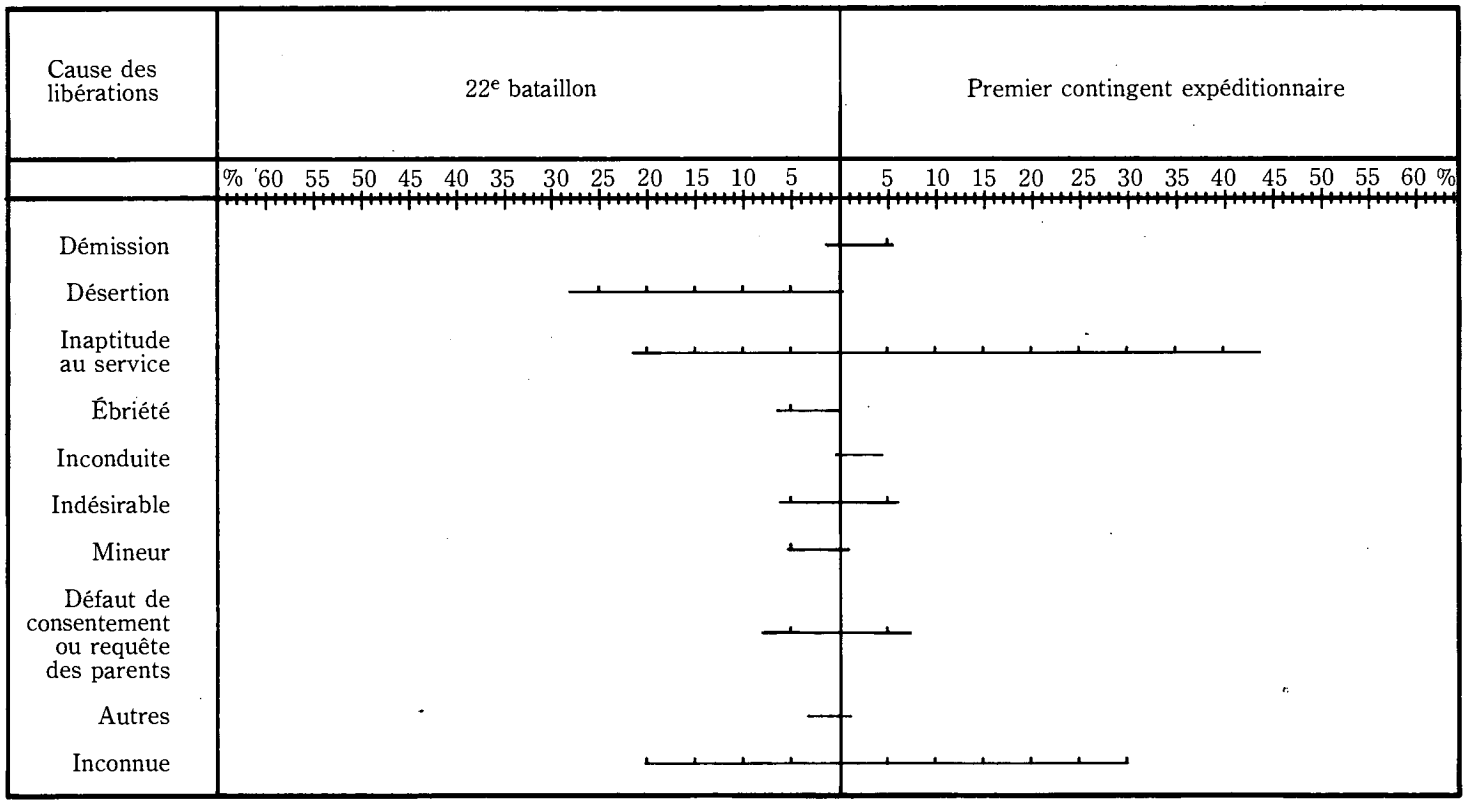

incapacité non médicale est minime et on peut avoir de sérieux doutes sur son exactitude.

Troisièmement, la désertion, quasi inexistante à Valcartier selon les statistiques (0,5% des départs dont la raison est connue), fut au contraire la cause principale des sorties de l'unité du colonel Gaudet (34,9% des causes de licenciement déterminées). On ne peut s'empêcher de rester songeur devant le petit nombre de déserteurs du premier contingent. On peut présumer que d'autres se cachent parmi les 1 530 hommes et officiers dont on ignore la cause de licenciement. En tout état de cause, le nombre apparemment beaucoup plus restreint de cas de désertion à Valcartier peut être expliqué par divers facteurs. D'abord, il existait parmi les volontaires du premier contingent un enthousiasme, une ferveur même qui avaient déjà perdu de leur force quelques mois plus tard. Ensuite, le séjour du premier contingent au Canada ne dura pas deux mois tandis que le 22e bataillon passa six mois au pays avant de partir pour l'Angleterre. De plus, les hommes du colonel Gaudet vécurent quatre mois et demi dans un camp situé près du domicile d'un grand nombre d'entre eux. Enfin, les responsables du premier contingent accordèrent les libérations sur demande avec bien plus de largesse que le colonel Gaudet (5, soit moins de 2% dans ce cas-ci contre 282 ou près de 8% dans celui-là).

Quatrièmement, les renvois pour faute de comportement dans l'un et l'autre groupe se comparent comme suit. D'une part, 25 hommes du 22e bataillon (8,1%) furent licenciés pour ivresse, alors qu'on n'a relevé aucun départ de cette nature dans le premier contingent. Pourtant, on signala de nombreux cas d'ébriété à Québec. D'ailleurs les responsables du camp de Valcartier, où l'alcool était interdit, durent supprimer temporairement les permissions de 24 heures avec autorisation d'aller à Québec, par suite de « l'inconduite déplorable d'un certain nombre de soldats » lors de leur passage dans la Vieille Capitale[53]. D'autre part, les indésirables et les hommes jugés coupables d'inconduite représentent une proportion plus importante des hommes libérés dans le premier contingent que dans le 22e bataillon. Dans le cas des indésirables, la différence est minime: 8,7% dans le premier contingent contre 7,5% dans l'unité de Gaudet. Elle est beaucoup plus élevée, en revanche, dans les destitutions pour inconduite (6,4% à Valcartier et 0,7% à Saint-Jean et à Amherst). Mais, faute de renseignements additionnels sur la situation disciplinaire dans chacun de ces endroits, il serait présomptueux de tirer des conclusions de cet écart.

De leur côté, les accrocs aux conditions d'enrôlement ont été un peu plus nombreux dans le 22e bataillon (15,6%) que dans le premier contingent (12,6%). Mais les renvois de cette nature se répartissent différemment dans les deux groupes. Dans le bataillon canadien-français, en effet, on a trouvé 20 volontaires mineurs et 28 hommes qui n'avaient pas présenté le consentement exigé. Dans le premier contingent, au contraire, les volontaires trop jeunes étaient largement éclipsés par les recrues à qui l'accord de leurs parents ou de leur conjoint faisait défaut (379). À Valcartier, de plus,

quatre volontaires furent licenciés, parce qu'ils étaient trop vieux, tandis que quinze autres subirent le même sort, pour avoir refusé d'être vaccinés. Quant aux autres renvois, il y en eut moins proportionnellement à Valcartier (1,2 %) qu'à Saint-Jean ou à Amherst (4,9 %). Dans le premier contingent, 28 hommes furent libérés parce qu'ils n'étaient pas sujets britanniques. Dans le 22e bataillon, dix hommes furent rappelés par leur gouvernement. À Saint-Jean et à Amherst, on libéra deux hommes à la demande de leurs parents. Enfin, il y eut sept décès parmi les volontaires de Valcartier et quatre dans le 22e bataillon.

LES LIBÉRATIONS DU 22e BATAILLON AU FIL DES MOIS

Si les libérations ont varié en nature et en proportion dans le premier contingent et dans le bataillon francophone, elles ont aussi beaucoup changé au fil du temps, à l'intérieur même du régiment du colonel Gaudet. Dans celui-ci, on note, d'une part, une évolution marquée de la cause des licenciements du mois de novembre au mois de mai et, d'autre part, une diminution tout aussi remarquable dans le nombre des départs après l'arrivée du bataillon à Amherst (graphique 4). Pendant l'entre-deux-guerres, on put fixer à 70, 83 et 111 le nombre respectif de licenciements pendant les mois de novembre et de décembre 1914 ainsi que pendant le mois de janvier 1915 (tableau 10). De notre côté, nous en avons repéré 69 pour le mois suivant. Il y en eut probablement d'autres. On peut donc évaluer, en moyenne, à 83 au minimum le nombre mensuel de libérations durant ce trimestre. En revanche, nous avons retracé 44 licenciements en mars, 23 en avril et 25 en mai. On ne peut que spéculer sur la nature des libérations du mois de novembre puisqu'il y en eut seulement neuf dont la cause est connue. En décembre, par contre, deux groupes de renvois ressortent parmi les 50 départs dont nous avons établi la cause. D'une part, 24 hommes sont retournés à la vie civile parce qu'on les a jugés inaptes à servir dans le bataillon; d'autre part, 13 autres ont subi le même sort, faute d'avoir respecté toutes les conditions d'enrôlement. Six d'entre eux n'avaient pas obtenu le consentement de leur père ou de leur mère et six autres s'étaient engagés sans l'accord de leur épouse. Le dernier, enfin, était trop jeune.

En janvier 1915, les 91 libérations dont la cause est connue se répartissent en trois groupes principaux. Les désertions dominent avec 27. D'après les statistiques que nous avons compilées, ce genre d'abandon aurait plus que quadruplé de décembre à janvier. On peut croire en effet que la permission accordée aux membres du bataillon de passer la fête de Noël ou celle du jour de l'An dans leur famille[54] n'eut pas seulement des effets bénéfiques. Encore une fois, durant le mois de janvier, la découverte de 27 enrôlements illégaux entraîna le renvoi d'autant d'hommes. Quatorze de ces engagements furent le fait de recrues qui n'avaient pas l'âge minimal pour joindre les rangs du bataillon. Neuf volontaires s'étaient enrôlés sans la permission

de leur père ou de leur mère et quatre autres, sans l'accord de leur conjoint. Les mineurs licenciés ce mois-là représentent 70 % de tous les cas de ce genre que nous avons découverts parmi les gens qui ont servi dans le bataillon canadien-français au Canada seulement. Les libérations pour défaut de consentement, de leur côté, se sont presque toutes produites en décembre et en janvier (25 cas sur 28). Le séjour dans leur famille a pu amener certains volontaires à revenir sur leur décision ou certains parents et épouses à demander l'annulation de l'engagement pris par leur fils ou leur époux. On aimerait connaître les circonstances dans lesquelles les responsables du bataillon ont pris connaissance d'un certain nombre de violations des règles de l'enrôlement. Les dossiers consultés nous ont renseigné seulement sur le cas d'un soldat, renvoyé à la demande de son épouse qu'il avait laissée seule avec leurs dix enfants et dont il n'avait pas obtenu le consentement préalable.

TABLEAU 10

Enrôlements (E) et licenciements (L) relevés dans le 22e bataillon d'octobre 1914 à mai 1915 selon les diverses sources dépouillées

Mois	Listes de paie		Ordres quotidiens 2e partie		Banque de données informatisées	
	E	L	E	L	E	L
Octobre 1914	732				679	
Novembre 1914	319	70			293	40
Décembre 1914			143	83	101	52
Janvier 1915			137	111	119	93
Février 1915					106	69
Mars 1915					31	44
Avril 1915			133	27	121	23
Mai 1915			67	44	27	25
Inconnu					11	26

Une seule cause de renvoi domine toutes les autres après le mois de janvier: la désertion. Sur les 152 libérations dont la banque de données révèle la cause et qui ont pris place du mois de février au mois de mai, 70 ou 46,1 % relevaient de cette catégorie. Bien que les désertions soient deux fois plus nombreuses pendant la première moitié de cette période (48) que pendant la deuxième (22), elles n'en constituent pas moins la cause majeure des licenciements à chaque mois de ce trimestre. Elles forment 34,9 % des départs de février, 56,8 % de ceux de mars et 52,4 % de ceux d'avril et de mai. Les autres genres de libération ont beaucoup moins d'importance durant cette période. L'inaptitude au service vient loin derrière avec 29 renvois seulement de février à mai (19,1 %), suivie par l'ébriété avec 23 (15,1 %). Plus de la moitié des volontaires jugés inaptes ont été renvoyés en février (15) où ils ont été presque aussi nombreux que les licenciés trouvés ivres (16).

GRAPHIQUE 4

Libérations mensuelles dans le 22e bataillon avant son départ pour l'Angleterre

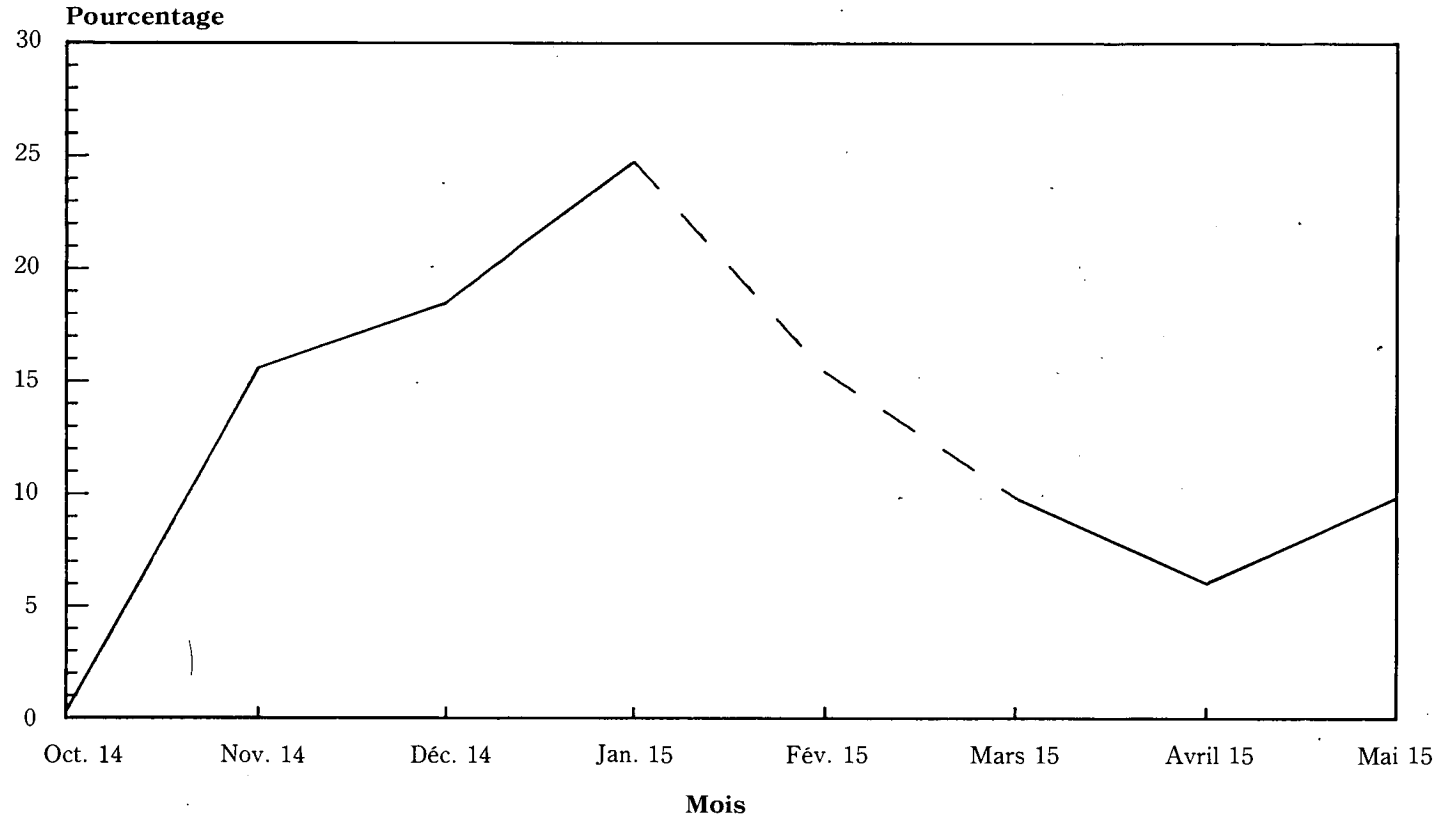

Note : Les données des mois de février et de mars sont incomplètes.

Ces deux groupes représentent respectivement 22,7% et 24,2% des hommes partis ce mois-là. L'ivresse a pris de nouveau le deuxième rang, en mars avec sept congédiements (15,9%). Elle fut suivie des cinq cas de volontaires jugés indésirables (11,4%). Les mois suivants, l'inaptitude au service reprit la deuxième place derrière la désertion. Nous avons relevé cinq cas de ce genre en avril (23,8%) et six, en mai (28,6%).

À cause du nombre considérable de départs qui ont affecté son bataillon pendant tout le temps que celui-ci passa au Canada, le colonel Gaudet a dû veiller au recrutement jusqu'à la toute fin du séjour de son unité au pays. Les sources qui nous restent pour reconstruire l'histoire du régiment pendant cette période ne permettent pas de retracer les circonstances de l'arrivée de tous les nouveaux venus après la fin de la période de mobilisation, le 7 novembre. De plus, on ne peut même pas établir avec certitude pour les mois de février et de mars le nombre d'hommes que le régiment accueillit dans ses rangs[55]. On est mieux servi cependant pour les autres mois. Nos recherches permettent donc de dresser le tableau de l'arrivée des hommes qui se joignirent au bataillon après le 7 novembre (tableau 10). Dans le reste de ce mois-là, les listes de paie ont montré l'arrivée de 82 volontaires. En décembre et en janvier, la deuxième partie des ordres quotidiens a permis de fixer à 143 et à 137 respectivement le nombre d'entrées dans le bataillon. En février et en mars, on sait qu'il y en eut au moins 106 dans le premier cas et 31 dans le second. Enfin, en avril et en mai, le colonel Gaudet accueillit tour à tour 133 et 67 nouveaux hommes dans son unité.

APPEL À D'AUTRES UNITÉS

On ne peut déterminer les circonstances dans lesquelles tous ces hommes sont venus combler les rangs du bataillon. On ne peut même pas prétendre connaître tous les cas de transfert. À cette époque, tout soldat qui se présentait au 22e bataillon en provenance d'une autre unité devait signer un autre formulaire d'enrôlement et recevait un nouveau numéro matricule, qui appartenait celui-là à la série réservée à cette unité. Cette pratique a rendu difficile la détermination des transferts. On sait cependant, grâce à la deuxième partie des ordres quotidiens, que les 23e et 24e bataillons fournirent au moins 29 hommes au 22e, durant les mois de décembre et de janvier (5 hommes dans le cas de la première unité et 24 dans le cas de la deuxième)[56]. De même, les ordres quotidiens[57] montrent le passage au 22e bataillon, le 17 avril, de trois hommes qui s'étaient joints d'abord au 6e régiment des Canadian Mounted Rifles, unité de cavalerie formée dans les provinces maritimes[58] pour aller, elle aussi, combattre en Europe. Cette unité partagea les casernes d'Amherst avec le régiment canadien-français durant le séjour de celui-ci en Nouvelle-Écosse. Dans les circonstances, on comprend que les trois volontaires acadiens aient demandé leur transfert au 22e bataillon[59]. Quatre jours plus tard, le 21 avril, quatre membres de la 25e batterie de la 7e brigade d'artillerie se présentèrent eux aussi au colonel

Gaudet[60]. Cette unité, dont le poste de commandement se trouvait à Kingston, recrutait ses hommes dans l'est de l'Ontario[61]. Enfin, pour assurer au bataillon francophone un effectif maximal lors de l'embarquement, on puisa 25 hommes dans le 41e bataillon d'infanterie et 14 dans le 55e. Ce bataillon venait d'entreprendre son recrutement au Nouveau-Brunswick[62]. Quatorze volontaires acadiens qu'il avait recrutés furent accueillis dans le 22e bataillon, à Amherst, le 19 mai 1915, la veille de l'appareillage[63]. Quant aux volontaires du 41e bataillon, ils se présentèrent au colonel Gaudet les 11 et 12 mai[64].

Si on ne peut prétendre être au courant de tous les transferts dont le 22e bataillon a pu bénéficier, on peut par contre expliquer presque tous les cas connus. Un petit nombre résulte évidemment de l'affectation normale au régiment de quelques volontaires du Service médical[65]. Quant aux autres, ils se sont surtout produits en mai, mais les démarches qui les ont provoqués datent du mois de mars. Dès le 16 de ce mois-là, le commandant de la 5e brigade d'infanterie du deuxième contingent semble avoir manifesté le souhait de voir compléter l'effectif du 22e bataillon le plus tôt possible[66]. Quatre jours plus tard, le colonel Gaudet se dit à court de 1 officier et de 100 hommes et suggéra à son supérieur de renforcer son bataillon avec le surplus d'hommes dont le 41e bataillon paraissait disposer[67]. L'adjudant général intérimaire de la milice, le brigadier-général W. E. Hodgins, recommanda qu'on recrutât de nouveaux volontaires dans la province de Québec, avant de dégarnir les rangs du 41e bataillon[68]. C'est dans ce contexte que le lieutenant Maurice Bauset, accompagné d'un sous-officier, se rendit à Hull en avril[69]. Malgré tout, le 22e bataillon dut finalement compter sur l'aide du 41e, mais la contribution de celui-ci, qu'on a cru jusqu'ici de 100 hommes[70], paraît s'être limitée plutôt à 25. Pour combler les rangs de son unité, le colonel Gaudet, au mois de mars, s'adressa aussi au commandant du district militaire n° 6 à Halifax[71]. Il espérait engager dans son régiment les Canadiens français qui pourraient être recrutés dans les provinces de l'Atlantique. Cette requête fut accueillie favorablement et des ordres en conséquence furent donnés aux officiers recruteurs de cette zone[72]. Cette démarche semble avoir été infructueuse. En effet, 26 hommes seulement qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon se sont enrôlés dans les Maritimes, avant le départ de l'unité pour l'Angleterre[73]. Quinze d'entre eux s'étaient engagés dans le 55e bataillon qui en transféra 14, à la toute veille du départ. Le 22e bataillon accueillit donc seulement sept soldats du 55e entre la fin de mars et le 19 mai. Quant aux sept autres hommes, nous ne savons pas s'ils ont servi dans le 22e à Amherst, après s'être enrôlés dans une autre unité, ou s'ils se sont présentés au colonel Gaudet de leur propre initiative. Finalement, grâce aux derniers renforts du 41e et du 55e bataillon, le 22e put prendre la mer avec un total de 35 officiers et de 1 154 hommes, soit 25 hommes de plus que l'effectif de guerre, si l'on tient compte du détachement supplémentaire de 105 hommes[74].

L'ENTRAÎNEMENT

Tout en veillant au recrutement de nouveaux venus au fur et à mesure que des vides se créaient dans les rangs du bataillon, il fallait voir à l'accomplissement d'une tâche essentielle durant cette période: l'initiation des hommes à la vie militaire et la préparation des officiers et de la troupe au combat.

En principe, la responsabilité de l'entraînement incombait au commandant du bataillon[75], le colonel Gaudet. Cependant il délégua cette tâche à son commandant en second, le major Thomas-Louis Tremblay, à l'arrivée de celui-ci à Amherst, le 16 mars 1915[76]. L'apprentissage revêtit une quadruple dimension[77]. La plus fondamentale, celle qui donnait leur sens aux autres, consistait à inculquer à tous les membres du bataillon les valeurs morales qui forment les vrais combattants: courage, détermination, persévérance, esprit d'initiative, capacité de faire face au danger et de surmonter la fatigue, les privations, les difficultés et les horreurs de la guerre, confiance en ses chefs et ses camarades[78].

Pour devenir de bons combattants, les volontaires devaient être en excellente condition physique et devaient jouir d'une très grande endurance. On apporta beaucoup d'attention à la réalisation de ces objectifs, durant le séjour de l'unité au Canada. Du 8 novembre au 14 janvier, les hommes commencèrent chaque jour d'entraînement par 60 minutes d'exercices physiques. Cette période passa successivement à 45, 30 et 25 minutes, le 15 janvier, le 26 février et le 18 mars, avant d'augmenter de nouveau à 45 minutes, le 30 mars. Sur le *Saxonia*, durant le voyage outre-mer, la culture physique constitua l'activité essentielle, les hommes la pratiquant trois heures chaque jour. Une fois l'unité rendue au camp d'East Sandling cependant, le conditionnement physique reprit un rythme plus normal, avant de disparaître comme tel du programme quotidien, le 14 juin. Parallèlement à ces séances intensives, on recourut régulièrement à la marche d'entraînement pour donner aux officiers et aux hommes le maximum d'endurance à la fatigue. Si on exclut les marches tenues dans les rues de Montréal, le premier exercice du genre consigné dans le journal de guerre du bataillon se tint le 16 novembre. De nombreuses autres marches furent organisées par la suite dans chaque camp où le 22e bataillon séjourna. Elles occupaient habituellement une journée normale d'exercice. Leur longueur variait de 15 à 30 km d'après les rapports de *la Presse*[79]. Ceux-ci sont confirmés par les *Règlements du service en campagne* de 1909 qui fixaient la longueur des marches à 25 km par jour, pour une colonne nombreuse, et à 40 km par jour, pour une force moindre et bien entraînée[80].

La troisième dimension de l'entraînement consistait à inculquer aux hommes les rudiments du métier qu'ils devaient pratiquer durant au moins un an après leur enrôlement. Cette initiation se faisait graduellement, par la pratique. Mais on organisait aussi des conférences spécifiques dans le but de renseigner les volontaires sur des sujets particuliers, comme la loi mili-

taire, la discipline, les règles de la marche, etc. En outre, chacun devait apprendre à se servir des armes qu'il pouvait être appelé à utiliser. En conséquence, on consacra de nombreuses heures aux exercices de tir. Les premiers parurent à l'horaire le 25 novembre, et d'autres furent tenus chaque semaine jusqu'au 16 janvier, sauf durant le temps des Fêtes. Mais les pratiques, durant cette période, se firent avec des fusils miniatures[81]. Le tir reprit une place importante dans l'entraînement, du 10 au 18 mai 1915. Un mois plus tard, une semaine complète lui fut de nouveau consacrée. Ce fut la dernière fois que le tir apparut au programme quotidien. L'apprentissage du maniement de la baïonnette lui succéda. Il commença à East Sandling, le 8 juin, et se tint sur une base hebdomadaire les semaines suivantes. L'initiation au combat à la baïonnette est encore mentionnée au programme du 8 août, dernier jour pour lequel les détails de l'entraînement nous sont connus.

Parallèlement, les volontaires furent préparés à l'action collective. À titre de membres d'un bataillon, ils étaient attachés à l'une des quatre compagnies de l'unité. Chacune se subdivisait à son tour en quatre pelotons de 60 hommes, eux-mêmes formés de quatre sections de 15 soldats. Les recrues devaient donc se familiariser avec le comportement qu'on attendait d'eux dans chacun de ces ensembles. Il y avait là de quoi occuper à bon escient les heures d'entraînement qui restaient. Le mois de novembre fut une période d'initiation. En décembre, on entreprit les exercices de peloton; en janvier, on continua ces derniers tout en commençant les manœuvres de compagnie qu'on poursuivit en février et en mars. Au milieu de ce mois-là, on passa aux exercices de bataillon qu'on interrompit seulement la veille de l'embarquement.

Selon le colonel Chaballe qui a servi dans le 22e bataillon à partir du 1er juillet 1916[82], « l'instruction à Saint-Jean et à Amherst avait été très élémentaire et plutôt théorique, par suite des intempéries et du manque d'équipement. Pendant l'hiver, il y avait trop de neige; puis ce fut le dégel et le pataugis [*sic*] dans la boue glacée [de sorte que] l'instruction militaire n'avait guère progressé avant l'arrivée au Royaume-Uni[83] ». Le rapport que l'inspecteur général des troupes pour l'est du Canada, le major-général François-Louis Lessard, rédigea à la suite de son passage à Saint-Jean, le 16 février 1915, va dans le même sens. Le jour de l'inspection, la terre était recouverte de glace. Dans les circonstances, le bataillon ne put donner son plein rendement[84]. Lessard, cependant, ne semble guère avoir été impressionné par ce qu'il vit. Il se contenta, en effet, de constater « qu'on avait porté une certaine attention à l'entraînement[85] ». La formation, selon lui, avait été rendue difficile par l'inexpérience de la troupe et des sous-officiers[86] ainsi que par les piètres conditions d'hébergement que les hommes supportaient sans se plaindre. Dans ce contexte, l'esprit de corps n'avait pu se développer « de façon le moindrement appréciable[87] », bien que chacun fût enthousiaste et manifestât de l'ardeur à la besogne. Moins de deux mois plus tard, le colonel Joseph-Philippe Landry, commandant de la 5e brigade d'infanterie du CEC, nota une évolution sensible lors de sa visite à Amherst, les 7 et 8 avril. Selon

Thomas-Louis Tremblay fut le leader et l'inspirateur du 22e bataillon (Archives publiques du Canada, PA2666)

lui, « l'amélioration et le progrès de cette unité en exercice, entraînement et discipline depuis l'arrivée à Amherst ont été remarquables[88] ».

Le changement de commandant en second ne fut peut-être pas étranger à cette transformation positive, même si le deuxième titulaire de ce poste, le major Thomas-Louis Tremblay, entra en fonction seulement le 16 mars. Comme l'a montré Desmond Morton, son prédécesseur, le major Archambault, allait échouer lamentablement à la tête du 41e bataillon[89]. Le major Tremblay, au contraire, devait laisser sa marque plus tard à la tête du 22e. Les deux hommes avaient une formation et une expérience différentes. Avocat de profession, Archambault était né le 10 octobre 1879. Il venait donc d'avoir 34 ans quand il joignit l'unité commandée par Frédéric Gaudet. Son expérience militaire remontait à 1898, alors qu'il avait offert ses services au 85e régiment de milice (aujourd'hui le régiment de Maisonneuve) comme sous-lieutenant. Après une retraite de plus d'un an, il était entré au 65e régiment (aujourd'hui les Fusiliers Mont-Royal) en mai 1901. Il y avait obtenu le grade de capitaine le 5 février 1904. Au moment de son entrée dans le CEC, il était associé à l'inspection des corps de cadets depuis 1909 et il occupait le poste d'organisateur et d'inspecteur des corps de cadets dans le district militaire no 4 depuis le 20 février 1912[90].

Son successeur avait une formation militaire supérieure. Né à Chicoutimi, le 16 mai 1886, Thomas-Louis-Eugène Tremblay s'était senti attiré très tôt par le métier des armes. Dès 1901, en effet, il servait dans la 6e batterie d'artillerie de Lévis. Cette expérience avait confirmé son goût pour la vie militaire. Entré au Royal Military College en 1904, le futur combattant était sorti diplômé trois ans plus tard. De retour dans sa région d'origine pour y pratiquer sa profession d'ingénieur, il avait travaillé d'abord pour le National Transcontinental Railway jusqu'en 1911, avant de passer à l'exercice privé. En 1913, la province de Québec avait retenu ses services comme arpenteur-géomètre. De 1907 à 1912, Tremblay avait servi dans le 18e régiment d'infanterie (les Francs-Tireurs du Saguenay) qu'il avait quitté avec le grade de major. Il s'était fait transférer alors dans le corps de réserve du régiment, faute de ne pouvoir accepter le commandement de l'unité. Le jeune ingénieur avait repris du service dans la milice active non permanente, le 1er septembre 1913, à Québec. Mais cette fois, il était revenu à ses premiers amours, l'artillerie, et il avait joint les rangs de la première batterie de campagne. Lors de la mobilisation du premier contingent expéditionnaire, en août 1914, il s'était présenté au camp de Valcartier avec son unité. Il y avait vécu les jours fébriles du grand rassemblement. Cependant, il n'avait pas accompagné le contingent outre-mer. Le 12 mars 1915, à l'âge de 28 ans, il avait reçu confirmation de sa nomination au poste de commandant en second du 22e bataillon[91].

À East Sandling, les exercices devinrent rapidement spécifiques et systématiques à la fois: manœuvres offensives et défensives en compagnie, exercices dans les tranchées de tir et de communication, manœuvres en compagnie affectée en avant-poste, manœuvres en compagnie occupant une position, exercices de fusillade nourrie[92]. Puis, vers le milieu de juillet, on passa à des manœuvres analogues, mais au niveau du bataillon. On chercha à familiariser les volontaires avec la guerre de tranchées, le combat d'arrière-garde, le retranchement, les manœuvres offensives et défensives, etc. Quelques jours plus tard, on coupla à ces exercices des heures d'initiation à des sujets précis comme le montage et le démontage d'un fusil, le chargement et le déchargement de l'équipement en campagne, l'entraînement visuel et l'appréciation des distances, le chargement et la mise à feu de cartouches d'exercice, le nettoyage des huttes et des trousses, etc. La semaine suivante fut consacrée à des exercices de grande envergure qui combinaient deux ou plusieurs sortes de manœuvres avec lesquelles les troupes avaient pu se familiariser les semaines précédentes: marche en avant-garde aboutissant à une attaque, à la mise en défensive du bataillon et à des combats d'arrière-garde; bivouac avec avant-postes; guerre de tranchées comportant travail de sape, postes d'écoute, contre-attaques et rejet de contre-attaques, reprise à revers des tranchées ennemies, etc.; marche axée sur les manœuvres d'avant-garde, les règles à suivre dans les déplacements, le travail de reconnaissance et de patrouille, la lecture des cartes, etc.; combats d'arrière-garde à mener pendant la retraite (retour au camp). Puis le 3 août, on passa à des manœuvres de plus grande ampleur: des exercices

de brigade. L'entraînement dans le cadre divisionnaire commença le 17. À la fin de cette longue période de formation, les novices du mois d'octobre 1914 qui faisaient des manœuvres dans les parcs et les rues de Montréal étaient devenus des soldats; ces civils volontaires étaient prêts à affronter l'ennemi.

LA VIE QUOTIDIENNE

Durant cette période de préparation de plus de 10 mois, la vie de tous les jours apporta son cortège de joies et de difficultés. Ce lot de sentiments variés trouvait sa source dans les habitudes quotidiennes vite acquises, qu'entrecoupaient parfois des événements hors de l'ordinaire, ceux-ci se combinant à celles-là pour former l'histoire collective du régiment. Nous n'entreprendrons pas ici de reconstituer cette trame mal connue des moments petits et grands. Cependant, nous aimerions mettre en relief certains de ses traits importants.

Les conditions matérielles faites aux volontaires à Saint-Jean étaient loin d'être idéales. Elles eurent pour effet de miner le moral de quelques-uns et de créer une certaine agitation au sein de la troupe[93]. Le problème essentiel était simple: les casernes, «aménagées en temps de paix pour 120 hommes et... 120 chevaux[94]», étaient trop exiguës pour héberger un millier d'hommes. Afin de pallier le manque d'espace, on dut transformer les grandes chambres des baraques en dortoirs improvisés où les hommes dormaient sur des paillasses que chacun enlevait le matin, pour permettre d'utiliser les lieux à d'autres fins[95]. L'hôpital du camp subit le même sort[96]. À cause du surpeuplement, même les sous-officiers des grades les plus élevés durent partager les quartiers des soldats[97]. La petitesse des baraquements força aussi le quartier-maître et ses hommes à nettoyer les écuries de fond en comble, afin de les convertir en salle à manger[98]. La cantine, aux dires même du colonel Gaudet, était bien trop petite pour une si grande unité[99]. En un mot, ces quartiers étaient de toute évidence insalubres, à cause du trop grand nombre d'hommes qui étaient forcés d'y cohabiter[100].

Le colonel Gaudet signala cette situation aux responsables du district militaire n° 4, quelques semaines à peine après son arrivée[101]. Dans le rapport qu'il joignit à sa lettre, on suggérait de louer cinq édifices dans la ville de Saint-Jean, afin de remédier aux déficiences matérielles du camp. La proposition fut rejetée catégoriquement[102], parce qu'elle aurait entraîné un contrôle insuffisant de la troupe par les officiers et qu'elle aurait signifié des dépenses supplémentaires, alors que les casernes de Saint-Jean coûtaient déjà très cher à entretenir. Un responsable du district évaluait à 587,50$ par mois le coût de l'eau et de l'éclairage et à 217,00$ par mois celui de l'huile à chauffage. Il recommanda donc au ministre de la Milice et de la Défense de ramener le régiment à Montréal, «afin de le placer sous la surveillance des officiers de l'état-major du district[103]». L'autonomie acquise par Mignault dans la mise sur pied du régiment canadien-français provo-

quait donc certains malaises, comme on peut le voir. Cependant, Sam Hughes ne donna pas suite à cette recommandation et rien ne bougea jusqu'en février, moment où le commandant du régiment demanda le transfert de son unité à Québec[104].

Pour justifier sa requête, le colonel Gaudet mit en relief l'exiguïté des baraquements où les hommes n'avaient aucun endroit pour se divertir. Le problème était aggravé du fait que la situation était la même à l'extérieur du camp. La ville de Saint-Jean, en effet, était dépourvue de lieux de détente, les débits de boisson mis à part. Dans les circonstances, on comprend les décisions prises par le commandant du bataillon, le 11 décembre et le 3 mars, de mettre tour à tour à l'index une maison et un hôtel de Saint-Jean[105]. Mais la désertion elle-même prend un caractère moins dramatique dans ce contexte. Dans combien de cas a-t-elle fait suite à une absence illégale plutôt qu'à une volonté délibérée de laisser le bataillon? Un homme s'ennuyait, rêvait aux délices de la grande ville, décidait de s'y rendre sans autorisation et choisissait ensuite de ne pas se présenter à son unité plutôt que de faire face aux conséquences disciplinaires de son incartade. Il semble bien que ces absences sans permission aient été nombreuses. Le major-général Lessard releva 71 infractions de ce type, le jour de son passage à Saint-Jean[106]. Qu'un certain nombre d'entre elles se soient transformées en désertion n'a ainsi rien de surprenant. À la pauvreté des moyens récréatifs, Gaudet ajouta « les dispositions pour l'alimentation des troupes qui laissaient beaucoup à désirer à tout point de vue[107] », même si ses hommes et lui faisaient pour le mieux dans les circonstances. En clair, on mangeait mal. Le commandant du bataillon n'hésita même pas à prédire des désertions en grand nombre, si rien n'était fait pour remédier à ces conditions déplorables. D'ailleurs, plusieurs volontaires, selon lui, avaient déjà manifesté le désir d'être transférés dans d'autres unités où ils pourraient jouir de meilleures conditions de vie. Dans un tel contexte, on aurait donc pu déplorer encore plus de départs.

Cette deuxième démarche de Gaudet pour améliorer le sort de son régiment porta fruit: le ministre de la Milice et de la Défense ordonna le transfert de l'unité à Amherst[108]. Toutefois il ne put déplacer le régiment vers la cité de Champlain comme le commandant du 22e bataillon l'avait demandé. Celui-ci désirait aller y occuper les locaux du Service de l'immigration, situés dans le port. Le 23e bataillon allait les libérer, le 23 février, à son départ pour l'Europe[109]. Cependant le commandant du district militaire n° 5, le colonel Alfred-Octave Fages, s'y opposa, parce qu'il aurait fallu reloger le 41e bataillon ailleurs[110]. Sam Hughes se rabattit finalement sur Amherst, lorsqu'il réalisa que les casernes de Halifax ne pourraient héberger le 22e bataillon tant que le 25e s'y trouverait[111].

Le régiment canadien-français prit le train en direction d'Amherst le 12 mars 1915. Il fut bien accueilli à chaque arrêt, en particulier à Chaudière-Jonction[112]. Des citoyens des villes de Québec et de Lévis s'y étaient rendus, pour saluer parents et amis une dernière fois avant leur départ de la province de Québec[113]. L'arrivée à Amherst cependant se fit dans l'indiffé-

Le régiment canadien-français prend le train en direction d'Amherst, Nouvelle-Écosse (Archives publiques du Canada, C14135)

rence générale[114]. Selon Chaballe, l'accueil fut même plutôt froid. « Les magasins étaient fermés, les rues à peu près désertes. Les rares habitants qui avaient osé se risquer en dehors avaient des figures inquiètes. On eût cru entrer en pays conquis[115]. » La situation changea rapidement. Le 5 avril 1915, le président suppléant de la Chambre des communes et député fédéral de la circonscription de Cumberland, dont Amherst faisait partie, Edgar Nelson Rhodes, loua à la Chambre des communes la tenue exemplaire des soldats canadiens-français depuis leur arrivée en Nouvelle-Écosse[116]. Les membres du 22e bataillon agirent avec beaucoup de détermination et de diplomatie pour mériter l'affection et l'estime des habitants de la petite ville de 9 000 âmes. Ils secoururent les familles nécessiteuses de la ville. À Saint-Jean, l'aumônier de l'unité, le dominicain Constant Doyon, avait organisé une Conférence de Saint-Vincent-de-Paul parmi les officiers et les soldats du 22e. Ses membres poursuivirent leur œuvre à Amherst[117]. La population sut rendre au bataillon ses marques d'affection. Plus tard, l'adjudant du bataillon ne manqua pas de rappeler que les citoyens d'Amherst avaient manifesté une très grande gentillesse et s'étaient montrés très hospitaliers à l'égard des officiers et des hommes du 22e bataillon[118]. Le major Tremblay le souligna d'une façon particulièrement chaleureuse dans son journal : « La ville d'Amherst nous a honorés d'une hospitalité dont nous nous rappellerons toujours. Nos hommes et nos officiers ne se gênent pas pour dire que notre séjour a été plus agréable à Amherst que dans la province de Québec[119] ». Pour sa part, un soldat du bataillon, Claudius Corneloup, écrivit plus tard : « Amherst restera toujours au cœur des Canadiens-Français la ville fleurie de délicatesse et parfumée d'hospitalité[120]. » Dans la petite agglomération de la Nouvelle-Écosse, les hommes du bataillon furent hébergés dans les locaux de la Canadian Car and Foundry Company Limited, tandis que les officiers logèrent dans divers hôtels de la ville[121]. Lorsque vint le moment du départ pour Halifax, le matin du 20 mai 1915, la population fit fête au colonel Gaudet et à ses hommes. À 16 h, l'embarquement commençait à bord du *Saxonia*[122]. Les hommes du 22e bataillon firent connaissance avec ceux du 25e qui avait recruté ses volontaires en Nouvelle-Écosse. C'était la première

rencontre entre ces deux unités qui allaient souvent faire la guerre côte à côte au sein de la même brigade. À 18 h, plusieurs milliers de personnes se pressaient dans le port lorsque le capitaine du navire ordonna de lever l'ancre[123].

Les officiers du 22e bataillon à Amherst (Régie du Royal 22e Régiment)

Sur le *Saxonia*, le commandement des troupes revint au colonel Gaudet, en vertu de la règle qui voulait qu'en pareil cas l'autorité suprême échut à l'officier qui détenait le poste le plus élevé depuis le plus longtemps[124]. De son côté, l'adjudant du 22e bataillon, le major Ludger Daly-Gingras, servit à ce même titre pour l'ensemble des troupes, durant le périple maritime[125]. Le navire fit route vers la Grande-Bretagne, sans escorte jusqu'au 28 mai; puis deux destroyers se portèrent à sa rencontre au large des côtes de l'Irlande et le guidèrent jusque dans le port de Devonport[126], dans le détroit de Plymouth, où le navire jeta l'ancre à 6 h, le matin suivant. De là, les troupes furent acheminées vers l'est par chemin de fer, jusqu'au camp d'East Sandling, installé à quelques kilomètres de la côte, à Shorncliffe. Les premiers volontaires descendirent du train à cet endroit, le lendemain matin[127].

Les témoignages sur le séjour du régiment en Angleterre semblent s'être évanouis. Le colonel Chaballe en brosse cependant un tableau positif. D'après lui, la vie au camp d'East Sandling n'eut rien de comparable avec celle du premier contingent, dans la plaine de Salisbury. Le bataillon était logé « dans d'excellents baraquements. Le camp [était] pourvu de douches, d'électricité et d'un bon système de drainage. Les cuisines [étaient]

à la page, la nourriture abondante et saine[128] ». La qualité des installations et de l'alimentation ne pouvaient que contribuer à maintenir la bonne volonté et la joie parmi les hommes. À plus d'une reprise, dans son journal, le major Tremblay nota l'attitude positive qui régna dans la troupe pendant cet été-là, et le major Joseph-A. Filiatrault se montra lui aussi très élogieux à l'égard des soldats du 22e bataillon, après leur arrivée sur le sol anglais[129]. Mais le moment décisif approchait. Le 15 septembre, le colonel Gaudet réunissait son unité pour la conduire au port de Folkestone, où se fit l'embarquement à bord du *Princess of Argyll*. Ce soir-là, le bataillon mettait pied sur le sol français, à Boulogne, dans le Pas-de-Calais.

N O T E S

1. MORTON, « The Limits of Loyalty [...] », p. 84.
2. Jacques HENRIPIN, *Tendances et facteurs de la fécondité au Canada*, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique, 1968, p. 21, cité dans LINTEAU, DUROCHER et ROBERT, *Histoire du Québec contemporain* [...], p. 33.
3. ARMSTRONG, *The Crisis of Quebec*[...], p. 95.
4. *Ibid.*, p. 154.
5. *Ibid.*, p. 92.
6. MORTON, « The Limits of Loyalty[...] », p. 87.
7. *Ibid.* p. 94.
8. GRANATSTEIN et HITSMAN, *Broken Promises* [...], p. 27.
9. PARISEAU, « la Participation des Canadiens français[...] », p. 44.
10. ARMSTRONG, *The Crisis of Quebec* [...], p. 121; WADE, *les Canadiens français de 1760 à nos jours* [...], p. 99.
11. SHARPE, « Enlistment in the Canadian Expeditionary Force[...] », p. 20.
12. Selon le journal, les listes publiées étaient incomplètes. Était-ce vrai? Le journal n'avait-il pas intérêt à faire paraître le nom du plus grand nombre possible de recrues éventuelles? Voir *la Presse*, vol. 30, n° 288 (12 octobre 1914) — vol. 30, n° 295 (20 octobre 1914), *passim*.
13. Quelques-uns de ces velléitaires ont pu effectivement s'engager après le 19 octobre et leur enrôlement échapper à nos investigations, à cause de l'état incomplet des sources nominatives pour la période de recrutement. Cependant leur passage dans l'unité aurait été éphémère et ces hommes n'auraient pas servi outre-mer avec le bataillon, car, autrement, nous les aurions trouvés.
14. Communiqué officiel du premier ministre reproduit du *Mail and Empire* (Toronto) du 7 octobre 1914, dans CNDP, dossier « Formation of [the] second contingent », p. 2.
15. Le bureau de recrutement ouvrit ses portes le mardi 20 octobre, mais *la Presse* ne put en prévenir ses lecteurs cette journée-là. Le recrutement commença donc pour de bon le lendemain. Voir « Il ne reste plus qu'à remplir maintenant des formalités de détail », *la Presse*, vol. 30, n° 295 (20 octobre 1914), p. 9; « les Inscriptions sont finies et l'enrôlement définitif est commencé », *la Presse*, vol. 30, n° 296 (21 octobre 1914), p. 7.
16. APC, RG 9, III, D1, vol. 4693, dossier n° 52, chemise n° 18, rapport de l'adjudant du 22^{e} bataillon (canadien-français) à la 5^{e} brigade d'infanterie, 17 mars 1916.
17. « Le Détachement de Québec est acclamé [...], L'effectif complet », *la Presse*, vol. 31, n° 6 (7 novembre 1914), p. 15.
18. « Spectacle imposant, 1 024 hommes », *la Presse*, vol. 31, n° 1 (2 novembre 1914), p. 9. Ce nombre était exact, mais il ne comprenait pas le détachement supplémentaire de 105 personnes que prévoyait l'effectif de guerre. Ce groupe était constitué de 11 hommes qui assuraient des services hors du champ de bataille et de 94 autres qui formaient un premier groupe de renfort: L'appendice C donne l'effectif de guerre d'un bataillon, en août 1914.
19. Comme nous l'avons expliqué dans l'exposé méthodologique de notre thèse, il nous a été impossible de retracer tous les hommes qui ont servi dans le régiment à cette époque. On ne dispose, en effet, ni des ordres régimentaires ni de la deuxième partie des ordres quotidiens (appendice D) pour cette période. On ne peut donc s'appuyer sur ces sources pour connaître les va-et-vient dans l'unité de Gaudet. Cependant le service historique de l'armée canadienne a pallié cette lacune pendant l'entre-deux-guerres, en recourant aux listes de paie. Ces documents, aujourd'hui, n'existent plus.

20. Télégramme du 30 octobre 1914 de l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 5, reproduit dans CANADA, DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE, *Official History of the Canadian Forces in the Great War* [...], appendice 713, p. 345.
21. DUGUID, *Histoire officielle de l'armée canadienne* [...], p. 473.
22. Télégramme du 30 octobre 1914 de l'adjudant général de la milice canadienne au commandant du D.M. 5, reproduit dans CANADA, DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE, *op. cit.*, p. 345.
23. Télégrammes du 2 novembre 1914 de l'adjudant général aux commandants des districts n^{os} 10, 11 et 13, reproduits dans CNDP, dossier « Formation of [the] Second Contingent », p. 17.
24. Télégramme du 4 novembre 1914 du commandant du D.M. 13 au secrétaire du Conseil de milice, télégramme du 5 novembre 1914 du commandant du D.M. 10 à l'adjudant général et télégramme du 10 novembre 1914 du commandant du D.M. 11 au secrétaire du Conseil de milice, reproduits dans CANADA, DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE, *op. cit.*, p. 345.
25. Liste d'embarquement du 22^{e} bataillon émise avec les *Ordres de milice* (Militia Orders) de 1915; S Hist, Banque de données informatisées du 22^{e} bataillon (canadien-français). Dorénavant on citera ce document Banque de données informatisées.
26. Pour retracer tous les cas de ce genre, il aurait fallu disposer d'une liste nominative de tels transferts.
27. Selon un document de 1937 établi à partir de la deuxième partie des ordres quotidiens de décembre 1914 et de janvier 1915 — documents aujourd'hui disparus —, 24 hommes furent transférés du 24^{e} bataillon au 22^{e} durant ces deux mois. Quant au 23^{e} bataillon, il se départit de 5 hommes en faveur du 22^{e}, le 7 janvier. Voir APC, RG 24, vol. 1830, dossier G.A.Q. 7-44.
28. *Ibid.*, l'adjudant général adjoint du D.M. 5 à l'adjudant général adjoint du D.M. 4, 6 novembre 1914; le commandant du D.M. 5 au colonel F.-M. Gaudet, 10 novembre 1914 et 11 novembre 1914.
29. On ne dispose pas pour ce mois-là de bilans quotidiens semblables à ceux des six semaines précédentes. En 1937, cependant, on établit à 34 officiers et à 1 007 hommes l'effectif du bataillon, à la fin de l'année 1914. Un mois plus tard, d'après la même source, le nombre d'officiers était resté le même, mais le nombre d'hommes était passé à 1 033. Ces statistiques ont été compilées à partir de la deuxième partie des ordres quotidiens du régiment. Ces documents existaient encore à cette époque, mais ceux d'octobre et de novembre avaient déjà disparu. Voir APC, RG 24, vol. 1830, dossier G.A.Q. 7-44.
30. Le 31 janvier, le régiment comprenait 34 officiers et 1 033 hommes. Il était à court de 62 personnes. Le 16 février, il manquait encore une cinquantaine de soldats. Le 8 avril, pour que les cadres fussent complets, le bataillon aurait dû disposer d'un major, d'un lieutenant, de deux sergents, de deux caporaux et de 114 soldats de plus. Voir *ibid.*; RG 9, II, B 5, vol. 5, dossier « CEF — 22nd Bn, abridged annual report upon 22nd Battalion, Canadian Expeditionary Force, inspected at St-Jean, PQ on 16th February 1915 »; *ibid.*, dossier « abridged annual report upon 22nd French Canadian Battalion, CEF, inspected at Amherst on 7th and 8th April, 1915 ». Dorénavant on citera le premier de ces deux documents Rapport d'inspection du major-général Lessard (16 février 1915).
31. APC, RG 24, vol. 1514, dossier HQ 683-22-2, note de service du commandant du 22^{e} bataillon (canadien-français) au commandant de la 5^{e} brigade d'infanterie, 17 février 1915.
32. APC, RG 24, vol. 1514, dossier HQ 683-22-4, « Proceedings of a Court of Inquiry assembled at Amherst Barracks, Amherst, N.S., on the 11th day of May 1915... for the purpose of inquiring into certain deficiencies in Barracks Stores etc., on charge of the 22nd (F.C.) Bn. (C.E.F.), Amherst, N.S., and deciding upon whom the cost of replacing these articles shall fall. », p. 5.
33. Originaire du Canada, Aitken était membre du Parlement britannique, lorsque le gouvernement fédéral le nomma Canadian Eye Witness (témoin oculaire canadien), le 6 janvier 1915. Ses fonctions en faisaient un correspondant de presse, pour pallier la défense qui était faite aux journalistes, au début de la guerre, d'accompagner les troupes britanniques au front. Aitken avait aussi pour tâche de recueillir du matériel documentaire en vue de la rédaction éventuelle de l'histoire de la participation canadienne au conflit. En septembre 1915, il devint représentant général du Canada au front. Voir DUGUID, *op. cit.*, pp. 170-171.
34. APC, RG 9, III, D 1, vol. 4693, dossier n° 52, chemise n° 18, rapport de l'adjudant du 22^{e} bataillon (canadien-français) à la 5^{e} brigade d'infanterie, 17 mars 1916.
35. « Le 22^{e} Régiment Canadien-Français est maintenant complet », *la Presse*, vol. 31, n° 18 (21 novembre 1914), p. 21.

36. En ajoutant ces hommes aux volontaires qui formaient le bataillon au moment de son départ de Halifax, le 20 mai 1915, et aux recrues qui ont servi seulement au Canada pendant leur passage dans l'unité commandée par le colonel Gaudet, on arrive à plus de 1 700 volontaires. À ce nombre, il faut ajouter un nombre indéterminé d'inconnus dont le nom a disparu avec les sources qui en faisaient état.
37. CANADA, DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE, *op. cit.*, appendice 94, p. 62.
38. *Ibid.*, appendice 86, p. 58.
39. Nous parlerons de la question de l'expérience au chapitre IX.
40. Pour les fins de cette analyse, nous avons distingué les licenciements pour absence illégale des libérations pour désertion.
41. La reconnaissance officielle de trois des désertions du mois de mai aura lieu seulement en juin.
42. L'officier en charge d'une unité devait avoir la possibilité de renvoyer les volontaires qui, pour des raisons diverses, se révélaient incapables d'exercer le métier des armes. Des déficiences physiques non décelées lors de l'examen médical, un développement intellectuel insuffisant, des problèmes d'adaptation à la vie militaire pouvaient inciter un officier à renvoyer l'un des hommes sous son commandement.
43. CANADA, DEPARTMENT OF MILITIA AND DEFENCE, *King's Regulations and Orders for the Canadian Militia, 1910*, article 322, p. 60.
44. APC, RG 24, vol. 4415, dossier n° 26-5-15, note de service du commandant du 22e bataillon (canadien-français) au commandant du D.M. 3, 4 avril 1915.
45. Ordre quotidien régimentaire n° 63 (21 janvier 1915).
46. Lettre circulaire de l'adjudant général de la milice aux districts militaires, 19 octobre 1914, reproduite dans CNDP, dossier « Formation of [the] Second Contingent », p. 10; DUGUID, *op. cit.*, p. 479.
47. DUGUID, *op. cit.*, p. 67.
48. CNDP, dossier du CEC de Louis-Henri Archambault.
49. « 2e Régiment Canadien-Français », *la Presse*, vol. 31, n° 101 (3 mars 1915), p. 3.
50. Ordre quotidien régimentaire n° 164 (19 mai 1915).
51. CANADA, DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE, *Official History of the Canadian Forces in the Great War* [...], appendice 94, p. 62.
52. Nous avons établi ce pourcentage comme suit:

    5 081 officiers et soldats du premier contingent licenciés au camp de Valcartier
    + 30 808 officiers et soldats du premier contingent partis de Québec à la fin de septembre 1914
    35 889 officiers et soldats

    5 081 représente 14,2% de ce total.

    Voir *ibid.*, appendices 86 et 94, pp. 58 et 62.
53. *Ibid.*, pp. 85-86.
54. « Nos braves pioupious iront passer la Noël dans leurs familles », *la Presse*, vol. 31, n° 44 (23 décembre 1914), p. 11.
55. La référence 44 du chapitre IV de notre thèse fournit des précisions à ce sujet, ainsi que sur les sources à partir desquelles ont été établies les données mensuelles que nous présentons ensuite.
56. APC, RG 24, vol. 1830, dossier G.A.Q. 7-44.
57. Ordre quotidien n° 139 (20 avril 1915).
58. S Hist, registre « Official History of the Canadian Forces, 1914-1919. Formations and Units Ledger », p. 3.
59. APC, RG 24, vol. 4561, dossier 133-3-3, note de service du commandant du 6e régiment des Canadian Mounted Rifles au sous-adjoint à l'adjudant général du D.M. 6, 21 avril 1915.
60. Ordre quotidien n° 160 (14 mai 1915).
61. S Hist, registre « Official History of the Canadian Forces, 1914-1919. Formations and Units Ledger », p. 10.
62. *Ibid.*, p. 43.
63. APC, RG 9 III C3, vol. 4120, « Ordres du jour régimentaires du 22e bataillon canadien-français », ordre n° 166 (21 mai 1915). Dorénavant on citera ce document Ordre quotidien régimentaire, suivi du numéro de l'ordre et de la date de sa parution.
64. Ordre quotidien — 2e partie n° 159 (13 mai 1915).

65. APC, RG 24, vol. 1514, dossier HQ 683-22-2, « Inquiry of the Ministry [...] », 17 mars 1915, pp. 41 s.
66. APC, RG 24, vol. 4561, dossier 133-3-3, note de service du commandant du 22e bataillon (canadien-français) au commandant du D.M. 6, 20 mars 1915.
67. *Ibid.*
68. *Ibid.*, note de service de l'adjudant général intérimaire de la milice au commandant de la 5e brigade d'infanterie du CEC, 30 mars 1915.
69. APC, RG 24, vol. 4415, dossier 26-5-15, note de service du commandant du 22e bataillon (canadien-français) au commandant du D.M. 3, 4 avril 1915.
70. CANADA, DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE, *Official History of the Canadian Forces in the Great War* [...], appendice 711, p. 345. Duguid, sous la direction de qui cet ouvrage fut préparé, semble avoir tenu pour acquis qu'on avait donné suite à la suggestion de Gaudet de puiser les 100 hommes qui lui manquaient en mars dans les rangs du 41e bataillon. Desmond Morton, par la suite, fit sienne la conclusion de Duguid. Voir MORTON, « French Canada and War [...] », p. 97.
71. *Ibid.*, note de service du commandant du 22e bataillon (canadien-français) au commandant du D.M. 6, 20 mars 1915.
72. *Ibid.*, note de service de l'adjoint à l'adjudant général du D.M. 6 en charge de l'administration aux officiers recruteurs de cette zone, 24 mars 1915.
73. Banque de données informatisées.
74. Ce total de 1 189 personnes a été obtenu en compilant le nombre d'hommes et d'officiers dont le nom paraît sur la liste d'embarquement du bataillon, en soustrayant de celui-ci les 8 volontaires dont le nom aurait dû être rayé, parce qu'ils ont déserté avant le départ, et en ajoutant 3 volontaires dont le nom fut omis par erreur. Quant aux autres chiffres mentionnés dans diverses sources et études, ils ne sont accompagnés ni d'une liste nominative ni d'explications sur la façon dont ils ont été obtenus.
75. CANADA, DEPARTMENT OF MILITIA AND DEFENCE, *Memorandum for Camps of Instruction, 1914, Part I — Instructions for Training*, Ottawa, Government Printing Bureau, 1914, p. 8.
76. Régie du Royal 22e Régiment, « Journal de T.-L. Tremblay, major, 22e bataillon », 17 mars 1915. Dorénavant on citera ce document Journal du brigadier-général Tremblay.
77. À moins d'indications contraires, tous les renseignements consacrés au contenu de chaque dimension sont tirés du journal de guerre du 22e bataillon (canadien-français), en particulier des pages consacrées au programme hebdomadaire d'entraînement et intitulées « Arrangements for training ». Voir APC, RG 9 III, vol. 4931, dossier 412, « War Diary 22nd (F.C.) Battalion ». Dorénavant on citera ce document Journal de guerre du 22e bataillon (canadien-français).
78. Voir, par exemple, GRANDE-BRETAGNE, WAR OFFICE, GENERAL STAFF, *Infantry Training (4-Company Organization) 1914* [...], Londres, Printed under the authority of His Majesty's Stationery Office, 1914, art. 4, p. 2.
79. « Le Royal Canadien-Français accomplit une belle marche », *la Presse*, vol. 31, n° 8 (10 novembre 1914), p. 7; « Comment on entraîne nos militaires », *la Presse*, vol. 31, n° 75 (1er février 1912), pp. 5 et 4; « Nos soldats s'entraînent avec vigueur, Une marche », *la Presse*, vol. 31, n° 93 (22 février 1915), p. 4.
80. CANADA, MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE, *Règlements du service en campagne, 1e partie, Opérations, 1909*, État-major général, War Office, Traduction du capitaine D. B. Papineau, régiment royal canadien, Ottawa, Imprimerie de l'État, 1911, p. 35.
81. Rapport d'inspection du major-général Lessard (16 février 1915).
82. CNDP, dossier du CEC du lcol Joseph-Henri Chaballe.
83. CHABALLE, *Histoire du 22e bataillon canadien-français* [...], p. 42.
84. Rapport d'inspection du major-général Lessard (16 février 1915); « le Général Lessard à Saint-Jean ce matin », *la Presse*, vol. 31. n° 88 (16 février 1915), p. 1.
85. Rapport d'inspection du major-général Lessard (16 février 1915).
86. *Ibid.*
87. *Ibid.*
88. APC, RG 9, II, B5, vol. 5, dossier HQ 64-82-1, « Abridged annual report upon 22nd French Canadian Battalion, CEF, inspected at Amherst on 7th and 8th April 1915 ».
89. MORTON, « The Short, Unhappy Life of the 41st Battalion, CEF ».

90. CNDP, dossier du CEC et dossier du quartier général de Louis-Henri Archambault.
91. CNDP, dossier du CEC et dossier du quartier général de Thomas-Louis Tremblay; journal du brigadier-général Tremblay; *The Canadian Who's Who* [...], vol. 2, 1936-1937, p. 1080; Raphaël OUIMET, *Biographies canadiennes-françaises*, Montréal, 1926, p. 91; col. William WOOD *et al.*, édit., *The Storied Province of Quebec, Past and Present*, vol. III, Toronto, The Dominion Publishing Company Limited, 1931, p. 32.
92. Les renseignements concernant l'entraînement à East Sandling proviennent du journal de guerre du 22e bataillon (canadien-français) et du journal du brigadier-général Tremblay.
93. APC, RG 24, vol. 1514, dossier HQ 683-22-2, note de service du commandant du 22e bataillon (canadien-français) au commandant de la 5e brigade d'infanterie, 17 février 1915.
94. CHABALLE, *Histoire du 22e bataillon canadien-français* [...], p. 42.
95. « Une visite intéressante à travers les casernes du Royal Canadien-Français », *la Presse*, vol. 30, n° 303 (29 octobre 1914), p. 9.
96. *Ibid.*, dossier HQ 683-22-4, témoignage du quartier-maître du 22e bataillon, le major Rainville, devant un tribunal d'enquête, 11 mai 1915.
97. *Ibid.*, dossier HQ 683-22-2, note de service du commandant du 22e bataillon (canadien-français) au commandant de la 5e brigade d'infanterie, 17 février 1915.
98. *Ibid.*, dossier HQ 683-22-4, témoignage du major Rainville devant un tribunal d'enquête, 11 mai 1915; « Une visite intéressante à travers les casernes du Royal Canadien-Français », *la Presse*, vol. 30, n° 303 (29 octobre 1914), p. 12; CHABALLE, *op. cit.*, p. 25.
99. *Ibid.*, Dossier HQ 683-22-2, note de service du commandant du 22e bataillon (canadien-français) au commandant de la 5e brigade d'infanterie, 17 février 1915.
100. APC, RG 24, vol. 4491, dossier 48-22-1, vol. 2, rapport envoyé par le commandant du 22e bataillon (canadien-français) au D.M. 4 et évoqué dans une lettre du colonel E. W. Wilson au major-général Sam Hughes, 8 décembre 1914; rapport de l'inspection du major-général Lessard (16 février 1915).
101. *Ibid.*
102. APC, RG 24, vol. 4491, dossier 48-22-1, vol. 2, lettre du colonel E. W. Wilson au major-général Hughes, 8 décembre 1914.
103. *Ibid.*
104. APC, RG 24, vol. 1514, dossier HQ 683-22-2, le commandant du 22e bataillon (canadien-français) au commandant de la 5e brigade d'infanterie, 17 février 1915.
105. Ordres quotidiens régimentaires nos 31 et 97, 11 décembre 1914 et 2 mars 1915.
106. Rapport d'inspection du major-général Lessard (16 février 1915).
107. *Ibid.*
108. APC, RG 24, vol. 1514, dossier HQ 683-22-2, note de service du chef d'état-major à l'adjudant général de la milice, 1er mars 1915.
109. S Hist, registre « Official History of the Canadian Forces, 1914-1919. Formations and Units Ledger », p. 42.
110. APC, RG 24, vol. 1514, dossier HQ 683-22-2, le commandant du D.M. 5 au secrétaire du Conseil de milice, 22 février 1915.
111. *Ibid.*, télégramme du commandant du D.M. 6 à l'adjudant général de la milice, 27 février 1915.
112. APC, RG 9, III, D 1, vol. 4693, dossier n° 52, chemise n° 18, rapport de l'adjudant du 22e bataillon (canadien-français) à la 5e brigade d'infanterie, 17 mars 1916; CHABALLE, *Histoire du 22e bataillon canadien-français* [...], p. 28; APC, Fonds Vanier, MG 32, A2, vol. 84, dossier « Diary 1915 ».
113. Journal de guerre du 22e bataillon (canadien-français), 12 mars 1915; « Québec va acclamer au passage le 22ème Canadien-Français », *la Presse*, vol. 31, n° 110 (13 mars 1915), p. 18.
114. APC, MG 30, D95, vol. 10, « le cinquantenaire du 22e régiment », p. 3; CORNELOUP, *l'Épopée du Vingt-Deuxième*, p. 16.
115. CHABALLE, *op. cit.*, p. 29.
116. *Ibid.*, p. 31.
117. Robert RUMILLY, *la Plus Riche Aumône, Histoire de la Société de Saint-Vincent-de-Paul au Canada*, Montréal, Éditions de l'Arbre, 1946, pp. 123-124.

118. APC, RG 9, III, D1, vol. 4693, dossier n° 52, chemise n° 18, rapport de l'adjudant du 22e bataillon (canadien-français) à la 5e brigade d'infanterie, 17 mars 1916.
119. Journal du brigadier-général Tremblay, 20 mai 1915.
120. CORNELOUP, *op. cit.*, p. 17.
121. Journal de guerre du 22e bataillon (canadien-français), 13 mars 1915.
122. *Ibid.*, 20 mai 1915.
123. *Ibid.*
124. CHABALLE, *op. cit.*, p. 37.
125. Journal de guerre du 22e bataillon (canadien-français), 20 mai 1915.
126. CNDP, dossier « 2nd Canadian Division,. Trans-Atlantic and Trans-Chanel Sailings »; CHABALLE, *op. cit.* p. 39.
127. Journal du brigadier-général Tremblay, 29 mai 1915.
128. CHABALLE, *op. cit.*, p. 41.
129. « Lettre d'un journaliste à la guerre », *la Presse*, vol. 31, n° 228 (31 juillet 1915), p. 13.

CHAPITRE III

Un bataillon parmi des milliers

LE 15 SEPTEMBRE, le 22e bataillon débarquait en France. L'heure était grave. Les huit premiers mois de l'année 1915, en effet, n'avaient guère été propices aux forces alliées. Sur le front oriental, les troupes russes avaient dû battre en retraite devant les armées allemandes, en laissant d'imposants territoires à l'ennemi. De leur côté, les forces britanniques avaient échoué lamentablement dans leur tentative de prendre les détroits du Bosphore et des Dardanelles. Sur le front occidental, les armées franco-britanniques avaient fait en mai un effort infructueux pour ouvrir une brèche dans les lignes allemandes.

Cependant, le 24 mai, les forces de l'Entente, constituées de la France, de l'Angleterre et de la Russie, avaient été réconfortées par la décision de l'Italie de se ranger à leurs côtés, en déclenchant la guerre à l'Autriche-Hongrie. Mais une attaque italienne dans le Carso, le 18 juillet 1915, avait donné des résultats décevants.

Ces défaites étaient préoccupantes pour les Alliés qui cherchèrent de nouveau, en septembre, à reprendre le pouvoir sur le front occidental. Cinq jours, en effet, après le débarquement du 22e bataillon en France, les forces franco-britanniques lançaient une nouvelle attaque coordonnée en Champagne et en Artois, dans l'espoir d'ébranler les positions allemandes. Les troupes alliées disposaient d'une supériorité numérique marquée: sur le premier front, 39 divisions d'infanterie françaises faisaient face à 17 divisions allemandes; sur le deuxième, 13 divisions germaniques devaient résister aux assauts de 29 divisions alliées[1]. Pourtant, retranchées derrière leurs positions fortifiées, les armées germaniques tinrent le coup, tout en infligeant de lourdes pertes à leurs opposants. Le 4 novembre, lorsque les offensives alliées furent officiellement suspendues, elles avaient laissé 250 000

CARTE 4

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

©(Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

hommes (tués, blessés ou disparus) sur le champ de bataille. Les Allemands, pour leur part, avaient perdu 140 000 hommes[2].

Cette campagne avait été la première à laquelle avaient participé les deux divisions canadiennes, qui avaient été regroupées pour former un corps d'armée canadien. Dans l'armée britannique, la division était la formation permanente sur le terrain[3], et le haut commandement décidait de la composition des corps d'armée, en fonction des circonstances. Pourtant, à la fin du printemps de 1915, le secrétaire d'État à la guerre, lord Kitchener, s'était rendu au vœu du Canada et avait accepté que les deux divisions soient réunies au sein d'un corps d'armée spécifiquement canadien. Il ne s'agissait pas là d'un précédent; l'innovation, en effet, était plutôt d'origine australo-néo-zélandaise[4]. Bien avant son arrivée au front, l'unité commandée par le colonel Gaudet avait donc été intégrée à une structure à laquelle elle restera incorporée pendant tout le conflit: identifiée sous le nom de 22e bataillon (canadien-français), elle constituait l'un des quatre bataillons d'infanterie de la 5e brigade de la 2e division du Corps d'armée canadien[5].

LES TRANCHÉES DU MONT KEMMEL

Les Britanniques ont donné le nom de bataille de Loos aux combats qu'ils ont livrés en Artois, à l'automne de 1915. Durant ces opérations, le Corps d'armée canadien en général et le 22e bataillon en particulier ont joué un rôle plutôt effacé. Ils faisaient partie, en effet, de la 2e armée britannique dont la tâche était de distraire l'ennemi par des attaques auxiliaires lorsque la 1re armée prenait charge de l'offensive principale. Celle-ci eut pour site la commune française de Loos, au sud-ouest de Lille, occupée par les Allemands. Le 22e bataillon passa la campagne plus au nord, en Belgique, dans la région de Locre-Sherpenberg, au sud d'Ypres, non loin de la frontière française. Ce secteur était relativement tranquille alors. Malgré tout, 12 hommes et 1 officier de l'unité perdirent la vie durant les six premières semaines que le bataillon passa dans les tranchées du mont Kemmel. Le bataillon eut à déplorer ses premières pertes de vie au front, le 23 septembre, lorsque les soldats Moïse Godin et Ernest Moss furent tués par le feu ennemi. Moins de deux semaines plus tard, le major Adolphe-Victor Roy fut victime de son courage. Le 6 octobre 1915, un mortier ennemi lança une bombe qui tomba sans exploser dans la tranchée où il se trouvait[6]. Le commandant de compagnie se précipita pour la saisir et la projeter hors du parapet. Elle fit explosion avant qu'il n'ait pu s'en emparer. Le major Roy périt, mais son geste valeureux sauva la vie des deux sous-officiers et du soldat qui se trouvaient à ses côtés au moment de l'incident[7]. Le 1er janvier 1916, Roy était récompensé à titre posthume pour sa conduite à cette occasion, puisqu'il était cité à l'ordre du jour de l'armée. On voulut souligner ainsi « l'acte d'héroïsme remarquable de cet officier, qui [s'était] sacrifié pour sauver la vie de ses hommes[8] ». Cette distinction honorifique était la première accordée à un membre du 22e bataillon depuis l'arrivée de l'unité francophone au front.

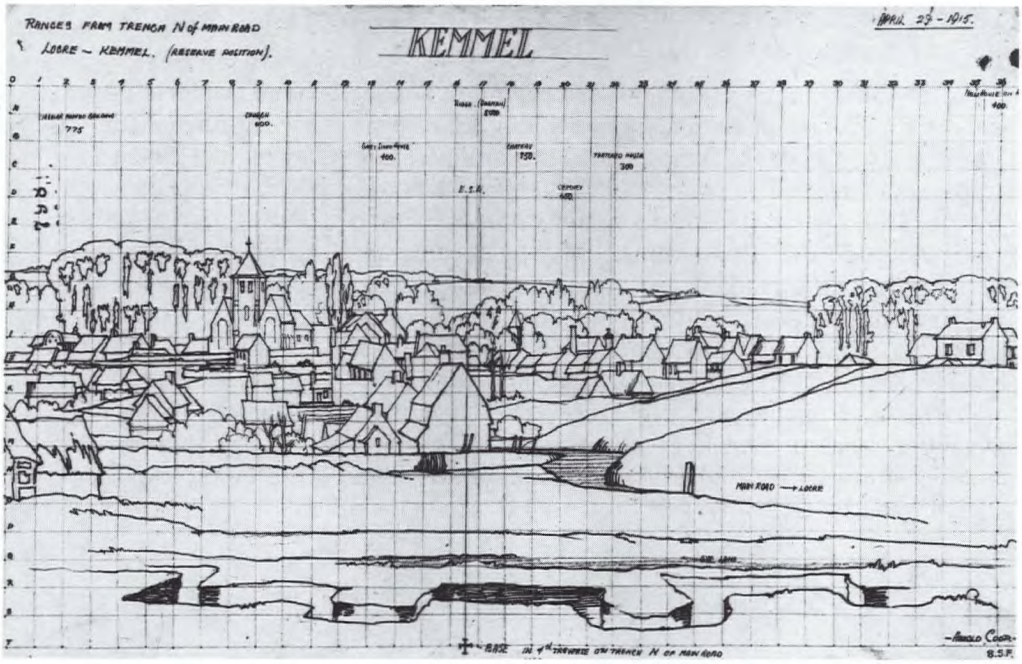

Le village de Kemmel (Archives publiques du Canada, C96604)

Pendant que le 22e bataillon s'initiait à la vie dans les tranchées et que les généraux Joffre et Douglas Haig essayaient de rompre les lignes allemandes sur le front occidental, l'Italie avait tenté sans succès une offensive contre Gorizia, le 18 octobre. L'état-major allemand, de son côté, n'était pas resté inactif. N'ayant pu obtenir la reddition russe qu'il avait souhaitée à la suite de ses opérations sur le front oriental, un autre espoir de succès et de capitulation s'était présenté au début de l'automne, cette fois dans les Balkans. Depuis le 5 octobre, en effet, les puissances centrales pouvaient compter sur un nouvel allié dans cette région, la Bulgarie. Ce jour-là, en effet, ce pays avait annoncé officiellement sa décision de se joindre à elles, en retour de leur promesse de lui remettre les territoires macédoniens qu'il avait dû céder à la Serbie, en 1912. L'attaque de ce pays commença le lendemain. Un mois plus tard, les forces austro-allemandes, aidées des troupes bulgares, avaient réussi à occuper tout le pays, malgré l'intervention tardive d'une expédition franco-britannique, formée à l'instigation du gouvernement français. Celle-ci avait dû battre en retraite et s'était installée à Salonique, en Macédoine, pour conserver à l'Entente une base d'opérations dans les Balkans. Quant à l'armée serbe, à l'instar des forces russes, elle avait pu éviter de tomber aux mains de l'ennemi, en franchissant, au prix de multiples efforts, les montagnes qui séparent la Serbie de l'Albanie. À la fin de l'année 1915, par conséquent, les puissances centrales avaient de bonnes raisons de se réjouir. Pour les Alliés, par contre, l'avenir apparaissait plutôt sombre. Ils n'avaient vaincu nulle part alors que l'ennemi avait mis la main sur de vastes territoires.

À l'aube de 1916, ils avaient pourtant une consolation: l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie n'avaient pu obtenir encore la victoire décisive, même si elles avaient porté la lutte sur tous les fronts où elles espéraient un tel triomphe. Elles n'avaient pas réussi non plus à forcer une armée ennemie à capituler. Maintenant, les puissances centrales n'avaient guère de choix. Sur le front oriental, il n'y avait plus rien à espérer, à moins de vouloir poursuivre inlassablement une armée qui pourrait recourir encore et encore à la tactique de l'esquive, afin d'éviter l'affrontement ultime. Or, plus on avancerait sur le territoire russe, plus le ravitaillement des troupes et les communications avec l'arrière deviendraient complexes et dangereux. Dans les circonstances, les puissances centrales devaient se rabattre sur le front occidental et y faire tous les efforts qui permettraient de percer les défenses alliées et de vaincre. Le chef d'état-major allemand, le général Erich von Falkenhayn, était bien conscient cependant qu'on y parviendrait seulement par des manœuvres de longue haleine. La stratégie avait pour objectif d'épuiser graduellement l'adversaire pour finalement l'obliger à céder. C'est dans cette optique que Falkenhayn prépara sa fameuse offensive contre Verdun. Il choisit cette ville parce qu'elle faisait saillie dans les lignes alliées et qu'il pouvait l'attaquer de trois côtés. Il espérait infliger aux troupes françaises plus de pertes que ses propres forces n'en subiraient elles-mêmes. Ainsi, pensait-il, le général Joffre serait forcé de regarnir les rangs des défenseurs français, ce qui aurait pour conséquence d'affaiblir l'ensemble de ses autres positions. Sa tactique échoua.

Le 18 février 1916, les commandants des armées françaises et anglaises, les généraux Joffre et Haig, s'entendirent pour déclencher, en juillet, une grande offensive sur la Somme. Pour cette raison, le commandant en chef des forces françaises refusa obstinément de déplacer vers Verdun les troupes qui se trouvaient ailleurs sur le front. Dans ce contexte, les défenseurs de la forteresse durent faire preuve d'infiniment d'acharnement et de détermination pour empêcher les opposants de s'emparer de la position. « Nulle part le soldat ne [dut] faire montre de plus de ténacité et d'abnégation[9]. » La lutte fut vive et opiniâtre. Falkenhayn s'entêta et poursuivit durant six mois l'attaque qu'il avait lancée le 21 février 1916. Quand il réalisa que l'adversaire était à la veille de lancer une offensive ailleurs sur le front, il dut pourtant se résigner et commencer à retirer les troupes qu'il avait massées devant Verdun. Sa tactique avait fait long feu. Les forces allemandes subirent à Verdun une grave défaite morale: la lutte furieuse autour de la forteresse avait pris valeur de symbole. L'échec allemand fut connu dans le monde entier[10]. Falkenhayn dut laisser son poste peu de temps après. Le feld-maréchal Paul von Hindenburg, assisté du général Erich Ludendorff, le remplaça.

Dans cette campagne, les Alliés avaient profité de la division entre les états-majors des puissances centrales qui n'avaient pu s'entendre sur l'objectif à poursuivre. Pendant que les armées allemandes piétinaient à Verdun, les forces austro-hongroises s'étaient attaquées aux troupes italiennes. Elles étaient parvenues à s'emparer d'Asiago, le 15 mai 1916, sans réussir

à pousser plus loin ce premier succès. En réalité, il s'agissait là d'une bien mince victoire, sinon d'une défaite. D'une part, en effet, l'Autriche-Hongrie avait refusé à l'Allemagne l'appui que celle-ci lui avait demandé devant Verdun. D'autre part, elle avait dégarni son front oriental dans sa hâte de frapper un grand coup contre l'Italie. Elle allait se faire jouer un bien mauvais tour.

En même temps que le haut commandement allemand avait décidé d'engager de nouveau les hostilités sur le front occidental, l'amirauté germanique avait résolu de frapper un grand coup sur mer. Jusque-là, elle avait évité tout affrontement majeur avec la marine de guerre britannique, espérant que des attaques sporadiques contre des objectifs limités finiraient par affaiblir l'adversaire. Cette tactique n'avait pas donné les résultats attendus et l'Allemagne subissait les effets néfastes du blocus maritime que la Grande-Bretagne avait imposé contre les puissances centrales. En conséquence, l'amirauté germanique décida de recourir à un stratagème qui, sans provoquer la destruction complète de la marine britannique, trop puissante, donnerait des résultats analogues. La tactique consistait à attirer une partie de la flotte de guerre ennemie dans un guet-apens où elle aurait à affronter l'ensemble des forces allemandes. L'amirauté britannique, de son côté, avait mis au point un système de surveillance de la flotte de guerre germanique, protégée dans ses ports par des barrages de mines. Elle apprit sa sortie et, plutôt que d'envoyer une partie seulement de ses vaisseaux à la rencontre de l'escadre allemande qui devait servir d'appât, elle ordonna l'intervention de la Flotte. Tel était pris qui croyait prendre. Cependant, des manœuvres habiles de l'amiral Reinhard Scheer et la prudence de l'amiral anglais John Rushworth Jellicoe permirent à la flotte germanique d'éviter le pire et d'infliger même à la marine anglaise des pertes plus lourdes que les siennes. Les Britanniques perdirent, en effet, 6 097 marins et 14 vaisseaux dans le combat contre 2 551 hommes et 11 navires pour les Allemands[11]. Ainsi prit fin le seul affrontement naval d'envergure de la Première Guerre mondiale, la bataille du Jutland, qui se déroula le 31 mai 1916.

Les puissances centrales avaient pris l'offensive dans les premiers mois de 1916. Elles avaient échoué. C'était au tour des forces alliées maintenant de jouer. La Russie lança l'assaut initial, le 4 juin 1916, contre les forces austro-hongroises que le chef d'état-major Franz Conrad von Hötzendorff avait dégarnies de ses meilleurs éléments pour renforcer ses troupes sur le front italien. L'attaque dura deux mois et demi. Elle donna des résultats inespérés pour les armées russes qui firent 378 000 prisonniers et enfoncèrent les lignes ennemies sur une profondeur de plus de 100 km[12]. Les généraux Joffre et Haig déclenchèrent leur grande offensive sur le front occidental au pire moment de cette campagne désastreuse pour les puissances centrales. Leur stratégie, comme celle de Falkenhayn devant Verdun, relevait de la guerre d'usure. Il s'agissait, cette fois, par un recours massif à l'artillerie et par un harcèlement de tous les instants, d'user les capacités défensives de l'ennemi, en l'obligeant à recourir au plus de troupes possible. Un moment viendrait où sa capacité de résistance s'amoindrirait jusqu'au point de rupture. Lors de cette offensive, pour la première fois depuis le début des hosti-

lités sur le front occidental, les troupes britanniques, composées de 21 divisions, surpassaient les forces françaises, dans une proportion d'environ deux divisions pour une[13]. La défense de Verdun n'avait pas empêché l'offensive de la Somme, mais elle avait épuisé là des troupes sur lesquelles on ne pourrait compter ici. De plus, les forces françaises avaient soutenu la plus grande part des combats menés jusque-là sur le front occidental. Elles comptaient maintenant sur les troupes britanniques pour prendre la relève.

L'offensive débuta le 1er juillet, après une préparation intensive d'artillerie qui avait duré sept jours. Elle prit place sur un front d'une quarantaine de kilomètres allant d'un point situé à mi-chemin entre Arras et Amiens au nord de la Somme à un autre situé à six kilomètres environ au sud de la Somme qui arrose Saint-Quentin, Péronne, Amiens et Abbeville, avant de se jeter dans la Manche. Tandis que les forces françaises portèrent l'attaque au sud de la Somme, les forces britanniques se chargèrent du front nord. Lorsque le CAC arriva dans le secteur, le 30 août, l'offensive n'avait guère dérougi depuis deux mois. Elle avait été dure et acharnée. Elle n'avait pas entraîné la rupture du front allemand, mais l'état-major germanique avait été forcé de faire intervenir des réserves et de mettre fin à ses opérations contre Verdun.

DÉPART DE FRÉDÉRIC GAUDET

Durant les mois précédents, le 22e bataillon avait fait progressivement l'expérience de la guerre. Au cours de l'hiver de 1916, pendant que les hauts commandements adverses avaient élaboré leur stratégie respective, il avait occupé les tranchées de Kemmel et des environs, en alternance avec le 25e bataillon[14]. Il avait dû apprendre à composer, en particulier, avec les automnes et les hivers pluvieux des Flandres, qui transformaient les tranchées en fossés boueux et qui rendaient la vie exécrable aux hommes qui étaient appelés à y vivre jusqu'à cinq et même six jours d'affilée dans des conditions pénibles. L'heure du combat n'était pas encore venue alors, mais l'unité avait organisé quelques patrouilles nocturnes en territoire ennemi. La plus importante avait eu lieu dans la nuit du 2 au 3 janvier[15], alors que le lieutenant Georges-P. Vanier avait été chargé d'aller détruire un poste avancé allemand, un peu au-delà de la première ligne barbelée ennemie. Couronnée de succès, l'opération avait valu la Croix militaire à Vanier et la Médaille militaire aux quatre volontaires qui l'accompagnaient.

Vingt jours plus tard, le colonel Gaudet avait quitté son unité après avoir été muté en Grande-Bretagne, au ministère des Munitions[16]. S'il faut en croire les sources de seconde main[17], il aurait agi outre-Manche à titre d'inspecteur d'usines de munitions. Il resta affecté à ce ministère jusqu'au 11 novembre 1916[18]. Par la suite, il servit dans un dépôt canadien d'instruction en Angleterre, avant de revenir au Canada, le 12 mai 1919[19]. À cette date, il avait été fait compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges (3 juin 1918)[20]; son nom avait été porté à l'attention du secrétaire d'État

à la Guerre, « pour la valeur des services qu'il avait rendus en rapport avec le conflit[21] » (6 juillet 1918); il avait aussi reçu la croix d'officier de la Légion d'honneur française (10 octobre 1918)[22]. Le départ de Gaudet du 22e bataillon fut attribué à son mauvais état de santé[23] et, dès le 30 novembre 1915, des démarches avaient été entreprises pour lui trouver un successeur[24].

Arthur Dubuc fut le 3e commandant du 22e bataillon (Régie du Royal 22e Régiment)

*Henri DesRosiers fut le dernier commandant du 22e bataillon (*Le Livre d'or des Canadiens, *24 juin 1916).*

George-P. Vanier, l'un des officiers de la première heure, devait devenir gouverneur général du Canada (Archives publiques du Canada, PA2777)

Le colonel Gaudet avait eu le mérite de mener à bien la mission initiale qui lui avait été confiée: en dépit des difficultés qui s'étaient présentées, il avait réussi à conduire au front le bataillon qu'on l'avait chargé de former. Durant son passage à la tête du régiment canadien-français, il s'était acquis la considération de ses hommes. Selon son commandant en second, le major Tremblay, « le départ de notre colonel [fut] un rude coup pour nous. Il avait su commander l'estime et le respect de tout le bataillon[25] ». Le lieutenant Vanier avait manifesté lui aussi de beaux sentiments à l'égard du commandant de son unité, lorsque des rumeurs avaient commencé à circuler au sujet de son départ éventuel. Dans une lettre à sa mère, datée du 7 janvier 1916, il avait dit souhaiter que le colonel Gaudet « restât avec nous jusqu'à la fin de la campagne[26] ».

LES CRATÈRES DE SAINT-ÉLOI

Au départ du colonel Gaudet, le major Tremblay l'avait remplacé à titre intérimaire jusqu'au 26 février 1916; il avait alors été confirmé officiellement dans ses fonctions avec le grade de lieutenant-colonel[27]. En avril, après quelques déplacements sans lendemain, le 22e bataillon avait reçu

l'ordre de s'établir à Renninghelst, tout juste au nord-est de la zone qu'il avait occupée jusque-là. Il n'était plus qu'à quelques kilomètres de la ville drapière d'Ypres. Le 27 mars 1916, le général sir Henry Plumer, commandant de la 2e armée britannique, avait lancé une attaque contre un saillant occupé par l'ennemi à Saint-Éloi. Pour en déloger les Allemands, on avait fait sauter de puissantes mines sous leurs positions et la 3e division britannique avait aussitôt envahi la zone des cratères formés par les explosions. Dans la nuit du 3 au 4 avril, le Corps d'armée canadien, maintenant composé de trois divisions depuis l'arrivée en France de la 3e, à la fin de décembre 1915[28], avait pris la relève du 5e corps d'armée britannique.

C'était la première fois, parmi les troupes expéditionnaires britanniques, qu'un corps d'armée tout entier en remplaçait un autre[29], mais une telle situation allait se produire régulièrement par la suite, à cause de la volonté canadienne de voir ses troupes combattre ensemble. La 2e division canadienne avait pris place sur le front tenu auparavant par la 3e division britannique. Elle y avait connu sa première bataille, mais la 5e brigade, dont le 22e bataillon faisait partie, n'avait pas participé aux durs combats qui s'étaient déroulés au 4 au 11 avril. Cependant, les deux premières nuits, elle avait fourni des corvées pour améliorer la défense dans les cratères qui avaient été soumis, les 4 et 5 avril, à un bombardement infernal par l'ennemi. Sept de ses mitrailleurs[30] avaient servi aux avant-postes, les 5 et 6 avril. Le deuxième jour, ils avaient dû, dans des conditions extrêmement difficiles[31], couvrir la retraite des fantassins pendant une puissante contre-attaque allemande. Tous les mitrailleurs des 25e et 26e bataillons qui avaient participé à cette opération y avaient laissé leur vie[32]. Ceux du 22e, pour leur part, avaient été encerclés par l'ennemi et deux d'entre eux, le soldat Louis Ratté et le caporal Paul-Adrien Lambert, avaient fait eux aussi le sacrifice de leur vie. Les autres, toutefois, avaient réussi à se replier vers l'arrière, après un dur corps à corps avec l'ennemi. Le commandant du groupe, le lieutenant Peter S. Browne, s'était mérité la Croix militaire[33], pour sa conduite en ces circonstances, tandis que les soldats Adéodat Carbonneau et Joseph Simoneau avaient obtenu la Médaille militaire[34]. Ce dernier avait même réussi à sauver la vie de son chef, en tuant un soldat allemand qui s'apprêtait à frapper le lieutenant Browne de sa baïonnette[35]. Ce jour-là et les jours suivants, les 4e et 6e brigades avaient tenté tour à tour des contre-attaques pour reprendre le terrain perdu. Leur travail avait été vain. Dans la nuit du 12 au 13 avril, la 5e brigade avait pris place à son tour sur la ligne de feu, mais n'avait pas eu à combattre. Finalement, le 16 avril, les Canadiens avaient décidé d'abandonner l'idée de mener de nouvelles attaques dans cette zone. Pour la 2e division canadienne, l'opération s'était donc soldée par un échec. Ce dernier était d'autant plus dur à accepter que la lutte avait été vive et pénible. Selon Chaballe, en effet, « bien des soldats d'expérience considèrent la « bataille des cratères » comme l'épreuve la plus terrible à laquelle les Canadiens eurent à faire face durant la guerre, sauf peut-être à Passchendaele[36] ». Même si le 22e bataillon, ses mitrailleurs exceptés, n'avait pas été mêlé à des combats majeurs, il avait malgré tout perdu 46 hommes

du 4 au 16 avril; 12 étaient morts, dont 9 le dernier jour et 34 avaient été blessés[37]. Au total, les pertes du côté canadien s'étaient élevées à 1 373 hommes[38].

LE MONT SORREL

La situation avait été relativement calme ensuite devant Saint-Éloi où le 22e bataillon avait passé les semaines suivantes. Puis, le 2 juin, l'action avait repris, cette fois sur le saillant d'Ypres. Les Allemands y avaient ouvert les hostilités dans le but de déloger la 3e division canadienne des positions qu'elle occupait dans le secteur du mont Sorrel. Le 7 juin, le 22e bataillon avait été appelé à relever les 13e et 16e bataillons à Zillebeke[39], à proximité de la zone convoitée par l'ennemi. Il n'avait pas eu à livrer combat, mais il avait essuyé l'intense tir d'artillerie auquel l'ennemi avait soumis le mont Sorrel et ses alentours. Les quatre jours passés dans les tranchées du 8 au 11 juin lui avaient coûté 22 hommes (13 tués et 9 blessés)[40]. Le bataillon y avait connu « l'enfer », pour reprendre l'expression d'un officier présent, le major Bernard-Georges Languedoc[41]. Puis, le 14 juin, les hommes du lieutenant-colonel Tremblay avaient remplacé le 8e bataillon dans la zone des combats. Encore une fois, ils avaient dû subir, impuissants, le fort bombardement de l'ennemi qui avait fait des ravages dans leurs rangs. Vingt et un hommes et un officier étaient tombés au champ d'honneur entre le 14 et le 19 avril; la troupe comptait aussi 60 blessés dans ses rangs alors que les officiers en avaient 2[42]. Le major Léo-Richer Laflèche et le lieutenant Jacques Brosseau avaient été grièvement touchés par le même obus. Des volontaires avaient risqué leur vie pour les transporter à l'arrière, en plein jour. Cinq d'entre eux, les soldats Allan Boyd, Ernest Gagné, Alfred Grimard, William Rogers et Émile Roy obtinrent la Médaille miliaire en reconnaissance de leur bravoure, ce jour-là[43]. Ni Laflèche, ni Brosseau ne devaient revenir au front par la suite. Le premier, victime de multiples blessures, avait perdu un œil dans l'aventure[44]. Mais son courage et son dévouement remarquables durant ce tour de tranchées devaient être reconnus un an plus tard. En effet, après avoir été cité à l'ordre du jour de l'armée, le 1er juin 1917, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur, le lendemain, avant de recevoir, le 4 juin 1917, l'une des plus importantes décorations britanniques, l'Ordre du service distingué[45]. Selon les termes mêmes de la citation qui accompagnait cette dernière décoration, il « [avait organisé] la défense de son secteur avec une habileté remarquable, sous des circonstances très difficiles et [avait fait] preuve d'une abnégation totale. Il [avait assuré] le confort des blessés et, par son sang-froid, son activité et son adresse, [avait contribué] à maintenir le moral de ses hommes[46] ». À ce moment, Laflèche servait dans le 22e bataillon depuis moins de deux mois, puisqu'il s'était joint à l'unité du lieutenant-colonel Tremblay, le 23 avril 1916; il s'était enrôlé l'année précédente, dans le 41e bataillon[47]. Quant à Brosseau, cet officier d'une bravoure plusieurs fois manifestée, « très dévoué et très estimé [de] tout le bataillon[48] », il avait été moins chanceux que son commandant de compagnie: il était mort

CARTE 5

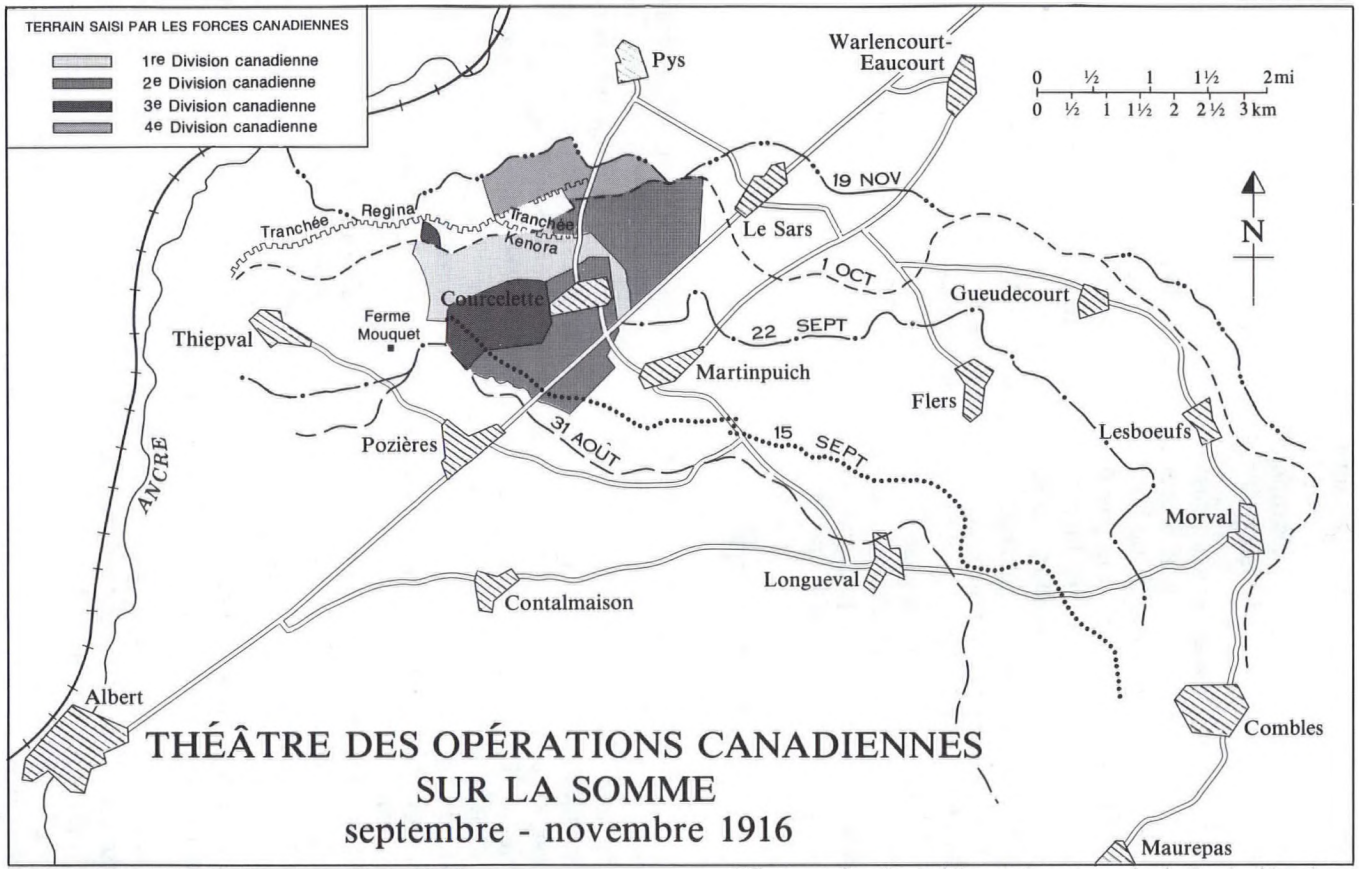

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

© (Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

de ses blessures le 18 juin 1916. Les pertes subies par le 22e bataillon au mont Sorrel avaient été les plus lourdes qu'il ait eu à déplorer depuis son arrivée au front. Malgré tout, au dire même de leur commandant, les hommes avaient montré un « excellent » moral pendant ces journées éprouvantes, même si « nous [étions] désappointés que l'infanterie [adverse] n'ait pas attaqué, car nous étions bien préparés à les recevoir[49] ».

Le 22e bataillon avait passé les huit jours suivants à l'arrière, avant de quitter le secteur du mont Sorrel que les Canadiens avaient réussi à conserver au prix d'environ 8 000 hommes tués ou blessés[50]. Il avait repris la route de Saint-Éloi où il avait passé les deux mois suivants. Il n'y avait pas eu d'engagements entre les belligérants, mais le front était resté animé et 30 hommes du 22e bataillon avaient perdu la vie, 5 officiers et 68 soldats et sous-officiers avaient subi des blessures. Puis, le 26 août, le moment du départ avait sonné de nouveau. Pour la première fois, depuis son arrivée au front, le bataillon avait quitté le champ de bataille des Flandres pour celui de la Picardie. Avec le reste du CAC, il s'était rendu remplacer sur le théâtre d'opérations de la Somme le 1er corps d'ANZAC (The Australian and New Zealand Army Corps), qui, épuisé par le combat, avait été envoyé dans la zone plus tranquille des Flandres.

COURCELETTE

Commandant en chef des troupes britanniques, le maréchal Haig désirait recourir à des forces fraîches pour la grande attaque qu'il entendait lancer à la mi-septembre[51]. Celle-ci se déroula sur un front d'une quinzaine de kilomètres qui allait du village de Thiepval, à l'ouest, à celui de Combles, à l'est, en passant par ceux de Courcelette, Martinpuich et Flers. Le CAC se vit confier la responsabilité de près de trois kilomètres de ce front, depuis un point situé immédiatement au nord-est de Pozières jusqu'à un autre situé à peu de distance (650 m) à l'ouest d'une place forte allemande, la ferme Mouquet. L'attaque principale avait été confiée à la 4e armée britannique. Elle avait pour objectif Flers et trois autres villages situés à proximité, Morval, Lesbœufs et Gueudecourt. À l'ouest, le CAC avait pour mission de s'emparer des installations de défense allemandes en face de Courcelette. L'assaut avait confié à la 2e division, sur la droite, en face et à l'ouest de Courcelette, et à la 3e division sur la gauche, vis-à-vis de la ferme Mouquet. L'offensive débuta, le 15 septembre, à 6 h 20. Dès 7 h, les forces canadiennes avaient atteint leur premier objectif et les autres suivaient peu après.

Le haut commandement décida d'exploiter l'avance le jour même. Cette fois, l'objectif principal était le village de Courcelette, près de deux kilomètres au-delà de l'objectif conquis le matin par les 4e et 6e brigades de la 2e division. Celle-ci se vit confier l'attaque à nouveau, puisqu'elle était déjà en place sur le terrain. Mais la mission de s'emparer du nouvel objectif échut à la 5e brigade, qui était restée en réserve le matin, tandis que les 4e et 6e brigades continuaient à occuper les positions qu'elles avaient empor-

CARTE 6

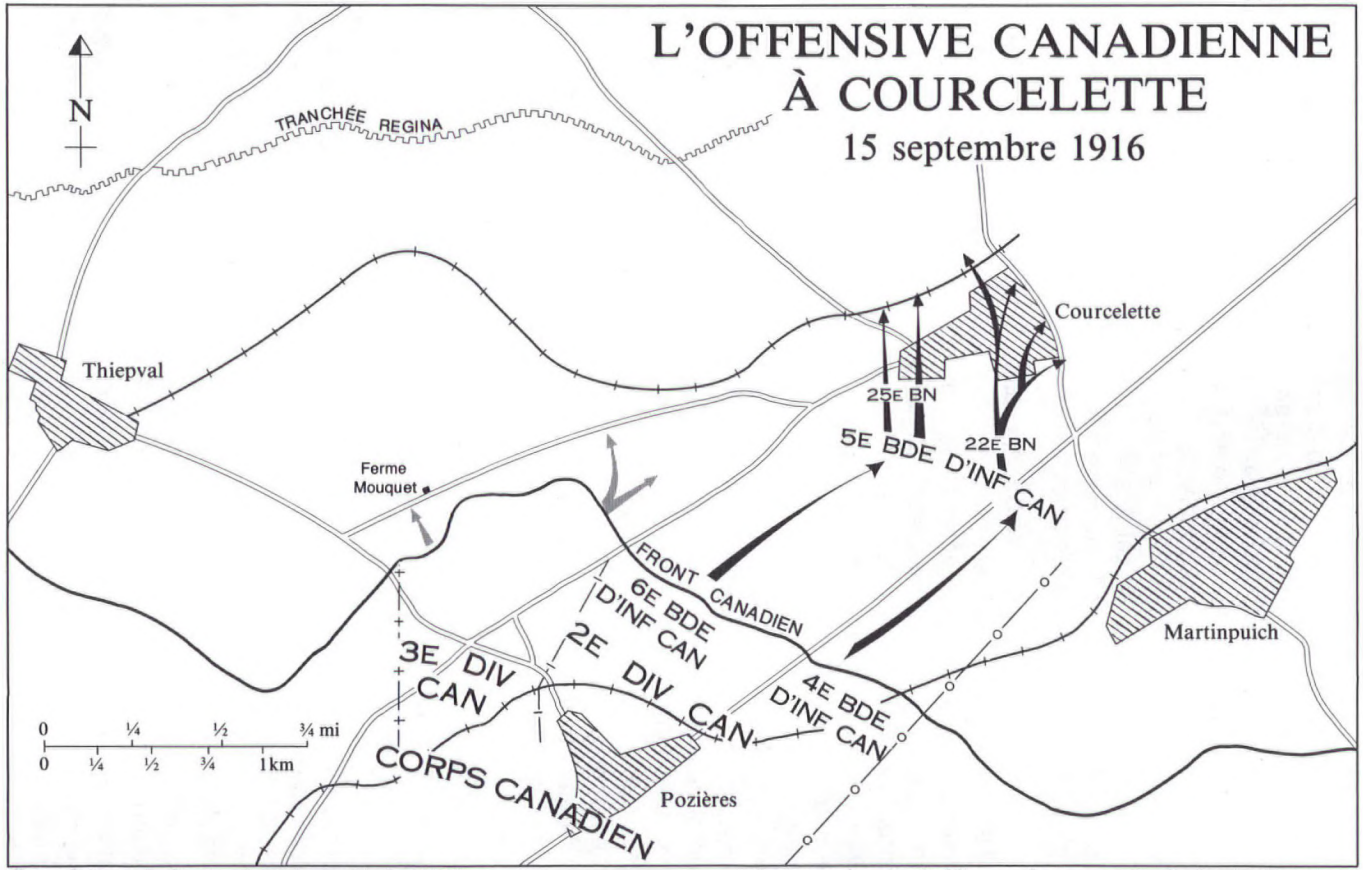

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

©(Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

tées au début de la matinée. Le commandant de la 5e brigade confia au 22e et au 25e bataillon la responsabilité de s'emparer du village tandis que le 26e bataillon les suivrait pour neutraliser les points de résistance qui subsisteraient après leur passage et pour prendre soin des prisonniers que les attaquants feraient. Le dernier bataillon de la brigade, le 24e, resterait en réserve. L'attaque fut fixée à 18 h 15[52]. « [À ce moment] », écrira ensuite dans son journal le lieutenant-colonel Tremblay, « nous [comprenions] très bien que nous [allions] à la boucherie. La tâche [paraîssait] presque impossible avec si peu de préparation, dans un pays que nous ne [connaissions] pas du tout. Cependant, le moral [était] extraordinaire[53]. » La suite des événements allait montrer que le commandant du 22e bataillon (canadien-français) avait bien perçu l'état d'esprit de sa troupe.

L'assaut eut lieu « à travers champs, sans aucune espèce de tranchée comme point de départ[54] », ce qui, au dire du commandant en chef des forces britanniques, le général Haig, était sans parallèle dans la présente campagne[55]. De plus, les assauts du genre, prévus à l'avance, se produisaient plutôt le matin, à l'aube, après que les troupes chargées de l'attaque eurent rejoint dans l'obscurité le point de départ fixé[56]. Cette attaque-ci avait donc de quoi surprendre l'ennemi, d'autant plus que ce dernier pouvait être tenté de penser que les forces britanniques, satisfaites des gains inespérés qu'elles avaient réalisés dans la matinée, se contenteraient de consolider leurs positions, en attendant la contre-attaque germanique. Les défenseurs allemands durent compter en plus avec la bravoure et la discipline des Canadiens qui continuèrent d'avancer, malgré les bombes ennemies qui pleuvaient de toutes parts[57] et qui fauchaient tout autour d'eux des compagnons qu'ils ne pouvaient même pas secourir. Enfin, les attaquants bénéficièrent grandement de l'intense tir d'artillerie qui martela le village sans répit et auquel les défenseurs furent soumis pendant tout le temps que dura l'offensive.

Tous ces facteurs contribuèrent au succès de l'opération. Une trentaine de minutes après le début de la bataille et après un violent corps à corps à la baïonnette, les 22e et 25e bataillons faisaient la jonction au milieu du village, s'emparaient des positions défensives à l'arrière de celui-ci et, avec l'aide du 26e bataillon, entreprenaient de se rendre maîtres du bourg qu'ils venaient d'emporter, en commençant par étouffer les nombreux nids de résistance ennemis que recelaient les ruines et les caves du village. La lutte fut vive, acharnée, souvent sans pitié ni quartier. Mais il fallait veiller en même temps à la réorganisation des rangs que la fureur du combat et l'intensité de la riposte adverse avaient disloqués et décimés. Le lieutenant-colonel Tremblay eut fort à faire pour localiser ses hommes et organiser la résistance aux nombreuses contre-attaques que l'ennemi lança[58] (sept contre le 22e bataillon durant la première nuit et la matinée suivante et six autres, jusqu'à la relève, le 18 septembre). Il fit preuve, ces jours-là, d'un leadership et d'un héroïsme remarquables qui renforcèrent le respect de ses hommes à son égard et qui lui valurent l'Ordre du service distingué, en reconnaissance officielle de sa conduite exemplaire durant ce combat[59]. La tâche des fantassins canadiens était rendue difficile par le tir d'artillerie adverse. Il était si intense

Ruines de Courcelette (Régie du Royal 22e Régiment)

que les occupants du village ne purent recevoir le moindre renfort avant le 17 septembre au matin. L'ennemi, désirant reprendre celui-ci à tout prix, maintenait ce barrage, afin de maximiser ses chances. Il échoua. Le village resta entre les mains des Alliés, même si la riposte ennemie, opiniâtre, prit fin seulement trois jours plus tard.

Dès sa première attaque d'envergure, le 22e bataillon avait réalisé un coup de maître et avait fait honneur au Canada français, comme le lieutenant-colonel Tremblay l'avait recommandé à ses officiers avant le combat[60]. Quelques semaines plus tard, les autorités allaient reconnaître le courage dont le bataillon avait fait preuve à cette occasion, en remettant une décoration à plusieurs hommes et officiers[61]. Cependant, le bataillon avait payé son courage bien cher. Du 15 au 18 septembre, en effet, 6 de ses officiers avaient perdu la vie et 5 autres avaient été blessés, tandis que 82 hommes avaient péri et 114 autres avaient subi des blessures[62]. Au total, donc, le bataillon avait perdu 207 hommes et officiers durant cet affrontement. Quant au 25e et au 26e bataillon, leurs pertes se chiffraient respectivement à 222 et à 224 hommes[63]. Les Allemands, pour leur part, avaient vu 1 200 de leurs hommes mourir au combat et 750 autres être faits prisonniers[64], alors qu'un de leurs bataillons avait été annihilé[65]. Les Canadiens survivants, de leur côté, n'avaient pas seulement frôlé la mort de près ; ils avaient vécu un horrible cauchemar au milieu de la mort, du tonnerre incessant des canons et des mitrailleuses, de la lumière sinistre provoquée

par l'explosion ininterrompue des bombes et des obus, de la faim et de la soif qu'on n'avait pu satisfaire, des bains de sang, des cadavres et des amas de chair humaine qu'on avait rencontrés un peu partout. Aucun combattant n'avait certes pu imaginer pareil spectacle, au moment de son enrôlement. Tous cependant auraient pu faire leur cette pensée lourde de sens du lieutenant-colonel Tremblay : « Si l'enfer est aussi abominable que ce que j'ai vu [à Courcelette], je ne souhaiterais pas à mon pire ennemi d'y aller. » Il avait réalisé dans ce village de la Somme que « la résistance physique et morale de l'homme est inconcevable[66] ».

LA TRANCHÉE REGINA

Le 18 septembre, le 22e bataillon quitta Courcelette pour prendre un repos bien mérité à l'arrière. Malade, le lieutenant-colonel Tremblay dut quitter son unité, le 22, pour subir une opération chirurgicale. Il allait reprendre son poste seulement le 14 février. Entre-temps, ses fonctions allaient être assumées à titre intérimaire par le commandant en second de l'unité, le major Arthur-Édouard Dubuc. Après le départ du 22e bataillon de Courcelette, les hostilités continuèrent dans le secteur, mais le temps força les belligérants à réduire leurs activités au bout de quatre jours, et le front établi le soir de la prise du village ne subit pas de modifications substantielles dans la semaine suivante.

Durant sa première semaine de combat sur la Somme, le CAC avait encaissé des pertes considérables, puisque 7 230 de ses hommes avaient été tués ou blessés[67]. Cependant, les volontaires canadiens avaient eu l'honneur de prendre une part essentielle et cruciale à une bataille, celle du 15 septembre et des jours suivants, qui, selon le général Haig, « [avait] assuré à nos armes le gain le plus considérable qu'elles aient obtenu au cours d'une seule opération, depuis le début de l'offensive[68] ». Les Alliés avaient réussi à franchir deux lignes ennemies bien fortifiées, à progresser d'un kilomètre et demi en territoire adverse, sur un front de neuf kilomètres, et à s'emparer de trois villages occupés et bien protégés par l'ennemi : Courcelette, Flers et Martinpuich. La prise de ces deux derniers avait été le fait de la 4e armée britannique.

Ces progrès réalisés, on voulut acquérir la maîtrise totale du secteur qui exigeait la conquête des autres positions où les Allemands étaient aussi fortement installés et dont on n'avait pu encore s'emparer : les villages de Morval, Lesbœufs et Gueudecourt et ceux de Combles et de Thiepval à chaque extrémité de l'arête où la bataille se déroulait depuis le 15 septembre. La 4e armée britannique reprit donc l'offensive le 25 septembre. Elle réussit à s'emparer de Morval et de Lesbœufs ce jour-là. Gueudecourt tomba le lendemain et les Allemands abandonnèrent Combles, après la perte de Morval. Seul Thiepval résistait toujours. Il fut pris le jour suivant. Mais les Allemands restaient toujours présents dans le secteur et ils avaient la haute main sur deux tranchées en particulier, Kenora et Regina, malgré les vives

attaques que les Canadiens y avaient menées. Les succès obtenus sur l'arête de Thiepval éveillèrent, à l'état-major, l'espoir de nouvelles conquêtes en territoire adverse. Dès le 29 septembre, le général Haig mettait en branle les préparatifs d'une nouvelle attaque d'envergure pour le 12 octobre.

Il fallait cependant soumettre les derniers centres de résistance, les tranchées Kenora et Regina, dans le secteur où on venait de marquer de nouveaux points. Cette tâche échut au CAC. La 5e brigade se vit confier un rôle essentiel dans cet assaut. Mais, à cause des pertes considérables qu'elle avait subies plus tôt à Courcelette, elle dut recourir à tous ses bataillons pour mener l'attaque. Par conséquent, le 22e y était. Après avoir servi de soutien dans les tranchées, du 27 au 29 septembre, le bataillon prit ensuite la relève du 26e bataillon, dans la nuit du 29 au 30[69]. L'attaque fut déclenchée le 1er octobre. Elle ne plaisait pas du tout au major Dubuc, qui manifesta clairement, la veille, ses réserves au sujet de l'opération.

> Je suis d'opinion, écrivait-il au commandant de la 5e brigade, que, dans le présent état moral et physique des hommes du bataillon, le succès des opérations proposées est des plus problématiques. L'effort gigantesque des journées du 15 au 18, les pertes très graves subies alors, particulièrement en officiers et sous-officiers, le récent mélange de 50 pour cent de troupes entièrement nouvelles, sans aucune expérience du combat ou des tranchées, et plus spécialement les épreuves terribles, éreintantes des deux derniers jours, ont produit la réaction inévitable d'une lassitude complète, physique et morale. S'ils sont envoyés à l'attaque, les hommes obéiront naturellement, mais ils ne seront pas animés par l'esprit agressif du 15 septembre[70].

Les remarques du commandant du bataillon n'eurent aucun effet, pas plus que celles des commandants des 24e et 25e bataillons[71]. L'heure de l'attaque avait été fixée à 15 h 15. Le 22e occupait la droite de la ligne, le 25e, le centre, et le 24e, la gauche; le 26e bataillon servait de soutien au 22e. À l'heure prévue, les troupes sautèrent les parapets pour se lancer à l'assaut. Un affreux cauchemar commençait. Le commandant du 22e bataillon et celui de la 5e brigade ont fait clairement ressortir dans leur compte rendu respectif de la bataille les difficultés éprouvées par le major Dubuc et ses hommes. Les attaquants rencontrèrent en effet un barrage d'artillerie intense et un tir de fusils et de mitrailleuses nourri. Les pertes furent considérables. Selon le brigadier-général A. H. Macdonell, seuls quelques hommes ici et là réussirent à passer au travers du feu ennemi[72]. Dubuc évalue à une cinquantaine le nombre des membres de son unité qui continuèrent d'avancer « héroïquement », et qui parvinrent à atteindre l'objectif[73]. Mais ils durent bientôt battre en retraite, après avoir livré un dur combat à la baïonnette et à la grenade. Au moins quatre d'entre eux furent faits prisonniers par l'ennemi[74]. Selon le commandant de la brigade, seuls quelques-uns purent revenir à l'arrière, blessés. Le bataillon « cessa d'exister comme unité et le 26e bataillon [...] prit charge du front dévolu au 22e[75] ».

Les pressentiments du major Dubuc s'étaient matérialisés. Aux facteurs négatifs qui jouaient contre son unité au point de départ, était venue

s'ajouter une défense ennemie formidable et déterminée que l'artillerie cette fois n'était pas parvenue à neutraliser. Les 24e et 25e bataillons subirent des embûches analogues de sorte qu'au moment de la relève, dans la nuit du 1er au 2 octobre, la brigade disposait seulement de 773 hommes alors qu'elle en avait 1 717 lors de son arrivée dans les tranchées[76]. Le 22e bataillon, pour sa part, sortit de cet engagement avec d'énormes pertes encore une fois. Du 27 septembre au 4 octobre, 4 de ses officiers étaient morts et 2 avaient été blessés tandis que 97 hommes étaient décédés et 180 avaient subi des blessures[77]. Pour le bataillon et pour le reste de la brigade, il s'agissait là cependant de leur dernier affrontement sur la Somme, bien que le CAC eût été appelé à reprendre l'offensive contre la tranchée Regina, le 8 octobre. Il y essuya un nouveau revers.

Le 17 octobre, le CAC quitta ce théâtre d'opérations, en laissant derrière lui l'artillerie et la 4e division, qui avait traversé la Manche en août 1916. Ce sont des éléments du CAC qui s'emparèrent finalement de la tranchée Regina dans la nuit du 10 au 11 novembre 1916. Les derniers quittèrent la Somme à la fin de ce mois-là. Les pertes essuyées par le CAC sur ce théâtre d'opérations avaient atteint 24 029 hommes en moins de trois mois[78]. Le 22e bataillon à lui seul y avait perdu plus de 600 hommes: 10 de ses officiers — en fait le tiers de l'effectif de guerre — avaient péri et 10 autres avaient été blessés; 197 hommes étaient morts et 416 avaient subi des blessures[79].

Il fallait maintenant permettre au CAC de récupérer après les épreuves terribles que ses hommes venaient de connaître sur la Somme. Voilà pourquoi on l'affecta à un secteur plus calme, en Artois, pour prendre charge d'un front d'une quinzaine de kilomètres qui s'étendait d'un point situé à trois kilomètres au nord d'Arras à un autre situé à la même distance au nord-ouest de Lens. Les derniers arrivés auraient la chance alors de prendre quelque expérience, avant d'être de nouveau lancés à l'assaut. Certains avaient aussi besoin de se remettre du choc brutal qu'ils avaient encaissé quelques jours plus tôt quand on les avait fait passer sans transition de la guerre factice des camps d'entraînement anglais au front infernal de la Somme. Le coup avait été d'autant plus rude pour eux qu'ils avaient été mêlés à des opérations qui tenaient, aux yeux de plusieurs commentateurs, au moins autant de la boucherie que de l'art militaire.

À la fin de l'année 1916, après plus de deux années de guerre, la situation des puissances centrales, en apparence du moins, était encore forte. Sur le front italien, l'adversaire avait remporté une victoire sans conséquence en août. Sur le front occidental, l'Allemagne avait échoué dans son attaque contre Verdun, mais elle avait réussi, en revanche, à résister aux assauts acharnés de l'ennemi sur la Somme. Sur le front oriental, l'Autriche-Hongrie avait subi des pertes inattendues aux mains de la Russie, mais les troupes allemandes, austro-hongroises et bulgares avaient fait la conquête de la plus grande partie du territoire roumain, en novembre et en décembre 1916, après que la victoire russe contre l'Autriche-Hongrie eut

encouragé le gouvernement roumain à se ranger du côté des Alliés, le 17 août 1916. En réalité, toutefois, la situation des pays germaniques était plus précaire que ne le laissait croire la position de leurs armées. Celles-ci avaient eu fort à faire pour résister aux assauts opiniâtres de l'ennemi et Ludendorff a avoué plus tard: « Sur terre, nous ne pouvions plus compter sur la victoire[80]. » Les Alliés, de leur côté, étaient bien conscients d'avoir porté de durs coups à l'adversaire et d'avoir soumis ses troupes à l'épreuve la plus rude qu'elles aient eu à subir depuis le début de la guerre. Ils décidèrent donc de lancer une nouvelle offensive dès le printemps, aussitôt que les conditions climatiques le permettraient. La rupture du front occidental serait alors leur but.

Cependant, ces plans furent déjoués par les événements qui ne se déroulèrent pas de la façon prévue. D'une part, Français et Anglais pensaient pouvoir compter sur l'action concertée de tous les Alliés. Or, les Roumains furent vaincus dans les semaines suivantes tandis que les Italiens subirent une défaite cuisante aux mains des Austro-Hongrois qui avancèrent profondément en territoire ennemi. Les Russes, pour leur part, vécurent des jours pénibles lorsque de fortes tensions sociales entraînèrent la révolution et la disparition de la monarchie, avec l'abdication du tsar Nicolas II, dans la nuit du 15 au 16 mars 1916. Dans les circonstances, la France et la Grande-Bretagne ne pouvaient qu'attendre et souhaiter que leur allié sorte renforcé de la crise qu'il avait à affronter. Elles pouvaient se demander cependant quand elles pourraient compter de nouveau sur son concours. En plus de l'incapacité de leurs alliés à agir, Français et Britanniques furent aussi déjoués dans leurs plans par les Allemands eux-mêmes. Les troupes germaniques avaient certes encaissé de rudes chocs, elles n'en étaient pas réduites à la défensive pour autant. Leur victoire commune avec les forces bulgares et austro-hongroises en Roumanie en était une preuve manifeste.

L'Allemagne décida d'abord de prendre l'offensive sur les mers. Au risque de provoquer l'entrée en guerre des États-Unis, ses politiciens et ses militaires résolurent de recourir à la guerre sous-marine à outrance. L'amirauté germanique, en effet, était convaincue qu'en frappant indistinctement les navires commerciaux et les paquebots des pays neutres comme ceux des pays ennemis, elle affamerait la Grande-Bretagne et l'obligerait à demander grâce en moins de six mois. Dans ce contexte, les Américains ne pourraient modifier le cours des choses sur terre, puisqu'il leur faudrait un an pour s'organiser et pour faire vraiment sentir le poids de leur force dans le déroulement des opérations. Déclenchée le 1er février 1917, la guerre sous-marine rapporta d'excellents résultats les trois premiers mois. Le mois d'avril fut particulièrement fructueux. Les submersibles allemands parvinrent à couler des navires marchands jaugeant au total 874 000 tonneaux[81]. Ces succès semèrent l'angoisse à l'Amirauté britannique qui appréhendait le pire dans un avenir rapproché. Les États-Unis avaient bien fini par se résoudre officiellement à la guerre, le 2 avril. Mais la crainte d'une crise fatale était si grande à l'Amirauté qu'on pouvait craindre que leur entrée en guerre n'ait été trop tardive pour empêcher l'irrémédiable.

Ces sinistres appréhensions auraient pu être tempérées par la situation sur le continent. En effet, même si les circonstances stratégiques avaient changé depuis la tenue de la conférence militaire interalliée de Chantilly, en novembre 1916, on avait décidé, à l'instigation du nouveau chef d'état-major français, le général Robert Nivelle, de tenter malgré tout le grand effort de rupture qu'on avait décidé de faire plusieurs semaines auparavant. Il s'avéra illusoire, mais il permit aux Canadiens de s'illustrer de nouveau. Le plan prévoyait que les troupes britanniques et les forces françaises lanceraient des attaques entre Lens et l'Oise, les premières au nord, les secondes au sud. Une fois ces opérations bien engagées et l'attention de l'ennemi attirée dans ce secteur, Nivelle ordonnerait l'offensive, une semaine plus tard, au sud de l'Oise, le long de la crête du chemin des Dames, entre Soissons et Reims. Au nord, Haig et ses troupes obtinrent certains succès dans les opérations qu'on connaît aujourd'hui sous le nom de batailles d'Arras. La première phase se déroula du 9 au 14 avril. Elle fut marquée par deux séries d'affrontements distincts, mais simultanés. D'une part, la 3e armée britannique fut chargée de la bataille de la Scarpe qui s'étendit sur un front de 30 kilomètres de part et d'autre du cours d'eau du même nom. Elle surprit les défenseurs allemands qui avaient prévu qu'une telle attaque se produirait le 16, en même temps que l'offensive du général Nivelle, en Champagne. Ils avaient eu connaissance de celle-ci par des prisonniers français qu'ils avaient interrogés. La première journée, grâce à l'effet de surprise, les troupes britanniques purent réaliser des avances de 2 000 à 5 500 mètres suivant les secteurs. Mais les Allemands réagirent dès le lendemain et parvinrent à contrer les assauts subséquents de l'adversaire. À cette offensive principale, l'état-major britannique avait greffé une attaque secondaire contre la crête de Vimy. Celle-ci fut confiée au CAC, mais certains éléments de la 1re armée y participèrent.

VIMY

Le CAC avait passé l'hiver de 1917 en Artois. Aucune opération d'envergure n'avait été entreprise par l'un ou l'autre des belligérants, bien que les Canadiens eussent organisé plusieurs raids dans les lignes allemandes. De plus, on avait préparé avec acharnement l'offensive du printemps. À cette fin, on avait cherché à obtenir le maximum de renseignements qui permissent de connaître le mieux possible le système défensif allemand. On avait recouru, entre autres moyens, à l'avion et à l'interrogatoire des prisonniers qu'on avait réussi à faire lors de raids organisés dans ce but. Ensuite, on avait organisé un ingénieux système de corridors et d'abris souterrains en prévision de l'attaque. Enfin, on avait essayé de garder l'ennemi dans l'expectative et l'inquiétude, en le soumettant à des raids et à des bombardements de toute sorte. Le 22e bataillon, pour sa part, était resté jusqu'en février dans le secteur de Souchez, au nord d'Arras, où il avait partagé son temps entre les tranchées, les coups de main, l'entraînement et la préparation de l'offensive du printemps. Puis au milieu de février, il avait été trans-

Démobilisé à son retour au Canada, en mai 1919, le 22e bataillon devait être réorganisé l'année suivante et intégré à la Force permanente du Canada. Le premier colonel honoraire du régiment, le maréchal Ferdinand Foch, lui fit don de ce drapeau en 1921. L'Union Jack et les honneurs de bataille furent ajoutés en 1929 (Ministère de la Défense nationale REC 79-137)

féré plus au nord au Bois des Arleux, dans le secteur de Vimy, c'est-à-dire à peu près à mi-chemin entre Arras et Lens.

Comme le reste du CAC, le 22e bataillon participa, quelques semaines plus tard, à l'offensive contre la crête de Vimy. Il y joua cependant un rôle moins spectaculaire qu'à Courcelette et à la tranchée Regina. Ce jour-là, en effet, dans le secteur dont fut chargée la 5e brigade, l'attaque fut confiée aux 24e et 26e bataillons; le 22e reçut la tâche de suivre à l'arrière pour liquider les points de résistance ennemie tandis que le 25e bataillon devait rester en réserve. Le CAC ne jouit pas du même effet de surprise à Vimy que la 3e armée britannique sur la Scarpe, car les défenseurs de la crête n'avaient pas été sans remarquer les préparatifs de l'adversaire. Par contre, leurs officiers supérieurs firent preuve d'un piètre jugement. Jugeant imprenable cette position qu'ils avaient transformée en véritable forteresse, ils se montrèrent insouciants et ne prirent pas au sérieux l'opération montée par leurs adversaires. En conséquence, ils réagirent trop tard: les Canadiens avaient déjà accompli la conquête d'un des bastions défensifs de l'ennemi dans ce secteur, sinon de tout le front occidental. Selon le colonel Nicholson, cette opération « constitue, et restera toujours, un exemple classique d'une attaque délibérée contre de solides positions bien préparées[82] ». L'importance de cette victoire dans l'histoire de la Première Guerre mondiale s'explique par les « nouvelles normes » qu'elle établit.

> Au cours de certaines opérations antérieures, écrit Nicholson, des objectifs enlevés à l'ennemi au prix de grands sacrifices avaient été perdus à nouveau, parce qu'on n'avait pas suffisamment consolidé les positions conquises en prévision d'une contre-attaque ennemie. [À Vimy], une formation alliée avait prouvé qu'elle était capable de passer « aisément de l'assaut rapide et soutenu à la défense agressive et concertée »[83].

Courcelette fit la renommée du 22e bataillon. Vimy fit à juste titre la gloire du Corps expéditionnaire canadien. Pourtant, il s'agissait là de victoires bien différentes, même si elles présentaient indéniablement des points communs. D'une part, toutes deux eurent une portée limitée, dans l'immédiat, puisque ni l'une ni l'autre n'ont pavé la voie à des victoires décisives ou à une rupture des lignes allemandes. Elles ont toutes deux contribué cependant à démoraliser l'adversaire et à affaiblir son système défensif. Pour sa part, « la crête de Vimy devint, [l'année suivante], l'épine dorsale du système défensif britannique lors de la grande offensive allemande de mars 1918[84] ». À Courcelette, trois bataillons, dont le 22e, se sont plus particulièrement illustrés. À Vimy, pour la seule fois de la guerre, les quatre divisions canadiennes participèrent à l'action ensemble. La décision d'attaquer le village de Courcelette fut prise à l'improviste. L'offensive contre la crête de Vimy donna lieu à de longs et minutieux préparatifs. À Courcelette, l'avance vers le village fut relativement facile, malgré le tir adverse qui faucha les rangs des attaquants. Mais après avoir pris le village, il fallut le tenir durant trois jours d'enfer contre un adversaire déterminé à le reprendre. À Vimy, l'artillerie allemande ne gêna guère l'avance des Canadiens. Une fois qu'ils se furent emparés de leur objectif, ils entreprirent immédiatement de renforcer la posi-

tion, afin de rendre impossible sa reprise rapide par l'adversaire. Ils y parvinrent. Vimy, comme Courcelette, resta entre les mains des Alliés jusqu'à la fin de la guerre. Mais la prise de la crête, bien que coûteuse en hommes comme toutes les attaques de cette guerre, ne soumit pas les Canadiens à cette tension extrême qu'avaient connue les assaillants du village de la Somme.

Pour le 22e bataillon, la bataille de Vimy fut beaucoup moins éprouvante que celle de Courcelette. Le jour de l'assaut principal, le 9 avril, 7 de ses officiers furent blessés, mais aucun ne perdit la vie; par contre, 17 hommes furent tués et 42 subirent des blessures[85]. Les cinq jours suivants, quand on continua les hostilités pour chercher sans succès véritable à profiter de la victoire du 9, la mort frappa 7 autres hommes, tandis que 46 subissaient des blessures[86]. Un officier fut blessé. Par contre, le CAC, dans son ensemble, subit de lourdes pertes: 3 600 de ses membres laissèrent leur vie à Vimy du 9 au 14 avril, tandis que 7 000 autres furent blessés[87].

Même si les troupes britanniques et les troupes canadiennes piétinèrent quand elles cherchèrent à profiter de leurs succès initiaux du 9 avril, le général Nivelle n'en suivit pas moins le plan établi en vertu duquel la tentative principale de rupture lui revenait. Comme prévu, il déclencha, le 16 avril, sa poussée sur l'Aisne, le long de la crête du chemin des Dames, entre Soissons et Reims. Les combats durèrent un mois. À l'instar des Britanniques sur la Scarpe et des Canadiens à Vimy, les troupes françaises remportèrent des succès indéniables dans leur assaut; mais elles ne purent rompre les lignes de défense ennemies, comme le général Nivelle l'avait laissé prévoir avec tant d'assurance. La désillusion des troupes et de la population française fut à la mesure des espérances que Nivelle avait éveillées en elles. Il le comprit et démissionna. Philippe Pétain le remplaça. Avec sa venue, on assista à un renversement de la stratégie: il n'était plus question d'épuiser les troupes dans des tentatives aussi vaines que coûteuses pour enfoncer la défense ennemie. L'expérience venait de prouver encore une fois combien il était difficile de lutter contre des positions bien fortifiées: comme dans les attaques antérieures, on avait pu prendre les premières lignes, non les suivantes. Dans les circonstances, Pétain adopta une nouvelle politique qu'il résuma ainsi: « J'attends les Américains et les tanks[88] ». Dans les mois suivants, l'initiative allait donc revenir aux troupes britanniques jusqu'à ce que les soldats des États-Unis puissent être lancés dans la bataille.

LA COTE 70

Après Vimy, le 22e bataillon ne joua aucun rôle majeur dans les diverses opérations que le général Haig organisa dans le cadre des autres batailles d'Arras, en avril et en mai 1917. Il en fut de même en juin et en juillet, au début de la nouvelle série d'opérations, entreprises, cette fois, dans les Flandres, avec l'espoir d'enlever à l'envahisseur allemand la côte belge jusqu'à la frontière hollandaise. En août, cependant, le bataillon fut appelé à participer à la prise de la cote 70, élévation qui dominait la ville flamande

CARTE 7

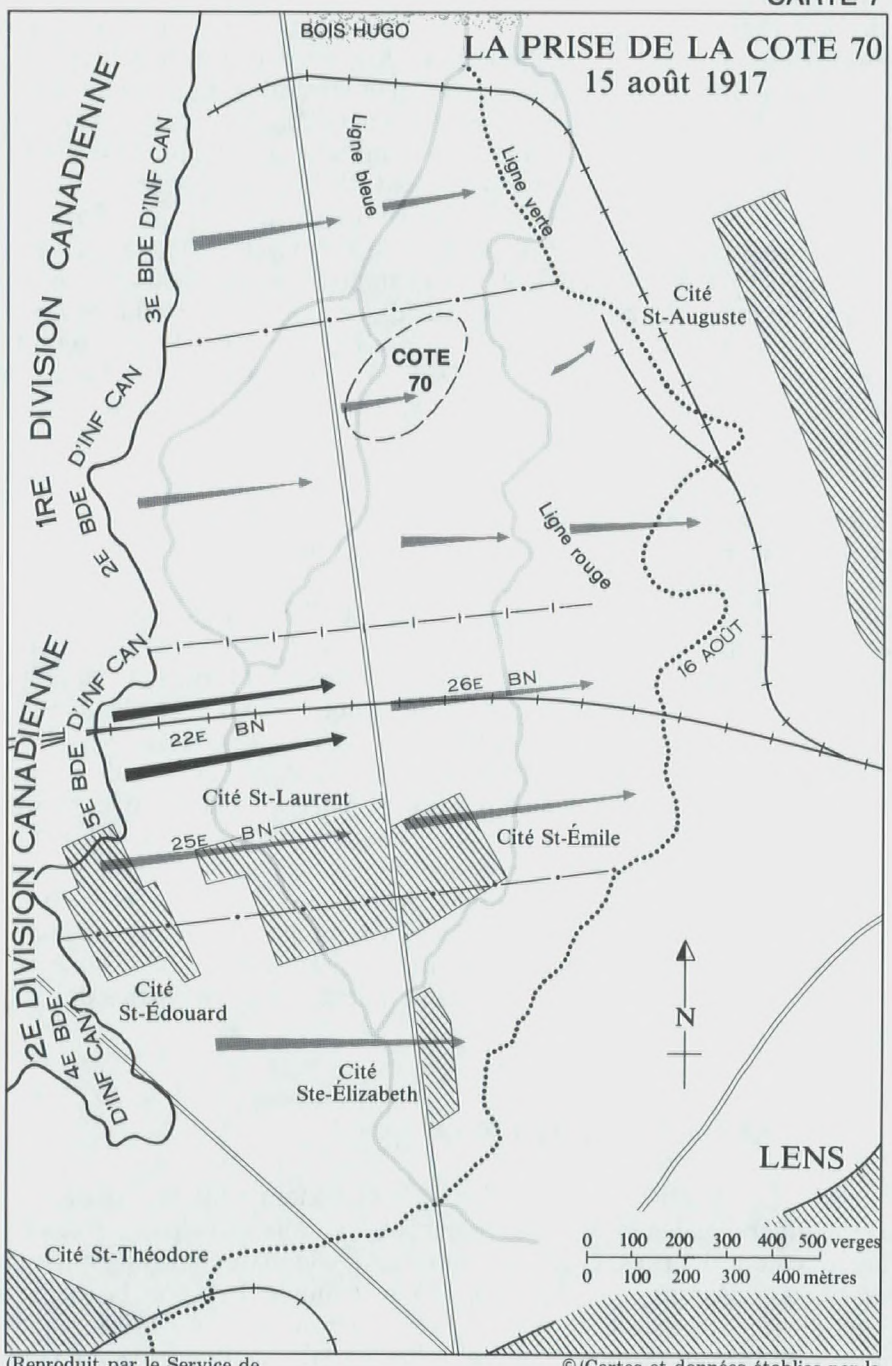

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

© (Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

de Lens. Occupée par les Allemands, la cote 70 constituait le dernier obstacle à l'encerclement du chef-lieu français. L'assaut fut donné par les 1re et 2e divisions canadiennes le 15 août. Grâce à la préparation minutieuse dont elle avait été entourée, l'attaque réussit. Encore une fois, le 22e bataillon travailla de pair avec le 25e. Ils s'emparèrent ensemble du premier objectif appelé ligne bleue tandis que le 24e et le 26e bataillon les dépassaient ensuite pour prendre le suivant désigné sous le nom de ligne rouge. Mais il fallut tenir ensuite. Les Allemands connaissaient l'importance stratégique de la cote 70 et montrèrent beaucoup de détermination dans leurs efforts pour la reprendre. Les contre-attaques se succédèrent, vingt et une en trois jours selon le général Currie[89], qui, le 9 juin, avait eu l'honneur de devenir le premier commandant canadien du CAC. Ce fut, selon lui, une grande et magnifique victoire. Le « [Grand Quartier Général] la [considéra] comme un des plus beaux exploits de la guerre[90] ». Dans les jours suivants, les Canadiens organisèrent d'autres attaques sur Lens, mais ils ne purent s'emparer de la ville. Cette offensive prit fin le 25 août.

Le 22e bataillon, comme le reste de la division, avait passé toutes ces journées au front. Les deux premiers jours après l'assaut, il ne s'était pas trouvé en première ligne, mais il avait rempli diverses missions qui avaient tenu ses hommes occupés et avaient entraîné la mort de 12 d'entre eux, dont celle d'un officier; de plus, un autre officier et 52 hommes avaient subi des blessures. Le jour même de l'assaut, 2 officiers et 17 hommes avaient perdu la vie; 3 officiers et 85 hommes avaient été blessés[91]. Puis, dans la nuit du 17 au 18 août, l'unité s'était vue confier tout le front occupé par la 5e brigade[92], en raison des pertes considérables subies par les trois autres bataillons. Plus tard, dans la nuit du 20 au 21 août, elle quitta la ligne de feu pour servir de soutien au 25e bataillon qui prit sa place à l'avant. Le lendemain, le 22e s'éloignait du front, après avoir cédé son poste au Royal Canadian Regiment[93], qui formait la seule unité d'infanterie permanente de la milice canadienne avant la guerre. Le lieutenant-colonel Tremblay et sa troupe avaient connu une autre semaine très mouvementée, marquée au coin du danger constant, sans parler des conditions matérielles pénibles qui étaient le lot de chaque combattant et qui étaient inhérentes à ces parties de cache-cache avec la mort.

PASSCHENDAELE

Les combats autour de Lens s'inscrivaient dans le plan des tactiques de diversion des forces britanniques. La bataille principale se déroulait dans le secteur d'Ypres. C'est à partir de là que le maréchal Haig entendait commencer la campagne qui aboutirait à la conquête de la côte belge. Trois facteurs avaient incité le commandant en chef des troupes britanniques à choisir cet objectif. D'abord, l'amiral Jellicoe avait manifesté le souhait plus tôt dans l'année de voir détruire les bases de sous-marins allemands sur la côte belge. Ensuite, la prise de cette région enlèverait à l'ennemi ses pistes

d'atterrissage les plus proches de l'Angleterre et à partir desquelles ses avions bombardaient le Royaume-Uni. Enfin, il s'agissait de capturer ou de soumettre au feu de l'artillerie le centre ferroviaire de Roulers, qui constituait un élément vital de la position allemande dans les Flandres occidentales[94].

Le premier objectif de Haig dans cette nouvelle offensive, la crête de Messines, au sud d'Ypres, fut pris par la 2e armée britannique, le 14 juin. On n'exploita pas cette victoire sur-le-champ et ce n'est que le 31 juillet que fut déclenchée la nouvelle étape de l'offensive, sur la crête de Pilckem, au nord d'Ypres. Cet assaut fut suivi de la bataille de Langemarck qui se déroula du 16 au 18 août. Les armées britanniques gagnèrent peu de terrain — quelques milliers de mètres tout au plus — au cours de ces coûteux affrontements. Ceux-ci, il est vrai, furent pénibles pour les troupes allemandes. Mais ils ébranlèrent aussi le moral des attaquants. L'historien officiel des opérations pour la Grande-Bretagne n'a pas caché qu'alors « le mécontentement était général[95] ». Le maréchal Haig n'en poursuivit pas moins son offensive le 20 septembre. Cette phase de la troisième campagne d'Ypres dura deux semaines et s'avéra plutôt fructueuse.

Malgré tout, au milieu d'octobre, on n'avait toujours pas atteint les objectifs qu'on devait prendre le 31 juillet. Il n'était plus question maintenant d'enlever la côte belge aux Allemands. Haig cependant était déterminé à s'emparer de la crête de Passchendaele, couronnée par le village du même nom et située au nord-est d'Ypres. Ses troupes, pensait-il, seraient alors en meilleure position pour passer l'hiver qui approchait. L'assaut fut lancé le 12 octobre par le 2e corps ANZAC. Il échoua. La boue et des réseaux de fils de fer barbelés qu'on avait détectés trop tard compliquèrent grandement la tâche des assaillants.

Le 18 octobre, les premiers éléments du CAC arrivèrent dans le secteur, pour relever le 2e corps ANZAC. Le maréchal Haig avait décidé de confier aux soldats canadiens la tâche de prendre Passchendaele. Appuyés comme à l'habitude par une intense préparation d'artillerie, les 3e et 4e divisions d'infanterie canadiennes se lancèrent à l'attaque le 26 octobre. Elles réussirent à prendre pied sur la plus grande partie de la ligne rouge qui leur avait été assignée comme objectif et placèrent le CAC en bonne position pour entreprendre la deuxième phase de l'offensive. L'objectif, cette fois, était la ligne bleue, située à 500 ou 600 mètres à l'est de l'objectif initial. L'attaque fut déclenchée le 30 octobre par les mêmes divisions, les 1re et 2e divisions agissant de nouveau comme réserve d'armée. On obtint les succès souhaités: les Canadiens progressèrent même jusqu'à 900 mètres en territoire ennemi sur un front de 2 600 mètres. Le général Currie décida alors de faire reposer ses troupes durant sept jours, avant de passer à la phase suivante. Dans la nuit du 4 au 5 novembre, la 2e division canadienne vint relever la 4e au front tandis que la 1re prit la place de la 3e. L'assaut fut donné le 6 novembre. Il fut couronné de succès. Aidé encore une fois par un puissant barrage d'artillerie, la 6e brigade (2e division) du CAC conquit le village de Passchendaele en moins de trois heures. Quatre jours plus tard, la

2e brigade (1re division) était chargée de la phase finale de l'offensive. L'objectif consistait à déloger les Allemands des derniers points qu'ils occupaient au nord du village. Cinq jours plus tard, le maréchal Haig suspendait indéfiniment l'offensive sur le front des Flandres. Le CAC, quant à lui, reprit la route vers le secteur Lens-Vimy d'où il avait été rappelé en octobre. Passchendaele lui avait coûté 15 654 hommes[96]. La campagne que le maréchal Haig avait entreprise dans les Flandres, le 31 juillet, prit fin avec cette victoire. Mais cette offensive a laissé de bien mauvais souvenirs. Le premier ministre britannique d'alors, Lloyd George, l'a considérée comme « la bataille qui, avec la Somme et Verdun, comptera toujours comme la plus gigantesque, la plus opiniâtre, la plus sinistre, la plus futile et la plus sanglante jamais engagée dans l'histoire de la guerre[97] ».

Le 22e bataillon, pour sa part, avait quitté le secteur de Vimy, le soir du 23 octobre, à destination de celui d'Ypres où il avait déjà participé en soutien aux durs combats des cratères de Saint-Éloi et aux terribles affrontements du mont Sorrel, en avril et en juin 1916 respectivement. Cette fois, il servit en réserve d'armée jusqu'au 5 novembre, lorsqu'il fut appelé à agir comme réserve de brigade, à Potijze, non loin d'Ypres. Puis, dans la nuit du 7 au 8 novembre, il releva la 6e brigade qui, le 6, avait lancé l'assaut principal contre la ligne bleue. Une nuit plus tard, c'est-à-dire du 8 au 9 novembre, le 22e bataillon était relevé par les 18e et 20e bataillons, pour lesquels il effectua ensuite des corvées de ravitaillement, comme c'était si souvent l'usage alors pour les unités qui n'étaient pas sur la ligne de feu. Le lieutenant Louis-Auguste Coulin se mérita la Croix militaire pour sa conduite héroïque. Il dirigea alors trois groupes de ravitaillement vers la ligne avancée, sous un intense bombardement. Lors de la dernière corvée, il réussit à ramener à l'arrière des blessés de première ligne, en plus de tous les hommes dont il avait la charge, même si la moitié d'entre eux avaient été blessés à leur tour durant l'opération[98]. Le bataillon accomplit la même besogne, le lendemain, avant d'être relevé par le 87e bataillon, l'après-midi du 11 novembre. Trois jours plus tard, il était de retour dans le secteur de Vimy. Même si le bataillon ne fut pas lancé directement dans la bagarre à Passchendaele, 27 de ses hommes y firent le sacrifice de leur vie, du 6 au 11 novembre, tandis que 72 autres et trois officiers subirent des blessures[99]. Le contraste avec les deux mois tranquilles de septembre et d'octobre était frappant : 8 seulement de ses hommes étaient morts alors que 19 avaient été blessés[100].

Pendant que les troupes britanniques se chargeaient de l'effort principal sur le front occidental, durant l'été et l'automne de 1917, les autres théâtres d'opérations connurent eux aussi leur part d'animation. Mais, que ce soit sur le front italien, le front de Salonique ou le front oriental — l'armée russe y avait lancé un dernier assaut où elle avait montré clairement qu'elle n'était plus en état de combattre — , les affrontements n'avaient mené nulle part. En juin, cependant, les Alliés, en lui forçant plus ou moins la main, avaient eu la satisfaction de voir la Grèce sortir de sa neutralité, pour se ranger officiellement de leur côté. Désormais l'armée de Salonique allait pouvoir évoluer avec plus d'aisance. Sur mer, le vent avait commencé à tourner

CARTE 8

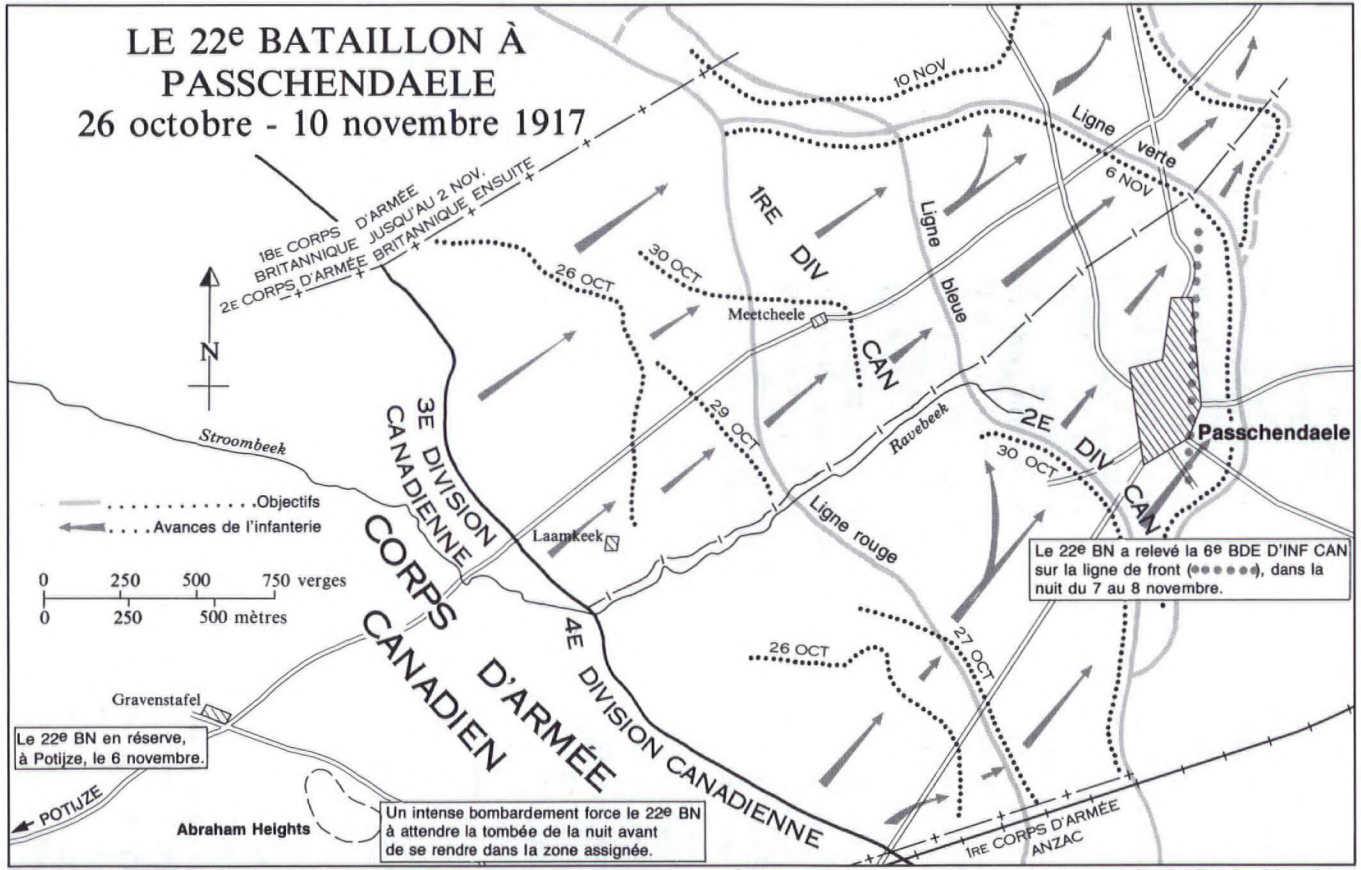

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

© (Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

progressivement en faveur des Alliés. En effet, après des débuts prometteurs pour l'Allemagne, la guerre sous-marine à outrance perdit beaucoup de son efficacité, à la suite de la décision du gouvernement britannique de recourir au système des convois pour protéger la marine au long cours. En septembre, le tonnage coulé par les sous-marins allemands n'atteignait plus que 351 000 tonneaux[101]. Ce revirement de situation était de mauvais augure pour les stratèges allemands. Si l'action des sous-marins germaniques se révélait impuissante à forcer la Grande-Bretagne à demander grâce, l'Allemagne pouvait-elle encore gagner la guerre? Quelle stratégie fallait-il adopter pour les mois à venir, compte tenu que les perspectives de succès s'amoindrissaient avec le temps? Les Américains, en effet, pèseraient bientôt de tout leur poids dans le conflit. Pour l'heure, l'état-major allemand restait dans l'expectative et n'entreprit aucune action d'envergure. En septembre, il prépara tout de même, avec l'Autriche-Hongrie, l'attaque qui conduisit, le 24 octobre 1917, à la rupture du front italien à Caporetto et permit aux troupes austro-allemandes d'entrer en territoire italien jusqu'à la Piave où le front se stabilisa le 10 novembre. Durant ce mois d'opérations, l'armée italienne perdit 293 000 hommes faits prisonniers par l'ennemi[102]. Le front oriental allait connaître des changements encore plus radicaux, après la décision du nouveau gouvernement bolchevique, instauré en novembre 1917, d'entreprendre des pourparlers de paix avec l'Allemagne. L'armée russe, les nouveaux détenteurs du pouvoir le savaient, ne voulait plus la guerre. Les négociations entre la Russie et les puissances centrales commencèrent le 20 décembre 1917. Elles s'étirèrent presque tout l'hiver: les délégués russes espéraient faire la paix au conditions les moins désavantageuses pour leur pays. Ils durent pourtant se résigner et se soumettre aux conditions que lui dictèrent les parties adverses. La paix de Brest-Litovsk était finalement signée le 3 mars 1918. Les discussions entre la Russie et les puissances centrales entraînèrent la Roumanie à négocier à son tour avec elles. Sa situation était devenue désespérée, car elle se trouvait coincée entre la Russie et l'Autriche-Hongrie. La Roumanie dut donc se soumettre aux exigences de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la Bulgarie. Le 7 mai 1918, elle signait le traité de Bucarest par lequel, en particulier, elle aliénait son indépendance économique au profit de l'Allemagne.

Au printemps de 1918, à la suite de la bataille de Caporetto et des traités de Brest-Litovsk et de Bucarest, la situation avait tourné encore une fois en faveur des puissances centrales. Le front oriental liquidé, l'Allemagne pouvait maintenant concentrer ses forces sur le front occidental et tenter l'effort ultime qui lui apporterait la victoire tant recherchée depuis plus de trois ans. Mais, pour cela, il fallait passer à l'offensive le plus tôt possible. Le terrain choisi fut retenu en tenant compte de cet important facteur: il s'agit du point de jonction des fronts français et anglais, dans la région de Saint-Quentin où on pouvait passer à l'action à une date plus précoce que dans les Flandres. Ludendorff y lança son attaque le 21 mars 1918. Elle surprit l'adversaire qui n'attendait pas à cet endroit une poussée d'une telle envergure. L'assaut réussit et le front fut rompu. En 15 jours, les forces alleman-

CARTE 9

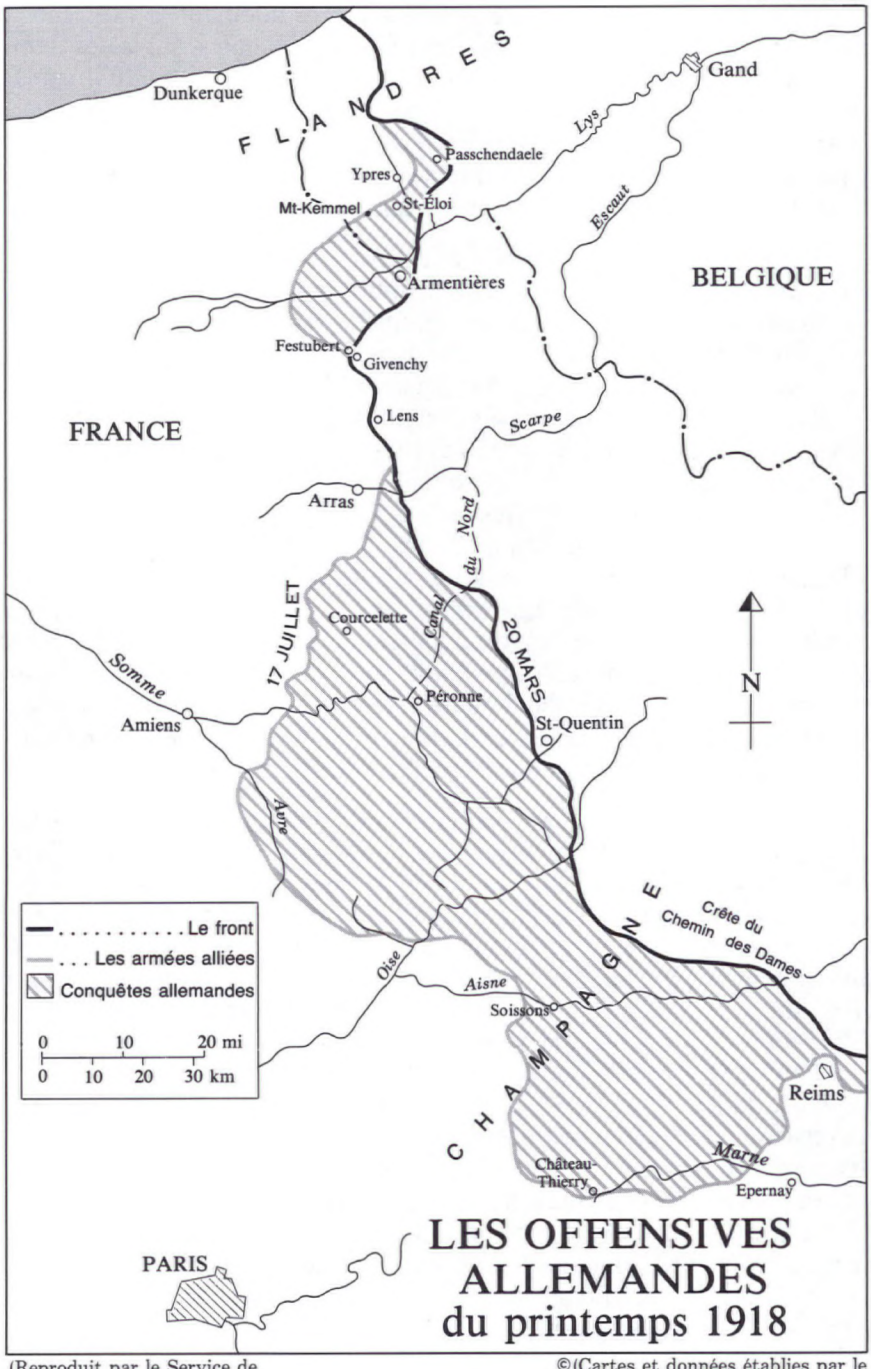

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

©(Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

des progressèrent de 60 kilomètres en territoire ennemi. Cette avance était la plus considérable à s'être produite jusque-là sur le front occidental. Pourtant, elle ne fut pas décisive parce que les forces allemandes ratèrent une occasion rêvée de séparer les troupes françaises des troupes anglaises. L'opération, en revanche, secoua les Alliés qui se rendirent compte qu'il leur fallait unifier le commandement de leurs forces s'ils voulaient triompher. Le 26 mars 1918, le général Ferdinand Foch reçut la tâche de coordonner l'action des forces alliées sur le front occidental, avant de recevoir officiellement le titre de général en chef des armées alliées, le 17 avril.

Entre-temps, le 9 avril, Ludendorff avait repris l'offensive sur le front britannique. Il fit des progrès sensibles, mais il y mit fin, le 25, après avoir constaté l'essoufflement de ses troupes qui ne pouvaient plus avancer à un rythme satisfaisant, dans une période où des succès rapides s'imposaient. Au moment où il stoppa l'offensive, il avait réussi à s'emparer du mont Kemmel, premier théâtre d'opérations du 22e bataillon. De nouveau, Ludendorff frappa un grand coup; il ébranla les forces ennemies, mais sans les vaincre. Il décida alors de se retourner du côté du front français, pour affaiblir les forces françaises et les éloigner du front britannique où il entendait donner le coup final, en juin. Le 27 mai, il frappa donc du côté du chemin des Dames où l'ennemi ne l'attendait pas. Son audace fut de nouveau récompensée; son succès fut du même ordre que celui de mars. Cette fois, il put se rendre jusqu'à la Marne. Il avait dépassé facilement l'objectif qu'il s'était fixé initialement. Ici encore, cependant, ses progrès, quoique spectaculaires, n'ont pas été décisifs. Or, l'heure fatidique approchait où la présence américaine sur le front occidental enlèverait à l'Allemagne tout espoir de vaincre. Le moment était venu de tenter l'effort décisif.

Pourtant, une fois encore, on retarda l'échéance finale. Ludendorff décida d'ajourner son offensive sur le front anglais, pour terminer d'abord sa campagne sur le front français où ses troupes près de la Marne se trouvaient dans une position trop avancée par rapport au reste des forces et risquaient par conséquent de se trouver dans une situation délicate, dangereuse même: l'ennemi pourrait chercher à les encercler et à les isoler du reste des forces allemandes. L'attaque fut lancée dans la nuit du 14 au 15 juillet, sur la Marne, en Champagne, mais, cette fois, l'adversaire avait prévu l'endroit où Ludendorff porterait l'assaut. L'effet de surprise raté, ce dernier se rendit compte qu'il était inutile de continuer l'offensive. Le 16 juillet, la bataille était terminée. Deux jours plus tard, les troupes françaises se lancèrent dans une contre-attaque vigoureuse sur le même front. Elles surprirent l'ennemi dont les lignes, en une journée, furent enfoncées sur 40 kilomètres. Le 21 juillet, Ludendorff se vit forcé d'évacuer en catastrophe presque tout le territoire qu'il avait conquis lors de son attaque du 27 mai, sous peine de risquer l'encerclement de ses troupes sur tout ce front avancé. Le 2 août, le repli sur la ligne Soissons-Reims était terminé.

Pour le haut commandement allemand, qui s'était laissé étourdir par les victoires du printemps, le choc fut brutal. Il dut faire face à la dure

réalité : la position de ses troupes était précaire et les chances de triompher maintenant étaient à peu près nulles. Ludendorff lui-même, en effet, avait dit que l'Allemagne devait vaincre en juillet au plus tard[103]. Or les États-Unis avaient maintenant commencé à fournir des forces fraîches en nombre impressionnant : à la fin de juillet, en effet, 1 145 000 soldats américains avaient déjà foulé le sol français[104]. De leur côté, les puissances centrales avaient épuisé toutes leurs réserves. Dans ce contexte, on ne pouvait plus espérer vaincre. L'attaque du 15 juillet et le succès de la contre-attaque alliée allaient se révéler le point tournant de la guerre. La situation était d'autant plus irréversible que, sur le front italien, la grande offensive austro-hongroise, lancée le 15 juin, avait échoué ; les troupes italiennes avaient alors montré qu'elles étaient remises de la défaite de Caporetto, subie l'automne précédent, et qu'elles étaient prêtes de nouveau à combattre et à vaincre.

LES TRANCHÉES DE LA ZONE LENS-VIMY

Le 22e bataillon était resté à l'écart des combats qui s'étaient déroulés en mars et en avril, lors des première et deuxième offensives que Ludendorff déclencha en 1918. Au moment où ce dernier avait commencé sa campagne, cette année-là, l'unité francophone se trouvait dans la zone Lens-Vimy, depuis son départ de Passchendaele. Le bataillon avait vécu jusque-là une période plutôt tranquille dans les tranchées. Deux incidents cependant étaient venus briser la routine quotidienne. Le premier s'était produit le 25 janvier 1918, lors de la revue régulière des postes détachés que le 22e bataillon occupait et qui formaient la première ligne de défense. Dans le cours de leur travail d'inspection, le lieutenant Gérard-Alfred Cloutier et le sergent Armand Maggio avaient aperçu deux Allemands qui avancaient dans le *no man's land*, à la faveur de la brume qui recouvrait la région en ce début de matinée. Il était alors 6 h 30. Quand les deux ennemis, leur mission de reconnaissance terminée, voulurent retourner vers leurs lignes, ils furent interceptés et faits prisonniers par le lieutenant Cloutier et le sergent Maggio[105]. L'esprit d'initiative et la détermination dont les deux hommes firent preuve valurent à l'un, la Croix militaire, à l'autre, la Médaille militaire. Autant le hasard avait bien fait les choses lors de cet incident, autant il avait mal servi le bataillon, lors du deuxième qui avait eu lieu le 27 février 1918 et qui avait coûté la vie au capitaine Paul-Émile Côté. Déjà titulaire d'une Croix militaire, celui-ci s'était porté volontaire pour diriger 24 hommes lors d'un raid dans la ville de Lens. Il avait été grièvement blessé et d'autres hommes avaient subi le même sort, lorsque l'artillerie, chargée d'appuyer le raid, avait tiré à court[106]. Le capitaine Côté mourut de ses blessures le 8 mars. Le 22e perdit en lui un autre excellent officier, « un des meilleurs officiers de compagnie qui ont servi au bataillon. Il était craint et très estimé par tous les membres du bataillon, jouissant de la pleine confiance de ses chefs[107] ». Une opération de peu d'envergure et qui s'annonçait bien venait pourtant de lui coûter la vie et, par-dessus le marché, à la suite d'une

erreur de ses propres troupes... La guerre était marquée au sceau des épreuves les plus pénibles et les plus atroces. Le sort en plus pouvait être cruel.

LA BRAVOURE DE JOSEPH KAEBLE

Le 23 mars, le bataillon avait changé de secteur, quand la 2e division canadienne avait été transférée dans la région du mont Saint-Éloi, pour servir de réserve au grand quartier général[108]. Puis, quatre jours plus tard, la division avait reçu l'ordre d'aller prendre position le long de la route d'Arras à Cambrai[109]. Elle y avait passé 92 jours dans les tranchées avant d'être relevée par la 3e division[110]. Durant son séjour dans ce secteur, le 22e bataillon avait accompli avec succès un double raid simultané et l'un de ses membres avait obtenu la plus haute décoration militaire de la Grande-Bretagne, la Croix de Victoria[111], en reconnaissance d'un exploit qui lui avait coûté la vie. Le raid avait pris place dans la nuit du 27 au 28 mai. Il avait atteint le but fixé, c'est-à-dire la destruction de postes de mitrailleurs ennemis. Puis, le soir du 8 juin 1918, dans le secteur de Neuville-Vitasse-Mercatel, 5 km au sud d'Arras, les Allemands avaient tenté d'envahir les positions du 22e bataillon à trois endroits. Ils avaient été repoussés partout, mais l'attaque avait pris une tournure dramatique au troisième où seuls le caporal Joseph Kaeble et un homme étaient sortis sains et saufs du barrage d'artillerie qui avait précédé l'assaut des fantassins ennemis. Aussitôt le bombardement terminé, Kaeble avait aperçu un groupe de cinquante Allemands qui se dirigeaient vers le poste qu'il occupait. Il avait alors sauté sur le parapet et arrêté l'ennemi, avec sa mitrailleuse, avant de tomber grièvement blessé dans la tranchée. Il devait décéder le lendemain. La bravoure exceptionnelle de Kaeble et l'exploit qu'il accomplit lui valurent la première des deux Croix de Victoria remportées par le 22e bataillon durant le conflit. Le jeune sous-officier, chauffeur-mécanicien de son métier, était né à Saint-Moïse, dans le Bas-Saint-Laurent, le 5 mai 1893. Il s'était enrôlé, le 20 mars 1916, dans le 189e bataillon, commandé par le lieutenant-colonel Piuze.

AMIENS

Puis, le 28 juillet, le général Foch avait donné l'ordre de se préparer à passer à l'offensive sur le front d'Amiens où, en mars, Ludendorff n'était pas parvenu à scinder les lignes alliées. C'est à cet endroit que les troupes allemandes étaient entrées le plus profondément en territoire français. L'attaque fut confiée à la 4e armée britannique et à la 1re armée française sous le commandement du maréchal Haig. Le CAC jouissait d'une excellente réputation à cause des succès offensifs qu'il avait obtenus les années précédentes et de l'esprit de corps exceptionnel qu'il avait manifesté jusque-là. Selon l'historien militaire de grande renommée, Basil Liddell Hart, l'ennemi identifiait même le CAC à « des troupes de choc[112] ». Haig lui confia donc le rôle principal lors de l'attaque, comme le rapporta par la suite le lieutenant-général

Joseph Kaeble et Jean Brillant, récipiendaires de la Croix de Victoria (Musée du Royal 22e Régiment)

Currie. Selon lui, en effet, « le Corps canadien servit de fer de lance, au centre de l'attaque. Toutes les autres troupes qui participèrent à la bataille se conformèrent au mouvement du Corps canadien. Nous avons établi le plan, et fixé le moment et le rythme de cette bataille[113] ».

La bataille allait se dérouler à l'est d'Amiens, avec pour objectif de libérer la ville de toute menace allemande et de protéger par le fait même l'importante ligne ferroviaire Amiens-Paris. Les Français devaient attaquer à droite, les Canadiens au centre et les Australiens à gauche, avec une division britannique à l'extrême gauche pour protéger le flanc gauche de ces derniers[114]. Le front confié au CAC était délimité au sud par la route Amiens-Roye et au nord par le chemin de fer Amiens-Chaulnes. La 2e division canadienne se vit confier la gauche de ce front. L'attaque commença le 8 août, à 4 h 20 du matin. La 4e brigade se chargea du premier objectif désigné sous le nom de ligne verte. La 5e brigade prit ensuite la relève pour atteindre la ligne rouge. Lors de cette phase des opérations, le 22e bataillon servait de réserve, alors que les 24e et 26e bataillons portaient l'assaut et que le 25e assurait le nettoyage du terrain derrière eux. L'unité commandée par le lieutenant-colonel Tremblay suivait à l'arrière. Elle reçut la tâche particulière de déloger du village de Wiencourt-L'Équipée les derniers soldats allemands qui pourraient s'y trouver encore après le passage du reste de la brigade[115]. Dès 11 h, le bataillon avait terminé sa tâche et, deux heures plus tard, les 24e et 26e bataillons avaient atteint leurs objectifs[116]. Pour Tremblay, « c'est la plus belle journée que les alliés ont eue depuis le commencement de la guerre. L'ennemi a été nettement battu aujourd'hui et notre confiance dans le succès final [est] remontée[117] ». Ce jour-là, 6 hommes du bataillon perdirent la vie tandis que 1 officier et 14 hommes furent blessés[118].

CARTE 10

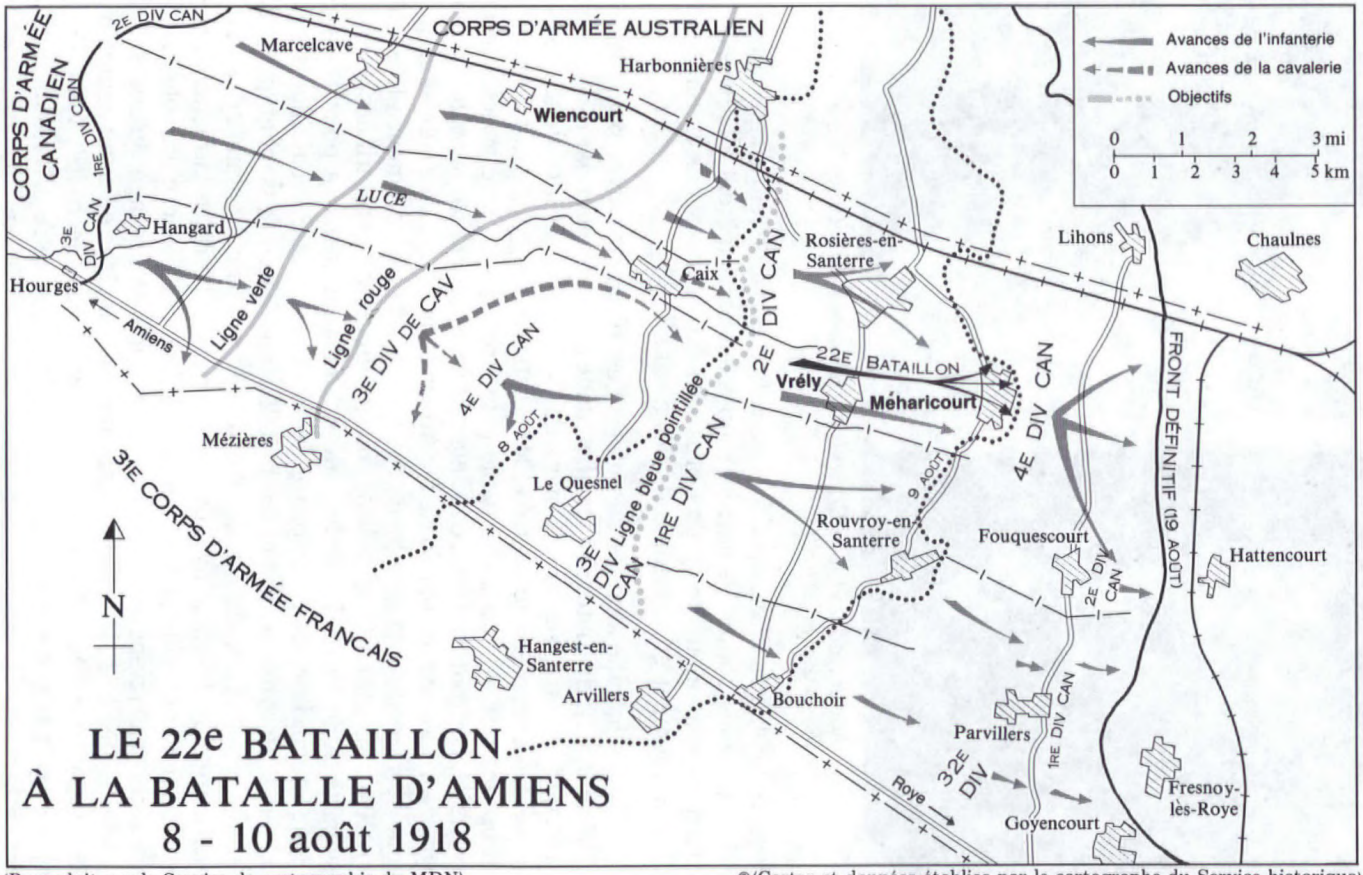

LE 22e BATAILLON À LA BATAILLE D'AMIENS
8 - 10 août 1918

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

©(Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

Le 22e bataillon connut des moments plus mouvementés, le lendemain, puisqu'il recut l'ordre de se porter à l'offensive, cette fois encore en compagnie du 25e bataillon. L'unité francophone commença son attaque vers la fin de la matinée. Après avoir pris le village de Vrély, Tremblay dut laisser le commandement de son unité au major Georges Vanier, pour prendre celui de la brigade. Un obus, en effet, venait de blesser le brigadier-général J. M. Ross qui commandait celle-ci, outre qu'il avait tué le major de la brigade et l'officier de liaison de la division. Tremblay venait de commander son bataillon pour la dernière fois. Désormais il aura la responsabilité de la 5e brigade avec le grade de brigadier-général. Le major Dubuc, promu lieutenant-colonel, le remplacera au bataillon.

Né à Montréal, le 18 mai 1880, Arthur-Édouard Dubuc était ingénieur civil de profession, comme son supérieur, Thomas-Louis Tremblay. Il servait dans le Corps des guides (réserve) avec le grade de lieutenant, depuis le 4 juillet 1908[119], lorsqu'il avait pris la décision d'offrir ses services au colonel Gaudet, en octobre 1914. Il avait déjà été blessé à deux reprises quand il prit le commandement du 22e bataillon. Il avait occupé ce poste une première fois, à titre intérimaire, du 18 septembre 1916 au 24 février 1917. Au moment de sa promotion, il détenait déjà trois décorations. Le 1er janvier 1917, il avait obtenu l'Ordre du service distingué, outre qu'il avait été cité à l'ordre du jour de l'armée. Six mois plus tard, le 2 juin 1917, il avait reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur[120], tandis que son chef avait été fait officier du même ordre[121].

Le jour où il commanda son bataillon pour la dernière fois, Thomas-Louis Tremblay se montra particulièrement heureux des performances accomplies par le bataillon qu'il avait dirigé durant plus de 31 mois. Il nota, en effet, dans son journal:

> La journée d'aujourd'hui est parmi les plus brillantes [du] 22e. Sans aucun support d'artillerie, ni de « tanks », le bataillon a progressé de cinq milles sous un feu violent de mitrailleuses, capturant les villages de Vrély et de Méharicourt, un grand nombre de mitrailleuses et un bon nombre de prisonniers [...] Les exploits de Brillant, le commandant de la cie « B », qui s'est distingué d'une façon extraordinaire toute la journée, font sensation[122].

LE COURAGE DE JEAN BRILLANT

Le 9 août, en effet, la conduite du lieutenant Jean Brillant fut tout empreinte de courage et de bravoure. Elle lui valut la deuxième Croix de Victoria que se mérita le bataillon pendant le conflit. Brillant avait été blessé une première fois, la veille au matin, en attaquant un nid de mitrailleuses qui empêchait l'avance du flanc gauche de sa compagnie. Il avait refusé d'être évacué. Le lendemain, avec un seul bras valide, il se porta à l'assaut d'un autre nid de mitrailleuses qui nuisait à l'avance de la brigade. Cette fois, il se fit accompagner de deux pelotons. La moitié des hommes tombèrent

sous le feu ennemi, avant d'avoir atteint l'objectif. Mais, avec le reste des hommes, il parvint à se rendre maître de la position allemande. Atteint à la tête cette fois, il insista malgré tout pour demeurer avec sa compagnie. Plus tard, au cours de l'attaque, il se porta à l'assaut d'un canon qui tirait sur le bataillon. Il fut grièvement touché, mais il réussit tout de même à parcourir 200 mètres, avant de s'effondrer. Il mourut le lendemain.

Comme Kaeble, Brillant était originaire du comté de Rimouski. Il avait vu le jour à Assemetquaghan le 15 mars 1890 et avait fait ses études à l'Université Saint-Joseph du Nouveau-Brunswick et au séminaire de Rimouski. Il avait manifesté très tôt un intérêt certain pour la vie militaire, puisqu'il avait 13 ans d'expérience dans le 89e régiment de milice du Témiscouata et de Rimouski quand il avait décidé, à l'instar de Kaeble, de s'enrôler dans le 189e bataillon. Au moment de sa mort, il servait dans le CEC depuis le 11 janvier 1916. Le 16 septembre 1918, il reçut la Croix militaire à titre posthume pour sa bravoure lors d'un raid dans la nuit du 27 au 28 mai 1918. Onze jours plus tard, le 27 septembre 1918, on lui décerna la Croix de Victoria, pour sa conduite exceptionnelle du 9 août. Ce jour-là, 2 officiers et 16 hommes furent tués; 2 officiers et 72 hommes subirent des blessures[123].

Le combat cependant était loin d'être terminé. Le premier jour de l'attaque avait permis de faire subir à l'ennemi sa plus cuisante défaite depuis l'ouverture des hostilités[124]. Français, Britanniques, Canadiens et Australiens avaient réussi à enfoncer les lignes allemandes sur des distances variant de 3 km, sur le front britannique, à 12 km, sur le front canadien. La 4e armée britannique avait perdu 8 800 hommes environ alors que la 2e armée allemande qui défendait ce front avec la 18e armée en avait perdu entre 26 000 et 27 000[125]. C'est ce jour-là que Ludendorff a jugé la guerre irrémédiablement perdue[126]. Le lendemain, cependant, l'avance alliée avait été plus modeste puisqu'elle avait été de 5 km en moyenne, suivant les secteurs. La bataille d'Amiens continua les jours suivants. Le 22e bataillon n'en était pas, puisque les 1re et 2e divisions canadiennes furent relevées à 8 h le 10 août. Il avait fait sa part cependant dans cette bataille cruciale où le CAC remporta une « magnifique victoire », pour reprendre l'expression de son commandant en chef, le général Currie[127].

CHÉRISY

L'offensive d'Amiens ayant atteint les objectifs fixés, le maréchal Haig se rendit à la suggestion du général Currie et autorisa le transfert du CAC dans le secteur d'Arras, pour y passer à l'assaut de positions parmi les mieux défendues du front occidental. Le but recherché, cette fois, était de forcer l'ennemi à se retirer du secteur de la Somme. Dans la nuit du 19 au 20 août, la 2e division canadienne montait dans des trains et des camions à destination du prochain secteur d'opération. Dès le 26 août, elle reprenait l'attaque. Le centre du front avait de nouveau été confié au CAC. La bataille allait se dérouler de part et d'autre de la route Arras-Cambrai. La 3e divi-

CARTE 11

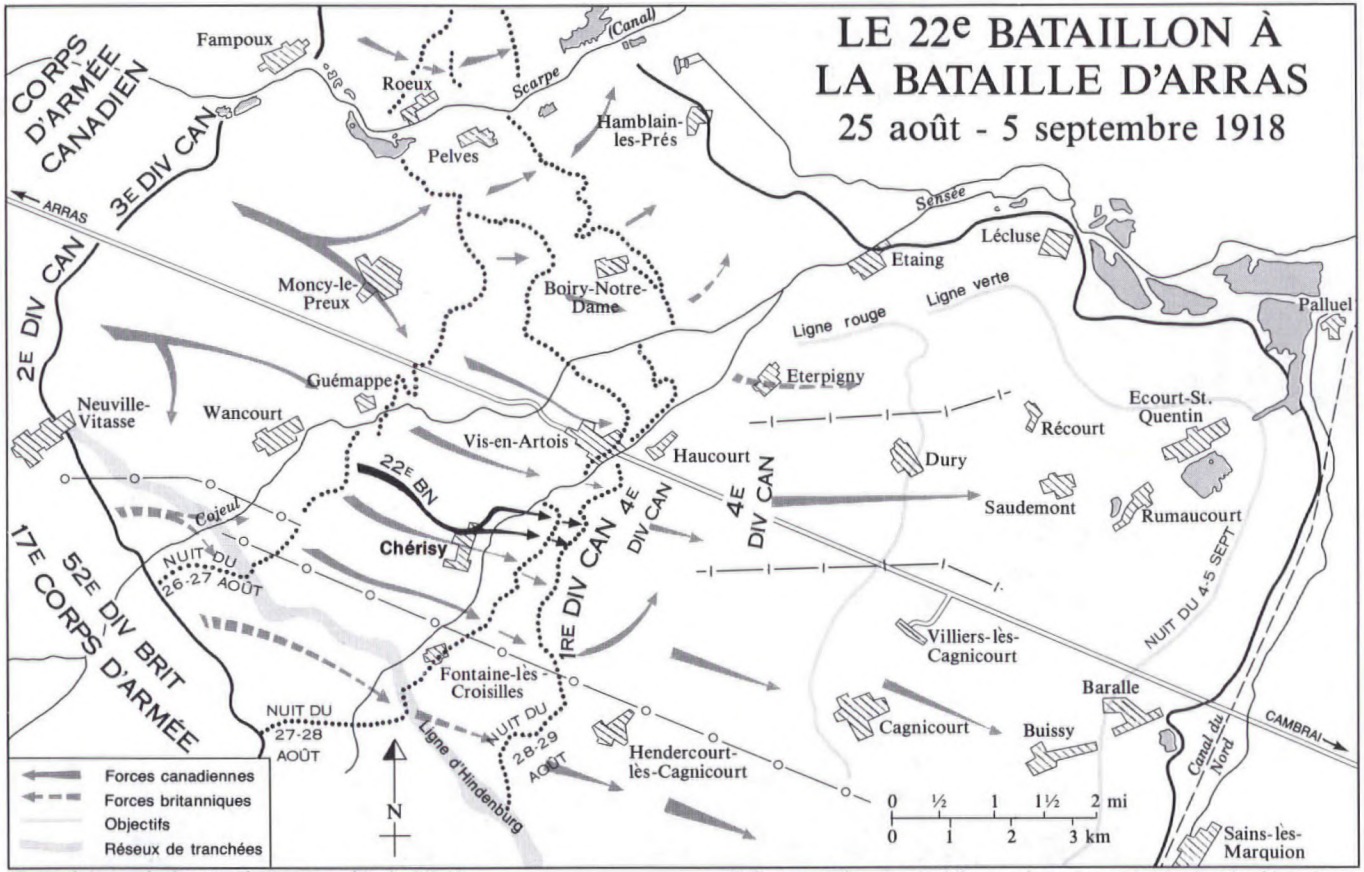

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

©(Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

sion canadienne prit charge de l'offensive au nord de celle-ci tandis que la 51e division britannique se placa sur son flanc gauche, au nord-est de la Scarpe, et la 2e division canadienne sur son flanc droit, au sud de la route Arras-Cambrai. La bataille débuta le 26 août à 3 h du matin, afin de surprendre le plus possible l'ennemi qui s'attendait à une attaque alliée dans ce secteur. La 5e brigade resta en réserve ce jour-là. Le lendemain, elle fut appelée à prendre la relève de la 6e brigade pendant que la 4e brigade, sur son flanc gauche, continuait le combat qu'elle avait entrepris la veille.

Pendant cette phase de l'offensive, les 22e et 24e bataillons capturèrent le bourg de Chérisy au sud-est du village de Neuville-Vitasse, pour prendre position ensuite sur la rive orientale de la rivière Sensée avant qu'une vive résistance allemande ne stoppât leur progression. Le 28 août, ils reprirent l'offensive, mais une puissante contre-attaque ennemie les ramena presque à leur point de départ. Ces deux jours-là, le 22e bataillon subit de lourdes pertes. Cinquante-trois de ses membres, en effet, perdirent la vie le 27 août; 13 de ses officiers et 108 de ses hommes subirent des blessures. Le lendemain, 52 hommes mouraient alors que 6 officiers et 92 hommes étaient blessés[128]. Dans la nuit suivante, la 2e division canadienne était relevée par la 1re, tandis que la 1re division britannique prit la place de la 3e. En trois jours de combat, les deux divisions canadiennes avaient réussi à progresser de plus de 8 km sur un front que l'ennemi avait défendu avec acharnement.

Selon le colonel Chaballe, aucun des 23 officiers qui participèrent à l'attaque[129] ne revint indemne des deux jours de combat près de la rivière Sensée[130]. L'unité perdit, en particulier, les services de son commandant, le lieutenant-colonel Dubuc, dont l'œil droit fut traversé par une balle. Suivit ensuite le major Vanier, futur gouverneur général du Canada, qui, sur l'ordre du brigadier-général Tremblay, s'était rendu remplacer le commandant du 22e, après qu'il fut tombé au combat. Le 28 août, il prit la tête de la seule attaque que le bataillon mena ce jour-là sous son commandement. Atteint par l'ennemi, il devait perdre une jambe. Pour Dubuc comme pour lui, la guerre était finie. Pour le bataillon, il s'agissait là de lourdes pertes qui venaient s'ajouter au transfert du lieutenant-colonel Tremblay au commandement de la 5e brigade, le 9 août. Ces trois hommes, en effet, s'étaient dévoués corps et âme pour le bataillon depuis leur arrivée avec celui-ci, en octobre 1914, dans les deux premiers cas, et en mars 1915, dans le dernier. Chacun à leur façon, ils avaient beaucoup contribué à façonner son identité et à assurer ses succès. Au moment de la relève, le 29 août, le bataillon était sous le commandement du sergent-major Joseph Pearson et, selon l'historien du bataillon, il lui restait 39 des 700 hommes avec lesquels il était passé à l'attaque[131]. Même son officier médical, le capitaine Albéric Marin, avait été blessé au combat, après avoir décidé de se défaire des insignes de la Croix-Rouge qu'il portait pour prendre le commandement du bataillon qui avait perdu tous ses officiers. Son geste lui mérita la Croix militaire. Le major G.-E.-A. Dupuis prit le commandement temporaire de l'unité jusqu'à l'arrivée du nouveau commandant, le lieutenant-colonel Henri DesRosiers, le 10 septembre.

« L'Assaut à Neuville-Vitasse ». Peinture du lieutenant Alfred Bastien montrant le 22e bataillon à l'attaque à l'est d'Arras en août 1918 (Musée canadien de la guerre)

Le major Henri Chassé devint alors le commandant en second de l'unité. Celui-ci servait avec le 22e bataillon depuis son enrôlement, le 6 novembre 1914, à titre de lieutenant. Né à Québec, le 30 décembre 1886, il était journaliste de métier et il avait fait partie du 89e régiment de milice du Témiscouata et de Rimouski durant six ans, avant de se porter volontaire pour servir outre-mer. Après avoir fait du recrutement à Québec en faveur du 22e bataillon, Chassé s'était rendu à Saint-Jean avec le premier groupe de renfort de la Vieille Capitale. Blessé à deux reprises avant sa nomination au poste de commandant en second, il avait reçu la Croix militaire, le 18 octobre 1917, pour sa bravoure et son dévouement lors de l'attaque de la cote 70. Henri Chassé devait commander le Royal 22e Régiment pendant l'entre-deux-guerres.

Le lieutenant-colonel DesRosiers, de son côté, s'était enrôlé, en août 1914, dans le premier contingent expéditionnaire que le Canada avait envoyé en Europe en 1914. Né à Vaudreuil, le 11 juillet 1880, il avait servi huit ans dans les Carabiniers Mont-Royal, avant de se porter volontaire pour servir en Europe. Fils de médecin, le jeune homme, à ce moment-là, était gérant adjoint des ventes de l'Imperial Tobacco. Après avoir servi dans le 14e bataillon, à titre de lieutenant, puis de capitaine, pendant 16 mois, il était revenu au Canada, en janvier 1916. Promu lieutenant-colonel, cette année-là, DesRosiers s'était vu confier le commandement du 163e bataillon que le journaliste Olivar Asselin avait accepté de recruter. Le bataillon démem-

bré, il avait été nommé commandant du 10e bataillon de réserve du CEC, en Angleterre, le 2 janvier 1917. Le 17 juillet suivant, il avait été cité à l'ordre du jour de l'armée. Le lieutenant-colonel Tremblay l'avait rencontré, en novembre 1917, lors d'un voyage en Angleterre, et le lieutenant-colonel DesRosiers lui avait fait très bonne impression. « C'est un chef sérieux, écrivait-il dans son journal, possédant un bon jugement, respecté par ses hommes et intéressé à son commandement[132]. » Sa nomination à la tête du 22e bataillon ne surprend guère dans ce contexte.

Dans les journées et les semaines qui suivirent la bataille de Chérisy, l'offensive, commencée le 26 août, dans le secteur d'Arras, se poursuivit et les divers systèmes de défense de l'ennemi tombèrent tour à tour. Les 1re et 4e divisions canadiennes s'illustrèrent lors de ces journées de combat, avant d'être relevées par les 2e et 3e dans la nuit du 2 au 3 septembre, sur la rive occidentale du canal du Nord. Puis ce fut l'accalmie. À ce moment, la situation militaire se présentait sous une forme tout autre qu'un mois auparavant. L'offensive limitée que les Alliés avaient déclenchée le 8 août pour dégager Amiens s'était transformée en une bataille cruciale aux résultats aussi impressionnants qu'inespérés au début de la campagne. À cette époque, Foch comptait porter le coup fatal à l'Allemagne l'année suivante[133]. Un mois plus tard, les Alliés n'avaient pas seulement rompu le front devant Amiens, mais la 10e armée française avait entrepris, le 20 août, une percée victorieuse des lignes allemandes entre l'Oise et l'Aisne tandis que, le 26 août, la 3e armée britannique se lançait, avec le CEC, à l'assaut des défenses germaniques entre Arras et Cambrai. Quatre semaines après l'effort initial tenté à Amiens, tous les espoirs étaient maintenant permis. Il n'était pas question de donner à l'ennemi la chance de réorganiser ses forces. Le 12 septembre, Britanniques et Français s'attaquèrent aux Allemands sur le front compris entre Saint-Quentin et Cambrai où des affrontements acharnés se déroulèrent pendant deux semaines. Pendant ce temps, dans le nord-est de la France, entre la Meuse et la Moselle, les Américains sous les ordres du général John Joseph Pershing refoulaient les Allemands sur une profondeur de 25 kilomètres.

LES DERNIÈRES OPÉRATIONS

Puis, entre le 26 et le 28 septembre, le maréchal Foch lançait une grande offensive sur trois fronts. Le 28 septembre, l'armée belge et la 2e armée britannique se portèrent à l'attaque dans les Flandres. En deux jours, elles franchirent 15 kilomètres en face d'Ypres, et délogèrent l'ennemi de la crête de Messines-Passchendaele. Pendant ce temps, les Français, aidés des Américains, se portèrent à l'attaque contre les troupes allemandes qui défendaient le secteur entre Reims et Verdun. Puis, dans la nuit du 26 au 27 septembre, le CAC fut chargé de franchir l'obstacle que constituait le canal du Nord, dans le cadre des opérations menées par le maréchal Haig sur le front situé entre Saint-Quentin et Cambrai. Avec la 2e division canadienne en réserve et la 11e division britannique sous ses ordres, le général

Currie exécuta avec succès la mission qui lui avait été confiée. Le soir du 27 septembre, le CAC occupait la rive orientale du canal et avançait sur Cambrai. Il y rencontra une farouche résistance les jours suivants. Le 1er octobre, la 2e division, qui était restée en réserve jusque-là, releva la 4e division. Le 22e bataillon, qui avait renouvelé ses rangs et pansé ses blessures en septembre, y était. S'il n'avait participé à aucune opération d'envergure depuis le massacre de Chérisy, il perdit 42 hommes (12 tués et 34 blessés, dont 3 officiers), dès les 2 et 3 octobre, durant une contre-attaque ennemie[134].

Ensuite, sur le front canadien, la situation resta plutôt tranquille jusqu'au 6 octobre, quand fut donné l'ordre au CAC d'essayer, avec la 3e armée britannique, de prendre Cambrai qu'on avait vainement tenté de conquérir jusque-là. La 2e division reçut la mission de s'emparer de la partie du canal de l'Escaut qui coulait au nord de l'agglomération. La 5e brigade devait se charger de la deuxième phase, en enlevant trois ponts et en établissant une tête de pont de l'autre côté du canal. La 2e division entreprit son attaque dans la nuit du 8 au 9 octobre. Elle surprit totalement l'ennemi qui se préparait à quitter Cambrai, dans le cadre d'un important mouvement de repli de trois armées allemandes sur tout le front entre l'Oise et la Scarpe. Après que la brigade eut accompli la tâche qui lui avait été assignée, le 22e bataillon se joignit aux 24e et 26e bataillon pour nettoyer les abords nord-est de la ville. Ce jour-là, le bataillon subit des pertes minimes (2 hommes tués et 20 blessés)[135] par comparaison avec les combats antérieurs auxquels il avait été appelé à participer. Le lendemain soir, la 49e division britannique commençait à prendre la relève de la 2e division canadienne et la 5e brigade ne participa pas aux combats que menèrent les 4e et 6e brigades le 11 octobre, avant que le CAC ne cédât sa place sur le front. Pour lui, la campagne d'Arras-Cambrai qui avait commencé le 26 août était terminée. Il pouvait être fier de sa conduite et de ses succès, puisqu'il avait franchi plus de 35 kilomètres sur un terrain défendu d'arrache-pied par l'ennemi, en libérant 54 villes et villages sur une superficie de 300 000 kilomètres carrés, outre qu'il avait enlevé l'importante ville de Cambrai à l'ennemi[136].

À ce moment, dans l'esprit de tous, l'issue de la guerre ne faisait plus de doute depuis déjà plusieurs jours. Le 15 septembre, les troupes alliées, qui s'étaient repliées à Salonique en 1915, avaient lancé une grande offensive sur le front balkanique que seuls les Bulgares défendaient alors. Leur succès amena la Bulgarie à demander l'armistice le 26 septembre. Trois jours plus tard, ce dernier était signé. Hindenburg et Ludendorff jugèrent alors la partie irrémédiablement perdue. Le temps était venu, selon eux, de solliciter la suspension des hostilités. La Turquie, maintenant, était isolée. En Palestine, les Britanniques étaient parvenus à mettre ses troupes en déroute et à libérer les pays arabes de leur joug. L'Italie, de son côté, encouragée par les résultats de l'offensive alliée sur le front balkanique, était passée à l'attaque contre les positions que tenaient encore les troupes austro-hongroises sur son territoire. Dans la nuit du 3 au 4 octobre, l'Allemagne s'était rangée à l'avis de ses dirigeants militaires et avait envoyé une demande d'armistice

au président des États-Unis, Woodrow Wilson. La situation n'était pas désespérée pour les troupes allemandes, au moment où leurs chefs s'étaient prononcés en faveur d'un armistice. Il est vrai que les armées allemandes battaient en retraite. Mais les Alliés n'avaient encore obtenu aucun résultat décisif sur le front occidental. Le haut commandement allemand avait-t-il perdu son sang-froid? S'était-il imaginé, par cette démarche, que les Alliés se contenteraient de l'évacuation par l'Allemagne des territoires qu'elle avait envahis à l'Ouest? Si tel fut son calcul, il s'avéra singulièrement fautif.

Pendant que le président Wilson faisait connaître les conditions alliés à l'Allemagne, les hostilités continuèrent et la situation s'envenima pour les puissances centrales. Le 24 octobre, les Italiens battaient les Austro-Hongrois à Vittorio-Veneto. Sur le front occidental, l'avance des troupes alliées continuait inexorablement. Il en était de même de la progression du CAC qui n'eut plus cependant à livrer d'affrontements meurtriers comme ceux du 22e à Courcelette ou à Chérisy. Toutefois les Canadiens furent appelés à participer à une dernière grande opération, la prise de Valenciennes, les 1er et 2 novembre 1918. La 2e division resta alors en réserve. Puis ce fut la poussée sur Mons, sous la pluie et dans la boue. Dans la nuit du 6 au 7 novembre, la 2e division canadienne remplaça la 4e en première ligne, avec la 5e brigade à l'avant. Puis le 10 novembre, le CAC entreprenait de capturer la ville de Mons et la 2e division participa à cette opération. Le lendemain, l'armistice, que l'Allemagne avait demandé cinq jours plus tôt, mettait fin officiellement aux hostilités. Les Allemands avaient imité les Turcs qui s'étaient rendus le 18 octobre et avaient accepté 12 jours plus tard les termes de l'armistice que les Alliés avaient définis. Les Austro-Hongrois, pour leur part, avaient demandé l'armistice, le 29 octobre; ils l'avaient signé, le 3 novembre.

La guerre était maintenant terminée. Les soldats pouvaient enfin rêver à une vie normale. Pourtant, dans beaucoup de cas, le retour au foyer prendrait encore plusieurs mois à se concrétiser. Il en fut ainsi pour les hommes du 22e bataillon, puisque les 1re et 2e divisions canadiennes, les plus anciennes du CAC, furent désignées pour accompagner les troupes d'occupation britanniques sur les rives du Rhin. Le départ se fit de Mons, le 18 novembre. Le 4 décembre, les Canadiens traversèrent la frontière allemande et le 13, la 1re division franchissait le Rhin tandis que le général Currie recevait le salut de la 2e division devant le pont de Bonn. Le 18 janvier, la relève de la 2e division commençait. Le 22e bataillon, pour sa part, quitta l'Allemagne en direction de la Belgique, le 23 janvier 1919, avant de prendre la destination du Havre, le 2 avril, puis celle de Southampton, sept jours plus tard. Enfin, un mois après, le 10 mai, le bataillon montait à bord du navire jumeau du *Titanic*, l'*Olympic*, à destination du Canada où il accosta le 16 mai. Le soir même, le bataillon prenait le train qui entra en gare à Québec, le dimanche 18 mai. Après avoir été acclamé tout le long du trajet, en particulier à Amherst, le 22e bataillon canadien-français fut l'objet d'une réception inoubliable tant à Québec qu'à Montréal où des fêtes en son honneur se déroulèrent ensuite durant trois jours.

N O T E S

1. RENOUVIN, *la Crise européenne* [...], p. 312.
2. *Ibid.*
3. NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], p. 124.
4. *Ibid.*
5. L'appendice A fournit l'organigramme du Corps d'armée canadien. Le lecteur pourra mieux situer la place que le 22e bataillon occupait dans cette organisation.
6. J. A. H., *les Poilus canadiens* [...], p. 12.
7. Citation à l'ordre du jour méritée par le major Roy. Reproduite (traduction française) dans RR22eR, dossier « Les distinctions honorifiques du 22e bataillon (canadien-français) ». Depuis la rédaction de cette étude, le colonel Charles Chauveau a remis à la Régie du Royal 22e Régiment un manuscrit en trois volumes intitulé « Soixante-cinq ans d'histoire. Notes historiques sur le Royal 22e Régiment ». On y trouve le texte de plusieurs citations. Le Service historique de la Défense nationale en possède une copie.
8. *Ibid.*
9. RENOUVIN, *la Crise européenne* [...], p. 361.
10. *Ibid.*, p. 363.
11. TERRAINE, *The Great War, 1914-1918*, pp. 142-143.
12. RENOUVIN, *op. cit.*, pp. 368-369.
13. Selon Nicholson, les troupes françaises se résumaient à une armée de 8 divisions tandis que les forces britanniques comprenaient 21 divisions, en plus de 8 autres en réserve. Renouvin parle plutôt de 26 divisions du côté britannique contre 14 du côté français. Voir NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], p. 174, et RENOUVIN, *op. cit.*, p. 369.
14. Journal de guerre du 22e bataillon (canadien-français), *passim.*
15. *Ibid.*, 2 janvier 1916.
16. APC, RG 9, III, C 3, vol. 4119, dossier 2, chemise 12, le sous-adjoint à l'adjudant général de la 2e division canadienne au colonel F.-M. Gaudet, 23 janvier 1916.
17. Voir par exemple le journal du brigadier-général Tremblay, 23 janvier 1916.
18. CNDP, dossier du CEC du colonel Frédéric-Mondelet Gaudet.
19. *Ibid.*
20. L'Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges (Order of St. Michael and St. George) a été créé le 12 août 1818 par le roi George III. Sont admissibles à l'Ordre les sujets de la Couronne britannique qui ont occupé ou sont appelés à occuper des fonctions importantes et qui ont rendu des services importants et extraordinaires à l'Empire, ou qui se sont distingués d'une façon éminente par leurs mérites ou leurs services, ou qui, étant officiers des forces britanniques d'un Dominion ou d'un territoire britannique rendront des services méritoires dans une opération militaire dans laquelle les forces britanniques seront engagées. Voir Capt Arthur JOCELYN, *Awards of Honour, the Orders, Decorations, Medals and Awards of Great Britain and the Commonwealth from Edward III to Elisabeth II*, Londres, Adam and Charles Black, 1956, pp. 35-38.
21. Le titre original de la décoration était le suivant: « Brought to notice of Secretary of State for War for Valuable Services rendered in connection with the War ».
22. Créée par Napoléon, le 19 mai 1802, la Légion d'honneur est la décoration la plus élevée qu'une personne puisse recevoir de la France en reconnaissance de l'excellence des services qu'elle a rendus.

23. Télégramme du major-général J. W. Carson, représentant spécial du ministère de la Milice et de la Défense du Canada en Grande-Bretagne, au brigadier-général J. C. MacDougall, commandant de la division canadienne d'instruction en Angleterre, 30 novembre 1915, APC, RG 9, III, vol. 611, dossier C-71-2, vol. 1.
24. *Ibid.*; réponse de MacDougall à Carson, 30 novembre 1915.
25. Journal du brigadier-général Tremblay, 25 janvier 1916.
26. APC, Fonds Vanier, MG 32, A2, vol. 2, dossier « 1916, correspondance familiale, mère de G. P. V. », lettre du lieutenant Georges-P. Vanier à sa mère, 7 janvier 1916. On notera que Vanier avait pour habitude d'écrire à sa mère, en anglais, et à son père, en français.
27. Journal du brigadier-général Tremblay, 26 février 1916.
28. NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], pp. 145-146.
29. *Ibid.*, p. 152.
30. Rapport du lieutenant Peter S. Browne adressé au commandant du 22e bataillon (canadien-français), 7 avril 1916, APC, RG 9, III, D1, vol. 4693, dossier 52, chemise 23, 7 avril 1916. La section complète des mitrailleurs comprenait 18 personnes.
31. *Ibid.*
32. CHABALLE, *Histoire du 22e bataillon canadien-français* [...], p. 102.
33. La Croix militaire (Military Cross) a été instituée en Grande-Bretagne, le 28 décembre 1914, pour reconnaître les services distingués et méritoires rendus par les officiers subalternes et les sous-officiers brevetés (1re classe). À partir du 1er janvier 1917, on tint compte seulement des services rendus au combat dans l'attribution de cette décoration. Le 1er juin suivant, les majors temporaires et intérimaires purent recevoir la médaille. La Croix militaire est l'une des décorations les plus importantes que les officiers susnommés pouvaient se voir décerner durant la Première Guerre mondiale. Voir P. E. ABBOTT et J. M. A. TAMPLIN, *British Galantry Awards*, Enfiled, Middlesex, Guinness Superlatives Ltd. in conjunction with B. A. Seaby Ltd. (Londres), 1971, pp. 209-217.
34. Créée le 25 mars 1916, la Médaille militaire (Military Medal) est une décoration britannique qui vise à reconnaître les actes de bravoure des sous-officiers et des soldats au front. Elle est l'équivalent de la Croix militaire chez les officiers subalternes. Outre la Croix de Victoria et la Médaille du service distingué, cette décoration était la plus importante que ces militaires pouvaient recevoir durant la Première Guerre mondiale. Voir ABBOTT et TAMPLIN, *op. cit.*, pp. 209-217.
35. Citation qui accompagnait la décoration.
36. CHABALLE, *op. cit.*, p. 98.
37. Banque de données informatisées; CNDP, Statistics WWI, CEF Casualties By Day, Month and Year (janvier – juin 1916). Nous avons déterminé le nombre de décès d'après la banque de données et nous avons fixé celui des blessures d'après le dossier des pertes conservé au CNDP.
38. NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], p. 157.
39. Journal de guerre du 22e bataillon (canadien-français), 7 juin 1916.
40. Banque de données informatisées; CNDP, Statistics WWI, CEF Casualties by Day, Month and Year.
41. Cité dans CHABALLE, *op. cit.*, p. 110.
42. CNDP, Statistics WWI, CEF Casualties by Day, Month and Year.
43. Citation qui accompagnait chacune des décorations et dont le ministère canadien des Anciens Combattants possède le texte; RR22eR, « les Distinctions honorifiques du 22e bataillon (canadien-français) »; CNDP, « Honours/Awards WWI », boîte n° 120.
44. CNDP, dossier du CEC du major Léo-Richer Laflèche.
45. *Ibid.*; l'Ordre du service distingué (Distinguished Service Order) remonte au 9 novembre 1886. Le D.S.O., pour reprendre l'abréviation sous laquelle cette décoration est bien connue, a pour but de reconnaître le service méritoire ou distingué des officiers supérieurs au front ou en face de l'ennemi. Cet honneur a préséance sur la Croix militaire. Voir ABBOTT et TAMPLIN, *op. cit.*, pp. 138-150.
46. Citation qui accompagnait le D.S.O. et dont le ministère des Anciens Combattants possède copie.
47. CNDP, dossier du CEC du major Léo-Richer Laflèche.

48. Journal du brigadier-général Tremblay, 17 juin 1916. Le major Languedoc a rendu hommage lui aussi à son officier décédé. Voir CHABALLE, *Histoire du 22e bataillon canadien-français* [...], p. 114.
49. Journal du brigadier-général Tremblay, 17 juin 1916.
50. NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], p. 167.
51. *Ibid.*, p. 179.
52. La bataille de Courcelette a fait l'objet de plusieurs comptes rendus et études diverses. On en trouvera la reconstitution dans les ouvrages pertinents mentionnés en bibliographie. On pourra consulter aussi le journal du brigadier-général Tremblay; J.-H. CHABALLE, « la Bataille de Courcelette », APC, RG 24, vol. 1830, dossier G.A.Q. 7-44 (cet article a paru en 1941 dans l'album-souvenir qu'a publié l'Amicale du 22e à l'occasion du 25e anniversaire de la bataille et dont les APC possèdent copie); « Story of the 22nd Battalion — September 15th, 1916 », APC, RG 9, III, D1, vol. 4693, dossier 52, chemise 26; « la Bataille de Courcelette », APC, Papiers Lanctôt, MG 30, D95, vol. 10, dossier « 1916-1918 »; RR22eR, dossier « The Battle of Courcelette ».
53. Journal du brigadier-général Tremblay, 15 septembre 1915.
54. Cité dans CHABALLE, *op. cit.*, 139.
55. NICHOLSON, *op. cit.*, p. 184.
56. CHABALLE, *op. cit.*, p. 138.
57. Journal du brigadier-général Tremblay, 16 septembre 1916.
58. *Ibid.*
59. Citation officielle qui accompagnait la décoration.
60. Journal du brigadier-général Tremblay, 15 septembre 1916.
61. D'après Charles Chauveau, 32 officiers et soldats du 22e bataillon reçurent une décoration, pour leur conduite lors de la bataille de Courcelette ou de l'attaque de la tranchée Regina, dont il est question plus loin. Voir CHAUVEAU, *Soixante-cinq ans d'histoire* [...], Tome I, pp. 79-80.
62. Banque de données informatisées; CNDP, Statistics WWI, CEF Casualties by Day, Month and Year.
63. NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], p. 185.
64. FILTEAU, *le Québec, le Canada et la Guerre 1914-1918*, p. 106.
65. NICHOLSON, *op. cit.*, p. 185, note infrapaginale.
66. Journal du brigadier-général Tremblay, 18 septembre 1916.
67. NICHOLSON, *op. cit.*, p. 187.
68. Cité dans *ibid.*, p. 187.
69. Journal de guerre du 22e bataillon (canadien-français), 27-29 septembre 1916; Brigadier-général A. H. MACDONELL, « Summary of operations covering operations from night of 26/27th Sept. to night 1st/2nd Oct. », APC, RG 9, III, C3, vol. 4089, dossier 20, chemise 11.
70. Message du major A.-E. Dubuc, commandant le 22e bataillon, au commandant de la 5e brigade, 30 septembre 1916, cité dans CHABALLE, *Histoire du 22e bataillon canadien-français* [...], pp. 209-210.
71. Les messages respectifs des deux commandants ont été reproduits dans *ibid.*
72. MACDONELL, « Summary of operations [...] », APC, RG 9, III, C3, vol. 4089, dossier 20, chemise 11.
73. Rapport du major A.-E. Dubuc, commandant le 22e bataillon (canadien-français), au commandant de la 5e brigade d'infanterie canadienne, 17 octobre 1916, RR22eR, « Tranchée Regina » et APC, RG 9, III, C 3, vol. 4089, dossier 20, chemise 11.
74. CNDP, Statistics WWI, CEF Casualties by Day, Month and Year.
75. MACDONELL, « Summary of operations [...] », APC, RG 9, III, C3, vol. 4089, dossier 20, chemise 11.
76. *Ibid.*

77. Banque de données informatisées; CNDP, Statistics WWI, CEF Casualties by Day, Month and Year. Aucune des sources consultées, en particulier le rapport de Macdonell et le journal de guerre, ne mentionne la présence d'escouades du bataillon dans les tranchées après la relève du 2 octobre. Pourtant les statistiques montrent beaucoup d'hommes blessés et tués, les 2, 3 et 4 octobre. Ce jour-là, par exemple, 54 auraient perdu la vie et 47 auraient subi des blessures. Voilà pourquoi nous avons décidé de fournir les chiffres qui englobent la période du 27 septembre au 4 octobre.
78. NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], p. 214.
79. Banque de données informatisées; CNDP, Statistics WWI, CEF Casualties by Day, Month and Year.
80. Cité dans RENOUVIN, *la Crise européenne* [...], p. 372.
81. RENOUVIN, *op. cit.*, p. 439.
82. NICHOLSON, *op. cit.*, p. 290.
83. *Ibid.*, p. 291. John Terraine a repris la conclusion de Nicholson. Voir TERRAINE, *The Great War* [...], p. 175.
84. *Ibid.*
85. Banque de données informatisées; CNDP, Statistics WWI, CEF Casualties by Day, Month and Year.
86. *Ibid.*
87. NICHOLSON, *op. cit.*, p. 288.
88. Cité dans RENOUVIN, *op. cit.*, p. 468.
89. NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], p. 318.
90. *Ibid.*
91. Banque de données informatisées; CNDP, Statistics WWI, CEF Casualties by Day, Month and Year.
92. Journal de guerre du 22e bataillon (canadien-français), 17-18 août 1917 et appendice M du mois d'août.
93. *Ibid.*, 20-21 août 1917.
94. TERRAINE, *The Great War* [...], p. 185.
95. Cité dans NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], p. 335.
96. NICHOLSON, *op. cit.*, p. 355.
97. Cité dans TERRAINE, *op. cit.*, p. 187.
98. Citation officielle qui accompagnait la décoration et dont le ministère des Affaires des anciens combattants possède copie.
99. Banque de données informatisées; CNDP, Statistics WWI, CEF Casualties by Day, Month and Year.
100. *Ibid.*
101. RENOUVIN, *la Crise européenne* [...], p. 472.
102. *Ibid.*, p. 511.
103. RENOUVIN, *la Crise européenne* [...], p. 577.
104. *Ibid.*, p. 592.
105. Citation officielle qui accompagnait les décorations remises au lieutenant Cloutier et au sergent Maggio.
106. Lieutenant-colonel T.-L. Tremblay, commandant du 22e bataillon (canadien-français), « Special Report on Raid Made by 22nd (F.C.) Battalion on 27/2/18 », Journal de guerre du 22e bataillon canadien-français. Le texte intégral du rapport traduit en français a été reproduit dans CHABALLE, *op. cit.*, pp. 320 s.
107. Journal du brigadier-général Tremblay, 26 février 1918. Tremblay s'est certainement trompé de date ici. Le journal de guerre du 22e bataillon prouve hors de tout doute que le raid eut bel et bien lieu le 27 février 1918.
108. NICHOLSON, *op. cit.*, p. 410.
109. *Ibid.*
110. *Ibid.*, p. 416.

111. Créée le 29 janvier 1856 à l'époque de la guerre de Crimée, la Croix de Victoria (Victoria Cross) est la plus haute décoration qui puisse être accordée à un militaire, indépendamment de son grade, pour reconnaître sa grande bravoure au combat. Ce critère est le seul qui puisse entrer en ligne de compte dans l'attribution de la Croix de Victoria.
112. SWETTENHAM, *la Participation du Canada à la Première Guerre mondiale*, p. 38.
113. *Ibid.*
114. Journal du brigadier-général Tremblay, 7 août 1918.
115. *Ibid.*
116. *Ibid.*, 8 août 1918.
117. *Ibid.*
118. Banque de données informatisées; CNDP, Statistics WWI, CEF Casualties By Day, Month and Year.
119. *Militia List* (June 1914), p. 188.
120. CNDP, dossier du CEC du major Arthur-Édouard Dubuc.
121. CNDP, dossier du CEC du brigadier-général Thomas-Louis Tremblay.
122. Journal du brigadier-général Tremblay, 9 août 1918.
123. Banque de données informatisées; CNDP, Statistics WWI, CEF Casualties By Day, Month and Year.
124. NICHOLSON, *op. cit.*, p. 440.
125. *Ibid.*, pp. 440-441.
126. RENOUVIN, *op. cit.*, p. 598.
127. NICHOLSON, *op. cit.*, p. 453.
128. Banque de données informatisées; CNDP, Statistics WWI, CEF Casualties by Day, Month and Year.
129. On sait qu'un bataillon complet ne participait jamais à une attaque. Des officiers et des sous-officiers dans chaque compagnie restaient à l'arrière, pour assurer la relève, au cas où les officiers et sous-officiers envoyés au combat seraient tués ou blessés.
130. CHABALLE, *Histoire du 22e bataillon canadien-français* [...], pp. 362 et 365.
131. *Ibid.*, p. 384.
132. Journal du brigadier-général Tremblay, 28 novembre 1917.
133. RENOUVIN, *op. cit.*, p. 593.
134. Banque de données informatisées; CNDP, Statistics WWI, CEF Casualties by Day, Month and Year.
135. *Ibid.*
136. NICHOLSON, *op. cit.*, p. 498.

DEUXIÈME PARTIE

Le recrutement des renforts

C H A P I T R E I V

Les unités de recrutement de 1915 et 1916

DÉVOREUSE D'HOMMES, la Première Guerre mondiale aurait pris fin plus tôt si les armées en présence n'avaient pu compter sur des renforts en grand nombre. À lui seul, le 22e bataillon accueillit 5 584 hommes dans ses rangs, durant son séjour en Europe. De ce nombre, 4 395 vinrent renforcer l'unité après son arrivée au front. Avant de tenter d'expliquer les circonstances dans lesquelles ces milliers d'hommes ont été appelés à servir avec le 22e bataillon canadien-français, nous chercherons d'abord, dans cette deuxième partie, à analyser le contexte dans lequel ces citoyens s'enrôlèrent dans le Corps expéditionnaire canadien.

L'ENRÔLEMENT DES SOLDATS DU 22e BATAILLON ET DES MEMBRES DU CEC

On connaît bien l'évolution générale du recrutement au Canada pendant le conflit. Le 10 août 1914, le gouvernement canadien fixa à 25 000 hommes l'effectif du premier contingent. Puis, en octobre, il autorisa le recrutement d'un deuxième dont l'effectif fut fixé à 20 000 hommes. Il annonça en plus, ce mois-là, sa décision de garder 30 000 hommes sous les drapeaux au Canada. Il porta ce nombre à 50 000 le 21 novembre[1]. L'effectif autorisé du CEC devait croître substantiellement par la suite. Établi à 150 000 hommes, le 8 juillet 1915, il passa à 250 000 en octobre. Puis, le 1er janvier 1916, le premier ministre Borden faisait connaître solennellement à la nation sa décision, restée célèbre, de porter à 500 000 hommes l'effectif du CEC[2].

Certains contemporains perspicaces n'ont pas manqué de souligner que des efforts de recrutement aussi considérables risquaient de met-

tre en péril par la suite l'enrôlement des renforts nécessaires au maintien d'une force d'une si grande envergure[3]. Ils avaient vu juste. À la fin de la première année de guerre et durant une bonne partie de la deuxième, les recrues se présentèrent en grand nombre aux officiers recruteurs, bien qu'à un rythme inférieur à celui auquel on s'attendait, une fois les deux premiers contingents constitués[4]. L'enthousiasme et la volonté de combattre pouvaient sembler inépuisables alors aux yeux de plusieurs observateurs. Pourtant, après avoir atteint un sommet de 34 913 volontaires, en mars 1916, le recrutement subit un déclin graduel, mais inexorable, durant les mois suivants (graphique 5 et appendice J, tableau 1). En décembre 1916, par exemple, 5 200 volontaires seulement furent engagés dans la force expéditionnaire. Par ailleurs, les efforts considérables qu'on avait faits en 1915 et au début de 1916 avaient provoqué des plaintes de la part des milieux financiers: le recrutement militaire enlevait à l'industrie des bras dont elle avait bien besoin pour faire face à la hausse de la demande et à la fabrication de munitions. La Canadian Manufacturers' Association étudia d'ailleurs la question et ne manqua pas de faire des représentations au gouvernement fédéral à ce sujet[5].

La guerre fit sentir aussi ses effets sur l'agriculture. L'expansion industrielle, entraînée par la production des munitions, ne manqua pas d'attirer de nombreux ruraux vers la ville[6]. Devant cette situation, le gouvernement décida de créer le Service national qui se vit confier la mission de répertorier la main-d'œuvre canadienne et de déterminer les citoyens qui pouvaient servir dans le CEC, sans nuire à l'économie du pays. Cette initiative ne modifia en rien les problèmes de recrutement avec lesquels le Canada était aux prises. Durant l'année de guerre 1916-1917, l'enrôlement de nouvelles recrues marqua un sommet en août 1916 (6 989). En juillet 1917, seulement 3 646 volontaires se joignirent au CEC. Devant les résultats désappointants que le recrutement apportait mois après mois, le premier ministre Borden avait fait connaître, le 18 mai 1917, la décision de son gouvernement de recourir à la conscription. Déposé le 11 juin 1917, le projet de loi sur le service militaire obligatoire obtint la sanction royale le 27 août suivant.

Le rythme d'enrôlement des hommes qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon est conforme dans son mouvement général à celui de l'ensemble des membres du CEC (graphique 5)[7]. Dans les deux cas, une période initiale qui va de la formation jusqu'en avril 1916 rapporta des résultats remarquables quand on la compare avec la phase suivante. Durant celle-ci, qui prit fin avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le service militaire, le 13 octobre 1917, le nombre d'enrôlements s'avéra bien inférieur aux attentes gouvernementales[8]. Ces dernières furent mieux satisfaites durant l'étape finale, marquée par l'enrôlement forcé d'une centaine de milliers de citoyens canadiens. Cependant, le recrutement des hommes du 22e bataillon connut un rythme propre à l'intérieur de chaque phase. La première année de recrutement rapporta de meilleurs fruits dans le cas du 22e bataillon (32,5%) (tableau 11) que dans celui du CEC (21%). Pour l'unité francophone, seule la deuxième année s'avéra plus prolifique (36,6%) alors que la force expéditionnaire jouit de meilleurs résultats aussi durant la quatrième année (25,9%).

GRAPHIQUE 5

Enrôlement mensuel des membres du 22e bataillon qui ont servi outre-mer et de l'ensemble des hommes du CEC

Légende: —=22e bataillon × 100 ---=CEC

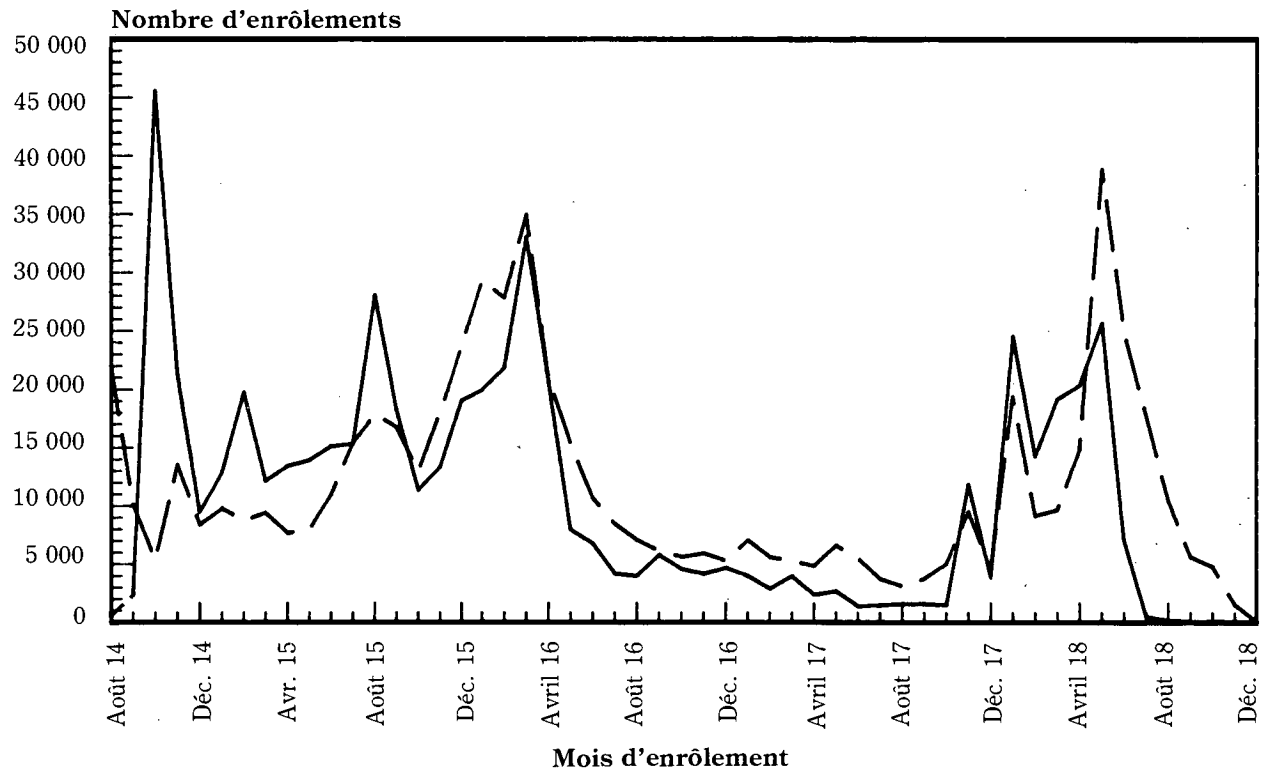

TABLEAU 11

Mois et année d'enrôlement des recrues qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon

1re ligne: nombre
2e ligne: pourcentage de la rangée
3e ligne: pourcentage de la colonne

Mois d'enrôlement	Année d'enrôlement (août à juillet)						
	Inconnue	1914-15	1915-16	1916-17	1917-18	1918-19	Total
Août	0	5	280	39	15	1	340
	-	1,5	82,4	11,5	4,4	0,3	100,0
	-	0,3	13,7	9,5	1,1	100,0	6,1
Septembre	0	23	182	57	15	0	277
	-	8,3	65,7	20,6	5,4	0,0	100,0
	-	1,3	8,9	13,9	1,1	0,0	5,0
Octobre	0	455	113	45	14	0	627
	-	72,6	18,0	7,2	2,2	0,0	100,0
	-	25,1	5,5	11,0	1,1	0,0	11,3
Novembre	0	212	133	41	118	0	504
	-	42,1	26,4	8,1	23,4	0,0	100,0
	-	11,7	6,5	10,0	9,0	0,0	9,0
Décembre	0	94	190	46	38	0	368
	-	25,5	51,6	12,5	10,3	0,0	100,0
	-	5,2	9,3	11,2	2,9	0,0	6,6
Janvier	0	128	199	39	245	0	611
	-	21,0	32,6	6,4	40,1	0,0	100,0
	-	7,1	9,8	9,5	18,7	0,0	11,0
Février	0	197	218	28	142	0	585
	-	33,7	37,3	4,8	24,3	0,0	100,0
	-	10,9	10,7	6,8	10,8	0,0	10,5
Mars	0	121	330	39	191	0	681
	-	17,8	48,5	5,7	28,1	0,0	100,0
	-	6,7	16,2	9,5	14,6	0,0	12,2
Avril	0	134	207	23	203	0	567
	-	23,6	36,5	4,1	35,8	0,0	100,0
	-	7,4	10,2	5,6	15,5	0,0	10,2
Mai	0	139	79	26	256	0	500
	-	27,8	15,8	5,2	51,2	0,0	100,0
	-	7,7	3,9	6,3	19,5	0,0	9,0
Juin	0	151	67	13	70	0	301
	-	50,2	22,3	4,3	23,3	0,0	100,0
	-	8,3	3,3	3,2	5,3	0,0	5,4
Juillet	0	153	41	14	4	0	212
	-	72,2	19,3	6,6	1,9	0,0	100,0
	-	8,4	2,0	3,4	0,3	0,0	3,8
Total	-	1 812	2 039	410	1 311	1	5 573
	-	32,5	36,6	7,4	23,5	0,0	100,0
	-	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Inconnu	11	0	0	0	0	0	11
Total général	11	1 812	2 039	410	1 311	1	5 584

Cette situation s'explique de la façon suivante. Le 22e bataillon dut faire le plein de ses hommes avant son départ pour l'Angleterre. Par la suite, il fallut simplement combler les pertes. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que la proportion d'hommes du 22e bataillon enrôlés durant la première année de guerre ait été supérieure à celle des membres du CEC. Ce dernier, en effet, a vu le jour avec la mobilisation d'un seul contingent de 25 000 hommes. Il prit ensuite de plus en plus d'ampleur, jusqu'à ce que le premier ministre Borden décidât d'en fixer l'effectif à 500 000 hommes. Dans les circonstances, la période de conscription fournit plus d'hommes en pourcentage au CEC. Ici encore, il s'agissait simplement, dans le cas du 22e bataillon, de remplacer les hommes qui n'étaient plus en état de combattre. Dans celui de la force expéditionnaire, il fallait essayer de prévoir l'avenir et, en conséquence, d'appeler assez d'hommes pour combler les pertes estimées sur le front. Quant à la troisième année de recrutement, la courbe des enrôlements laisse voir que moins de soldats du 22e bataillon que de membres du CEC s'enrôlèrent proportionnellement. Cette situation ne surprend pas, quand on sait les difficultés considérables que rencontra le recrutement au Québec cette année-là.

En résumé, 69,1% des recrues qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon se sont enrôlées durant les deux premières années de guerre: 32,5% d'août 1914 à juillet 1915 et 36,6% d'août 1915 à juillet 1916. Dans le cas du CEC, les deux mêmes années permirent de recruter 21% et 38,5% de tous les hommes qui se sont joints au CEC, ce qui fait un total de 59,4%. Durant la troisième année, le recrutement était en chute libre: seulement 7,4% des hommes du 22e bataillon s'enrôlèrent alors contre 11% pour l'ensemble du CEC. La quatrième année, pour sa part, vit 23,5% des soldats de l'unité canadienne-française s'enrôler, essentiellement à cause de la Loi sur le service militaire. En effet, seulement 155 (11,8%) soldats du 22e bataillon qui se joignirent au CEC entre août 1917 et juillet 1918 étaient des volontaires. Dans la force expéditionnaire, la proportion d'engagements, la quatrième année, atteignit 25,1%. Enfin, un homme seulement, conscrit durant la cinquième année de guerre, a fait partie du 22e bataillon tandis que 6,7% des membres du CEC s'enrôlèrent cette année-là. Évidemment, rares furent ceux d'entre eux qui servirent dans une unité combattante, puisque la guerre, alors, était sur le point de se terminer.

Au total, la proportion des conscrits qui ont servi dans le 22e bataillon d'outre-mer s'établit à 20,7% alors qu'elle est de 17,5% dans le cas du CEC[9]. Il convient de noter cependant que cette différence n'a aucune signification pour les raisons suivantes. Premièrement, les chiffres du CEC comprennent plusieurs dizaines de milliers de recrues, des volontaires comme des conscrits, qui ont servi seulement au Canada. De plus, la banque de données du 22e bataillon montre que les hommes conscrits après le mois de juin 1918 n'avaient pour ainsi dire aucune chance d'être versés dans une unité combattante. Dans ce contexte, on ne peut faire aucune comparaison entre le nombre de conscrits du bataillon canadien-français et celui du CEC. Seules de futures recherches permettront de déterminer dans quelle mesure les

autres unités combattantes de la force expéditionnaire ont recouru à une proportion similaire de soldats conscrits. D'autre part, quand on considère isolément les volontaires qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon, les deux premières années de guerre se démarquent de façon encore plus importante (graphique 6). On se rend compte alors jusqu'à quel point elles furent différentes des autres. Au total, 87,2% de ces hommes, en effet, s'enrôlèrent durant cette période (41%, la première année, et 46,2%, la deuxième), tandis que 12,8% se joignirent au CEC les deux années suivantes (9,3%, la troisième année, et 3,5%, la quatrième).

Analysées sur une base annuelle, les statistiques révèlent aussi peu de divergence entre le profil de l'enrôlement des hommes du 22e bataillon et celui qui émerge de l'enrôlement des membres du CEC. Premièrement, comme le recrutement de l'unité canadienne-française a commencé deux mois plus tard que celui de la force expéditionnaire, on n'est guère surpris de constater que seulement 5 recrues qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon se sont enrôlées en août 1914, et 23 en septembre. Ces statistiques ne sont pourtant pas dénuées d'intérêt car elles montrent que peu de Canadiens français enrôlés dans le premier contingent expéditionnaire ont servi plus tard dans le 22e bataillon. De fait, nous avons retrouvé seulement 10 hommes qui ont servi dans le bataillon canadien-français après avoir fait partie du 12e bataillon, et 9 qui y ont été transférés après avoir combattu dans le 14e. Les chances des Canadiens français du premier contingent d'être affectés au bataillon qui représentait leur nationalité étaient donc faibles. Dans ce contexte, il serait intéressant de savoir combien d'autres ont pu se voir refuser la permission de passer au bataillon francophone.

Deuxièmement, le premier mois de recrutement du 22e bataillon fut celui pendant lequel le plus fort pourcentage d'hommes qui ont servi outremer avec cette unité s'enrôlèrent; 8,2% de ceux-ci, en effet, se joignirent au CEC en octobre 1914. Ce pourcentage passe à 11,1% quand on inclut les hommes qui ont quitté le bataillon avant son départ du Canada. Le CEC, de son côté, commença son recrutement en août 1914. Il obtint, comme on le sait, d'excellents résultats et les hommes qui se portèrent alors volontaires constituaient 3,6% de l'ensemble des recrues que compta la force expéditionnaire. Pourtant, deux séries mensuelles rapportèrent de meilleurs résultats encore: décembre 1915 à mars 1916 et deux mois de la période de conscription. Dans la première série, le pourcentage des enrôlements s'établit à 3,9 en décembre, 4,8 en janvier, 4,5 en février et 5,7 en mars. Dans la deuxième, le mois de mai 1918 fut le meilleur de toute la guerre (6,3%), à cause en particulier de la décision prise par le gouvernement, le 19 avril précédent, d'annuler les exemptions accordées à de nombreux citoyens admissibles au service militaire[10]. Ce geste continua de faire son effet le mois suivant, quand 4% des membres du CEC se présentèrent aux autorités militaires.

Dans le cas des recrues qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon, les mois les meilleurs, après celui d'octobre 1914, furent ceux de mars 1916 (5,9%), août 1915 (5%), mai 1918 (4,6%) et janvier 1918 (4,4%). Trop

GRAPHIQUE 6

Mois d'enrôlement des volontaires qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon

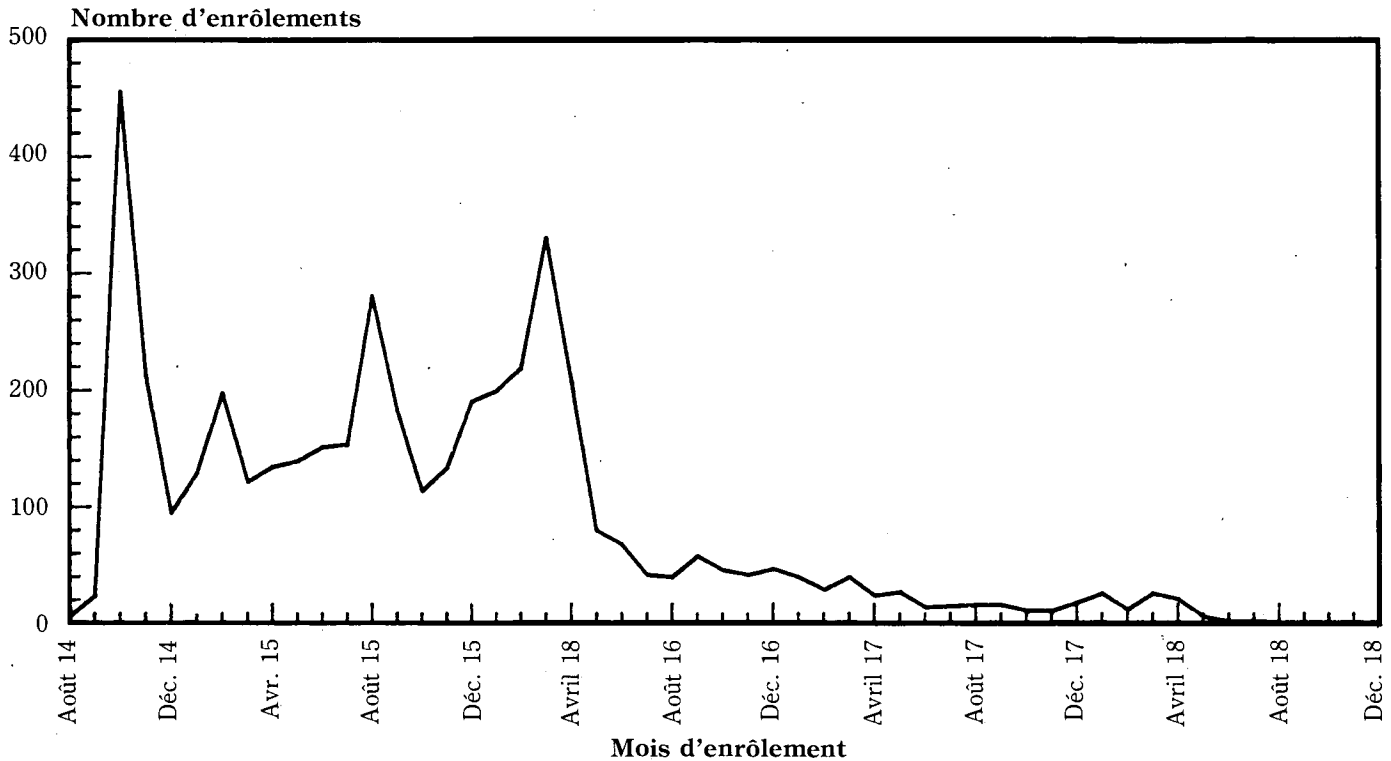

peu de volontaires francophones se seraient enrôlés dans les bataillons canadiens-français à partir du printemps 1916, rendant ainsi nécessaire le recours à des conscrits francophones pour continuer la lutte. D'où l'importance prise par ces deux mois de conscription par rapport à tous les mois de volontariat, sauf trois. En mars 1916, d'autre part, de nombreuses unités de recrutement étaient à l'œuvre. Leur travail collectif permit d'attirer dans les rangs du CEC beaucoup de volontaires potentiels dont l'enrôlement autrement se serait peut-être concrétisé plus tardivement. Enfin, le 69e bataillon enrôla 124 des 280 soldats du 22e bataillon qui se joignirent au CEC en août 1915. Ce succès contribua certes à donner à ce mois-là un relief particulier du point de vue de l'enrôlement des hommes du 22e bataillon. Pour les unités qui servirent au renforcement de celui-ci, il s'agit là, en effet, du meilleur mois d'enrôlement, du moins en ce qui concerne les soldats du 22e bataillon. Le succès du 69e suffit à transformer en un mois excellent des semaines qui autrement auraient été satisfaisantes sans plus. Il s'agit là, d'ailleurs, du premier mois de recrutement véritable effectué par cette unité. Le mois le plus prolifique revient ensuite au 41e bataillon qui enrôla, en février 1915, 94 volontaires qui furent transférés plus tard au front dans l'unité canadienne-française.

Dans l'ensemble, les mois particulièrement féconds pour le recrutement furent bien peu nombreux par comparaison avec les mois plus stériles (graphique 6). Si on exclut les mois d'août et septembre 1914, où le 22e bataillon n'existait pas encore, le pourcentage mensuel des enrôlements volontaires pour les soldats de cette unité varia de 2,1 à 10,3%, durant la première année du conflit (tableau 10). Il s'établit entre 2,6 et 7,5% d'août 1915 à avril 1916. Il connut une chute vertigineuse, le mois suivant, où il passa de 4,7%, en avril, à 1,8%, en mai. Malgré tout, ce pourcentage-ci sera plus élevé que celui de n'importe quel autre mois jusqu'à la fin des hostilités. Ainsi, durant la troisième année de guerre, il se situa entre 0,3% et 1,3% et ne dépassa pas 0,6%, pendant la quatrième. Il semble clair que les efforts intensifs de recrutement tentés du mois d'août 1914 à l'hiver 1916 ont vidé le Québec français des citoyens intéressés à se porter volontaires. Quant aux saisons, aucune ne fut particulièrement propice ou défavorable au volontariat. D'août 1914 à avril 1916 (à partir d'octobre 1914, dans le cas du 22e bataillon), chaque saison donna de meilleurs fruits que toute période subséquente. Les deux dernières années de guerre, au contraire, furent uniformément mauvaises, en toute saison.

Pour enrôler les 600 000 hommes qui se sont joints au CEC, on créa une multitude d'unités, de dépôts et de centres de recrutement. Chaque arme et chaque service avaient les siens: l'infanterie, l'artillerie, la cavalerie, le service médical, le service dentaire, etc. Le registre des unités du CEC, que le Service historique de la Défense nationale a préparé et qui regroupe tant les organismes formés au Canada que ceux qu'on a constitués outre-

mer, comprend 107 pages et chacune d'entre elles fournit des renseignements sur plus de 20 organisations[11]. Les seuls hommes qui ont servi dans le 22e bataillon au Canada ou outre-mer ont commencé leur service dans le CEC, par le truchement de près de 200 organisations diverses. Les structures de la force expéditionnaire, tout comme celles qu'on a mises sur pied pour le recrutement du personnel, étaient marquées par la diversité, la complexité et la multiplicité. Nous n'entreprendrons pas ici de démonter tout l'appareil bureaucratique et militaire mis en place dans le cadre de la participation canadienne à la Première Guerre mondiale[12]. Cependant, des unités et des dépôts de recrutement ont joué un rôle plus important que d'autres, dans l'engagement des hommes qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon. C'est d'eux qu'il sera plus particulièrement question ici.

Évidemment, comme on pouvait s'y attendre, la majorité des membres du 22e bataillon ont servi d'abord dans une unité d'infanterie, même si certains se sont enrôlés dans d'autres armes ou services. Pour bien comprendre dans quel contexte se fit le recrutement des hommes qui ont servi à renforcer le 22e bataillon, nous essaierons de montrer les diverses unités de recrutement francophones à l'œuvre. Comme on le sait, les autorités militaires autorisèrent la formation de 258 bataillons d'infanterie[13], dans le but de recruter des volontaires pour servir en Europe. Douze d'entre eux reçurent comme but plus particulier d'enrôler des Canadiens d'expression française dans le CEC . Chacun d'eux a son histoire propre, réussit à engager un nombre variable de recrues et fournit des renforts spécifiques au 22e bataillon. Nous essaierons de cerner ici le rôle et les caractères propres de ces diverses unités de recrutement. Cette étude aidera à comprendre le problème de la participation canadienne-française à la guerre.

LE RECRUTEMENT DU 22e BATAILLON INITIAL

On sait que, pour le recrutement du premier contingent expéditionnaire, le ministre de la Milice et de la Défense, Sam Hughes, mit de côté le plan que le chef d'état-major, le colonel W. G. Gwatkin[14], avait élaboré avant la guerre, en cas de conflit. Plutôt que de suivre la filière prévue, c'est-à-dire de confier aux districts la responsabilité du recrutement dans le secteur, il ne tint pas compte de leurs commandements et remit cette tâche aux unités de la milice active non permanente. Quelques jours plus tard, cependant, il se vit forcé, pour des raisons d'efficacité, de remettre aux districts la responsabilité de fixer le quota d'hommes et d'officiers exigé de chaque unité de milice[15]. Le PPCLI, cependant, prit charge de son propre recrutement. Pour la mobilisation du deuxième contingent, les districts retrouvèrent les pouvoirs qui leur avaient échappé en août 1914. Seul le 22e bataillon jouit, comme on l'a vu, d'une autonomie à peu près complète, bien qu'il ait reçu une aide, plus théorique que réelle, d'autres unités et du district militaire nº 13. Le district nº 5, cependant, lui procura un détachement de

quelque 180 hommes. L'étude du lieu d'enrôlement des volontaires de l'unité canadienne-française montre bien le mode de recrutement du 22e bataillon. La mobilisation de celui-ci, en effet, s'effectua essentiellement dans le Québec, les exceptions suivantes mises à part: 6 volontaires se joignirent au CEC à Edmonton, Alberta, et furent transférés au 22e bataillon par la suite, 11 recrues s'enrôlèrent dans cette unité, à Amherst, en Nouvelle-Écosse, durant son entraînement à cet endroit, et deux autres volontaires firent de même outre-mer[16]. Des recrues québécoises, 58,3% s'enrôlèrent dans la ville de Montréal; 29,1% imitèrent leur geste à Saint-Jean et 8%, à Québec. Près d'une centaine des volontaires du district militaire nº 5 signèrent leur engagement à Saint-Jean plutôt que dans la cité de Champlain. Le lieu d'enrôlement indiqué sur les formulaires ne correspondait donc pas nécessairement à la localité où les recrues s'étaient engagées, dans le cas de certaines unités du moins.

LE 41e BATAILLON

Arthur Mignault, dont nous avons souligné le rôle dans la mise sur pied du 22e bataillon[17], y alla de nouveau de sa contribution financière dans la mobilisation du deuxième régiment canadien-français, le 41e bataillon[18]. Mais, cette fois, son rôle dans la mise sur pied de la nouvelle unité s'arrêta là. On revint plutôt à la pratique normale. Les districts militaires devaient garder la responsabilité du recrutement des bataillons d'infanterie créés subséquemment. En pratique, cependant, ceux-ci durent prendre en main leur propre recrutement, parce que les districts militaires furent incapables de répondre à leurs besoins en personnel. De plus, il devint évident, dans les faits, que le ministre de la Milice et de la Défense s'en remettait aux unités qu'il formait du soin d'assurer leur propre recrutement et de stimuler l'enrôlement des citoyens en général. Cette situation ne manqua pas de créer beaucoup de confusion.

De tous les hommes qui furent appelés à renforcer le 22e bataillon durant la guerre, 428 s'étaient enrôlés dans le 41e bataillon. Seul le 57e fit meilleure figure (graphique 7), quoique le 69e fit presque aussi bien, puisqu'il fournit 427 officiers et soldats à l'unité de combat canadienne-française.

La création du 41e bataillon (canadien-français) remonte au 31 décembre 1914[19], quand le commandant du district militaire nº 5 fut autorisé à recruter l'unité francophone dans la province de Québec, y compris Hull et les environs[20]. Cette ville était alors rattachée au district militaire nº 3, qui recouvrait l'est de l'Ontario. Quelques jours plus tard, le commandant de la 12e brigade d'infanterie de la milice canadienne, le colonel A.-E. Labelle, directeur général de la St. Lawrence Flour Mills Co. Ltd.[21], recommandait la nomination du commandant en second du 22e bataillon, le major Louis-Henri Archambault, à la tête du nouveau bataillon[22]. L'adjudant général de la milice à Ottawa refusa de donner suite à cette proposition;

GRAPHIQUE 7

Unités de recrutement qui ont fourni au moins 75 soldats au 22e bataillon

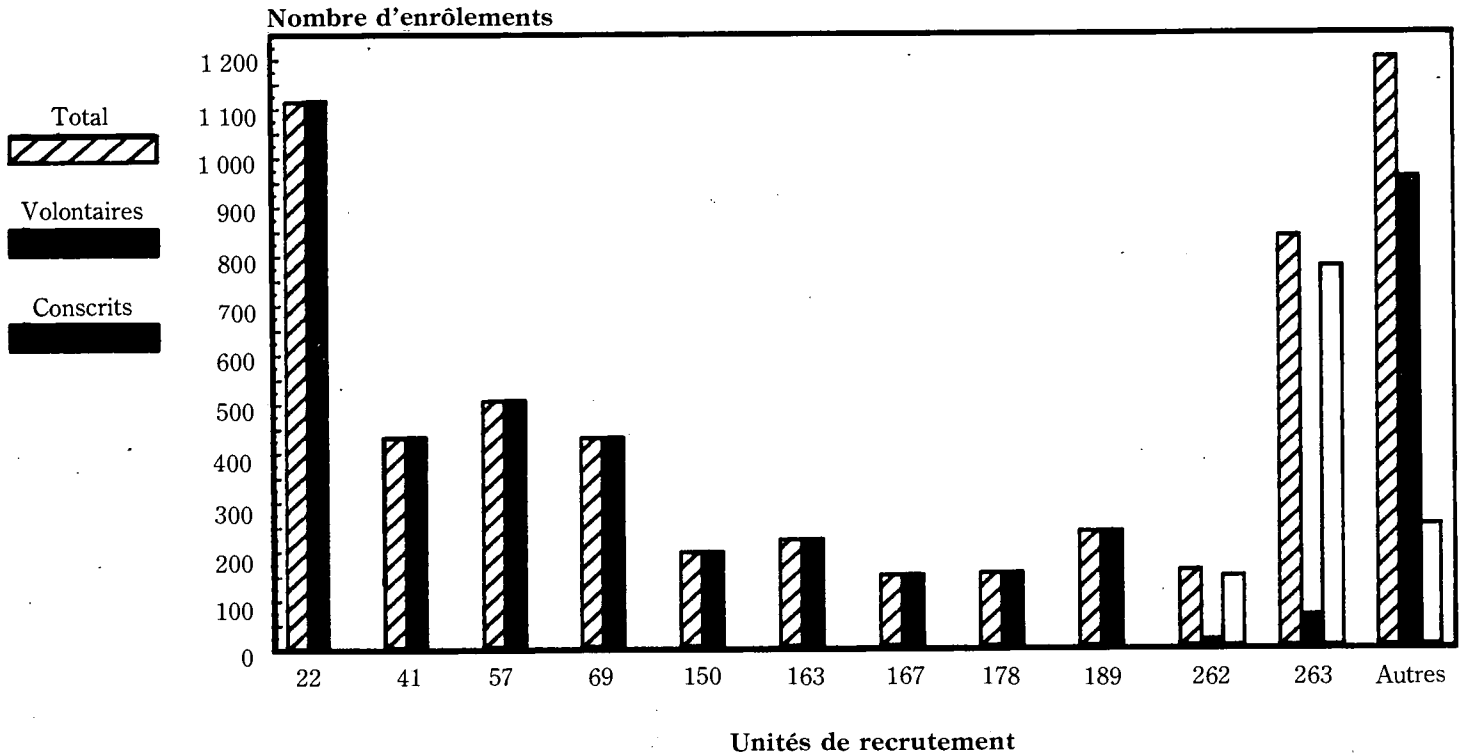

Note : Les unités de recrutement identifiées ici par les numéros 262 et 263 désignent respectivement les 1er et 2e bataillons de dépôt du 2e régiment du Québec.

le 22e bataillon, selon lui, ne pouvait se passer de ses services[23]. On choisit plutôt le commandant du 92e régiment de milice de Dorchester, le lieutenant-colonel Edmond-Stephen Bois. Celui-ci s'était porté volontaire dans le premier contingent expéditionnaire, mais on l'avait renvoyé au Canada à titre d'officier excédentaire le 11 décembre 1914. Trois semaines plus tard, le 2 janvier 1915, il prenait le commandement du 41e bataillon[24]. La nomination de Bois entraîna toutefois de l'opposition[25] de sorte que celle d'Archambault revint sur le tapis quelques semaines plus tard. Consulté, le commandant du 22e bataillon, le colonel Gaudet, ne souleva aucune objection au transfert de son adjoint à la tête du 41e bataillon[26]. Finalement, le 5 mars 1915, on relevait le lieutenant-colonel Bois de son commandement et on confiait ce dernier au major Archambault, qui recevait en même temps le grade temporaire de lieutenant-colonel[27].

Dès que le ministre de la Milice et de la Défense eut autorisé la formation du 41e bataillon, le commandant du district militaire nº 5, le colonel Philippe Landry, entreprit les démarches nécessaires à la mise sur pied de la nouvelle unité. Le 7 janvier 1915, il demandait l'aide du commandant du district militaire nº 4, pour ouvrir des bureaux de recrutement dans les principaux centres de ce district[28]. Le colonel E. W. Wilson se mit à la tâche dès le lendemain et un officier de milice était bientôt chargé du recrutement dans chacune des localités de Sherbrooke, Montréal, Nicolet, Joliette, Trois-Rivières et Beaucharnois. On en cherchait un autre, pour prendre charge des villes de Sorel et de Saint-Hyacinthe[29]. Durant les deux premiers mois, les recrues furent logées et nourries dans la localité où elles s'étaient enrôlées, parce qu'on ne disposait pas de quartiers pour la nouvelle unité[30]. Puis, en mars, toutes les recrues furent réunies dans les locaux du Service de l'immigration à Québec[31], où fut installé le quartier général du 41e bataillon. Ainsi, le 13 mars, 4 officiers et 431 hommes quittèrent Montréal à destination de Québec[32]. On ignore les dispositions qui furent prises dans le district militaire nº 5 de même que le nombre de volontaires qu'on y enrôla. On sait cependant que le 41e bataillon continua à faire du recrutement dans le district nº 4, les mois suivants. Le commandant de celui-ci en effet, lui en donna la permission le 29 avril[33]. De fait, ce deuxième bataillon canadien-français recruta, dans la province de Québec, tous ses volontaires qui servirent plus tard dans le 22e bataillon, sauf un qui signa son formulaire d'enrôlement en Angleterre[34]. De ces 427 hommes enrôlés au Québec, 257 (60,4%) joignirent les rangs du bataillon à Montréal, tandis que 46 (10,8%) les imitaient à Québec. Ce pourcentage grimpe à 18,3%, si on ajoute à ces volontaires les 32 autres qui s'enrôlèrent à Valcartier où le bataillon fut transféré le 9 juin 1915[35]. Hull est la seule autre ville de la province où on a relevé un nombre appréciable d'enrôlements (50 ou 11,7%).

Desmond Morton a déjà retracé l'histoire malheureuse et plutôt sinistre du 41e bataillon[36]. Il n'y a pas lieu de la reprendre ici, sauf pour rappeler l'incompétence et la conduite déplorable de plusieurs de ses officiers, au premier chef de son commandant, le lieutenant-colonel Archambault. Son incompétence et son manque de leadership eurent de nombreuses et fâcheu-

ses conséquences. Du point de vue militaire, l'indiscipline qui s'installa dans le bataillon et l'entraînement de mauvaise qualité que la troupe reçut ne sont pas les moindres. Nous ignorons combien d'hommes Archambault et ses officiers parvinrent à attirer dans les rangs de leur unité. La liste d'embarquement du 41e bataillon renferme le nom de 1 118 hommes et officiers[37]. Le 17 juin 1915, 5 de ceux-ci et 250 de ceux-là embarquèrent à Québec, en direction de l'Angleterre[38]. Les autres les imitèrent, le 18 octobre suivant. Tous ces hommes cependant ne s'enrôlèrent pas dans le 41e bataillon. Au total, 649 d'entre eux, soit 57,7%, auraient été transférés du 57e bataillon au 41e[39]. D'ailleurs, à la fin d'août 1915, le 57e bataillon aurait été réduit à l'état squelettique, parce que tout le bataillon aurait été fusionné avec le 41e[40]. Or, le 24 septembre, on procédait à un nouveau transfert d'hommes (139) du 57e au 41e, pour la plupart des Russes et des Polonais[41]. Puis, quelques jours plus tard, avant le départ de l'unité du port de Québec, le 18 octobre, 196 hommes, en majorité des francophones, subissaient le même sort.

Comme le bataillon commandé par Archambault suivit la même règle que le 22e, en donnant un nouveau numéro matricule aux hommes des autres bataillons qui aboutissaient dans ses rangs, il est difficile de retracer tous les cas de transfert d'autres unités. Malgré tout, nous avons pu découvrir de nombreuses recrues du 57e bataillon qui avaient été envoyées ainsi au 41e. Bien que nous ayons repéré beaucoup de ces faux 41e, sinon la quasi-totalité d'entre eux, nous ne pouvons certifier les avoir tous décelés. Nous savons, en outre, que le 41e bataillon a accueilli dans ses rangs des hommes qui s'étaient engagés d'abord dans d'autres bataillons que le 57e. Ainsi, 29 volontaires furent transférés du 37e bataillon au 41e, parce que le commandant de leur unité considérait qu'ils retardaient l'entraînement de ses hommes à cause de leur ignorance de l'anglais[42]. Par conséquent, au moins 678 hommes et officiers qui composaient le 41e bataillon au moment de son départ du port de Québec se seraient enrôlés dans une autre unité. Il faut donc en conclure qu'au plus 440 officiers et soldats dont le nom apparaît sur la liste d'embarquement se seraient enrôlés dans le 41e bataillon. À ce nombre, il faut ajouter plus de 600 recrues qui auraient quitté ce dernier durant son séjour au Canada[43]. L'unité d'Archambault aurait donc connu des problèmes analogues à ceux du 22e bataillon durant son séjour au Canada, mais sur une plus grande échelle. Elle aurait enrôlé un peu plus de 1 000 hommes, au maximum 1 100, et 60% d'entre eux auraient servi dans l'unité seulement au Canada.

Ce fait est on ne peut plus plausible, compte tenu des carences du commandement et de ce qu'on sait sur le séjour du bataillon au Canada et en Grande-Bretagne. Les autorités militaires du pays n'étaient pas sans ignorer les difficultés de ce bataillon, tant du point de vue du recrutement, toujours à recommencer, que du point de vue du leadership, de la discipline et de l'entraînement. Elles savaient également que le commandant en second de l'unité du 12 mars au 16 octobre 1915[44], le lieutenant-colonel Lucien-Têtu Bacon, était fortement soupçonné de s'être livré à des détournements de fonds[45], plus précisément de s'être acheté une automobile en puisant dans

le fonds de la cantine régimentaire[46]. Il fallut l'intervention personnelle du ministre des Douanes, John Dowsley Reid, auprès de Sam Hughes lui-même[47], pour que ce dernier ordonnât une enquête[48]. Reid avait été mis au courant de l'affaire, lors d'une visite à Valcartier, le 7 octobre 1915, et les rumeurs lui avaient semblé suffisamment fondées pour qu'il ordonnât dès le lendemain le congédiement de Bacon de son poste d'officier des douanes. Hughes lui-même, d'ailleurs, connaissait si bien la situation du 41e bataillon qu'il écrivait à son « représentant spécial » au Royaume-Uni, le brigadier-général J. W. Carson, le 23 octobre 1915:

> Le colonel Archambault [...] est une créature tout à fait faible, instable et inutile. N'aurait jamais dû obtenir de commandement. S'il ne se range pas, forcez-le à se retirer. Donnez-lui une chance équitable de se faire valoir, mais n'acceptez rien de louche[49].

Cette citation montre bien que Hughes a répondu par l'inaction à l'atmosphère pourrie qui s'était installée dans les quartiers du 41e bataillon. Si l'on avait agi quand l'unité se trouvait en sol canadien, on n'aurait pas eu à déplorer les crimes qui se produisirent ensuite en Angleterre[50] et on n'aurait pas fait perdre le temps de tant d'officiers qui, sur le sol anglais, furent impliqués à un titre ou à un autre dans les affaires malodorantes du 41e bataillon. C'est là, par exemple, qu'on dut tenir une enquête durant l'hiver de 1916[51]. C'est là aussi qu'on dut régler le sort des officiers incompétents, des fauteurs de troubles et des soldats inaptes au service, parce qu'ils étaient trop vieux, trop petits ou souffraient d'infirmité. De fait, dans l'ensemble, ce bataillon aurait eu un personnel de qualité nettement inférieure à la moyenne[52].

La situation au 41e bataillon fut particulièrement dramatique, mais elle ne fut pas unique et il est essentiel de le relever ici. Les circonstances ont beaucoup favorisé son apparition et son développement. On verra plus loin, dans ce chapitre, que d'autres unités canadiennes-françaises ont fait face à de graves difficultés. De plus, les recherches à venir sur d'autres bataillons du CEC, anglophones ceux-là, montreront que le manque de leadership et l'incompétence des officiers supérieurs de même que les détournements de fonds et le laxisme dans l'administration des avoirs régimentaires ne furent pas le monopole des seuls Canadiens français. Nous avons déjà noté, par exemple, que le 38e bataillon refusa d'intégrer des hommes du 77e dans ses rangs, parce que leur état physique était tout simplement lamentable et inacceptable[53]. Par ailleurs, Desmond Morton a déjà fait une constatation du même ordre que la nôtre. Pour lui aussi, « le scandale n'était aucunement un phénomène canadien-français. Des bataillons anglophones ont connu une désagrégation comparable [à certaines unités francophones], le manque de discipline et la corruption[54] ».

Comme nous venons de le dire, beaucoup de recrues du 41e bataillon quittèrent l'unité avant son départ pour l'Europe. Cependant, plusieurs de celles qui s'enrôlèrent dans les premiers mois de son organisation restèrent fidèles à l'engagement qu'elles avaient contracté, en dépit du peu de

sérieux manifesté par le commandant du bataillon et certains de ses officiers. En effet, 45,1% des volontaires du 41e bataillon qui servirent outremer dans le 22e s'enrôlèrent en janvier, février ou mars 1915. Ces deux derniers mois semblent avoir été particulièrement propices au recrutement de candidats plus sérieux et plus motivés, puisque plus de 20% des recrues du 41e bataillon s'enrôlèrent dans chacun de ces mois. Cette période faste fut suivie de semaines sombres. En effet, seulement cinq volontaires enrôlés en avril servirent plus tard dans le 22e bataillon, nombre le plus faible de toute la période de recrutement du 41e. Un officier du 22e bataillon effectua, ce mois-là, du recrutement à l'arsenal du 65e régiment de milice, afin de combler les rangs de son unité. Il y enrôla des hommes qui normalement auraient servi dans le 41e bataillon. Les autres mois, le recrutement rapporta un nombre assez régulier de recrues, le pourcentage variant entre 7,7% en juin, et 12,4% en septembre. Seuls le premier et le dernier mois de recrutement fournirent nettement moins de recrues: 12 (2,8%) en janvier et 9 (2,1%) en octobre.

LE 57e BATAILLON

La mise sur pied du 41e bataillon fut suivie de la formation du 57e bataillon canadien-français d'outre-mer, le 28 avril 1915. Cette fois encore, le district militaire nº 5 fut chargé de l'organisation de la nouvelle unité. De plus, à l'instar du 41e bataillon, on choisit la ville de Québec comme quartier général, étant donné que le lieutenant-colonel Étienne-Théodore Paquet, chargé du commandement du nouveau bataillon, y résidait[55]. Ce dernier était, dans le district militaire nº 5, l'homologue de Louis-Henri Archambault dans le district militaire nº 4, puisqu'il y occupait le poste d'organisateur et d'inspecteur des corps de cadets. Au moment du déclenchement des hostilités en Europe, Paquet détenait le grade de major alors qu'Archambault était capitaine. Comme le 41e bataillon, le 57e fut autorisé à garnir ses rangs dans toute la province de Québec[56], y compris à Hull et dans les environs, région qui faisait partie du district militaire nº 3, dont le quartier général se trouvait à Kingston.

Il semble que le lieutenant-colonel Paquet ait obtenu de meilleurs résultats que son collègue Archambault dans le recrutement de son unité, même en tenant compte des volontaires que le 22e bataillon recruta à Montréal et qui normalement auraient servi dans le 41e. Dans le rapport qui lui fut commandé, l'unité, en 1918, établit à 3 000 environ le nombre de volontaires qu'elle recruta[57]. Ce nombre est trop élevé. Le chiffre de 2 000 hommes nous paraît plus près de la réalité. On a trouvé trace en tout cas de 1 679 volontaires; 649 d'entre eux furent transférés au 41e bataillon, dont 477, semble-t-il, directement des centres de recrutement du 57e[58]. Une partie indéterminée des autres, en particulier les Russes et les Polonais envoyés au 41e bataillon en septembre 1915, s'étaient enrôlés dans d'autres unités, avant d'aboutir au 57e bataillon. On sait, d'autre part, que le bataillon com-

prenait 18 officiers et 419 hommes au moment de son embarquement à Halifax, le 2 juin 1916, alors qu'un détachement de 5 officiers et de 250 hommes avait déjà été envoyé en renfort, en Angleterre, le 21 juillet 1915[59]. De plus, 113 hommes ont été licenciés, en octobre 1915[60], 44 furent transférés dans d'autres unités en mai 1916, et 46 furent licenciés, le mois suivant, parce qu'ils avaient déserté ou étaient hospitalisés au moment de l'embarquement. De plus, on peut présumer que les 129 volontaires qui étaient absents sans permission au début de mai 1916[61] ne rejoignirent pas l'unité avant son départ pour Liverpool, le 2 juin 1916. À court d'hommes à l'été de 1915, le bataillon l'était toujours le printemps suivant. Le 30 mars 1916, en effet, le quartier général de la milice songeait à envoyer le bataillon en service aux Bermudes, pour y remplacer le 38e bataillon. Consulté, le commandant du district militaire nº 5 répondit que « si le lieutenant-colonel Paquet [partait] avec son unité telle qu'elle [existait alors], il n'en [resterait] que le nom dans un très court laps de temps[62] ». Selon lui, en effet, le bataillon comptait seulement 450 hommes environ, y compris les malades et les soldats inaptes au service du point de vue médical. D'autre part, 125 hommes étaient absents sans permission. En conséquence, le lieutenant-colonel Fages suggérait qu'on fusionnât le 57e et le 189e bataillon, si on voulait réaliser le projet des Bermudes[63]. Finalement le 57e bataillon quitta le Canada à destination de l'Angleterre à titre de détachement seulement. Il traversa l'Atlantique sous les ordres du major Alexander-Hogie Renaud.

Le 57e bataillon ne parvint donc jamais à combler ses rangs. Il semble avoir atteint son effectif maximal le 31 juillet 1915; il aurait alors compté 894 hommes et officiers dans ses rangs, y compris les 5 officiers et les 250 hommes partis en renfort en Angleterre dix jours plus tôt[64]. C'est dans ce contexte que, le 16 août 1915, le commandant du camp de Valcartier, le colonel John Hughes, proposa, avec l'accord du commandant de chaque unité, le transfert au 41e bataillon des soldats du 57e, l'une et l'autre unité disposant d'un effectif incomplet (32 officiers et 516 hommes, dans le cas de la première et 27 officiers et 448 hommes, pour la deuxième). Les autorités militaires à Ottawa approuvèrent le projet. Mais le frère du ministre de la milice et de la Défense n'appliqua pas dans leur totalité les ordres de l'adjudant général intérimaire de la milice[65], le brigadier-général W. E. Hodgins, ordres fortement inspirés d'ailleurs de ses propres recommandations[66]. Hodgins exigeait d'abord que Hughes se débarrassât des officiers qui, dans les deux unités, lui semblaient inaptes à remplir leurs fonctions et qu'il remplaçât les officiers destitués du 41e bataillon par des officiers choisis avec soin dans le 57e. Dans ce plan, le troisième bataillon canadien-français continuait d'exister pour servir au recrutement de nouvelles recrues. Le colonel Hughes pouvait-il effectuer le ménage qui s'imposait, sans frapper d'abord à la tête? On peut en douter. Nous ne savons rien de la réorganisation dont le 57e bataillon fit l'objet. On peut penser cependant qu'elle n'affecta guère le cours des choses, quand on considère les changements qu'on apporta au groupe des officiers du 41e bataillon. Dans ce cas, la réorganisation[67] vint au bout de cinq semaines. Le bataillon perdit dix

officiers; trois passèrent au 69e bataillon alors que les sept autres, dont le commandant en second, le major L.-T. Bacon, lieutenant-colonel de milice, et l'aumônier, le capitaine T. Turgeon, furent tout simplement écartés. D'autre part, huit officiers du 57e bataillon, un capitaine et sept lieutenants passèrent au 41e. Le lieutenant-colonel Bois, premier commandant de l'unité, passa du grade de major junior à celui de major en titre. Parmi les commandants de compagnie, on retrouvait le major Léo-Richer Laflèche, qui allait servir dans le 22e bataillon quelques mois plus tard, et le major Onésime Readman, lieutenant-colonel de milice, qui allait être appelé bientôt à commander le 167e bataillon. En réalité, il s'agissait bien plus d'un remaniement que d'une réorganisation. D'ailleurs il suffit de se rappeler le comportement d'Archambault et de certains de ses officiers en Angleterre, pour voir que John Hughes a peut-être soulevé un peu de poussière, mais il n'a certes pas fait le nettoyage qu'on attendait de lui. Dans le courant du mois de septembre, il avait bien été question à Ottawa du remplacement d'Archambault ou de Paquet, à la tête du 41e ou du 57e bataillon, par le major Émile Ranger[68]. Celui-ci avait servi en France dans la compagnie canadienne-française du 14e bataillon et se trouvait au Canada en congé de maladie. Mais on abandonna cette idée, lorsque Ranger demanda l'autorisation de démissionner du CEC pour des raisons médicales et financières.

Nous nous sommes souvent demandé si les hommes du 57e bataillon n'avaient pas été des soldats mieux formés que ceux du 41e et si plusieurs n'auraient pas eu le malheur d'être transférés dans une formation où l'atmosphère était empoisonnée. Malheureusement, si la situation dans cette unité n'atteignit pas le degré de détérioration de l'autre, de nombreux témoignages ne laissent aucun doute sur les carences du commandement qui y fut exercé. Dès le 8 juin 1915, jour où le bataillon transféra ses pénates de Québec au camp de Valcartier, l'officier en charge des baraquements décrivit ainsi l'état dans lequel l'unité avait laissé les locaux qu'elle venait de quitter:

> Le désordre semblait régner partout et le quartier-maître semblait avoir été incapable de faire face à la situation. L'édifice se trouvait dans un état dégoûtant et la vaisselle, les tables, etc., étaient dans une condition déplorable et devront être nettoyées à fond avant d'être utilisées à nouveau[69].

D'autre part, selon le successeur du colonel Philippe Landry à la tête du district militaire nº 5, le colonel Alfred-Octave Fages, les volontaires du 57e bataillon reçurent un entraînement nettement déficient et ne furent pas soumis à une discipline très rigoureuse. La situation était telle d'ailleurs qu'il se sentit obligé à plusieurs reprises de prendre le bataillon en main pour dresser et secouer les hommes qui en faisaient partie[70]. De plus, le tribunal d'enquête fit état, après le départ de l'unité pour l'Angleterre, de l'incompétence et de la négligence administratives du commandant du bataillon et de son quartier-maître[71]. En conséquence, le 27 décembre 1916, le Conseil de milice censura le commandant de l'unité, pour sa « négligence » et son « incompétence » dans l'administration financière de son bataillon[72].

Dans les circonstances, on doit se demander comment le commandant du camp de Valcartier, celui du district militaire nº 5 et les autorités du ministère de la Milice et de la Défense à Ottawa, ont pu laisser le lieutenant-colonel Paquet et son quartier-maître à leur poste respectif jusqu'au départ de la formation pour l'Angleterre, le 2 juin 1916. On doit aussi s'interroger sur la pertinence de la création du 57e bataillon, moins de quatre mois après la formation du 41e, qui ne réussit jamais lui-même à combler ses rangs. C'est là une conséquence directe du système de recrutement mis au point par Sam Hughes. Il aurait été logique qu'on crée des centres de recrutement à partir desquels on aurait envoyé dans un camp d'entraînement d'abord et en Angleterre ensuite les volontaires enrôlés, ou à partir desquels on aurait pu former de nouvelles unités. On multiplia au contraire les unités, avant même de savoir si on allait disposer de suffisamment de recrues pour combler leurs rangs. En conséquence, des commandants durent faire passer l'enrôlement de nouvelles recrues au premier rang de leurs préoccupations et se mirent eux-mêmes à la tâche, en y affectant aussi un ou plusieurs de leurs officiers. Pour certains commandants, incompétents et incapables de préparer leur unité pour le combat, il s'agissait là d'une échappatoire toute trouvée. Le système de recrutement de Sam Hughes avait donc de quoi ajouter à la confusion et à la mauvaise administration que l'incompétence et le manque de jugement de certains officiers ne pouvaient manquer d'engendrer.

Le 57e bataillon est l'unité de recrutement qui a fourni le plus de volontaires (502) en renfort au 22e bataillon, soit 9% de tous les hommes et officiers qui ont servi outre-mer dans le bataillon canadien-français (graphique 7). L'aire de recrutement du 57e bataillon présente des différences marquées d'avec celui du 41e. Évidemment, les deux unités recrutèrent presque tout leur personnel dans la province de Québec. Le pays d'enrôlement d'un volontaire du 57e bataillon reste inconnu, tandis qu'un autre s'enrôla en Angleterre. On ignore la province d'enrôlement de deux recrues; toutes les autres s'enrôlèrent au Québec. Mais la ville de Montréal vit sa part de volontaires baisser de façon notable, par rapport à sa contribution au 22e (58,3%) et au 41e bataillons (60,4%). C'est encore elle qui fournit le plus fort pourcentage de recrues (37,6%), mais, cette fois-ci, le recrutement fut plus diversifié. La ville de Québec fit passer à 23,3% la part de recrues qu'elle fournit, mais cette augmentation explique une partie seulement de la baisse de la part de Montréal. En fait, les deux grandes villes québécoises qui avaient fourni 71% des recrues du 41e bataillon virent leur part passer à 61,4%, dans le cas du 57e bataillon. La différence fut comblée par le recrutement en province. Celui-ci s'accrut dans certaines régions, comme la Mauricie (où il passa de 16 recrues (3,8%) à 10 (8,1%) et les Cantons de l'Est (7 volontaires ou 1,6% à 34 ou 6,8%), et s'étendit à d'autres districts, comme la Gaspésie (11 recrues, toutes, sauf une, de divers villages du comté de Bonaventure) et le Lac-Saint-Jean (quatre recrues de Kénogami et une d'Hébertville), ou à de nouveaux comtés comme la Beauce, où on recruta 16 recrues pour le bataillon commandé par le lieutenant-colonel Paquet. Il semble bien que les officiers du 57e bataillon furent les premiers à visiter ces trois régions.

Il faut dire que les 17 officiers recruteurs de l'unité formaient un personnel relativement diversifié. On comptait parmi eux sept officiers des Chasseurs canadiens, régiment de milice dont le quartier général se trouvait à Sainte-Anne-de-la-Pérade et qui comptait huit compagnies réparties dans autant de villages de la rive nord du Saint-Laurent. Les autres venaient du 6e régiment (Québec et Lévis) de l'artillerie de garnison (1), de la 20e batterie de l'artillerie de campagne (1), en service à Fraserville, des Voltigeurs de Québec (2), du 70e régiment de milice de Hull (1), du 85e régiment de milice de Montréal (2), du 87e régiment de milice de Québec (1) et du 89e régiment de milice du Témiscouata et de Rimouski (2)[73].

LE 69e BATAILLON

Le recrutement du 69e bataillon canadien-français d'outre-mer se passa différemment. Cette unité, quatrième bataillon francophone, fournit 427 hommes et officiers en renfort au 22e bataillon, soit seulement un soldat de moins que le 41e. À la fin de juin 1915, on songeait à Ottawa à la mise sur pied de trois nouveaux bataillons francophones[74]. Plus sage, le commandant du district militaire nº 4, le colonel E. W. Wilson, avisait l'adjudant général « qu'on ne [pouvait] s'occuper de plus d'un bataillon canadien-français à la fois, et j'ai le regret de vous dire, ajoutait-il, que son recrutement prendra probablement plus de temps que vous ne le prévoyez[75]. L'adjudant général de la milice à Ottawa refusa de donner suite à la suggestion du colonel Wilson de confier le commandement de la nouvelle unité au lieutenant-colonel Arthur-H. Panet, officier des magasins militaires de son district, parce qu'on ne pouvait se passer de ses services à ce poste[76]. En juillet 1915, on remit plutôt cette tâche au lieutenant-colonel Adolphe Dansereau[77], diplômé du Royal Military College, qui avait servi outre-mer dans le 15e bataillon à titre de lieutenant et qui, blessé le 26 avril 1915, était revenu au Canada en congé de maladie. Ce jeune homme de 24 ans, dont le père, Arthur Dansereau, était rédacteur en chef de *la Presse*[78], avait accompagné Sam Hughes dans diverses tournées d'inspection[79]. Son énergie et son enthousiasme avaient dû plaire au ministre qui retint ses services, malgré sa jeunesse et son inexpérience.

Nous savons peu de choses du 69e bataillon. Il commença recrutement et entraînement à Montréal avant de s'installer à Valcartier en octobre 1915. Peu de temps après, le 25 novembre 1915, il partait pour Saint John[80], Nouveau-Brunswick, où il passa l'hiver avant de quitter cette ville à destination de l'Angleterre, le 7 avril 1916. Grâce à la liste d'embarquement de l'unité, nous avons pu établir que 109 hommes et sous-officiers s'étaient enrôlés dans d'autres bataillons avant d'être transférés dans le 69e. Malgré tout, le recrutement de cette unité fut beaucoup plus facile que celui des 41e et 57e bataillons. Dès le 23 octobre 1915, il avait rempli ses rangs[81]. Un mois plus tard, lors de son départ de Montréal, il disposait de 1 086 hommes et officiers. Cependant, 205 soldats étaient absents sans

permission[82]. À son départ de Saint John, il avait 34 officiers et 1 023 hommes dans ses rangs[83]. D'ailleurs son effectif fut toujours supérieur à 1 000, d'octobre 1915 à avril 1916[84]. La banque de données, de son côté, révèle que plus de 70 % des recrues du bataillon qui servirent plus tard dans le 22e se sont enrôlées durant les mois d'août (29,1 %), septembre (16,7 %), octobre (12,9 %) et novembre 1915 (13,9 %). À ce moment, le 57e bataillon devait lui faire concurrence à Montréal.

On se demande donc comment l'unité a pu recruter tant de volontaires si rapidement, alors que le 41e bataillon n'était jamais parvenu à remplir ses rangs, malgré le fort pourcentage d'hommes qu'il engagea à Montréal. La personnalité de Dansereau y fut certainement pour quelque chose. Son ardeur et son enthousiasme étaient sûrement plus convaincants et communicatifs que le laisser-aller et le je-m'en-foutisme d'Archambault. Quant au 57e bataillon, il ne concentra pas ses efforts de recrutement dans la seule région de Montréal alors que l'aire de recrutement du 69e bataillon avait été fixée au district militaire n° 4. D'ailleurs, Dansereau y enrôla pour ainsi dire tous les hommes de son bataillon qui servirent plus tard outre-mer dans le 22e (417 sur 426). Il convient de signaler aussi que la majorité de ces derniers furent enrôlés à Montréal même (361 sur 416, soit 86,8 %). Il faut peut-être ajouter à ceux-ci les huit volontaires qui remplirent leur formulaire d'enrôlement à Saint John mais qui avaient, fort probablement, été recrutés dans la métropole. D'ailleurs la liste d'embarquement donne le nom d'autres recrues supposément enrôlées à Saint John, mais dont on peut croire, dans bien des cas, qu'elles avaient été recrutées plus tôt à Montréal. D'ailleurs, en décembre 1915, le bataillon, arrivé depuis peu au Nouveau-Brunswick, envoya trois officiers de recrutement dans la métropole. Ce geste provoqua des protestations dans le district n° 4. Le commandant de celui-ci, en effet, se demanda pourquoi le bataillon ne cherchait pas à enrôler dans la région où il était maintenant rendu les quelques hommes qui lui manquaient, étant donné que, de toute façon, il n'était pas exclusivement francophone[85]. On peut présumer que le lieutenant-colonel Dansereau voulait avoir le maximum de Canadiens français dans son unité, même si l'une des compagnies de son bataillon aurait été formée d'anglophones[86] presque tous recrutés dans la région de Montréal, comme le montre la liste d'embarquement. Cet autre facteur explique la rapidité avec laquelle on combla les rangs de la formation. Outre Montréal, le bataillon recruta la majeure partie du reste de ses volontaires du 22e bataillon à Sherbrooke (19 ou 4,6 %), Québec et Valcartier (7 ou 1,7 % dans chaque cas), Sorel (10 ou 2,4 %) et Saint-Jean (7).

On ne sait qui décida l'envoi de l'unité à Valcartier d'abord, et à Saint John, à peine quelques semaines plus tard. On aimerait connaître les raisons de ce double transfert d'un millier d'hommes dans un si court laps de temps. Il faut se rappeler cependant qu'à plus d'un moment, Hughes semble avoir eu pour principe d'ériger la confusion en système. Dans ce contexte, des décisions comme celles-là étonnent moins. Quoi qu'il en soit, on peut présumer qu'à l'instar de Gaudet dans le cas du 22e bataillon, Danse-

reau profita de l'éloignement de son unité de la province de Québec. Il lui fut sûrement plus facile de garder la maîtrise de sa troupe à Saint John qu'à Montréal. Les absences sans permission, en particulier, auraient sûrement été plus nombreuses, d'autant plus que la discipline semble avoir connu du relâchement aussi dans le 69e bataillon. Ainsi, du 8 au 14 mai, quelques jours à peine après l'arrivée de l'unité en Angleterre, le 27 avril, on dénombra 66 cas d'ivresse dans la division canadienne de réserve que commandait le major-général S. B. Steele et qui comprenait 40 000 hommes[87]. Or, les soldats du 69e bataillon se trouvèrent impliqués dans 34 de ces cas. De plus, le 9 mai, quelques hommes de cette unité provoquèrent du désordre qui vira presque à l'émeute. Ce jour-là et le suivant, on déplora aussi 16 absences sans permission et 15 cas d'ivresse dans la même unité. Le 18 mai, le major-général Steele prit donc la peine de s'adresser personnellement à la troupe commandée par le lieutenant-colonel Dansereau, qui lui servit d'interprète pour l'occasion. Cependant, la période d'adaptation passée, on peut croire, comme l'espérait Steele lui-même, que les hommes fautifs firent preuve de plus de retenue dans leur comportement. Selon ce dernier, les membres de cette unité avaient tout ce qu'il fallait pour devenir de bons soldats et suivre « l'exemple splendide » du 22e bataillon qu'il avait déjà eu sous ses ordres. D'après Steele, « il n'y avait pas de meilleurs soldats que les Canadiens français, s'ils s'abstenaient de boire[88]. Outre qu'il attira l'attention sur lui à son arrivée en Angleterre, le 69e bataillon souffrit du même mal que les 41e et 57e bataillons: la mauvaise gestion financière. Les livres de l'unité ne furent pas soumis, comme ceux des deux autres, à l'examen d'un tribunal d'enquête. Cependant, les parents de Dansereau auraient perdu toutes leurs économies en remboursant plusieurs des dettes contractées par le bataillon commandée par leur fils[89]. On croit rêver... Finalement, le 6 janvier 1919, le Conseil de milice décidait de n'entreprendre aucune poursuite contre le lieutenant-colonel Dansereau pour obtenir le remboursement des dettes qui n'avaient pas encore été payées[90].

Le système de contrôle des unités de recrutement était nettement déficient. L'inspecteur général des troupes pour l'est du Canada ou le commandant du camp de Valcartier faisait une inspection de temps à autre — c'est ainsi que le major-général Lessard rendit visite au 69e bataillon, le 6 octobre 1915[91] —, jetait un coup d'œil sur les livres de l'unité, tentait de voir si l'entraînement progressait, si les officiers et les sous-officiers étaient compétents et avaient de l'expérience. Il faisait ensuite un court rapport de trois ou quatre pages qu'il faisait suivre de la liste des officiers et, parfois, de celle des sous-officiers, avec leur grade, leur expérience et leurs qualifications. C'était tout. Des officiers, dont plusieurs étaient carrément incompétents et manquaient de formation, d'expérience, de connaissances ou de leadership voyaient ensuite leur réputation entachée, à jamais peut-être, ainsi que leurs chances de faire carrière dans le CEC pour ainsi dire annihilées. Sans compter que, psychologiquement, la mauvaise expérience qu'ils venaient d'avoir portait à leur foi en eux-mêmes et en leurs qualités militaires un coup dont on peut présumer que plusieurs ne purent se relever. Pendant ce temps,

politiciens et journalistes discutaient âprement, parfois même avec force injures, de la participation canadienne-française à la guerre, alors que le ministre n'avait même pas à justifier ses nominations étranges, ni à expliquer à la population pourquoi tant d'officiers du CEC au Québec, supérieurs comme subalternes, avaient tant de difficultés à assumer leurs responsabilités. Qu'on n'ait pas eu à se soucier d'un commandant comme William Price, à la tête du 171e bataillon, on le comprend à la rigueur. Sa fortune et son expérience en affaires étaient un bon garant de ses qualités, de son dynamisme et de son leadership en particulier. En outre, il connaissait la tenue des livres et il était capable d'absorber les dettes qu'il pouvait être forcé de faire. Ses chances de perdre la maîtrise financière de son organisation n'étaient donc pas comparables à celles d'un jeune homme comme Dansereau ou à celles d'organisateurs de corps de cadets sans envergure et peu qualifiés comme Archambault et Paquet.

LE 117e BATAILLON

Le 57e bataillon était toujours à l'œuvre au Québec, quand le ministre de la Milice et de la Défense autorisa la formation de plusieurs nouvelles unités canadiennes-françaises. Elles n'allaient pas seulement se faire concurrence; elles allaient montrer l'incohérence du système, déboucher sur l'anarchie, compliquer la tâche des autorités militaires et créer beaucoup de mécontentement. De plus, d'autres unités, anglophones celles-là, allaient elles aussi courtiser les francophones pour remplir leurs rangs. Il en fut ainsi du 117e bataillon dont la mobilisation dans les Cantons de l'Est fut autorisée le 11 novembre 1915[92]. Le capitaine Abel Whitehead prit charge du recrutement de cette unité, en sa qualité d'adjudant de la nouvelle formation[93]. Grâce au rapport qu'il prépara sur son travail en 1918[94], on dispose de commentaires et de statistiques uniques sur le recrutement de cette unité québécoise qui, bien que majoritairement anglophone, enrôla des francophones dans ses rangs. Quarante et un d'entre eux, d'ailleurs, servirent plus tard dans le 22e bataillon. Selon Whitehead, l'unité recruta au moins 70 % de ses hommes dans le district militaire n° 5, alors qu'elle tombait sous l'autorité du commandant du district n° 4, qui reçut tout le crédit pour les volontaires engagés. De plus, à partir du mois de juin 1916, le recrutement devint difficile et le resta jusqu'au départ de la formation pour l'Angleterre, le 12 août. D'après Whitehead encore, la plupart des volontaires qui offrirent leurs services, ces mois-là, étaient des indésirables, en particulier des Canadiens français et des Américains qui avaient pris pour habitude de s'enrôler dans un bataillon, d'en déserter les rangs aussitôt que celui-ci était prêt à partir, et d'aller s'engager dans un autre. En outre, certains médecins civils accordaient un certificat médical à des volontaires, malgré leur inaptitude au service, inaptitude qu'on décelait lors d'un examen ultérieur, mais après que les hommes en cause eurent été acceptés dans l'unité.

Selon Whitehead, 1 325 volontaires s'enrôlèrent dans le bataillon des Cantons de l'Est. De ce nombre, 891 seulement (67,2 %) accompagnè-

rent celui-ci outre-mer tandis que 88 recrues (6,6%) passèrent à d'autres unités[95]. De plus, le bataillon dut licencier 196 hommes (14,8%), à cause de leur inaptitude au service militaire, 121 autres (9,1%) désertèrent la formation et 29 (2,2%) étaient absents sans permission au moment où l'unité s'embarqua à bord de l'Empress of Britain, le 14 août 1916. Whitehead compila aussi des statistiques sur la nationalité des recrues. Des 1 000 premiers volontaires engagés, environ 26% auraient été des Canadiens français, 34% des Canadiens anglais et 29% des Britanniques vivant au Canada[96]. Par ailleurs, si on ignore le pourcentage de francophones qui ont déserté, on sait que seulement 191 catholiques (44,3%) sur 431 seraient partis outre-mer avec le bataillon, tandis que 96 (22,3%) auraient déserté ce dernier. Si on présume que la majorité de ces hommes étaient des Canadiens français, bien que des catholiques irlandais aient dû se trouver aussi dans ce groupe, ceux-ci auraient représenté plus des deux tiers, peut-être même près de 80%, des déserteurs de l'unité. À l'autre extrême, 85% des volontaires de religion anglicane (393 sur 457) se seraient rendus en Angleterre avec le bataillon, alors que 9 seulement (2%) auraient déserté. On pourrait évidemment mettre en doute les statistiques de Whitehead et supposer que celui-ci aurait voulu dénigrer les Canadiens français. Pourtant, les problèmes que plusieurs unités canadiennes-françaises ont rencontrés à la même époque ont tendance à confirmer plutôt qu'à infirmer les propos de Whitehead de même que les chiffres qu'il a présentés dans son rapport.

LE 150e BATAILLON ET LA 4e COMPAGNIE DU 150e BATAILLON

On ne sait si le 150e bataillon, première unité canadienne-française créée après le 57e, connut les mêmes problèmes de désertion que le 117e. Il est certain en tout cas qu'il ne parvint jamais à remplir ses rangs. Le 150e bataillon d'outre-mer, CEC (Carabiniers Mont-Royal) vit le jour le 26 novembre 1915[97], à la suite d'une décision du ministre de la Milice et de la Défense. Le 65e régiment de milice de Montréal hérita de la mobilisation de la nouvelle unité dont le commandement fut confié au major Hercule Barré. Le nom de la nouvelle formation dut réjouir les Carabiniers Mont-Royal, qui avaient déjà demandé qu'on donnât leur nom au 41e bataillon, mais le chef d'état-major, le major général Gwatkin, s'y était opposé. Barré, pour sa part, avait proposé, dès le mois d'août 1914, la formation d'un bataillon canadien-français. Journaliste de métier et officier du 65e régiment, il s'était alors porté volontaire. Ses services ayant été retenus, il avait servi dans la compagnie francophone du 14e bataillon avant d'être blessé à Langemarck, le 24 avril 1915, moins d'un mois après son arrivée au front. On ne put lui enlever la balle qu'il avait reçue dans la hanche et on le renvoya au Canada, le 25 août, après qu'un comité médical l'eut jugé inapte au service[98]. Trois mois plus tard, il prenait le commandement du 150e bataillon.

Affiche du 150e bataillon (Archives publiques du Canada, C116605)

Après la nomination surprenante de Gaudet, et celles, mal avisées, d'Archambault et de Paquet, on se tourna vers un officier qui s'était enrôlé dans le CEC dès la première heure et qui avait même servi au front, avant de revenir au pays pour des raisons indépendantes de sa volonté. Barré fit meilleure figure qu'Archambault et Paquet, même s'il fut l'objet d'au moins un jugement sévère. Le 20 septembre 1916, le commandant du camp de Valcartier, le major-général E. W. Wilson, qui commandait aussi le district militaire n° 4, inspecta l'unité dirigée par Hercule Barré. Dans son rapport, entériné par l'inspecteur des troupes pour l'est du Canada, le major-général Lessard, il reprocha au lieutenant-colonel Barré « d'être instable, de ne pas s'intéresser à de nombreux détails relatifs à l'instruction, à la discipline et à l'organisation que tout commandant d'un bataillon devrait connaître[99] ». Une copie de ce jugement fut envoyée en Angleterre, à la suite d'une suggestion de l'adjudant général intérimaire de la milice, le major-général W. E. Hodgins[100]. Wilson se montra dur aussi à l'égard des officiers du bataillon, qui étaient incapables de faire observer la discipline. Il en voulait comme preuve le fait que des soldats de cette formation avaient amélioré leur comportement de 50 % quand ils s'étaient trouvés placés sous les ordres d'officiers compétents.

Wilson omit cependant de noter que le bataillon comprenait de nombreux hommes qui y avaient été transférés d'autres unités. D'ailleurs, dix jours plus tôt à peine, le 178e bataillon avait vu 8 de ses officiers et 425 de ses soldats et de ses sous-officiers passer au 150e. Wilson rata donc une belle occasion de faire certaines distinctions qui auraient permis aux lecteurs de son rapport de se faire une idée plus juste de l'état réel de la troupe commandée par le lieutenant-colonel Barré. En outre, plus de cinq mois auparavant, le 7 avril 1916, le commandat du 150e bataillon avait demandé avec insistance qu'on autorisât le transfert du lieutenant René-Gustave Marion du 14e bataillon à son unité, parce qu'il ne disposait plus d'aucun instructeur compétent[101]. Or, dans un premier temps, le chef d'état-major de la milice s'opposa à cette mesure et, dans un deuxième, le lieutenant Marion fut blessé au front le 4 juin 1916. C'est seulement le 10 août 1916 qu'il fut finalement attaché au 150e bataillon. On avait pris bien du temps pour répondre à une demande que Barré jugeait urgente. De plus, en toute justice pour le commandant du 150e bataillon, il faut dire qu'il dut composer avec les circonstances. Or, celles-ci ne furent pas toujours favorables. Après avoir obtenu l'autorisation d'établir son poste de commandement dans les Maritimes, il quitta Montréal, le 15 février 1916, à destination d'Amherst, en Nouvelle-Écosse[102]. Mais le bataillon fut ensuite transféré à Valcartier, à la fin du printemps ou au début de l'été suivant[103]. Après le recrutement rapide du 69e bataillon et celui des trois autres bataillons créés plus tôt, Barré et les Carabiniers Mont-Royal n'eurent pas la tâche facile. Le nombre d'hommes et de sous-officiers passa graduellement de 84, en décembre 1915, à 654 en avril 1916, où il atteignit son effectif maximal; 39 officiers complétaient alors les cadres de l'unité. Vers cette époque, 76 hommes de la formation passèrent au 69e bataillon avant qu'il ne quittât le pays, en avril 1916[104]. En août de la même année, l'effectif de l'unité était passé à 32 officiers et à 567 hommes et sous-officiers[105] auxquels vinrent s'ajouter 8 officiers et 425 hommes du 178e bataillon, le 10 septembre[106]. Dix jours plus tard, lors de son inspection, le major-général Wilson fixa à 202 hommes le nombre de soldats qui manquaient à l'unité. On ne comprend donc pas que neuf jours plus tard, à son départ du Canada, le bataillon ait compté seulement trois compagnies formées de 24 officiers et de 515 soldats et sous-officiers[107]. Qu'advint-il de leurs quelque 300 camarades? Nous n'en savons rien. On peut présumer qu'ils désertèrent, car nous verrons plus loin que le même phénomène affecta d'autres bataillons.

Le 3 octobre 1916, peu de temps après le départ de l'unité, les autorités militaires donnaient le feu vert à la formation de la quatrième compagnie du 150e bataillon. Celle-ci devait effectuer son recrutement en trois mois[108]. On l'intégra plus tard au 178e bataillon. Sa mise sur pied avait été confiée au capitaine René-Gustave Marion, qui jouissait d'une expérience certaine comme militaire et comme sous-officier. Né à Montréal, le 9 janvier 1888, Marion était marié et pressier de son métier quand il s'était porté volontaire dans le premier contingent expéditionnaire, en août 1914. Il comptait alors 12 années de service dans les Carabiniers Mont-Royal. Premier ser-

gent de sa compagnie au départ du 14e bataillon pour l'Angleterre, il avait servi en France, du 15 février au 26 avril 1915. Blessé à une jambe par un obus ce jour-là, Marion était resté inactif en Angleterre jusqu'en juin 1915, lorsqu'il avait rejoint le 23e bataillon de réserve canadien à Shorncliffe. Nommé sergent-major de compagnie, le 17 juillet, le sous-officier était retourné au front le 5 août. Promu lieutenant le 17 novembre 1915, il avait subi une commotion à la tête par suite de l'éclatement d'un obus, le 3 juin 1916. Hospitalisé de l'autre côté de la Manche jusqu'au 14 juillet, le lieutenant Marion avait été transféré au Canada sept jours plus tard pour servir d'instructeur. Attaché au 150e bataillon le 10 août 1916, il avait reçu le grade de capitaine, le 27 septembre. Il commanda ensuite la 4e compagnie du 150e bataillon jusqu'au 15 février 1917. Il passa alors avec elle au 178e bataillon, qu'il accompagna en Angleterre le mois suivant. C'est là que le capitaine Marion servit dans le 10e bataillon de réserve du CEC jusqu'au 6 septembre 1918. Il traversa ensuite sur le continent et se joignit au 22e bataillon au sein duquel il s'illustra. En effet, la bravoure et le leadership dont il fit preuve pendant les opérations menées au nord de Cambrai du 1er au 14 octobre 1918 lui valurent la Croix militaire[109]. Marion demeura dans le 22e bataillon jusqu'à son retour au Canada, en mai 1919.

Le capitaine Marion est un excellent exemple de l'officier courageux et efficace au front, que les blessures n'empêchent pas de faire son devoir jusqu'au bout, mais auquel il manque des qualités qui font les bons officiers recruteurs. Même s'il connaissait bien les simples soldats qu'il avait côtoyés, et peut-être à cause de cela, il commit l'erreur d'accepter dans sa compagnie de nombreux volontaires qui avaient été emprisonnés après avoir déserté une autre unité. Le résultat fut déplorable, comme le montra une inspection de la compagnie effectuée le 1er février 1917[110]. Des 166 hommes dont le nom apparaissait sur le rôle nominatif ce jour-là, 21 étaient emprisonnés à Bordeaux, 32 étaient hospitalisés (dont 15 à cause d'une maladie vénérienne), 7 étaient en détention et 30 étaient absents sans permission. Plus de 50 % de la troupe ne participaient donc pas au rassemblement cette journée-là, et 112 hommes avaient déjà déserté un autre bataillon auparavant[111]. Au moins 20 volontaires de la compagnie s'y étaient enrôlés, après avoir profité de l'amnistie accordée aux déserteurs par le gouverneur général du Canada[112]. De plus, deux examens des livres et des dossiers de la compagnie, effectués respectivement en janvier et les 3 et 4 février 1917, révélèrent qu'à l'instar de tant d'autres unités, ils étaient mal tenus[113]. Au total, 192 hommes du 150e bataillon (la 4e compagnie incluse) servirent en France dans le 22e. Près de 80 % d'entre eux s'étaient enrôlés entre les mois de décembre 1915 et d'avril 1916. De la compilation du lieu de recrutement des recrues qui servirent plus tard dans le 22e bataillon, il ressort que l'unité enrôla presque tous ses hommes dans la ville de Montréal (88,5 %), les autres étant à peu près tous recrutés à Amherst (cinq hommes) et dans diverses localités du district militaire n° 4.

Affiche du 163e bataillon (Archives publiques du Canada, C95733)

LE 163e BATAILLON

Le 163e bataillon fut créé à la même époque que le 150e. Il connut cependant une destinée différente. Sa formation suivit la décision du célèbre journaliste Olivar Asselin d'aller combattre en Europe pour la France. Mis au courant des sentiments de ce dernier, le ministère de la Milice et de la Défense l'invita à lever un bataillon d'infanterie canadien-français, le 14 novembre 1915[114]. Le fougueux polémiste accepta 12 jours plus tard[115]. Mais, à sa demande, on confia le commandement de la nouvelle unité au capitaine Henri DesRosiers, en service au front dans le 14e bataillon[116]. Celui-ci prit le commandement du bataillon avec le grade de lieutenant-colonel dès son retour d'Europe, en janvier 1916[117]. Asselin, de son côté, se contenta d'agir à titre de commandant en second, avec le grade de major. Le 21 janvier, il tint une grande assemblée au Monument national, à Montréal, sous la présidence de l'honorable Rodolphe Lemieux, afin d'expliquer les raisons pour lesquelles il avait décidé de s'enrôler. Asselin prit une part très active au recrutement de son unité. Il n'était pas seulement soucieux de rem-

plir ses rangs; la qualité des hommes qui allaient former son bataillon lui importait tout autant. « Je ne manquais jamais une occasion, écrit-il plus tard, de déclarer publiquement que nous ne voulions au 163e ni tire au flanc ni déserteurs[118]. » Le recrutement de l'unité se fit à un rythme régulier sur une période de cinq mois, laps de temps trop court pour qu'on parvînt à compléter l'effectif. Le nombre d'hommes et de sous-officiers, en effet, passa successivement de 26 en décembre 1915, à 162 en janvier 1916, 336 en février, 669 en mars et 974 en avril[119]. Le 8 mai, le bataillon fut avisé de se tenir prêt à embarquer quelques jours plus tard, en direction des Bermudes[120]. Le 10 mai, l'unité aurait disposé de 860 hommes et sous-officiers. Treize jours plus tard ce nombre aurait été de 663 seulement[121]. La proximité du départ aurait amené 197 volontaires à quitter le bataillon. D'ailleurs, deux ou trois jours avant le départ à destination des Bermudes via Halifax, les hommes auraient manifesté leur mécontentement en jetant par les fenêtres les articles et effets conservés dans les magasins des baraques de la rue Guy où se trouvait cantonné le bataillon[122]. Asselin lui-même, à l'instar de Des-Rosiers, était absent lors de cet incident.

La nouvelle de l'envoi du bataillon aux Bermudes dut prendre tout le monde par surprise, parce qu'il n'avait pas été question jusqu'alors que le 163e bataillon allât remplacer le 38e bataillon du CEC, dans cet archipel de l'océan Atlantique[123]. De fait, une démarche d'Olivar Asselin semble avoir provoqué la décision du ministre de la Milice et de la Défense. Choqué de voir qu'on forçait son unité à partager ses quartiers avec le 206e bataillon dont il déplorait ouvertement l'indiscipline et les méthodes de recrutement, il protesta par écrit auprès de Sam Hughes, le 6 mai, et lui demanda de prendre des mesures pour remédier à la situation[124]. Deux jours plus tard, le ministre expédiait Asselin aux Bermudes, mais ne faisait rien pour mettre fin à l'état de choses déplorable que le commandant en second du 163e bataillon avait dénoncé. Pire, il traitait ce dernier avec sarcasme. En effet, le 20 mai suivant, il accusait réception, avec remerciements, de sa lettre du 6, « contenant l'affiche que vous avez rédigée pour le 206e [bataillon][125] ». Or, dans sa missive, Asselin avait au contraire condamné avec véhémence ce placard où le bataillon invitait les citoyens à s'y enrôler, parce qu'il serait « le dernier à partir — le premier à profiter de la victoire ». Vers le même temps, le secrétaire du ministre allait même remercier Asselin « pour la belle affiche que vous avez rédigée ». Est-il utile d'ajouter que le journaliste ne reprit plus jamais la plume pour protester auprès de Sam Hughes contre des situations qu'il pouvait juger répugnantes et condamnables?

L'effectif étant incomplet, une fois le bataillon arrivé aux Bermudes, on dut le renforcer dans les mois suivants en y affectant 4 officiers et 188 soldats du 206e bataillon[126]. Asselin, qui avait emmené sa famille dans l'archipel britannique, et sa troupe[127] semblent avoir apprécié leur séjour en cet endroit. Pour le commandant en chef des troupes britanniques aux Bermudes, le lieutenant-général sir G. M. Bullock, le passage du 163e bataillon dans les îles sous sa juridiction occasionna plus de travail qu'autre chose

du point de vue militaire. Selon lui, en effet, le bataillon était loin d'être prêt pour le combat, même à son départ des Bermudes.

> À leur arrivée ici, ses membres étaient de parfaits novices et ignoraient tout des exercices et du fonctionnement interne d'une unité. Leurs sous-officiers ne pouvaient en aucune façon leur servir d'instructeurs. En fait, un grand nombre de leurs sous-officiers ont dû, à cause de leur complète inutilité, être renvoyés dans les rangs, tandis qu'on dut initier les autres aux premiers éléments des exercices et du travail régimentaire. Les officiers, bien qu'ils fussent pour la plupart d'un bon niveau, n'étaient pas capables au début d'agir comme instructeurs. Ils sont cependant pour la plupart prometteurs, et certains sont à l'heure actuelle des instructeurs très compétents. Les sous-officiers, bien qu'ils progressent, ne le font pas au rythme que j'aurais espéré. Les hommes du bataillon sont dans l'ensemble d'une condition physique moyenne: un grand nombre d'entre eux sont dans une condition très mauvaise, mais une proportion acceptable, bien que réduite, de ceux-ci sont musclés et agiles. Au début, ils ont accordé peu d'intérêt à leur entraînement et la barrière de la langue entravait les progrès, mais j'ai noté une nette amélioration au cours des deux derniers mois. Ils sont actuellement assez bons à la marche, peuvent effectuer la plupart des mouvements des exercices avec un certain degré d'habileté, sont modérément bons aux exercices à la baïonnette, et commencent à apprendre le tir au fusil, bien qu'aucun d'entre eux n'ait tiré un seul coup au champ de tir. Il a été extrêmement difficile de faire des progrès rapides. Mon officier d'état-major, le capitaine A. C. B. Alexander, s'est montré infatigable dans sa tâche d'instructeur, mais il a dû passer la plus grande partie de son temps à leur enseigner dans les casernes les tâches élémentaires qu'ils ignoraient complètement. J'ai deux excellents sous-officiers de l'état-major permanent du *Bermuda Volunteer Rifle Corps* qui ont travaillé extrêmement fort pour les améliorer, et ils ont été assistés du sergent-major de compagnie [William] Baxter (de l'ancien *Queen's Regiment*), qui s'est enrôlé dans le 163e bataillon. Les difficultés liées à la langue n'ont cependant pas cessé de constituer une pierre d'achoppement.
>
> La discipline au sein du bataillon a été remarquablement mauvaise. Il y a un grand nombre d'ivrognes invétérés au sein du bataillon. J'en ai renvoyé 27 au Canada, et je suis tenté de faire la même chose à d'autres, mais je n'aimerais pas faire naître parmi eux l'idée que la mauvaise conduite leur permettra de retourner au Canada. Ils volent constamment leurs camarades et s'adonnent beaucoup aux intrigues et aux fausses accusations. Il y a cependant des signes d'amélioration relativement à la discipline[128].

Le récipiendaire du rapport au War Office, le major-général W. D. Bird, envoya copie de ce document confidentiel au quartier général du CEC, à Londres[129]. Ce n'était sûrement pas là le genre d'appréciation qui pouvait modifier l'image que certains milieux militaires s'étaient faite en Grande-Bretagne des volontaires canadiens-français, depuis le passage du triste 41e bataillon sur le sol anglais. Or, le rapport de Bullock ne rendait pas justice au bataillon dans la mesure où son auteur avait passé des considé-

rations importantes sous silence. Le commandant des Bermudes, en effet, avait oublié de mentionner que le court séjour de l'unité au Canada et le peu de temps écoulé entre l'enrôlement de la majorité des hommes et le moment de l'embarquement n'avaient pas permis de soumettre la troupe à un véritable entraînement. Son rapport montre bien, malgré tout, les difficultés que présentait la préparation pour le combat d'unités analogues au 163e bataillon. Et il faut se rappeler qu'Asselin n'était pas du genre à accepter n'importe qui dans les rangs de sa formation... On peut imaginer les problèmes rencontrés par d'autres unités aux officiers de recrutement moins scrupuleux, quand arriva le moment de l'entraînement! Par ailleurs, on ne peut s'empêcher de rester songeur devant le silence du lieutenant-général Bullock au sujet du commandant du bataillon, le lieutenant-colonel DesRosiers, et des deuxième et troisième officiers en commandement, le major Asselin et le capitaine Rodolphe de Serres, lui aussi officier du 14e bataillon qui avait combattu en Europe du 16 février au 17 décembre 1915[130], avant d'être transféré au Canada pour servir dans le 163e bataillon. Le 27 novembre 1916, ce bataillon quitta les Bermudes à destination du port de Liverpool où il arriva le 6 décembre. Un mois et demi avant son départ, il comptait 830 hommes et officiers dans ses rangs[131]. Mais il perdit coup sur coup, les 17 et 28 octobre, 40 et 65 hommes qu'on retourna au Canada[132]. Quelques jours plus tôt, le 13 octobre, Asselin prit contact avec le premier ministre Borden, dans l'espoir d'empêcher le démembrement de son bataillon en Angleterre[133]. Son rêve de voir celui-ci prendre part au combat ne devait jamais se réaliser pourtant. Quant au premier ministre, il transmit la requête d'Asselin à... Sam Hughes[134]! Les chances de la voir prise en considération étaient donc nulles.

Le 69e bataillon avait garni plutôt facilement et rapidement ses rangs alors que le 163e et surtout le 150e ne purent y parvenir. L'une des raisons de leurs difficultés réside dans la concurrence qu'ils se sont faite. Tous deux, en effet, ont effectué du recrutement à Montréal pendant l'hiver de 1916. Des 217 volontaires du 163e bataillon qui servirent dans le 22e, 159 (73,3 %) s'enrôlèrent à Montréal, 21 (9,7 %) à Sherbrooke et un nombre similaire posèrent le même geste en Ontario: 15 de ces derniers le firent dans le nord de la province, 11 à Sudbury et 4 à Sturgeon Falls; les 6 autres recrues se portèrent volontaires à Ottawa. Trois autres recrues offrirent leurs services à Hull. Cependant, parce que l'unité, contrairement au 150e bataillon, resta à Montréal au lieu d'être transférée dans les Maritimes, le recrutement des soldats du 22e se fit régulièrement au fil des mois. Le nombre mensuel de recrues, limité à 17 en décembre, passa à 33 en janvier, à 37 en février, puis à 69 en mars, après le départ du 150e bataillon de la métropole. Il baissa ensuite à 49 en avril, mais même alors, les recrues étaient plus nombreuses que durant les premiers mois de l'année où le 150e et le 163e bataillon séjournaient en même temps à Montréal.

Affiche du 167e bataillon (Archives publiques du Canada, C95743)

LE 167e BATAILLON

À la même époque, d'autres unités canadiennes-françaises étaient à l'œuvre ailleurs dans la province. C'était le cas du 167e bataillon, dont Sam Hughes avait autorisé la formation le 17 décembre 1915, et dont il avait confié le commandement au lieutenant-colonel Onésime Readman. Celui-ci pouvait recruter son unité « n'importe où il le désirait au Québec[135] ». À ce moment, trois autres bataillons cherchaient déjà à garnir leurs rangs: les 57e, 150e et 163e. Les deux derniers, tout comme le 167e bataillon, furent formés vers la fin de l'année 1915, après que le gouvernement, en octobre, eut fixé à 250 000 hommes l'effectif de la force expéditionnaire canadienne. L'expérience du 167e bataillon fut plus malheureuse que bien d'autres. Le commandant du district militaire n° 5, le colonel Fages, avait pourtant incité le Conseil de milice à la prudence, aussitôt que le ministre de la Milice et de la Défense lui avait officiellement fait part de la formation de la nouvelle unité et de la nomination, à sa tête, du lieutenant-colonel Readman. Dans une lettre datée du 20 décembre (celle de Hughes ayant été signée le 17), Fages avait mis le secrétaire du Conseil de milice au courant des faits suivants[136]. En vertu de la politique adoptée lors de la formation du deuxième contingent et rappelée le 24 novembre 1915, les recrues devaient être logées dans les villes et villages d'où elles étaient originaires à la condition qu'il

y eût au moins 25. Comme le recrutement était officiellement la responsabilité des districts militaires, le colonel Fages avait confié à des officiers de recrutement la responsabilité de l'engagement des recrues dans diverses parties du territoire sous sa juridiction. Le système ne posait pas de problème tant qu'une seule unité était en voie de formation dans un district. La situation était plus complexe dans le cas contraire. Comme les officiers recruteurs du district étaient incapables de remplir les rangs des diverses unités formées, chaque unité dut prendre charge de son propre recrutement.

Or, le commandant du district n° 5 n'appréciait guère l'instauration d'un tel système, surtout que les journaux de Québec annonçaient déjà, en décembre 1915, la mobilisation prochaine d'un autre bataillon d'infanterie, par le riche marchand de bois et fidèle conservateur, sir William Price. Fages désirait plutôt conserver la haute main sur le recrutement dans son district et pensait détenir l'autorité sur la création de nouveaux bataillons. Voilà pourquoi il ne manqua pas de souligner au secrétaire du Conseil de milice, le 20 décembre 1915, qu'il n'avait pas l'intention, pour l'instant, de répartir dans divers bataillons les volontaires hébergés sur une base locale, ni d'assigner des bataillons aux régions sous son commandement. Il attendrait plutôt pour ce faire de pouvoir mieux évaluer le nombre de volontaires qu'on pouvait espérer recruter dans les diverses localités. Le colonel Fages s'opposa à ce qu'on autorisât le commandant du 167e bataillon à envoyer des officiers recruteurs dans des régions où il avait déjà ses propres officiers en poste.

> Je crains, écrivait-il, [qu'une telle décision] ait de mauvais effets sur le recrutement. Des recrues enrôlées dans une ville ou un village peuvent appartenir à trois unités différentes et se trouver placées sous l'autorité de trois commandants distincts. Si, d'autre part, les recrues enrôlées dans le régiment du lieutenant-colonel Readman sont concentrées à Québec ou à un autre endroit centralisé, il en résultera du mécontentement parce que les recrues n'auront pas été hébergées dans leur localité, tel que promis[137].

Le responsable du district n° 5 avait de quoi être perplexe, parce que la directive du 24 novembre 1915 l'autorisait, croyait-il, à nommer des commandants de bataillon, « comme les résultats du recrutement le justifieront[138] ». Or, Ottawa décidait de la création des nouvelles unités et en choisissait le commandant, rendant caduque cette partie de la directive. Fages, de son côté, aurait voulu procéder de façon plus rationnelle, en attendant, avant de nommer un commandant de bataillon, de connaître le coin de pays d'où les recrues étaient originaires. On aurait pu chercher alors un officier qualifié et populaire dans cette région et lui confier le commandement provisoire du bataillon qu'on savait pouvoir former. Dans ce contexte, il ne jugeait pas sage de nommer le lieutenant-colonel Readman au commandement d'un bataillon. De plus, il prévoyait avec beaucoup de justesse que la prise en charge du recrutement d'une unité par ses propres officiers aboutirait à la confusion. Fages recommandait plutôt que Readman fût nommé officier recruteur pour les comtés où le régiment de milice qu'il commandait,

les Chasseurs canadiens, avait un dépôt ou un pied-à-terre. Comme on peut le deviner, on ne tint aucun compte des remarques de Fages, le 167e bataillon fut créé et Readman hérita de son commandement. Cependant il connut bien des misères à la tête de son unité, tout en compliquant la vie du commandant du district n° 5.

Le bataillon ne remplit jamais ses rangs. Son effectif semble bien n'avoir jamais dépassé 33 officiers et 539 hommes, chiffres atteints en mai 1916[139]. L'été suivant, 30 soldats de l'unité passèrent au 163e bataillon en service dans les Bermudes[140]. Le 8 septembre, l'unité du lieutenant-colonel Readman perdit 144 hommes et sous-officiers au profit du 189e bataillon[141]. Le 167e bataillon envoya deux détachements en renfort en Angleterre le 27 novembre 1916. Le premier, commandé par le lieutenant Charles O'Keefe Buisson, comprenait 5 sous-officiers et 32 soldats; le deuxième se trouvait sous le commandement du lieutenant Joseph-Hérault Guilbeault qui avait 3 sous-officiers et 16 soldats sous ses ordres[142]. L'unité fut transformée le 15 janvier 1917 et devint le Dépôt de recrutement de Québec (Quebec Recruiting Depot), à la suite d'une recommandation faite, le 4 décembre 1916, par le colonel Arthur Mignault[143], agissant à titre de directeur du recrutement canadien-français, poste qui venait d'être créé le mois précédent[144]. Quant au colonel Readman, Mignault lui confia un poste d'officier de recrutement dans son organisation[145]. Le commandant du district militaire n° 5, le colonel Fages, dans une lettre du 17 novembre 1916, affirma avoir apporté toute l'aide possible au bataillon. Pourtant, en dépit, selon lui, d'un groupe d'officiers fort nombreux qui coûtaient cher aux contribuables, l'unité échoua dans sa tâche. D'après Fages, le manque de popularité de ce bataillon aurait rendu difficile son recrutement. Des volontaires auraient préféré aller s'enrôler à leurs frais dans d'autres unités à l'extérieur du district, plutôt que de s'engager dans le 167e bataillon. Ils auraient manifesté la même répugnance à l'égard de l'unité du lieutenant-colonel Price, le 171e bataillon[146].

Le tirage d'une automobile à Québec, le 14 juin 1916[147], avait certes aidé à faire connaître la formation du lieutenant-colonel Readman. Cette technique publicitaire, par son côté spectaculaire, avait même servi, jusqu'à un certain point, à jeter de la poudre aux yeux du public. Les volontaires qui s'étaient joint au bataillon ne pouvaient être dupes cependant. Il ne fait pas de doute, en effet, que le fonctionnement interne de l'unité a souffert de sérieuses déficiences. De même, tout laisse croire que son commandant n'avait ni la compétence, ni la maturité, ni le leadership voulus pour exercer les fonctions que les autorités militaires lui avaient confiées. Or, ce n'est pas son expérience comme commandant de compagnie dans le 41e bataillon[148], avant le départ de cette unité pour l'Europe, qui le préparait à prendre le commandement du 167e. Ainsi, il est clair que l'administration financière laissa fortement à désirer. Selon le commandant du district militaire n° 5, le colonel Fages, la trésorerie du bataillon était remplie d'irrégularités. Elle fit d'ailleurs l'objet d'une enquête. À la suite de celle-ci, au moins un officier qui faisait du recrutement à Chicoutimi fit l'objet d'un mandat d'arrestation et de poursuites devant les tribunaux civils. Quant au paie-maître

du bataillon, le commandant du district n° 5 recommanda qu'il soit jugé en cour criminelle ou en cour martiale[149]. De plus, le dernier commandant en second de l'unité, le major J.-Thomas-Napoléon L'Heureux, qui exerça ces fonctions du 4 juin au 12 décembre 1916, fut licencié du CEC, l'année suivante, sur ordre du Conseil de milice, et se vit même priver du droit de servir à nouveau dans la milice canadienne[150]. Le Conseil de milice appuya sa décision sur le rôle qu'il avait joué dans les irrégularités commises par le 167e bataillon. Un tribunal d'enquête confirma cette décision, en juillet 1919[151]. Il s'agissait là d'une situation d'autant plus déplorable que le major L'Heureux avait déjà de longs états de service dans le CEC au moment où il se joignit au 167e bataillon. Né le 6 septembre 1879, à St. Paul, Minnesota, il était marié et père de deux enfants, quand il s'était porté volontaire dans le premier contingent, le 8 août 1914. Il avait ensuite accompagné le 12e bataillon en Angleterre, en octobre 1914, avec le grade de major. Retourné au Canada, en décembre, comme officier excédentaire, L'Heureux avait reçu sa libération du CEC le 22 du même mois. Quelques mois plus tard, il s'était tourné du côté du 41e bataillon, dans lequel il s'était enrôlé le 15 mars 1915, avec le grade de capitaine. Promu de nouveau à son grade antérieur, le 23 mars suivant, il avait servi au front dans le 22e bataillon, du 21 novembre 1915 au 26 mars 1916, jour où la maladie l'avait forcé à retourner en Angleterre. Venu au Canada en avril 1916, sur recommandation médicale, il avait été affecté au 167e bataillon en juin 1916[152].

Les dernières semaines d'existence du 167e bataillon, d'autre part, ne firent que contribuer à renforcer l'image négative que les contemporains semblaient s'être faite de lui depuis sa mobilisation. Prié d'envoyer un détachement de 100 hommes à Halifax à destination de l'Angleterre, le lieutenant-colonel Readman se contenta d'un contingent de 60 soldats alors que 234 hommes et officiers apparaissaient sur l'effectif de son bataillon le jour même du départ du contingent de Lévis, le 12 novembre 1916[153]. Or, il garda au poste de commandement de son unité, qui était installé à l'arsenal de cette ville, 22 hommes aptes au service, et il n'alla chercher aucun homme logé ailleurs comme il aurait dû le faire. On dut revenir à la charge pour qu'il complétât le détachement. Mais, des 100 hommes qui parvinrent finalement à Halifax, 28 étaient inaptes au service[154], même si Readman et l'officier médical du 167e bataillon avaient certifié, après examen du contingent, que tous les membres de celui-ci étaient propres à exercer le métier des armes[155].

Le 12 novembre 1916, le jour même du départ du détachement pour Halifax, le lieutenant-colonel G. A. Winters, du Service médical, se rendit à Lévis. Dans le rapport qu'il prépara à la suite de son inspection, il se dit incapable de décrire la saleté qui régnait à l'Arsenal. « Il [y] avait des rebuts de toute sorte partout [...] et on n'avait fait aucun effort apparent pour nettoyer les lieux. Il n'y avait aucune aération; la place dégageait une odeur de renfermé; elle sentait même mauvais[156]. » En outre, sur les 114 hommes dont le nom apparaissait sur l'effectif de l'unité, 60 venaient de partir pour Halifax en route vers l'Angleterre, 22 autres restaient encore à l'Arsenal, même s'ils étaient propres au service, 2 se trouvaient à l'Hôpital militaire

de Québec et 1 était en congé. Quant aux 29 autres, ils étaient inaptes à servir sous les drapeaux. Deux étaient trop jeunes et ne répondaient pas aux conditions physiques minimales exigées des candidats au service militaire alors qu'un autre était trop âgé. Sept hommes souffraient de troubles cardiaques et cinq, de tuberculose. Des trois hommes aux pieds plats, deux avaient aussi la varicelle. Le reste du groupe était atteint de troubles médicaux aussi divers que l'épilepsie, la varicelle (un cas grave), le rachitisme, des veines variqueuses[157].

Des 144 recrues du 167e bataillon qui servirent dans le 22e, toutes sauf une s'enrôlèrent dans la province de Québec; cette dernière s'engagea à New Waterford, en Nouvelle-Écosse. Le recrutement au Québec fut très étendu, plus que celui de toute autre unité auparavant. La ville de Québec fournit 58 volontaires (40,6%); la ville de Montréal et la Mauricie furent représentées par 24 recrues chacune (16,8%); les régions du Saguenay, de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean, par 23 hommes (16,1%). Quant à la région de Québec, sa contribution fut de 14 volontaires (9,8%). Les recrues furent enrôlées dans de nombreuses localités des diverses régions. Au Saguenay, on a relevé un engagement dans les villages des Bergeronnes, de Sault-au-Mouton et de Saint-Alphonse et deux, dans celui des Escoumins. Dix volontaires se joignirent au bataillon à Chicoutimi, cinq à Roberval, deux à Hébertville et un à Jonquière. Dans la région de Québec, un homme se porta volontaire à La Malbaie, un autre dans le village de Montmorency, deux à Valcartier, six à Saint-Raymond et quatre autres à Lévis. Dans la Mauricie, les officiers recruteurs enrôlèrent 12 hommes à La Tuque, 6 à Shawinigan Falls, 3 à Grand-Mère, 2 à Sainte-Anne-de-la-Pérade et 1 à Sainte-Geneviève-de-Batiscan. Les hommes du 167e bataillon furent hébergés dans diverses localités jusqu'au 30 mars 1916, lorsque le Manège militaire de Lévis fut mis à la disposition de l'unité. Transférée à Valcartier le 17 juin, elle y passa l'été avant de revenir occuper la salle d'exercice de Lévis[158].

LE 171e BATAILLON

L'histoire du 171e bataillon fut plus heureuse que celle du 167e, bien que les Québécois de langue française ne se soient guère sentis attirés vers lui. Le ministre de la Milice et de la Défense autorisa la création de cette unité, le 21 décembre 1915[159], quatre jours après avoir posé le même geste à l'égard du bataillon du lieutenant-colonel Readman. William Price, que Hughes avait chargé, l'année précédente, d'une partie de l'aménagement du camp de Valcartier et de l'embarquement du premier contingent dans le port de Québec, hérita du commandement de la nouvelle unité. Le bataillon éprouva des difficultés à remplir ses rangs. Selon le commandant du district militaire n° 5, la seule rumeur de la création d'une unité commandée par Price entraîna un certain effet dans les localités où celui-ci avait un moulin à scie. D'après les officiers recruteurs de Fages, en effet, « les recrues éventuelles [demandaient] si elles allaient être enrôlées pour servir dans le bataillon de Price ou dans un bataillon canadien-français dirigé par des offi-

ciers locaux[160] ». On peut en conclure que la première possibilité ne leur souriait guère. Pourtant, Price était bien décidé à attirer les francophones dans les rangs de son unité. Il semble avoir confié à des employés de sa compagnie, la Price Brothers, Limited, la responsabilité de bureaux de recrutement à Gaspé, Matane, Rimouski et Chicoutimi[161]. De plus, à notre connaissance, Price fut le premier[162], au Québec du moins, à recourir à un moyen de recrutement spectaculaire.

> Deux pelotons, accompagnés de la musique de cornemuse et d'hôtesses féminines telles que des infirmières de la Croix Rouge, quittèrent la ville de Québec et traversèrent les comtés de Richmond, Wolfe, Compton, Sherbrooke, Mégantic et Arthabaska. La marche se fit à la façon militaire et le groupe ne s'arrêta que dans certaines villes pour monter les tentes, manger et faire du recrutement. Les résultats furent assez satisfaisants et auraient même été très bons si d'autres bataillons n'avaient pas déjà visité ces comtés. Les hommes couvrirent environ 500 milles, échelonnés sur plusieurs semaines, sous de fortes pluies et sur de mauvaises routes[163].

Le commandant de l'unité paya presque entièrement les dépenses occasionnées par cette campagne de recrutement.

Pourtant, tous ces efforts tournèrent court. À la fin d'octobre 1916, moins d'un mois avant son départ pour l'étranger, le 171e bataillon comptait dans ses rangs 31 officiers et 666 soldats et sous-officiers[164]. Il s'agissait là du plus haut total mensuel que l'unité ait atteint durant son séjour au pays. En outre, Price ne parvint pas à donner à son unité un caractère francophone. Le 10 août 1916, il fit le point sur le sujet[165]; il avait beaucoup à dire. Il se plaignait d'avoir perdu 390 hommes, soit la moitié de ses recrues, depuis la création de son bataillon, dont une centaine par désertion, sans compter la cinquantaine d'absents sans permission dont le retour était improbable. Or, dans l'esprit de Price, ces problèmes lui venaient de ses volontaires canadiens-français. Impuissant à stopper cette hémorragie, il avait le sentiment qué beaucoup de ces derniers n'avaient pas l'intention de se rendre outre-mer et déserteraient parce qu'ils semblaient dépourvus d'esprit militaire. De plus, il tenait les médecins civils responsables de plusieurs des libérations qu'il devait effectuer. Selon lui, en effet, ils se montraient trop complaisants dans l'examen médical des candidats au service militaire. Dans plusieurs cas même, ceux-ci n'en subirent aucun.

> Nous avons eu, écrit-il, des hommes malades, d'autres estropiés, souffrant d'une hernie ou n'ayant qu'un seul œil, quelques-uns étaient presque aveugles et certains étaient des déficients mentaux. On refusa même un homme, envoyé de la campagne, à son arrivée au camp, parce qu'il était manifestement fou[166].

Price n'hésitait pas à ajouter que « la classe d'hommes qui [s'enrôlaient était] pauvre et [que], dans l'ensemble elle [n'était] en rien comparable aux volontaires anglophones, même si leur apparence physique [était] correcte[167] ». Le commandant du 171e bataillon en concluait qu'il vaudrait mieux ne plus chercher à former d'unités canadiennes-françaises.

Il suggérait d'établir plutôt des dépôts de recrutement où l'on procéderait à l'examen médical et à l'enrôlement des volontaires qu'on enverrait ensuite en Angleterre, le plus tôt possible, pour y subir l'entraînement. « C'est un gaspillage d'argent que de tenter de les former ici car la majorité désertera certainement[168]. » Le commandant du district n° 5 expliquait plutôt les problèmes de Price par le manque de popularité de son bataillon[169]. Cela ne nous dit pas cependant pourquoi il ne parvint pas à obtenir la faveur des volontaires canadiens-français. Pourtant, selon Price, ses soldats francophones relevaient d'officiers de langue française qui exerçaient leur métier de façon très efficace[170]. Or, il n'est pas sans intérêt de noter ici que les trois listes d'officiers du 171e bataillon que nous avons trouvées sont composées de Québécois associés surtout à des régiments de milice anglophones, en particulier au 8th Royal Rifles de Québec[171]. Presque tous portaient un nom anglais; près d'une vingtaine étaient des résidents de la ville de Québec; les autres provenaient d'ailleurs en province. On peut supposer que plusieurs d'entre eux parlaient français. On peut présumer cependant que leurs subordonnés francophones les considéraient comme des anglophones. Il est tout aussi vraisemblable que l'anglais était la langue d'usage entre eux. Cette situation a pu contribuer à chasser les francophones de l'unité. Il est certain en tout cas qu'elle en garda peu dans ses rangs et seulement 19 de ses membres servirent plus tard dans le 22e bataillon. L'entraînement du 171e bataillon eut lieu à Québec et dans les localités où furent hébergées les recrues, du 7 mars au 14 juin 1916. L'unité transféra ensuite ses pénates à Valcartier jusqu'au 6 octobre; elle retourna alors dans la cité de Champlain où elle occupa les locaux du Service de l'immigration, avant de partir pour Halifax, le 23 novembre. Deux jours plus tard, le bataillon, composé de 27 officiers et de 575 soldats et sous-officiers, quittait le port de cette ville à destination de l'Angleterre[172].

LE 178e BATAILLON

La décision annoncée par Borden, le premier de l'an 1916, de fixer à 500 000 hommes le nombre de volontaires en service dans le CEC n'entraîna pas de changements apparents dans le système de recrutement au Québec. Hughes continua simplement de multiplier les unités. Ainsi, le 12 janvier, il autorisait la formation du 178e bataillon d'outre-mer, dans les districts de Nicolet, Drummond et Arthabaska[173]. Le capitaine René-Arthur de la Bruère Girouard reçut le commandement de la nouvelle unité et fut promu au grade de lieutenant-colonel. Girouard avait déjà servi dans le CEC, puisqu'il s'était enrôlé dans le 22e bataillon en octobre 1914. Un mois environ après l'arrivée du bataillon sur le champ de bataille, il avait subi un choc provoqué par l'éclatement d'un obus. Après son hospitalisation, il était revenu au Canada, à ses frais, pour un congé de trois mois. Il s'y trouvait toujours lorsqu'il fut nommé commandant du 178e bataillon (canadien-français)[174]. Cette unité, comme à peu près tous les autres bataillons d'infanterie canadiens-français créés à cette époque, fut victime du système de recrutement de Sam Hughes.

*Placard relatif aux conditions d'enrôlement (*Le Livre d'or des Canadiens, *24 juin 1916)* ▶

Affiche du 178e bataillon (Archives publiques du Canada, C95266)

Les unités, trop nombreuses, souvent mal dirigées, ne parvenaient pas à garnir leurs rangs. En conséquence, beaucoup de volontaires quittèrent le Canada avec un bataillon différent de celui dans lequel ils s'étaient enrôlés. Tel fut le sort réservé aux recrues du 178e bataillon.

Ainsi, après que le nombre d'officiers eut passé de 9 en février, à 23 en mai, et celui des soldats, de 83 à 451 durant la même période, le premier tomba à 7 et le second à 239, en juin[175]. On ignore la cause d'une telle diminution de l'effectif. Comme elle touche plusieurs officiers et près de 200 hommes et qu'elle s'est produite en un court laps de temps, elle est sans doute attribuable à un transfert à un autre bataillon, mais nous n'avons découvert aucun renseignement à ce sujet. Girouard, cependant, réussit à combler ces pertes durant les deux mois suivants. En août, il disposait de 30 officiers et de 566 hommes et sous-officiers[176]. Or, le 10 septembre, à leur grand mécontentement, 8 officiers et 425 hommes passaient au 150e bataillon[177]. Le 1er septembre, Girouard informait officiellement le commandant du camp de Valcartier que ses sous-officiers et ses hommes s'entendaient mal avec leurs vis-à-vis du 150e bataillon et qu'ils se montraient hostiles, en conséquence, à la fusion projetée de leur unité avec celle commandée

COMMANDANT :

R. de la Bruère Girouard

SOUS-COMMANDANT :

Lucien Plante

Les conditions d'enrolement dans les

178ème PURS CANADIENS

SOLDE

Sergents	$1.50 par jour.
Caporaux	1.20 " "
Soldats	1.10 " "

Cette solde comprend l'allocation supplémentaire pour service actif, qui est de 15 sous par jour pour les sergents, de 10 sous pour les caporaux et soldats.

La solde est payée deux fois par mois. Le soldat peut donner à ceux qui dépendent de lui un bon sur l'Etat pour la moitié de sa solde.

ALLOCATIONS AUX FAMILLES

Sergents	$25.00 par mois.
Caporaux	20.00 " "
Soldats	20.00 " "

Cette allocation, dite "Separation Allowance", est payée directement par le ministère de la Défense, a) aux femmes, b) aux mères veuves dont le soldat est le seul soutien.

L'AIDE DU FONDS PATRIOTIQUE

Si la solde et l'allocation aux familles "Separation Allowance" ne suffisent pas, l'administration du Fonds Patriotique paie:

Aux femmes Aux mères de célibataires Aux enfants des veufs	de $5 à $10 par mois.
Aux enfants des hommes mariés, suivant leur nombre et leur âge	de $1.50 à $6.00 chacun par mois.

Des dames attachées à l'administration du Fonds Patriotique visitent régulièrement les familles et voient à ce qu'elles ne manquent de rien.

LES PENSIONS

La pension en cas d'incapacité de travail va de $75 à $364 par année, suivant le degré d'incapacité.

La pension en cas de mort est de $22 par mois pour la veuve et pour la mère sans autre pension, et de $5 par enfant.

AUTRES AVANTAGES

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont déjà mis à l'étude la fondation d'écoles où les invalides apprendront à gagner leur vie.

Partout où ils peuvent sans nuire gravement à leur industrie, les patrons donnent la préférence aux anciens soldats.

TERME DE L'ENROLEMENT

La durée de la guerre, et au besoin jusqu'à six mois après la guerre.

CONDITIONS D'APTITUDE PHYSIQUE

Avoir de 18 à 45 ans.

Avoir au moins 5 pieds 2 pouces de hauteur, et mesurer au moins 33 pouces de poitrine.

Avoir tous les organes sains et tous les membres valides.

N'avoir aucune maladie constitutionnelle.

Avoir bonne vue et bonne oreille.

N'avoir pas les pieds plats.

CONDITIONS PARTICULIERES D'ENROLEMENT AU 178EME

N'être pas un ivrogne d'habitude.

Etre en règle avec les lois militaires et civiles.

OU S'ENROLER

546, rue Sainte-Catherine Est, angle Saint-André.
Manège militaire, rue Craig.
80, rue Saint-Denis.

COMMENT S'ENROLER PAR CORRESPONDANCE

Pour s'enrôler au 178e, il faut:

1.—Passer l'examen d'aptitude physique;

2.—Remplir devant un officier civil ou militaire compétent la feuille d'enrôlement.

Où il existe un bureau de recrutement du 178e, l'agent recruteur surveillera personnellement l'accomplissement de ces formalités.

Où il n'y a pas d'agent recruteur, le Directeur du recrutement enverra sur demande:

A.—Une formule d'enrôlement à signer en triplicata devant un juge de paix ou un notaire;

B.—Une formule d'examen à être signée en duplicata devant un médecin du service des armées ("Army Medical Corps").

Il y a des juges de paix ou des notaires partout. Presque toujours, ils se feront un plaisir de prêter leurs services pour rien. Ils voudront bien chaque fois ne pas oublier d'indiquer l'étendue de leur juridiction.

Quant aux médecins militaires, il y en a aujourd'hui dans toutes les principales localités. La direction du recrutement indiquera le plus voisin.

Les deux formules remplies et signées, on les enverra à Montréal, et le Directeur du Recrutement fera tenir à la recrue un billet de chemin de fer.

Adresser toute correspondance au

Directeur du Recrutement, Capitaine Peachy

178e Bataillon,

80, rue Saint-Denis, Montréal.

LES RISQUES

Depuis le 4 août 1914, premier jour de la guerre, il s'est enrôlé au Canada, 275,000 hommes.

Là-dessus, il y avait au 1er mars 1916 exactement 15,600 tués, blessés ou prisonniers. La proportion des pertes de toute sorte par rapport à l'effectif total est donc d'un peu plus de 5½ pour cent (pour être précis: 5.67).

Le nombre des morts était 3,600, soit exactement, 1.32 pour cent de l'effectif total.

Les risques diminueront en raison inverse du nombre des enrôlements.

Quel est le jeune homme bien né qui, pensant quitter sa famille sans graves inconvénients matériels, ne voudrait, à si peu de risque, prendre part à la plus grande guerre de tous les temps, du côté de la justice?

Le 178ème comprend aussi le major Dubrule, les lieutenants Grothé, Bauset, Dupuy, Paulet, Beaudet, Boulanger, tous du 22ème C.F. et de retour du front, quelques-uns blessés.

par le lieutenant-colonel Barré[178]. Ils étaient même prêts à déserter, si la réorganisation de leur unité se réalisait. Girouard disait faire de son mieux pour contrer les sentiments négatifs de sa troupe. Cependant, pour le bien de la cause, pour l'honneur de son régiment et pour empêcher que ses efforts de recrutement n'aient été vains, il demandait aussi que ses hommes soient transférés sous forme d'un détachement du 178e bataillon et qu'ils demeurassent sous le commandement de leurs officiers pendant le voyage outremer, même s'ils passaient au 150e. Une telle requête était étrange dans la mesure où la suggestion de Girouard allait dans le sens de la coutume établie. Le major-général Wilson accueillit fort mal la missive du commandant du 178e bataillon. Sûr de sa force, appuyée sur le pouvoir, froissé que ses ordres aient pu être discutés, il se dit étonné des idées exprimées par un officier aussi expérimenté que lui. Pour le commandant du camp de Valcartier, elles montraient bien que le sens de la discipline lui faisait défaut. Selon Wilson, il était évident que les officiers et le commandant du 178e bataillon n'avaient pas une conception correcte de leurs responsabilités. Ils n'avaient, en effet, d'autre choix que d'obéir aux ordres du ministre de la Milice et de la Défense qui avait ordonné la fusion des deux unités. Wilson ajoutait même: « Je regrette d'être contraint de dire qu'à mon avis les principaux mécontents sont vous et vos officiers et que s'il existe vraiment du mécontentement dans la troupe, ce sont vous et vos officiers qui le lui avez communiqué[179]. »

Wilson parlait haut, mais il était manifestement incapable de comprendre la frustation d'un Girouard qu'on privait du fruit de ses efforts et qu'on transformait en simple officier de recrutement. Les tribulations du commandant du 178e bataillon, d'ailleurs, n'étaient pas terminées. Quatre jours après la fusion de son unité avec le 150e bataillon, l'ex-officier du 22e, sur l'ordre du commandant de Valcartier, entreprenait à Montréal la réorganisation du 178e bataillon. Vingt officiers et vingt et un hommes et sous-officiers l'accompagnaient[180]. La chasse aux volontaires reprenait, mais dans quel esprit? Moins de deux mois plus tard, le quartier général de la milice à Ottawa refusait au commandant du district militaire n° 2, qui avait juridiction sur le nord de l'Ontario, la permission de mettre sur pied une unité d'infanterie canadienne-française[181]. On préférait confier au 178e bataillon la tâche de recruter des volontaires dans les districts militaires nos 2 et 3 à la fois, donc le nord et le sud de la province, en particulier dans les localités de Nipissing, Sudbury, Sturgeon Falls, Smith's Falls et Vankleek Hill. Girouard réussit à enrôler de nouveaux volontaires, mais en nombre restreint. Quand il quitta Halifax, le 4 mars 1917, 15 officiers et 415 hommes et sous-officiers l'accompagnaient[182]. On comptait, parmi eux, les hommes de la 4e compagnie du 150e bataillon et les soldats du 233e bataillon. On ne dispose pas de la liste d'embarquement de ces hommes, cependant.

Durant son séjour au Canada, cette unité avait été épaulée dans son travail par le « Comité civil du 178e bataillon canadien-français d'outremer » dont sir Wilfrid Laurier était le président honoraire[183]. Le comité

recueillit 4 212,22 $, du 13 juin au 18 septembre 1916, auprès de particuliers et de sociétés diverses[184]. Elle continua à rassembler des fonds durant les mois suivants, mais elle en obtint peu par le système de souscription qu'elle avait utilisé jusqu'alors. En effet, du mois d'octobre 1916 au mois de février 1917 inclusivement, elle recueillit seulement 870,61 $ de cette façon. En revanche, la journée de la Fleur, le 6 décembre 1916, lui rapporta une somme nette de 2 861,80 $. De plus, le district militaire n° 4, auquel le bataillon était rattaché, lui avait remis une somme de 1 000 $ le 10 novembre précédent. Le comité utilisa les fonds qu'il réunit pour payer des dépenses de toutes sortes: frais de bureau, correspondance, téléphone, loyer, chauffage, frais de voyage, transport, primes de recrutement, arrestation de déserteurs, etc. Malgré les efforts qu'il déploya, le comité ne put ramasser assez d'argent pour rembourser toutes les créances[185]. En principe, le lieutenant-colonel Girouard restait seul responsable de leur paiement, à titre de commandant du 178e bataillon. Cependant, le Conseil de milice a pu finalement décider de porter les sommes dues au débit du Trésor public, comme il le fit dans plusieurs cas[186]. Il resterait d'ailleurs à voir dans quelle mesure cette pratique fut générale et uniforme et ne comporta pas quelque injustice à l'égard de certains commandants. Comme le 178e bataillon, le 150e et le 163e purent compter sur l'aide d'un comité civil[187]. Il en fut probablement de même pour d'autres unités, mais nous ne connaissons rien de leurs activités.

Si, comme on peut le présumer, le lieutenant-colonel Girouard eut un rôle à jouer dans le choix des membres du comité civil de son bataillon et, par ricochet, dans le dynamisme du comité pendant ses premiers mois d'activité, on comprend encore mieux son désappointement, sa fureur même, de voir ses hommes transférés à une autre unité, alors que lui devait rebâtir son bataillon presque totalement. S'il avait su que telle devait être la récompense de ses efforts, aurait-il jamais accepté de recruter une unité d'infanterie? Son collègue du 22e bataillon, le capitaine Henri Chassé, avait certes eu plus de flair, quand il avait refusé son invitation de venir l'assister dans le recrutement de son bataillon, parce qu'il préférait servir sur la ligne de feu[188].

D'après les statistiques que nous avons compilées et qui portent sur les volontaires qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon, le recrutement du 178e se fit essentiellement dans deux régions: l'île de Montréal et les Cantons de l'Est. Girouard y enrôla respectivement 69 et 54 des 148 volontaires en cause. Il en enrôla seulement neuf en Ontario. Ses recrues des Cantons de l'Est s'enrôlèrent surtout à Victoriaville (17) où se trouvait le quartier général de son bataillon, Drummondville (14), Sherbrooke (14) et Granby (7). Les volontaires de l'Ontario s'enrôlèrent presque tous (7) à Sudbury. Pour sa campagne de recrutement dans l'Estrie, le commandant du 178e bataillon recourut aux services de l'hebdomadaire *l'Écho des Bois-Francs* qui, du mois de février au mois d'avril 1916, prépara et publia plusieurs articles à son intention. Ils visaient surtout à faire contrepoids aux attaques de *l'Union des Cantons de l'Est* contre le recrutement[189].

LE 189e BATAILLON

L'histoire du 189e bataillon fut moins mouvementée que celle du 178e. Elle ne fut pas dénuée d'incidents pour autant. Le mérite de sa création revient au major Philippe-Auguste Piuze qui prit l'initiative de demander au commandant du district militaire n° 5 l'autorisation de lever un bataillon. Ce dernier le jugeait parfaitement apte à exercer une telle responsabilité. Mais il se montrait sceptique sur les chances de recruter une autre unité dans son district, alors que les 57e, 167e et 171e bataillons y étaient déjà à l'œuvre. Sam Hughes passa outre et, le 10 janvier 1916, l'adjudant général avisait le commandant du district n° 5 que le ministre de la Milice et de la Défense avait autorisé la création du bataillon et en avait confié le commandement au major Piuze avec le grade de lieutenant-colonel[190]. Piuze était un officier compétent dont la carrière militaire avait commencé en 1905, comme soldat dans le 89e régiment de milice du Témiscouata et de Rimouski. Il avait gravi les échelons progressivement jusqu'au grade de capitaine. Après avoir occupé la charge d'adjudant de son régiment, il avait laissé l'infanterie pour l'artillerie, en 1912, année où il avait été promu major. Il était devenu commandant de la 20e batterie d'artillerie de campagne, dont le poste de commandement se trouvait à Fraserville. Courtier d'assurances de profession, il était né à cet endroit, le 28 octobre 1888. Il était donc âgé de 27 ans quand il prit le commandement du 189e bataillon canadien-français[191].

On connaît mal l'histoire de l'unité de sa création à son départ de Halifax, le 27 septembre 1916. Le bataillon aurait atteint son effectif maximal en juillet 1916, alors qu'il comptait 35 officiers et 623 hommes dans ses rangs[192]. Cependant, grâce à des transferts d'autres unités, en particulier de 144 sous-officiers et soldats du 167e bataillon[193], l'unité aurait disposé de 855 hommes et officiers lors de l'inspection du major-général Wilson, le 19 septembre suivant[194]. Or, le jour de l'embarquement, le bataillon ne comptait plus qu'un effectif de 26 officiers et de 595 hommes et sous-officiers[195]. On se souviendra qu'à la même époque, le 150e bataillon subit lui aussi une perte soudaine et inexpliquée de centaines d'hommes entre le moment de son inspection par Wilson et celui de son départ pour les îles Britanniques, quelques jours plus tard. Des baisses d'effectif de cette importance au même moment laissent songeur... La désertion semble bien avoir constitué un fléau contre lequel même des unités comme le 150e, le 163e et le 189e bataillon ne pouvaient se prémunir.

Dans son rapport d'inspection, le commandant du camp de Valcartier se montra très élogieux à l'égard du lieutenant-colonel Piuze. Selon lui, en effet, ce dernier était « un officier consciencieux qui travaillait très fort; avec plus d'expérience, il fera un très bon commandant. Il a la confiance absolue de tous les membres de son bataillon et a beaucoup amélioré les connaissances qu'il doit avoir au poste qu'il occupe[196] ». Wilson s'est montré plus réservé à l'égard du bataillon en général, mais son évaluation reste malgré tout positive. D'après lui, divers facteurs ont retardé l'entraînement

de l'unité. D'abord, les désertions et les nouveaux engagements l'ont compliqué. Ensuite l'inexpérience des officiers et des sous-officiers a ralenti les progrès du bataillon qui, malgré tout, ont été supérieurs à ceux de n'importe quelle unité canadienne-française mobilisée à Valcartier. « Quant aux hommes, ils étaient relativement efficaces, mais beaucoup étaient handicapés par leur ignorance de l'anglais et leur intelligence était à peine égale à la moyenne[197]. » Pourtant, leur entraînement était facile quand il était confié à des officiers qualifiés.

Aucun document qualitatif ne nous renseigne sur le recrutement de cette unité. Les statistiques que nous avons compilées indiquent cependant qu'elle recruta surtout ses hommes dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. En effet, des 233 volontaires qui servirent plus tard dans le 22e bataillon, 117 (50,2%) s'engagèrent dans la première région et 61 (26,2%) dans la deuxième. En Gaspésie, les enrôlements prirent place principalement dans les localités de New-Carlisle (19 ou 31,2%) et de Gaspé (26 ou 42,6%). Le reste des engagements se fit dans sept autres endroits. Dans le Bas-Saint-Laurent, les recrues se portèrent volontaires dans 15 localités, plus particulièrement à Fraserville (Rivière-du-Loup) (32 ou 27,4%), Rimouski (22 ou 18,8%), Mont-Joli (15 ou 12,8%), Amqui et Sayabec (11 ou 9,4% chacune). Quant aux autres enrôlements, tous sauf trois eurent lieu à Québec (22), Valcartier (18) ou Lévis (10). Contrairement au 178e bataillon, la majorité de ces enrôlements ne se produisirent pas sur une période très étendue, mais plutôt pendant les mois de décembre 1915 à avril 1916 (71,2%). Le reste fut éparpillé durant les autres mois qui ont précédé le départ pour l'étranger, en novembre 1916.

LE 206e BATAILLON

Autant Piuze a laissé le souvenir d'un bon commandant de bataillon, autant Tancrède Pagnuelo a déshonoré le métier des armes dans l'exercice de ses fonctions à la tête du 206e bataillon. Comme Archambault et Paquet, Pagnuelo était un avocat de formation qui avait pris goût à la milice. Fils d'un juge ultramontain[198], il était sorti perdant des deux élections auxquelles il avait participé sous la bannière conservatrice[199]. Il avait aussi commandé le 85e régiment de milice de Montréal, de 1910 à 1912[200]. Celui-ci était formé de huit compagnies, réparties dans divers quartiers populaires de la métropole, dont Saint-Henri et Sainte-Cunégonde. Le 7 février 1916, Pagnuelo reçut l'autorisation de former le 206e bataillon dans les comtés de Beauharnois, Laprairie, Terrebonne, Montcalm, L'Assomption et Berthier[201]. Pourtant, Pagnuelo effectua beaucoup de recrutement dans la métropole, faisant ainsi concurrence directe à Olivar Asselin qui cherchait alors à remplir les rangs de son bataillon. D'ailleurs la liste d'embarquement du 206e montre que Pagnuelo et ses officiers engagèrent plus de 70% de leurs hommes sur l'île de Montréal. Au mois d'avril 1916, le bataillon disposait de 23 officiers et de 433 sous-officiers et soldats[202], mais ce nombre déclina par la suite, même si l'ancien commandant du 85e régiment ne se montra pas

très scrupuleux sur la qualité des recrues qu'il engageait. Le 7 juin 1916, l'unité de Pagnuelo quitta les casernes de la rue Guy[203], qu'elle avait partagées avec le 163e bataillon jusqu'au départ de celui-ci pour les Bermudes, vers la fin de mai. Elle s'installa au camp de Valcartier. Moins d'un mois après, le 3 juillet 1916, Pagnuelo avait la désagréable surprise d'apprendre que son unité serait dissoute et ses hommes envoyés aux Bermudes, pour renforcer le bataillon d'Asselin. Le 14 juillet, après avoir appris que les autorités militaires s'apprêtaient à prendre des mesures disciplinaires contre son unité, il réunit ses hommes et leur tint le discours suivant:

> Camarades, les autorités démettent les officiers et chacun retourne chez soi. Les autorités ont pris cette décision sans nous avoir consultés, et j'ai peur qu'il ne s'agisse d'une revanche, parce que nous sommes canadiens-français... Quant à vous, soldats, ils vont vous envoyer aux Bermudes, pour vous donner un peu de misère. Maintenant, garçons, la loi militaire m'empêche de parler plus clairement, mais si vous êtes un peu intelligents, vous lirez entre les lignes et vous saurez quoi faire. Je vous remettrai tous les laissez-passer nécessaires pour aller où vous voudrez, et vous pouvez prendre pour acquis que l'argent versé au fonds régimentaire ne sera pas dépensé pour vous rechercher ou pour courir après ceux qui ne reviendront pas. Je le répète encore une fois, vous êtes condamnés à aller aux Bermudes où il fait très chaud. Vous me comprenez, n'est-ce pas? Je n'en dirai pas plus, faites ce qui vous plaît et n'ayez pas peur[204].

Le soir même, Pagnuelo et 12 de ses officiers étaient suspendus et le lendemain, 148 hommes étaient absents de la parade, alors que 278 s'y présentaient et que 44 autres étaient en service commandé. Le 28 juillet, 3 officiers et 145 hommes et sous-officiers partaient pour les Bermudes; ils furent suivis de l'officier et 38 hommes et sous-officiers, le 11 août. De plus, 213 hommes furent envoyés dans d'autres unités et 25, jugés indésirables, furent licenciés. Soixante-quatorze soldats qui s'étaient enrôlés dans cette unité servirent plus tard dans le 22e bataillon.

La décision de dissoudre le 206e bataillon[205] fut prise pour « régler une situation désagréable et délivrer les autorités d'un commandant incompétent et indiscipliné et de son personnel[206] ». Pagnuelo, en effet, avait une façon bien particulière de diriger son unité. Ainsi, il demanda des allocations de subsistance pour ses officiers, même s'ils avaient plutôt tendance à habiter hors des casernes de la rue Guy. Le quartier général du district n° 4 refusa, parce que ses officiers pouvaient être logés et nourris dans les baraquements militaires, s'ils le voulaient. De plus, le commandant du 206e bataillon plaça dans son compte personnel les contributions que des compagnies et des individus avaient faites à son unité. Cependant, la source la plus importante des revenus du bataillon provenait des amendes imposées aux hommes pour ivresse ou absence sans permission, et qui n'étaient pas portées sur la deuxième partie des ordres quotidiens. On forçait aussi les hommes à endosser leur chèque de paie et à le remettre à l'unité. En retour, on leur en donnait un de moindre valeur. Ou bien, la banque avec laquelle le bataillon faisait affaire

envoyait des caissiers aux casernes et payait aux volontaires le montant inscrit au verso des chèques; la différence était remise à un officier de l'unité. Mais on ne sait trop si cet argent se retrouvait dans les coffres du bataillon ou n'était pas détourné de sa destination. À Valcartier, Pagnuelo autorisa deux civils à prendre en charge la cantine du bataillon. En retour de ce privilège, ceux-ci remettaient chaque semaine un montant fixe au commandant de l'unité[207]. Ces pratiques et son discours non orthodoxe à ses hommes conduisirent Pagnuelo en cour martiale. Présidé par le major-général Lessard, le tribunal le condamna à la dégradation et à six mois d'emprisonnement pour parjure et conduite préjudiciable au bon ordre et à la discipline militaire.

Tous ces maux auraient pu être évités si les autorités militaires s'étaient montrées plus perspicaces et plus prudentes dans le choix des officiers à qui elles confièrent le soin de mettre sur pied des bataillons d'infanterie canadiens-français. Ainsi, dans le cas Pagnuelo, on sait que le secrétaire du Conseil de milice demanda l'avis du commandant du district militaire n° 4 avant qu'on ne confiât à l'ancien commandant du 85e régiment de milice la tâche de mobiliser le 206e bataillon. Or, Wilson se dit prêt à accepter l'avis du commandant de la 12e brigade d'infanterie de la milice qui avait refusé de recommander Pagnuelo. En outre, il reconnut tout ignorer des aptitudes que pouvait avoir ce dernier pour commander une unité. Il n'en ajouta pas moins qu'il croyait l'ancien chef du 85e régiment de milice « tout aussi bon, sinon meilleur, que certains officiers qui avaient déjà reçu l'autorisation de mobiliser une unité[208] ». Ce jugement et les services rendus par Pagnuelo au parti conservateur suffirent à Sam Hughes. Pagnuelo se retrouva à la tête du 206e bataillon. Même si nous n'avons trouvé aucun document pour le confirmer, on peut présumer que celui-ci avait pris l'initiative de proposer ses services aux autorités militaires, sinon à Hughes lui-même.

LE 165e BATAILLON

Après Tancrède Pagnuelo, il faudra attendre en 1917 avant qu'un autre Canadien français n'entreprenne de lever un bataillon dont le quartier général se trouvait dans la province de Québec. Entre-temps, deux autres bataillons francophones se mirent à l'œuvre ailleurs au Canada: les 230e et 233e bataillons. Mais le ministre de la Milice et de la Défense avait autorisé la mobilisation d'une autre unité, le 165e bataillon, le 13 décembre 1915. Commandée par le lieutenant-colonel Louis-C. Daigle, cette unité, qui fut levée au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse et dont le poste de commandement se trouvait à Moncton, quitta Halifax le 28 mars 1917 avec 24 officiers et 526 hommes et sous-officiers[209]. Le bataillon fournit seulement 15 hommes au 22e. Pour cette raison et aussi parce que cette unité n'eut pas de relations avec les unités canadiennes-françaises du Québec et n'y effectua pas de recrutement, nous n'avons pas fait d'investigation à son sujet.

LE 230e BATAILLON

L'histoire du 230e bataillon fut différente. Le 9 mars 1916, le quartier général de la milice à Ottawa informa le commandant du district militaire n° 3 que le lieutenant René de Salaberry, promu lieutenant-colonel, avait obtenu l'autorisation de lever le 230e bataillon (Voltigeurs canadiens-français), dans ce district qui recouvrait l'est de l'Ontario et l'ouest du Québec. Le poste de commandement de la nouvelle unité fut établi à Ottawa. Salaberry, qui avait combattu en Europe dans le 2e bataillon, entreprit le recrutement de son unité dont le nombre de recrues passa, semble-t-il, de 128 en mai 1916 à 574 en septembre. Ce mois-là, les autorités militaires décidèrent de transformer cette unité en bataillon forestier[210] et l'appellation « Voltigeurs canadiens-français » disparut. On allait parler désormais du 230e bataillon forestier d'outre-mer. L'aire de recrutement de la nouvelle unité fut étendue à tout le Canada[211]. À ce moment, il fallait de toute urgence augmenter les approvisionnements en bois au front[212]. Mais les dispositions prises pour réorganiser la formation montrent qu'il s'agissait d'une unité mixte plutôt que d'une unité francophone. En effet, les hommes et les sous-officiers anglophones qui n'étaient pas des travailleurs forestiers furent transférés

Affiche du 230e bataillon (Archives publiques du Canada, C95284)

à d'autres unités, en particulier au 207e bataillon. De leur côté, les francophones dans le même cas passèrent au 178e [213]. Le poste de commandement de la nouvelle unité qui devait être installé à Montréal[214] fut plutôt établi à Brockville[215]. Six détachements du 230e bataillon partirent tour à tour pour l'Angleterre, entre le 23 janvier et le 25 juin 1917. Le plus considérable comprenait 18 officiers et 505 hommes et sous-officiers. Le moins nombreux était constitué de six officiers et de 166 hommes de troupe[216]. Les six détachements totalisaient 2 018 hommes et officiers. Au moins 600 d'entre eux s'étaient joints à une autre unité, avant de passer outre-mer dans le 230e bataillon. Une fois transformée en bataillon forestier, l'unité commandée par le lieutenant-colonel de Salaberry garda un caractère mixte, mais les francophones y étaient en minorité, comme on peut le constater en consultant les listes d'embarquement des détachements[217]. Seulement 19 des hommes qui s'enrôlèrent dans le 230e bataillon servirent plus tard dans le 22e.

LE 233e BATAILLON

Le 233e bataillon fournit 64 hommes à l'unité de combat canadienne-française. Tandis que le 230e bataillon exerça ses activités à partir de l'est de l'Ontario, le 233e mobilisa son effectif dans l'ouest du Canada. Les autorités militaires autorisèrent la mise sur pied de cette unité, le 14 mars 1916, et en confièrent le commandement au capitaine Édouard Leprohon, qui fut promu en conséquence au grade de lieutenant-colonel.

Né à Montréal le 16 décembre 1866, Leprohon avait donc 47 ans quand il s'était enrôlé comme lieutenant dans le premier contingent expéditionnaire, le 25 août 1914. Marié, il exerçait le métier de voyageur, à ce moment-là. Une quinzaine d'années auparavant, il avait servi sept ans au sein des Carabiniers Mont-Royal. Sur le continent européen, Leprohon avait vécu les misères du front, de la fin d'avril au 11 août 1915, car il avait été victime des gaz de combat allemands. Moins d'un mois plus tard, le 6 septembre 1915, on le renvoyait au Canada en congé de maladie. Promu lieutenant à son retour au pays[218], il ne devait jamais plus connaître le combat. En décembre 1915, il passait au 150e bataillon, avec le grade de capitaine. Il servit dans cette unité, jusqu'à sa nomination à la tête du 233e bataillon, trois mois plus tard[219]. La nouvelle unité pouvait étendre son recrutement aux trois provinces des Prairies: le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Son poste de commandement fut établi à Edmonton[220]. Les Canadiens français qui servaient dans d'autres unités obtinrent la permission de passer au 233e bataillon. Mais les commandants de certains bataillons, du moins au début, refusèrent cette liberté aux francophones sous leurs ordres[221]. Le 233e bataillon, créé peu de temps avant que les enrôlements ne connussent une baisse dramatique, engagea 264 recrues alors que 316 volontaires appartenant à d'autres unités y furent transférés. Ce bilan aurait été relativement satisfaisant compte tenu de l'époque pendant laquelle le bataillon effectua son recrutement, si celui-ci n'avait eu à déplorer le départ de 313 des 580 recrues qui composèrent ses rangs. D'une part, en effet, 15

hommes passèrent à d'autres unités, 37 furent licenciés pour désertion et 25 étaient absents sans permission le jour où l'unité quitta Edmonton. D'autre part, on dut licencier 134 hommes pour inaptitude médicale ou pour d'autres raisons, tandis que 100 autres étaient jugés inaptes à servir dans l'infanterie. Deux autres hommes perdirent la vie avant le départ[222]. Les enrôlements, en réalité, durent être un peu plus nombreux, car l'unité, au moment de l'embarquement à Halifax, comprenait 9 officiers et 232 soldats et sous-officiers, ce qui donne un effectif de 241 hommes au lieu de 187, comme le laisse croire la différence entre les entrées et les sorties du bataillon.

Canadiens-Francais

DES PROVINCES DE L'OUEST

LE DEVOIR VOUS APPELLE — VOTRE PAYS A BESOIN DE VOS SERVICES

JEUNES GENS RÉPONDEZ A L'APPEL DE VOUS ENRÔLER SOUS LES DRAPEAUX,

DU

233IEME BAT.

Canadiens-Francais

Outre-mer F.E.C.

LIEUT.-COL. EDOUARD LEPROHON, Com'd't

De retour du Front. Ayant pris part aux Batailles de St. Julien, Ypres, Festubert, Givenchy, Colline 63, Ploegsteecht

QUARTIERS GÉNÉRAUX - EDMONTON, ALBERTA

LES CONDITIONS DE SOLDE SONT

SOLDATS—$1.10 par jour avec rations—ou si non casernes subsistance de 60c. par jour.
SOLDATS, MARIÉS—En plus allocation de $20 par mois a la femme.

PENSION

En cas d'invalidité causée pendant votre service le Gouvernement Canadien vous payera selon le cas une pension graduée de $480 a $100 par année.

PENSION A VOTRE FEMME

En cas de décès une pension annuelle de $384, et en plus pour chaque enfant en dessous de 16 ans $6 par mois.

HOMESTEAD

Tout soldat déjà enregistré sur un Homestead et enrolé pour service militaire d'outre-mer aura protège pendant son absence et son temps de service comptera comme residence et si invalide pendant son service pourra immédiatement recevoir sa patente

Tout soldat enrolé pour service d'outre-mer pourra se prendre un Homestead, et aura protège mais son temps de service ne comptera pas pour residence

DIEU SAUVE LE ROI

*Placard du 233e bataillon (*Le Livre d'or des Canadiens, *24 juin 1916)*

Il n'en reste pas moins que cette unité connut elle aussi de graves difficultés, tant dans sa mobilisation que dans son entraînement. Plusieurs facteurs entravèrent ce dernier. D'une part, selon le commandant du district militaire n° 13, le brigadier-général E. A. Cruikshank, qui effectua la dernière inspection de l'unité à Edmonton le 6 février 1917, les qualifications du commandant de l'unité, le lieutenant-colonel Leprohon, ne dépassaient pas celles d'un lieutenant. D'autre part, « le niveau intellectuel et le niveau d'instruction de beaucoup d'hommes [étaient] très inférieurs à la moyenne[223] ». D'après lui, le bataillon comptait dans ses rangs beaucoup de

métis et quelques Amérindiens qui avaient peu d'instruction. De plus, plusieurs membres du bataillon, en mission de recrutement, auraient été tenus éloignés de leur unité[224]. De même, de nombreux volontaires bénéficièrent d'un congé pour aller travailler à la récolte. De fait, en septembre et en octobre 1916, pratiquement tout le bataillon profita d'un congé de ce genre[225]. Comme l'unité avait un effectif incomplet et que son entraînement présentait de graves déficiences, on n'est guère surpris de la décision prise par les autorités de la fusionner avec le 178e bataillon, une fois qu'elle fut arrivée à Halifax, en février 1917. Le lieutenant-colonel Leprohon la commanda jusque dans la capitale de la Nouvelle-Écosse. Mais ni lui ni son commandant en second, le major De Blois Thibaudeau, n'accompagnèrent l'unité outre-mer. À l'instar de la 4e compagnie du 150e bataillon, celle-ci fut transformée en compagnie du 178e et son commandement fut confié au major J.-B.-E. Malhiot. Ce dernier protesta contre la fusion forcée de son unité[226]; il dut pourtant s'y plier. Ses hommes et lui quittèrent donc le Canada en direction de l'Angleterre le 4 mars 1917, sous le commandement du lieutenant-colonel Girouard qui avait vu presque tous ses hommes passer au 150e bataillon, quelques mois plus tôt. Quant au lieutenant-colonel Leprohon, il retourna à Montréal où il prit place dans l'équipe d'officiers recruteurs dirigée par le colonel Mignault.

N O T E S

1. CNDP, dossier « Formation of Second Contingent », p. 26, le gouverneur général au secrétaire d'État aux colonies, 21 novembre 1915.
2. NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien*[...], pp. 231 et 233.
3. Telle était la pensée du chef d'état-major, le major-général Gwatkin, et du sous-ministre de la Milice et de la Défense, le chirurgien général Eugène Fiset. Voir BROWN, *Robert Laird Borden, A Biography* [...], p. 27.
4. WADE, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours* [...], p. 72.
5. APC, Fonds de la Canadian Manufacturers' Association MG 28, I 230, vol. 11, procès-verbal des réunions du conseil exécutif tenue le 20 janvier 1916 et le 23 mars 1916.
6. BROWN et COOK, *Canada, 1896-1921* [...], p. 241.
7. La discussion porte ici, sauf indication contraire, sur l'enrôlement des hommes qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon et sur celui de l'ensemble des membres du CEC, qu'ils soient allés sur le vieux continent ou soient restés sur le nouveau. D'une part, nous n'avons pas trouvé de statistiques sur l'enrôlement mensuel des seuls soldats qui ont servi outre-mer dans le CEC. D'autre part, nous n'avons pas voulu considérer ici tous les hommes qui ont servi dans l'unité canadienne-française. D'abord, une fois le 22e bataillon parti pour l'Angleterre, le 20 mai 1915, aucun soldat évidemment ne put servir au Canada dans cette unité. Nous avons voulu comparer une série uniforme à une autre qui le fut aussi. Ensuite, la préparation d'un rôle nominatif des hommes qui se sont enrôlés dans l'unité francophone et qui n'ont pas accompagné celle-ci outre-mer présente des problèmes insolubles.
8. Voir chapitre V.
9. Nous avons établi ce pourcentage en soustrayant le nombre de conscrits disponibles pour servir dans les unités du CEC (108 288), selon les statistiques du ministère de la Milice et de la Défense, du nombre total de membres de la force expéditionnaire (619 636). Voir NICHOLSON, *op. cit.*, pp. 592 et 597.
10. Sur cette question, voir *ibid.*, pp. 378-379.
11. S Hist, registre « Official History of the Canadian Forces, 1914-1919. Formations and Units Ledger ».
12. Le lecteur désireux de connaître la façon avec laquelle Sam Hughes a administré le recrutement au Canada de 1914 à 1916 pourra consulter HAYCOCK, « The Controversial *Canadian* [...], chap. 14. Sam Hughes lui-même s'est exprimé sur le sujet, lors d'un discours à la Chambre des communes. Voir CANADA, CHAMBRE DES COMMUNES, *Débats*, 19 juin 1917, pp. 2500-2520.
13. On créa deux autres unités, les 259e et 260e bataillons, en fonction de l'intervention en Sibérie.
14. Gwatkin fut promu major-général, le 21 octobre 1914. Voir DUGUID, *Histoire officielle de l'armée canadienne* [...], p. 472.
15. *Ibid.*, p. 29.
16. Ces statistiques portent sur l'ensemble des recrues, qu'elles aient servi en Europe ou non.
17. Voir chapitre I.
18. Voir chapitre V.
19. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section relative au 41e bataillon.
20. APC, RG 24, vol. 4491, dossier 48-41-1, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 4, 31 décembre 1914.
21. *Ibid.*, lettre de A. E. Labelle, 5 janvier 1915.

22. *Ibid.*, colonel A. E. Labelle de la 12e brigade d'infanterie au colonel Wilson, commandant du D. M. 4, 5 janvier 1915.
23. *Ibid.*, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 4, 7 janvier 1915.
24. CNDP, dossier du CEC du lieutenant-colonel Edmond-Stephen Bois. Desmond Morton parle du lieutenant-colonel Lucien-Têtu Bacon comme du premier commandant du 41e bataillon. Il s'agit d'une erreur. Bacon n'a jamais détenu ce poste. Il a plutôt agi comme commandant en second, du 12 mars au 31 août 1915, puis du 1er octobre au 16 octobre 1915. Voir CNDP, dossier du quartier général du lieutenant-colonel Lucien-Têtu Bacon; Desmond Morton, « The Short, Unhappy Life of the 41st Battalion, C.E.F. », p. 72.
25. CNDP, dossier du quartier général du lieutenant-colonel Edmond-Stephen Bois, le chef d'état-major au sous-ministre, 14 janvier 1915.
26. CNDP, dossier du quartier général du lieutenant-colonel Louis-Henri Archambault, télégramme du colonel Gaudet au secrétaire du Conseil de milice, 17 février 1915.
27. CNDP, dossier du quartier général du lieutenant-colonel Edmond-Stephen Bois, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 5, 5 mars 1915.
28. APC, RG 24, vol. 4491, dossier 48-41-1, le commandant du D.M. 5 à celui du D.M. 4, 7 janvier 1915.
29. *Ibid.*, l'adjudant général adjoint en charge de l'administration (D.M. 4) au commandant du dit district, 8 janvier 1915; le commandant du D.M. 4 à celui du D.M. 5, 16 janvier 1915.
30. *Ibid.*, le commandant du D.M. 5 à celui du D.M. 4, 7 janvier 1915; le capt J.-Adolphe Pelletier, du 41e régiment à Trois-Rivières, au major L. LeDuc, du D.M. 5 à Montréal, 26 février 1915.
31. « Avec les nôtres dans le 41e Canadien-Français », *la Presse*, vol. 31, n° 113 (17 mars 1915), p. 7.
32. APC, RG 24, vol. 4491, dossier 48-41-1, « Marching Out State, Montreal Detachment of the 41st (F.C.) Battalion C.E.F. », 13 mars 1915.
33. *Ibid.*, le commandant du D.M. 4 à celui du D.M. 5, 29 avril 1915.
34. Les renseignements sur cette question proviennent de la banque de données du 22e bataillon (canadien-français).
35. *Le Livre d'or des Canadiens*, vol. 8 (24 juin 1916), p. 23.
36. MORTON, « The Short Unhappy Life of the 41st Battalion, C.E.F. », pp. 70-80.
37. CNDP, registre « Units of Canadian Expeditionary Force, Infantry ».
38. CNDP, dossier « Enlistment of French Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 41e bataillon (canadien-français).
39. *Ibid.*
40. APC, fonds Gwatkin, MG 30, E51, dossier 2 (L-W, 1913-16), le major-général W.G. Gwatkin à Arthur F. Sladen, 27 août 1915.
41. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section portant sur le 41e bataillon.
42. Voir chapitre VI.
43. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section relative au 41e bataillon.
44. CNDP, dossier du quartier général du lieutenant-colonel Lucien-Têtu Bacon, vol. 1, p. 296.
45. *Ibid.*, le ministre des Douanes au ministre de la Milice et de la Défense, 8 octobre 1915.
46. *Ibid.*, *passim*.
47. *Ibid.*, l'adjudant général de la milice au commandant du camp de Valcartier, 9 octobre 1915.
48. *Ibid.*
49. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section relative au 41e bataillon.
50. MORTON, « The Short Unhappy Life of the 41st Battalion, C.E.F. », pp. 75-77.
51. APC, RG 9, III, vol. 2220, dossier U-3-26, vol. 1, l'adjudant général et quartier-maître général intérimaire de la Division canadienne, camp de Bramshott, au payeur général, 7 janvier 1916; *ibid.*, le commandant des troupes canadiennes de Shorncliffe à celui des troupes canadiennes de Bramshott, 2 janvier 1916.

52. APC, RG 9, III, vol. 718, dossier I-108-2, le commandant de la 12e brigade canadienne d'infanterie de réserve au quartier général de la Division d'entraînement canadienne, 24 avril 1916; *ibid.*, vol. 46, dossier 8-5-17, « Report on 41st Battalion by General Officer Commanding the Canadian Division, Bramshott », 8 mars 1916.
53. GAGNON, « Canadian Soldiers in Bermuda During World War One », p. 11.
54. MORTON, « The Limits of Loyalty [...] », p. 94.
55. APC, RG 24, vol. 1381, dossier HQ 593-6-1/57, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 5, 28 avril 1915.
56. *Ibid.*
57. S Hist, dossier régimentaire des Voltigeurs de Québec, « Historical Record of 57th Canadian Infantry Battalion, C.E.F. ».
58. S Hist, dossier régimentaire du 57e bataillon, « 57th Battalion, C.E.F. — Strength ».
59. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 57e bataillon (canadien-français); S Hist, dossier régimentaire du 57e bataillon.
60. S Hist, dossier régimentaire du 57e bataillon, « 57th Battalion, Daily Orders Part II, Month of October 1915 ».
61. *Ibid.*, « 57th Battalion, C.E.F. — Strength ».
62. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 57e bataillon (canadien-français.)
63. APC, RG 24, vol. 4514, dossier 17-6-1, vol. 1, le commandant du D.M. 5 au secrétaire du Conseil de milice, 7 mai 1916.
64. S Hist, dossier régimentaire du 57e bataillon, « 57th Battalion, C.E.F. — Strength ».
65. APC, RG 24, vol. 1381, dossier HQ 593-6-1/57, l'adjudant général de la milice au commandant du camp de Valcartier, 21 août 1915.
66. *Ibid.*, le commandant du camp de Valcartier au secrétaire du Conseil de milice, 16 août 1915.
67. CNDP, dossier du quartier général du lieutenant-colonel Lucien-Têtu Bacon, le commandant du camp de Valcartier au secrétaire du Conseil de milice, 28 septembre 1915.
68. APC, RG 24, vol. 1381, dossier HQ 593-6-1/57, l'adjudant général intérimaire de la milice au ministre de la Milice et de la Défense, 21 septembre 1915.
69. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 57e bataillon (canadien-français).
70. APC, RG 24, vol. 4514, dossier 17-6-1, le commandant du D.M. 5, au secrétaire du Conseil de milice, 7 mai 1916.
71. APC, RG 24, vol. 1585, dossier HQ 683-245-1, le commandant du D.M. 5 au secrétaire du Conseil de milice, 1er octobre 1916.
72. *Ibid.*, texte de la décision du Conseil de milice, 27 décembre 1916.
73. S Hist, dossier régimentaire du 57e bataillon.
74. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 69e bataillon canadien-français.
75. APC, RG 24, vol. 4492, dossier 48-69-1, le commandant du D.M. 4 au secrétaire du Conseil de milice, 12 juillet 1915.
76. *Ibid.*, télégramme envoyé le 11 juillet 1915 par l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 4, cité dans une lettre de ce dernier au secrétaire du Conseil de milice, 12 juillet 1915.
77. *Ibid.*, le commandant du D.M. 4 au secrétaire du Conseil de milice, le 12 juillet 1915.
78. CNDP, dossier du quartier général du major Olivar Asselin, le directeur du recrutement canadien-français au commandant du D.M. 4, 4 janvier 1917.
79. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 69e bataillon canadien-français; *le Livre d'or des Canadiens*, vol. 8 (24 juin 1916), p. 27.
80. *Ibid.*
81. APC, RG 24, vol. 858, dossier HQ 54-21-12-26, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 2, 23 octobre 1915.
82. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section réservée au 69e bataillon canadien-français.
83. *Ibid.*
84. CNDP, registre « Units of Canadian Expeditionary Force, Infantry ».

85. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section réservée au 69e bataillon canadien-français.
86. APC, fonds Kemp, MG 27 II D9, vol. 123, dossier 36, Thomas Chase Casgrain à l'honorable A. E. Kemp, 24 janvier 1916.
87. APC, RG 9, III, vol. 48, série 8, dossier 8-5-74, le major-général S. B. Steele au major-général Carson, 19 mai 1916.
88. *Ibid.*
89. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians 1915-1916 », section relative au 69e bataillon.
90. S Hist, *Minutes of the Militia Council, 1919*, vol. 1, décision no 42, 6 janvier 1919.
91. APC, RG 9, II, B5, vol. 5, « Abridged Inspection Report upon the 69th Overseas Battalion, Canadian Expeditionary Force ».
92. CNDP, registre « Units of Canadian Expeditionary Force, Infantry ».
93. APC, RG 24, vol. 4511, dossier 17-1-110, vol. I, le major A. Whitehead au colonel Wood, 25 novembre 1918.
94. *Ibid.*
95. Ces pourcentages sur le sort des 1 325 recrues sont de nous.
96. Whitehead fournit seulement des pourcentages en ce qui concerne la nationalité des hommes.
97. CNDP, dossier du quartier général du lieutenant-colonel Edmond-Hercule Barré, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 4, 26 novembre 1915.
98. CNDP, dossier du CEC du lieutenant-colonel Edmond-Hercule Barré.
99. APC, RG 9, II B 5, vol. 6, dossier 150th Batt., sept. 1916, « Report of the Annual Inspection, 1916, of the 150th Overseas Battalion, C.E.F. », 20 septembre 1916.
100. CNDP, dossier du quartier général du lieutenant-colonel Edmond-Hercule Barré, note de W. E. Hodgins au chef d'état-major.
101. CNDP, dossier du quartier général du major René-Gustave Marion, l'adjudant général intérimaire au chef d'état-major, 7 avril 1916.
102. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section portant sur le 150e bataillon canadien-français.
103. Il se trouvait dans le D.M. 6, le 28 avril 1916, et à Valcartier, le 10 juillet 1916. Voir CNDP, dossier du quartier général du major René-Gustave Marion, le commandant du D.M. 4 au secrétaire du Conseil de milice, le 28 avril 1916; CNDP, dossier du quartier général du lieutenant-colonel Edmond-Hercule Barré, lettre du payeur intérimaire du D.M. 4 au comptable et payeur général, à Ottawa, 10 juillet 1916.
104. Résultat d'une compilation effectuée à partir de la liste d'embarquement du 69e bataillon et basée sur le numéro matricule des hommes.
105. CNDP, registre « Units of Canadian Expeditionary Force, Infantry ».
106. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 178e bataillon.
107. S Hist, dossier régimentaire du 150e bataillon.
108. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 178e bataillon.
109. Tous ces renseignements sur la carrière de Marion ont été tirés de son dossier du CEC et de son dossier du quartier général, tous deux conservés au CNDP. Nous avons établi son grade au départ du 14e bataillon pour l'Angleterre, grâce à la liste d'embarquement de cette unité.
110. APC, RG 24, vol. 4493, dossier 48-150-1, février 1917, annexe à la lettre de l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 4, 10 février 1917.
111. *Ibid.*, l'adjudant du dépôt de mobilisation du D.M. 4 à l'inspecteur chargé du règlement régissant les soldes et allocations, 5 février 1917.
112. APC, RG 24, vol. 4493, dossier 48-150-1, lettre du commandant de la 4e compagnie du 150e bataillon à l'adjudant général intérimaire en charge de l'administration, dans le D.M. 4, 22 décembre 1916.
113. *Ibid.*, l'inspecteur du D.M. 4 chargé du règlement régissant les soldes et allocations à l'officier d'état-major du même district, 23 janvier 1917; l'adjudant du dépôt de mobilisation du D.M. 4 à l'inspecteur du même district chargé du règlement régissant les soldes et allocations, 5 février 1917.

114. Olivar ASSELIN, « Mes souvenirs de Sam Hughes », *la Revue moderne*, vol. 2, n° 12 (15 octobre 1921), p. 18.
115. Olivar Asselin, dans une adresse publique, attribua à Barré la proposition de créer le bataillon. Voir Olivar ASSELIN, *Pourquoi je m'enrôle*, Discours prononcé au Monument national, à Montréal, le 21 janvier 1916, suivi de trois lettres de sir Robert Borden, de sir Wilfrid Laurier et de sir Samuel Hughes, s. l., 1916, p. 1.
116. ASSELIN, « Mes souvenirs [...] », p. 18.
117. CNDP, dossier du CEC du lieutenant-colonel Marie-Joseph-Roméo-Henri DesRosiers.
118. ASSELIN, « Mes souvenirs [...] », p. 18.
119. CNDP, registre « Units of Canadian Expeditionary Force, Infantry ».
120. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section relative au 163e bataillon (canadien-français).
121. *Ibid.*
122. APC, RG 24, vol. 1573, dossier 683-229-3, « Proceedings of a Court of Inquiry assembled at Montreal on the twenty-sixth day of July 1916 [...] for the purpose of inquiring into deficiencies in Barrack Stores of the 163rd Overseas Battalion Canadian Expeditionary Force ».
123. GAGNON, « Canadian Soldiers in Bermuda During World War One », pp. 6-7.
124. La lettre d'Asselin à Hughes a paru en traduction française dans ASSELIN, « Mes souvenirs [...] », p. 19.
125. La traduction est d'Asselin lui-même. Les deux textes, anglais et français, ont été publiés dans *ibid.*
126. GAGNON, « Canadian Soldiers in Bermuda During World War One », p. 12.
127. GAGNON, *la Vie orageuse d'Olivar Asselin*, tome II, pp. 188-189.
128. APC, RG 9 III, vol. 49, série 8, dossier 8-5-108, le commandant en chef aux Bermudes au secrétaire du War Office, à Londres, 9 octobre 1916. La version française de ce texte a été établie par la section de traduction du Secrétariat d'État à la Défense nationale.
129. *Ibid.*, le directeur des travaux d'état-major au quartier général administratif du CEC, 1er novembre 1916.
130. CNDP, dossier du CEC du major Rodolphe de Serres.
131. APC, MG 26H, vol. 38, dossier OC 194, partie 1, Olivar Asselin à sir Robert Borden, 13 octobre 1916.
132. S Hist, fonds Pye, 74/672, dossier 2, chemise « Bermuda-Reliefs and Sailings ».
133. APC, MG 26H, vol. 38, dossier OC 194, partie 1, Olivar Asselin à sir Robert Borden, 13 octobre 1916.
134. *Ibid.*, le premier ministre au ministre de la Milice, 20 octobre 1916.
135. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 167e bataillon canadien-français.
136. APC, RG 24, vol. 4515, dossier 17-12-1, vol. 1, le commandant du D.M. 5 au secrétaire du Conseil de milice, 20 décembre 1915.
137. *Ibid.*
138. *Ibid.*
139. CNDP, registre « Units of Canadian Expeditionary Force, Infantry ».
140. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 163e bataillon.
141. APC, RG 24, vol. 1389, dossier HQ 593-6-1 /178-185/, le commandant du camp de Valcartier au secrétaire du Conseil de milice, 15 septembre 1916.
142. Nous avons établi ces statistiques à partir de la liste d'embarquement de ces deux détachements.
143. CNDP, dossier du quartier général du colonel Arthur Mignault, télégramme du colonel Mignault à l'adjudant général de la milice, 4 décembre 1916.
144. Voir chapitre V.
145. CNDP, dossier du quartier général du colonel Arthur Mignault, télégramme du colonel Mignault à l'adjudant général de la milice, le 4 décembre 1916.
146. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 167e bataillon canadien-français.

147. *Le Livre d'or des Canadiens*, vol. 8 (24 juin 1916), p. 35.
148. CNDP, dossier du quartier général du lieutenant-colonel Lucien-Têtu Bacon, le commandant du camp de Valcartier au secrétaire du Conseil de milice, 28 septembre 1915.
149. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 167e bataillon.
150. S Hist, *Minutes of the Militia Council, 1917*, vol. 2, décision n° 1266, 8 novembre 1917.
151. *Ibid.*, 1919, vol. 2, décision n° 779, 2 juillet 1919, et vol. 3, décision n° 1071, 1er octobre 1919.
152. Tous les renseignements relatifs à la carrière du major L'Heureux proviennent de son dossier du CEC, conservé au CNDP.
153. APC, RG 24, vol. 1571, dossier 683-226-1 (167e), le commandant du D.M. 5 au secrétaire du Conseil de milice, 22 novembre 1916.
154. *Ibid.*, l'adjudant-général de la milice au commandant du D.M. 5, 25 novembre 1916.
155. *Ibid.*, le directeur général intérimaire des services médicaux à l'adjudant général de la milice, 24 novembre 1916.
156. *Ibid.*, le directeur adjoint intérimaire des services médicaux du D.M. 5 à l'adjudant général adjoint chargé de l'administration dans le même district, 15 novembre 1916.
157. *Ibid.*
158. *Le Livre d'or des Canadiens*, vol. 8 (24 juin 1916), p. 35.
159. S Hist, dossier régimentaire du 171e bataillon.
160. APC, RG 24, vol. 4515, dossier 17-12-1, vol. 1, le commandant du D.M. 5 au secrétaire du Conseil de milice, 20 décembre 1915.
161. S Hist, dossier régimentaire du 171e bataillon.
162. APC, RG 9 III, vol. 4702, dossier 76, chemise n° 3, rapport historique du 171e bataillon, 31 décembre 1918.
163. *Ibid.*
164. CNDP, registre « Units of Canadian Expeditionary Force, Infantry ».
165. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », le commandant du 171e bataillon au commandant de la 2e brigade d'infanterie, 10 août 1916.
166. *Ibid.*
167. *Ibid.*
168. *Ibid.*
169. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 167e bataillon canadien-français.
170. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », le commandant du 171e bataillon au commandant de la 2e brigade d'infanterie, 10 août 1916.
171. APC, RG 24, vol. 1388, dossier HQ 593-6-1 (166-171), « Officiers recommended for appointment to 171st Overseas Battalion, C.E.F. », 26 février 1916; APC, RG 9 III, vol. 4702, dossier 76, chemise n° 3, rapport historique du 171e bataillon, 31 décembre 1918.
172. APC, RG 9 III, vol. 4702, dossier 76, chemise n° 3, rapport historique du 171e bataillon.
173. APC, RG 24, vol. 4493, dossier 48-178-1, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 4, 12 janvier 1916.
174. CNDP, dossier du CEC du lieutenant-colonel René-Arthur de la Bruère Girouard.
175. CNDP, registre « Units of Canadian Expeditionary Force, Infantry ».
176. *Ibid.*
177. APC, RG 24, vol. 1389, dossier HQ 593-6-1 /178-185/, le commandant du camp de Valcartier au secrétaire du Conseil de milice, 15 septembre 1916.
178. APC, RG 24, vol. 1569, dossier 683-188-3, le commandant du 178e bataillon au commandant du camp de Valcartier, 1er septembre 1916.
179. *Ibid.*, le commandant du camp de Valcartier à celui du 178e bataillon, 1er septembre 1916.
180. APC, RG 24, vol. 4493, dossier 48-178-1, le commandant du 178e bataillon au commandant du D.M. 4, 14 septembre 1916.
181. APC, RG 24, vol. 4382, dossier 34-7-106, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 2, 31 octobre 1916 et 10 novembre 1916; le commandant du D.M. 2 au secrétaire du Conseil de milice, 3 novembre 1916.

182. S Hist, dossier régimentaire du 178e bataillon.
183. APC, RG 24, vol. 1587, dossier 683-248-4, vol. 2, le trésorier du Comité civil du 178e bataillon au comptable et payeur général adjoint du ministère de la Milice et de la Défense, 25 janvier 1918.
184. *Ibid.*, rapport du 15 août 1917 du trésorier du Comité civil du 178e bataillon.
185. *Ibid.*, rapport du trésorier du 15 août 1917 et suppléments à ce rapport; le chef comptable au trésorier du Comité civil du 178e bataillon, 6 avril 1918.
186. Voir, par exemple, S Hist, *Minutes of the Militia Council, 1917*, vol. 1, décision nº 459, décision du 10 janvier 1917; *ibid.*, 1919, vol. 1, décision nº 42, 6 janvier 1919.
187. *Le Livre d'or des Canadiens*, vol. 8 (24 juin 1916), p. 29; Canada, Chambre des communes, *Débats*, vol. III, pp. 2544-2545, discours de l'honorable Rodolphe Lemieux, 19 juin 1917.
188. CNDP, dossier du quartier général du major Henri Chassé, Carson au ministère de la Milice, 1er avril 1916.
189. APC, RG 24, vol. 1586, dossier 683-248-4, vol. 1, factures de *l'Écho des Bois-Francs* envoyées au 178e bataillon canadien-français.
190. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 189e bataillon.
191. Ces renseignements sur la carrière de Piuze proviennent de son dossier du CEC et de son dossier du quartier général, tous deux conservés au CNDP.
192. CNDP, registre « Units of the Canadian Expeditionary Force, Infantry ».
193. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 189e bataillon.
194. APC, RG 24, vol. 1678, dossier 683-363-2, « Report of the Annual Inspection, 1916, of the 189th Battalion C.E.F. », 19 septembre 1916.
195. S Hist, dossier régimentaire du 189e bataillon.
196. APC, RG 24, vol. 1678, dossier 683-363-2, « Report of the Annual Inspection, 1916, of the 189th Battalion C.E.F. »
197. *Ibid.*
198. RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, vol. XXI, p. 16.
199. CNDP, dossier du quartier général du lieutenant-colonel Tancrède Pagnuelo, Pagnuelo à Arthur Meighen, 26 novembre 1920.
200. *Ibid.*, 22 mars 1910.
201. CNDP, dossier du quartier général du lieutenant-colonel Tancrède Pagnuelo, 7 février 1916, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 4, 7 février 1916.
202. CNDP, registre « Units of Canadian Expeditionary Force, Infantry ».
203. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 206e bataillon (canadien-français).
204. Ce discours de Pagnuelo est reproduit du jugement de la cour martiale devant laquelle Pagnuelo fut traduit. Pagnuelo dut certes s'exprimer en français, mais seule la version anglaise de ses propos semble avoir été conservée. Nous avons donc été forcés d'établir un nouveau texte français à partir de celle-ci. Voir CNDP, dossier du quartier général du lieutenant-colonel Tancrède Pagnuelo, le juge-avocat général à l'adjudant général, 31 décembre 1920.
205. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section consacrée au 206e bataillon.
206. *Ibid.*
207. *Ibid.*
208. CNDP, dossier du quartier général du lieutenant-colonel Tancrède Pagnuelo, le commandant du D.M. 4, au secrétaire du Conseil de milice, 26 janvier 1916.
209. S Hist, dossier régimentaire du 165e bataillon.
210. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section relative au 230e bataillon.
211. APC, RG 24, vol. 1392, dossier HQ 593-6-1/230-231/, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 3, 25 octobre 1916.
212. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section relative au 230e bataillon.

213. APC, RG 24, vol. 1392, dossier HQ 593-6-1/230-231/, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 3, 25 octobre 1916; RG 9 III, vol. 4704, dossier 81, chemise 23, rapport historique du 230e bataillon, sans date.
214. APC, RG 24, vol. 1392, dossier HQ 593-6-1/230-231/, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 3, 25 octobre 1916.
215. APC, RG 9 III, vol. 4704, dossier 81, chemise 23, rapport historique du 230e bataillon canadien-français, sans date.
216. S Hist, dossier régimentaire du 230e bataillon du CEC.
217. Liste d'embarquement des 1er, 2e et 3e détachements du 230e bataillon; liste d'embarquement des 4e, 5e et 6e détachements du 230e bataillon.
218. Ces renseignements sur la carrière de Leprohon proviennent de son dossier du CEC.
219. CNDP, dossier du quartier général du lieutenant-colonel Édouard Leprohon, le ministre de la Milice et de la Défense à l'adjudant général, 30 septembre 1915.
220. CNDP, dossier du quartier général du lieutenant-colonel Édouard Leprohon, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 13, 14 mars 1916.
221. APC, RG 24, vol. 4597, dossier 20-10-38, le commandant du 233e bataillon (c.-fr.) au commandant du D.M. 10, 15 mai 1916; le même au commandant du D.M. 13, 23 mai 1916.
222. APC, RG 24, vol. 1657, dossier HQ 683-309-6, « Report of the final inspection of the 233rd Overseas Battalion, C.E.F. », 6 février 1917.
223. *Ibid.*
224. *Ibid.*, l'officier instructeur de tir à l'officier d'état-major du D.M. 13, 3 février 1916.
225. *Ibid.*
226. APC, RG 24, vol. 4561, dossier 133-1-37, le commandant du 233e bataillon au C.S.O., troupes du Nouveau-Brunswick, 22 février 1917; le commandant du 178e bataillon au commandant en chef des troupes du Nouveau-Brunswick, 28 février 1917.

C H A P I T R E V

Peines et misères du recrutement

COMME ON A PU le constater au chapitre précédent, de nombreux transferts ont pris place entre les unités de recrutement canadiennes-françaises. Nous avons voulu connaître, de ce point de vue, l'état exact de chaque bataillon, au moment de l'embarquement à destination de l'Angleterre. Pour ce faire, nous avons effectué la compilation du numéro matricule des hommes à partir de la liste d'embarquement de chaque unité. Cependant une telle opération est impossible dans le cas des 22e, 41e et 57e bataillons, puisque tous les hommes qui y étaient transférés recevaient un nouveau numéro matricule. De même, on a exclu les officiers, parce que seuls leur nom et leur grade servaient à les identifier.

UNITÉS D'ENRÔLEMENT ET UNITÉS D'EMBARQUEMENT

Ces réserves faites, on note que le 69e bataillon a quitté le pays avec 1 037 soldats et sous-officiers (tableau 12). De ce nombre, 932 (89,9 %) s'étaient enrôlés dans cette unité. Les autres (105) s'étaient joints à sept autres unités. La plupart s'étaient enrôlés dans le 150e bataillon (76) ou le 115e (18). Le 150e bataillon avait un bassin de recrutement encore plus large. Le nom de 512 hommes et sous-officiers parut sur la liste d'embarquement. Un peu plus de la moitié d'entre eux (54,9 %) étaient des recrues du bataillon lui-même. La majorité des autres (209 ou 40,8 %) avaient été transférés du 178e bataillon. Le reste provenait de 12 unités différentes, la plupart du temps à raison de un par formation. Mais le 69e bataillon fournit deux volontaires, le 117e bataillon cinq, le 163e quatre et le 171e deux. Le 163e bataillon comptait 735 soldats et sous-officiers dans ses rangs à son départ pour l'Angleterre. Au total, 567 d'entre eux (77,1 %) s'étaient enrôlés dans cette unité;

141 (19,2 %) étaient des recrues du 206e bataillon. Les autres provenaient de neuf autres unités, en particulier du 57e bataillon (7), du 69e (1) et du 167e (6). Quant aux deux détachements du 167e bataillon qui furent envoyés en renfort au Royaume-Uni le 27 novembre 1916, ils comprenaient 81 soldats et sous-officiers qui s'étaient tous enrôlés dans cette unité, sauf cinq. Quatre de ceux-ci avaient été transférés du 206e bataillon et le dernier du 117e. Le 171e bataillon partit outre-mer avec 575 hommes et sous-officiers. La majorité (546 ou 95 %) s'étaient enrôlés dans cette unité; le reste l'avait fait dans une quinzaine d'autres unités, entre autres, le 57e (1), le 117e (6), le 150e (4), le 167e (2), le 189e (1) et le 206e (1). Le détachement du 178e bataillon qui partit pour l'Europe en renfort, le 27 novembre 1916, était formé de 49 soldats et sous-officiers. Trente-trois d'entre eux (66,3 %) s'étaient enrôlés directement dans cette unité, tandis que 14 (28,6 %) s'étaient joints au 230e bataillon. Les deux derniers avaient été transférés du 150e et du 77e bataillons. La composition du 189e bataillon était elle aussi bigarrée. Sur ses 591 soldats et sous-officiers, il comptait 402 hommes (68 %) enrôlés dans ses propres rangs, 150 (25,4 %) enrôlés dans le 167e, 17 (2,9 %) qui s'étaient joints au 57e et 14 (2,4 %) qui avaient été transférés du 206e. Quant aux autres, trois provenaient du 171e bataillon et les derniers étaient des recrues de diverses autres unités, dont une du 163e. Enfin, les deux détachements du 206e bataillon disposaient de 188 hommes à leur départ pour l'Angleterre. Cette unité avait recruté elle-même 161 de ces soldats et de ces sous-officiers. Douze (6,4 %) provenaient du 163e bataillon, neuf (4,8 %) du 167e, quatre (2,1 %) du 57e et un du 69e.

Ces statistiques montrent bien que les Canadiens français qui s'enrôlèrent dans des unités de recrutement non francophones avaient peu de chance d'être transférés dans un bataillon canadien-français. Presque tous les transferts furent la conséquence d'une décision délibérée de renforcer un bataillon au détriment d'un autre (le 150e aux dépens du 178e) ou de liquider en douce une unité gênante comme le 206e bataillon. Nous avons tendance à croire que la majorité des transferts isolés furent le résultat de l'incapacité (volontaire ou forcée) des personnes en cause d'accompagner l'unité dans laquelle elles s'étaient enrôlées au moment de son départ pour l'Angleterre. Un volontaire avait donc peu de chances de voir agréer une demande de transfert. Dans ce contexte, il est plausible que certains soldats insatisfaits ou mécontents de ce qu'ils voyaient autour d'eux aient pu vouloir améliorer leur sort en désertant leur unité pour aller s'enrôler ailleurs. D'autres, par contre, purent décider d'abandonner tout simplement leur uniforme, quitte à tomber dans l'illégalité.

La plus grande partie de ce brassage eut lieu en 1916, parce qu'on avait créé trop d'unités dont on fut incapable de combler les cadres. Certains officiers canadiens-français avaient espéré remédier à cette situation d'une façon plus glorieuse. Ils rêvaient, en effet, de la formation d'une brigade canadienne-française. Dans ce contexte, le regroupement des unités aurait pris une tout autre signification[1]. Mais nous avons montré que des problèmes se posaient déjà les années précédentes. En 1915, en particulier, il avait

TABLEAU 12

Unités d'enrôlement des soldats et des sous-officiers au moment de l'embarquement des bataillons francophones

Bataillons			Unités d'enrôlement								Total des transferts	% transferts	% enrôlements	Effectif
			69	150	163	167	178	189	206	autres				
	69		932	76						29	105	11,1	89,9	1 037
	150		2	281	4		209			16	231	45,1	54,9	512
	163		1		567	6			141	20	168	22,7	77,1	735
	167					76			4	1	5	6,8	93,8	81
	178			1			33			15	16	32,7	66,3	49
	189				1	150		402	14	24	189	32,0	68,0	591
	206		1		12	9			161	5	27	14,3	85,6	188
Enrôlements	Total		936	358	584	241	242	402	320	110	741	23,2	76,8	3 193
	Perdus par les unités d'enrôlement	N	4	77	17	165	209		159					
		%	0,4	21,5	2,9	68,5	86,4		49,7					
	Conservés par les unités d'enrôlement	N	932	281	567	76	33	402	161					
		%	99,6	78,5	97,1	31,5	13,6	100	50,3					

Total des enrôlements perdus par les sept unités identifiées: 631 (20,5 %)

Total des enrôlements conservés par les sept unités identifiées: 2 452 (79,5 %)

Source: Listes d'embarquement des bataillons et des détachements. Dans le cas du 178e bataillon, seule la liste d'embarquement du premier détachement est disponible.

fallu puiser abondamment dans le 57e bataillon pour compléter les rangs du 41e. Le 5 août 1915, l'officier recruteur en chef du district militaire nº 5, le lieutenant-colonel Charles-Auguste Chauveau, notait dans son rapport le manque de coopération que ses officiers obtenaient des autorités civiles. Selon lui, dans la plupart des cas, les maires des municipalités qu'ils visitaient se contentaient d'un mot de bienvenue et de bons vœux. « Il était impossible, presque partout, d'obtenir une assistance véritable des maires envers le recrutement[2]. » D'après lui, cette remarque valait aussi pour la majorité des citoyens auxquels il s'adressa lui-même. Par exemple, à sa demande d'organiser une assemblée à Rimouski, le maire répondit qu'il ne pensait pas qu'une réunion de ce genre donnerait des résultats pratiques. Au début de juin, Chauveau prit contact par lettre avec les préfets des conseils de comté, composés des maires de chaque comté. À cette période de l'année, la plupart des conseils tenaient des assemblées régulières. Or, il reçut seulement deux réponses à sa lettre, l'une du conseil de comté de Kamouraska et l'autre, de celui de Dorchester. Chauveau soulignait aussi que les articles publiés dans les journaux au sujet des difficultés de recrutement en Angleterre entravaient particulièrement le recrutement[3].

COMITÉS DE SOUTIEN AU RECRUTEMENT

Pour aider les officiers recruteurs dans leur travail, au moins deux organismes civils destinés à encourager et à stimuler l'engagement des volontaires dans le CEC en général virent le jour dans la province de Québec. Le premier, la section française du Comité civil de la Défense nationale pour aider au recrutement, aurait vu le jour à Montréal, en 1914[4]. Son président honoraire était sir Alexandre Lacoste[5] qui avait jadis siégé au Conseil législatif de la province de Québec, pour occuper ensuite le poste de président du Sénat, avant d'être nommé juge en chef de la province de Québec, fonction qu'il remplit de 1891 jusqu'à sa retraite, en 1907[6]. Le ministre des Postes, Thomas Chase Casgrain, l'ex-ministre libéral Rodolphe Lemieux, le doyen de la Faculté de médecine de l'Université Laval, E.-P. Lachapelle, et le président de la Chambre de commerce du district de Montréal, Frank Pauzé, officier de milice, étaient les vice-présidents honoraires. Le sénateur Raoul Dandurand présidait l'organisme qui comprenait quatre comités, finances, publicité, réunions publiques et organisation, sous la présidence de quatre personnalités qui venaient compléter le travail du vice-président, du secrétaire et du trésorier. Selon le major-général Wilson, qui commandait alors le district militaire nº 4, une association anglophone qui se proposait de travailler en faveur du recrutement, le Citizen's Recruiting League, avait d'abord vu le jour, peu après le départ du premier contingent pour l'Angleterre. Ses organisateurs avaient réussi à amasser une somme de 25 000 $[7]. En 1917, dans une lettre au successeur de Hughes à la tête du ministère de la Milice et de la Défense, sir Edward Kemp, Wilson prétendit avoir cherché à organiser une association du même genre pour favoriser le recrutement parmi les Canadiens français de son district. Pour ce faire, il prit contact avec trois

militaires et trois civils francophones: le sénateur Béique, sir Alexandre Lacoste et surtout le sénateur Dandurand. Ils ne purent satisfaire ses désirs. D'abord, ils ne purent trouver un prêtre qui fut disposé à prendre charge du recrutement de volontaires francophones, comme l'aurait souhaité Wilson qui était persuadé qu'un ecclésiastique obtiendrait plus de succès qu'un autre citoyen. Ensuite, ils ne parvinrent pas non plus à constituer un fonds similaire à celui de l'organisme anglophone, de sorte que celui-ci dut apporter une certaine aide financière à des bataillons canadiens-français[8]. On ignore tout du travail qu'accomplit ce comité dont des personnalités prestigieuses avaient accepté de faire partie. Mais, selon le commandant du district militaire n° 4, « la section française ne fut jamais très active, en autant que j'ai pu le constater. Il est possible que ses membres essaient de faire quelque chose[9] ». Cette remarque fut faite le 6 avril 1916 dans une lettre qui portait sur le Citizen's Recruiting League, nom sous lequel l'organisme était connu en anglais.

Peu de temps auparavant, le 14 mars 1916, le même homme avait désigné le révérend Charles A. Williams, pasteur de la St. James Methodist Church de Montréal, au poste d'officier recruteur en chef du district militaire qui était sous son autorité. Selon ce dernier, Wilson lui avait dit très clairement qu'il œuvrerait seulement au sein de la population de langue anglaise. Un prêtre catholique, qui détiendrait un poste égal et similaire au sien, remplirait la même tâche parmi les Canadiens français. D'après Williams, Wilson aurait été incapable d'en trouver un[10]. On vient de voir qu'il avait essuyé un échec similaire auparavant. Il n'y a aucune raison de mettre en doute les propos de Williams. Cependant, Wilson annonça au secrétaire du Conseil de milice, le 14 mars 1916, sa décision de confier le poste d'officier recruteur en chef de son district au révérend Williams[11]. Afin que celui-ci pût occuper cette fonction, il demandait que soit approuvée la nomination de Williams à un poste d'aumônier militaire avec le grade de major. Or, nulle part dans cette lettre Wilson ne fit quelque allusion que ce soit à la nomination éventuelle d'un prêtre francophone à des fonctions similaires. Il expliqua cependant que son personnel et lui « [commençaient] maintenant une campagne plus énergique et [qu'] avec l'aide précieuse du révérend Williams, [il envisageait] les meilleurs résultats[12] ». Or, nous n'avons trouvé aucun document qui atteste que les autorités militaires à Ottawa aient manifesté le moindre souhait de voir un catholique francophone nommé à un poste analogue. Quant à Williams, il offrit sa démission au premier ministre le 21 juin 1917[13], après que Rodolphe Lemieux eut fait des représentations à la Chambre des communes au sujet de sa nomination[14]. Robert Borden n'y donna pas suite et le pasteur méthodiste garda son poste jusqu'en octobre 1917, alors qu'il fut nommé *assistant district military representative*, en vertu de la Loi sur le service militaire[15]. L'intervention de Lemieux à la Chambre des communes ne provoqua donc pas le renvoi de Williams. L'attitude de Wilson sur cette question n'en avait pas été moins étrange. On comprend qu'il n'ait pu trouver un prêtre francophone pour accepter une charge analogue à celle de Williams. Pour éviter une situation farfelue, il pouvait néan-

moins confier le poste à un autre Canadien français, militaire ou non, comme on le fit dans le district militaire nº 5. À cet endroit, on confia le poste d'officier recruteur en chef à des militaires comme le lieutenant-colonel Chauveau et le major Ernest Légaré. Wilson manqua pour le moins d'imagination et de souplesse sur cette question. Rodolphe Lemieux eut donc beau jeu de mettre en cause publiquement la nomination de Williams.

Dans le district militaire nº 5, un organisme civil analogue au comité montréalais s'engagea dans le recrutement de volontaires canadiens-français. Ce fut l'Association civile de recrutement du district de Québec. Créée le 27 janvier 1916, celle-ci fut incorporée officiellement et reçut ses lettres patentes du gouvernement provincial le 24 février suivant. Elle était composée de personnalités de plus grande renommée et de plus grande réputation encore que l'organisme montréalais. De fait, la liste de ses officiers et de ses membres honoraires était éblouissante. Patronné par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, sir François Langelier, l'organisme comptait 15 vice-présidents d'honneur: évêques, sénateurs, politiciens de grande renommée. On retrouvait parmi eux l'évêque de Québec, le cardinal Louis-Nazaire Bégin, son coadjuteur, Mgr Paul-Eugène Roy, l'évêque de Chicoutimi, Mgr Michel-Thomas Labrecque, l'évêque de Rimouski, Mgr André-Albert Blais, l'évêque de Sherbrooke, Mgr Paul Larocque, l'évêque de Trois-Rivières, Mgr François-Xavier Cloutier, l'évêque anglican de Québec, le Très Révérend Lennox Waldron Williams, le ministre des Postes, Thomas Chase Casgrain, l'ex-ministre sir Charles Fitzpatrick, le futur ministre Albert Sévigny et le célèbre sir Wilfrid Laurier. Présidée par le premier ministre de la province de Québec, sir Lomer Gouin, l'Association comptait 5 vice-présidents et près de 90 membres honoraires recrutés parmi les ministres et les députés fédéraux et provinciaux, les sénateurs et les conseillers législatifs, les chanoines, les clercs bien connus, tel Mgr Amédée Gosselin, et quelques anglophones[16] . En un mot, il s'agissait des élites qui gravitaient autour du pouvoir politique, religieux, judiciaire et économique. Sa campagne ne rapporta pas les fruits espérés.

L'Association avait été incorporée avec un capital de 49 995 $ divisé en 9 999 parts de 5 $ chacune. Le secrétaire général du mouvement, l'avocat francophone Charles Smith, C.R., reconnaissait, le 17 mars 1916, que « les souscriptions au capital-actions n'ont pas donné jusqu'à présent le résultat que nous en avions espéré[17] ». Selon lui, les efforts de l'organisme étaient entravés par les obstacles mis à l'enseignement du français dans les provinces de l'Ontario et du Manitoba. « Vous ne sauriez croire » écrivait-il au commandant du district militaire nº 5, « combien le règlement de cette question changerait la face des choses et faciliterait notre travail. » Dans les circonstances, il lui apparaissait difficile de faire passer le message voulu et « de faire comprendre à nos concitoyens toute la gravité du moment présent ». L'Association cependant faisait l'impossible pour y parvenir. Elle commençait à cette époque

> une grande campagne de presse et les journeaux [*sic*] de Québec [publiaient], tous les jours, un article dans le but de faire l'éducation des populations de [ce] district. [Le] comité d'organisation [était] à faire distribuer [...] la brochure du major Olivar Asselin, *Pourquoi je me suis enrôlé* [*sic*], et à faire imprimer une affiche et un placard.

À part ces renseignements, on connaît mal le travail que le comité effectua dans les mois suivants. On sait cependant que l'Association dépêcha à Ottawa une délégation dirigée par sir Georges Garneau. Elle y rencontra le premier ministre Borden et discuta avec lui du problème tant controversé de l'enseignement du français dans les écoles manitobaines et ontariennes[18]. En août 1917, les bureaux de l'Association se trouvaient à Québec, au 126, rue Saint-Pierre, artère financière de la Vieille Capitale. À cette époque, l'organisme remettait à tout soldat ou sous-officier une prime de 2 $ par recrue qu'il enrôlait[19]. Le recours à un moyen de recrutement aussi peu orthodoxe, utilisé par d'autres groupes, tel le comité civil du 178e bataillon, montre bien le caractère désespéré que la situation avait alors atteint.

Quel fut le résultat du travail de propagande effectué par le comité? Bien mince, s'il faut en juger par les difficultés de plus en plus aiguës qui se posèrent au fur et à mesure que les mois passèrent. Les élites tentaient de convaincre les citoyens de s'enrôler, mais leur action était-elle sincère? Combien de fils, combien de frères, combien d'amis des officiers et des membres honoraires du comité s'étaient enrôlés? Pour persuader leurs concitoyens, ils recouraient à Olivar Asselin. Pouvaient-ils citer en exemple un seul Canadien français bien connu de la ville de Québec ou de la région qui s'était porté volontaire? Dans ce contexte, on peut se demander s'ils croyaient vraiment à la cause qu'ils défendaient. N'y croyaient-ils pas plutôt pour les autres que pour eux-mêmes? On aimerait connaître les gestes concrets que chacun de ces officiers et membres honoraires posa en faveur du recrutement. On aimerait savoir quels efforts, quelle peine la participation à cet organisme leur coûta. Le rapport préparé par le secrétaire du comité d'organisation au sujet du travail des membres de l'Association nous aurait peut-être éclairé à ce sujet. Il semble bien avoir disparu.

BORDEN INTERVIENT

À la fin de l'été 1916, en tout cas, il était clair que le travail de cet organisme et de son pendant montréalais ne suffisait pas, pas plus que celui des officiers recruteurs. Dès le 25 septembre 1916, le commandant du district militaire nº 5 avait exprimé très clairement ses vues sur le sujet, au Conseil de milice. Selon lui, « le système de l'enrôlement volontaire a donné tout ce qu'il pouvait, dans ce district. On peut certainement trouver de nouvelles recrues, mais il s'agit là d'une tâche difficile et coûteuse, compte tenu des résultats et du temps qu'il faut pour les convaincre, les enrôler et les entraîner[20] ».

Le gouvernement, malgré tout, ne se sentait pas prêt alors à recourir à la conscription. Il préférait épuiser auparavant tous les autres moyens dont il disposait et qu'il jugeait susceptibles d'ébranler l'indifférence des Canadiens français envers l'enrôlement dans le CEC. Le moyen le plus important, qui visait tout le Canada et qui souleva une grande controverse, parce que plusieurs y voyaient le prélude à l'imposition de la conscription, fut la formation du Service national, le 5 octobre 1916[21]. Cet organisme reçut la mission de stimuler le recrutement, en tenant compte des besoins de l'industrie et de l'agriculture. Il fut représenté par un directeur dans chaque district militaire. Au Québec, le lieutenant-colonel Chauveau fut nommé à ce poste, dans le district militaire n° 5, alors que J. H. Shearard accéda au même poste dans le district militaire n°4[22]. Le premier ministre Borden prit aussi un certain nombre de mesures destinées spécifiquement à stimuler le recrutement au Canada français. Ainsi, le 16 novembre 1916, il adressa un télégramme confidentiel au haut-commissaire du Canada, en Grande-Bretagne, sir George Perley, lui donnant les instructions suivantes:

> Mes collègues québécois croient fermement, et je partage leur point de vue, que la venue dans le Québec de deux officiers français qui ont servi avec distinction au front et qui ont été réformés constituerait un fort stimulant au recrutement dans la province. Ces deux hommes pourraient prendre la parole lors d'assemblées de recrutement. Les officiers choisis devraient être de bons conférenciers et des hommes de jugement et de discrétion. On croit que leur présence et leur récit des efforts de la France produiraient une immense impression. Ils devraient être évidemment de bons chrétiens. Je vous prie de faire ce que vous pouvez à ce sujet dans les plus brefs délais[23].

Finalement, le 16 mai 1917, le capitaine R. Gérard et le lieutenant X. de Chavagnac arrivèrent à Montréal où le major-général Wilson les reçut à titre d'invités du ministère de la Milice et de la Défense[24]. On ignore tout de leur séjour au Canada, mais il est certain que leur présence fut plus que discrète et que leur voyage n'apporta aucun résultat tangible, compte tenu de la nouvelle orientation que prit le recrutement, avec l'annonce, le 18 mai, de l'imposition prochaine de la conscription.

Vers la fin de l'année 1916, comme on le voit, le gouvernement était aux abois. Le recrutement avait du plomb dans l'aile partout au Canada, mais la situation au Québec semblait encore plus désespérante qu'ailleurs, aux yeux des autorités militaires et gouvernementales. Parallèlement à cette fausse panacée des visiteurs du vieux pays qu'on crut capables d'émouvoir enfin ce peuple qui semblait rester insensible à tous les appels, le premier ministre décida de recourir à un sauveur, Arthur Mignault. Celui-ci avait expliqué au début de la guerre qu'il fallait permettre aux Canadiens français de combattre dans des formations qui leur seraient propres. Son travail en coulisse avait porté fruit: Robert Borden avait finalement autorisé la formation d'un régiment d'infanterie francophone. Quelques semaines plus tard, il se vit confier la tâche de mettre sur pied un hôpital canadien-français, l'Hôpital stationnaire n° 4. Outre ces deux unités, il apporta aussi son appui finan-

cier à la formation du 41e bataillon, de sorte « qu'aucune dépense n'a été encourue par le Département de la Milice pour le recrutement du 22e et du 41e bataillon, [...] et de l'hôpital stationnaire N° 4 », suivant les termes d'une lettre adressée au colonel Mignault par le sous-ministre de la Milice et de la Défense, Eugène Fiset, le 16 janvier 1917.

> Sir Robert Borden et l'honorable Ministre de la Milice, écrivait Fiset, me chargent de vous remercier de votre générosité au nom du département tout aussi bien qu'au nom de la race canadienne-française. En payant vous-même les dépenses occasionnées par le recrutement de ces troupes vous avez fait preuve d'une générosité et d'un dévouement qui montrent votre grand cœur, et attestent que le gouvernement a eu la main heureuse en vous confiant la formation de ces trois unités[25].

En récompense, Mignault sera licencié, sans aucune formalité, le 15 octobre suivant. Son séjour dans le CEC, cependant, lui aura permis de passer successivement du grade de capitaine de milice, à l'ouverture des hostilités, à ceux de lieutenant-colonel, le 3 décembre 1914[26], et de colonel, le 25 mai 1916[27]. Après avoir réussi à faire annuler l'ordre qui forçait le départ de son unité pour les Dardanelles[28], Mignault traversa en France le 8 novembre 1915. Il y dirigea son hôpital, rebaptisé Hôpital général n° 8, le 14 juillet 1916[29], jusqu'à l'arrivée en ce pays d'un deuxième hôpital canadien français, l'Hôpital général n° 6[30]. Connu aussi sous le nom d'Hôpital de l'Université Laval (de Montréal), cet établissement avait vu le jour à la suite d'une initiative d'un groupe de médecins attachés à l'Université Laval. Mignault prit dès lors la direction de ces hôpitaux à titre de médecin-chef[31]. Ces deux organismes servirent de renfort à l'armée française plutôt qu'à l'armée anglaise. Selon Mignault, ils étaient connus sous le nom d'Unités canadiennes des camps retranchés de Paris[32]. Le médecin montréalais demeura en fonction jusqu'au 25 septembre 1916, date où il se rendit en Angleterre, en service commandé. Il y resta jusqu'à son départ pour le Canada, le 24 octobre 1916[33].

Quelque temps après son arrivée, il était nommé directeur du recrutement dans la province de Québec et dans tout le Canada français, sur la recommandation du premier ministre lui-même[34]. Par l'entremise de Borden, il obtint aussi le poste de directeur du Service national[35], poste pour lequel il refusa toute rémunération[36], malgré la décision prise en ce sens par le Conseil privé, le 16 novembre. Officiellement, Mignault agissait alors à titre d'officier du CEC, en congé spécial[37]. Celui-ci, de son côté, pensait avoir conservé son commandement en France et croyait aller y reprendre son poste, aussitôt qu'il aurait terminé la tâche qu'on venait de lui confier au Canada[38]. Les autorités militaires allaient en décider bien autrement, en le libérant tout simplement du CEC. Dans la correspondance qui aboutit à son licenciement, il ne fut jamais question d'ailleurs de son renvoi en Europe. On avait même oublié déjà l'appui financier qu'il avait apporté à la création des premières unités francophones. On aimait plutôt rappeler que « nous avons depuis longtemps l'impression dans ce ministère que l'utilité du colonel Mignault comme officier de recrutement ne justifiait pas qu'on retint ses services, mais comme

il a été nommé par le premier ministre, nous l'avons laissé en poste[39] ». Cet homme avait pourtant fait plus que tout autre, en 1914, non seulement pour encourager les Canadiens français à s'enrôler, mais aussi pour qu'on leur reconnût dans le CEC la place et le statut qui leur étaient dus. Lui qui avait consacré temps, argent et énergie à l'effort de guerre du Canada, il termina sa carrière dans l'accomplissement d'une tâche désespérée et fut licencié dans la plus grande discrétion, comme un simple soldat.

En confiant à Mignault l'entière responsabilité du recrutement des volontaires de langue française, le gouvernement espérait modifier le cours des choses au Québec. Or, celui-ci était irréversible, même si, à la fin d'octobre 1916, le directeur du Service national dans le district militaire nº 5, le lieutenant-colonel Chauveau, pensait qu'avec une bonne organisation, on pouvait recruter cinq volontaires dans chacune des quelque 1 175 municipalités du Québec[40]. Il s'agissait là d'une vue de l'esprit, comme l'avenir allait le montrer. Mignault, le dynamique et enthousiaste officier, médecin et homme d'affaires, échoua... Ce ne fut pourtant pas faute d'avoir essayé. Il entreprit son travail sous la supervision du comité consultatif sur le recrutement, qu'on avait spécialement créé à cette fin et dont les membres avaient été nommés sur sa recommandation[41]. Présidé par le bridagier-général Labelle, ce comité était composé des lieutenants-colonels Du Berger et Perreault et du capitaine Scarth Stevenson[42]. Les commandants des divers districts militaires reçurent instruction de l'adjudant général de la milice de fournir au colonel Mignault tous les renseignements et l'aide dont il pourrait avoir besoin dans son travail, « non seulement en rapport avec le recrutement, mais aussi en relation avec le personnel et l'administration de toute unité canadienne-française sous [leur] commandement[43] ». De plus, le colonel Mignault fut autorisé à communiquer directement avec le quartier général de la milice à Ottawa[44], dans l'exécution de son travail plutôt de devoir passer par le commandant du district militaire nº 4 dans lequel il établit son quartier général. Dans les mois suivants, le colonel Mignault s'assura les services de 10 officiers recruteurs et recommanda aux autorités militaires la nomination de près de 20 autres[45]. Plusieurs d'entre eux avaient déjà exercé cette fonction auparavant. Deux étaient même d'anciens combattants d'unités de recrutement, les lieutenants-colonels Readman (167e) et Leprohon (233e). On connaît mal cependant le travail de Mignault et de ses hommes sur le terrain. Il en est de même, en règle générale, de celui accompli au Québec après le déclenchement des hostilités, même si les statistiques que nous avons compilées nous donnent une idée des régions couvertes par les officiers recruteurs pendant le conflit.

LE RECRUTEMENT EN 1917

On est un peu mieux renseigné cependant pour la troisième année de guerre, du moins dans quelques régions. Ainsi, on sait que le Saguenay et le Lac-Saint-Jean firent l'objet d'une tournée de recrutement, à la fin de l'année 1916. Un placard, en effet, annonça la tenue d'une « Conférence sur

la Guerre » par le lieutenant Roméo Déry, à Métabetchouan, le 12 décembre 1916. Celui-ci, « revenu dernièrement du front où il a assisté à plusieurs batailles livrées par les troupes canadiennes, [fit] le récit de l'état actuel des hostilités et [retraça] la vie des tranchées[46] ». Le même soir, le capitaine J.-A. Michaud tint une assemblée à Saint-Jérôme et il fit de même, le lendemain soir, à Jonquière. Ces réunions d'information obtinrent, selon lui, « les mêmes succès qu'aux places précédentes; il y avait salle comble. À Saint-Jérôme, il y avait 350 à 400 personnes et [à Jonquière], à peu près 500 personnes[47] ». Le recrutement ne laissait donc pas les citoyens indifférents. Il éveillait, au contraire, l'intérêt de plusieurs d'entre eux, mais de là à s'enrôler, il y avait une bien longue route à parcourir. D'ailleurs, on pouvait assister aux meetings annoncés pour bien d'autres raisons qu'un désir plus ou moins vague de s'enrôler. Certains s'y rendaient plutôt pour manifester leur opposition, d'autres voulaient se renseigner sur la guerre; plusieurs aussi désiraient en savoir plus long sur l'éventualité de la conscription dont la rumeur circulait depuis presque le début des hostilités. Après son passage à Jonquière, le capitaine Michaud se rendit à La Tuque le 17 décembre et à Grande-Baie, le 22. Sa mission comportait le tour complet du Lac-Saint-Jean.

Même à cette époque, alors qu'il était si difficile d'enrôler de nouvelles recrues et que la guerre durait déjà depuis 29 mois, l'organisation du recrutement présentait des carences qui laissent l'observateur songeur. Ainsi, les recruteurs devaient payer, sans savoir s'ils seraient remboursés, le coût des circulaires qu'ils faisaient imprimer pour annoncer leurs assemblées[48]. On peut douter que les conditions de travail des officiers recruteurs aient beaucoup retenu l'attention du quartier général de la milice à Ottawa. Parallèlement à l'action du premier ministre, les autorités militaires cherchaient des mesures aptes à relancer le recrutement, même timidement. Ainsi, le 18 janvier 1917, l'adjudant général de la milice encourageait les régiments de milice urbains à former des dépôts de recrutement et d'entraînement pour le CEC. Les volontaires ainsi recrutés devaient être envoyés en Angleterre aussi rapidement que possible, pour y terminer leur entraînement[49]. On peut croire que cette directive resta lettre morte dans presque tous les régiments de milice francophones. Depuis le début des hostilités, surtout depuis la formation du deuxième contingent expéditionnaire, ceux-ci avaient travaillé dans l'ombre des bataillons du CEC. La situation devenue désespérée, les autorités militaires se tournaient vers eux et leur demandaient de prendre le recrutement à leur compte, alors qu'on avait de plus en plus de difficultés à dénicher quelques recrues, même dans les grands centres. En 1917, par exemple, on prépara un plan de recrutement pour le district militaire n° 4 où on confiait à deux officiers recruteurs le soin d'enrôler 20 hommes sur un territoire qui englobait l'île de Montréal, l'île Jésus, le comté de Vaudreuil et celui de Soulanges. Tout le reste du district était divisé en 12 zones, formées d'un nombre variable de comtés, avec chacune un quartier général dans la localité la plus importante de la région. Chaque zone fut confiée à un officier recruteur qui devait trouver entre quatre, six ou huit volontaires, suivant son territoire[50]. L'ampleur des moyens mis en œuvre pour trouver un si petit

nombre de volontaires (82) nous incite à penser que les commandants des régiments de milice durent accueillir plutôt froidement la demande du quartier général, même si elle leur fut faite au début de l'année 1917. En tout cas, nous sommes porté à croire qu'elle ne fut guère appliquée et il est certain qu'elle ne rapporta guère de fruits.

Dans leur travail de sensibilisation et leurs efforts de persuasion auprès de la population, les officiers recruteurs ne manquaient sûrement pas d'évoquer les exploits du déjà glorieux 22e bataillon, après la bataille de Courcelette. Pour sa part, le commandant du 70e régiment de milice, le lieutenant-colonel W.-L. Allard, apposait sa signature sur les formulaires d'enrôlement à titre d'*Officer supervising 22nd Infantry Battalion Reinforcing Drafts*[51]. Mais même si les officiers recruteurs, certains d'entre eux à tout le moins, faisaient tout leur possible pour entraîner l'adhésion des citoyens à leur cause, les recrues se faisaient rares. De plus, selon le commandant du district nº 4, un fort pourcentage des volontaires recrutés se révélaient par la suite inaptes au service ou s'absentaient sans autorisation[52].

C'est dans ce contexte que prit place une nouvelle réorganisation du recrutement dans la province de Québec. Elle intervint à l'occasion de la décision du ministre des Postes, Pierre-Édouard Blondin, de laisser le gouvernement pour former un nouveau bataillon d'infanterie canadien-français, le 258e bataillon, et en prendre la direction, du moins officiellement. L'adjudant général de la milice fit part de la création de celui-ci au commandant du district militaire nº 4, le 2 avril 1917[53]. Douze jours plus tard, le major-général Lessard, qui agissait à titre d'inspecteur général des troupes pour l'est du Canada depuis le début de la guerre, prenait charge du recrutement canadien-français à la place du colonel Mignault. Plusieurs mois plus tôt, le premier ministre lui avait demandé avec insistance d'accepter cette responsabilité, mais l'officier supérieur avait refusé après mûre réflexion[54]. En 1917, à la suite du geste posé par Blondin, il n'avait plus le choix; il était forcé de s'exécuter. Il constituait l'espoir final, avant le recours au moyen ultime qu'on pouvait utiliser pour changer le cours des choses: la conscription. Dans ce contexte, il semble certain que cette nouvelle campagne Lessard-Blondin vit le jour dans les bureaux du premier ministre plutôt que dans ceux du ministre de la Milice et de la Défense. Lessard prit le colonel Mignault à son service et le chargea du recrutement dans le district militaire nº 4 alors que le major Ernest Légaré, du 9e régiment de milice (Voltigeurs de Québec), recevait la même affectation dans le district nº 5. Cependant, il était délesté du recrutement des volontaires désireux de servir au Canada seulement. Le lieutenant-colonel Armand Lavergne, du 61e régiment de milice, fut affecté à cette tâche. Opposé à la participation du Canada à la guerre en Europe, il s'était toujours dit prêt à combattre si le pays était en danger. De plus, Lessard retint les services du lieutenant-colonel Louis LeDuc comme chef d'état-major, du major R. Burton comme officier d'état-major de l'inspecteur général, et du capitaine Gustave Lanctôt comme capitaine d'état-major. Il décida, en outre, que les officiers recruteurs seraient nommés pour une période de deux semaines seulement, afin de garder en service unique-

ment ceux dont le travail serait jugé satisfait. Quant à l'état-major et à l'organisation du colonel Mignault, Lessard les garda à son service[55], après avoir songé d'abord à les transférer au 258e bataillon[56]. La mobilisation de cette unité constituait l'objectif premier de Lessard et de son équipe. Mais ceux-ci avaient pour mission de recruter des volontaires pour l'ensemble du CEC de même que des hommes disposés à servir seulement au Canada. Le recrutement du 258e bataillon commença à Montréal le 2 avril 1917[57]. L'ex-membre du cabinet Borden comptait beaucoup sur le travail du général Lessard pour combler les rangs de son unité, étant donné que ce dernier était le Canadien français qui détenait le grade le plus élevé dans la milice canadienne.

Dès le milieu d'avril, Lessard avait mis au point une vaste campagne de recrutement à travers toute la province. Il avait fixé huit itinéraires qui devaient lui permettre de ratisser tout le territoire[58]. Au total, 58 assemblées devaient être tenues entre le 1er mai et le 15 juillet dans diverses villes choisies par lui[59]. Des représentants s'y rendaient une dizaine de jours avant la visite afin de la préparer. Ils avaient mission, dès leur arrivée, de prendre contact avec un officier, désigné par le commandant du district auquel la ville appartenait et familiarisé avec les conditions locales. On ignore quels itinéraires furent préparés dans le district nº 4, mais on connaît ceux du district militaire nº 5 qui tous partaient de Québec. Le premier, appelé route nº 5, s'étendait sur une période de dix jours et comportait la visite de neuf villes et villages. Le convoi partait de Québec par train, vers le 10 juin 1917, en direction de Saint-Raymond, dans le comté de Portneuf. Il comprenait des arrêts à Rivière-à-Pierre, Grand-Mère, Shawinigan, La Tuque, Roberval, Chicoutimi, Saint-Jérôme et Lorette, avant le retour dans la cité de Champlain. L'itinéraire suivant, désigné sous le nom de route nº 6, amenait le groupe dans les Cantons de l'Est. D'une durée de neuf jours, il passait par Lyster, Arthabaska, Richmond, Sherbrooke (dans le district militaire nº 4), Lac-Mégantic, Thetford-Mines et Lévis. La côte de Beaupré constituait la route nº 7. Sa visite était répartie en trois jours de voyage et des réunions devaient avoir lieu à Ste-Anne-de-Beaupré et à Saint-Joachim. Enfin, le dernier itinéraire, appelé route nº 8, exigeait 14 jours de voyage et devait mener le convoi dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Onze villages devaient accueillir celui-ci[60]. Avec les haltes prévues à Québec, ces visites s'étendaient sur une période de moins de sept semaines. À la fin de juillet, le tour du Québec devait avoir été terminé. Quant aux quatre premiers itinéraires, ils devaient avoir été suivis précédemment, même si le commandant du district nº 5 aurait préféré que la visite de son territoire commençât beaucoup plus tôt. Selon lui, la mi-juin était une date tardive pour entreprendre une telle tournée, puisqu'elle coïncidait pratiquement avec la saison des semences[61]. En faisant cette remarque, le brigadier-général Fages ignorait que le major-général Lessard ne terminerait jamais sa campagne. Ce fut pourtant la décision que ce dernier prit, le 25 mai [62]. Sept jours plus tôt, Borden avait prévenu ses concitoyens que le gouvernement imposerait la conscription bientôt. Dans ce contexte, les efforts ultimes de Lessard et de Blondin perdaient

leur signification. De plus, ils n'étaient pas sans savoir que, dans le climat agité qui régnait au Québec, à la suite de l'annonce par le premier ministre du projet gouvernemental, des harangues publiques sur le volontariat auraient été perçues comme une provocation et auraient envenimé dangereusement la situation.

Pendant que Lessard dressait les plans de sa tournée, les officiers recruteurs continuaient leur travail dans leur région respective. À la fin d'avril 1917, dix d'entre eux étaient répartis à travers le district militaire n° 5[63]. Dans le district militaire n° 4, le mois suivant, 32 officiers recruteurs parcouraient le territoire; ils étaient assistés dans leurs fonctions de 3 civils, 2 sous-officiers et 2 soldats[64]. Le 1er juin 1917, le colonel Mignault recommandait de retenir seulement les services des neuf officiers qui avaient effectué le meilleur travail[65]. Quelques jours plus tard, on décidait de se passer du service des officiers qui travaillaient au recrutement de volontaires canadiens-français, pour confier la mobilisation du 258e bataillon aux officiers de cette unité[66]. Pendant que son équipe de recruteurs s'était mise au travail, le major-général Lessard avait pris contact aussi avec les maires des municipalités pour leur rappeler l'importance du recrutement, comme le laisse croire la lettre que lui adressa à ce sujet le premier magistrat du village de Cap-Chat, en Gaspésie, M. Hector Roy, le 2 mai 1917[67]. Dans le même temps, Blondin cherchait à organiser une campagne de publicité qui, selon lui, avait fait grandement défaut dans le passé. Il voyait dans cette carence la source essentielle du problème que le recrutement avait posé parmi les Québécois de langue française.

> Comme je vous l'ai dit plusieurs fois déjà, la réception amicale que m'a faite la population de la province de Québec montre que chaque âme dans ma province sympathise avec la cause alliée, et que le seul problème réside dans la peur qu'ont eue les politiciens des deux partis de parler clairement aux gens. Si une organisation de presse appropriée est mise sur pied pour suivre ma campagne, je peux vous assurer que celle-ci obtiendra un très grand succès, en peu de temps[68].

Blondin reprochait aux journaux francophones, y compris *la Presse* et *la Patrie*, de se montrer plutôt indifférents vis-à-vis des efforts qu'il déployait. Il parvint à convaincre le rédacteur en chef de *l'Événement*, Joseph Barnard, de quitter son poste pour prendre charge de la publicité de sa campagne. Puis il demanda au ministre de la Milice et de la Défense, sir Edward Kemp, d'accorder un grade de major honoraire à Barnard et de l'attacher à son bataillon[69]. À notre connaissance, on ne donna pas suite à la demande de Blondin et on peut supposer que les journaux québécois n'apportèrent guère d'amélioration à la couverture de sa campagne. L'ancien ministre conservateur nous semble avoir eu une perception erronée des sentiments qui habitaient les Québécois et on peut raisonnablement se demander si la campagne de marketing la mieux organisée aurait obtenu les résultats qu'il espérait. En tout cas, les annonces qu'on prépara et qu'on envoya à tous les maîtres de poste et à tous les maires du pays[70] n'eurent pas plus d'effet que la publi-

cité qu'on avait faite dans les journaux de la ville de Québec au début de l'année[71].

Les démarches de Blondin ne donnèrent pas plus de résultats que celles de Lessard et de son organisation, même si, au début de leur campagne, les deux chefs francophones purent compter sur la visite impromptue à Montréal du célèbre général Joffre. Le vainqueur de la Marne, qui avait dirigé les armées françaises à titre de commandant en chef de décembre 1915 à décembre 1916, et le ministre français de la Justice, René Viviani, étaient en visite officielle aux États-Unis, quand le sénateur Charles Beaubien parvint à convaincre le gouvernement canadien et les autorités britanniques d'autoriser la venue au Canada des deux prestigieux personnages[72]. Ceux-ci reçurent un accueil enthousiaste à Montréal[73], mais leur passage dans la métropole canadienne ne changea rien aux sentiments de la population vis-à-vis la mobilisation du 258e bataillon. Le 19 juin 1917, celui-ci avait vu passer 256 hommes dans ses rangs depuis sa création, dans les premiers jours d'avril. Seuls 92 d'entre eux (35,9%) s'étaient enrôlés par la voie de l'organisation mise sur pied pour veiller au recrutement du 258e bataillon[74]. Quatre-vingt-dix hommes provenaient des divers districts des provinces des Prairies et de la Colombie-Britannique. Dès le 25 avril, le dépôt de recrutement canadien-français de Saint-Boniface disposait de 34 hommes qu'il était prêt à transférer au 258e bataillon[75]. Puis, le 10 mai 1917, les autorités militaires avaient fait savoir que toute demande de transfert au 258e bataillon d'un volontaire francophone serait acceptée, si le commandant de son unité était d'accord[76]. D'autres Canadiens français auparavant étaient passés d'un bataillon anglophone à une unité francophone. Cependant à notre connaissance, il s'agissait de la première fois qu'on en faisait une pratique applicable à tous les districts militaires. Onze jours plus tard, d'ailleurs, un soldat canadien-français qui faisait partie d'un détachement forestier à Toronto s'adressa à Blondin, pour qu'il obtienne la permission refusée jusqu'alors à 45 Canadiens français de ce groupe de passer dans son unité[77]. On ne sait quelle suite fut donnée à cette requête, mais elle montre les difficultés qu'ont rencontrées certains Canadiens français (plusieurs, pensons-nous) enrôlés dans des unités anglophones pour obtenir leur transfert dans des formations de langue française. Outre les hommes passés d'unités de l'Ouest au 258e bataillon, celui-ci comptait aussi dans ses rangs, le 19 juin 1917, 65 hommes qui n'avaient pu accompagner leur unité, en Angleterre, pour des raisons diverses (hospitalisation, désertion, etc.). D'autre part, à la même date, le bataillon avait dû licencier 9 de ses membres et en transférer 26 dans d'autres unités, à cause de leur inaptitude à servir dans l'infanterie. De plus, le commandant du district militaire n° 4 qualifia d'« extraordinaire » le nombre d'hommes absents sans permission[78]. Il en avait pourtant vu d'autres... Le 1er octobre 1917, cinq jours avant le départ du bataillon de Montréal pour l'Angleterre, le rôle nominatif de l'unité comprenait 302 volontaires, dont 40 provenaient du district militaire n° 5[79], 65 de Winnipeg et 15 d'Edmonton. Le bataillon comptait 48 absences sans permission; il avait dû tenir en plus 120 tribunaux d'enquête pour désertion. En outre, 54 recrues, inaptes du point de

vue médical, avaient reçu leur libération et bon nombre d'autres avaient fait l'objet d'un transfert à des compagnies de service spécial, parce qu'elles étaient aptes seulement pour le service au Canada. Le 6 octobre, le bataillon quitta la métropole avec un effectif de 15 officiers et de 221 soldats et sous-officiers[80]. Des volontaires qui s'étaient enrôlés dans cette unité, 8 officiers et 87 soldats et sous-officiers ont servi plus tard dans le 22e bataillon[81]. Blondin quitta le Canada avec son unité et il en conserva officiellement le commandement jusqu'à son démembrement en Angleterre. En réalité, le politicien conservateur n'exerça jamais vraiment ses fonctions. D'une part, il n'avait aucune expérience militaire. D'autre part, il passa à Ottawa presque tout le temps pendant lequel s'effectua la mobilisation de son unité[82]. Il participa cependant à la campagne de recrutement du major-général Lessard. En pratique, le commandement de l'unité échut au commandant en second, le major Daly-Gingras, décoré de l'Ordre du service distingué pour ses services au front. Celui-ci, cependant, n'accompagna pas le bataillon outre-mer.

Comme on peut le voir, Blondin et Lessard, à la suite de Mignault, ont échoué dans leur entreprise. Le premier, par exemple, espérait recruter une compagnie dans le district militaire n° 5[83]. En septembre 1917, celle-ci comptait seulement 20 hommes[84]. À ce moment-là, le Dépôt de recrutement du Québec à Valcartier disposait d'un effectif nominal de 103 hommes dont 13 étaient absents sans permission. Parmi les 90 volontaires qui restaient et qui appartenaient à des armes et services divers, on finit par en trouver 37 (principalement des fantassins, des cyclistes et des forestiers) qu'on put joindre aux 20 hommes de la compagnie. Le commandant en second du 258e bataillon, le major Ludger Daly-Gingras, ancien adjudant du 22e, qui s'était rendu à Valcartier pour constater le nombre d'hommes qui s'y trouvaient et qui pourraient être transférés à son unité, recommanda qu'on laissât les forestiers libres de passer à son unité. Selon lui, en effet, « ils [étaient même] beaucoup mieux là où ils se [trouvaient, puisque] les opposants à la conscription s'acharnaient résolument contre le 258e bataillon et on les amènera à déserter, s'ils sont transférés à cette unité. Quelles que soient les circonstances, on ne devrait exercer aucune pression sur les hommes, pour les inciter à passer au 258e bataillon[85] ».

LA CONSCRIPTION SOULÈVE LES PASSIONS

L'échec de Mignault était prévisible; celui de Lessard et de Blondin était assuré, parce que tous trois intervinrent au moment où la situation était devenue désespérée. D'abord, à cette époque, le chômage ne semble pas avoir laissé beaucoup de citoyens désœuvrés. Le 10 mai 1917, le directeur du recrutement du district militaire n° 5, par l'intermédiaire de son adjoint,

> [attirait] l'attention des officiers recruteurs sur la diminution sensible que l'on constate depuis quelques semaines dans le recrutement. L'on a constaté plusieurs fois que plusieurs officiers se donnent bien peu de peine et font souvent preuve d'un manque d'initiative déplorable dans l'accomplissement de leur devoir[86].

Jean-Baptiste — Quand on pense qu'il veut me la passer.

Dessin tiré d'une brochure de J. Charlebois, publiée par le Devoir, *en 1917, sous le titre* la Conscription. 1917. Tristes dessins et légendes tristes

Dès qu'il eut pris connaissance de ce télégramme, le capitaine A. Piuze, de Fraserville, en accusait réception en affirmant sans ambages

> que moins que jamais il semble y avoir une recrue à enrôler. J'ai trouvé bien drôle une lettre du lieut-col. Chauveau, écrite dans les journaux recommandant aux fils de cultivateur de rester pour cultiver. Dans cette partie-ci, il n'y aurait que ces gens-là susceptibles de s'enrôler. Dans les chantiers, on paye aux hommes des salaires presque doubles[87].

Mais, outre la prospérité relative de l'époque, un autre facteur constitua alors un lourd handicap pour les responsables du recrutement au Qué-

bec: la conscription. Celle-ci, en effet, se faisait de plus en plus menaçante jusqu'à devenir une réalité inéluctable, ce jour de mai 1917 où Borden annonça à la Chambre des communes l'intention de son gouvernement de l'imposer. Lessard et Blondin avaient donc à peine eu le temps de mettre leur campagne et leur organisation en branle, quand le pays apprit officiellement la décision du gouvernement d'instaurer la conscription. Aussitôt rendu public, le projet gouvernemental, que certains appréhendaient déjà en 1915[88], provoqua l'organisation, dans les jours suivants, de réunions massives, dans plusieurs villes québécoises, en particulier à Montréal, à Québec et à Hull[89]. Dans la Vieille Capitale, par exemple, une assemblée, tenue le 21 mai à Saint-Sauveur, attira 10 000 personnes, selon Robert Rumilly, et aboutit à la mise sur pied d'une ligue pour lutter contre la conscription[90]. Le dépôt du projet de loi à la Chambre des communes, le 11 juin 1917, entraîna une recrudescence des protestations et presque tous les conseils municipaux de la province de Québec manifestèrent leur opposition au service militaire obligatoire[91]. Le 28 juin, le futur cardinal et archevêque de Québec, Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve, prêtre depuis 1907 et alors professeur à l'Université d'Ottawa, se prononçait contre la conscription, « fléau épouvantable qui viendra décimer notre race[92] », dans un article paru dans *le Devoir* et reproduit ensuite dans *l'Action catholique*, propriété de l'archevêché de Québec. Durant les mois de juin, juillet et août, la métropole fut le site, à chaque soir, de manifestations contre la conscription[93]. Finalement, lors du vote en deuxième lecture, le 6 juillet 1917, 45 députés du Québec sur 53 se prononcèrent contre le projet de loi qu'avait présenté et défendu le premier ministre. Seulement trois députés francophones de cette province, l'ex-ministre des Postes, Pierre-Édouard Blondin, le ministre du Revenu, Albert Sévigny, et le député de Chambly et Verchères, Joseph Rainville, l'appuyèrent[94].

Les dossiers militaires contiennent d'autres témoignages révélateurs de l'état d'esprit qui régnait dans la population québécoise au printemps et à l'été de 1917. Dans la région de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean, le recrutement était « de plus en plus difficile », au début de mai 1917. Pourtant, les recruteurs faisaient leur travail « consciencieusement et avec énergie », mais les citoyens n'étaient même pas disposés à s'enrôler pour servir au Canada seulement. Méfiants, ils avaient peur d'être envoyés outre-mer et refusaient de croire les recruteurs qui les assuraient du contraire[95]. Cette situation n'était pas nouvelle. Déjà, en février, *le Progrès du Saguenay*, publié à Chicoutimi, avait refusé de publier des annonces en faveur du recrutement. « Regrette, disait le journal, ne pouvoir accepter proposition. Pays tout entier et notre région particulièrement souffrent trop cruellement du manque de bras pour que nous travaillions à rendre main-d'œuvre encore plus rare[96]. » Cette décision ne semble pas avoir surpris outre mesure le commandant du district n° 5 qui connaissait « l'opposition considérable » que ses officiers de recrutement avaient rencontrée dans cette région. Il jugea l'affaire assez sérieuse cependant pour en saisir le Conseil de milice. L'hostilité à l'égard du service militaire, volontaire ou forcé, devait donc être forte et manifeste dans cette région, pour qu'un journal n'hésitât pas à prendre une décision

aussi radicale, qui va à l'encontre des pratiques suivies de nos jours en ce domaine par les propriétaires des organes de presse québécois.

L'opposition au recrutement était évidente aussi dans d'autres régions. Ainsi, le capitaine A. Fournier obtint de maigres résultats, lors de la tournée de recrutement qu'il effectua dans le comté de Montmagny à la fin de mai 1917.

> Je reçus, écrivait-il le 2 juin, plus de pierres et d'insultes que de nouvelles recrues, malgré un travail acharné, jour et nuit, par tout le comté. Les gens sont très « montés »; on fait signer des requêtes et on tient des assemblées partout contre la conscription et on maltraite même les 2 ou 3 qui se sont enrôlés[97].

Fournier ajoutait plus loin que ce recrutement stérile n'était pas seulement onéreux pour le gouvernement. Il l'était aussi pour lui, « car on ne paie que les voitures; les autres dépenses insidantes [*sic*], il ne faut pas en faire ou les payer soi-même ».

De son côté, le capitaine James Brodie chercha, en juillet 1917, à recruter des bûcherons pour combler les cadres de la compagnie forestière du district militaire n° 5. À deux reprises, en deux semaines, il visita en compagnie du surintendant de la St. Maurice River Boom and Driving Company, Wilfrid Adams, de nombreux camps de travailleurs forestiers dans les régions des Grandes-Piles, Grand-Mère, Shawinigan et La Tuque. Selon lui, 1 000 bûcherons environ travaillaient le long de la rivière Saint-Maurice à cette époque. Partout, il recut la même réponse: pas question de s'engager si la conscription était imposée. Selon lui, ce projet « a créé une situation très grave et très tendue, et à certains endroits, les gens manifestent du ressentiment vis-à-vis de quiconque porte un uniforme[98] ». Cet état d'esprit est corroboré par une lettre de menace[99] qu'un hôtelier de Grand-Mère, J.-A. Carignan, reçut vers le 14 juillet 1917 et dont le texte se lit ainsi:

> Cher Ami,
>
> La présante [*sic*] est pour t'avertie [*sic*] que si tu ne claire [*sic*] pas de suite les militaire [*sic*] qui sont à ton Hôtel [*sic*], la semaine prochaine tu auras des grand [*sic*] trauble [*sic*] ta propriété peut sauté [*sic*].
>
> Un Ami
> Par Ordre

Au début de septembre, l'agitation contre la conscription n'avait pas dérougi dans cette région et, plus particulièrement, à Shawinigan Falls. Un officier de recrutement du comté de Champlain, le lieutenant Léo van Borren rapporta, dans une déclaration assermentée, qu'une foule de près de 400 personnes lui avait fait un mauvais parti, le mardi 4 septembre. Ces gens l'avaient entouré, en lui criant: « À bas la conscription, à bas les lâches, à bas van Borren. » Puis ils avaient utilisé des expressions encore plus menaçantes: « À mort, tuons-le, pendons-le, jetons-le dans [la rivière Saint-Maurice]. » La horde, toutefois, ne mit pas ses menaces à exécution, mais van Borren reçut une pierre sur la tête. Le maire était intervenu en sa faveur,

mais aucun policier ne l'avait imité. « Que voulez-vous que l'on fasse », répondit le chef de police le lendemain à l'officier recruteur, « nous n'avons rien pour nous défendre, il y a six semaines que nous demandons des armes et nous n'en avons pas encore, nous n'avons ni bâtons, ni menottes[100]. » Ce jour-là, 5 septembre, dans la soirée, une foule évaluée à 400 personnes défila dans les rues, en criant « À bas la conscription. » Les manifestants se rendirent ensuite chez un marchand qui s'était dit, semble-t-il, favorable à la *Loi sur le service militaire* et saccagèrent son bureau. Les événements de cette journée firent dire à *la Presse* que « l'agitation anticonscriptionniste [prenait] des proportions de plus en plus alarmantes à Shawinigan Falls » et que d'autres troubles étaient à prévoir[101].

L'air était toujours lourd quelques jours plus tard. Parti à la recherche des principaux responsables de cette turbulence, le capitaine Raymond Gauvin se trouvait dans cette localité, du 8 au 10 septembre. Il remarqua un peu partout, dans toutes les parties de la ville, « un grand nombre de placards ainsi conçus: « À bas la Conscription, Borden et ses traîtres: Blondin et Sévigny! » ». Le dimanche 9 septembre, durant l'après-midi, Gauvin entendit « à un des coins de la rue Commerciale, un jeune homme de 25 à 30 ans qui, s'adressant à un groupe de flâneurs — une vingtaine environ — , lisait à haute voix un article de journal où il était question d'arrestations anticonscriptionnistes[102] ».

La situation était similaire dans le Bas-Saint-Laurent. Le 24 juillet 1917, le capitaine Michaud avouait n'avoir pu enrôler un seul volontaire à l'Île-Verte, à Saint-Paul (Montmagny), à Mont-Joli et à Saint-Cyrille (l'Islet), « car les esprits sont très montés en rapport avec la conscription et je crois que si je n'avais pas été si bien connu on m'aurait fait un mauvais parti[103] ». Trois semaines plus tard, le même officier présentait, à contrecœur, des notes de frais de 109,75 $ au directeur du recrutement de son district et expliquait :

> Je me suis toujours appliqué à voyager [...] aussi économiquement que possible, pour m'éviter des critiques de mes supérieurs. Mais dans ce cas-ci, il m'a été impossible de faire mieux. Pour ce qui a rapport aux résultats obtenus j'en ai eu, car j'ai enrôlé deux recrues, Lévesque et Williams. Il est vrai que Lévesque a été déclaré inapte une fois rendu à Québec, mais le médecin à Cabano l'avait trouvé apte et je l'ai enrôlé de bonne foi. Quant à Williams il a été trouvé apte à Québec. Ceci est toujours d'assez bons résultats pour le temps critique que nous traversons et surtout dans cette partie-ci du pays[104].

Un tel témoignage en dit long sur les sentiments qui habitaient les recruteurs et les conditions de travail qui étaient les leurs.

Sur la Côte-Nord, cependant, la situation semblait un peu moins noire. Dans son rapport à son supérieur, le 3 juillet 1917, le capitaine Warren, un officier francophone, ne fit nulle mention de sentiments hostiles que la population aurait entretenus à l'égard du recrutement, à cause de la conscription que le gouvernement voulait mettre en vigueur. Il regrettait plutôt d'avoir été rappelé trop tôt, car il croyait qu'il aurait pu obtenir « de bons

résultats » avec le concours de gens influents. Il avait le sentiment qu'il aurait réussi à enrôler quelques-uns des six citoyens de Sacré-Cœur et des Escoumins avec lesquels il était en contact à ce sujet[105].

En général, cependant, il ne fait aucun doute que l'hostilité à la conscription était grande au Québec. D'ailleurs en juin 1917, le major-général Lessard s'installa dans la Vieille Capitale, sur ordre du ministre de la Milice et de la Défense, qui lui donna le pouvoir discrétionnaire d'assurer le commandement du district militaire n° 5 et du camp de Valcartier, aussitôt qu'il le jugerait nécessaire[106]. Deux mois plus tard, le ministre recevait le mémorandum qu'il avait demandé concernant l'éclatement éventuel de troubles à Montréal. Son auteur jugeait qu'il y en aurait probablement quand la *Loi sur le service militaire* entrerait en vigueur[107]. À la même époque, Lessard ne cachait pas son inquiétude. Selon lui, « toute la province [était] contre la conscription[108] », même les militaires francophones et les soldats irlandais, comme il n'hésitait pas à l'écrire au chef d'état-major de la milice, le major-général Gwatkin, le 17 août 1917. Dans les circonstances, il jugea bon de prendre des mesures discrètes afin de parer à toute tentative éventuelle de s'emparer des armes conservées dans les salles d'exercice de Sherbrooke ou de prendre d'assaut les forts de Beaumont, comme certaines rumeurs en faisaient état. De plus, des conversations avec certains officiers l'amenèrent à croire qu'on ne pouvait plus faire confiance au bataillon mixte de la ville de Québec, créé le 20 janvier 1917 par la réunion du 8e (Royal Rifles) et du 9e (Voltigeurs de Québec) régiment de milice[109]. En conséquence, après consultation avec le brigadier-général Fages, il décida de confier temporairement la garde des endroits stratégiques de Québec et de Lévis au 236e bataillon qui se trouvait encore au Canada et dont le poste de commandement avait été transféré de Fredericton à Valcartier, le 1er août 1917[110]. Quant au bataillon mixte, Lessard résolut de l'envoyer à ce dernier endroit, « présumément pour des fins d'entraînement », jusqu'à ce que le calme revînt. L'officier supérieur voulait évidemment agir avec le maximum de circonspection, désireux qu'il était de ne pas soulever davantage l'opinion publique. Selon lui, la population désirait la tenue d'une élection générale, avant que la conscription ne fût appliquée. Il était du même avis. Il croyait, en effet, qu'on obtiendrait de meilleurs résultats si les citoyens se prononçaient d'abord. Ce fut finalement ce qui advint.

Dès 1915, des assemblées de recrutement avaient été perturbées, au moins à Montréal, par des citoyens hostiles à l'effort de guerre du gouvernement et des manifestations dénonçant la participation à la guerre avaient été organisées[111]. Les autorités gouvernementales étaient donc intervenues, en septembre 1916 et en mars 1917, pour interdire formellement, par arrêté ministériel, toute action visant à gêner le bon déroulement de ces réunions[112]. À l'été de 1917, évidemment, la situation était plus délicate encore. On peut donc se demander quelles initiatives auraient eu assez de portée pour modifier l'indifférence des uns et l'hostilité des autres à l'égard de l'enrôlement. Mignault, pour sa part, continuait de croire que tout n'était pas perdu et gardait espoir de voir se modifier le cours des choses. Directement et par

l'intermédiaire de l'influent conservateur Hugh Graham, propriétaire du *Montreal Daily Star*, et de J. H. Shearard, directeur du Service national dans le district militaire n° 4, il fit donc pression auprès du premier ministre Borden. Il désirait que le cabinet donnât suite à un projet qu'il lui avait déjà présenté verbalement et qui avait reçu officieusement, selon lui, l'aval du gouvernement français[113], soit l'engagement dans l'armée française des Canadiens français qui étaient disposés à y servir[114]. On ne donna pas suite à la proposition qu'on avait déjà examinée auparavant[115]. Le chef du gouvernement expliqua que les autorités avaient examiné cette suggestion à plus d'une reprise, mais que de nombreuses difficultés pratiques, comme les différences d'uniformes, d'équipement, d'armement, etc., en rendaient l'exécution compliquée. De plus, les volontaires qui serviraient avec les Français seraient autant d'hommes perdus pour le CEC qui avait besoin de tous les renforts qu'on pouvait lui procurer[116]. Mais, de toute façon, comme l'affirma le ministre de la Milice et de la Défense, sir Edward Kemp[117], il était bien tard alors pour entreprendre la réalisation d'un tel projet. Mignault cependant croyait tant à celui-ci qu'il revint à la charge le 30 mars 1918[118].

La résistance et l'hostilité du Québec à l'endroit de la conscription qui s'étaient manifestées bruyamment durant l'été de 1917 continuèrent pendant l'automne, en particulier pendant la campagne électorale qui précéda le scrutin du 17 décembre. De nombreux rassemblements de candidats unionistes, c'est-à-dire favorables à la coalition formée par Borden et les libéraux partisans de la conscription, tournèrent à l'émeute[119]. De plus, l'application de la *Loi sur le service militaire* fut compliquée par le nombre imposant d'exemptions que demandèrent les citoyens qui s'étaient inscrits, comme la loi leur ordonnait de le faire. Les tribunaux mis en place pour traiter ces réclamations en reçurent 115 707 dans la province de Québec où 117 104 personnes avaient respecté la formalité de l'inscription[120]. En outre, le Québec compta 18 827 insoumis, soit 40,8% de l'ensemble des réfractaires de tout le pays, alors que 19 050 de ses citoyens furent enrôlés en vertu de la *Loi sur le service militaire*[121]. De plus, divers incidents eurent lieu quand vint le moment de la mise en application de celle-ci. Dans le district de Rimouski, un groupe tenta de libérer un prisonnier. À La Tuque, la Dominion Police et la police militaire unirent leurs forces pour briser dans l'œuf un début d'émeute. La police fédérale intervint aussi à Deschambault et procéda à quelques arrestations[122]. Enfin, un événement a fait tomber tous ces incidents dans l'oubli à cause de sa gravité. Il s'agit des émeutes de Pâques 1918 dans la ville de Québec.

Les troubles durèrent cinq jours[123]. Le jeudi 28 mars, des policiers fédéraux mirent Joseph Mercier en état d'arrestation, dans une salle de quilles de la place Jacques-Cartier, parce que le jeune homme n'avait pas en sa possession ses papiers d'exemption. En peu de temps, une foule évaluée à plus de 2 000 personnes se massa devant le poste de police qui se trouvait sur la place. La libération de Mercier ne fut pas suffisante pour apaiser la foule qui voulut s'en prendre aux policiers fédéraux responsables de l'arrestation. La manifestation prit fin, ce soir-là, après que les participants

se furent lancés à leur poursuite, quand ils tentèrent de quitter l'édifice par l'arrière. L'agitation reprit le lendemain. La foule lança des briques, des pierres et des glaçons sur les édifices du *Chronicle* et de *l'Événement*, tous deux favorables à la conscription. Les émeutiers se rendirent ensuite à l'Auditorium, place Montcalm, et détruisirent les locaux et les dossiers du registraire de la *Loi sur le service militaire*. Le samedi 30 mars, l'armée prit la direction de la ville. Le sénateur Philippe-Auguste Choquette réussit à disperser une foule évaluée à 1 000 personnes rassemblée devant le Manège militaire où les déserteurs se trouvaient emprisonnés. Cavaliers et manifestants s'affrontèrent sur la rue Saint-Jean durant deux heures environ. Le lendemain, le mécontentement ne s'était pas apaisé, mais Armand Lavergne parvint à convaincre une foule de 5 000 personnes, massées sur la place Jacques-Cartier, de quitter les lieux. Arrivé à Québec, ce soir-là, pour diriger les opérations militaires, le major-général Lessard se montra déterminé à maîtriser la situation. Le lendemain, le lundi 1er avril 1918, malgré l'avis contraire d'Armand Lavergne et du maire de Québec, Henri-Edgar Lavigueur, il déploya la troupe sur la place Jacques-Cartier. La foule quitta les lieux, mais se regroupa un peu plus loin. Manifestants et soldats se heurtèrent. Les militaires tirèrent et 4 civils furent tués et plus de 35, blessés, tandis que 62 autres furent arrêtés. De leur côté, les soldats comptèrent cinq blessés dans leurs rangs. Selon le jury du coroner chargé de faire la lumière sur les circonstances qui entourèrent la mort des quatre citoyens, « les personnes tuées en cette occasion étaient innocentes de toute participation à cette émeute qui devait son origine à la manière inhabile et grossière avec laquelle les policiers fédéraux chargés de l'exécution de la Loi sur la conscription envers les insoumis exerçaient leurs fonctions[124] ».

Il est pour le moins paradoxal que la troupe impliquée dans ces événements tragiques du lundi de Pâques ait été constituée de conscrits anglophones. Lors de l'enquête du coroner tenue pour faire la lumière sur la mort des quatre civils qui avaient été tués le 1er avril, le commandant de l'unité, le major George Robert Rodgers, reconnut que ses hommes avaient été mobilisés en vertu de la *Loi sur le service militaire*. Armand Lavergne, qui représentait les intérêts de la famille d'une des victimes, le questionna à ce sujet :

> — Est-ce que les troupes, la nuit dernière, étaient formées de conscrits ou de soldats qui avaient essuyé le feu auparavant? (Lavergne)
>
> — Nous ne les appelons pas conscrits en Ontario. Nous les appelons les hommes de la Loi sur le service militaire.
>
> — C'est ce que je voulais dire. Certains de ces soldats avaient-ils de l'expérience?
>
> — Non. Quelques sous-officiers et les officiers, oui, mais aucun des hommes. À ma connaissance, ils ont tous été emmenés ici en vertu de la Loi sur le service militaire. Il y en a peut-être un ici et là qui serait venu ici comme volontaire[125].

On peut supposer que les autorités militaires décidèrent de dépêcher des conscrits à Québec pour des raisons pratiques: c'était plus rapide et plus facile que d'envoyer des miliciens. Quant à dépêcher des hommes qui avaient servi outre-mer avec le CEC, il ne pouvait en être question: les soldats revenus au Canada avaient été, sauf exceptions, démobilisés pour des raisons de santé. Mais certains ne manqueront pas de se dire qu'on aurait pu au moins recourir à des soldats francophones, afin de diminuer le risque d'un affrontement meurtrier entre la troupe et les manifestants. Nous avons montré plus tôt que le général Lessard se méfiait des soldats canadiens-français et irlandais. Il n'eut donc aucune hésitation à proposer ou à appuyer l'envoi de troupes ontariennes dans la ville française de Québec.

Après avoir atteint son point culminant avec les émeutes de Québec, l'agitation provoquée par la conscription fit place au calme. Le Québec abandonna ses manifestations d'hostilité. Le nouvel état d'esprit ne manqua pas d'être noté en haut lieu[126]. La lutte à la conscription était terminée, mais celle-ci allait laisser dans les mémoires une empreinte indélébile et son spectre allait venir hanter plusieurs Canadiens, des politiciens en particulier, bien longtemps encore.

N O T E S

1. Il est impossible de traiter cette question de façon exhaustive dans le cadre de cette étude. Nous espérons cependant pouvoir le faire ailleurs.
2. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », extrait du rapport du lieutenant-colonel C.-A. Chauveau, officier recruteur en chef du D.M. 5, 5 août 1915.
3. *Ibid.*
4. APC, Fonds Kemp, MG 27 II D9, vol. 124, dossier 41, le commandant du D.M. 4 à sir Edward Kemp, 31 mai 1917.
5. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », page consacrée au Comité civil de la Défense nationale pour aider au recrutement (section française).
6. WALLACE, *The Macmillan Dictionary of Canadian Biography*, p. 425.
7. APC, MG 27 II D9, vol. 124, dossier 41, le commandant du D.M. 4 à sir Edward Kemp, 31 mai 1917.
8. *Ibid.*
9. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », page consacrée au Comité civil de la Défense nationale pour aider au recrutement (section française).
10. APC, Fonds Borden, MG 26H, vol. 66, partie 2, dossier Dc 310, C. A. Williams à sir Robert Borden, 21 juin 1917.
11. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », le commandant du D.M. 4 au secrétaire du Conseil de milice, le 14 mars 1916.
12. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », le commandant du D.M. 4 au secrétaire du Conseil de milice, 14 mars 1916.
13. APC, Fonds Borden, MG 26H, vol. 66, partie 2, dossier Dc 310, C. A. Williams à sir Robert Borden, 21 juin 1917.
14. CANADA, CHAMBRE DES COMMUNES, *Débats*, 19 juin 1917, discours de l'hon. Rodolphe Lemieux.
15. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », page portant sur le major Charles A. Williams.
16. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », le secrétaire général de l'Association civile de recrutement du district de Québec au commandant du D.M. 5, 17 mars 1916.
17. *Ibid.*
18. APC, RG 24, vol. 4512, dossier 17-2-24, vol. 1, le commandant du D.M. 5 au secrétaire du Conseil de milice, 2 avril 1916.
19. APC, RG 24, vol. 4510, dossier 17-1-49, vol. 15, le président du comité d'organisation au major Ernest Légaré, du D.M. 5, 3 août 1917; *ibid.*, le directeur du recrutement du D.M. 5 à Neuville Belleau, 2 août 1917.
20. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », le commandant du D.M. 5 au secrétaire du Conseil de milice, 25 septembre 1916.
21. APC, RG 2, série 1, vol. 900, décret du Conseil privé n° 2351, 5 octobre 1916.
22. *Ibid.*, décret du Conseil privé n° 2350, 5 octobre 1916.
23. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », télégramme de R. L. Borden à Perley, 17 novembre 1916.
24. APC, RG 24, vol. 4480, dossier 25-2-2, le sous-ministre de la Milice et de la Défense au major-général Wilson, 16 mai 1917 et 18 mai 1917.
25. CNDP, dossier du quartier général du colonel Arthur Mignault, le sous-ministre de la Milice et de la Défense à Arthur Mignault, directeur du recrutement, 16 janvier 1917.
26. *Ibid.*, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 4, 28 novembre 1914.

27. *Ibid.*, le général commandant les Canadiens, camp de Shorncliffe, Angleterre, au secrétaire du Conseil de milice, Ottawa.
28. RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, vol. XX, pp. 75-76.
29. CNDP, dossier du quartier général du colonel Arthur Mignault, fiche de service, 22 juillet 1930.
30. *Ibid.*, Arthur Mignault au ministère de la Défense nationale, 15 juillet 1930.
31. *Ibid.*, fiche de service, 22 juillet 1930; Mignault au ministère de la Défense, 15 juillet 1930.
32. *Ibid.*, Mignault au ministère de la Défense, 15 juillet 1930.
33. *Ibid.*, fiche de service, 22 juillet 1930.
34. *Ibid.*, le sous-ministre de la Milice et de la Défense à l'adjudant général de la milice, 23 novembre 1916.
35. APC, RG 2, série 1, vol. 903, décret du Conseil privé n° 2857, 16 novembre 1916.
36. CNDP, dossier du quartier général du colonel Arthur Mignault, le colonel Mignault au secrétaire du Service national, 8 décembre 1916.
37. *Ibid.*, le sous-ministre de la Milice et de la Défense à l'adjudant général de la milice, 23 novembre 1916.
38. *Ibid.*, le directeur du recrutement canadien-français au payeur en charge des mutations, 20 décembre 1916.
39. *Ibid.*, note de service de l'adjudant général intérimaire au chef d'état-major, 4 mai 1917.
40. APC, MG 26H, vol. 68, partie 1, dossier OC 313(3), p. 34903, le directeur du Service national dans le D.M. 5 au ministre des Postes, 27 octobre 1916.
41. CNDP, dossier du quartier général du colonel Arthur Mignault, télégramme du colonel Mignault à l'adjudant général de la milice, 2 décembre 1916.
42. APC, RG 2, série 1, décret du Conseil privé n° 3050 (11 décembre 1916).
43. CNDP, dossier du quartier général du colonel Arthur Mignault, l'adjudant général de la milice aux commandants des districts militaires, 24 novembre 1916.
44. *Ibid.*, l'adjudant général de la milice au colonel Arthur Mignault, 24 novembre 1916.
45. APC, MG 27 II D9, vol. 119, dossier 16, « List of Officers recommended and approved (or otherwise) for the staff of the Director of French Canadian Recruiting ».
46. APC, RG 24, vol. 4512, dossier 17-2-24, vol. 2, placard intitulé « Conférence sur la Guerre ».
47. *Ibid.*, le capitaine J.-A. Michaud à l'officier en charge du recrutement dans le D.M. 5, 13 décembre 1916.
48. *Ibid.*
49. APC, RG 24, vol. 4512, dossier 17-2-0, vol. 2, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 5, 18 janvier 1917.
50. APC, RG 24, vol. 1389, dossier HQ 593-6-1, chemise 178, « Recruiting Scheme for MD No. 4 ».
51. CNDP, dossier du soldat Israël Gravelle (numéro matricule 2423305). Allard signa le formulaire de ce dernier le 2 avril 1917.
52. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », extrait d'un rapport de l'adjudant général de la milice daté du 13 mars 1917.
53. APC, RG 24, vol. 4516, dossier 17-21-1, vol. 1, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 5, 2 avril 1917.
54. CANADA, CHAMBRE DES COMMUNES, *Débats*, 5 avril 1918, p. 422, discours de sir Robert Borden.
55. APC, RG 24, vol. 4480, dossier 25-2-2, l'inspecteur général pour l'est du Canada au commandant du D.M. 4, 28 avril 1917.
56. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », l'inspecteur général pour l'est du Canada au secrétaire du Conseil de milice, 14 avril 1917.
57. CNDP, dossier du quartier général du major-général François-Louis Lessard, l'adjudant général de la milice au commandant du D.M. 4 et à celui du D.M. 5, 29 mars 1917.
58. APC, RG 24, vol. 4510, dossier 17-1-49, vol. 13, l'inspecteur général pour l'est du Canada au commandant du D.M. 5, 16 avril 1917.
59. WADE, *les Canadiens français de 1760 à nos jours* [...], p. 145.
60. Ces renseignements ont été tirées de APC, RG 24, vol. 4510, dossier 17-1-49, vol. 13, l'inspecteur général pour l'est du Canada au commandant du D.M. 5, 16 avril 1917.
61. *Ibid.*, le commandant du D.M. 5 au major-général F.-L. Lessard, 25 avril 1917.

62. CNDP, dossier du quartier général du major-général François-Louis Lessard, l'inspecteur général pour l'est du Canada au secrétaire du Conseil de milice, le 25 mai 1917.
63. APC, RG 24, vol. 4510, dossier 17-1-49, vol. 13, le directeur adjoint du recrutement du D.M. 5, 17 avril 1917; le même aux officiers recruteurs, 26 avril 1917.
64. APC, RG 24, vol. 4480, dossier 25-2-2, le directeur du recrutement canadien-français au commandant du D.M. 4, le 1er juin 1917.
65. *Ibid.*
66. APC, RG 24, vol. 1394, dossier HQ 593-6-1, chemise 258, le sous-adjoint à l'adjudant général en charge de la mobilisation à l'adjudant général adjoint en charge des services au personnel, 14 juin 1917.
67. APC, RG 24, vol. 4510, dossier 17-1-49, vol. 13, le maire de Cap-Chat au major-général F.-L. Lessard, 2 mai 1917.
68. APC, Fonds Borden, MG 26H, vol. 66, partie 2, dossier Dc 310, p. 33769, le lieutenant-colonel P.-E. Blondin au premier ministre Borden, 18 mai 1917.
69. APC, MG 26H, vol. 66, partie 2, dossier Dc 310, p. 33770, le lieutenant-colonel Blondin au ministre de la Milice, 18 mai 1917.
70. APC, RG 24, vol. 4512, dossier 17-2-24, vol. 2, adjoint du directeur du recrutement canadien-français au major E. Légaré du D.M. 5, 8 mars 1917.
71. *Ibid.*, adjoint au directeur du recrutement canadien-français au major E. Légaré du Bureau de recrutement de Québec, 31 janvier 1917.
72. On trouvera plus de détails sur cette visite dans RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, vol. XXII, pp. 64-67.
73. APC, RG 9 III, C13, vol. 4597, Ovila S. Perreault, Montréal, au lcol H. DesRosiers, Shoreham, Angleterre.
74. APC, RG 24, vol. 4493, dossier 48-258-1, annexe à une lettre du commandant du D.M. 4 au colonel C.-S. McInnes, 19 juin 1917.
75. APC, RG 24, vol. 4597, dossier 20-10-38, le commandant du dépôt de recrutement canadien-français du D.M. 10 à l'adjudant général adjoint intérimaire du même district, 25 avril 1917.
76. APC, RG 24, vol. 1730, dossier HQ 683-532-1, lettre circulaire de l'adjudant général aux districts, 10 mai 1917. Voir aussi le secrétaire privé du ministre de la Milice et de la Défense à l'adjudant général de la milice, 4 mai 1917, et la réponse de celui-ci à celui-là, 7 mai 1917.
77. *Ibid.*, le soldat Jos. Thivierge à l'honorable P.-E. Blondin, 21 mai 1917.
78. APC, RG 24, vol. 4493, dossier 48-258-1, le commandant du D.M. 4 au colonel C.-S. McInnes, 19 juin 1917.
79. Une autre source parle de 57 hommes et de deux officiers. Voir APC, RG 24, vol. 1730, dossier HQ 683-532-1.
80. CNDP, dossier « Enlistment of French-Canadians, 1915-1916 », section relative au 258e bataillon.
81. Contrairement aux autres, la liste d'embarquement du 258e bataillon n'a pas été publiée avec les ordres de milice. On trouvera le rôle nominatif de la formation, tel qu'établi le 2 octobre 1917, dans APC, RG 24, vol. 4510, dossier 17-1-49, vol. 14.
82. APC, RG 9, II, B 5, vol. 7, dossier 258-B, « Report of the Annual Inspection, 1917, of the 258th o/s (F.C.) Battalion, C.E.F. », 28 septembre 1917.
83. APC, RG 24, vol. 4516, dossier MD5-17-21-1, vol. 1, le commandant du D.M. 5 au secrétaire du Conseil de milice, 28 août 1917.
84. APC, RG 24, vol. 1730, dossier HQ 683-532-1, le major Daly-Gingras au commandant du 258e bataillon, 18 septembre 1917.
85. APC, RG 24, vol. 1730, dossier HQ 683-532-1, le major Daly à l'adjudant général adjoint chargé de l'administration, 19 septembre 1917.
86. APC, RG 24, vol. 4510, dossier 17-1-49, vol. 14, p. 22, le directeur adjoint du recrutement du D.M. 5 aux officiers recruteurs, 10 mai 1917.
87. *Ibid.*, le capitaine A. Piuze au directeur du recrutement du D.M. 5, 10 mai 1917. Nous avons corrigé les fautes du texte original. Charles-Auguste Chauveau avait exercé plus tôt les fonctions de directeur du recrutement dans le D.M. 5 et de directeur du Service national dans le même district.
88. Voir, par exemple, RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, vol. XX, pp. 84-85.

89. WADE, *les Canadiens français de 1760 à nos jours* [...], p. 144.
90. RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, vol. XXII, p. 80.
91. *Ibid.*, p. 102.
92. Cité dans *ibid.*, p. 114.
93. WADE, *op. cit.*, p. 157.
94. RUMILLY, *op. cit.*, p. 118.
95. APC, RG 24, vol. 4510, dossier 17-1-49, vol. 13, le capitaine J. A. Michaud au directeur du recrutement du D.M. 5, 7 mai 1917.
96. CNDP, dossier « Enlistment of French Canadians, 1915-1916 », le commandant du D.M. 5 au secrétaire du Conseil de milice, 9 février 1917.
97. APC, RG 24, vol. 4510, dossier 17-1-49, vol. 14, le capitaine A. Fournier au lieut.-col. LeDuc, 258e bataillon, 2 juin 1917.
98. APC, RG 24, vol. 4510, dossier 17-1-49, vol. 15, le capitaine James Brodie, compagnie de foresterie du D.M. 5 au directeur du recrutement du même district, 10 juillet 1917.
99. *Ibid.*, dossier 17-1-49-2-1, vol. 1, lettre anonyme adressée à J.-A. Carignan, de Grand-Mère, le 14 juillet 1917.
100. APC, RG 24, 4517, dossier C-15b, déclaration assermentée du lieutenant Léo van Borren.
101. *Ibid.*, coupure du journal *la Presse*, datée du 6 septembre 1917.
102. *Ibid.*, le capitaine R. Gauvin au directeur du recrutement du D.M. 5, 13 septembre 1917.
103. APC, RG 24, vol. 4510, dossier 17-1-49, vol. 15, le capitaine J.-A. Michaud au directeur du recrutement du D.M. 5, 24 juillet 1917.
104. APC, RG 24, vol. 4510, dossier 17-1-49-2-1, vol. 1, le capitaine J.-A. Michaud au directeur du recrutement du D.M. 5, 18 août 1917. Ce texte a été corrigé avant d'être reproduit.
105. APC, RG 24, vol. 4510, dossier 17-1-49, vol. 15, le capitaine Nap. Warren, 18e régiment de milice, au directeur du recrutement du D.M. 5, 3 juillet 1917.
106. CNDP, dossier du quartier général du major-général François-Louis Lessard, le chef d'état-major de la Milice au général Lessard, 15 juin 1917; l'adjudant général de la milice au même, 19 juin 1917.
107. APC, RG 24, vol. 2552, dossier HQ 2074, vol. 1, « Memorandum relating to the possibility of disturbances in Montreal » et lettre qui l'accompagne, 15 août 1917.
108. *Ibid.*, F.-L. Lessard à Gwatkin, 17 août 1917.
109. APC, RG 24, vol. 4511, dossier 17-1-110, vol. 1, « 5th Battalion Canadian Garrison Regiment, War Survey ».
110. S Hist, dossier régimentaire du 236e bataillon.
111. RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, vol. XX, pp. 82 et 84.
112. APC, RG 2, série 1, décrets du Conseil privé nos 2086 (2 septembre 1916) et 805 (23 mars 1917).
113. APC, MG 26 H, vol. 85, Pt 1, dossier OC 412, p. 43364, Borden à Kemp, 29 mai 1917; p. 43361, Graham à Borden, 29 mai 1917; p. 43363, Borden à Shearard, 29 mai 1917; p. 43368, Mignault à Borden, 28 juillet 1917.
114. *Ibid.*, Borden à Graham, 5 juin 1917.
115. *Ibid.*, p. 43369, Kemp à Borden, 3 août 1917; p. 43371, Borden à Mignault, 2 avril 1918.
116. *Ibid.*, p. 43366, Borden à Graham, 5 juin 1917.
117. *Ibid.*, p. 43369, Kemp à Borden, 3 août 1917.
118. *Ibid.*, p. 43370, Mignault à Borden, 30 mars 1917.
119. WADE, *les Canadiens français de 1760 à nos jours* [...], p. 163.
120. *Ibid.*, p. 161.
121. *Ibid.*, p. 180.

122. APC, Fonds Kemp, MG 27 II, D9, vol. 123, dossier 36, rapport du commissaire Doublas Kerr au ministre de la Milice et de la Défense, 12 avril 1918.

123. Jean Provencher a fait le récit détaillé des émeutes de Québec dans son livre *Québec sous la Loi des mesures de guerre, 1918*. On peut consulter aussi l'appendice APC 108 de la thèse de doctorat ès lettres (histoire) que Jean Pariseau a présentée à l'Université Paul Valéry de Montpellier, sous le titre « Forces armées et maintien de l'ordre au Canada, 1867-1967: un siècle d'aide militaire au pouvoir civil »; et RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, vol. XXIII, pp. 68 s.

124. Cité dans PROVENCHER, *op. cit.*, p. 138.

125. Cité dans *ibid.*, p. 109.

126. *Ibid.*, note de service confidentielle du premier ministre soumise au ministre de la Milice et de la Défense pour commentaire.

C H A P I T R E V I

La géographie des enrôlements

NOUS CONNAISSONS maintenant le contexte dans lequel s'est déroulé le recrutement des hommes qui ont servi dans le 22e bataillon. Nos recherches ont confirmé que cette opération, qui s'est étendue sur quatre années de guerre, s'est effectuée au milieu de difficultés de toutes sortes, du début jusqu'à la fin. Nous savons aussi que l'enrôlement de ces milliers d'hommes dans le CEC s'est fait par l'intermédiaire de nombreux dépôts et unités de recrutement qui ont eu chacun leur histoire, généralement sans relief, d'où le succès et le triomphe sont absents, histoire non dénuée de turpitude même dans plus d'un cas. Enfin nous connaissons les régions dans lesquelles les bataillons d'infanterie canadiens-français ont surtout fait porter leurs efforts de recrutement. Il reste maintenant à examiner l'enrôlement des renforts du point de vue des régions et des lieux d'enrôlement des hommes. Nous essaierons donc ici d'apprécier l'apport respectif des diverses régions et provinces canadiennes dans l'enrôlement des soldats qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon. Nous verrons le rôle que les différentes régions et diverses localités du Québec ont joué dans leur recrutement.

RÉPARTITION DES ENRÔLEMENTS DANS LES DIVERSES RÉGIONS CANADIENNES

L'enrôlement des membres du 22e bataillon s'est fait presque exclusivement au Canada, puisque 13 d'entre eux seulement se sont engagés en Europe[1]. Au Canada, une province, le Québec, domine largement toutes les autres dans l'enrôlement des recrues, avec un pourcentage de 85,2% (tableau 13). La proportion est un peu plus élevée dans le cas des volontaires (86,7%) que dans celui des conscrits (79,8%). Les francophones québécois de sexe masculin, en 1911, représentaient 77,2% de la population franco-

phone totale du Canada. Du point de vue du lieu d'enrôlement, les Québécois de langue française étaient donc surreprésentés dans le 22e bataillon, surtout parmi les volontaires. Les raisons de cette situation sont les suivantes. D'une part, le 22e bataillon initial était essentiellement une formation québécoise, puisqu'il enrôla 1 097 de ses 1 112 combattants dans la province française. Quand on considère le lieu d'enrôlement des seuls volontaires qui ont renforcé cette unité, la proportion des enrôlements au Québec passe à 81,2%. D'autre part, la seule unité de langue française des provinces de l'Atlantique, le 165e bataillon d'infanterie acadien, fut dissoute à son arrivée en Angleterre, et la majorité de son personnel (10 officiers et 327 hommes et sous-officiers) fut affectée au Corps forestier canadien, le 12 mai 1917[2]. Seuls 15 militaires qui avaient traversé l'océan avec cette unité furent transférés par la suite au 22e bataillon. Si le 165e avait servi à renforcer l'unité de combat canadienne-française, l'Acadie aurait évidemment été mieux représentée dans celle-ci. Par ailleurs, comme on le verra plus loin, c'est seulement en décembre 1915 qu'on forma la première unité de recrutement de langue française à l'extérieur du Québec. Dans l'intervalle, un nombre indéterminé de francophones des autres provinces s'enrôlèrent dans des unités anglophones. Leurs chances d'aboutir par la suite dans le 22e bataillon étaient moindres. Dans ce contexte, il ne faut guère s'étonner que le nombre d'enrôlements au Québec soit supérieur à la proportion que les Québécois francophones représentaient dans la communauté canadienne de langue française. Enfin, pour ce qui est des conscrits, nous avons remarqué, lors de nos recherches dans leurs dossiers, qu'on avait acquiescé à la demande de nombreux citoyens de certaines autres provinces, en particulier de l'Ontario, d'être transférés dans un dépôt québécois de langue française. Il s'agit là probablement de l'explication à la proportion plus élevée de non-Québécois parmi les conscrits que parmi les volontaires dont plusieurs n'ont jamais eu la chance d'être mutés dans une unité de recrutement canadienne-française. Il faut noter cependant que la répartition des volontaires et des conscrits est inégale suivant les régions, comme le montre le tableau 13.

L'Ontario vient loin derrière le Québec, avec 9,2% des enrôlements. Ce pourcentage est presque équivalent à celui des Franco-Ontariens dans la population canadienne (10,2%). Cependant la disproportion entre les deux est plus grande quand on considère séparément les volontaires et les conscrits. Dans le premier cas, la représentation francophone est de 7% alors qu'elle passe à 17,8% dans le cas des conscrits. On peut présumer que la population francophone de l'Ontario est sous-représentée parmi les volontaires parce qu'avant le 163e bataillon, aucune unité de langue française n'a fait de recrutement dans cette province. Il s'agit là d'une explication à la forte proportion des conscrits (40,1%) dans l'ensemble des recrues ontariennes (tableau 14). Au Québec, les conscrits n'ont représenté que 19,5% des recrues. Un autre facteur a contribué au fort pourcentage de conscrits en Ontario. Les Canadiens français pouvaient demander leur transfert dans un bataillon de dépôt francophone. Ils augmentaient ainsi leurs chances d'aboutir au 22e bataillon plutôt qu'ailleurs.

TABLEAU 13

Répartition des militaires qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon d'après la région canadienne où ils se sont enrôlés

Régions d'enrôlement	Population francophone de sexe masculin		Volontaires			Conscrits			Total		
	N	%	N	%	Différence p/r population	N	%	Différence p/r population	N	%	Différence p/r population
Maritimes	83 291	8,0	75	1,7	−6,3	3	0,3	−7,7	78	1,4	−6,6
Québec	804 368	77,2	3 816	86,7	+9,4	923	79,8	+2,6	4 739	85,2	+8,0
Ontario	106 076	10,2	308	7,0	−3,2	206	17,8	+7,6	514	9,2	−1,0
Prairies	41 534	4,0	199	4,5	+0,5	23	2,0	−2,0	222	4,0	−0,0
Pacifique	6 112	0,6	6	0,1	−0,5	2	0,2	−0,4	8	0,1	−0,5
Total	1 041 381	100	4 404	100		1 157	100		5 561	100	
Région inconnue			22			1			23		
Total général			4 426			1 158			5 584		

TABLEAU 14

Proportion, par province, des volontaires et conscrits qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon

Province	Volontaires		Conscrits		Total	
	N	%	N	%	N	%
Île-du-Prince-Édouard	5	100,0			5	100
Nouvelle-Écosse	26	100,0			26	100
Nouveau-Brunswick	44	93,6	3	6,4	47	100
Québec	3 816	80,5	923	19,5	4 739	100
Ontario	308	59,9	206	40,1	514	100
Manitoba	87	85,3	15	14,7	102	100
Saskatchewan	29	78,4	8	21,6	37	100
Alberta	83	100,0			83	100
Colombie-Britannique	6	75,0	2	25,0	8	100
Total	4 404	79,2	1 157	20,8	5 561	100
Région inconnue	22	95,7	1	4,4	23	100
Total général	4 426	79,3	1 158	20,7	5 584	100

Si le nombre de recrues enrôlées en Ontario est à peine inférieur à celui de la population francophone, la situation est bien différente dans le cas de l'Acadie. Huit pour cent des Canadiens français habitaient dans les Maritimes en 1911. Or, seulement 78 soldats (1,4 %) qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon se sont joints au CEC dans cette région et tous sauf trois (3,9 %) étaient des volontaires. Cette sous-représentativité acadienne est étonnante de prime abord. Plusieurs facteurs l'expliquent. Premièrement, on a déjà vu que le 22e bataillon n'a accueilli que 15 hommes du 165e bataillon dans ses rangs. Deuxièmement, beaucoup de Canadiens français de l'Ontario n'habitaient cette province que depuis la fin du XIXe siècle et le début du XXe. Plusieurs de ces migrants de fraîche date ne parlaient encore que le français et la plupart avaient conservé des liens étroits avec le Québec, en particulier avec les parents qu'ils avaient laissés derrière eux. Les Acadiens, de leur côté, formaient une communauté distincte de la société québécoise avec laquelle ils avaient peu de rapports. Cette collectivité était profondément enracinée depuis de nombreuses générations dans les provinces de l'Atlantique, et la langue anglaise était familière à tous ses membres. Pour ces motifs et en raison de leur attachement à leur coin de pays, les Acadiens ont pu préférer servir avec des citoyens de leur région plutôt qu'avec d'autres francophones qui leur étaient plus ou moins étrangers. Troisièmement, aucune unité francophone du Québec n'effectua de recrutement dans les provinces maritimes, sauf peut-être le 189e bataillon dans la zone limitrophe. Le colonel Gaudet a bien tenté sa chance par le biais des transferts. On se souviendra que ses efforts furent infructueux. Enfin, il convient de rappeler que les autorités militaires encouragèrent le recrutement de volontaires francopho-

nes en Acadie plus tôt qu'en Ontario. En effet, elles autorisèrent la formation du 165e bataillon acadien le 13 décembre 1915. Il leur fallut quatre mois de plus pour donner le feu vert au 230e bataillon ontarien.

Les Canadiens français des Prairies étaient presque deux fois moins nombreux que les Acadiens. Pourtant, en fournissant un pourcentage de recrues équivalant à celui de la population française de la région, les provinces de l'Ouest ont presque triplé le nombre de recrues enrôlées dans les provinces de l'Atlantique. C'est dire à quel point celui-ci fut faible. La proportion de conscrits des Prairies fut inférieure cependant à celle de la population francophone. Une explication peut être avancée: à cause des exemptions dont jouirent les fils de fermiers jusqu'en avril 1918, les communautés agricoles fournirent moins de conscrits que les autres. Dans ce contexte, les recrues appelées en vertu de la *Loi sur le service militaire* durent être moins nombreuses, toutes proportions gardées, dans les comtés de l'Est ontarien que dans la ville d'Ottawa, par exemple. Le nord de l'Ontario risquait au contraire de voir ses fils partir en plus grand nombre que les régions de Gravelbourg, en Saskatchewan, ou de la Rivière-la-Paix, en Alberta. Évidemment le droit des francophones de demander un transfert dans un bataillon de dépôt francophone a pu aussi être mieux connu de la population dans certaines régions, et les autorités militaires en poste ont pu le reconnaître avec plus de libéralité ici que là.

L'examen du nombre d'enrôlements par 1 000 francophones de sexe masculin permet de résumer comme suit le rôle respectif de chaque région et province. Pour ce qui est des régions, on constate d'abord qu'à l'échelle du pays, 5,4 Canadiens français sur 1 000 se sont enrôlés. Seul le Québec dépasse ce taux avec une moyenne de 5,9. Les Prairies suivent de près avec 5,3; l'Ontario arrive ensuite avec 4,8. La région du Pacifique (1,3) et les Maritimes (0,9) sont loin derrière. Certaines variations importantes apparaissent cependant quand on examine le cas des volontaires et celui des conscrits. On note d'abord que le Québec arrive deuxième dans l'un et l'autre cas. Les Prairies ont une moyenne de 4,8 pour ce qui est des volontaires contre 4,7 pour le Québec et 2,9 pour l'Ontario. Par contre, cette dernière province obtient le meilleur taux (1,9) quand on considère les conscrits. Le Québec suit avec 1,1.

Voici l'ensemble des taux que nous avons relevés. En ce qui concerne les volontaires, la moyenne s'établit à 0,9 (Maritimes), 4,7 (Québec), 2,9 (Ontario), 4,8 (Prairies), 1,0 (Pacifique) et 4,3 (Canada français). Dans le cas des conscrits, les résultats sont les suivants: 0,03 (Maritimes), 1,1 (Québec), 1,9 (Ontario), 0,6 (Prairies), 0,3 (Pacifique) et 1,1 (Canada français). Au total, les Maritimes obtiennent un taux de 0,9, le Québec a une moyenne de 5,9, l'Ontario 4,8, les Prairies 5,3, le Pacifique 1,3 et le Canada français 5,4.

L'analyse des performances respectives de chaque province présente beaucoup d'intérêt. On réalise alors que deux provinces, l'Alberta (7,4) et le Manitoba (6,1) ont un taux supérieur à celui du Québec (5,9). Cette situation est due essentiellement à la moyenne que l'une et l'autre obtiennent dans l'enrôlement des volontaires: 7,4 (Alberta) et 5,2 (Manitoba) contre 4,7 pour le Québec. Dans le cas des conscrits, l'Ontario est la seule province à dépasser le Québec (1,9 contre 1,1).

Les provinces ont donc obtenu les taux suivants dans le cas des volontaires: l'Île-du-Prince-Édouard 0,8, la Nouvelle-Écosse 1,0, le Nouveau-Brunswick 0,9, le Québec 4,7, l'Ontario 2,9, le Manitoba 5,2, la Saskatchewan 2,1, l'Alberta 7,4 et la Colombie-Britannique 1,0. Le Canada français dans son ensemble a un taux de 4,3. Pour ce qui est des conscrits, les moyennes sont les suivantes: 0,1 pour le Nouveau-Brunswick, 1,1 pour le Québec, 1,9 pour l'Ontario, 0,9 pour le Manitoba, 0,6 pour la Saskatchewan, 0,4 pour la Colombie-Britannique et 1,1 pour le Canada français. Les taux combinés des volontaires et des conscrits donnent 0,8 à l'Île-du-Prince-Édouard, 1,0 à la Nouvelle-Écosse, 0,9 au Nouveau-Brunswick, 5,9 au Québec, 4,8 à l'Ontario, 6,1 au Manitoba, 2,7 à la Saskatchewan, 7,4 à l'Alberta, 1,4 à la Colombie-Britannique et 5,4 au Canada français.

LES ENRÔLEMENTS EN ONTARIO

Les statistiques (tableau 15) montrent que c'est le 77e bataillon qui a enrôlé le plus de volontaires en Ontario pour le 22e bataillon (54). Cette unité, dont le quartier général se trouvait à Ottawa, était anglophone, mais elle effectua du recrutement dans l'ouest du Québec. Trente volontaires qui ont servi outre-mer dans le bataillon de combat canadien-français se sont joints au 37e, unité formée dans le nord de l'Ontario. Ils furent transférés au 41e à la demande du commandant du 37e. Celui-ci se plaignait de leur incapacité à apprendre les exercices, à cause de leur manque de maîtrise de la langue anglaise[3]. Le commandant du 58e bataillon, le lieutenant-colonel Harry A. Genet, militaire d'origine britannique, avait posé un geste semblable quelques jours plus tôt. Il avait précisé cependant que les quelque 20 Canadiens français de son unité étaient d'excellentes recrues et que leurs relations avec le reste de ses hommes étaient cordiales. Il estimait cependant que la mutation recommandée servirait le bien du service tout autant que celui des francophones concernés, parce que leur piètre connaissance de la langue anglaise les plaçait dans une position désavantageuse[4]. Quelques officiers supérieurs, en particulier le lieutenant-colonel Genet, comprirent qu'il était irréaliste et même injuste de vouloir traiter tout le monde sur le même pied, en prenant pour principe que la langue impériale étant l'anglais, tous les citoyens de l'Empire la parlaient... ou auraient dû le faire. Malheureusement, il fallut attendre à mars 1916 avant qu'un bataillon d'infanterie de langue française, le 230e, ne soit formé en Ontario. Il était trop tard alors; la période dorée du volontariat allait bientôt faire place à la période

noire. Dix-neuf hommes seulement du 230e bataillon ont servi dans le 22e. Entre-temps cependant, l'unité d'Olivar Asselin, le 163e bataillon, obtint l'autorisation de recruter des hommes en Ontario. Vingt et un volontaires qu'il enrôla dans cette province renforcèrent par la suite le bataillon de combat canadien-français alors que 10 du 58e eurent ce privilège. Une autre unité québécoise, le 178e bataillon, effectua du recrutement dans le nord et le sud-est de l'Ontario et y enrôla neuf recrues qui firent partie plus tard du 22e bataillon.

TABLEAU 15

Unités d'enrôlement des recrues qui se sont enrôlées en Ontario et qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon

Unités	Volontaires		Conscrits		Total	
	N	%	N	%	N	%
37e bn	30	9,8			30	5,8
58e bn	10	3,3			10	1,9
77e bn	54	17,5			54	10,5
83e bn	19	6,2			19	3,7
154e bn	13	4,2			13	2,5
163e bn	21	6,8			21	4,1
215e bn	11	3,6			11	2,1
1/1RCO	9	2,9	73	35,4	82	16,0
2/1RCO	2	0,7	35	17,0	37	7,2
1/2RCO	18	5,8	56	27,2	74	14,4
2/2RCO	1	0,3	30	14,6	31	6,0
Total	188	61,0	194	94,2	382	74,3
Autres unités	120	39,0	12	5,8	132	25,7
Total général	308	100	206	100	514	100

Notes: Les unités mentionnées ici ont fourni au moins dix soldats au 22e bataillon.

1 et 2RCO désignent le 1er et le 2e régiment du centre de l'Ontario. Le chiffre précédant l'oblique renvoie au numéro du bataillon de dépôt. Ainsi 1/2RCO désigne le 1er bataillon de dépôt du 2e régiment du centre de l'Ontario.

Quant aux conscrits enrôlés dans cette province et qui ont servi par la suite dans l'unité francophone au front, plus de la moitié (52,4 %) s'enrôlèrent dans les deux dépôts de recrutement de Toronto. Soixante-treize le firent avec le 1er bataillon de dépôt du 1er régiment du centre de l'Ontario et 35, dans le 2e bataillon de dépôt du même régiment. De leur côté, les dépôts situés à Hamilton (le 1er bataillon de dépôt du 2e régiment du centre de l'Ontario) et à Brantford (le 2e bataillon de dépôt du même régiment) servirent à l'engagement respectif de 56 et 30 conscrits (41,8 %). Pour leur part, les deux dépôts de l'est de l'Ontario, les 1er et 2e bataillons de dépôt du régiment de cette région, enrôlèrent seulement six conscrits : quatre, dans le cas

du premier, situé à Kingston, et deux dans celui du deuxième, établi à Ottawa. Nous ne connaissons pas la zone d'influence précise de chaque bataillon de dépôt. Nous savons cependant que les conscrits du nord de la province devaient se présenter dans les dépôts du centre de l'Ontario. Dans ce contexte, on comprend que les quatre dépôts qui couvraient cette partie de la province aient enrôlé plusieurs francophones. On comprend moins l'infime contribution du régiment de l'est de l'Ontario. Mais nous avons toutes les raisons de croire que, dans cette région surtout agricole, le nombre de conscrits était moins élevé que dans les zones urbanisées et industrialisées de la province.

Quand on examine les enrôlements du point de vue des localités où ils ont eu lieu, quatre villes ressortent particulièrement. Toronto domine avec 170 recrues (33,2%), dont près des deux tiers relèvent de l'application de la *Loi sur le service militaire*. Ottawa vient ensuite avec 84 recrues; il s'agit de volontaires dans tous les cas sauf deux. L'importance de cette ville dans l'enrôlement des soldats du 22e bataillon est due surtout au travail du 77e qui en enrôla 48 dans la capitale fédérale. Soixante enrôlements se sont faits à Niagara. Dans cette ville, il y avait un camp militaire où 27 hommes du 37e bataillon et 20 du 2e bataillon de dépôt du 2e régiment du centre de l'Ontario se joignirent au CEC. Quant à Hamilton, presque toutes les recrues qui s'y sont enrôlées (52 sur 56) étaient des conscrits. Le reste des enrôlements en Ontario est disséminé dans 45 localités de diverses parties de la province, dont Sudbury (25 recrues, dont 11 du 163e bataillon et 7 du 178e), Brantford (16 recrues), Hawkesbury, Kingston, Parry Sound et Port Arthur (6 chacune).

LES ENRÔLEMENTS EN ACADIE, DANS LES PRAIRIES ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Les volontaires acadiens se sont enrôlés dans les trois provinces des Maritimes dans une proportion sensiblement analogue à celle de la population mâle de langue française dans chacune d'entre elles (tableau 16). Ce parallélisme a quelque chose d'un peu artificiel, cependant, dans la mesure où quelques Québécois signèrent leur formulaire d'enrôlement à Amherst, en Nouvelle-Écosse, ou à Saint John, au Nouveau-Brunswick. Durant toute l'année 1916, le 165e bataillon, commandé par le lieutenant-colonel Daigle, effectua du recrutement dans ces deux provinces. Cependant, cette unité, comme on l'a dit, enrôla peu de recrues qui servirent plus tard dans le 22e bataillon (15). Une unité anglophone, le 55e bataillon, fit meilleure figure avec 21 recrues. Les 22e et 150e bataillons, qui firent un stage d'entraînement en Nouvelle-Écosse, enrôlèrent respectivement sept et cinq hommes. Au Nouveau-Brunswick, la ville de recrutement la plus importante fut Saint John avec 15 recrues (31,9%). Cette prépondérance surprenante de prime abord s'explique par le séjour du 69e bataillon à cet endroit ainsi que par la présence en cette ville portuaire du bataillon de dépôt du régiment du Nouveau-Brunswick. Trois autres localités obtinrent un nombre à peu près

équivalent d'engagements. Campbellton (neuf, dont huit par le 55e bataillon), Moncton (huit, dont sept par le 165e bataillon qui avait son poste de commandement dans cette ville) et Sussex (7, tous effectués par le 55e bataillon). Huit enrôlements prirent place dans sept autres agglomérations. Au total, au Nouveau-Brunswick, le 55e bataillon recruta le plus de volontaires pour l'unité de combat canadienne-française (18 sur 47 ou 38,3%). Il est suivi, par ordre d'importance, du 165e bataillon (neuf), du 69e (huit) et du bataillon de dépôt de cette province (cinq). Sept autres unités recrutèrent un homme chacune. En Nouvelle-Écosse, Amherst fut le lieu par excellence de l'enrôlement (13 sur 26), à cause de la présence à cet endroit de deux unités québécoises, les 22e (sept recrues) et 150e bataillons (cinq recrues). Neuf autres localités se partagèrent l'autre moitié des enrôlements. Dans cette province, les deux unités québécoises susmentionnées recrutèrent près de la moitié des enrôlements (12 sur 26), alors que le 165e bataillon se chargeait de l'enrôlement de 6 recrues. Huit autres unités firent signer chacune une recrue. Quant à l'Île-du-Prince-Édouard, cinq enrôlements y prirent place; tous, sauf un, eurent lieu à Charlottetown. Le 55e bataillon effectua deux de ces enrôlements.

TABLEAU 16
Enrôlements en Acadie

Provinces	Enrôlements		Population francophone de sexe masculin, en 1911	
	N	%	N	%
Île-du-Prince-Édouard	5	6,4	6 576	7,9
Nouvelle-Écosse	26	33,3	26 445	31,8
Nouveau-Brunswick	47	60,3	50 270	60,4
Total	78	100	83 291	100

Le nombre de recrues enrôlées dans les Prairies est égal à la place qu'occupaient les francophones de cette région dans la communauté canadienne-française à cette époque. En effet, 4% (222 soldats) des hommes qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon se sont enrôlés dans les provinces de l'Ouest où vivaient, en 1911, 4% des francophones du Canada. La majorité de ces militaires (199 ou 89,6%) étaient des volontaires; le reste, des conscrits (23 ou 10,4%). Cependant, la répartition des enrôlements dans les trois provinces de cette région ne correspond pas à l'importance respective de la population canadienne-française dans chacune d'elles, comme le montre le tableau 17.

TABLEAU 17
Enrôlements dans les Prairies

Provinces	Enrôlements		Population francophone de sexe masculin, en 1911	
	N	%	N	%
Manitoba	102	45,9	16 606	40,0
Saskatchewan	37	16,7	13 698	33,0
Alberta	83	37,4	11 230	27,0
Total	222	100	41 534	100

Le Manitoba et l'Alberta ont fait meilleure figure que la Saskatchewan, pour les raisons suivantes. D'une part, le Manitoba a bénéficié d'un dépôt de recrutement canadien-français connu dans les documents militaires sous le nom de Military District No. 10 French Draft Recruiting Depot. Vingt-six des volontaires qui se sont joints au CEC par l'intermédiaire de cet organisme ont servi dans le 22e bataillon. Si l'on soustrait ce nombre du total manitobain, le pourcentage d'enrôlements dans cette province passe à 38,8%, proportion inférieure à celle de la population francophone de sexe masculin de cette province. D'autre part, le poste de commandement du 233e bataillon, unité francophone de l'Ouest créée tardivement en mars 1916, se trouvait à Edmonton, en Alberta. Des 64 soldats du 22e bataillon qui se sont enrôlés dans cette unité, 36 ont posé ce geste dans cette province (56,3%), ce qui explique la surreprésentativité relevée dans le cas de l'Alberta. On peut donc penser que les Fransaskois auraient été mieux représentés dans le 22e bataillon si un centre de recrutement francophone avait existé dans leur province. D'ailleurs, le 233e bataillon canadien-français a enrôlé 14 volontaires en Saskatchewan. Ces hommes représentent près de 40% des enrôlements dans cette province. La présence d'unités de recrutement de langue française dans les Prairies a donc permis à cette région d'être mieux représentée dans le 22e bataillon, puisque l'unité commandée par le lieutenant-colonel Leprohon et le dépôt de recrutement manitobain ont procédé respectivement à l'enrôlement de 64 (29%) et de 24 (10,9%) des 221 soldats du 22e bataillon qui se sont enrôlés dans les Prairies. Seuls deux autres organismes ont inscrit plus de 10 recrues à l'effectif du CEC. Il s'agit du 222e bataillon manitobain, formé au début de 1916, à qui revient le mérite d'avoir enrôlé 33 hommes, et du bataillon de dépôt du régiment du Manitoba où 17 soldats entreprirent leur séjour dans le CEC.

Du point de vue des localités, il convient de noter qu'au Manitoba, l'enrôlement des recrues se fit essentiellement dans la capitale, Winnipeg (53 ou 52%), et dans la ville française de Saint-Boniface qui lui fait face sur la rivière Rouge (42 ou 41,2%). Les sept autres enrôlements furent enregis-

trés dans six autres localités. On peut remarquer, en passant, que le 222e bataillon anglophone effectua 27 enrôlements de soldats du 22e bataillon à Saint-Boniface contre 4 à Winnipeg, alors que le dépôt de recrutement francophone du district militaire n° 10 accepta la moitié de ses 26 recrues dans l'une et l'autre ville. Le 233e bataillon canadien-français, de son côté, engagea 13 volontaires à Winnipeg, mais aucun à Saint-Boniface. En Saskatchewan, les enrôlements prirent place pour la plupart à Prince Albert (19 ou 51,4%). Neuf autres (24,3%) eurent lieu à Regina, dont huit par le truchement du bataillon de dépôt du régiment de la Saskatchewan, chargé de l'engagement des conscrits de cette province. Neuf autres enrôlements se firent dans six autres villes, dont un à Gravelbourg. En Alberta, les enrôlements furent encore plus centralisés qu'en Saskatchewan. La capitale, Edmonton, enregistra 67 des 83 enrôlements (80,7%). Le reste fut éparpillé dans 10 localités. Aucun membre du 22e bataillon ne s'engagea au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest. Cependant six volontaires et deux conscrits se joignirent au CEC en Colombie-Britannique, dont la population canadienne-française représentait à peine plus d'un demi pour cent de l'ensemble des francophones du pays en 1911. Cinq de ces huit soldats s'engagèrent à Vancouver, deux, à Victoria, et le dernier, à Vernon, dans six unités ou dépôts de recrutement différents.

LES ENRÔLEMENTS AU QUÉBEC

Pour ce qui est de la province de Québec, nous avons déjà présenté les unités francophones qui y firent du recrutement. Nous analyserons ici leurs activités à partir des régions où les enrôlements prirent place (tableau 18). On doit noter dès le départ une différence fondamentale entre l'enrôlement des volontaires et celui des conscrits (tableau 19). En effet, si les volontaires, en principe, pouvaient se joindre au CEC dans n'importe quelle région, les citoyens appelés en vertu de la *Loi sur le service militaire* devaient se présenter dans la ville où était installé le quartier général du district militaire qui englobait leur lieu de résidence. Les conscrits qui habitaient le territoire du district militaire n° 5 devaient se présenter à Québec et ceux qui vivaient dans le district n° 4, à Montréal. Nous n'avons trouvé aucune exception à cette règle dans le district n° 4 et dèux seulement dans le district n° 5, où deux conscrits s'enrôlèrent à Valcartier.

Toutes les régions participèrent à l'enrôlement des volontaires. Considérons d'abord la participation de chaque région au volontariat par 1 000 francophones masculins. On constate en premier lieu que la moyenne des volontaires dans l'ensemble du Québec, qui s'établit à 4,7, serait bien inférieure, si les statistiques concernant Québec et Montréal, 13,4 dans le premier cas et 12 dans le second, n'étaient pas aussi élevées par rapport au reste du Québec. On ne manquera pas de faire ici une constatation intéressante: la supériorité de la ville de Québec sur la région de l'île de Montréal et de l'île Jésus. Les autres régions viennent loin derrière. La Gaspésie (3,0),

TABLEAU 18

Régions et sous-régions du Québec

Régions	Sous-régions	Comtés
Gaspésie		Bonaventure Gaspé
Bas-Saint-Laurent		Kamouraska L'Islet Montmagny Rimouski Témiscouata
Région de Québec	Rive nord	Charlevoix Montmorency Portneuf Québec-comté
	Rive sud	Bellechasse Lévis Lotbinière
Ville de Québec et environs		Québec-centre Québec-est Québec-ouest
Mauricie		Champlain Maskinongé Nicolet Trois-Rivières et Saint-Maurice
Cantons de l'Est		Beauce Brome Compton Dorchester Drummond et Arthabaska Mégantic Missisquoi Richmond et Wolfe Shefford Sherbrooke Stanstead
Île de Montréal et île Jésus		Tous les comtés de ces deux îles
Région de Montréal	Est	Bagot Chambly et Verchères Richelieu Rouville Saint-Hyacinthe Yamaska
	Sud	Beauharnois Châteauguay Huntingdon Laprairie et Napierville Saint-Jean et Iberville
	Ouest	Deux-Montagnes Soulanges Vaudreuil

Régions	Sous-régions	Comtés
	Nord	L'Assomption
		Joliette
		Montcalm
		Terrebonne
Outaouais		Argenteuil
		Labelle
		Pontiac
		Wright

Note: Nous avons établi les régions du Québec en cherchant à respecter le mieux possible la réalité historique, géographique et socio-économique. Cependant, nous avons conservé aux comtés les limites qu'ils avaient dans le recensement de 1911, afin de pouvoir lier les soldats du 22e bataillon à la population des comtés d'où ils provenaient. Voilà pourquoi la Côte-Nord, le Saguenay et le Lac-Saint-Jean font partie de la même région dans notre analyse. Ces trois zones, en effet, formaient le comté de Chicoutimi et Saguenay dans le recensement.

la région de Montréal (2,9) et celle de l'Outaouais (2,9) obtiennent les meilleurs résultats. Elles sont suivies du Bas-Saint-Laurent (2,1), de la région de Québec (1,9) et des Cantons de l'Est (1,7). La Mauricie (1,3) et le Saguenay (1,0) ferment la marche. Pour ce qui est des conscrits, deux régions sont en cause et là encore, la ville de Québec (4,7) dépasse celle de Montréal (4,4). Comme ces deux régions sont les seules où les conscrits se sont enrôlés, la moyenne des enrôlements totaux s'établit à 18,1 pour la ville de Québec et à 16,9 pour l'île de Montréal et l'île Jésus. Elle reste la même pour les autres régions, à l'exception de la région de Québec où le taux global s'établit à 2,0 par suite de l'enrôlement de deux conscrits au camp de Valcartier.

Si on examine maintenant la participation des régions en chiffres absolus, on peut regrouper celles-ci en cinq catégories: la région de l'île de Montréal et de l'île Jésus domine de loin toutes les autres avec 55,5% des engagements volontaires; la région de Montréal et la ville de Québec et ses environs viennent loin derrière avec respectivement 11,1% et 11% des enrôlements. Les Cantons de l'Est suivent avec 5,6%. On retrouve plus loin le Bas-Saint-Laurent (4%), la région de Québec (4%) et l'Outaouais (3,6%). La Mauricie, la Gaspésie et le Saguenay-Lac-Saint-Jean ferment la marche avec des pourcentages inférieurs à 3%. Ces statistiques cependant ne prennent vraiment leur sens que quand on les met en parallèle avec la population masculine de langue française de chaque comté. Seules la région de l'île de Montréal et de l'île Jésus et celle de la ville de Québec ont un pourcentage d'enrôlements supérieur à leur population mâle de langue française. Leur importance vient du fait que Montréal et Québec étaient les deux plus grands centres urbains du Québec, que les quartiers généraux des districts 4 et 5 s'y trouvaient et que plus d'unités qu'ailleurs y avaient leur poste de commandement ou y ont fait du recrutement.

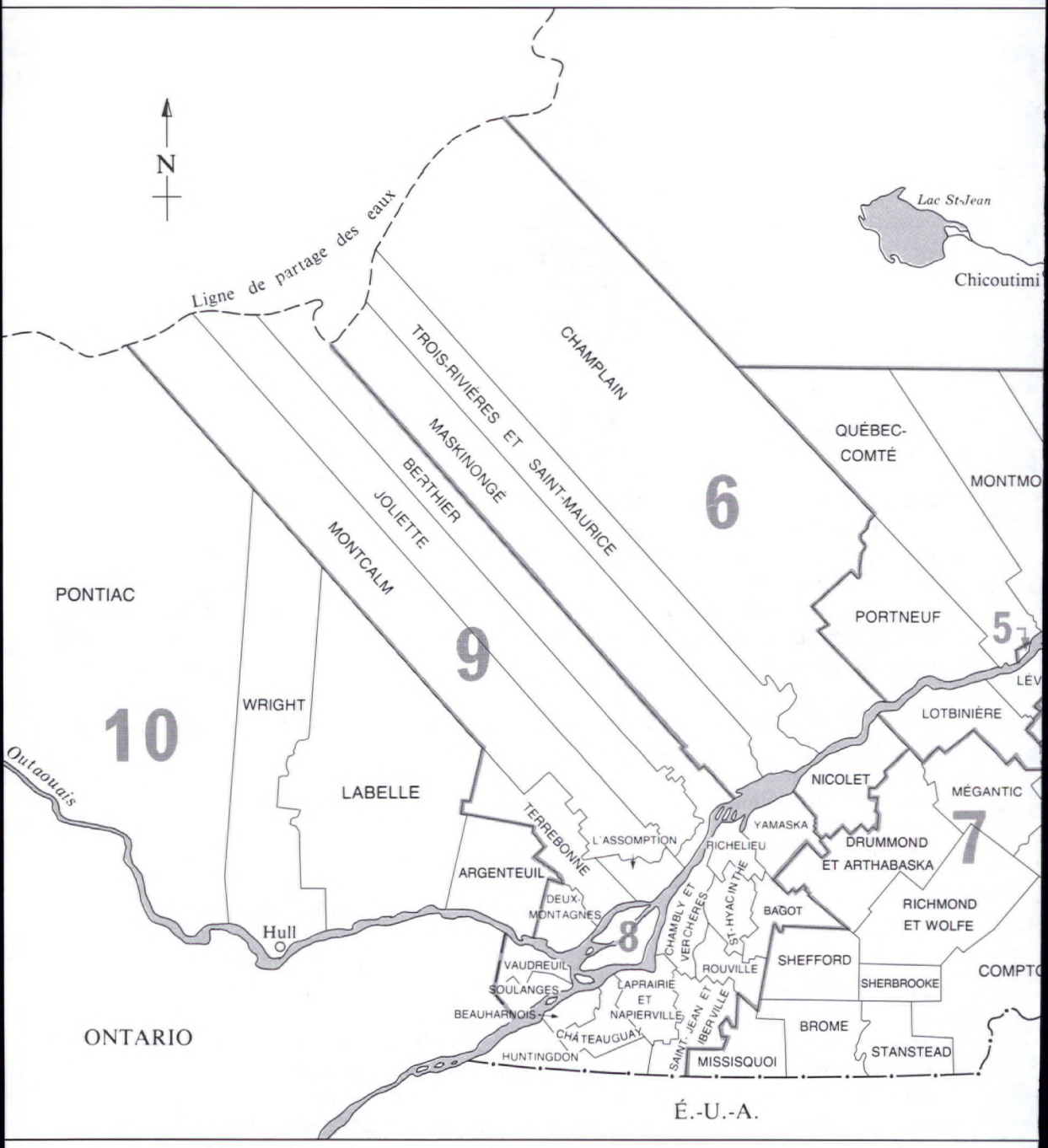

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

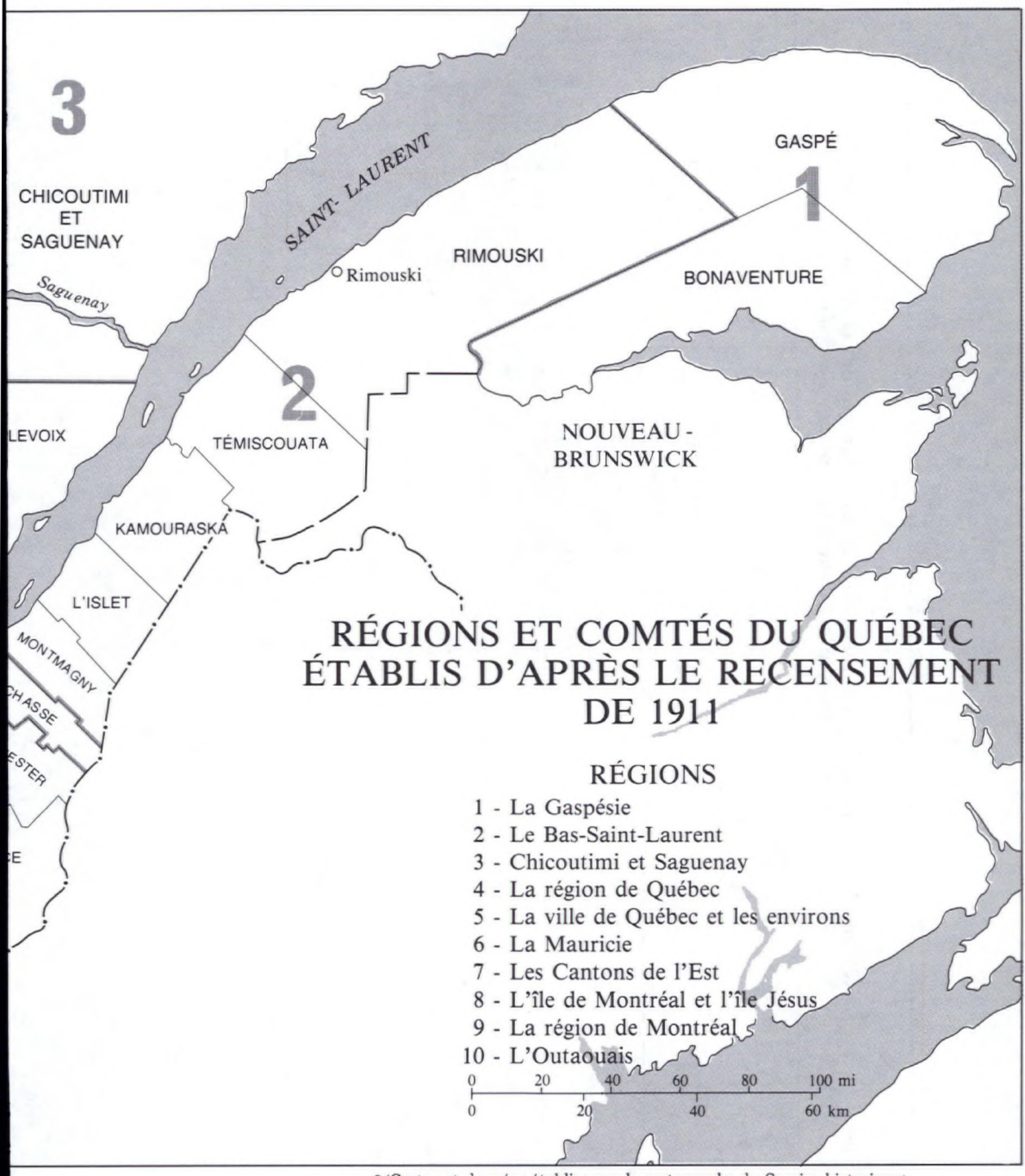

© (Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

TABLEAU 19

Région d'enrôlement des membres du 22e bataillon qui ont servi outre-mer et qui se sont joints au CEC dans la province de Québec

Régions	Population mâle langue française		Volontaires			Conscrits			Total	
	N	%	N	%	Différence p/r population	N	%	Différence p/r population	N	%
Gaspésie	24 197	3,0	72	1,9	- 1,1				72	1,5
Bas-Saint-Laurent	71 424	8,9	153	4,0	- 4,9				153	3,2
Saguenay	31 014	3,9	32	0,8	- 3,1				32	0,7
Québec et environs	31 387	3,9	421	11,0	+ 7,1	146	15,8	+11,9	567	12,0
Région de Québec	77 720	9,7	150	3,9	- 5,8	2	0,2	- 9,5	152	3,2
Mauricie	70 356	8,7	94	2,5	- 6,2				94	2,0
Cantons de l'Est	127 641	15,9	213	5,6	-10,3				213	4,5
Île de Montréal et île Jésus	176 125	21,9	2 119	55,5	+33,7	775	84,0	+62,1	2 894	61,1
Région de Montréal	146 857	18,3	422	11,1	- 7,2				422	8,9
Outaouais	47 568	5,9	136	3,6	- 2,3				136	2,9
Région inconnue			4	0,10					4	100
Total	804 289*	100	3 816	100		923	100		4 739	100

* Le total de la population francophone diffère légèrement de celui du tableau 13, parce que 79 hommes vivaient à des endroits qui n'étaient pas intégrés à un comté et n'apparaissent donc pas sur le tableau ci-dessus.

Au total, 567 recrues (dont 421 volontaires) se sont enrôlées dans la ville de Québec et ses environs, dans 32 unités de recrutement dont la majorité ont seulement quelques recrues à leur actif (tableau 20). Un dépôt de recrutement qui a surtout servi à l'enrôlement des conscrits, le 1er bataillon de dépôt du 2e régiment de Québec[5], a procédé à l'enrôlement du plus grand nombre de recrues, soit 151 ou 26,6% des hommes du bataillon enrôlés à Québec. Dans la Vieille Capitale, la concurrence fut un peu moins vive qu'à Montréal, bien que les 41e et 57e bataillons y aient tous deux enrôlé des hommes en 1915. Par la suite, le 167e bataillon, devenu plus tard le Dépôt de recrutement de Québec, tenta le plus grand effort avant que le 189e, semble-t-il, ne vint tenter sa chance à son tour, probablement une fois qu'il fut arrivé à Valcartier et dans l'espoir de combler son effectif. Ce qu'il importe de noter ici, c'est que, mis à part le 22e bataillon initial, trois des quatre unités qui ont recruté des volontaires dans la cité de Champlain en 1915 et 1916 y ont eu, à un moment donné, leur poste de commandement: le 41e, le 57e et le 167e. Or, toutes trois ont eu une histoire sans lustre, déshonorante même parfois. Leurs insuccès à Québec ne peuvent être analysés sans tenir compte de ce facteur et en particulier, de la pauvreté du leadership dont on les a dotées.

Dans la métropole, 2 894 hommes se sont joints au CEC par l'intermédiaire de 51 unités, dont la plupart ont enrôlé seulement quelques recrues. Onze unités ont joué, dans cette zone de recrutement, un rôle plus marquant que les autres (tableau 21). Contrairement à ce qu'on pourrait croire de prime abord, ce n'est pas le 22e bataillon initial qui y a enrôlé le plus de recrues, mais plutôt le 2e bataillon de dépôt du 2e régiment de Québec, qui a servi à l'enrôlement de 829 recrues, presque toutes des conscrits (92,5%). De fait, à lui seul, ce dépôt a permis de recruter 17,6% des hommes du 22e batail-

TABLEAU 20

Répartition des enrôlements dans la ville de Québec d'après les unités de recrutement

Unités	Volontaires		Conscrits		Total	
	N	%	N	%	N	%
22e bn	84	20,0			84	14,8
41e bn	46	10,9			46	8,1
57e bn	117	27,8			117	20,6
167e bn	58	13,8			58	10,2
189e bn	22	5,2			22	3,9
1/2 RQ	12	2,9	139	100,0	151	26,6
Dépôt de recrutement de Québec	37	8,8			37	6,5
Autres	45	10,7	7		52	9,2
Total	421	100	146	100	567	100

lon enrôlés au Québec et 28,7 % de ceux qui se sont joints au CEC dans cette zone. L'unité du colonel Gaudet vient ensuite avec 619 volontaires. Il convient de noter que, parmi les bataillons d'infanterie canadiens-français qui ont œuvré au Québec, un seul, le 189e, n'a enrôlé aucun homme à Montréal.

TABLEAU 21

Répartition des enrôlements dans la ville de Montréal d'après les unités de recrutement

Unités	Volontaires		Conscrits		Total	
	N	%	N	%	N	%
22e bn	619	29,2			619	21,4
41e bn	258	12,2			258	8,9
57e bn	361	8,9			189	6,5
69e bn	169	17,0			361	12,5
150e bn	159	8,0			169	5,8
163e bn	24	7,5			159	5,5
167e bn	69	1,1			24	0,8
178e bn	63	3,3			69	2,4
206e bn	45	3,0			63	2,2
258e bn	12	2,1			45	1,6
2e bn de dépôt 2e régt de Québec	62	2,9	767	99,0	829	26,7
Autres unités	101	4,8	8	1,0	109	3,8
Total	2 119	100	775	100	2 894	100

Les 22e, 41e et 57e, qui avaient tous trois été autorisés à faire du recrutement dans l'ensemble de la province de Québec, se sont fait concurrence. Le 22e bataillon recruta des volontaires à l'arsenal du 65e régiment de milice en avril 1915, afin de combler ses rangs avant son départ pour l'Europe, enlevant du même coup au 41e bataillon des volontaires qui normalement auraient dû s'y joindre. Puis, les officiers recruteurs de cette dernière unité durent faire face à la concurrence de ceux du 57e bataillon, avant que des centaines d'hommes de cette unité vinssent compléter l'effectif du 41e. De leur côté, les 69e, 150e, 163e et 206e bataillons reçurent tour à tour à quelques mois d'intervalle l'autorisation de recruter leur effectif dans la métropole. Le 167e bataillon reçut l'autorisation de recruter des volontaires dans toute la province; 24 soldats qui ont servi dans le 22e bataillon se sont joints à cette unité à Montréal.

En Gaspésie, où seulement 72 recrues se sont enrôlées, le recrutement fut le fait du 57e bataillon (11 recrues) et surtout du 189e (61 recrues) (tableau 22). Dans cette zone, les recrues s'enrôlèrent de façon à peu près égale dans les comtés de Bonaventure (35) et de Gaspé (37). Elles le firent dans 12 localités. Dans le comté de Bonaventure, les enrôlements eurent

TABLEAU 22

Région d'enrôlement des membres du 22e bataillon qui se sont joints au CEC au Québec et qui ont servi outre-mer

Unités d'enrôlement	Gaspésie		Bas-Saint-Laurent		Saguenay		Ville de Québec et environs		Région de Québec		Mauricie		Cantons de l'Est		Île de Montréal et Île Jésus		Région de Montréal		Outaouais		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
22e Bn			1	0,1			84	7,7	2	0,2	2	0,2	15	1,4	619	56,4	361	32,9	13	1,2	1 097	100,0
41e Bn			11	2,6			46	10,8	32	7,5	16	3,8	7	1,6	258	60,4	7	1,6	50	11,7	427	100,0
57e Bn	11	2,2	19	3,8	5	1,0	117	23,5	35	7,0	40	8,1	34	6,8	189	38,0	2	0,4	45	9,1	497	100,0
69e Bn					1	0,2	7	1,7	7	1,7	3	0,7	19	4,6	361	86,8	18	4,3			416	100,0
117e Bn									3	7,3			37	90,2			1	2,4			41	100,0
150e Bn											2	1,1	2	1,1	169	92,4	8	4,4	2	1,1	183	100,0
163e Bn									1	0,5			24	12,2	159	81,1	6	3,1	6	3,1	196	100,0
167e Bn					23	16,1	58	40,6	14	9,8	24	16,8			24	16,8					143	100,0
178e Bn			1	0,7			2	1,5			3	2,2	54	39,4	69	50,4	8	5,8			137	100,0
189e Bn	61	26,5	117	50,9			22	9,6	28	12,2			2	0,9							230	100,0
206e Bn							1	1,4							63	85,1	10	13,5			74	100,0
230e Bn																			11	100,0	11	100,0
245e Bn															10	100,0					10	100,0
258e Bn							3	6,0							45	90,0			2	4,0	50	100,0
261*															12	100,0					12	100,0
262							151	100,0													151	100,0
263							2	0,2	1	0,1					829	99,6					832	100,0
278			2	4,1	1	2,0	37	75,5			2	4,1	7	14,3							49	100,0
AUTRES			2	1,1	2	1,1	37	20,7	29	16,2	2	1,1	12	6,7	87	48,6	1	0,56	7	3,9	179	100,0
TOTAL	72	1,5	153	3,2	32	0,7	567	12,0	152	3,2	94	2,0	213	4,5	2 894	61,1	422	8,91	136	2,9	4 735	100,0

* Dans ce tableau, les numéros 261, 262, 263 et 278 désignent respectivement le 1er bataillon de dépôt du 1er régiment du Québec, le 1er bataillon de dépôt du 2e régiment du Québec, le 2e bataillon de dépôt du 2e régiment du Québec et le Dépôt de recrutement de Québec.

lieu surtout à New-Carlisle (19), Matapédia (6), Port-Daniel (4) et Bonaventure (3). Dans le comté de Gaspé, la majorité des enrôlements prirent place dans la localité du même nom (27), à Chandler (6) et à l'Anse-du-Cap (2). Le 189e bataillon a dominé largement l'enrôlement des soldats du 22e dans le Bas-Saint-Laurent. Il y a enrôlé, en effet, 117 hommes, soit 76,5% des recrues enrôlées dans cette région. Le 57e bataillon et le 41e suivent avec 19 volontaires (12,4%) et le 41e, avec 11 (7,2%). En fait, il est possible que ces 11 hommes soient des recrues du 57e dont nous n'aurions pas décelé l'unité de recrutement véritable. La majorité des enrôlements ont eu lieu dans deux comtés: Rimouski et Témiscouata, où l'on a engagé respectivement 89 (58,2%) et 55 soldats du 22e bataillon (36%). Le 189e bataillon a fait signer ses recrues essentiellement dans les villes et villages des deux comtés les plus éloignés de Québec et n'a effectué aucun enrôlement dans les comtés de L'Islet et de Montmagny et seulement cinq dans celui de Kamouraska. De fait, une seule recrue, un volontaire du 57e bataillon, s'est joint au CEC dans L'Islet, trois seulement (deux hommes du 171e bataillon et un autre du 178e), dans celui de Montmagny, et cinq, dans celui de Kamouraska. Dans le comté voisin du Témiscouata, où 55 recrues se joignirent au CEC, 6 d'entre elles le firent à Rivière-du-Loup, connu alors sous le nom de Fraserville. Dans le comté de Rimouski, où le 189e et le 57e bataillon se sont partagé presque tous les enrôlements, celui-ci en obtint 11 (12,4%) et celui-là, 75 (84,3%). Bien que ces enrôlements se soient surtout faits à Rimouski (31,5%), des recrues se sont enrôlées dans 12 autres villages, dont Mont-Joli (17), Amqui (13), Sayabec (11), Bic (5), Matane (4) et Saint-Moïse (3). Le lieutenant-colonel Piuze et ses officiers recruteurs semblent donc avoir fait porter leurs efforts sur l'ensemble du comté de Rimouski et la ville de Fraserville, dans le comté voisin du Témiscouata. Comme il en fut de même pour le 57e bataillon, il semble donc que le comté de Rimouski et la ville de Rivière-du-Loup étaient mieux disposés envers le recrutement que le reste de la région du Bas-Saint-Laurent.

Du point de vue de l'enrôlement, la Côte-Nord et le Saguenay-Lac-Saint-Jean se sont avérés pauvres. Seuls 32 enrôlements (10,7%) eurent lieu dans ces régions que nous avons regroupées. Parmi ceux-ci, 5 prirent place sur la Côte-Nord, 12 à Chicoutimi, 6 à Kénogami et 5 à Roberval. Le 167e bataillon se chargea de 23 engagements (71,9%) et le 57e, de 5. Dans la région de Québec, 119 recrues (78,3%) se sont enrôlées à Valcartier qui, contrairement à Saint-Jean, ne fut pas seulement le poste de commandement éphémère d'un bataillon. Une vingtaine d'unités, en effet, y ont enrôlé des hommes. De fait, durant la deuxième année de guerre, le camp de Valcartier devint le centre d'entraînement par excellence des troupes de la province de Québec. Cependant, trois unités seulement ont enrôlé à cet endroit plus de 10 hommes pour le 22e bataillon. Ce sont les 41e (32), 57e (29) et 189e (18) bataillons. À part Valcartier, seuls 33 enrôlements ont eu lieu dans la région de Québec. Dix-sept d'entre eux ont été effectués à Lévis (dont 10 par le 189e bataillon), 6 à Saint-Raymond (par le 167e) et 6 à Lotbinière (par le 57e). Les enrôlements ont également été peu nombreux en Mauricie (94

ou 2%). Il faut les porter surtout à l'actif de trois unités: les 41e (16), 57e (40) et 167e (24) bataillons. Ces enrôlements ont été effectués surtout à Trois-Rivières (53 ou 56,4%) et La Tuque (17).

Les Cantons de l'Est furent une zone d'enrôlement plus prolifique. Plusieurs unités y tentèrent leur chance et cinq d'entre elles y enrôlèrent quelques dizaines de soldats pour l'unité de combat canadienne-française. Le 178e bataillon arrive en tête avec 54 (25,4%). Ceci n'a rien de surprenant, puisque le lieutenant-colonel Girouard avait reçu mission d'effectuer du recrutement dans la région des Bois-Francs, que nous avons réunie à la zone des Cantons de l'Est. Une autre unité de ce secteur, le 117e bataillon, enrôla 37 volontaires. Le 57e bataillon, qui effectua du recrutement dans la Beauce, vit 34 futurs soldats du 22e joindre ses rangs dans cette région (16%). Trois autres unités obtinrent plus de 10 hommes dans les Cantons de l'Est: le 22e bataillon initial (15), le 69e (19) et le 163e (24). Cette zone constitue un vaste territoire découpé à l'époque en 10 comtés. Or, on aurait tort de croire que, pour cette raison, l'enrôlement des hommes s'est fait de façon à peu près égale dans les diverses localités. En effet, la ville la plus importante de toute la région, Sherbrooke, a constitué le centre d'enrôlement le plus important de toute la zone, puisque 13 unités y ont enrôlé 121 volontaires, soit 56,8% des hommes qui se sont joints au CEC sur ce territoire.

On pourrait penser que les deux unités des Cantons de l'Est, les 117e et 178e bataillons, se seraient partagé la plupart des enrôlements dans cette région. Il n'en fut rien. La première enrôla 37 volontaires qui servirent plus tard dans le 22e bataillon, soit 17,4% des soldats de cette unité qui s'enrôlèrent dans cette zone. La seconde en enrôla 54 (25,4%). Il convient de rappeler ici que le 117e bataillon n'était pas une unité canadienne-française. Quant au 178e bataillon, créé plus tardivement, il ne parvint pas à remplir ses rangs. De plus, il fit plutôt porter son action dans le comté de Drummond et Arthabaska, où il engagea 57,4% (31 hommes) des soldats du 22e bataillon qu'il engagea dans les Cantons de l'Est. Il enrôla aussi 14 volontaires à Sherbrooke. De son côté, le 57e bataillon partagea son travail d'enrôlement dans les Cantons de l'Est, entre le comté de Sherbrooke, où 18 recrues (52,9%) se joignirent à cette unité dans la ville du même nom, et celui de Beauce (16 hommes ou 47,1%). Pour sa part, le 163e bataillon enrôla 21 volontaires à Sherbrooke. Avant lui, le 22e bataillon en avait recruté 15. De nombreux recruteurs, comme on peut le voir, enrôlèrent des volontaires à Sherbrooke. La situation fut bien différente dans le reste des Cantons de l'Est. Dans certains comtés, une unité effectua un nombre substantiel d'enrôlements. Dans le comté de Drummond et Arthabaska, le 178e bataillon enrôla 17 hommes à Victoriaville et 14 à Drummondville. Dans la Beauce, le 57e bataillon enrôla sept recrues à Beauceville, six à Saint-Joseph et trois à Sainte-Marie. Dans le comté de Richmond et Wolfe, le 117e bataillon prit charge de l'enrôlement de sept recrues à Danville et de trois à Richmond. Dans les autres comtés, les résultats furent encore plus minces.

Un nombre minime d'enrôlements se sont faits dans la région de Montréal. Officiellement, les résultats obtenus se comparent avantageusement à bien d'autres régions. Mais cette performance est due essentiellement à la présence du 22e bataillon sur les berges de la rivière Richelieu d'octobre 1914 à mars 1915. Pendant cette période, en effet, l'unité du colonel Gaudet procéda à l'enrôlement de 361 des 422 volontaires qui s'engagèrent dans la région de Montréal. N'eussent été ces enrôlements, la part prise par la région de Montréal n'aurait été que de 1,6% au lieu de 11,1%. Une seule autre unité a enrôlé plus de 10 hommes dans la zone de Montréal pour l'unité combattante canadienne-française. Il s'agit du 69e bataillon, qui en a enrôlé 18.

Dans la région de l'Outaouais, où s'enrôlèrent 136 soldats du 22e bataillon, le profil est différent des autres régions du Québec, parce que cette zone relevait d'un district militaire ontarien. En 1914 et en 1915, cette situation n'eut aucune conséquence apparente sur le recrutement. Les 22e, 41e et 57e bataillons y enrôlèrent tour à tour 13, 50 et 45 recrues. Or, ces hommes représentent 79,4% des volontaires enrôlés dans l'Outaouais pour le bataillon de combat canadien-français. Par la suite, les 150e et 163e bataillons enrôlèrent respectivement deux et six recrues pour le 22e. Quant au 230e bataillon, formé à Ottawa, il recruta 11 hommes dans l'Outaouais. Que s'est-il passé? Le district militaire n° 3 aurait-il soudainement décidé, après le passage des recruteurs du 57e bataillon, de limiter sur son territoire le travail d'officier de recrutement des districts 4 et 5, c'est-à-dire des bataillons québécois? Ceux-ci auraient-ils accordé moins d'importance à l'Outaouais dans leurs activités de recrutement? Après avoir fourni des recrues aux trois premiers bataillons francophones, cette région avait-elle déjà fait le plein de ses volontaires? Là, comme ailleurs, la situation se serait-elle dégradée à ce point en 1916 par rapport à 1915? Le commandant du 70e régiment de milice de Hull et ses officiers auraient-ils perdu soudainement leur dynamisme ou se seraient-ils montrés moins coopératifs vis-à-vis des unités de recrutement subséquentes? Voilà des questions qu'on peut se poser quand on veut essayer de comprendre cette chute radicale dans le nombre des enrôlements, après que les officiers recruteurs du 57e bataillon eurent terminé leur travail dans la région. Il faut bien souligner aussi que, lorsque nous parlons de l'Outaouais, il s'agit en fait de la ville de Hull, où se sont effectués 91,2% des enrôlements de cette région et où sept unités obtinrent des recrues. On peut se demander si, la ville de Hull et ses environs mis à part, les comtés de Wright, Labelle et Pontiac n'ont pas fait l'objet de l'attention des unités anglophones de l'est ontarien plutôt que des unités québécoises.

Durant l'été de 1917, plusieurs Canadiens, rébarbatifs au service militaire, sentaient peser sur eux l'épée de Damoclès que représentait la conscription. La menace se concrétisa, en octobre, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur le service militaire*. Le 13 de ce mois-là, tous les citoyens canadiens qui répondaient aux critères de la classe I, c'est-à-dire les célibataires et les veufs sans enfant âgés de 18 à 34 ans, reçurent l'ordre de s'inscrire au plus tard le 10 novembre 1917. Mais l'enrôlement alors était encore facultatif,

bien que les citoyens qui décidaient de s'engager avant d'être appelés aient été considérés malgré tout comme des conscrits. Cependant ils obtenaient par leur geste le droit de choisir l'unité dans laquelle ils désiraient servir au front. Quatre hommes qui s'enrôlèrent ainsi dès le mois d'octobre joignirent plus tard les rangs du 22e bataillon. Quant aux citoyens qui avaient omis de s'inscrire avant le 10 novembre, comme l'avait exigé la proclamation royale du 13 octobre, ils furent enrôlés plus tôt que les autres. Ils furent enrôlés, en effet, aussitôt qu'ils se présentèrent aux autorités, alors que le premier appel des conscrits inscrits n'eut lieu qu'en janvier. Les statistiques que nous avons compilées le montrent de façon incontestable. Sur les 108 conscrits qui se sont enrôlés en novembre, 93 (86,1 %) étaient des réfractaires qui constituaient 72,1 % de l'ensemble de ce groupe. Les citoyens qui avaient négligé ou refusé de s'inscrire durent donc se présenter aux autorités plus tôt que ceux qui avaient respecté la loi. En décembre, 21 conscrits seulement (1,8 %) se signalèrent à leur bataillon de dépôt. Nous n'avons trouvé aucun réfractaire parmi eux. Il s'agit donc là aussi de citoyens qui ont préféré se présenter avant l'appel. Dans les mois subséquents, les conscrits furent convoqués régulièrement à leur bataillon de dépôt respectif (tableau 23). Après avoir atteint un sommet en mai (251), le nombre de conscrits passa soudainement à 69 en juin, pour se limiter à 3 en juillet et à 1, le mois suivant. Cette situation, à notre avis, s'explique essentiellement, non par la baisse du nombre des conscrits appelés, mais par le fait que les citoyens convoqués à partir de mai et surtout de juin virent leurs chances de combattre s'amoindrir considérablement, à cause du laps de temps nécessaire entre l'enrôlement et l'arrivée au front. Quant aux réfractaires qui s'enrôlèrent après le mois de novembre 1917, nous en avons dénombré 36 dont l'enrôlement est réparti entre les mois de janvier et de juin 1918. Comme dans le cas des conscrits qui se plièrent aux exigences de la loi, ces réfractaires s'enrôlèrent pour la plupart au cours des quatre premiers mois de l'année 1918. Leur nombre commença à décliner dès le mois de mai (deux seulement signèrent alors leur formulaire d'enrôlement), tandis que ce mois-là fut le meilleur du point de vue de l'enrôlement des conscrits réguliers. Un petit nombre de réfractaires enrôlés en 1918 a donc servi au front dans le 22e bataillon. Pourtant ils étaient nombreux au Canada, comme le montra l'amnistie du 2 août. Environ 10 000 en profitèrent pour se présenter aux autorités avant le 24 août, comme l'exigeaient les termes de l'amnistie[6]. Ils l'ignoraient, mais leur résistance avait été assez longue et tenace pour leur éviter de servir au front.

L'analyse des statistiques que nous avons compilées au sujet des bataillons de dépôt révèle que 76 réfractaires (58,9 %) se sont finalement enrôlés dans le 2e bataillon de dépôt du 2e régiment de Québec. Or, celui-ci, situé à Montréal, a procédé à l'enrôlement de 771 conscrits (66,6 %). De son côté, le 1er bataillon de dépôt du 2e régiment de Québec, qui se trouvait à Québec, enrôla 142 conscrits (12,3 %) et 33 réfractaires. Quant au 1er bataillon de dépôt du 1er régiment de Québec, lui aussi situé à Québec, il n'enrôla que huit conscrits et aucun réfractaire. Au total, 77 réfractaires seulement (59,7 %) se sont enrôlés dans un bataillon de dépôt québécois contre 79,5 %

TABLEAU 23

Mois et année d'enrôlement des conscrits qui ont servi dans le 22e bataillon

Mois d'enrôlement	Nombre	%
Octobre 1917	4	0,4
Novembre 1917	108	9,3
Décembre 1917	21	1,8
Janvier 1918	220	19,0
Février 1918	131	11,3
Mars 1918	166	14,4
Avril 1918	183	15,8
Mai 1918	251	21,7
Juin 1918	69	6,0
Juillet 1918	3	0,3
Août 1918	1	0,1
Total	1 157	100
Inconnu	1	
Total général	1 158	100

des conscrits. Cette différence s'explique essentiellement par le transfert au Québec de 48 réfractaires des 1er et 2e bataillons de dépôt du 1er régiment du centre de l'Ontario. Dans le cas du 1er bataillon de dépôt, les réfractaires représentaient 45,2% des conscrits qu'il enrôla. Dans le cas du 2e, ils constituaient 42,9% de l'ensemble des enrôlements forcés. Or, au Québec, les réfractaires du 2e bataillon de dépôt du 2e régiment du Québec formaient seulement 9,9% des conscrits alors qu'il n'y en avait qu'un dans le 1er bataillon de dépôt du même régiment, ce qui représentait moins de 1% des enrôlements effectués en vertu de la *Loi sur le service militaire*. Ces faibles pourcentages dans ces deux bataillons par rapport à ceux que nous avons découverts dans le centre de l'Ontario s'expliquent par le transfert, en Ontario, des réfractaires québécois et au Québec, de leurs homologues ontariens.

N O T E S

1. On peut supposer que plusieurs de ces enrôlements européens furent purement techniques, car les soldats en cause s'étaient enrôlés plus tôt au Canada, mais leurs papiers s'étaient perdus.
2. S Hist, dossier régimentaire du 165e bataillon.
3. APC, RG 24, vol. 4382, dossier 34-7-106, le commandant du 37e bataillon du CEC à l'adjudant général adjoint du D.M. 2, 1er septembre 1915.
4. APC, RG 24, vol. 4382, dossier 34-7-31, le commandant du 58e bataillon à l'adjudant général adjoint du D.M. 2, 24 août 1915.
5. Le 27 mars 1917, les ordres de milice annonçaient que, dorénavant, les renforts canadiens en Angleterre seraient regroupés en bataillons de réserve territoriaux qui seraient rattachés aux bataillons de combat recrutés dans les régions correspondantes. De plus, les bataillons de réserve et les bataillons de combat provenant du même territoire seraient réunis dans un régiment. C'est ainsi que le 22e bataillon et le 10e bataillon de réserve (canadien-français) formèrent le 2e régiment du Québec. Par la suite, des bataillons de dépôt furent établis au Canada et attachés à ces régiments, d'où l'envoi des conscrits francophones au 1er ou 2e bataillon du dépôt du 2e régiment du Québec. Les bataillons de dépôt avaient pour tâche d'assurer l'enrôlement des recrues et de préparer leur transfert subséquent dans le bataillon de réserve du même régiment en Angleterre. Voir « Organization of infantry reserves of the C.E.F. in England into territorial reserve battalions and regiments connected with linked battalions, overseas and with recruiting areas in Canada », *Militia Order*, n° 89 (27 mars 1917), pp. 7-9.
6. WADE, *les Canadiens français de 1760 à nos jours* [...], p. 180.

TROISIÈME PARTIE

La vie au front

CHAPITRE VII

Les conditions de vie

ON NE SAURAIT reconstituer l'histoire sociale et collective du 22e bataillon sans parler des conditions de vie auxquelles ses membres ont dû faire face. On pourrait toujours s'en tenir à certains lieux communs, impressionnants par ailleurs, sur l'horreur de la guerre de 1914-1918. Nous avons plutôt voulu laisser parler les témoins du drame dont il est question dans cette étude, les hommes du 22e bataillon. Évidemment un dangereux écueil guette l'historien qui désire s'engager sur une telle voie: la généralisation abusive, compte tenu du petit nombre de témoignages qui nous sont parvenus. Loin de nous, par conséquent, l'idée de prétendre rendre compte de la vie et des sentiments de ces milliers de soldats dans ce chapitre. Il serait tout aussi erroné cependant d'enlever toute valeur aux quelques récits et souvenirs qui subsistent ou même de diminuer leur importance. On les présentera ici pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des témoignages de première main, mais des témoignages personnels d'hommes qui ont senti le besoin de raconter ce qu'ils ont vu et vécu. Compte tenu du petit nombre de témoins, certains traits des conditions de vie resteront dans l'ombre alors que d'autres présenteront un caractère moins précis que si les matériaux bruts étaient plus nombreux. Nous espérons cependant que le tableau n'en sera pas moins saisissant et évocateur des peines et des misères du soldat du 22e bataillon pendant son séjour au front.

Essentiellement, quatre témoignages, dont trois ont été publiés, demeurent pour décrire ces conditions de vie: ceux de Chaballe, Corneloup, Lapointe et Tremblay[1]. Deux ont paru dès le lendemain de la guerre, en 1919: *l'Épopée du vingt-deuxième* du sergent-major Claudius Corneloup et *Souvenirs et impressions de ma vie de soldat (1916-1919)* du lieutenant Arthur-Joseph Lapointe. Fleuriste de son métier[2], Corneloup s'enrôla dans le 22e bataillon le 17 février 1915. Né en Alsace, le 13 février 1885, il servit en

Algérie dans l'armée française durant cinq ans avant de venir au Canada. Son expérience militaire lui fut sûrement utile dans l'exercice de ses fonctions de sergent-major de compagnie qu'il occupa dans le 22e bataillon du 25 avril au 6 novembre 1918 et qui lui donnait autorité sur tous les sous-officiers et soldats de sa compagnie. Sa bravoure au combat et sa conduite exemplaire au front lui valurent la Médaille militaire et, plus tard, la Médaille de conduite distinguée[3]. Corneloup combattit dans le 22e jusqu'au 6 novembre 1918, quand une blessure l'éloigna du champ de bataille. Il fut démobilisé le 19 mars 1919[4]. Corneloup a tenté, avec grandiloquence, de montrer l'horreur de la vie au front. Son style manque de simplicité et ses propos doivent être considérés avec une certaine circonspection, à cause de sa recherche de l'effet et de sa tendance à l'exagération. Néanmoins son récit reste important, car il renferme des observations et des commentaires qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Il faut aussi reconnaître la franchise et la sincérité de Corneloup qui n'hésite pas à donner son opinion sur certains sujets délicats. Ce sont ces facteurs qui gardent une certaine valeur à son livre, même après plus de 60 ans. Quant à son style ampoulé, on peut le mettre évidemment au compte de la personnalité d'un soldat qui a vu là le meilleur moyen de faire prendre conscience à ses contemporains des malheurs que ses amis et lui avaient subis au combat.

Les *Souvenirs* de Lapointe sont bien différents de l'ouvrage de Corneloup. Contrairement à ce dernier, il n'a pas cherché à faire l'historique du 22e bataillon, mais, comme son titre l'indique, à livrer ses souvenirs et impressions de sa vie de soldat. C'est son journal qu'il a publié. Il fait part au lecteur, au fil des jours, des sentiments qu'il éprouve, en face des mille et une difficultés qu'il rencontre. D'où la valeur de son témoignage. Son livre contraste aussi avec celui de Corneloup par la simplicité de son style, bien que certains reprocheront à Lapointe d'avoir fait preuve parfois d'une trop grande émotivité. Parce que le but que Lapointe s'est fixé est différent de celui de Corneloup, on y trouve des réflexions sur certains aspects de la vie qui auraient été hors d'ordre dans l'ouvrage de ce dernier, mais qui permettent de saisir des aspects de la vie quotidienne que celui-ci ignore. Le récit de Corneloup n'a jamais été réédité; les souvenirs de Lapointe ont paru en anglais, en 1931, sous le titre *Soldier of Quebec, 1916-1919*, et ont fait l'objet d'une deuxième édition française, en 1944, édition préfacée par Claude-Henri Grignon.

La carrière de Lapointe n'a pas suivi les mêmes jalons que celle de Corneloup. L'auteur des *Souvenirs* vit le jour à Rivière-Blanche, dans le comté de Rimouski, le 11 février 1895. Il exerçait le métier d'agent de station et n'avait aucune expérience militaire quand il s'enrôla comme simple soldat dans le 189e bataillon, le 1er février 1916. Il servit dans le 22e du 8 mai 1917 au 12 juillet 1918, alors qu'il se rendit en Angleterre, pour suivre un cours de formation qui lui permit d'obtenir une commission d'officier, le 4 octobre 1918. S'il était resté sous-officier, il semble que sa bravoure au front lui aurait valu la Médaille militaire[5].

Le colonel Joseph-Henri Chaballe a publié sous forme d'articles d'abord[6], de livre ensuite[7], l'histoire, devenue officielle, du 22e bataillon. Chaballe vit le jour, à Verviers, Belgique, le 2 juin 1876, et servit dans l'armée belge et la milice canadienne durant de nombreuses années, avant de s'enrôler dans le CEC, le 9 septembre 1914. Marié et père de deux enfants, il fut d'abord attaché comme capitaine à l'état-major de la 3e brigade provisoire d'infanterie, puis à celui de la 4e brigade permanente. Il combattit ensuite dans le 22e bataillon, du début de juillet 1916 au 13 août 1917. Son courage lors de la bataille de Courcelette lui valut la Croix militaire. Après la guerre, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre de Léopold II, et reçut la Croix de guerre belge. Bien que son récit soit axé avant tout sur le déroulement des opérations auxquelles le 22e bataillon a pris part, il contient des renseignements qui débordent le strict cadre des combats. Cependant ils font figure de digressions, à cause de la façon dont le livre est construit.

Outre ces sources imprimées, nous nous appuierons dans ce chapitre sur le témoignage inédit du lieutenant-colonel Thomas-Louis Tremblay. Le commandant du 22e bataillon a rédigé son journal en deux exemplaires, mais une copie est plutôt le sommaire de l'autre. De tous les témoignages que les membres du bataillon ont laissés à la postérité, il s'agit du plus riche, du moins du point de vue de la vie quotidienne du bataillon. Ce précieux document est conservé à la Régie du Royal 22e Régiment. Pour leur part, les Archives publiques du Canada disposent du journal du major Vanier et des lettres qu'il envoya à sa famille, à sa mère en particulier. Mais ces documents ne présentent pas un intérêt comparable au journal laissé par le commandant du 22e bataillon. De fait, ils nous renseignent peu sur la vie au front[8]. D'autres documents personnels d'époque ont connu un sort moins heureux, puisqu'ils semblent avoir purement et simplement disparu. Il s'agit des papiers du colonel Gaudet[9], du journal du major Bernard-Georges Languedoc et du carnet de campagne du sergent Ernest Streun[10]. Le soldat Émile Saint-Louis a laissé un témoignage lui aussi[11].

Selon leur date d'arrivée au front et selon le destin de chacun, les hommes du 22e bataillon passèrent un nombre variable de jours sur la ligne de feu. Nous allons montrer ici que chacun d'entre eux, pourtant, put saisir l'horreur de la guerre. Horreur si grande qu'on peut présumer que pas un seul des soldats qui revint de ce cauchemar n'était le même quand il remit les pieds sur le sol canadien. Peut-on imaginer, en effet, qu'un homme ne connaisse aucun changement intérieur, ne devienne meilleur... ou pire peut-être en certains cas, ou, plus tristement encore, amorphe et coupé à jamais de la vie, après avoir vécu en enfer. Parce que cette guerre, en réalité, ne fut pas autre chose, tout en exigeant des hommes qui durent la subir et la faire, de donner ce qu'ils avaient de mieux en fait de force intérieure, de sang-froid, de courage, de bravoure, d'abnégation et de résignation même devant une vie cruelle et tout à fait insensée que les hommes eux-mêmes s'étaient composée.

Les moments, les heures, les jours pénibles se succédèrent durant ces 38 mois de guerre que le bataillon vécut entrecoupés de rares semaines de repos... consacrées à l'entraînement! Car — et c'est là un des paradoxes de cette guerre — on exigeait beaucoup des hommes qui la faisaient, tout en les privant presque systématiquement du repos et de la liberté qui leur auraient permis de récupérer véritablement leurs forces et leurs énergies, surtout psychiques. En n'importe quel autre contexte, le traitement qu'on imposait à ces hommes aurait soulevé la réprobation générale, tant il était inhumain.

Dans son ouvrage, Corneloup mentionne que les soldats canadiens pouvaient compter sur une permission annuelle de dix jours alors que les soldats français et britanniques recevaient, selon lui, un congé similaire, tous les quatre mois[12]. Cette période était bien courte, compte tenu de la vie terrible que les hommes menaient sur les lignes de feu et dans les tranchées. Les misères de cette existence étaient nombreuses. Le séjour au front durait souvent six jours d'affilée. Voici comment Corneloup décrit les journées normales où la bataille ne mobilisait pas toutes les énergies:

> Sur la ligne de feu, chaque peloton était organisé comme suit: une section pour les postes d'écoute, deux hommes de garde, une heure durant, dans un trou de boue, à une distance variant entre 50 et 100 verges en avant de la première ligne; une deuxième section pour la garde des tranchées; les deux autres sections étaient employées à des corvées de nuit: réparation des parapets, remplissage de sacs de terre, fatigues avec les pionniers, construction d'abris de protection. En plus il y avait les corvées pour le ravitaillement, pour les munitions, les patrouilles, l'imprévu. Tous les matins, une heure avant l'aube, et tous les soirs, une heure avant le crépuscule, alerte. Tous les soldats, sans aucune distinction, officiers compris, se collaient contre le parapet et attendaient l'heure de la fin de l'alerte. Chaque matin après l'alerte, les officiers inspectaient les armes, contrôlaient les munitions, organisaient la garde du jour. Les soldats recevaient alors leurs vivres, déjeunaient et se couchaient dans la boue, se collaient contre les parois gluantes, à la pluie, au brouillard, à la bise. On les voyait se secouer, frissonner, claquer des dents et se pencher de nouveau, résignés, la joue dans la boue. Les pieds perdus dans l'eau, enlisés, les jambes tremblantes, les visages défaits, on n'entendait [*sic*] des malédictions, et, cela, pendant six longs jours et six mortelles nuits.
>
> Vers les midi de chaque jour, réveil. Les travaux reprenaient avec le même cérémonial coutumier et la même bordée de plaintes journalières. S'enfonçant dans la boue et éprouvant à chaque fois une misère infinie à se dégager pour s'y renfoncer à nouveau, les hommes tout équipés, traînant leur fusil, se chargeaient de piles de sacs, de pioches, de pelles, s'en allaient parmi les sacs de terre déboulés, — épouvantable procession de fantômes dégoulinants d'eau et de terre battue[13].

Le lieutenant-colonel Tremblay a laissé une description similaire dans son journal. Elle porte elle aussi sur les premières semaines que le 22^{e} bataillon a passées dans les tranchées[14]. Mais, grâce au document qu'il a laissé, on sait que la vie s'y déroulait toujours de la même façon, dix mois

avant la fin de la guerre[15]. À cause de ce régime de vie, les heures des repas variaient beaucoup. Suivant le major Vanier, le petit déjeuner se prenait à 11 h, le déjeuner à 16 h et le dîner à 23 h. Celui-ci, le meilleur repas de la journée, précédait les longues heures de veille de la nuit[16].

Comme on peut le constater, la vie des tranchées était rude et exigeante, mais ce texte ne dit pas tout. À la boue, à l'humidité, au sommeil pénible sur la dure, aux rigueurs du climat, la pluie des Flandres en particulier, aux durs labeurs, il faut ajouter le fléau des poux. Pour Corneloup, il s'agissait là du

> pire des tourments, le supplice. On voyait des pauvres diables en casser le tuyau de leur pipe avec leurs dents, tellement la douleur était forte. Aussitôt que le jour pointait, sous les averses infinissables [*sic*] [des automnes flamands], les soldats se mettaient le torse à nu, écrasaient cette vermine immonde qui renaissait sans cesse. Leur corps labouré par les coups d'ongles offrait de criantes et pénibles cicatrices bleuâtres[17].

D'ailleurs, avant de partir pour l'Angleterre, tout homme ou officier devait obtenir un certificat établissant qu'il était exempt de vermine[18]. Il y avait plus cependant: les rats « [pullulaient] énormes », attirés par les cadavres et les morceaux de chair humaine qui pourrissaient au sol[19]. L'air, de son côté, était vicié par les odeurs nauséabondes qui se dégageaient de ces cadavres en décomposition, les senteurs de poudre et les relents des gaz lancés par les Allemands.

On pourrait citer plusieurs témoignages qui rendent compte des horreurs de la guerre de façon saisissante. Retenons, par exemple, celui, simple et émouvant, du colonel Chaballe, au sujet du sol flamand où le 22e bataillon a participé à ses premiers combats:

> Que ce soit, Vierstraat, Kemmel, Saint-Éloi, Zillebeke ou Mont-Sorel [*sic*], le décor ne change guère sur le front des Flandres; dans tout ce pays martyr règne la désolation en ce qu'elle a de plus horrible. La terre déchiquetée, empoisonnée, des cadavres d'arbres aux moignons tordus; le sol détrempé, boueux, une argile gluante et tenace où l'on enfonce jusqu'à la cheville. Par-dessus tout, l'odeur écœurante, indéfinissable que tente en vain de dissiper le chlorure de chaux généreusement répandu. Depuis 1914, il est tombé tellement d'hommes, des deux côtés, dans cette région que la terre semble imprégnée de l'odeur de la mort. Il y en a des milliers qu'on n'a pas retrouvés! Leurs pauvres restes sont épars dans les fossés, embourbés dans les marécages, délaissés entre les deux lignes de fil de fer barbelé. Malgré le désir de donner à tous une sépulture décente, le Haut Commandement ne permet pas de risquer inutilement des vies pour récupérer les cadavres[20].

Et les petits incidents de la vie quotidienne ajoutaient parfois quelque chose de sinistre à cet environnement lugubre. Le 29 octobre 1915, par exemple, rapporte le major Tremblay,

> je [travaille] avec quelques hommes à l'éclusage d'un ruisseau qui déborde. Mon pique rencontre une matière dure qui doit être une pierre. Je donne

> plusieurs coups [...] pour la dégager, et comme il y a un pied d'eau, je plonge mes mains pour enlever l'obstacle. Je rencontre de la résistance, alors je fais un effort et voilà!! C'est horrible. J'ai dans les mains la tête d'un mort. Je ne suis pas nerveux naturellement, cependant j'ai ressenti un frisson[21].

Et il ne faut pas oublier non plus que le soldat dans les tranchées ne pouvait satisfaire des besoins aussi naturels que de se laver et d'enlever les vêtements crottés qu'il portait, « J'ai les pieds blessés, disait Lapointe, par mes lourdes chaussures que je n'ai pas enlevées depuis huit jours[22] ». En voyage à Londres, le colonel Tremblay sentait le besoin de mentionner dans son journal le plaisir que lui avaient procuré les deux heures qu'il avait passées dans le bain[23]. De même, le journal de guerre du bataillon, si avare de renseignements, rapporte le passage de l'unité aux bains, après le séjour dans les tranchées. On comprend que le soldat, forcé de vivre dans un tel environnement, ait été heureux de recevoir sa ration quotidienne de rhum; il avait droit à une double portion, le matin des combats. « Quel bien la ration de rhum nous fait », s'écriait Tremblay à Passchendaele, « nous crèverions tous si nous n'avions pas ce stimulant[24] ».

La bataille évidemment ne faisait qu'ajouter à ces conditions de vie déjà pénibles. La présence sur les lignes de feu et de soutien devenait alors infernale. Les grosses pièces d'artillerie à elles seules suffisaient à donner un air cauchemardesque au champ de bataille. Pourtant il y avait aussi les balles de fusils et de mitrailleuses, les grenades, les projectiles lancés par les mortiers de tranchées, la baïonnette et les corps à corps même parfois, qui rendaient la vie encore plus démentielle et fragile à la fois. Sans compter tous les moyens de défense on ne peut plus ingénieux et raffinés que l'ennemi avait mis en place pour contrer toute attaque et nuire au maximum à l'adversaire. Qu'on pense, par exemple, à la défense dont les Allemands avaient doté le village de Courcelette et que Corneloup a décrite avec beaucoup de clarté.

> Courcelette avait été, avant la guerre, un charmant village de l'ancienne Picardie, paisiblement assis sur les flancs d'un coteau boisé. Par sa position stratégique, les Allemands en avaient fait une redoutable forteresse. Chaque jardin était entouré de fils barbelés, hérissé de pieux aigus, garni de meurtrières invisibles. Les fils barbelés, reliés entre eux offraient un curieux tableau de sinuosités dissimulées par des touffes d'herbes couleurs [*sic*] de terre et de gazon; des contours variants masquaient des postes-abris pour mitrailleurs. Dans les caves de chaque maison, le génie de la « Kultur » s'était révélé dans toute son ampleur. Les poutres consolidées, les entrées bétonnées, les ouvertures agrandies, les caves creusées jusqu'à trente pieds sous terre formaient des salles spacieuses, cloisées [*sic*], avec des sorties secrètes, représentaient un labeur minutieux, organisé. On y sentait une odeur de travaux forcés. Au travers des fissures des jointures, des fils téléphoniques suspects, placés avec attention, étaient reliés à des détonateurs chargés de dynamite. Des objets tentants, tels que casque à pic, montre, plume-réservoir, poignard, photographie, étaient également reliés ou maintenus à des fils invisibles. Il suffisait à

> un imprudent [...] d'y toucher [pour] qu'aussitôt une formidable explosion [soulevât] une masse immense de toutes sortes de matériaux mis en évidence aux alentours; de là, tant de pertes regrettables. Tout le génie du crime était en vigueur. Les morts n'étaient même pas respectés. Un bavarois [*sic*] tué était couché à l'entrée d'un souterrain; un fil attaché à sa bretelle communiquait avec un détonateur invisible; et, pour pénétrer dans le souterrain, il fallait absolument toucher au cadavre. Donc, en touchant le cadavre on frôlait la mort et le mort[25].

Nous avons déjà rapporté au chapitre III les commentaires si spontanés du colonel Tremblay au sujet de Courcelette. Dans leur concision ils valent mille mots. Il n'y a rien que nous pourrions ajouter ici qui pourrait exprimer avec plus de netteté et d'exactitude les sentiments profonds des acteurs les plus obscurs des terribles tragédies que furent les combats de la Première Guerre mondiale.

Dans ce contexte, la peur était un phénomène naturel que certains ne parvinrent pas toujours à maîtriser. Tel fut le cas de ce médecin qui venait d'arriver avec le bataillon, deux jours plus tôt, et qui se retrouva dans un abri soumis au tir d'un canon allemand de 23 cm, comme le raconte Tremblay:

> J'entre dans la hutte, où j'aperçois une grande table au centre; sur la table des chandelles qui éclairent la hutte. Le docteur est très surexcité et marche de long en large, se répétant à lui-même à haute voix qu'il n'aura pas peur, tandis que le sergent [Joseph-Rodrigue] Casgrain allume les chandelles que la secousse des explosions éteint[26]. Il fait une demi-noirceur; mon entrée n'a pas été remarquée. Pendant plusieurs minutes j'étudie cette scène: le docteur qui lutte contre une peur qu'il ne peut contrôler, le sergent froid comme sur le terrain de parade qui passe une partie de son temps à allumer les chandelles après l'explosion des obus et qui encourage le docteur. Je suis resté quelque temps avec [lui] afin de le rassurer; pauvre homme, il gardera un mauvais souvenir de son initiation au feu. Il regrette St-Cloud amèrement[27]. J'admets avec lui que même l'enfer doit être plus gai qu'ici[28].

La bataille n'exigeait pas seulement du courage pour surmonter la peur et l'angoisse qu'elle engendrait. Elle mettait les nerfs à rude épreuve de bien d'autres façons. Le 5 juillet 1917, le 22^{e} bataillon se trouvait devant Lens depuis deux jours et participait à des opérations que Chaballe s'est contenté de mentionner tellement leur importance était réduite par comparaison avec les opérations majeures. Pourtant, pour chacun des hommes, ce séjour aux tranchées fut un cauchemar, comme l'a raconté Lapointe.

> Il fait une chaleur horrible, et nous n'avons pas eu une goutte d'eau depuis quarante-huit heures. J'ai la gorge en feu. Deux hommes de notre compagnie se sont fait tuer en tentant d'aller remplir leurs bidons. Depuis hier, je n'ai pu prendre aucune nourriture. La ration de bœuf en conserve qui est actuellement notre seul aliment, et que j'ai tenté d'absorber, n'a fait qu'exciter ma soif davantage. Les heures me paraissent infiniment longues. Est-ce possible que nous allons encore passer toute cette journée sans boire? [...] Je me penche machinalement vers la gourde et pour la

> dixième fois peut-être je la porte à mes lèvres sèches, espérant toujours extraire quelques gouttes mais vainement... Ah! c'est atroce[29].

Le lieutenant-colonel Tremblay n'a pas manqué lui non plus de laisser parler son cœur, en décrivant certains moments pénibles que ses hommes et lui durent vivre. Outre Courcelette dont il a déjà été question, il s'est montré particulièrement expressif au sujet de Passchendaele.

> [Cette bataille] restera pour les Canadiens un cauchemar, nous en garderons toujours un très mauvais souvenir. Les fatigues physiques que nous avons endurées sont inouïes, le bombardement que nous avons subi en différentes occasions quoique puissant n'a pas été aussi violent que celui de la Somme. Parmi les horreurs vues à Passchendaele, j'ai surtout gardé un mauvais souvenir du spectacle de ces nombreux morts enfouis à moitié dans la boue qui vous regardent à travers leurs yeux vitrés[30].

Les engagements et les bombardements exigeaient donc beaucoup de ressources des combattants. Mais il convient de rappeler que, même entre les batailles, le soldat dans les tranchées connaissait à peine le repos. L'ennemi pouvait faire pleuvoir ses bombes sur lui à tout moment. Il pouvait le soumettre à de dangereuses et pénibles attaques aux gaz, comme cela se produisit, les 29 et 30 avril 1917, par exemple.

> Toute la nuit dernière, l'artillerie boche a été très active ; nous avons reçu des milliers d'obus asphyxiants, ce qui nous a forcés à porter nos masques à gaz constamment, ce qui est très fatigant ; à certains moments nous aurions pu couper le gaz avec un couteau tant il était dense[31].

Outre qu'il avait à supporter les bombardements impromptus de l'ennemi, le soldat devait toujours veiller, ne sachant pas quand l'ennemi déclencherait son prochain raid ou sa prochaine attaque. Et l'assaut suivant pouvait n'être qu'un incident isolé et sans portée du point de vue militaire. Il mettait pourtant en jeu la vie des membres du bataillon qui le subissaient. Le signaleur Arthur-Joseph Lapointe a laissé une belle description d'une attaque de ce genre qu'il a vécue dans le secteur de Neuville-Vitasse, le 12 avril 1918[32]. Nous l'avons choisie, entre autres, pour sa clarté et sa sobriété.

> À 5 h 30 ce matin, l'ennemi déclanche [*sic*] un terrible bombardement sur nos positions. En quelques minutes, nos fils téléphoniques sont coupés. Il est absolument impossible de tenter de rétablir nos communications sous une telle mitraille et nous sommes isolés des autres compagnies. Blottis au fond de notre petit abri bétonné, ne mesurant que deux mètres carrés, nous vivons dans une terrible anxiété, en attendant l'attaque ennemie qui ne tardera pas à se produire. Les explosions se succèdent sans interruption. C'est un vrai déluge de fer et d'acier qui s'abat sur nos tranchées. Notre abri vacille sous les secousses terribles et me fait parfois l'effet d'une chaloupe ballottée par les flots. Tout à coup, nous recevons un choc épouvantable. Nous sommes aveuglés de poussière et des éclats de bois, des fragments de toile s'abattent au milieu de nous. La petite porte de l'abri vient de voler en éclats sous l'explosion d'un obus. Un moment auparavant, le commandant venait de renvoyer la sentinelle, ne voulant pas sacrifier vainement la vie d'un homme.

Nous apercevons tout à coup l'infanterie allemande qui dévale les pentes de la colline en fortes vagues d'assaut. Je me sens nerveux. Instinctivement, je porte la main à mon fusil. L'ennemi essuie maintenant notre puissant feu de barrage. Ses vagues disparaissent par moments dans la fumée des explosions. Elles semblent hésiter, vacillent. Nos obus font de larges vides. Leurs pertes sont déjà considérables et notre barrage semble devenir de plus en plus efficace. Cependant, quelques vagues ont réussi à traverser nos feux meurtriers et ne sont plus qu'à quelques centaines de mètres de nos premières lignes.

Aussitôt, le commandant de la Cie A s'est élancé à la tête de ses hommes. Nos mitrailleuses crépitent et les baïonnettes lancent des éclairs. Quelques Allemands, surpris par la violence de notre contre-attaque, fuient vers leurs lignes et sont culbutés par nos violents tirs de barrage, tandis que les autres sont tirés à bout portant et s'effondrent dans les trous creusés par leurs obus. Pas un seul soldat allemand n'a pu pénétrer dans nos tranchées. L'ennemi a été repoussé avec de grandes pertes. Cependant, son artillerie fait rage. Pour se venger de son échec, il fait pleuvoir sur nos tranchées un vrai déluge d'obus. Nos compagnies de support sont cruellement éprouvées. Une seule compagnie a déjà perdu une quarantaine d'hommes. Sous les quelques pouces de béton qui nous protègent, nous vivons avec la pensée que notre tour ne tardera pas à venir. Un obus est venu s'abattre contre notre abri. Nous avons cru cette fois que ça y était. Le choc a été si terrible que pour quelques instants, je n'avais plus conscience de ce qui se passait autour de moi. Notre abri a été envahi par les odeurs de gaz et de poudre qui nous montent au cerveau et nous font éprouver des nausées. Notre commandant, le major [Joseph-John-Horace] Roy[33], a conservé sa froide attitude; on dirait que le bombardement n'a sur lui aucun effet. Cependant, il craint une nouvelle attaque de la part des Allemands. Si cette fois l'ennemi parvient à pénétrer dans nos tranchées, nous avons l'ordre de combattre jusqu'à la mort. Nous ne nous laisserons pas prendre prisonniers. Nous avons fait notre provision de grenades. Maintenant l'ennemi peut venir. Nous sommes prêts à vendre chèrement notre vie. Un deuxième obus est venu s'abattre à la porte de notre abri et nous a aveuglés de poussière.

Cependant les heures passent sans que l'ennemi tente une nouvelle sortie. Vers 10 h 30 le bombardement diminue, puis peu à peu le calme renaît[34].

Et le combat ou le tour de tranchées terminés, le moment de la relève arrivait. Les soldats, épuisés, à moitié morts de fatigue, de faim et de soif même parfois, devaient retourner à leur cantonnement, éloigné de plusieurs kilomètres. Une fois au repos, ils devaient se remettre bientôt à l'entraînement et à la « fatigue »[35], qui les forçait encore là à refaire de longues marches, plus de 30 kilomètres parfois, pour se rendre à l'endroit désigné et en revenir. Sans compter les randonnées forcées de plusieurs dizaines de kilomètres quand il fallait passer d'un secteur à l'autre. Tous les témoins que nous laissons parler ici sont unanimes à juger plusieurs de ces marches dures, pénibles, surhumaines même en certains cas.

Et comme si tout cela n'était pas suffisant, on réveillait les hommes, en pleine nuit, quand un soldat devait être exécuté[36].

> Réveil ce matin à trois heures, toute l'arrière-garde du 22ème se met en marche pour assister à une des plus tristes scènes de ma vie de soldat: celle de l'exécution d'un malheureux camarade coupable de désertion et de lâcheté en face de l'ennemi.
>
> Après une marche de près d'une heure et demie, nous atteignons un petit village dont j'ignore le nom. Nous pénétrons dans une vaste cour entourée d'un mur de pierres. Dans une maison au fond de la cour, se tient la gendarmerie de la 2ème division canadienne. Le condamné apparaît tout à coup entre deux gendarmes. En passant près de nous, il nous jette un regard si triste que je me sens ému jusqu'aux larmes. Il disparaît derrière une large toile tendue dans le but de nous le dissimuler. Derrière cette toile se tient le peloton d'exécution. Tout à coup, une fusillade se fait entendre. Un commandement a retenti, et nous prenons la position « Attention ». Minute tragique pendant laquelle la justice militaire vient d'être satisfaite.
>
> En avant de nous, il y a une dizaine d'autres soldats de divers bataillons accusés de désertion. Ils attendent le « conseil de guerre ». Ils sont sous la garde de deux sentinelles. L'un d'eux au moment de la fusillade est tombé évanoui sur le sol.
>
> Maintenent [*sic*], il nous faut défiler devant la victime. C'est un devoir cruel qu'on nous impose. Toute l'arrière-garde défile devant le corps du malheureux encore lié à son siège. Le sang a éclaboussé sa tunique, et sa tête est tombée sur sa poitrine. Son visage a conservé un air de si grande résignation, qu'on dirait qu'il sourit faiblement jusque dans la mort.
>
> L'arrière-garde retourne à Bailleulval. J'apporte avec moi une vision si vivace de cet horrible spectacle qu'il me semble que je ne l'oublierai jamais[37].

De tels moments évidemment furent rares. Ils n'en furent pas moins pénibles. La lassitude, elle, planait constamment sur les combattants, menaçant de faire naître un découragement compréhensible mais contre lequel le commandant et ses officiers devaient lutter avec force. La guerre, en effet, semblait interminable tandis que, autre paradoxe, elle fauchait tellement d'hommes, par la mort, les blessures et la maladie, que nul ne savait à l'aube dans quel état il se trouverait au crépuscule. Dans un tel contexte, les liens d'amitié qui se créaient entre les êtres prenaient une dimension bien spéciale, même si les hasards de la guerre pouvaient les rompre à tout moment. Tous les hommes n'avaient pas nécessairement la force de caractère d'un Tremblay pour faire simplement la tâche qui leur incombait, quoi qu'il arrivât, même en sachant que « [leurs] chances d'aller prendre place au ciel bientôt [étaient] bonnes[38] ». Et la vie quotidienne continuait avec ses bons moments, ses instants drôles, ses mesquineries, ses bassesses parfois, ses injustices aussi... et ses moments de repos. Comme nous l'avons mentionné précédemment, ces derniers étaient rares, puisque l'entraînement était de rigueur les jours où le bataillon n'était pas aux tranchées. Et régulièrement,

ces nuits-là, le 22e devait fournir des équipes de travail, des « parties de fatigue », pour reprendre l'expression de l'époque. D'habitude, quelques centaines d'hommes étaient réquisitionnés, le plus souvent pour effectuer des travaux de terrassement, creuser des tranchées, par exemple, ou ériger du fil de fer barbelé, transporter des matériaux de construction, des munitions, des victuailles, etc.

Cette vie extraordinaire et exigeante pour tous les combattants canadiens comportaient un élément de tension supplémentaire pour les membres du 22e bataillon : ils étaient de langue française dans une force expéditionnaire anglophone, qui était elle-même intégrée à l'armée britannique. Aux yeux de certains soldats métropolitains, les Canadiens étaient des *colonials*, et les Canadiens français avaient un double stigmate, parce que leur langue maternelle n'était pas l'anglais. Pour cette raison, il leur arrivait de subir des affronts, non seulement des Britanniques, mais aussi des soldats canadiens-anglais. Le 17 juillet 1916, le lieutenant-colonel Tremblay raconta dans son journal une scène de ce genre dont il avait été témoin quelque temps auparavant.

> Nous revenions des tranchées de St-Éloi [...]. La section des signaleurs, passant près d'un estaminet de Dickebusch, fut raillée par un parti d'Anglais (des « blokes »). « Look at the dam colonials », [criaient-ils]. Le sgt [Edmond] Lavoie a arrêté sa section et en un rien de temps il a couché les sept « blokes » au grand amusement de sa section à qui il avait donné ordre de rester sur place. Sans plus de cérémonie, il a continué sa route comme si rien n'était arrivé. J'ai vu l'action de mes yeux. Je suivais la section à pas plus de cent verges à cheval. Quand je suis passé [devant] l'estaminet, la plupart des Anglais étaient encore sur le dos ; une couple étaient assis, se frictionnant la figure. Lavoie ne savait pas que j'étais là, il était très embarrassé quand je lui ai demandé une explication. C'est un bon homme et un vrai « Canayen » que ce Lavoie. C'est la seule manière de se faire respecter par ces gens-là, qui sont rudement bêtes sans s'en apercevoir[39].

Les différences linguistiques pouvaient aussi donner lieu à des situations drôles. Ainsi, le 21 août 1916, le général R. E. W. Turner, qui commandait la 2e division canadienne, se plaignit à Tremblay que les hommes du 22e bataillon ne parlaient pas assez à ceux du 75e.

> J'ai donné des instructions en conséquence. Le résultat est plutôt amusant. Un soldat qui ne blasphème pas raconte sa petite affaire dans environ trois minutes, celui qui parle en charretier [prend] environ six minutes. Plusieurs « Trois trente sous » [les gars du 75e bataillon] se tiennent les côtes ce soir. Nos farceurs leur en ont raconté des bonnes, entre autres, celle du « Boche aux sept dents d'or »[40].

Quatre jours plus tard, le commandant de la 5e brigade félicita le lieutenant-colonel Tremblay pour la cordialité que ses hommes avaient manifestée à l'égard de ceux du 75e bataillon, en particulier pour l'aide qu'ils leur avaient apportée en réparant volontairement les tranchées après la relève.

Le commandant du 22e bataillon ne put s'empêcher de noter « que les bataillons d'Ontario ne feraient pas la même chose pour [ses hommes et lui][41] ».

Par ailleurs, le simple fait de parler français compliquait aussi beaucoup l'existence des francophones à certains moments, comme le raconte Corneloup.

> Une permission de 10 jours par année, soit à Paris, soit à Londres, à leur choix. Qui les recevait? Des associations protestantes, comme le Y.M.C.A., la Salvation Army, le Maple Leaf Club, la Church Army, qui possédaient des hôtels très bien organisés, des salles vastes et spacieuses, salles de lecture, d'amusement, guides pour la ville. Mais ces associations étaient anglaises. On n'y parlait que l'anglais; on chantait en anglais; on jouait en anglais. Les conférenciers étaient des pasteurs anglais, luthériens, anglicans, presbytériens, anabaptistes, etc. Qu'eut été faire un de nos soldats dans ces associations? Son caractère, son sentiment, sa race, sa religion même lui interdissaient [*sic*] l'entrée; et même s'il eut osé braver le destin, avec quel haussement d'épaules et de pitié ce « French Canadian » était servi[42]!

Mais il y avait plus. Les hommes du 22e bataillon, le lieutenant-colonel Tremblay en tête, avaient conscience de représenter au front la nationalité canadienne-française. Le 22 septembre 1915, tous étaient « heureux et fiers, et décidés de faire honneur à leurs [compatriotes francophones] », quand ils prirent position dans les tranchées, pour la première fois[43]. Cinq mois plus tard, Tremblay devenait officiellement commandant du 22e bataillon. Il écrivait ce jour-là, dans son journal: « Je comprends pleinement toute la responsabilité que comporte cette nomination... Mon bataillon représente toute une race, la tâche est lourde... Mes actes seront guidés par cette belle devise « je me souviens »[44]. » Il gardait toujours les mêmes sentiments au début de la dernière année de guerre. Le 1er janvier 1918, il parlait en ces termes des hommes du bataillon initial qui étaient encore au front:

> Ces vieux soldats sont encore parmi les plus solides, ils sentent que l'honneur du bataillon repose surtout sur leurs épaules... Ils ont tellement sacrifié pour le bataillon que le sacrifice est devenu une seconde nature chez eux. Leurs compatriotes comprendront-ils jamais la tâche pénible, dangereuse qu'ils se sont imposée afin que leur race ne soit pas considérée par les peuples au niveau ignominieux prêché par Lord Beaverbrook[45].

Comme nous l'avons déjà souligné, William Maxwell Aitken, un Canadien de naissance qui accéda à la Chambre des lords en 1917 sous le nom de lord Beaverbrook, avait été « témoin oculaire du Canada » au front, au début de la guerre. La même année, il fit l'acquisition du *London Daily Express*, avant de devenir un influent propriétaire de journaux en Grande-Bretagne. Au fur et à mesure que la guerre progressa, il se fit une réputation de plus en plus mauvaise auprès de la gent militaire du Canada français en Europe. En novembre 1917, le lieutenant-colonel Tremblay écrivait:

> Lord Beaverbrook est l'âme de la campagne odieuse qui se fait à l'heure actuelle sur le dos de notre race. Ses articles sont d'une violence inouïe.

> Tous les jours il dépeint les Canadiens français sous les couleurs les plus sombres. L'acte de Judas est moins traître que celui des Canadiens-Français. Nous sommes plus que des « slackers »[46], nous sommes des lâches, etc. [...] La campagne de Beaverbrook tend à isoler complètement les Canadiens-Français et à les faire considérer par les peuples alliés dans le même sens que les chrétiens considèrent Judas; cette campagne se poursuit jusqu'en France par l'entremise du Daily Mail, édition continentale[47].

Dans ce contexte, une rencontre fortuite entre les deux hommes, à Londres, le 27 novembre 1917, ne pouvait manquer de piquant. Tremblay rapporte que Beaverbrook l'accosta et qu'il reconnut celui-ci, même s'il ne l'avait jamais rencontré auparavant. La « conversation » improvisée eut lieu à la sortie de Tremblay du bureau du ministre des Forces militaires du Canada au Royaume-Uni, sir George Perley. Voici comment l'officier supérieur la décrivit dans son journal:

> — Comment ça va au front? demanda Beaverbrook.
> — Désolé, mais je ne vous connais pas, répondit Tremblay.
> — Comment êtes-vous traité au front?
> — Désolé. Vous faites erreur. Je ne vous connais pas.
> — Mon nom est Lord Beaverbrook Max Aitken.
> — Mon nom est Lieut. Col. Tremblay, commandant du 22e bataillon CANADIEN-FRANÇAIS.
> — Que pensez-vous des articles de la presse britannique sur la province de Québec?
> — Je suis un soldat et je n'ai rien à dire sur le sujet.
> — Est-ce que vos hommes les désapprouvent?
> — Ils n'auraient pas de cœur s'ils ne le faisaient pas.
> — Je conseillerai à mon ami qui écrit ces articles d'être moins violent.
> — Je lui conseillerais d'éviter le 22e bataillon dont les hommes combattent côte à côte avec les Tommies[48] britanniques et meurent chaque jour pour la cause. La vile campagne que votre ami mène dans la presse britannique contre les Canadiens-Français déplaît beaucoup à chacun d'entre nous. Votre ami n'a aucune conscience ni aucune idée du *fair play* britannique.
> — Je lui dirai d'être plus conciliant.
> — Dites-lui de se la fermer.
> — Bonjour.
> — Bonjour[49].

On ne peut douter que Tremblay ait été un homme déterminé à défendre l'honneur de son unité et le groupe ethnique dont il faisait partie. Il était donc d'autant plus désireux de le voir lancer à l'assaut et de le voir s'illustrer. Ainsi, à Courcelette, il demanda qu'on confiât l'attaque à son bataillon[50]. Ses hommes et lui, dit-il, étaient déterminés à prouver « que les « Canayens » [n'étaient] pas des « slackers » [des paresseux][51] ». Il avertit ses hommes, peu de temps avant la bataille, que « ce village, nous allons le prendre, et quand nous l'aurons pris, nous [le garderons] jusqu'au dernier homme.

C'est notre première grande attaque; il faut qu'elle soit un succès pour l'honneur de tous les Canadiens français que nous représentons en France[52] ». Comme on le sait, ses hommes répondirent avec une grande ferveur à ses exhortations. D'ailleurs il en était très fier. « L'attaque a été faite dans les conditions les moins favorables. Si elle a été un succès, c'est entièrement dû à l'ardeur, à la persévérance et à la ténacité [de mes] hommes. Rien ne pouvait les arrêter, ils ont été sublimes[53]. » Évidemment la bataille avait coûté cher, mais « nous nous consolons en pensant que ces sacrifices ne sont pas faits en vain, que notre nationalité en bénéficiera un jour[54] ». Quelques semaines plus tard, Tremblay, hospitalisé à Londres, lisait avec beaucoup d'émotion les rapports de la bataille publiés dans les journaux anglais. Il constatait avec fierté qu'ils « [chantaient] les louanges du 22e » et que les exploits de son unité étaient classés « parmi les plus brillants accomplis sur la Somme[55] ».

Cette magnifique victoire établit la réputation du 22e bataillon du point de vue militaire. Personne désormais ne pouvait mettre en doute la valeur de l'unité d'infanterie canadienne-française au combat. Mais il fallait rester vigilant et ne pas s'asseoir sur ses lauriers. Il fallait continuer de lutter et de se battre avec bravoure. Pour Tremblay, une seule grande victoire n'était pas suffisante. Il voulait voir son bataillon réaliser d'autres exploits et manifester de nouveau sa valeur. Il ne put donc cacher son impatience parfois de le voir lancé dans la mêlée; en d'autres occasions, il ne put s'empêcher de regretter les circonstances qui empêchaient son bataillon de se lancer à l'assaut contre l'ennemi. À Vimy, par exemple, les succès que le bataillon avait obtenus à Courcelette jouèrent contre lui. L'unité dut se contenter d'effectuer des opérations de nettoyage, parce que le commandant de la 5e brigade voulut donner une chance aux autres bataillons de montrer ce dont ils étaient capables. Or, les plans primitifs prévoyaient un rôle plus glorieux pour le 22e. Le lieutenant-colonel Tremblay accepta à regret les nouvelles dispositions qui allaient empêcher son unité « d'ajouter de nouveaux lauriers à l'épopée de [son] unité[56] ».

En avril 1917, une attaque était prévue contre le village d'Acheville et Tremblay était très heureux: son bataillon devait se charger de l'attaque. « Nous sommes bien déterminés à le prendre et à le garder », écrivait-il alors. Finalement l'attaque n'eut pas lieu[57]. Le 1er novembre 1917, son désappointement fut grand d'apprendre que son bataillon devrait se contenter de rester en réserve à Passchendaele, alors qu'il devait participer à l'attaque, selon les plans discutés les jours précédents. Il ne put s'empêcher de noter dans son journal que, le 22e en réserve, cela signifiait que ses hommes et lui allaient relever les troupes d'assaut, « une fois la bataille finie, et [qu'ils allaient se faire] bombarder durement en tenant les tranchées après l'attaque[58] ». Plus tard, le 5 août 1918, le lieutenant-colonel Tremblay se montra fort mécontent de la place qu'on avait décidé de confier au 22e bataillon, lors de la bataille d'Amiens.

> Je [me suis rendu] à la brigade, cet après-midi, rencontrer le général [commandant] afin de protester énergiquement sur [*sic*] le rôle qu'il nous fait jouer lors de la prochaine attaque [...]. Il est en réserve alors que nous devrions être à l'attaque. Je fais remarquer au général que mon bataillon a été choisi pour attaquer seulement dans les conditions les plus difficiles alors que les chances de réussir étaient petites, mais que quand il s'agit d'une attaque bien organisée où le succès est assuré [...] nous sommes en réserve. Alors si nous sommes appelés à attaquer nous le ferons dans des conditions très désavantageuses puisque l'attaque se fera à quelques minutes d'avis, sans les préparatifs nécessaires avec de petites chances de succès et avec de grandes pertes[59].

Même si le 22e bataillon était une unité canadienne-française, les ordres, oraux et écrits, étaient donnés en anglais. Durant la période d'entraînement, l'unité prépara ses ordres quotidiens régimentaires en français. À part cette exception, tous les documents officiels furent rédigés en anglais: ordres quotidiens, ordres d'opération, journal de guerre, etc. Quant aux ordres oraux, il n'y a aucun doute qu'ils étaient donnés eux aussi en anglais. Les Français qui assistèrent au débarquement du bataillon, à Boulogne, en septembre 1915, ne purent cacher leur perplexité devant l'arrivée en sol français d'une troupe anglaise, où les commandements étaient donnés en anglais mais dont les officiers et les hommes parlaient français[60].

Mais le bataillon n'en garda pas moins son caractère particulier, durant toute la guerre. Il eut à subir en conséquence une pression supplémentaire qui n'affecta pas les autres unités du CAC, mais qui lui servit de stimulant. Selon Corneloup,

> aucun bataillon n'eut tant de renommée, ne fut plus surveillé, ne fut plus critiqué [...]. Ils le savaient tous, ces braves, que des yeux louches épiaient leurs moindres actes; que les moindres imprudences seraient commentées, agrandies, falsifiées. Jeté dans l'armée britannique sur le même pied d'égalité mais à la considération des remarques que l'armée française pourrait faire à un régiment anglais perdu dans ses rangs, que fut-il advenu si un simple fléchissement, une simple erreur, une calamité fatale eussent glissé dans ses cadres? Hélas! une brigade, une division même eut [*sic*] été excusée par la force des choses: le 22ième eut [*sic*] été blâmé, réprimandé, disgracié, parce que, sur sept millions de soldats anglais, il était le seul de langue française[61].

On peut réagir de façon diverse devant ce témoignage. On aurait tort cependant de le rejeter du revers de la main sans autre forme de procès. Son auteur, en effet, laisse voir une inquiétude qui fut certes partagée à des degrés divers par d'autres membres du bataillon. D'ailleurs, des membres de l'unité ne manquaient pas de recourir à la manière forte pour faire respecter leur bataillon, comme ce vieux soldat — un dur à cuire qui avait au fond bon cœur et qui avait prouvé à plusieurs reprises qu'il était prêt à se faire tuer pour son unité — qui assomma de ses poings trois policiers militaires anglais qui insultaient le 22e bataillon[62].

Il ne fait donc pas de doute, à notre avis, que, dans le cas des hommes du 22e bataillon, la langue a compliqué les conditions de vie qui étaient pourtant déjà dures, pénibles, infernales même. Et il y avait l'ennemi en face qu'il fallait combattre et qui en faisait endurer beaucoup à chacun. On peut donc légitimement se demander comment les soldats du 22e bataillon réagirent face à lui, et quelle image ils s'en firent. La documentation sur le sujet est pour ainsi dire inexistante et il est donc impossible de donner une réponse qui aille au cœur du problème et qui soit appuyée sur les sources. Il ne fait aucun doute cependant que l'attitude et les sentiments de la majorité des hommes durent varier suivant les circonstances. L'attitude du lieutenant-colonel Tremblay, en tout cas, paraît avoir été exemplaire. Une entrée dans son journal nous renseigne là-dessus tant sur lui que sur les exigences parfois inhumaines de la guerre pour les combattants. La scène se déroula, le 15 août 1917, le jour du déclenchement de l'attaque contre la cote 70.

> Je causais avec quelqu'un au milieu des ruines de cité St-Laurent. Tout [près] de nous, [se trouvait] un prisonnier boche à l'air très abattu; il n'était pas encore revenu de l'état dans lequel notre bombardement l'avait rendu. Tout à coup, à travers la fumée et les débris de toute sorte, nous voyons passer [près] de nous en ouragan un de nos hommes chargeant furieusement le Boche à la baïonnette. Nous avons juste le temps de l'arrêter avant qu'il n'expédie le boche dans un autre monde. C'est un homme de la compagnie « D » qui fait du « mopping ». Je lui fais remarquer que la bataille pour nous est terminée, que ce Boche s'est rendu, et que c'est commettre un meurtre que de le tuer. Il me regarde avec surprise car il ne nous avait pas vus. Son regard se promène de moi au Boche qui a les mains en l'air. Sa baïonnette est très [proche] du ventre du Boche qui tremble comme une feuille et regarde sans voir. Après une courte hésitation, l'attitude menaçante de mon homme change; à travers ses sanglots il m'apprend que c'est la première bataille à laquelle il prend part, qu'il a cherché les Boches partout et qu'il n'en a pas tués encore. Je lui demande son âge. Il a 16 ans. Je le console du mieux que je peux le retournant ensuite à son peloton tandis que le Boche s'est affaissé dans la tranchée. Le pauvre diable, il l'a rasé belle[63].

Dans le contexte difficile de la guerre, tout pouvait se produire, et chaque soldat devait faire preuve d'une grande capacité d'adaptation aux circonstances, aux événements et aux hommes. Il n'y a aucun doute qu'ils y parvinrent presque tous. Seule une minorité chercha à échapper à l'existence terrible qui était le lot quotidien du soldat, en se donnant la mort ou en s'infligeant des blessures. Quant à la conduite collective du bataillon, Desmond Morton en a dressé un portrait succinct mais beau:

> Il est facile de démontrer, que les Canadiens français ont eu à prouver leur loyauté et qu'ils l'ont fait brillamment. Leur conduite à Courcelette, à la tranchée Regina et à Chérisy, où chaque officier du 22e bataillon fut tué ou blessé, devrait constituer un témoignage suffisamment éloquent[64].

Des soldats du 22e bataillon donnent à boire à des prisonniers allemands après la bataille de Courcelette (Archives publiques du Canada, C96603)

Les consolations étaient rares. Il y eut bien les « marraines de guerre », durant un certain temps. Chaque membre du bataillon pouvait compter sur l'encouragement d'une Française qui correspondait avec lui. Cette initiative venait du journal *le Cri* de Paris, qui en avait fait la suggestion dans ses pages, peu après l'arrivée du 22e bataillon en France[65]. Mais les contacts perdirent vite de leur intensité et de leur chaleur[66]. Le colonel Tremblay, par exemple, eut la « chance » de rencontrer sa marraine, lors d'un séjour à Paris. Il en éprouva un tel désenchantement qu'il n'eut probablement guère envie de garder contact avec elle par la suite.

> Je m'étais imaginé rencontrer une jolie, charmante et jeune personne et j'ai trouvé une marraine de soixante ans qu'une bonne [traîne] dans une petite voiture parce qu'elle ne peut plus marcher. Boyer trouve la chose amusante; il a bien failli sortir par la fenêtre[67]!

Mais des incidents drôles comme celui-là, il y en eut aussi au front. L'humour constitue une arme essentielle pour permettre à l'homme de surmonter l'adversité. Malheureusement l'histoire n'a pas gardé trace de ces moments où le rire faisait fonction de thérapie, le journal du lieutenant-colonel Tremblay excepté. On y trouve rapportés quelques rares incidents qui font contraste avec l'aspect lugubre de la guerre. Ainsi, une nuit où il faisait très noir, le bataillon creusait des tranchées; une fusée éclaira le terrain tout à

Deux prisonniers allemands se reposent après la capture de la crête de Vimy par les Canadiens (Régie du Royal 22e Régiment)

coup et chacun risquait d'être touché par une balle à n'importe quel moment, quand un homme, en apercevant le major Tremblay, brisa un silence presque solennel, en disant:

> « Major, y aura-t-y du cacao ce soir? » Les piques et les pelles [tombèrent], raconte Tremblay. Moi je [pris] ma canne, et un fou rire formidable [éclata]. Après un bon cinq minutes j'avais tellement ri que j'en étais malade. La remarque a été faite d'une manière tellement drôle que j'en ris encore en écrivant ces mémoires. J'ai immédiatement arrêté les travaux, je sentais que tout le monde était joyeux. C'est extraordinaire l'effet que peut avoir un bon mot[68].

Tremblay rapporte aussi le cas du soldat qui, après avoir rempli un tas de poches de terre, alla avertir son lieutenant qu'il n'y avait plus de terre[69]! Un autre, occupé à la même besogne, s'informa auprès de son officier du temps que cela allait prendre pour empocher la Belgique. « Nos hommes, écrivait Tremblay, sont remplis d'esprit, ce qui nous aide à supporter cette existence [qui est la nôtre][70]. » Il arrivait aussi qu'un homme prit une initiative empreinte de bravoure et non dénuée d'humour. Le 1er janvier 1916, le soldat Brunelle, traversa le *no man's land* en plein jour, pour aller causer quelques instants avec les soldats ennemis qui se trouvaient en face de son poste d'observation. Il rapporta des écussons qui permirent d'identifier les troupes qui se trouvaient à cet endroit et il profita de sa « visite », pour étudier le terrain occupé par l'ennemi. « Brunelle, rapporte Tremblay, a été très hardi; il [a agi] dans un bon but. Cependant il est sous arrêt ce soir, il lui fallait une autorisation[71]. » La musique aurait pu elle aussi contribuer à détendre les hommes. Mais c'est seulement le 1er juin 1918 que le

lieutenant-colonel Temblay parvint finalement à obtenir une fanfare pour son bataillon, après « [avoir fait] des pieds et des mains ». L'arrivée de ces musiciens eut d'heureuses conséquences. « L'influence de la musique sur le moral des hommes est extraordinaire, écrivit-il. Elle nous fait vite oublier les misères de la vie de tranchée qui tend à nous rendre neurasthéniques[72]. »

Dans un contexte aussi difficile que celui que nous avons essayé de décrire, la femme, absente, devenait omniprésente à certains moments. Le 21 septembre 1918, le brigadier-général Tremblay passa la journée à visiter les tranchées occupées par les bataillons de sa brigade.

> Rien d'extraordinaire, sinon que presque toutes nos tranchées portent le nom des actrices les plus populaires en Angleterre. J'ai visité aujourd'hui Peggy, Gaby, Gladdys, Doris, Dorothy. Espérons que ces tranchées nous porteront bonheur... Les « dugouts » sont remplis de photos de ces fameuses actrices, dans leurs poses les plus populaires, ce sont des reines muettes qui se font faire la cour par les centaines d'hommes qui se succèdent sans interruption jour et nuit. La critique est parfois très amusante, règle générale c'est le plus simple poilu qui trouve la meilleure. Il y en a pour tous les goûts ; de la plus blonde à la plus brune. Quelle satisfaction à la vanité de ces femmes, si elles voyaient l'émoi qu'elles causent. Bah ! nous sommes tous des fous !!! Le premier obus des Allemands qui éclate près de nous nous fait vite oublier nos illusions[73].

Le soldat trouvait un grand plaisir à pouvoir regarder et admirer la jeune fille qu'il croisait par hasard sur la route d'un village ou dans un

Un soldat retiré du front aide une jeune fille à la récolte (Régie du Royal 22e Régiment)

champ, un jour de repos, alors qu'il profitait de ses heures libres pour se détendre et essayer d'oublier son sort de soldat pour quelques instants. En juin 1917, le bataillon profita exceptionnellement d'un congé de trois semaines hors du front.

> Les hommes sont cantonnés [en] majorité dans des granges [et couchent] sur de la paille. Les officiers [habitent] dans des maisons [et couchent] dans des lits. Quel luxe! On sent que tout le monde est heureux, et il fait tellement beau. Nous sommes [en] pleine campagne et jouissons de la plus grande tranquillité [...]. Les jeunes femmes et les jeunes filles sont très recherchées. Elles sont presque toutes très laides. Cependant nous sommes aveugles [et] les trouvons très bien. Elles nous rappellent de si bons souvenirs. Ne reverra-t-on jamais le pays!!! C'est très amusant de voir l'empressement de tous ces hommes à vouloir rendre service, se rendre utiles à nos cousines de France, attraper un regard, un sourire, [...] Ils sont comme le chien fidèle qui regarde son maître, prêt à tout faire pour lui prouver son attachement. Ces sentiments sont bien compréhensibles car ces hommes ont vécu une [guerre] qui n'est pas humaine et le contraste est tellement grand[74].

Chaque homme individuellement aurait pu raconter mille et une anecdotes au sujet de son service au front. L'histoire collective du bataillon ne fut pas elle non plus dénuée d'incidents, en dehors des affrontements dans lesquels l'unité fut engagée. Évidemment peu d'entre eux sont parvenus jusqu'à nous. Mais le colonel Tremblay en a rapporté quelques-uns dans son journal. Ils donnent au moins une idée des problèmes que l'unité rencontra. Ainsi il arriva que le bataillon se vit forcé de se montrer encore plus laborieux que de coutume, parce que l'unité précédente avait laissé les tranchées dans un piteux état. « Nos hommes, écrit Tremblay, travaillent comme des anges si le 2...e pouvait seulement en faire la moitié autant[75]. » Plus loin il rapporte que le 2...e bataillon (une unité différente de la précédente) « s'est fait royalement engueuler par sa brigade pour le peu d'ouvrage qu'il [avait] fait[76] ». On accusa aussi un jour le 22e bataillon d'avoir reculé au front et d'avoir abandonné des tranchées sur le mont Sorrel. Le lieutenant-colonel Tremblay dut intervenir auprès des généraux commandant la 5e brigade, la 2e division et le CAC, pour faire taire ces rumeurs. Finalement, il informa son supérieur que « [ses] hommes étaient déterminés [à] casser la tête à la première personne qui [allait] prétendre [qu'ils avaient] perdu des tranchées[77] ». Plus tard, le bataillon rencontra des difficultés à se faire relever par une unité britannique. Encore là, Tremblay dut intervenir. « L'insouciance et l'ignorance de ces gens-là, rapportait-il ce jour-là, sont inconcevables[78]. » Plus loin, dans son journal, Tremblay s'en prit à un officier d'état-major britannique qui avait refusé l'offre du commandant du 22e bataillon d'utiliser ce dernier pour dégager ses troupes d'assaut qui étaient encerclées par l'ennemi. « Son égoïsme, écrit-il, est renversant. Il veut que sa division seule prenne Lens si possible, afin d'en avoir tout le crédit. Le pauvre imbécile ne réalise pas que les hommes de sa division sont exténués et qu'il en reste peu[79]. »

Devant les difficultés variées de la vie, comment les hommes du 22e bataillon réagirent-ils? Se plièrent-ils de bonne grâce à la discipline? Manifestèrent-ils un mauvais état d'esprit? Quelles infractions furent les plus fréquentes? Combien de soldats se rendirent-ils coupables de désertion pour échapper à une vie pénible, terrible même, qu'aucun d'entre eux n'avait certes imaginé au moment de son enrôlement? C'est ce que nous essaierons de voir dans le prochain chapitre.

N O T E S

1. Le lecteur trouvera en bibliographie la description complète de ces ouvrages, déjà cités dans des chapitres précédents. Par ailleurs, nous laisserons de côté ici la petite brochure du caporal Adalard Audette intitulée *A Few Verses and a Brief History of the Canadians on the Somme and Vimy Ridge in the 1914 — World War — 1918*, s.l., n.é., n.d., 32 p., parce qu'elle n'apporte rien au sujet.
2. Dans un document postérieur à son enrôlement et dont il sera question au prochain chapitre, Corneloup se dit journaliste.
3. La Médaille de conduite distinguée (Distinguished Conduct Medal) a été instituée le 4 décembre 1854, pour récompenser les sergents, les caporaux et les soldats pour leur conduite distinguée. Cette décoration a préséance sur la Médaille militaire. Voir ABBOTT et TAMPLIN, *British Gallantry Awards*, pp. 78-100.
4. CNDP, dossier du CEC de Claudius Corneloup.
5. CNDP, dossier du CEC d'Arthur-Joseph Lapointe; Lapointe, *Souvenirs et impressions de ma vie de soldat*.
6. Joseph CHABALLE, « Croquis du 22e », *le Canada*, 31 mars 1934 — 19 août 1935.
7. *Id.*, *Histoire du 22e bataillon canadien-français* [...].
8. Nous tenons à remercier Mme Pauline Vanier et le capitaine R. Daigle, alors adjudant de la Régie du Royal 22e Régiment, de nous avoir autorisé à consulter ces documents.
9. Charles-Marie Boissonnault a cité des extraits de sa correspondance dans *Histoire politico-militaire des Canadiens-français (1763-1945)*, p. 227.
10. On trouve des extraits des manuscrits de Languedoc et de Streun dans l'*Histoire du 22e bataillon canadien-français* de Chaballe, aux pages 65 et 114.
11. BOISSONNAULT, *op. cit.*, p. 227.
12. CORNELOUP, *l'Épopée du vingt-deuxième*, p. 65. Nous ignorons le nombre exact de jours de congé dont les officiers bénéficiaient, bien que nous sachions qu'il était plus élevé et devait varier selon le grade de chacun.
13. *Ibid.*, pp. 28-29.
14. Journal du brigadier-général Tremblay, 16 octobre 1915.
15. *Ibid.*, 24 février 1918.
16. APC, Fonds Vanier, MG 32, A2, vol. 84, journal du major Vanier, 6 octobre 1915.
17. CORNELOUP, *l'Épopée du vingt-deuxième*, p. 30.
18. APC, RG 9 III C3, vol. 4120, dossier n° 3, chemise n° 11, 22nd (French-Canadian) Battalion Routine Order, 10 février 1918.
19. CHABALLE, *Histoire du 22e bataillon canadien-français* [...], p. 64.
20. *Ibid.*, pp. 63-64.
21. Journal du brigadier-général Tremblay, 29 octobre 1915. Afin de faciliter la lecture des citations que nous présentons de ce document, nous avons corrigé, sans en faire mention, les fautes de grammaire et de ponctuation qui apparaissaient ici et là.
22. LAPOINTE, *Souvenirs et impressions* [...], 17 mai 1917.
23. Journal du brigadier général Tremblay, 8 mai 1916.
24. *Ibid.*, 10 novembre 1917.
25. CORNELOUP, *l'Épopée du vingt-deuxième*, pp. 53-54.

26. Le lieutenant-colonel Tremblay parle ici du sergent Joseph-Rodrigue Casgrain qui s'était engagé dans le 22e bataillon, le 22 octobre 1914. Né à Montréal, le 29 août 1876, Casgrain était marié au moment de son enrôlement. Il exerçait le métier de pharmacien. Récipiendaire, le 14 novembre 1916, de la Médaille de conduite distinguée pour sa bravoure insigne au front, il obtint une commission d'officier, le 11 août 1918. L'un des premiers à s'enrôler dans le 22e bataillon, il y demeura jusqu'à la fin. Démobilisé le 4 juillet 1919, il mourut moins de six ans plus tard, le 29 mai 1925.
27. C'est à Saint-Cloud, en banlieue de Paris, donc hors de la zone des combats, que se trouvaient les hôpitaux généraux canadiens-français nos 6 et 8.
28. Journal du brigadier-général Tremblay, 8 juin 1916.
29. LAPOINTE, *Souvenirs et impressions* [...], 5 juillet 1917.
30. Journal du brigadier-général Tremblay, 11 novembre 1917.
31. *Ibid.*, 29 et 30 avril 1917.
32. LAPOINTE, *op. cit.*, 12 avril 1918.
33. Il s'agit certainement du major intérimaire Joseph-John-Horace Roy qui s'était enrôlé à Québec, comme lieutenant, dans le 57e bataillon, le 19 mai 1915. Né à Québec, le 26 novembre 1892, cet arpenteur de métier s'était mérité la Croix militaire, le 4 février 1918, et se vit décerner une première agrafe à sa décoration, le 16 septembre suivant, et une deuxième, le 11 janvier 1919. Il fut blessé à trois reprises, durant la guerre. Voir CNDP, dossier du CEC du capitaine John-Horace Roy.
34. LAPOINTE, *Souvenirs et impressions* [...], 12 avril 1918.
35. Anglicisme utilisé pour désigner la « corvée ».
36. Nous reviendrons sur le sujet des exécutions au chapitre suivant.
37. LAPOINTE, *Souvenirs et impressions* [...], 18 mai 1918.
38. Journal du brigadier-général Tremblay, 8 avril 1916.
39. *Ibid.*, 17 juillet 1916. Tremblay fait allusion ici au sergent Edmond Lavoie qui s'était joint au 22e bataillon, à Monréal, le 31 octobre 1914. Né à Québec le 18 juillet 1871, Lavoie était marié et manœuvre de son métier, quand il avait répondu à l'appel aux armes lancé par les organisateurs du bataillon canadien-français. Il devait mourir des suites de ses blessures le 13 mars 1916.
40. *Ibid.*, 21 août 1916.
41. *Ibid.*, 25 août 1916.
42. CORNELOUP, *l'Épopée du vingt-deuxième*, p. 65.
43. Journal du brigadier-général Tremblay, 22 septembre 1915.
44. *Ibid.*, 26 février 1916.
45. *Ibid.*, 1er janvier 1918.
46. Des « slackers », c'est-à-dire des hommes qui lâchent, qui abandonnent leur tâche avant la fin et qui en même temps laissent tomber leurs camarades.
47. *Ibid.*, 27 novembre 1917.
48. En Grande-Bretagne, Tommy Atkins représente le simple soldat dans l'esprit populaire. D'où le surnom de « Tommy » employé pour le désigner.
49. Le lieutenant-colonel Tremblay a tenu son journal en français, mais il a rapporté ce dialogue en anglais. Nous ignorons le nom de l'ami de Beaverbrook auquel ce dernier fait allusion ici. Voir journal du brigadier-général Tremblay, 27 novembre 1917.
50. *Ibid.*, 15 septembre 1916.
51. *Ibid.*
52. *Ibid.*
53. *Ibid.*, 18 septembre 1916.
54. *Ibid.*
55. *Ibid.*, 12 octobre 1916.
56. *Ibid.*, 27 mars 1917.
57. *Ibid.*, 18 avril 1917.
58. *Ibid.*, 1er novembre 1917.
59. *Ibid.*, 5 août 1918.

60. CHABALLE, *Histoire du 22e bataillon canadien-français* [...], p. 48.
61. CORNELOUP, *l'Épopée du vingt-deuxième*, pp. 33-34.
62. Journal du brigadier-général Tremblay, 2-16 janvier 1918.
63. *Ibid.*, 15 août 1917.
64. MORTON, « The Limits of Loyalty [...] », p. 83.
65. *Ibid.*, 31 décembre 1915.
66. CORNELOUP, *op. cit.*, p. 66.
67. Journal du brigadier-général Tremblay, 17 janvier 1916.
68. *Ibid.*, 16 novembre 1915.
69. *Ibid.*
70. *Ibid.*
71. *Ibid.*, 1er janvier 1916.
72. *Ibid.*, 1er juin 1918.
73. *Ibid.*, 21 septembre 1918.
74. *Ibid.*, 2 juin 1917.
75. *Ibid.*, 20 février 1916.
76. *Ibid.*, 14 mai 1916.
77. *Ibid.*, 17 juillet 1917.
78. *Ibid.*, 5 juin 1917.
79. *Ibid.*, 1er juillet 1917.

CHAPITRE VIII

Discipline et leadership

TRÈS AGITÉE, la vie au front était donc marquée au sceau d'une grande insécurité et de beaucoup d'angoisse. Dans ce contexte, la discipline prenait une importance primordiale si on voulait gagner la guerre. En revanche, certains combattants pouvaient être poussés à transgresser les règles, même les plus fondamentales. Or, la discipline militaire est un sujet auquel les historiens militaires, tout occupés à reconstituer la stratégie et la tactique, s'intéressent généralement peu. Nous lui avons accordé notre attention pour les raisons suivantes: d'abord, le sujet touche à l'histoire sociale; ensuite, cinq hommes du 22e bataillon ont été exécutés pendant la Première Guerre mondiale. Nous avons voulu savoir pourquoi.

S'appuyant sur un rapport préparé au Service historique de la Défense nationale, en 1959, C. P. Stacey, le premier, avait mentionné l'exécution de 26 Canadiens (en réalité, il y en eut plutôt 25) durant ce conflit[1]. Puis, Desmond Morton put consulter un dossier du Ministère sur le sujet, dossier qui servit de base à l'article qu'il publia en 1972 sous le titre « The Supreme Penalty: Canadian Deaths by Firing Squad in the First World War[2] ». L'historien torontois révélait que le nom de sept des soldats exécutés portait à croire qu'ils étaient canadiens-français, et que cinq d'entre eux appartenaient au 22e bataillon. Dans le premier cas, il s'agissait d'une surreprésentation considérable, puisque les francophones passés par les armes constituaient 28% de l'ensemble des soldats canadiens qui ont subi un tel sort. Dans le deuxième cas, le 22e bataillon était la seule unité dont plus d'un homme avait été exécuté, mis à part le 3e bataillon qui en avait perdu deux. On peut recourir à deux hypothèses particulièrement séduisantes pour expliquer cette situation: les Canadiens français auraient été traités injustement à cause de leur langue et le bataillon aurait eu à faire face à des problèmes disciplinaires graves qui auraient rendu ces exécutions nécessaires, aux yeux des autorités militaires. Telle est la genèse de ce chapitre.

D'une part, nous avions accès aux documents qui permettraient de vérifier le bien-fondé de la deuxième hypothèse, puis de tenter une certaine analyse de la première. D'autre part, nous avons cru que la vérité, même déplaisante dans l'éventualité où nos recherches aboutiraient à des découvertes désagréables, valait mieux que le doute.

LES PROPOS DU LIEUTENANT-COLONEL TREMBLAY

L'hypothèse relative aux problèmes disciplinaires est facile à vérifier. On dispose en effet, à ce sujet, de divers témoignages, dont celui du lieutenant-colonel Tremblay lui-même. De l'aveu du commandant du 22e bataillon, la discipline au sein de l'unité canadienne-française a laissé à désirer à certains moments. Aucune difficulté majeure ne semble s'être posée durant la première année que le bataillon a passée au front. En tout cas, le lieutenant-colonel Tremblay ne fit nulle allusion à cette question dans son journal durant cette période. Il en fut autrement l'année suivante. Ainsi, le 1er novembre 1916, Tremblay, en convalescence à Londres, rencontra le commandant intérimaire du bataillon, le major Dubuc. La bataille de Courcelette et la tranchée Regina avaient entraîné des pertes considérables, comme on l'a vu[3]. En conséquence, l'unité dut accueillir 220 hommes et officiers en renfort, en septembre, et 380, en octobre 1916[4]. Transféré de la Somme après la tragédie de la tranchée Regina, le bataillon se trouvait depuis le 15 octobre dans le secteur charbonnier de Bully-Grenay et de la Fosse 10, secteur calme, mais pernicieux pour l'esprit du bataillon, selon Tremblay.

> Un grand nombre de femmes sont très légères et causent beaucoup d'ennuis [du point de vue de] la discipline [...] Le nouveau bataillon a dans ses cadres un trop grand nombre d'hommes plutôt dégénérés, qui n'ont pas l'esprit de corps que nous avions développé chez nos hommes jusqu'à Courcelette. Enfin Dubuc m'assure que la situation s'améliore, que graduellement le bataillon [redeviendra] ce qu'il était[5].

Pourtant, deux mois plus tard, Tremblay notait: « Il y a beaucoup d'absences sans permission au 22e et le Général Turner est anxieux que je retourne en France au plus vite[6]. » C'était chose faite, le 14 février. Deux semaines plus tard, le 2 mars, le lieutenant-colonel Tremblay passait à l'action. Constatant que « l'esprit de corps si remarquable au 22e bataillon avant la Somme [n'existait plus][7] », il décida de le ressusciter. Il commença par effectuer une inspection minutieuse du bataillon à l'issue de laquelle il émit des instructions sévères sur la tenue, la discipline, l'équipement, les absences sans permission. Puis, le lendemain, il réunit ses officiers, pour leur rappeler leur devoir et leur donner des directives très fermes, destinées à remédier à « l'état pitoyable du bataillon[8] », la discipline laissant à désirer. Elle était « très mauvaise », selon l'expression même du commandant du 22e bataillon[9]. Il ne revint jamais plus sur la question dans son journal. Quelques mois plus tard, au contraire, il fit part à plusieurs reprises de sa satisfaction devant

l'état de son unité. Ainsi, le 3 juillet 1917, il constatait que ses hommes en service dans le secteur de Lens étaient « de la plus belle humeur[10] ». Puis, la veille de la bataille de la cote 70, il notait que le moral de sa troupe ne pouvait être meilleur[11]. Trois mois après, à Passchendaele, il faisait une observation analogue. Selon lui, en effet, « le moral [restait] bon, quoique les conditions [étaient] des plus déprimantes[12] ».

Selon le journal de Tremblay, donc, le bataillon aurait connu une période particulièrement difficile et délicate après la bataille de Courcelette. Puis, à l'été de 1917, les choses seraient revenues à la normale : le bataillon aurait retrouvé son esprit de corps et son désir de vaincre. Qu'en fut-il vraiment ? C'est ce que nous essaierons de voir dans ce chapitre, à partir de la compilation systématique des infractions qui parurent dans la deuxième partie des ordres quotidiens du bataillon et du dépouillement séparé des cours martiales mentionnées dans le document et qui jugèrent les soldats accusés des infractions les plus graves.

LES INFRACTIONS MINEURES

Les délits compilés, il restait à les classifier, tâche délicate pour les raisons suivantes. D'abord, les ordres quotidiens n'indiquent pas l'article de la loi en vertu duquel un accusé a été jugé coupable. Ensuite, il est souvent hasardeux, impossible même en de nombreux cas, de déduire l'article pertinent à partir de la formulation du jugement. En outre, les infractions multiples compliquent l'opération. Pour obvier à ces difficultés, nous avons procédé comme suit. D'abord, nous avons distingué les infractions jugées par les cours martiales des infractions mineures dont le jugement incombait au commandant du bataillon et qu'il pouvait déléguer à ses officiers. Ensuite, nous avons considéré les infractions individuellement. Il s'agissait là du meilleur moyen d'effectuer un regroupement clair et logique. Enfin, nous avons fait une classification pragmatique, basée sur la nature des infractions plutôt que sur leur gravité. Pour ce faire, il aurait fallu disposer de renseignements que ne fournissent ni les ordres quotidiens ni les dossiers du personnel du CEC. Quant à l'examen des punitions décernées, il présentait trop d'embûches pour le temps qu'il aurait nécessité. Nous avons en plus la très nette impression que les résultats auraient été plus qu'aléatoires. Notre étude de la discipline dans le 22e bataillon n'a donc pas de prétentions juridiques, à cause surtout de ces limites indépendantes de notre volonté. Elle nous permettra malgré tout de connaître la nature des problèmes qui se sont posés et l'ampleur relative que certains ont pu atteindre, selon les années.

Nous avons établi nos statistiques pour les périodes suivantes : 1er octobre 1915 — 30 septembre 1916 ; 1er octobre 1916 — 30 septembre 1917 ; 1er octobre 1917 — 31 octobre 1918. Nous avons ainsi éliminé les mois de septembre 1915 et de novembre 1918, mois d'arrivée du 22e bataillon au front et mois de la cessation des hostilités. Nous voulions, en effet, pouvoir établir des moyennes mensuelles, et ces deux mois auraient enlevé leur

sens aux statistiques que nous avions préparées, parce que, dans les deux cas, le bataillon ne passa qu'un nombre restreint de jours sur le champ de bataille. De plus, pour des raisons évidentes, ces journées furent marquées d'un caractère très particulier, de sorte que nous avons relevé seulement une infraction durant celles de septembre 1915 et cinq, durant celles de novembre 1918. Ces observations cependant valent pour les infractions mineures. Quant aux délits majeurs, qui ont fait l'objet d'un jugement par une cour martiale, nous les avons étudiés plus en profondeur, parce qu'ils étaient bien peu nombreux en comparaison des autres et surtout parce que nous disposions de plus de renseignements à leur sujet.

Pendant la Première Guerre mondiale, la force expéditionnaire canadienne fut soumise à la loi militaire de la Grande-Bretagne[13]. Communément appelée *The Army Act* (44-45 Vict, c. 58), elle avait pour titre *An Act to consolidate the Army Discipline and Regulation Act, 1879, and the subsequent Acts amending the same.* Elle fut en vigueur durant toute la guerre de 1914-1918. Le texte de la loi était reproduit dans le *Manual of Military Law*, publié à Londres, en 1914 et réimprimé en 1917[14]. Le contenu de la législation, ses dispositions et son application y étaient explicités.

En vertu de la *Loi militaire*, le commandant d'une unité détenait le pouvoir discrétionnaire de rendre un non-lieu ou de laisser la justice suivre son cours, quand un accroc aux règlements était porté à sa connaissance. Dans cette éventualité, il lui revenait de traduire l'accusé en cour martiale ou, dans le cas d'un simple soldat, de juger lui-même la cause, s'il l'estimait préférable. Cependant, s'il optait pour cette procédure sommaire, il ne pouvait condamner le coupable à plus de 28 jours de détention[15]. Il n'en reste pas moins que cette disposition légale permit au commandant du 22e bataillon ou, par délégation, à un officier subalterne, de régler lui-même la majorité des infractions commises durant la période dont il est ici question. Quant aux hommes qu'il refusa de juger lui-même, le commandant de la brigade, à sa demande, forma une cour martiale générale de campagne, pour statuer sur l'offense dont l'inculpé était accusé. Il s'agissait d'un tribunal exceptionnel qui opérait de façon plus sommaire qu'une cour martiale générale, seul tribunal habilité en temps ordinaire à prononcer des verdicts de mort et de travaux forcés[16]. Une fois la sentence rendue, la procédure suivante était en vigueur, dans les cas d'arrêt de mort. Le commandant du bataillon donnait d'abord son avis à celui de la brigade qui, à son tour, faisait ses recommandations au commandant de la division. Celui-ci agissait de même ensuite à l'adresse du commandant du corps d'armée (dans ce cas-ci, le Corps d'armée canadien) qui, lui, préparait un rapport pour le commandant de l'armée à laquelle sa formation était rattachée. C'est seulement à ce niveau qu'une sentence de mort pouvait être commuée et le général commandant usa de ce pouvoir[17]. Le dossier aboutissait ensuite sur le bureau du commandant en chef des troupes britanniques, le maréchal Douglas Haig, qui prenait la décision finale et qui devait confirmer tout arrêt de mort, avant qu'il ne fût exécuté[18].

On ignore combien d'hommes et d'officiers le commandant du 22e bataillon fit passer en cour martiale, parce que les ordres quotidiens ne disent rien des acquittements, s'il y en eut. On sait toutefois que 165 cours martiales furent tenues pour juger 142 membres du 22e bataillon. Quinze d'entre eux passèrent deux fois devant une telle cour tandis qu'un autre vécut cette expérience trois fois. Quant aux infractions mineures, elles atteignirent le total de 2 475[19]. Il faut donc présumer que les infractions qui valurent à leur auteur de passer en cour martiale étaient vraiment graves, puisque seul un très petit nombre de délits firent l'objet d'un tel jugement. Le nombre d'infractions a beaucoup varié d'une année à l'autre (graphique 8). Il a atteint, en effet, le sommet de 1 037, la première année (octobre 1915 — septembre 1916), soit une moyenne de 86,4 par mois, et passa à 751 l'année suivante (octobre 1916 — septembre 1917), avec une moyenne mensuelle de 62,6. La baisse a continué l'année d'après (octobre 1917 — octobre 1918) sur une échelle plus modeste. Les infractions ont alors atteint le nombre de 687 sur une période de treize mois, soit une moyenne de 52,9, ce qui indique une diminution de près de dix par mois par rapport à la deuxième année et de 33,5 par rapport à la première année.

Durant celle-ci, le nombre d'infractions a beaucoup varié d'un mois à l'autre. De fait, dès le premier mois (octobre 1915), les infractions ont atteint un sommet qui allait rester inégalé durant tout le reste du séjour du 22e bataillon au front. En effet, 151 délits ont fait l'objet de sanctions ce mois-là. Puis viennent dans l'ordre les mois suivants: avril 1916 (124), novembre 1915 (122), décembre 1915 (117), septembre 1916 (103) et janvier 1917 (103). Le nombre d'infractions fut inférieur à 100 tous les autres mois. Comme on peut le constater, le premier trimestre du 22e bataillon au front fut le pire de toute la guerre, avec une moyenne de 130 infractions par mois, plus du double de la moyenne atteinte la deuxième et la troisième années. Il semble donc que la transition entre la vie en Angleterre et la dure réalité des tranchées, entre l'entraînement au combat et la guerre elle-même, ne s'est pas faite sans certaines difficultés. Elle a coïncidé avec le commandement du colonel Gaudet, qui quitta l'unité au mois de janvier 1916. Ce mois-là, les infractions connurent une baisse notoire; nous en avons dénombré 86. Leur diminution fut particulièrement remarquable le mois suivant: il y en eut seulement 35. Mais les délits augmentèrent de nouveau en mars. Nous en avons compté 95. La situation empira encore en avril: 124 infractions mineures furent commises. Ce mois-là, le bataillon se trouva sur la ligne de feu pour la première fois, à l'occasion de la bataille des cratères, alors que la guerre de tranchées avait été son lot jusque-là. Ce mois-là aussi, il accueillit un nombre important de renforts dans ses rangs (171), dont plus de 90% venaient du 41e bataillon[20]. Or, on connaît la réputation de cette unité, bien qu'il ne faille pas voir dans son arrivée avec le 22e bataillon une relation nécessaire de cause à effet.

La situation s'améliora beaucoup les mois suivants, le nombre d'infractions baissant régulièrement et de façon importante en mai (74) et en juin 1916 (49), pour se limiter à 36 en août, et ce malgré l'arrivée, en

GRAPHIQUE 8

Infractions mineures et absence sans permission dans le 22e bataillon durant le séjour de l'unité au front

Légende: —=infractions mineures ---=absence sans permission

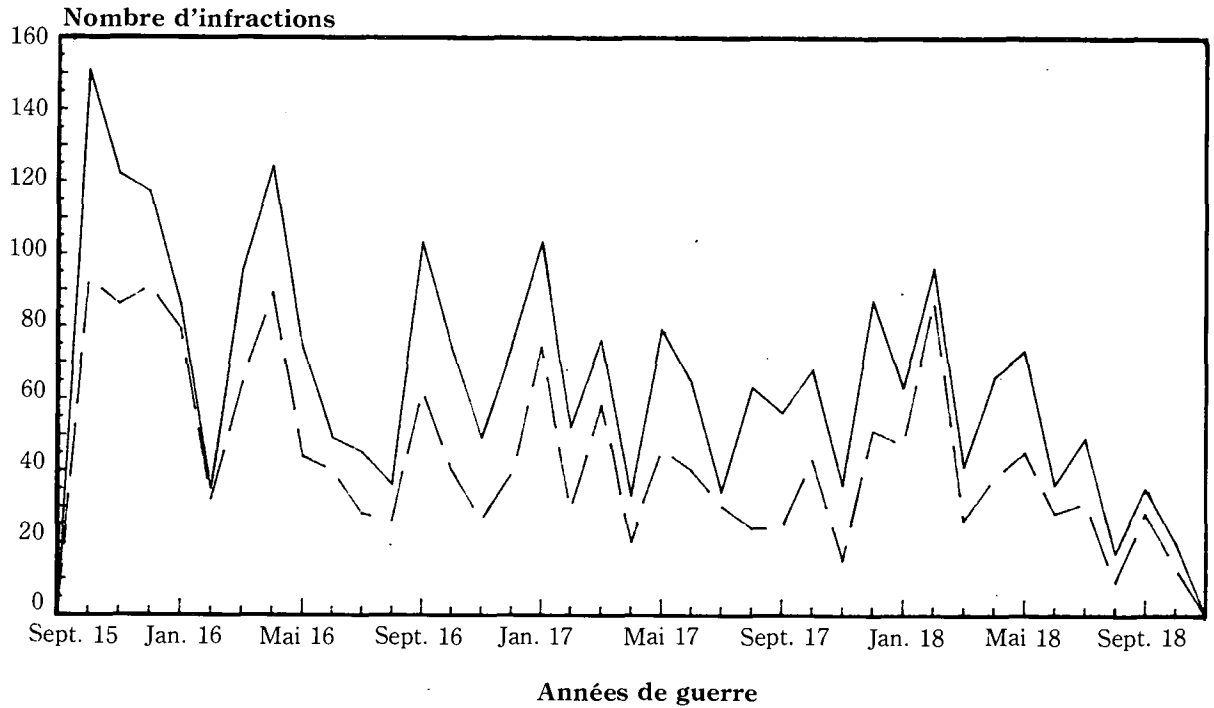

juillet, de 273 nouveaux hommes, dont 166 appartenaient au 41e bataillon et 91, au 69e. Donc ni la bataille du mont Sorrel, en juin, ni la venue de renforts dans l'unité ne provoqua d'accroissement dans le nombre des infractions. Mais le transfert du bataillon sur la Somme, à la fin d'août et au début de septembre, fut accompagnée d'une recrudescence des infractions. Nous en avons relevé 103 ce mois-là, et plus des deux tiers d'entre elles paraissent avoir été commises avant la bataille de Courcelette. La perspective de la bataille créa-t-elle une certaine agitation au sein de la troupe? On dut entendre parler très tôt de la dureté des combats sur la Somme cet été-là. Le lieutenant-colonel Tremblay a pu aussi vouloir renforcer la discipline, dans son unité, avant que celle-ci ne prit part à sa première bataille, d'autant plus que le changement de lieu a pu provoquer une certaine turbulence. Durant les mois suivants, les infractions réprimées diminuèrent, mais restèrent tout de même relativement nombreuses, sauf en novembre où nous n'en avons relevé que 49. En juin, juillet et août 1916, la moyenne mensuelle des infractions avait été de 31,3. Elle grimpa à 65,7, durant les mois d'octobre, novembre et décembre 1917, pour dépasser de plus du double la moyenne atteinte l'été précédent. Puis elle bondit de nouveau à 103, en janvier, avant de baisser de près de moitié le mois suivant. Cette période, marquée par un nombre élevé d'infractions, correspond à celle qu'évoque Tremblay dans son journal. Le commandant du 22e bataillon intervint énergiquement, au début de mars, pour ramener la discipline. Pourtant la diminution considérable du nombre d'infractions de janvier à février pouvait laisser croire que le grand nombre de punitions imposées en janvier avait permis de rétablir la situation. Il semble bien qu'il n'en fut rien. Un petit nombre d'infractions reconnues officiellement par l'imposition d'une punition ne veut donc pas dire automatiquement que la discipline ne posait pas de problèmes. Au contraire, elle peut vouloir signifier que, pour une raison ou une autre, les officiers fermaient les yeux ou qu'un groupe restreint continuait d'en prendre à son aise avec les règlements.

Différentes explications peuvent être apportées pour expliquer les problèmes disciplinaires qui se sont présentés durant les mois postérieurs à la bataille de Courcelette. D'abord, de toute évidence, l'absence du lieutenant-colonel Tremblay se fit sentir. Le major Dubuc, qui le remplaça à titre intérimaire, n'avait pas son expérience et il n'exerçait pas non plus le même leadership, comme nous le verrons plus loin. Ensuite, la bataille de Courcelette et celle de la tranchée Regina avaient été coûteuses en hommes et en officiers. Dix de ceux-ci avaient perdu la vie lors de ces deux affrontements, et dix autres avaient subi des blessures. La deuxième partie des ordres quotidiens fait état du départ du bataillon de 467 hommes et officiers en septembre et en octobre, et relève 202 nouveaux cas en novembre et en décembre, soit un total trimestriel de 669 hommes et officiers rayés des contrôles durant ce trimestre. Pendant la même période, le bataillon accueillit 934 hommes et officiers dans ses rangs, presque l'équivalent d'un bataillon complet. Or, près des deux tiers d'entre eux (600 ou 64,2%) se joignirent au bataillon en septembre ou en octobre, au moment où le major Dubuc dut prendre la relève

du lieutenant-colonel Tremblay et redonner cohésion et homogénéité à son unité en général et à son équipe d'officiers, en particulier. De plus, des renforts de septembre et d'octobre, plus de la moitié (306 sur 600) étaient des hommes du 41e bataillon (88) et du 57e (218). La plupart des autres (233 ou 38,8%) venaient du 69e bataillon.

La mise au point très claire faite par le lieutenant-colonel Tremblay au début de mars ne fut pas qu'un coup d'épée dans l'eau. Le commandant du 22e bataillon montra qu'il était sérieux et que son avertissement était plus que des paroles en l'air. De 52 qu'il était le mois précédent, le nombre d'infractions châtiées passa à 76 ce mois-là. De mars à septembre, il se maintint en moyenne à 57,9 par mois, proportion qui confirme l'amélioration que le commandant du 22e bataillon releva dans son journal. La situation semble rester sensiblement la même durant le premier trimestre de la quatrième année de guerre, la moyenne mensuelle d'infractions étant de 63,5. Il faut noter cependant que les délits atteignirent en décembre 1917 le plus haut sommet de l'année (87), le mois de janvier excepté (103). Puis, après avoir diminué jusqu'à 63 en janvier, les infractions s'accrurent de nouveau, en février, pour se fixer à 96, leur plus haut sommet entre février 1917 et octobre 1918. La situation s'améliora quelque peu durant les trois mois suivants, de sorte que la moyenne trimestrielle s'établit à 69 infractions. Puis, elle devint encore meilleure à partir du mois de juin (36 infractions) et resta bonne jusqu'à la fin des hostilités. Pour les cinq derniers mois de la guerre, en effet, la moyenne mensuelle s'établit à 31,4. La fin du conflit approchait et rendait plus facile le respect de la discipline. Mais, tout comme les premiers mois de guerre du 22e bataillon avaient contribué à hausser la moyenne mensuelle d'infractions de l'unité pendant la première année, les derniers mois de guerre, de leur côté, expliquent que la troisième année de l'unité ait été la meilleure de toutes. Accepter de vivre avec la mort omniprésente avait été difficile. Le retour à la vie qui semblait vouloir se concrétiser rendait chacun plus conscient de ses responsabilités.

Comme nous l'avons dit plus tôt, l'étude des infractions mineures présente des difficultés indéniables. Il reste pourtant possible de faire certaines observations, sans relever tous les délits différents commis durant les 37 mois considérés ici. Une catégorie d'infractions, l'absence sans permission, a dominé de loin toutes les autres. Bon an mal an, en effet, elle a représenté de 62% à 70% de tous les délits mineurs, comme le montre le tableau 24. Une seule autre infraction se démarque nettement: l'ivresse. Elle a constitué 10,6% des délits inscrits dans les ordres quotidiens. Sa place dans l'ensemble des infractions s'est révélée singulièrement stable d'une année à l'autre, puisqu'il y a une minime différence de 1,6% entre la moyenne la plus élevée (11,6%) et la moyenne la plus basse (10%). Quant aux autres infractions mineures, elles ont formé 22,3% de l'ensemble des délits. On trouve parmi elles la désobéissance à un règlement (sauf, évidemment, s'il concernait l'ivresse ou l'absence sans permission), la désobéissance à un ordre d'un officier supérieur, l'insubordination, le vol, la destruction ou la perte d'un vêtement, etc. Quant aux délits de nature sexuelle, nous en avons relevé seulement deux.

TABLEAU 24

Bilan annuel des infractions mineures

Année	Absence sans permission		Ivresse		Autres infractions		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Octobre 1915 — septembre 1916	731	70,5	104	10,0	302	19,5	1 038	100
Octobre 1916 — septembre 1917	468	62,3	87	11,6	196	26,1	751	100
Octobre 1917 — octobre 1918	461	67,1	71	10,3	155	22,6	687	100
Total	1 660	67,1	262	10,6	553	22,3	2 475	100

Un soldat fut puni pour s'être masturbé dans un mess; un autre, pour avoir tenu un langage obscène à une jeune fille.

L'importance comparative de ces divers groupes d'infractions ne surprend guère. La dernière catégorie est formée de délits divers qui relèvent de la vie quotidienne et qui risquent de se produire occasionnellement à bien des endroits. L'ivresse semble avoir constitué un problème moins aigu d'année en année (tableau 24), mais son importance demeura la même par rapport aux autres infractions. Il aurait été pour le moins inattendu que l'ivresse ne se démarquât pas des délits divers. Comment, en effet, l'alcool n'aurait-il pas donné lieu régulièrement à certains abus de la part de quelques soldats dans un groupe aussi nombreux qu'un bataillon? Il fallait cependant que les autorités fussent vigilantes pour circonscrire les excès au maximum. On ne manqua donc pas d'édicter des règles strictes dans ce but. Ainsi défense était faite aux soldats d'acheter ou d'accepter de l'alcool en cadeau de qui que ce soit; d'avoir de l'alcool en leur possession; d'acheter autre chose que de la bière ou du vin; de consommer l'un ou l'autre ailleurs que dans les cantines, les estaminets, les cafés et les cabarets. Quant au rhum, il leur était défendu d'en avoir en leur possession et ils devaient boire immédiatement et en présence d'un officier la ration quotidienne qui leur était remise[21]. Quand la troupe en prenait trop à son aise avec ces règles, le commandant du bataillon intervenait pour ramener ses hommes à l'ordre. Ainsi, le 8 mars 1918, il prévint sa troupe que le premier soldat pris à s'enivrer serait condamné à la punition de campagne n° 1[22]. Mais si le problème de l'alcool dut causer naturellement certains maux de tête au commandant du bataillon, ses effets perturbateurs ne se comparent en rien au fléau que l'absence illégale constitua à certains moments. Or, dans le contexte que nous avons décrit au chapitre précédent, il semble normal que l'éloignement sans permission ait constitué le délit le plus fréquent. Il reste à voir s'il n'atteignit pas parfois un degré de gravité inquiétant pour le commandant du 22^{e} bataillon.

L'article 15 de la *Loi militaire* est consacré à l'absence sans permission. Il réunit sous ce titre les infractions assimilées suivantes: l'absence sans permission comme telle, l'absence du rassemblement, y compris le départ de celui-ci sans permission, la présence non autorisée de toute personne soumise à la loi hors des limites fixées ou dans un endroit prohibé et l'absence d'un cours. À cause du grand nombre d'absences sans permission que nous avons relevées, nous avons décidé de les subdiviser. Pour ce faire, nous nous sommes inspiré de la classification de la loi, mais nous y avons apporté les modifications qui nous ont semblé pertinentes, d'après les absences que nous avions découvertes.

Notre regroupement comprend six catégories: l'absence sans permission comme telle, l'absence du rassemblement à l'exclusion du départ non autorisé de celui-ci, l'absence du cantonnement, l'absence de l'équipe de travail, la présence d'un soldat en dehors des limites établies ou dans un lieu défendu, et les autres absences. Le tableau 25 contient le bilan annuel du regroupement que nous avons fait. Bien que le nombre d'infractions ait fluctué d'un mois ou d'un trimestre à l'autre (graphique 8), on constate que l'absence sans permission a conservé une moyenne relativement stable d'une année à l'autre. Celle-ci a varié, en effet, de 43% à 51,3% suivant les années, pour s'établir au total à 45,4%. L'absence du rassemblement, par contre, s'est révélée beaucoup plus fréquente la première année que les suivantes. Elle est passée de 38,3% à 11,3% et 8,2%. La présence d'un homme hors des limites fixées ou dans un lieu prohibé a connu un sort contraire à celui de l'absence du rassemblement: elle a augmenté au fil des années. Elle a constitué seulement 2,7% des infractions commises la première année, puis tour à tour 12,5% et 18% les années suivantes. L'absence la plus fréquente ensuite fut l'absence de l'équipe de travail qui représente 5,8% de l'ensemble des absences contre 9,7%, pour la précédente. Les autres absences ont représenté 14,5% de l'ensemble. Au nombre de 238, elles sont très variées. On compte parmi elles des condamnations pour avoir quitté le rassemblement ou le travail sans permission, pour s'être absenté du rassemblement pour la corvée, pour être retourné au cantonnement après 21 h, pour avoir dépassé une permission, pour avoir simulé la maladie, pour avoir circulé sans laissez-passer, etc. Toutes les absences, quelles qu'elles soient, même l'absence sans permission proprement dite, ont beaucoup varié en importance d'un mois à l'autre de la guerre. Le lecteur intéressé pourra le constater, en consultant l'appendice H. D'autre part, on aimerait savoir si les infractions collectives furent nombreuses. Il y en eut certainement mais il est difficile d'en dire beaucoup là-dessus, parce que les ordres quotidiens mentionnent simplement la punition donnée à chaque homme qui commit un délit. Mais certaines présomptions sont tout à fait logiques. Ainsi, le 24 avril 1916, 24 hommes reçurent une peine disciplinaire (n° 1) de campagne de 28 jours, pour avoir désobéi à un commandement légal de leur officier supérieur. Les cas impliquant un si grand nombre d'hommes semblent cependant avoir été plutôt isolés.

TABLEAU 25

L'absence sans permission durant le séjour du 22e bataillon au front

Année de guerre	Absence sans permission		Absence du rassemblement		Absence du cantonnement		Absence de l'équipe de travail		Hors limites		Autres absences		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Octobre 1915 — septembre 1916	317	43,2	281	38,3	20	2,7	17	2,3	20	2,7	79	10,8	734	100
Moyenne mensuelle		26,4		23,4		1,7		1,4		1,7		6,6		61,2
Octobre 1916 — septembre 1917	231	51,3	51	11,3	16	3,6	24	5,3	56	12,5	72	16,0	450	100
Moyenne mensuelle		19,3		4,3		1,3		2,0		4,7		6,0		37,5
Octobre 1917 — octobre 1918	198	43,0	38	8,2	1	0,2	54	11,7	83	18,0	87	18,9	461	100
Moyenne mensuelle		15,2		2,9		0,7		4,2		6,4		6,7		35,5
Total	746	45,4	370	22,5	37	2,3	95	5,8	159	9,7	238	14,5	1 645	100
Moyenne mensuelle		20,2		10,0		1,0		2,6		4,3		6,4		44,5

Les infractions mineures et les punitions qu'elles entraînèrent furent nombreuses. Il faut bien dire cependant qu'elles s'étendirent sur 37 mois de guerre et que plus de 5 500 hommes passèrent dans les rangs du bataillon pendant cette période. Mais, fait important à noter, 1 670 de ces délits furent des absences d'une sorte ou d'une autre, dont aucune ne nécessita la tenue d'une cour martiale. Ceci dit, on ne peut que constater la situation. Pour l'évaluer à sa juste valeur, il faudrait connaître plus intimement la personnalité des chefs, sujet sur lequel nous reviendrons plus loin, et l'attitude des hommes au fil du temps, attitude que nous feraient connaître des documents qualitatifs. Il faudrait aussi disposer de moyens de comparaison. Or, il n'existe, comme on le sait, aucune statistique ni étude de cette nature relatives à une autre unité du CEC ou même, à notre connaissance, d'une autre force armée qui a combattu durant la Première Guerre mondiale[23].

LES INFRACTIONS JUGÉES EN COUR MARTIALE

Les cours martiales heureusement permettent de voir la situation sous un autre aspect et de comprendre un peu mieux les problèmes qui ont pu se poser à certains moments. Au total, 185 infractions, commises entre le 15 septembre 1915 et le 11 novembre 1918, ont valu aux soldats qui en furent tenus responsables une condamnation en cour martiale[24]. Leur répartition sur les trois années de guerre fut différente de celle des délits mineurs. Aucune cour martiale ne fut tenue pour juger une infraction entre le 15 et le 30 septembre 1915. Par la suite, seulement 19 délits, commis entre le 1er octobre 1915 et le 30 septembre 1916, aboutirent devant un tribunal d'enquête de cette nature. L'année suivante, le nombre d'infractions ainsi jugées atteignit un sommet de 98 et passa à 68 la dernière année. De ce nombre, deux furent commises entre le 1er et le 11 novembre 1918.

Parmi ces délits, quatre infractions reviennent principalement: l'absence sans permission (54 cas), la désertion (40), la blessure volontaire (27) et l'ivresse (15). L'absence sans permission et la désertion sont proches parentes. Elles se distinguent par l'intention qui animait l'inculpé au moment où il quitta son unité. Pour condamner un accusé pour désertion, la cour devait avoir la conviction que celui-ci n'avait pas l'intention de réintégrer le service ou voulait éviter d'accomplir une tâche importante qui lui avait été confiée[25]. On a vu que l'absence sans permission et les autres infractions assimilées avaient représenté 67,1% de toutes les infractions mineures commises par les hommes du 22e bataillon. Les délits de cette nature, c'est-à-dire l'absence sans permission et la désertion, ont constitué aussi les offenses les plus nombreuses que les cours martiales aient jugées, mais leur prépondérance (50,8%) fut moins considérable (tableau 26). Cette différence s'explique essentiellement par la blessure volontaire dont tous les cas furent examinés en cour martiale. Si on exclut cette offense, désertions et absences sans permission constituèrent 59,5% de toutes les infractions majeures. Quant à l'ivresse,

son importance varia peu dans les cours martiales (8,1%) par rapport aux infractions mineures (10,6%). Les délits divers, pour leur part, ont représenté à peu près la même proportion dans les deux groupes d'infractions (26,5% des offenses majeures et 22,3% des offenses mineures). Mais, en mettant de côté les blessures volontaires, leur moyenne fut légèrement supérieure dans le cas des cours martiales (31%). À l'instar des infractions de moindre gravité, les autre délits majeurs furent variés: voies de fait, menaces, désobéissance, insubordination, évasion, falsification, vol, vol par effraction, recel, fraude, blessure par négligence à soi-même ou à autrui, etc.

TABLEAU 26

Répartition annuelle des infractions examinées en cour martiale pendant le séjour du 22e bataillon au front

Infractions	1/10/15 — 30/9/16 (12 mois)		1/10/16 — 30/9/17 (12 mois)		1/10/17 — 11/11/18 (13 mois)		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Absence sans permission	3	15,8	32	32,2	19	27,9	54	29,2
Désertion	2	10,5	31	31,6	7	10,3	40	21,6
Blessure volontaire	5	26,3	13	13,3	9	13,2	27	14,6
Ivresse	5	26,3	4	4,1	6	8,8	15	8,1
Autres	4	21,1	18	18,4	27	39,7	49	26,5
Total	19	100	98	100	68	100	185	100

L'absence sans permission, comme on l'a vu, a constitué le principal problème disciplinaire auquel le 22e bataillon a eu à faire face durant la guerre. Mais un petit nombre de cas a justifié la convocation d'une cour martiale. L'absence illégale, en effet, a mené à la tenue d'une telle enquête dans 25 cas seulement. Parfois, c'était parce que le grade de l'intimé ajoutait à la gravité de l'offense; d'autres fois, parce que le coupable avait commis la même infraction à plus d'une reprise dans un court laps de temps; encore aussi, parce que le soldat impliqué avait déjà été condamné pour un délit analogue ou en raison d'un dossier disciplinaire plutôt chargé; enfin, à cause des circonstances qui entourèrent l'infraction. Ainsi, un soldat qui s'absentait sans permission peu après qu'un avertissement solennel eut été donné à la troupe courait certes plus de risques de se retrouver devant une cour martiale qu'en temps normal. Mais, dans plus de la moitié des cas (29 sur 54), les hommes condamnés pour absence sans permission avaient plutôt été accusés du délit plus grave de désertion. La cour cependant les avait tenus responsables de l'offense de moindre importance qu'était l'absence sans permission. Cette infraction fut donc d'abord du ressort du bataillon.

En revanche, un homme accusé de désertion était assuré de passer en cour martiale. Un seul soldat n'a pas connu ce sort, parce qu'il avait commis cette offense avant le départ du 22e bataillon pour l'Angleterre. Repris, il avait été ramené à son unité, alors en service au front[26]. Le nombre de cas de désertion et d'absence sans permission a beaucoup varié d'une année à l'autre, comme on peut le voir au tableau 27. Il forme d'ailleurs un profil contraire à celui du reste des infractions (tableau 26). Des 94 cas de désertion et d'absence sans permission que nous avons relevés, 63 (67 %) ont eu lieu durant la deuxième année du séjour du 22e bataillon au front (tableau 27).

TABLEAU 27

Importance des infractions majeures par année de séjour du 22e bataillon au front

Infractions	1/10/15 — 30/9/16		1/10/16 — 30/9/17		1/10/17 — 11/11/18		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Absence sans permission	3	5,6	32	59,3	19	35,2	54	100,0
Désertion	2	5,0	31	77,5	7	17,5	40	100,0
Blessure volontaire	5	18,5	13	48,2	9	33,3	27	100,0
Ivresse	5	33,3	4	26,7	6	40,0	15	100,0
Autres	4	8,2	18	36,7	27	55,1	49	100,0
Total	19	10,3	98	53,0	68	36,8	185	100,0

Une compilation mensuelle des infractions montre que l'absence sans permission et la désertion ont commencé à faire l'objet d'un jugement régulier en cour martiale à partir du mois de novembre 1916. Jusque-là, un tel tribunal avait condamné seulement trois soldats pour absence sans permission et deux autres pour désertion et ce, à des intervalles d'au moins trois mois (octobre 1915, mars 1916 et juillet 1916). Mais, de novembre 1916 à septembre 1917, des cours martiales ont condamné des hommes pour l'une ou l'autre infraction chaque mois, celui de juillet 1917 excepté.

Nos recherches sur les cours martiales confirment donc les faits et les opinions que nous avons présentés plus tôt. Le major Dubuc, selon Tremblay, rencontra de graves problèmes de discipline, durant la période où il commanda le 22e bataillon. La moyenne mensuelle d'infractions mineures fut supérieure de plus du double à ce qu'elle était l'été précédent. On constate que le recours régulier à la cour martiale date de cette époque. De plus, on a vu qu'au début de mars 1917 le lieutenant-colonel Tremblay déplorait dans son journal le manque de discipline dans son unité. Pour y ramener l'ordre, il n'hésita pas à recourir aux grands moyens, comme le montrent

les infractions jugées en cour martiale. Les pires mois de la période novembre 1916 — septembre 1917, en effet, ont été ceux de février (11 cas, dont 8 désertions), mars 1917 (8 cas, dont 6 désertions), avril 1917 (13 cas, dont 7 désertions) et mai 1917 (10 cas, dont 6 désertions). De plus, les cours martiales l'appuyèrent dans ses efforts. D'une part, quatre des cinq soldats exécutés avaient déserté durant cette période: les 24 février, 4 avril, 6 avril et 8 mai 1917. Dans ce dernier cas, il s'agit là de la date officielle qui parut sur le jugement. Le dossier de l'homme en cause montre cependant qu'il avait quitté le bataillon la première fois le 4 avril et s'était constitué prisonnier le 29[27]. Sa désertion, quelques jours plus tard, devait le conduire à sa perte.

D'autre part, cinq soldats du 22e bataillon furent exécutés, mais les cours martiales prononcèrent 18 condamnations à mort. Treize de ces jugements furent donc commués par le commandant d'armée ou le commandant en chef. Or, 11 de ces sentences de mort furent rendues entre le 22 février et le 15 septembre 1917. Au total, donc, 14 soldats furent condamnés à la peine capitale entre ces deux dates et trois d'entre eux furent effectivement exécutés. Aucune sentence aussi radicale n'avait été prononcée auparavant; quatre le furent par la suite: l'une décidait du sort du soldat qui avait déserté à deux reprises au printemps de 1917 et deux autres portaient sur deux désertions commises en novembre 1917. Quant à l'autre condamnation à mort, elle fut appliquée, le 21 mai 1918, pour une désertion commise le 29 mars précédent. Ce fut la dernière exécution d'un soldat du 22e bataillon. Il ne semble donc faire aucun doute que le bataillon a connu des problèmes disciplinaires graves dans les mois qui ont suivi les batailles de Courcelette et de la tranchée Regina. Cette constatation faite, tout pourtant n'a pas été dit. Nous essaierons ici de faire un peu de lumière sur la situation qui a entraîné le recours à un moyen aussi radical.

LE LAISSER-ALLER DISCIPLINAIRE

Le lieutenant-colonel Tremblay retourna à son bataillon le 15 février 1917. Il avait été tenu éloigné du front depuis qu'il avait mené sa troupe à la victoire, lors de la bataille de Courcelette, au milieu du mois de septembre 1916. À ce moment-là, aucune sentence de mort n'avait encore été prononcée contre un soldat du 22e bataillon et un seul inculpé avait été trouvé coupable de désertion, trois jours auparavant. Cependant cinq individus accusés de ce crime avaient plutôt été tenus coupables d'absence sans permission; un sixième bénéficia de la même clémence, le lendemain du jour où Tremblay reprit charge de son unité. Cette attitude fut dénoncée par celui-ci. Le 9 juin, en effet, il écrivait au quartier général de la 5e brigade: « Le crime d'absence sans permission est très répandu dans mon bataillon et cette situation est due principalement à la clémence extraordinaire des cours martiales précédentes, en particulier celles tenues à la fin de l'année dernière et durant les deux ou trois premiers mois de cette année[28]. » Le lieutenant-

colonel Tremblay déplorait ensuite qu'une première mise à mort, effectuée le 11 avril, n'ait pas donné les résultats escomptés.

> Aucun de mes hommes n'a vu le condamné, que ce soit avant, durant ou après l'exécution. Ceci a eu pour effet extraordinaire que la majorité d'entre eux semble croire que la sentence n'a pas été appliquée et elle a considéré l'affaire comme une bonne blague[...] L'application de la peine capitale est nécessaire pour mettre fin à l'absence illégale dans mon bataillon et l'exécution doit être publique[29].

Il s'agit là d'un état d'esprit surprenant de prime abord. Pourtant d'autres propos du commandant du 22e bataillon et des officiers généraux vont dans le même sens. Ainsi, le jour même où Tremblay recommandait que la deuxième exécution ait lieu, le commandant de la 5e brigade agissait de même. Selon lui, la grande clémence manifestée dans le passé avait amené les hommes du 22e bataillon à croire

> qu'ils [pouvaient] déserter n'importe quand des tranchées et qu'ils ne [couraient] pas le risque d'être exécutés, en le faisant. D'autre part, ils réalisent qu'ils seront condamnés à l'emprisonnement. Mais cette peine les éloigne ainsi des tranchées. En outre, ils croient fermement qu'ils seront grâciés tous ensemble, dès que la guerre aura pris fin[30].

Le brigadier-général A. H. Macdonell reprenait les mêmes propos et faisait la même recommandation, le même jour, au sujet d'un autre soldat du 22e bataillon, qui lui aussi fut exécuté. L'exactitude des observations du commandant du 22e bataillon et de ses supérieurs semble bien ne faire aucun doute, même si certaines personnes ne manqueront pas de les trouver étonnantes. Or, leurs commentaires sont corroborés par le sergent d'état-major Claudius Corneloup, dont nous avons parlé au chapitre précédent. En 1934, ce dernier fit paraître un roman intitulé *la Coccinelle du 22e* et inspiré fortement de ses souvenirs de guerre et de ses années de service dans le 22e bataillon. La peinture qu'il donne de l'attitude des hommes envers la discipline renforce les propos que le lieutenant-colonel Tremblay tenait durant la guerre. Ainsi, à un soldat qui manifestait sa crainte de se voir arrêté par la police militaire pour absence illégale, un camarade répondait: « C'est parce que c'est ta première escapade, mon garçon!... Quand tu y seras habitué, tu diras comme l'ami Germinal: « Je m'en fiche! »[31]. » Plus loin, un autre soldat s'écriait: « Une permission!... c'est bon pour une recrue[32]. » De fait, durant l'automne de 1916 et l'hiver suivant, la situation disciplinaire dans le 22e bataillon était devenue mauvaise aux yeux du commandant de la 2e division canadienne, le major-général H. E. Burstall. Appelé à donner son opinion sur une sentence de mort prononcée par une cour martiale, Burstall, en effet, n'hésitait pas à écrire, le 1er mars 1917:

> J'approuve la recommandation du commandant de la 5e brigade d'infanterie à l'effet que la sentence devrait être commuée, car la discipline du 22e bataillon canadien a été tellement mauvaise dans le passé que l'homme n'a pas réalisé le sérieux que présentait cette offense de « désertion constructive ». Le bataillon a un nouveau commandant qui est en train de faire

bien comprendre à tous qu'à l'avenir, dans des cas de ce genre, on recommandera que la peine capitale soit appliquée[33].

La période postérieure à l'échec de l'attaque sur la tranchée Regina présente des points communs avec celle qui suivit l'arrivée du 22e bataillon au front, à l'automne de 1915. D'abord, l'unité, dans les deux cas, dut s'adapter à une vie nouvelle, bien plus exigeante que l'entraînement, dans la mesure où l'unité, après Courcelette, dut être renforcée, comme nous l'avons montré, de centaines de soldats qui n'avaient aucune expérience du front. Jusqu'à un certain point, il s'agissait donc d'une unité nouvelle d'autant plus que, le hasard aidant, elle se vit doter d'un nouveau commandant. De plus, durant les deux automnes, le bataillon connut des mois calmes du point de vue militaire : aucun affrontement, ni défensif ni offensif, ne vint briser la monotonie et la routine de la guerre de tranchées. Et cette période d'accalmie se poursuivit dans chaque cas jusqu'en avril, puisqu'elle fut brisée par la bataille des cratères, la première fois, et la victoire de Vimy, la deuxième. Enfin, à chacun de ces deux automnes, il y eut beaucoup d'infractions et les difficultés disciplinaires prirent au moins un trimestre à se résorber, l'année suivante. Les infractions ne furent-elles pas trop nombreuses? Faut-il voir sévérité ou faiblesse du leadership dans ce moyen de rétablir la discipline? Dans le cas de Gaudet, on ne peut s'empêcher de noter que son départ du front, quatre mois après l'arrivée de son unité en France, était pour le moins inusité. Quant à Dubuc, Claudius Corneloup a noté, comme nous le verrons plus loin, qu'il attacha une grande importance à la discipline. Son opinion là-dessus est corroborée par un ancien du 22e bataillon avec qui nous avons conversé et dont nous avons pu apprécier les propos, le jugement et la discrétion.

Cependant, on ne saurait assimiler la situation de l'automne 1915 à celle de la fin de l'année suivante. Le premier automne au front, en effet, le bataillon vivait une situation nouvelle, mais le colonel Gaudet et ses officiers connaissaient bien leurs hommes et la réciproque était vraie. Le nombre d'infractions punies diminua avec le départ du colonel Gaudet, sans que son successeur, le lieutenant-colonel Tremblay, ne demandât le recours à un moyen extrême pour asseoir son autorité. L'année suivante, au contraire, le même homme, de retour au commandement après une absence de cinq mois, s'appuya sur les cours martiales et sur la peine capitale même pour faire respecter la discipline. La situation avait certes dégénéré et elle déplaisait d'autant plus au commandant du bataillon qu'il avait remporté une brillante victoire, quelques mois plus tôt, avec une troupe mieux aguerrie et plus disciplinée. Il n'était pas disposé à retourner à l'action avec des centaines d'hommes sans expérience qui n'en feraient qu'à leur tête et qui risquaient, si ce n'était déjà fait, de faire perdre aux anciens la fougue et la volonté de vaincre qu'ils avaient acquises depuis leur arrivée dans le bataillon.

Or, il est indéniable que peu d'hommes du 22e bataillon initial passèrent en cour martiale pour absence sans permission ou désertion. Le tableau 28 le démontre clairement. Ce fut plutôt parmi les soldats qui renforcèrent l'unité durant cette période que les problèmes disciplinaires se posèrent. Les

TABLEAU 28

Unités d'enrôlement des volontaires du 22e bataillon traduits en cour martiale et jugés coupables

Unités d'enrôlement	Recrues		Ensemble des délits			Absence illégale ou désertion		
	N	%	N	%	% des délits – % des recrues	N	%	% des délits – % des recrues
22e	1 108	25,1	31	19,4	–5,8	11	11,8	–13,3
57e	500	11,3	31	19,4	+8,0	16	17,2	+5,9
41e	427	9,7	21	13,1	+3,4	16	17,2	+7,5
69e	427	9,7	34	21,3	+11,6	25	26,9	+17,2
189e	233	5,3	6	3,8	–1,6			
163e	216	4,9	4	2,5	–2,4	2	2,2	–2,8
150e	192	4,4	6	3,8	–0,6	4	4,3	–0,1
178e	148	3,4	3	1,9	–1,5	2	2,2	–1,2
167e	144	3,3	3	1,9	–1,4	1	1,1	–2,2
Autres (moins de 100 recrues)	1 016	23,0	21*	13,1	–9,9	16**	17,2	–5,8
Total	4 411	100	160	100		93	100	

Note: Les + et les – ont été calculés en fonction du pourcentage de recrues de chaque unité d'enrôlement.

* L'unité d'enrôlement des inculpés était différente, sauf dans quatre cas.

** Les inculpés provenaient tous d'unités différentes.

hommes des 41e, 57e et 69e bataillons qui arrivèrent au 22e à cette époque ne connaissaient ni le commandant ni les soldats qui avaient survécu à la bataille de Courcelette et à la tranchée Regina. Comme ils étaient suffisamment nombreux, la formation d'un esprit de corps dans son bataillon constituait un défi de taille pour le major Dubuc, défi qu'il se révéla malheureusement incapable de relever.

Il devait d'abord assurer son autorité sur ses officiers, anciens comme nouveaux, qui, à leur tour, verraient à faire appliquer les règlements par les sous-officiers dans les compagnies, les pelotons et les sections. On se souviendra, à ce propos, que l'un des premiers gestes du lieutenant-colonel Tremblay, à son retour, fut de réunir ses officiers, pour les rappeler à leurs devoirs. Il semble donc que Dubuc ait cherché à faire respecter la discipline par la troupe, sans avoir le respect véritable de ses officiers. Sa tâche était vouée à l'échec. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer les critiques que Claudius Corneloup, alors soldat, émit contre les officiers du bataillon.

Le 24 février 1917, une cour martiale condamnait celui-ci à quatre mois d'emprisonnement, après l'avoir reconnu coupable

> [d'avoir eu], en service actif, une *conduite préjudiciable au bon ordre et à la discipline militaire,* en ce que, le ou vers le 23 janvier 1917, en campa-

> gne, ayant fait par écrit, au sujet de ses officiers supérieurs et les concernant, une critique d'une nature désobligeante et insubordonnée, il ne prit pas les moyens suffisants pour empêcher la dite critique de tomber dans les mains du public[34].

Cette sentence fut finalement commuée en une suppression de solde pour une durée de trois mois[35]. Les événements s'étaient passés comme suit. Corneloup avait préparé une lettre à l'intention du directeur du *Devoir*, Henri Bourassa, lettre qu'un officier du 22e bataillon avait découverte par hasard sur le sol. Pour sa défense, Corneloup avait affirmé qu'il s'agissait d'un brouillon qu'il se proposait de montrer à un officier. Or, certains passages de cette lettre, même s'ils étaient abusifs et partiaux, ne confirment pas moins l'existence d'un malaise indéniable parmi la troupe à cette époque. Le volontaire de 1914 parlait évidemment en son nom personnel dans sa missive, mais il ne faisait aucun doute dans son esprit qu'il reflétait « l'opinion générale ». Cette recrue de la première heure était fière du « vieux » bataillon qui s'était bien conduit au mont Sorrel en juin 1916 et qui s'était illustré quelques mois plus tard à Courcelette, sous la conduite d'« un chef audacieux ». Le 22e bataillon à cette époque avait une âme, « une âme pour le conduire à travers de grandes et merveilleuses étapes[36] », une âme qui inspira ses lieutenants et qu'ils prirent en exemple. Le lieutenant-colonel Tremblay et les officiers qui avaient participé et survécu à ces durs combats avaient acquis le respect indéfectible de la troupe, en particulier des hommes qui avaient connu les mêmes misères. Mais les nouveaux officiers durent avoir la vie moins facile, puisqu'ils n'avaient pas encore fait leurs preuves. Dans ce contexte, il était tentant pour des recrues de la première heure comme Corneloup de dénoncer leur incompétence[37]. Or, la frontière ne devait pas être facile à tracer entre elle et l'inexpérience, bien que certains évidemment durent faire preuve de moins d'aptitudes que d'autres. Mais ces officiers ne furent pas les seuls qui eurent du mal à acquérir le respect de la troupe. « Qui ne connaît pas, écrit Corneloup, cet officier qui s'évanouit [au bruit d'un canon ennemi de 77 millimètres]? Cet autre [à qui] le bombardement donne un choc nerveux? Cet autre encore ivre 4 jours sur 7[38] ?» Aux yeux de la troupe, ces officiers n'avaient de cette qualité que le nom, pour ainsi dire. On comprend donc que Corneloup ait dénoncé ces « officiers de parade qui [tombaient] évanouis ou [perdaient] la tête dans un choc nerveux[39]. » De même il ne faut pas se surprendre que certains de ses camarades et lui aient comparé le sort qui leur était réservé à celui dont jouissaient les officiers. Une telle attitude est humaine et, quand la comparaison s'avère trop défavorable, la frustration s'installe chez plusieurs et certains en prennent à leur aise avec un règlement qui leur semble inéquitable, parce qu'il ne paraît s'appliquer qu'à eux. D'où cette tendance chez plusieurs soldats du 22e bataillon à se comporter ainsi vis-à-vis des règles relatives à la désertion et à l'absence sans permission. Corneloup évoque la vie du fantassin, « dans l'eau trop souvent, soumis à toutes les intempéries, un pain de 2 livres partagé entre 6 hommes, une maigre pitance[40] » et celle, dorée quasiment, de l'officier.

> Pendant que nos soldats moisissent dans les tranchées, se lamentent, se plaignent de faim et de froid, eux, dans leur « cagnas » à 25 et 30 pieds sous terre, ont un cuisinier spécial pour eux, un garçon de table pour eux, une ordonnance pour eux. Le rhum les fait dormir ou réveille un peu leur mollesse[41].

Les officiers jouissaient de certaines prérogatives et un soldat au moins en prenait ombrage. Exagérait-il? Il est certain que les officiers n'avaient pas à « moisir » dans les tranchées. Le major Frédéric-Joseph Delaute, qui fit un stage d'initiation au front, du 29 décembre 1916 au 3 janvier 1917, recommanda, en effet, dans ses remarques au commandant du 22e, que tous les officiers participassent aux alertes le soir et le matin et qu'il y ait au moins un officier dans les tranchées en tout temps[42]. Ceci dit, la vie au front n'était sûrement pas rose, pas plus pour l'officier que pour le fantassin. Elle était peut-être juste un peu moins pénible pour l'un que pour l'autre, durant les périodes d'accalmie. Il n'en reste pas moins que le recoupement des témoignages et des faits porte à croire en tout cas qu'un certain nombre d'officiers manifestèrent du relâchement dans leur comportement durant la période qui suivit l'échec de la tranchée Regina et la participation du 22e bataillon à la bataille de Vimy. Ce flottement dans l'attitude individuelle et collective des officiers correspondait au renouvellement de leurs rangs, durement touchés par les combats de Courcelette et de la tranchée Regina. Le malheur du 22e bataillon à cette époque fut de perdre son commandant, au moment où à la fois son corps d'officiers et sa troupe devaient être reconstitués et que son esprit combatif devait être réanimé. Il s'agissait là d'une tâche difficile mais cruciale, que le major Dubuc, dont tout indique qu'il fut un excellent commandant en second, n'avait pas toutes les qualités pour réaliser.

Soucieux de la discipline, le major Dubuc paraît cependant avoir fait un usage modéré de la cour martiale comme moyen de ramener ses hommes à l'ordre, à moins évidemment, fait peu plausible, que les tribunaux n'aient déclaré non coupables de nombreux hommes qu'il aurait inculpés. En tout cas, les cours martiales ne prononcèrent aucune condamnation pour désertion et absence sans permission, durant les trois derniers mois de l'année 1916. En janvier 1917, elles reconnurent coupables d'absence sans permission cinq hommes accusés de désertion. Le commandant intérimaire du 22e bataillon se serait donc décidé à recourir à l'accusation de désertion en cour martiale, après avoir constaté son impuissance à ramener ses hommes à l'ordre. Revenu à la tête de son bataillon, Tremblay frappa encore plus fort, allant même jusqu'à demander que ses hommes assistassent à l'exécution des soldats condamnés à mort. De février à mai 1917, 36 soldats furent jugés coupables, en cour martiale, de désertion ou d'absence illégale, soit une moyenne de neuf par mois, proportion presque deux fois supérieure à celle de janvier. Le mouvement mis en marche au début de l'année 1917 ne cessa guère qu'à l'été de 1918. Jusqu'à cette époque, en effet, les cours martiales prononceront régulièrement des condamnations pour désertion ou absence illégale. La plus longue période qui en fut dénuée dura deux mois (novembre et décembre 1917). Cela ne signifie pas cependant que la discipline ait laissé à désirer

durant tout ce temps. Nous avons déjà rapporté à ce propos le témoignage du lieutenant-colonel Tremblay. Celui du major Dubuc du mois de septembre 1917 va dans le même sens. « Dans le moment, écrit-il, la discipline est très bien respectée dans le bataillon. Les absences illégales sont très rares. Probablement, ajoutait-il, à cause de l'exécution de trois hommes de cette unité depuis le mois d'avril[43]. »

Avec le retour de Tremblay, en février 1917, ce ne fut pas seulement le nombre d'offenses jugées par les cours martiales qui s'accrut. La nature des condamnations changea elle aussi radicalement, puisque, de février à mai 1917, 29 d'entre elles le furent pour désertion contre 17 seulement pour absence sans permission. Le lieutenant-colonel Tremblay joua indéniablement un rôle important dans ces attitudes nouvelles, comme le montrent les documents que nous avons cités précédemment. Fort de l'appui de ses supérieurs, il réussit à provoquer un retournement majeur de la position des cours martiales de sorte que la notion de désertion prit un sens moins restrictif qu'auparavant. On se servit, en effet, de l'accusation de désertion et de la peine capitale à laquelle elle pouvait conduire, comme d'une arme destinée à mettre fin au relâchement dont faisaient preuve de nombreux hommes en s'absentant des tranchées à leur convenance. En conséquence, un soldat qui s'en était éloigné durant moins de sept heures fut exécuté. Plusieurs des condamnés à mort eurent plus de chance. Même si leur absence avait été plus longue, la sentence fut commuée en une peine d'emprisonnement, qui fut souvent suspendue ou commuée à son tour ensuite (tableau 29). Il est vraisemblable que le soldat exécuté pour une absence de quelques heures connut ce triste sort pour avoir été le premier à défier un avertissement solennel. Les autres soldats qui furent passés par les armes s'étaient absentés pour des périodes plus longues (7, 32, 44 et 149 jours), et leur conduite, semble-t-il, était mauvaise, en particulier, sur le champ de bataille. Le dossier disciplinaire très chargé du soldat passé par les armes le 21 mai 1918 explique d'ailleurs son exécution, dans une période où le 22e bataillon avait surmonté les difficultés aiguës qu'il avait éprouvées l'année précédente[44].

Dans le cas du premier soldat de l'unité francophone à perdre la vie de cette façon, le refus de commuer la sentence de mort paraît avoir reposé sur un tout autre motif. En effet, selon le commandant du CAC lui-même, le lieutenant général Julian Byng, il était « très souhaitable de faire un exemple », à cause de l'état « très insatisfaisant » de la discipline dans le 22e bataillon, du point de vue de la désertion et de l'absence illégale[45]. Ce soldat, il est vrai, s'était absenté sans permission dix jours avant de commettre l'infraction du même genre qui devait lui être fatale[46]. Mais plusieurs de ses camarades s'étaient rendus coupables de telles récidives sans subir un tel sort. Son écart de conduite a pu cependant valoir un avertissement solennel à son auteur, donnant ainsi à l'offense suivante un caractère plus grave que celui qu'il aurait eu normalement. La première infraction s'était produite les 14 et 15 février 1917, moment du retour de Tremblay à la tête de son unité.

TABLEAU 29

Suite donnée aux sentences de mort prononcées par les cours martiales

I Sentence de mort exécutée: 5 cas

II Sentence de mort commuée en une peine de prison cellulaire (c'est-à-dire trois ans d'emprisonnement ou plus): 15 cas

A — Durée de la peine prononcée:

15 ans de prison: 8 cas
10 ans de prison: 1 cas
7 ans de prison: 3 cas
5 ans de prison: 3 cas

B — Modifications apportées à ces peines:

1. Inculpés emprisonnés jusqu'à la fin des hostilités: 3 cas
2. Peine suspendue avant la fin des hostilités, après moins de 14 mois de détention: 4 ans
3. Peine commuée en deux ans d'emprisonnement*: 8 cas

Note: Un autre soldat condamné à mort échappa à l'exécution, à cause de l'aliénation mentale dont il souffrait.

* On parle ici de commutation parce que, du point de vue juridique, une sentence de deux ans ou moins de prison formait une catégorie différente d'une condamnation à trois ans ou plus d'emprisonnement.

L'ARRÊT DE MORT

Une exécution dans ce contexte prend un caractère d'autant plus dramatique qu'un condamné qui bénéficiait d'une commutation de sentence avait de fortes chances de voir sa peine d'incarcération en prison cellulaire (trois ans ou plus de détention) suspendue (quatre cas) ou surtout commuée en une nouvelle condamnation de deux ans d'emprisonnement (huit cas). Avec une telle politique, aucun soldat ne pouvait être assuré de passer la guerre en prison, à moins de manifester une mauvaise attitude une fois derrière les barreaux. Selon le ministre des Forces militaires du Canada outre-mer, la suspension de la sentence, telle que prévue dans l'*Army Act*, avait pour but « de donner aux hommes qui avaient commis des offenses militaires sérieuses, par suite de l'épuisement, de la perte de leur sang-froid ou pour d'autres raisons, de leur donner, [dit-il], une occasion de sauver leur réputation et de gagner la rémission de leur peine[47] ». Cette politique semblait si sage que la loi autorisait même en tout temps le réexamen de n'importe quelle sentence suspendue et le rendait même obligatoire tous les trois mois. L'officier réviseur, en principe le commandant de la brigade ou un officier d'un grade ou d'un poste équivalent, devait remettre la sentence si le soldat en cause s'était bien conduit depuis sa sortie de prison. Dans le cas contraire, il avait le pouvoir de le retourner au cachot[48]. En temps de guerre, on évitait donc de surpeupler les pénitenciers. On préférait miser sur la vertu rédemptrice du rachat. La preuve en est que des 39 sentences pour désertion, 9 seulement ne furent pas commuées, mitigées, remises ou suspendues: cinq arrêts

de mort, une peine disciplinaire de campagne de 90 jours prononcée en mars 1916 et trois condamnations à la prison cellulaire. Quant aux absences illégales jugées en cour martiale, elles furent elles aussi souvent modifiées, même si la peine maximale attachée à cette offense par les tribunaux était une sentence de deux ans d'emprisonnement. En effet, seulement 15 des 32 sentences de détention ne furent l'objet d'aucun changement, selon les renseignements contenus dans la deuxième partie des ordres quotidiens du 22e bataillon.

On avait donc besoin de tous les hommes en mesure de combattre. Pour les autorités militaires, les soldats qui avaient enfreint les règles avaient plus de valeur en uniforme qu'avec des vêtements de prisonnier sur le dos. Et quand la détention n'effrayait pas, qu'au contraire on y voyait un moyen détourné de s'éloigner du front, la menace de la mort constituait, aux yeux des chefs militaires, le dernier recours pour refréner le laisser-aller des soldats sans motivation et sans fierté, mal formés, plus enclins à contourner les règles militaires qu'à les respecter[49]. Pourtant, presque tous ces hommes traduits en cour martiale étaient des volontaires. Mais puisqu'ils s'étaient engagés à combattre, il semblait logique, aux yeux des autorités, qu'ils respectassent leur parole. On peut se demander cependant dans quelle mesure les recrues, en particulier durant la première année de guerre, savaient vraiment à quoi elles s'engageaient en s'enrôlant.

LE LEADERSHIP

Cet arrière-plan considéré, on comprend mieux la réaction de Dubuc, et celle de Tremblay surtout, aux problèmes de discipline qui se sont posés. Jusqu'à la bataille de Courcelette, le bataillon avait dû remplacer 612 hommes depuis son arrivée au front. Mais le tout s'était fait à un rythme tel que le lieutenant-colonel Tremblay avait pu garder la maîtrise de son unité, les nouveaux venus, presque tous du 41e bataillon, faut-il le préciser, moulant leur comportement sur celui de la majorité. Il dut certes y avoir certains problèmes d'adaptation, mais le commandant du 22e bataillon semble bien les avoir résolus, avant qu'ils ne devinssent aigus. Mais, après la bataille de Courcelette, d'autres facteurs défavorables vinrent se conjuguer à ceux de l'arrière-plan dont nous venons de parler pour donner à la situation un caractère bien différent: un nouveau commandant, de nouveaux officiers en bon nombre[50] et l'arrivée de 934 hommes en renfort en quatre mois[51], pour combler les vides, en particulier le départ de 669 hommes de septembre à décembre. Dans les circonstances, Tremblay, à tort ou à raison, eut l'impression que la crainte de l'exécution pouvait seule ramener l'ordre dans son unité qui pouvait être appelée à combattre à n'importe quel moment. Et on imagine les réactions et les commentaires négatifs qui auraient plu sur le commandant du 22e bataillon, s'il avait fallu que son unité échoue au combat à cause de l'attitude négative d'un groupe d'indésirables. Voilà, croyons-nous, la raison fondamentale de l'attitude de Tremblay. Celui-ci n'était pas

seulement un homme d'ordre et de devoir, un homme courageux devant le danger et un leader incontestablement respecté par les hommes qui le connaissaient. Il avait aussi conscience, comme on l'a vu, que son bataillon représentait la nationalité canadienne-française. Pour lui, l'indiscipline et l'absence illégale devaient donc être matées. Autrement, elles risquaient de mettre en péril la réputation chèrement acquise de son bataillon, et aussi de discréditer la nationalité qu'il représentait sur le champ de bataille. Tremblay, donc, eut le sentiment que le major Dubuc avait perdu la maîtrise du bataillon pendant son absence de cinq mois. Pour reprendre en main son unité, il crut nécessaire de recourir au moyen le plus extrême: l'exécution.

Pourtant, on aurait tort de croire qu'il fut un homme rigide, obsédé par l'ordre et la discipline, régnant sur ses hommes par la terreur. Il reprit le commandement de son unité, mais il sut composer avec la réalité. Il n'essaya pas d'imposer à tout prix un respect absolu des règles. Le major Olivar Asselin, qui avait été commandant en second du 163e bataillon jusqu'à son démembrement, le 8 janvier 1917, eut des démêlés avec lui, après son arrivée dans le 22e bataillon, le 8 mars 1917. La discipline, semble-t-il, constitua leur pomme de discorde. Asselin, en effet, n'avait certes pas perdu comme par enchantement la fougue et l'impétuosité qui l'avaient animé précédemment dans sa carrière de journaliste. N'y tenant plus, il se serait donc plaint, un jour, à son supérieur, de l'indiscipline qui régnait dans le bataillon et dans le CAC, en général. Ce geste aurait fait déborder le vase et lui aurait valu d'être écarté à jamais du 22e bataillon et d'être condamné à un an d'inactivité[52]. Asselin, en effet, quitta le 22e le 6 juillet 1917, et ne put revenir au front que le 26 octobre 1918, avec le 87e bataillon. Il servit ensuite dans cette unité jusqu'au 28 décembre 1918[53]. Nous avons le sentiment que l'altercation rapportée par Asselin est véridique. Tremblay, selon nous, n'aurait pu accepter que son autorité soit battue en brèche, ni que la maîtrise de son unité lui échappât. Pourvu que ces deux conditions *sine qua non* fussent respectées, il était capable de faire des accommodements avec la discipline. Celle-ci n'avait pas une valeur absolue, surtout dans le contexte pénible où les hommes étaient appelés à vivre. Dubuc, de son côté, n'avait pas l'expérience de Tremblay. Or, il hérita du commandement à un moment particulièrement difficile. Les rangs étaient décimés. Beaucoup d'officiers étaient des nouveaux venus et les renforts étaient issus de bataillons difficiles. Mais ces facteurs n'expliquent pas tout. Il faut aussi tenir compte de la personnalité du commandant en second du 22e bataillon. Or, celle-ci semble bien avoir été très différente de celle de son chef. Malheureusement, s'il est relativement facile de peindre un portrait de la personnalité du lieutenant-colonel Tremblay, il est plus malaisé d'en tracer un du major Dubuc. À son sujet, en effet, nous disposons seulement du témoignage de Claudius Corneloup auquel on ne saurait accorder une valeur absolue, un tel témoignage possédant nécessairement un caractère subjectif. Nous le reproduisons tout de même ici, parce qu'il donne au moins un indice de la différence de tempérament qui pouvait exister entre ces deux chefs.

Arthur Dubuc a commandé le 22e bataillon par intérim du 22 septembre 1916 au 15 février 1917 et du 15 avril 1918 au 26 juillet de la même année, quand la maladie tint le colonel Tremblay éloigné du front. Le 9 août 1918, celui-ci remplaça le brigadier-général Ross, blessé, à la tête de la 5e brigade et Dubuc lui succéda comme commandant du 22e bataillon. Mais le sort voulut que, dès le 27 août 1918, une blessure le forçât à quitter son poste. La guerre, pour lui, était terminée. Selon Corneloup,

> on a essayé de jeter du discrédit sur cet officier supérieur. Qu'a-t-il fait? Il fut toujours l'esclave de la servitude militaire. D'une honnêteté intransigible [*sic*], il jugeait les causes avec conscience, mais avec une grande sévérité [...]. Il n'était pas aimé parce qu'il ne savait pas se faire aimer. Trop imbu de ses fonctions, [...] il agissait en chef, de tous ses pouvoirs. Et cet officier a eu les plus cruelles désillusions qui eussent découragé bien d'autres âmes moins trempées que la sienne. Après Courcelette, il est nommé « acting lieutenant-colonel ». Pendant six mois il commande le 22ième; les soldats l'appellent « colonel ». En mars 1917, le colonel Tremblay revient d'Angleterre, le lieutenant-colonel Dubuc redevient simplement major et reste dans le bataillon. À Vimy, c'est lui qui commande le 22ième. En avril 1918, le colonel Tremblay repart à l'hôpital. Le major Dubuc redevient colonel jusqu'en juillet, époque qui marque le retour du colonel Tremblay. Quelle fut sa récompense? Aucune. Sa froideur était connue, mais sous cette froideur se cachait une âme sensible, une grande âme honnête, sans tache, une âme juste pour l'officier comme pour le soldat. Sobre et austère de mœurs, sa conduite fut un exemple que les détracteurs devraient imiter. Avant d'en vouloir à cet homme plié lui-même aux dures exigences de la discipline il faudrait en vouloir à la discipline elle-même, l'effacer des codes royaux ou la corrompre, mais, dans cette phase dernière de corruption, le major Dubuc restait incorruptible[54].

Comme le sergent-major Corneloup l'a noté avec justesse, Dubuc a eu le malheur de travailler dans l'ombre de son chef durant toute la guerre. Qui sait? Le sort a peut-être bien fait les choses. Il n'en reste pas moins qu'il lui joua de bien mauvais tours. Nous en donnerons un autre exemple plus loin.

Au front en général et au combat en particulier, l'attitude des officiers, au premier chef du commandant du bataillon, était primordiale pour que l'unité conservât son esprit de corps, son homogénéité et sa capacité d'affronter l'ennemi, même dans les situations les plus périlleuses. De ce point de vue, le 22e bataillon semble avoir été choyé en la personne du lieutenant-colonel Tremblay. Ce dernier servit d'abord à titre de commandant en second de mars 1915 à janvier 1916 et dirigea ensuite le bataillon jusqu'à ce qu'il prit le commandement de la 5e brigade, en août 1918, sauf durant les deux longs intermèdes que nous avons déjà mentionnés. Tous les témoignages que nous avons trouvés se recoupent de façon unanime: la conduite de Tremblay à la tête du 22e bataillon fut exemplaire.

Lors de la bataille de mont Sorrel, en juin 1916, le colonel Tremblay, écrit Chaballe, « [était] partout et se [montrait] d'un courage sublime[55] ». Pour l'historien du 22e, qui a lui-même servi sous ses ordres,

> le général Tremblay fut réellement l'âme du 22e. [Il fut] le meneur d'hommes par excellence; il [eut] sur eux une emprise que possèdent bien peu de chefs [...]. Toujours modeste, [c'était] un homme d'action. Très apprécié du haut commandement qui savait pouvoir compter sur lui en toutes circonstances, il était aimé des officiers et adoré des hommes qui l'auraient suivi n'importe où sans discuter, alors même qu'ils auraient été certains d'y rester; il leur faisait comprendre qu'ils y allaient parce que c'était nécessaire et qu'il importait peu qu'on en revint, du moment qu'on y arrivât. Avant tout, il était juste, ce qui est chose capitale chez un chef. Connaissant tous ses hommes, il s'intéressait à leurs affaires privées. Dans la tranchée, il s'arrêtait au cours d'une tournée pour s'entretenir avec les soldats, demandant des nouvelles des parents, s'informant si l'on avait écrit, les interrogeant au sujet de la nourriture et des ennuis de la guerre[56].

Pour Corneloup, d'autre part, le colonel Tremblay était une « âme extraordinaire[57] » dont le visage était empreint de sérénité dans les moments de grand péril. C'était un chef né dont la témérité et l'audace « [électrisaient] ses hommes[58] ». Corneloup a aussi laissé une description vivante du style de leadership qu'exerçait Tremblay.

> [Celui-ci] avait toutes les qualités et tous les défauts d'un chef hardi, infatigable et téméraire. Mordant, résolu, l'œil à tout, partout, entraînant, tempétueux, tutoyant ses hommes, son tempérament, d'un calme terrible, était unique. Il arrivait à toute heure, seul souvent, tombant à l'improviste sur les officiers, escaladant les parapets, inspectant les postes d'écoute, contrôlant les patrouilles, grondant par-ci, souriant par-là, menaçant ailleurs; ombre aimée et redoutée passant comme une trombe au milieu d'un cénacle ébloui et effaré[59].

Quant à Lapointe, dont les *Souvenirs* sont aussi empreints de sincérité et de franchise, les quelques mots qu'il a laissés au sujet de Tremblay montrent qu'il avait beaucoup d'estime pour son chef. « Notre commandant », écrivait-il le 14 août 1917, « n'est pas très éloquent, mais tous les soldats du 22e connaissent sa grande bravoure et chaque parole de sa bouche a pour nous toute une signification[60]. » Bien des années plus tard, le 13 juillet 1942, Georges Vanier, qui avait servi dans le 22e bataillon du mois d'octobre 1914 au mois d'août 1918, et qui avait donc bien connu le lieutenant-colonel Tremblay, lui rendait un vibrant hommage. Le colonel Tremblay, disait-il,

> fut un chef sévère et juste. Son autorité reposait sur une science militaire solide et sur des qualités d'âme et de cœur qui sont les marques du vrai chef. Courageux et dynamique, il sut inspirer confiance, imposer sa volonté aux troupes. Il avait un mépris absolu du danger; ses hommes savaient — on ne trompe pas le soldat — qu'il était sans peur, prêt à faire lui-même ce qu'il leur demandait. Avec eux, il montait à l'assaut, leur communiquait le feu sacré, les entraînait. À l'action, devant l'ennemi, il était calme et prenait des décisions sans hésiter; plus d'une fois la mort passa près de lui.
>
> *Tremblay* incarna, en quelque sorte, l'âme du 22e; il apporta à ses drapeaux une large part de gloire. Sa place dans l'histoire de notre peuple est assurée, j'ose affirmer qu'il est le plus grand soldat canadien-français depuis [Charles-Michel d'Irumberry de] *Salaberry*[61].

On pourra prétendre qu'il s'agit là d'éloges dithyrambiques. Il faut se rappeler que Tremblay prit le commandement du 22e bataillon à l'âge de 29 ans et qu'il n'hésita jamais à assumer ses responsabilités comme nous le verrons plus loin.

Il est indubitable, nous semble-t-il, que le 22e bataillon a bénéficié du leadership éclairé d'un homme estimé et d'une valeur humaine et militaire reconnue. On peut ne pas être d'accord avec certaines de ses décisions ou de ses attitudes, en particulier sur la question des exécutions. On ne saurait nier qu'il a accompli avec succès la tâche qu'il avait accepté de remplir: il a mené ses hommes à la victoire. Cependant, en restant à la tête de son bataillon durant une si longue période, il n'a guère eu la chance de se rendre utile à d'autres échelons de la hiérarchie militaire. De plus, tant qu'il conservait ses fonctions, aucun autre officier supérieur francophone ne pouvait obtenir de promotion au sein du CEC. On voit mal, en effet, comment le commandant en second du 22e bataillon aurait pu être promu à la tête d'une autre unité, puisque des officiers de celle-ci aspiraient eux aussi au commandement et auraient mal accepté la nomination d'un intrus. Voilà pourquoi, en juillet 1917, le lieutenant-colonel Tremblay espérait bien succéder au brigadier-général A. H. Macdonell qu'il fallait remplacer à la tête de la 5e brigade dont le 22e bataillon faisait partie avec les 24e, 25e et 26e bataillons. Or, il fut « très désagréablement surpris » de voir choisi plutôt le commandant du 29e bataillon de la 6e brigade d'infanterie canadienne, le lieutenant-colonel J. M. Ross[62]. Cette nomination souleva la colère de Tremblay, qui exigea même des explications du commandant du Corps d'armée canadien, le lieutenant-général Currie. Pour le commandant du 22e bataillon, il s'agissait là d'une nomination très étrange, car Ross commandait un bataillon au front depuis le 18 octobre 1916 seulement, alors que le commandant du 26e bataillon, le lieutenant-colonel A. E. G. McKenzie, et lui exerçaient leurs fonctions depuis les mois d'avril et janvier 1916 respectivement. De plus, Ross, selon Tremblay, avait une seule opération d'importance à son actif, la bataille de Vimy, tandis que le chef du 22e bataillon pouvait revendiquer l'honneur d'avoir remporté une éclatante victoire à Courcelette. D'après le lieutenant-colonel Tremblay, Currie et le commandant de la 2e division canadienne, le major-général sir H. E. Burstall, déclarèrent avoir pleine confiance en lui et n'avoir rien à lui reprocher. Pour eux, la nomination de Ross avait été faite dans le meilleur intérêt du service... évidemment! Pour Tremblay, « Ross [appartenait] à la clique et la clique a décidé qu'il serait promu[63] ». De plus, la 5e brigade comptait trois bataillons anglophones et un seul francophone. « La franc-maçonnerie a aussi dû jouer une grande influence[64]. » Tremblay finit par être promu au commandement de la brigade l'année suivante, trois mois à peine avant la fin de la guerre. Mais il était conscient que l'injustice commise ne l'avait pas été seulement à son égard, mais également à celui des officiers supérieurs de son unité dont la promotion se trouvait ainsi freinée d'une façon inéquitable. « Je regrette de n'être pas promu, écrivait Tremblay, parce que j'arrête la promotion de Dubuc et des autres officiers seniors du bataillon[65] », promotion « que plusieurs [d'entre eux] méritent pleinement

et depuis longtemps. Dans une couple de jours, ajoutait Tremblay, je demanderai peut-être d'être relevé de mon commandement après y avoir mûrement réfléchi[66]. » Mais les chefs anglophones avaient beau jeu dans cette affaire. Ne pouvaient-ils, en effet, justifier leur choix par leur crainte de voir Dubuc succéder à Tremblay, à cause des difficultés que le bataillon avait connues quelques mois plus tôt, lors de son passage de quatre mois à la tête du bataillon?

Tremblay, finalement, resta en poste et les fonctions permanentes de commandant du bataillon n'échurent à Dubuc que le 9 août 1918, quand son prédécesseur prit le commandement de la 5e brigade. Mais, 18 jours plus tard, la bataille de Chérisy l'éloigna définitivement du front en même temps que d'autres officiers de la première heure qui auraient pu lui succéder, en particulier le plus célèbre d'entre eux, le major Vanier. Il en restait tout de même deux de disponibles: le major Chassé, qui, blessé le 27 mai, terminait sa convalescence en Angleterre, et le major Dupuis qui n'avait pas participé à la bataille de Chérisy. Selon Corneloup,

> les officiers calculaient tout comme les soldats que, incontestablement, les titres de colonel revenaient au major H. Chassé et de second en commandement au major G.-E.-A. Dupuis. Les deux officiers étaient très populaires. Ils étaient tous les deux décorés et tous les deux avaient été blessés deux fois[67].

Or le poste de commandant échut plutôt au lieutenant-colonel Henri DesRosiers, qui dirigeait alors le 10e bataillon de réserve en Angleterre et qui avait commandé le 163e bataillon jusqu'à son démembrement. Chassé devint commandant en second du 22e. D'après Corneloup, la nomination de DesRosiers jeta « un profond mécontentement » dans la troupe, en particulier, parmi les hommes du 22e bataillon initial qui se trouvaient encore au front[68]. On n'avait rien contre le nouveau commandant, qui avait plutôt bonne réputation et dont la carrière remontait aux premiers jours de la guerre.

> Pour nous, c'était un colonel qui avait rendu des services au front, parmi nous, que nous souhaitions: un colonel né avec le 22ième, un blessé, un décoré; un homme qui nous connaissait et que nous connaissions; un chef devant lequel nos soldats décorés pouvaient se présenter sans rougir de leurs médailles[69].

Pourtant, tous durent se plier à la décision que les autorités avaient prises. Lors de ses voyages en Angleterre, le nouveau chef de la 5e brigade, le brigadier-général Tremblay, avait eu l'occasion de rencontrer DesRosiers et, le 28 novembre 1917, il notait dans son journal: « Le colonel DesRosiers qui commande [le 10e bataillon de réserve] me fait une très bonne impression. C'est un chef sérieux, possédant un bon jugement, respecté par ses hommes et intéressé à son commandement. Son organisation est bonne et l'entraînement qu'il fait suivre à ses hommes pratique[70]. » On peut donc présumer que Tremblay, devenu chef de la brigade dont le 22e bataillon faisait partie, choisit DesRosiers et écarta Chassé en toute connaissance de cause, ce qui ne signifie pas évidemment que ce dernier n'aurait pas fait un bon

commandant. Entré en fonction le 10 septembre 1918, le lieutenant-colonel DesRosiers dirigea le 22e bataillon jusqu'au retour de l'unité au Canada, en mai 1919.

À cause des circonstances, un homme, en somme, a surtout marqué le 22e bataillon de son empreinte: le lieutenant-colonel Tremblay. Sa force de caractère et son courage lui ont permis d'exercer un leadership incontestable sur son unité. Malheureusement, pour diverses raisons que nous venons d'expliquer, les autres officiers supérieurs de langue française n'eurent guère la chance de faire leur marque. Cela n'a rien de surprenant, compte tenu des mentalités de l'époque, mais aussi et surtout de ce minuscule noyau que le 22e bataillon constituait dans ce vaste monde que formaient les armées britanniques et même la force expéditionnaire canadienne.

LES SOLDATS CANADIENS-FRANÇAIS: VICTIMES D'INJUSTICE?

La situation fut similaire dans le cas des cours martiales, de leur composition et de leurs règles de procédure. Allait-on les modifier parce que l'acharnement de quelques Canadiens français avait abouti à la présence d'une unité francophone dans les rangs du CAC et des troupes britanniques? Avons-nous tort de penser qu'on n'y songea même pas? Les cours martiales de l'époque étaient formées par le commandant de la brigade à laquelle appartenait le bataillon dont l'inculpé faisait partie. Le brigadier-général nommait trois juges, parfois quatre, tirés souvent de chacun des trois autres bataillons de sa brigade, mais il arriva que le commandant de la 5e brigade en choisit un parmi les officiers subalternes du 22e bataillon lui-même. Parfois aussi, un ou deux des juges nommés provenaient d'unités extérieures à la brigade, mais évidemment anglophones, britanniques même de temps à autre[71]. Un tel système était logique sur le plan théorique, mais il faisait fi, sur le plan structurel et fonctionnel de l'appareil judiciaire, d'une dimension essentielle: le 22e bataillon était canadien-français. On fit cependant un seul accommodement avec cette réalité: on recourut à un interprète, quand un témoin ne parlait pas anglais[72], seule langue en usage dans le CAC et dans les troupes britanniques.

Avec le système judiciaire en vigueur, par conséquent, un homme du 22e bataillon qui était traduit en cour martiale voyait son sort scellé par des juges qui ignoraient presque tous sa langue ainsi que ses us et coutumes. On peut supposer, en outre, qu'ils n'étaient pas conscients, à part quelques exceptions, des différences culturelles qui les séparaient des accusés. Dans ce contexte, on déplorera que les militaires canadiens-français traduits en cour martiale n'aient pu être jugés par des francophones, à un échelon ou l'autre de l'appareil judiciaire. On devrait pourtant se demander si les condamnés canadiens-français auraient subi un meilleur sort dans une telle éventualité. N'auraient-ils pas risqué d'être jugés plus sévèrement? On pourrait présumer évidemment qu'ils auraient fait l'objet d'un traitement plus équi-

table si le système en vigueur avait été injuste à leur endroit. Dans le cas contraire, la sentence aurait pu être encore plus lourde, si elle avait été décrétée et confirmée par des francophones.

Or, on ne saurait accuser les officiers supérieurs canadiens-anglais et britanniques d'avoir fait preuve d'injustice envers les Canadiens français pour des raisons ethniques ou linguistiques. Évidemment certains pouvaient avoir eu des préjugés contre eux. De plus, à un niveau intermédiaire de la révision des sentences, un commandant put recommander d'adopter la ligne dure, c'est-à-dire l'application de la sentence imposée par le tribunal. Pourtant, la peine fut invariablement commuée ou mitigée à un échelon supérieur, dès que les commentaires du commandant du 22e bataillon, ignorés aux niveaux précédents, contenaient le moindre propos favorable au condamné[73]. Ainsi, les soldats qui s'étaient bien conduits auparavant, mais dont le lieutenant-colonel Tremblay avait l'impression qu'ils avaient quitté leur poste après avoir perdu leur sang-froid, virent leur sentence commuée. Il en fut de même pour un autre que le commandant du 22e bataillon avait jugé simple d'esprit. Il arriva même que la recommandation du commandant du 22e lui-même d'adopter la ligne dure ne fut pas suivie par l'un ou l'autre des officiers généraux chargés de réexaminer la sentence[74]. L'officier général réviseur tint compte dans ces cas, même s'il s'agissait parfois de récidive et malgré d'autres circonstances aggravantes possibles, des circonstances atténuantes que le commandant de l'unité avaient écartées[75]. Aucun homme ne fut exécuté sans que le commandant du 22e bataillon n'ait préparé un rapport en ce sens. D'autres l'auraient été, si on avait toujours suivi la recommandation de ce dernier.

Rien dans nos recherches ne permet donc de conclure, ni même d'affirmer, que des soldats francophones ont été exécutés à cause de leur langue ou de leur nationalité. Il reste que leur sort dépendait à tout coup de personnes d'une culture et d'une mentalité différentes des leurs. Ils évoluèrent, en outre, dans une machine de guerre de très grandes dimensions sur laquelle ils n'avaient aucun pouvoir, sauf à l'échelon du bataillon et à celui de la brigade, à partir du mois d'août 1918. Certains pourront être portés à minimiser la pertinence de ces considérations. Elles ont pourtant une importance psychologique indéniable pour bien des Canadiens français, tant à cette époque qu'à la nôtre. De plus, on ne saurait nier que le contexte linguistique et culturel dans lequel les soldats canadiens-français furent appelés à évoluer ajoutait aux difficultés déjà énormes entraînés par la guerre et accroissait substantiellement la pression qui s'exerçait sur le commandant du 22e bataillon. Il dirigeait, en effet, la seule unité francophone des armées britanniques. Le moindre faux pas que le 22e bataillon aurait pu commettre aurait risqué de prendre une envergure disproportionnée par rapport à des fautes ou des maladresses analogues dont d'autres unités auraient pu se rendre responsables.

N O T E S

1. C. P. STACEY, *Arms, Men and Governments, the War Policies of Canada, 1939-1945*, Ottawa, Information Canada, 1971, p. 248, cité dans Desmond MORTON, « The Supreme Penalty [...], p. 352, n. 3.
2. MORTON, *op. cit.*, pp. 345-352.
3. Voir chapitre III.
4. S Hist, dossier régimentaire du 22e bataillon.
5. Journal du brigadier-général Tremblay, 14 novembre 1916.
6. *Ibid.*, 1er janvier au 23 janvier 1917.
7. *Ibid.*, 2 mars 1917.
8. *Ibid.*, 3 mars 1917.
9. *Ibid.*
10. *Ibid.*, 3 juillet 1917.
11. *Ibid.*, 14 août 1917.
12. *Ibid.*, 7 novembre 1917.
13. HUNTER, « Some Aspects of Disciplinary Policy [...], pp. 12-13.
14. GRANDE-BRETAGNE, WAR OFFICE, *Manual of Military Law*.
15. *The Army Act*, 44-45 Vict, chap. 58, art. 46, reproduit dans *ibid.*, p. 422.
16. *Manual of Military Law*, p. 35, art. 4.
17. Ces observations s'appuient sur un examen attentif des suites données aux arrêts de mort prononcés contre les hommes du 22e bataillon.
18. L'appendice F fournit des renseignements supplémentaires sur la procédure suivie et les précautions prises dans les cas de sentence de mort.
19. L'appendice G fournit le nombre mensuel d'infractions mineures.
20. À moins d'indications contraires, les statistiques relatives au renforcement du bataillon et au nombre d'hommes rayés des contrôles ont été tirées du dossier régimentaire du 22e bataillon, qui est conservé au Service historique de la Défense nationale.
21. Ordres courants du 22e bataillon, ordre n° 35, 4 février 1918, APC, RG 9 III C3, vol. 4120, dossier n° 3, chemise n° 11.
22. Cette punition est ainsi décrite à la page 721 du *Manual of Military Law*:

    Lorsqu'un contrevenant est condamné à la peine disciplinaire de campagne n° 1, il peut, pendant qu'il purge sa peine et à moins que la cour martiale ou le commandant en décide autrement, être puni de la manière suivante:

    (a) Il peut être mis aux fers, c'est-à-dire enchaîné ou menotté, ou à la fois enchaîné et menotté, et être immobilisé de façon à ce qu'il ne puisse s'évader.

    (b) Lorsqu'il est mis aux fers, il peut être attaché à un objet fixe, pendant une période ou des périodes ne dépassant pas deux heures par jour, mais il ne doit pas être attaché ainsi plus de trois jours pour toute période de quatre jours consécutifs, ni plus de vingt et un jours au total.

    (c) À la place des fers, des lanières ou des cordes peuvent être utilisées aux fins du présent règlement.

    (d) Il peut être soumis aux mêmes labeur, emploi et contrainte, et traité de la même manière que s'il était condamné à une peine d'emprisonnement avec travaux forcés.

    La section de traduction du Secrétariat d'État à la Défense nationale a établi la version française de ce texte.

23. Cependant, l'exécution de 346 militaires britanniques durant ce conflit a fait l'objet du livre d'Anthony BABINGTON, *For the Sake of Example, Capital Courts-martial, 1914-1920* (Londres, Leo Cooper in association with Secker and Warburg, c1983).
24. Ces statistiques ne tiennent pas compte des infractions que les hommes du 22e bataillon ont pu commettre quand ils étaient attachés à une autre unité.
25. *Manual of Military Law*, p. 18, art. 13.
26. Ordres quotidiens du 22e bataillon (2e partie), ordre n° 3 (15 janvier 1916); CNDP, dossier du CEC du soldat en cause.
27. Ordres quotidiens (2e partie) du 22e bataillon, ordre n° 26 (29 mars 1918); APC, RG 9 III, vol. 907, dossier C-36-3, vol. 15, renseignements tirés du résumé des témoignages entendus au procès du soldat inculpé.
28. APC, RG 9 III, vol. 898, dossier Clk-26-3, vol. 14.
29. *Ibid.*
30. *Ibid.*, le commandant de la 5e brigade au quartier général de la 2e division canadienne, 9 juin 1917.
31. CORNELOUP, *la Coccinelle du 22e*, p. 49.
32. *Ibid.*, p. 52.
33. APC, Centre de dépôt fédéral d'Ottawa, microfilm 10-21A, dossier 649-L-7462, le commandant de la 2e division canadienne au quartier général du corps canadien, 1er mars 1917.
34. Centre de dépôt fédéral d'Ottawa, microfilm 10-3A, dossier 649-C-1596.
35. *Ibid.*, l'adjudant général adjoint intérimaire de la 1re armée au quartier général du Corps canadien, 10 mars 1917.
36. *Ibid.*, Claudius Corneloup, soldat au 22e canadien-français, à Henri Bourassa, directeur du *Devoir*, 23 janvier 1917.
37. *Ibid.*
38. *Ibid.*
39. *Ibid.*
40. *Ibid.*
41. *Ibid.*
42. APC, RG 9 III C3, vol. 4119, dossier 2, chemise 12, le major F. Delaute, 3 janvier 1917.
43. APC, Centre de dépôt fédéral d'Ottawa, dossier 649-D-3990, microfilm 10-5A, le commandant intérimaire du 22e bataillon (canadien-français) au quartier général de la 5e brigade d'infanterie, sans date.
44. APC, RG 24, vol. 2538, dossier HQ S1822, vol. 2, résumé du dossier de cour martiale de ce soldat.
45. APC, RG 9 III, vol. 905, dossier C-36-3, vol. 7, le commandant du Corps canadien à l'adjudant général adjoint intérimaire du quartier général de la 1re Armée, 5 avril 1917.
46. CNDP, dossier du CEC de ce soldat.
47. CANADA, OVERSEAS MILITARY FORCES OF CANADA, *Report of the Ministry 1918*, p. 295.
48. *Ibid.*, p. 296.
49. Pourtant, l'Australie pensait différemment. En vertu de la loi sur la défense de cette colonie britannique, la peine de mort ne pouvait être imposée qu'en cas de mutinerie, de désertion du côté ennemi ou de traîtrise. En outre, toute sentence de mort devait recevoir la sanction du gouverneur général en conseil (HUNTER, « Some Aspects of Disciplinary Policy [...] », p. 18). Selon l'historien officiel de la participation de l'Australie à la Première Guerre mondiale, « tant dans la troupe de la Force expéditionnaire australienne que dans la population de ce pays, il y avait une horreur insurmontable de l'injustice apparente que constituait l'exécution d'un homme qui s'était porté volontaire pour intervenir sur un continent éloigné dans une querelle qui n'était pas particulièrement australienne ». (C. E. W. BEAN, *The Australian Imperial Force in France, 1916*, 475 illustrations et cartes, 2e éd., Sydney, Australie, Angus and Robertson Ltd, 1934, pp. 870-871. Cité dans *ibid.*). Un tel problème de conscience ne se posa pas au Canada avec ce degré d'acuité. La question, en effet, ne semble pas avoir été soulevée publiquement et officiellement, avant l'intervention de la National Prison Reform Association, en 1918. Celle-ci demanda que la décision finale en cas de condamnation à mort revint au gouvernement canadien (*Ibid.*, pp. 19-20). Ces pressions venaient trop tard. Le système de l'armée britannique resta en vigueur dans le CEC jusqu'à la fin des hostilités, et les chefs militaires n'hésitèrent pas à s'en servir, quand ils le jugèrent approprié.

50. Rappelons qu'à Courcelette et à la tranchée Regina, dix officiers du 22e bataillon perdirent la vie et que dix autres furent blessés.
51. On se souviendra que l'effectif de guerre d'un bataillon était de 1 024 hommes et officiers, à part un détachement supplémentaire de 105 personnes.
52. GAGNON, *la Vie orageuse d'Olivar Asselin*, t. 2, p. 193. L'auteur a fondé son affirmation sur une lettre d'Asselin, datée du 12 décembre 1918.
53. CNDP, dossier du CEC du major Olivar Asselin.
54. CORNELOUP, *l'Épopée du vingt-deuxième*, p. 135.
55. CHABALLE, *Histoire du 22e bataillon canadien-français* [...], p. 111.
56. *Ibid.*, p. 353.
57. CORNELOUP, *op. cit.*, p. 135.
58. *Ibid.*, p. 52.
59. *Ibid.*, p. 35.
60. LAPOINTE, *Souvenirs et impressions* [...], 14 août 1917.
61. Cité dans CHABALLE, *Histoire du 22e bataillon* [...], p. 356.
62. Journal du brigadier-général Tremblay, 23 juillet 1917.
63. *Ibid.*, 25 juillet 1917.
64. *Ibid.*, 23 juillet 1917.
65. *Ibid.*
66. *Ibid.*, 25 juillet 1917.
67. CORNELOUP, *l'Épopée du vingt-deuxième*, p. 142.
68. *Ibid.*, pp. 141-142.
69. *Ibid.*, p. 142.
70. Journal du brigadier-général Tremblay, 28 novembre 1917.
71. Cette observation est fondée sur la composition des cours martiales, telle que nous l'avons constatée dans les divers documents consultés.
72. APC, Centre de dépôt fédéral d'Ottawa, procès-verbal de diverses cours martiales.
73. Cette observation s'appuie sur les procès-verbaux des soldats du 22e bataillon dont la condamnation à mort a été commuée et sur la documentation concernant ceux qui ont été exécutés.
74. APC, Centre de dépôt fédéral d'Ottawa, microfilm 10-5A, dossier 649-D-3990, le commandant intérimaire du 22e bataillon au quartier général de la 5e brigade, sans date; *ibid.*, microfilm MF-10-21A, dossier 649-L-7462, le commandant du 22e bataillon (canadien-français) au quartier général de la 5e brigade d'infanterie canadienne, 24 mars 1917.
75. Voir, par exemple, *ibid.*, microfilm MF-10-37A, dossier 649-W-4177; microfilm 10-5A, dossier 649-D-3990.

QUATRIÈME PARTIE

Des militaires, des hommes et des citoyens

C H A P I T R E I X

Quelques éléments de la vie militaire

IL NOUS FUT impossible, dans le cadre de cette étude, de faire une analyse systématique de la vie et de la carrière militaires. Les données quantitatives que nous avons recueillies nous permettent tout de même d'aborder certains sujets.

Au total, 5 584 hommes de tous grades ont servi en Europe dans le 22e bataillon. De ce nombre, 4 426 (79,3%) étaient des volontaires et 1 158 (20,7%), des conscrits. Ce dernier pourcentage est considérable. En effet, on a estimé à 24 132 le nombre de soldats qui ont servi en France et en Belgique après avoir été appelés sous les drapeaux en vertu de la *Loi sur le service militaire*[1]. Si tous ces hommes avaient été versés seulement, mais également, dans les 48 bataillons des diverses brigades canadiennes en service au front, il faudrait conclure que chacun d'eux accueillit approximativement 500 conscrits dans ses rangs. On sait que le 22e bataillon fut décimé à Chérisy, le 27 août 1918. On dut combler ses pertes avec des conscrits, faute de volontaires francophones disponibles dans le 10e bataillon de réserve en poste en Angleterre. Les soldats québécois transitaient par cette unité, avant d'être affectés à un bataillon de combat. Nous chercherons à voir dans les pages suivantes dans quelle mesure les 1 158 conscrits du 22e bataillon se distinguaient des volontaires qui les avaient précédés dans l'unité.

GRADES ET COMMISSIONS

Des 5 584 hommes qui sont passés dans les rangs du 22e bataillon, en Europe, 4 786 (85,7%) étaient des simples soldats ou des caporaux suppléants quand ils laissèrent le champ de bataille, 511 (9,2%) étaient des sous-officiers et 287 (5,1%) des officiers. À la fin de leur service, tous ces

TABLEAU 30

Grades ou affectations des membres du 22e bataillon d'outre-mer à la fin de leur service dans le CEC

	Grade	Nombre	Total
SOLDATS	Soldat	4 678	
	Caporal suppléant	108	
			4 786
SOUS-OFFICIERS	Caporal	216	
	Sergent suppléant	18	
	Sergent	227	
	Sergent-chef armurier	1	
	Sergent quartier-maître de compagnie	10	
	Sergent-major de compagnie	21	
	Sergent-chef de bureau	1	
	Sergent quartier-maître	1	
	Sergent-major	1	
	Sergent-major régimentaire	2	
	Sergent d'état-major	5	
	Sous-officier breveté	8	
			511
OFFICIERS	Lieutenant	178	
	Capitaine	68	
	Major	29	
	Lieutenant-colonel	10	
	Colonel	1	
	Brigadier-général	1	
			287
	Total		5 584

militaires détenaient les grades ou affectations énumérés au tableau 30. Des 287 officiers qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon, 178 (62%) se sont enrôlés avec le statut d'officier et 109 (38%) ont obtenu une commission pendant la guerre. Parmi les officiers à l'enrôlement (tableau 31), on compte 138 lieutenants (48,1%) 33 capitaines (11,5%), 6 majors (2,1%) et 1 colonel (0,4%). Avant d'être démobilisés, 178 de ces officiers (62%) étaient lieutenants; 68, capitaines (23,7%); 29, majors (10,1%); et 10, lieutenants-colonels (3,5%). Les deux derniers étaient le colonel Gaudet et le brigadier-général Tremblay. Le tableau 31 montre le grade des officiers avant leur licenciement par rapport à celui qu'ils avaient lors de leur enrôlement dans le CEC. Le plus grand nombre (86,1%) se sont enrôlés comme simples soldats (38%) ou comme lieutenants (48,1%). La majorité (85,7%) des officiers ont terminé leur temps de service avec le grade de lieutenant (62%) ou de capitaine

(23,7%). Une fois officier, le soldat ne pouvait guère dépasser le grade de lieutenant et ne pouvait atteindre un poste supérieur à celui de capitaine. Le lieutenant, pour sa part, avait de meilleures chances (37% contre 17,4% pour le soldat) d'obtenir une promotion, mais il risquait fort de n'en avoir aucune. La majorité des officiers aussi (54,6%) gardèrent leur grade initial et seulement deux majors sur six furent promus. Par ailleurs, un capitaine laissa le service avec le grade de lieutenant, et deux majors, avec le grade de capitaine. Les chances de promotion étaient relativement limitées pour un officier: 62,4% des officiers à l'enrôlement détenaient le même grade (ou un grade inférieur) à la fin qu'au début alors que 37,6% (67 hommes sur 178) obtinrent une promotion. Vingt-huit de ces officiers furent promus plus d'une fois, soit 15,7% des officiers à l'enrôlement. Seul le brigadier-général Tremblay parvint à gravir trois échelons hiérarchiques.

TABLEAU 31

Grade à l'enrôlement et avant la démobilisation des officiers qui ont servi dans le 22e bataillon outre-mer

Grade à l'enrôlement	Grade avant la démobilisation						
	Lieutenant	Capitaine	Major	Lieutenant-colonel	Colonel	Brigadier-général	Total
Soldat	88	18	—	—	—	—	106
Sergent	2	—	—	—	—	—	2
Sergent quartier-maître	—	1	—	—	—	—	1
Lieutenant	87	29	18	4	—	—	138
Capitaine	1	18	9	5	—	—	33
Major	—	2	2	1	—	1	6
Lieutenant-colonel	—	—	—	—	—	—	—
Colonel	—	—	—	—	1	—	1
Total	178	68	29	10	1	1	287

Les chances d'un soldat d'obtenir une commission durant la guerre étaient limitées, puisque seulement 109 d'entre eux (2,1%) quittèrent le service avec le statut d'officier. Trente-sept de ces commissions (33,9%) furent remises à la toute fin de la guerre, en octobre (17) et novembre 1918 (20). Treize autres avaient été accordées au mois de juin précédent. On peut voir là une forme de récompense à de vieux soldats dont le courage et l'abnégation méritaient certes d'être reconnus. Nous avons pu calculer le nombre de mois de service de 104 officiers-soldats avant l'obtention de leur commission. Le laps de temps qu'il leur fallait pour gravir les échelons jusqu'au grade de lieutenant varie de 1 à 49 mois. Au total, 21 commissions furent remises à des sous-officiers qui avaient moins d'un an de service (20%); 24 sous-officiers (22,9%) servirent de un à deux ans avant de recevoir leur commission; 29 autres (27,6%) avaient de deux à trois ans de service à leur crédit

tandis que 28 (26,7 %) étaient enrôlés depuis trois à quatre ans. Enfin, trois (2,9 %) avaient 49 mois d'expérience. Nous concluons que les commissions furent accordées selon les besoins aux sous-officiers jugés les plus aptes à exercer les fonctions d'officier. Cela est si vrai que plusieurs commissions furent remises chaque année de la guerre (tableau 32). Vers la fin des hostilités, un nombre plus élevé de commissions fut accordé. On les remit pour récompenser des soldats qui avaient d'excellents états de service, mais on aurait tort de croire qu'il s'agissait là du seul motif. Il fallait, à notre avis, préparer la relève. Au moment de choisir les sous-officiers qui iraient suivre le cours de formation en Angleterre, il était normal qu'on se souvint des soldats du bataillon initial qui avaient tant fait et tant enduré.

TABLEAU 32

Nombre de commissions accordées pendant la guerre

Année	Nombre	%	% cumulatif
Août 1914 — juillet 1915	8	7,3	7,3
Août 1915 — juillet 1916	27	24,8	32,1
Août 1916 — juillet 1917	13	11,9	44,0
Août 1917 — juillet 1918	23	21,1	65,1
Août 1918 — novembre 1918	38	34,9	100,0
Total	109	100,0	100,0

MILITAIRES ATTACHÉS AU 22e BATAILLON

Nous avons trouvé 27 militaires de tous grades qui ont été attachés au 22e bataillon. Cinq d'entre eux servirent seulement au Canada dans cette unité. Tous les cinq, sauf un, le lieutenant Harold Frederick Tennant, étaient des soldats ou des sous-officiers. Les sous-officiers et lui servirent à titre d'instructeurs. Des 22 hommes qui furent attachés à l'unité outremer, 18 étaient des officiers. Parmi eux, on compte six aumôniers. De fait, on pourrait considérer que les dix aumôniers qui servirent dans le bataillon y furent attachés, bien que ceux du début n'y furent pas envoyés par le Service de l'aumônerie, mais y exercèrent leur ministère plutôt à la suite d'une initiative personnelle ou après avoir été invités à le faire. Tel fut le cas, semble-t-il, de Philippe-Henri-Duperron Casgrain[2] et de Constant-Victor Doyon qui servirent dans le 22e à partir du 1er novembre 1914 et du 18 janvier 1915 respectivement.

Parmi les 12 autres officiers qui furent attachés au 22e bataillon, on relève 6 médecins. Mais on peut supposer que presque tous les officiers médecins (15) qui servirent dans l'unité le firent à titre d'attaché. De plus,

quatre officiers furent attachés au 22e bataillon en tant qu'observateurs vers la fin du mois de décembre 1916, afin de s'initier à la vie au front. Ces hommes étaient les capitaines Robert Louis Calder et Frederick-Joseph Delaute, le major Henri-Adolphe Leblanc et le lieutenant-colonel Philippe-Auguste Piuze.

ENRÔLEMENTS MULTIPLES

Les contrôles administratifs étaient plus lâches à l'époque qu'aujourd'hui et les usages militaires n'étaient pas les mêmes. Parmi les phénomènes auxquels la déficience des contrôles et les difficultés posées par la mobilisation de centaines de milliers d'hommes ont donné lieu, on compte les enrôlements multiples. Nous n'entendons pas faire ici l'étude de ce sujet, mais seulement en prendre note. Parmi les hommes qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon, nous en avons relevé 293 (5,3%) qui se sont enrôlés plus d'une fois dans le CEC. Trente et un d'entre eux (10,6%) étaient des conscrits et 262 (89,4%) des volontaires. Six réfractaires refusèrent de se soumettre à la *Loi sur le service militaire* après avoir servi déjà dans le CEC. Le phénomène de l'enrôlement multiple a touché tous les grades. Au total, 235 soldats (4,9%) ont servi à plus d'une reprise, 25 sous-officiers (4,9%) ainsi que 33 officiers (11,5%) ont fait de même; 23 de ces derniers s'étaient enrôlés avec une commission. Parmi les 293 hommes qui s'enrôlèrent à plus d'une reprise, 250 (85,3%) l'ont fait à deux reprises, 33 (11,3%) l'ont fait trois fois, 9 ont rempli le formulaire d'enrôlement quatre fois et 1, cinq fois.

EXPÉRIENCE

On relève 1 355 soldats du 22e bataillon (24,3%) qui ont déclaré avoir de l'expérience au moment de leur enrôlement qui devait les conduire outre-mer dans le 22e bataillon. Presque tous ces hommes (93,5%) étaient des volontaires. De fait, seulement 88 conscrits avaient de l'expérience quand ils ont signé leur formulaire d'enrôlement. L'expérience a donc pu constituer un facteur incitatif pour 28,6% des volontaires. Par contre, seulement 9% des conscrits déclarèrent avoir quelque expérience militaire avant leur entrée dans le CEC, du moins avant l'enrôlement qui devait les amener à servir outre-mer dans le 22e bataillon.

Quand on considère les seuls officiers, on obtient une image bien différente, puisque 16 officiers seulement (9%) ont déclaré n'avoir aucune expérience au moment de leur enrôlement. Il est vrai que, dans leur cas, il s'agissait parfois d'une expérience plus théorique que réelle. Durant de nombreux mois de guerre, en effet, un volontaire ne pouvait recevoir un grade d'officier, au moment de son engagement, à moins de détenir une commission dans la milice. Quand le commandant d'un bataillon désirait confier des responsabilités d'officier à un volontaire sans expérience, il devait lui obte-

TABLEAU 33

Expérience des membres du 22e bataillon

Genre d'expérience	Soldats		Sous-officiers		Officiers		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Écoles d'instruction	—	—	—	—	5	1,8	5	0,3
Force permanente	16	1,3	4	1,9	5	1,8	25	1,5
Milice active	831	68,3	162	77,1	212	77,4	1 205	70,9
Autres expériences au Canada	20	1,6	7	3,3	17	6,2	44	2,6
Expérience étrangère	68	5,6	13	6,2	10	3,7	91	5,4
Expérience du combat	3	0,3	—	—	6	2,2	9	0,5
Expérience dans le CEC	251	20,6	22	10,5	18	6,6	291	17,1
Expérience indéterminée	27	2,2	2	1,0	1	0,4	30	1,8
Total	1 216	100	210	100	274	100	1 700	100

TABLEAU 34

Arme ou service des soldats avec expérience dans la milice active non permanente

Arme ou service	Soldats		Sous-officiers		Officiers		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Artillerie	40	4,9	5	3,1	6	2,9	51	4,3
Cavalerie	28	3,5	3	1,9	9	4,3	40	3,4
Corps des guides					1	0,5	1	0,1
Génie	7	0,9					7	0,6
Corps-école d'officiers canadiens	4	0,5	2	1,3	8	3,8	14	1,2
Infanterie	665	81,9	137	85,6	174	82,9	976	82,6
Signaleurs	1	0,1			2	1,0	3	0,3
Intendance	14	1,7	6	3,8			20	1,7
Service médical	24	3,0	4	2,5	8	3,8	36	3,1
Service dentaire	1	0,1					1	0,1
Régiment mixte	20	2,5	1	0,6	2	1,0	23	2,0
Garde territoriale	8	1,0	2	1,3			10	0,9
Total	812	100	160	100	210	100	1 182	100
Inconnu	19		2		2		23	
Total général	831		162		212		1 205	

TABLEAU 35

Principaux régiments de milice dans les rangs desquels les membres du 22e bataillon ont servi avant leur enrôlement dans le CEC

Régiments de milice	Soldats		Sous-officiers		Officiers		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
4e régt (Chasseurs canadiens - P.c.* Sainte-Anne-de-la-Pérade)	5	0,8	1	0,7	6	3,5	12	1,2
8e régt (Royal Rifles - P.c. Québec)	16	2,4	4	2,9	7	4,0	27	2,8
9e régt (Voltigeurs de Québec)	81	12,3	15	11,0	17	9,8	114	11,7
17e régiment (P.c. Lévis)	7	1,1			4	2,3	11	1,1
18e régt (Francs-Tireurs du Saguenay - P.c. Chicoutimi)	5	0,8	4	2,9	3	1,7	12	1,2
38e régt (Dufferin Rifles of Canada - P.c. Brantford)	11	1,7	1	0,7			12	1,2
54e régt (Carabiniers de Sherbrooke)	52	7,9	6	4,4	4	2,3	62	6,4
61e régt de Montmagny	6	0,9	2	1,5	9	5,2	17	1,8
64e régt de Châteauguay et de Beauharnois (P.c. Beauharnois)	32	4,9	2	1,5	6	3,5	40	4,1
65e régt (Carabiniers Mont-Royal - P.c. Montréal)	138	21,0	49	35,8	30	17,2	217	22,4
70e régt (P.c. Hull)	82	12,5	12	8,8	7	4,0	101	10,4
80e régt de Nicolet	9	1,4	1	0,7	8	4,6	19	1,9
83e régt de Joliette	10	1,5	1	0,7	8	4,6	19	2,0
84e régt de Saint-Hyacinthe	17	2,6	2	1,5			19	2,0
85e régt (P.c. Montréal)	70	10,7	13	9,5	27	15,5	110	11,4
86e régt de Trois-Rivières	16	2,4					16	1,7
87e régt de Québec (P.c. Ancienne-Lorette)	17	2,6	4	2,9	6	3,5	27	2,8
89e régt de Témiscouata et de Rimouski (P.c. Saint-Germain-de-Rimouski)	22	3,4	3	2,2	10	5,8	35	3,6
92e régt de Dorchester (P.c. Saint-Isidore)	5	0,8	4	2,9	4	2,3	13	1,3
97e régt (Algonquin Rifles - P.c. Sudbury)	16	2,4					16	1,7
Autres	40		13		18	10,3	71	7,3
Total	657	100,0	137	100,0	174	100,0	970	100,0
Inconnu	8						8	
Total général	665		137		174		978	

* P.c. = poste de commandement

nir une commission dans la milice avant de l'enrôler. Les formulaires d'enrôlement de ces hommes ne font donc état d'aucune expérience. Nous ignorons le nombre de cas où une telle situation s'est produite; nous croyons cependant qu'ils furent peu nombreux. Nous avons le sentiment, de fait, que l'expérience fut un facteur important dans la décision que prirent les officiers du 22e bataillon de se porter volontaires. L'expérience a aussi joué un rôle de poids dans le choix des sous-officiers qui devaient se voir décerner une commission, puisque 44% des officiers-soldats avaient de l'expérience quand ils se sont enrôlés dans le 22e bataillon. Au total, donc, 73,2% des officiers de l'unité canadienne-française ont dit posséder de l'expérience militaire lors de leur enrôlement dans le CEC[3].

Parmi les 1 700 cas d'expérience que nous avons relevés concernant les 1 355 membres du 22e bataillon qui ont déclaré avoir de l'expérience au moment de leur enrôlement, 25 seulement se rapportent à la force permanente du Canada et 5 d'entre eux ont été déclarés par des officiers. Nous avons relevé aussi 91 cas de service dans une organisation militaire non canadienne; 10 concernent des officiers. L'expérience du combat dans un conflit antérieur à la Première Guerre mondiale se limite à 10 cas, dont 6 émanent d'officiers. Par contre, nous avons relevé 291 cas où les recrues avaient servi dans le CEC avant de se joindre à nouveau à la force expéditionnaire. Dix-huit de ces cas se rapportent à des officiers. Nous avons établi les données de cette expérience dans le CEC à partir de déclarations de recrues et de nos propres découvertes. En fait, les soldats expérimentés avaient surtout servi préalablement dans la milice active non permanente (70,9%), comme le montre le tableau 33. Parmi les 1 205 cas de ce groupe fort imposant (tableau 34), 976 concernent l'infanterie (82,6%) et se répartissent entre 50

TABLEAU 36

Expérience des officiers du 22e bataillon

Genre d'expérience	Officiers à l'enrôlement		Officiers-soldats		Ensemble des officiers	
	N	%	N	%	N	%
Écoles d'instruction	5	2,3			5	1,8
Force permanente	3	1,4	2	3,6	5	1,8
Milice active	176	80,4	36	65,5	212	77,4
Autres expériences au Canada	9	4,1	8	14,6	17	6,2
Expérience étrangère	7	3,2	3	5,5	10	3,7
Expérience du combat	5	2,3	1	1,8	6	2,2
Expérience dans le CEC	13	5,9	5	9,1	18	6,6
Expérience indéterminée	1	0,5			1	0,4
Total	219	100	55	100	274	100

régiments de milice divers, dont plusieurs apparaissent au tableau 35. Tous les régiments de milice québécois de langue française étaient représentés dans le 22e bataillon et leur apport à celui-ci fut variable, comme on peut le voir au tableau 35. Les mieux représentés furent les Carabiniers Mont-Royal (22,4%), les Voltigeurs de Québec (11,7%), le 85e régiment (connu sous le nom de régiment de Maisonneuve à partir de 1920) (11,6%), et le 70e régiment (désigné sous le nom de régiment de Hull à partir de 1920) (10,4%). Dans ce dernier cas, cependant, nous doutons de l'exactitude des renseignements qui apparaissent dans les formulaires d'enrôlement remplis à Hull, où 101 soldats d'outre-mer sur 124 enrôlés dans cette ville auraient préalablement servi dans cette unité. Nous avons tendance à croire qu'à cet endroit ce régiment de milice a été mêlé de près à l'enrôlement, ou du moins aux formalités d'enrôlement, des recrues d'outre-mer et s'est accordé des recrues avec libéralité. Nous en voulons pour indice la façon uniforme avec laquelle l'expérience est indiquée sur ces formulaires contrairement aux autres où la plus grande diversité apparaît. Notons enfin que, sur les 20 unités mentionnées au tableau 35, toutes sauf deux (les 38e et 97e régiments) sont des unités québécoises.

Le tableau 36 montre que le nombre de cas d'expérience dans la milice active non permanente était encore plus élevé chez les officiers que dans l'ensemble des membres expérimentés du bataillon (77,4% contre 70,9%). La différence est plus grande encore quand on considère les seuls officiers à l'enrôlement où le pourcentage est de 80,4%. Quand on observe l'arme ou le service dans lequel les officiers ont servi dans la milice active

TABLEAU 37

Arme ou service des officiers avec expérience dans la milice active non permanente

Arme ou service	Officiers à l'enrôlement		Officiers-soldats		Ensemble des officiers	
	N	%	N	%	N	%
Artillerie	6	3,5			6	2,9
Cavalerie	6	3,6	3	8,3	9	4,3
Corps des guides	1	0,6			1	0,5
Corps-école d'officiers canadiens	6	3,5	2	5,6	8	3,8
Infanterie	145	83,8	29	80,6	174	83,3
Signaleurs	1	0,6			1	0,5
Service médical	7	4,0	1	2,8	8	3,8
Régiment mixte	1	0,6	1	2,8	2	1,0
Total	173	100	36	100	209	100
Indéterminé	2				2	
Total général	175		36		211	

TABLEAU 38

Principaux régiments de milice dans les rangs desquels les officiers du 22e bataillon ont servi avant leur enrôlement dans le CEC

Régiments de milice	Officiers à l'enrôlement		Officiers-soldats		Ensemble des officiers	
	N	%	N	%	N	%
4e régt (Chasseurs canadiens - P.c.* Sainte-Anne-de-la-Pérade)	5	3,5	1	3,5	6	3,5
8e régt (Royal Rifles P.c. Québec)	4	2,8	3	10,3	7	4,0
9e régt (Voltigeurs de Québec	12	8,3	5	17,2	17	9,8
17e régiment (P.c. Lévis)	2	1,4	2	6,9	4	2,3
18e régt (Francs-Tireurs du Saguenay - P.c. Chicoutimi)	3	2,1			3	1,7
54e régt (Carabiniers de Sherbrooke)	2	1,4	2	6,9	4	2,3
61e régt de Montmagny	8	5,5	1	3,5	9	5,2
64e régt de Châteauguay et de Beauharnois (P.c. Beauharnois)	5	3,5	1	3,5	6	3,5
65e régt (Carabiniers Mont-Royal - P.c. Montréal)	26	17,9	4	13,8	30	17,2
70e régt (P.c. Hull)	6	4,1	1	3,5	7	4,0
80e régt de Nicolet	8	5,5			8	4,6
83e régt de Joliette	7	4,8	1	3,5	8	4,6
84e régt de Saint-Hyacinthe						
85e régt (P.c. Montréal)	24	16,6	3	10,3	27	15,5
86e régt de Trois-Rivières						
87e régt de Québec (P.c. Ancienne-Lorette)	4	2,8	2	6,9	6	3,5
89e régt de Témiscouata et de Rimouski (P.c. Saint-Germain-de-Rimouski)	10	6,9			10	5,8
92e régt de Dorchester (P.c. Saint-Isidore)	4	2,8			4	2,3
Autres	15	10,3	3	10,3	18	10,3
Total	145	100,0	29	100,0	174	100,0

* P.c. = poste de commandement

non permanente (tableau 37), on constate, dans leur cas aussi, la prépondérance de l'infanterie. De plus, à part une exception, le régiment de Trois-Rivières, tous les régiments de milice québécois de langue française comptèrent des représentants parmi les officiers du 22e bataillon. Les unités qui lui en ont fourni le plus furent les Carabiniers Mont-Royal (17,2%), le 85e régiment (15,5%) et les Voltigeurs de Québec (9,8%), le plus vieux régiment de milice canadien-français. De plus, contrairement aux soldats, tous les régiments d'infanterie qui comptaient des représentants chez les officiers étaient québécois (tableau 38).

MORTS ET BLESSÉS

Nous avons déjà vu au chapitre III que les hommes d'origine et de formation différentes que les hasards de la guerre ont réunis dans le 22e bataillon ont été nombreux à quitter le champ de bataille blessés ou morts. En effet, de tous les hommes qui ont servi dans l'unité de combat canadienne-française, 1 088 (18,2%) sont morts avant la fin de la guerre, le 11 novembre 1918, et 59 autres devaient s'ajouter à ce nombre, soit un total de 1 147, avant le licenciement final du CEC, le 30 avril 1922, ce qui donne un pourcentage total de 19,2%. Un grand nombre de ces hommes (1 040, soit 90,7%; 994 d'entre eux sont morts avant la fin de la guerre) avaient trouvé la mort en combattant dans le 22e bataillon, ou bien cette unité était la dernière avec laquelle ils avaient servi pendant leur passage dans le CEC. Des 1 147 décès dont nous venons de faire état, 9 concernent des hommes qui ont servi dans le 22e au Canada seulement: deux d'entre eux ont été victimes d'un accident, trois sont morts de maladie, trois autres ont été tués au combat dans une autre unité et le dernier a été exécuté pendant qu'il servait dans le 3e bataillon. Plus de la moitié des soldats qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon et qui sont décédés sont morts au combat: nous en avons dénombré en effet 672, soit un pourcentage de 59,1%. Si on ajoute à ce nombre les 76 hommes dont on n'a pu retrouver le corps et qui ont été présumés morts, le pourcentage atteint 65,7%. De nombreux autres soldats (217, ou 19,1%) sont morts des blessures qu'ils avaient subies au combat. Cinq autres ont connu le même sort, après avoir été faits prisonniers. Par conséquent, 970 hommes du 22e bataillon sont morts au combat ou sont décédés des blessures qu'ils y avaient subies. Ces soldats constituent 85,2% des morts que nous avons dénombrés jusqu'au 30 avril 1922 et ils représentent 17,4% des hommes qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon. Les autres décès sont attribuables à un accident (18), à la noyade (5), à la maladie (125, ou 11%) et au suicide (2). De plus, cinq soldats ont été exécutés. La cause de 13 décès reste inconnue.

Compte tenu de l'arrivée tardive des conscrits au front, il fallait s'attendre à ce que les volontaires aient été beaucoup plus nombreux à mourir. Nos recherches le confirment tout à fait: 1 082 volontaires (95,1%) et

56 (4,9%) conscrits sont morts avant la dissolution du CEC. Parmi ces derniers, 35 ont perdu la vie au combat, 11 sont morts des suites de blessures, 7 de maladie et 3 ont été victimes d'un accident. Seulement 4,8% des conscrits sont décédés contre 24,4% des volontaires.

Nous avons dénombré 287 officiers dans le 22e bataillon. Quarante-deux d'entre eux (14,6%) ont perdu la vie avant la signature de l'armistice, le 11 novembre 1918; quatre autres (1,4%) sont morts avant le licenciement du CEC. Les officiers à l'enrôlement ont connu les pertes les plus lourdes, puisque 19,1% de leur groupe (34 sur 178) sont décédés contre 11% seulement des officiers-soldats. Cette différence s'explique par l'accession tardive de plusieurs de ces hommes au groupe des officiers, phénomène dont nous avons déjà parlé. La maladie a frappé cinq officiers-soldats, tandis que trois ont perdu la vie au combat et deux sont décédés des suites de leurs blessures; le dernier a péri des suites d'un accident. Le pourcentage des officiers à l'enrôlement décédés avant la dissolution du CEC est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des morts du bataillon d'outre-mer (19,1% contre 20,4%). Il en est de même pour les morts survenues avant le 11 novembre 1918 alors que les pourcentages sont de 18% et de 19,4% respectivement. Les officiers à l'enrôlement sont décédés pendant le combat ou des suites des blessures qu'ils avaient subies durant les affrontements. En effet, 16 d'entre eux ont été victimes du combat, 1 a été présumé mort, 10 sont morts des suites de leurs blessures, 1 est mort en captivité pour la même raison. On retrouve aussi, chez les officiers à l'enrôlement, quatre cas de maladie et deux noyades. Au total, 82,4% des officiers à l'enrôlement décédés avant la dissolution du CEC ont péri au combat ou sont morts des suites des blessures subies. Le pourcentage est de 85,6% pour l'ensemble des morts du bataillon.

Les décès ont été nombreux dans le 22e bataillon, mais les blessures l'ont été encore davantage. Pour illustrer cette affirmation, nous avons eu recours aux statistiques mensuelles compilées par Duguid et son équipe, dont nous avons fait le total pour l'ensemble du séjour du 22e bataillon sur le continent européen, après son débarquement à Boulogne, le 15 septembre 1915[4]. Il ressort de ces chiffres que 2 548 hommes ont été signalés blessés et 95 d'entre eux étaient des officiers. En outre, 10 autres blessés, dont un officier, ont été faits prisonniers. Huit autres soldats sont tombés entre les mains de l'ennemi, ce qui donne un total de 18 captifs. D'autre part, les gaz ont blessé 105 hommes, dont 3 officiers, outre qu'ils ont entraîné la mort de 4 soldats. De leur côté, 203 hommes, parmi lesquels on compte 6 officiers, ont été blessés accidentellement, tandis que 28 soldats se sont infligé des blessures. Au total, 2 893 hommes, dont 105 officiers, ont été blessés pendant la guerre. Il faut noter toutefois que certains d'entre eux l'ont été plus d'une fois et que le nombre réel d'hommes qui ont reçu des blessures n'est pas aussi élevé que ne l'indique ce chiffre. On fait face ici au même problème que celui de l'expérience dont nous avons fait état plus haut dans une note.

N O T E S

1. NICHOLSON, *le Corps expéditionnaire canadien* [...], app. 5, p. 597.
2. Philippe-Henri-Duperron Casgrain est un militaire Canadien français méconnu. Sa carrière, pourtant, a de quoi soulever l'intérêt. Né le 3 mai 1864, Casgrain est diplômé du RMC en 1883. Après avoir participé à la campagne du Nord-Ouest avec les Voltigeurs de Québec, en 1885, il s'enrôle dans l'armée britannique et sert dans divers pays du monde. Durant la guerre des Boers, il occupe le poste d'adjudant général adjoint au quartier général de l'armée britannique en Afrique du Sud. On le retrouve ensuite à Tokyo à titre d'attaché militaire. Il quitte l'armée britannique à l'âge de 40 ans pour se faire prêtre. Pendant la Première Guerre mondiale, il se joint au 22e bataillon avec le grade de major honoraire et en devient le premier aumônier. Casgrain avait profité de ses affectations dans divers pays pour apprendre plusieurs langues. On comprend dès lors sa décision de quitter l'unité canadienne-française le 28 février 1915 afin de travailler au Service de renseignements du War Office. Il devait assumer ses fonctions avec cet organisme jusqu'en 1919. De retour au Canada, il se dévoue ensuite auprès des immigrants, des soldats et des marins. L'abbé Casgrain reçut plusieurs décorations durant son étonnante carrière. Il est décédé à Québec le 5 octobre 1942. Voir CNDP, dossier du CEC de Philippe-Henri-Duperron Casgrain; « Qui conduira les nôtres au feu et à la gloire? La carrière de l'abbé Casgrain », *la Patrie*, vol. 36, n° 177 (23 septembre 1914), p. 3; lcol Lucien TURCOTTE, « Major du Perron-Casgrain », *la Citadelle*, vol. 18, n° 6 (déc. 1982), p. 39.
3. Dans les paragraphes suivants et les tableaux auquels ils renvoient, il arrive que le nombre de soldats expérimentés dépasse l'un des totaux que nous venons de mentionner. La raison en est qu'une fois connu le nombre d'hommes qui se sont enrôlés avec de l'expérience militaire, nous avons compilé l'ensemble des cas d'expérience relevés. Par conséquent, un soldat qui a fait mention de deux ou plusieurs expériences différentes a vu celles-ci réparties entre les divers groupes auxquels elles se rapportaient. Cette nuance a son importance, mais n'enlève rien, bien au contraire, ni à la valeur ni à l'intérêt de la compilation. Il importait, en effet, de savoir combien d'hommes du 22e bataillon avaient tel ou tel genre d'expérience. En ce cas, il fallait bien mentionner chaque cas d'expérience que nous avions trouvé.
4. CNDP, Statistics WWT, CEC Casualties by Day, Month and Year.

C H A P I T R E X

La composition sociale du 22e bataillon

LES SOLDATS DU 22e bataillon, à part quelques exceptions, n'étaient pas des militaires professionnels, comme nous venons de le voir. Ce sont les circonstances qui les amenèrent à revêtir l'uniforme. Dans les chapitres précédents, nous avons étudié le contexte dans lequel ils se sont enrôlés, nous avons raconté leurs combats et exposé leurs conditions de vie. Militaires par vocation, par nécessité, par idéal ou par tempérament, ces soldats étaient d'abord des hommes et des citoyens. Dans ce dernier chapitre, nous allons tenter de découvrir certains éléments de cette double identité. Nous ferons porter notre analyse sur l'ensemble du bataillon d'outre-mer, mais nous étudierons aussi les hommes du point de vue de leur statut de volontaire ou de conscrit et du groupe hiérarchique auquel ils appartenaient au moment de leur licenciement: soldats, sous-officiers et officiers. Nous subdiviserons ce dernier groupe en deux catégories, quand nous le jugerons opportun: les officiers à l'enrôlement et les officiers-soldats.

ÂGE À L'ENRÔLEMENT

Âgés en moyenne de 24,3 ans, les hommes qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon se sont enrôlés à un âge légèrement plus avancé au début de la guerre qu'à la fin (tableau 39). Durant la première année de guerre, les 17-19 ans représentaient seulement 17% des recrues. On en comptait 302. L'année suivante, leur nombre passait à 548 (27,8%). Durant la troisième année de guerre, on engagea seulement 410 recrues. Nous connaissons l'âge de chacun de ces hommes, à l'exception de sept. Cent trente-deux (32,8%) étaient âgés de 17 à 19 ans. Pendant la quatrième année, ce groupe représente seulement 6,6% des recrues à cause de la *Loi sur le service mili-*

TABLEAU 39

Âge moyen des membres du 22e bataillon d'outre-mer

Années d'enrôlement	Volontaires		Conscrits		Total	
	N	Âge moyen	N	Âge moyen	N	Âge moyen
1914-1915	1 772	25,0			1 772	25,0
1915-1916	1 974	24,2			1 974	24,2
1916-1917	403	23,6			403	23,6
1917-1918	150	25,3	1 137	23,6	1 287	23,8
1918-1919			1	23,0	1	23,0
Total	4 299	24,5	1 138	23,6	5 437	24,3
Âge inconnu	127		20		147	
Total général	4 426		1 158		5 584	

taire. Durant l'époque du volontariat, le recrutement réussit de mieux en mieux parmi les jeunes de 17 à 19 ans alors que les recrues de 20 à 24 ans se firent plus nombreuses la première année et se stabilisèrent à 32% les deux années suivantes (tableau 40). Quant aux 25-29 ans, la baisse fut régulière. Pour les groupes d'âge suivants, les différences sont moins marquées d'une année à l'autre.

Quand on considère les volontaires seuls (appendice I), il faut noter une différence importante par rapport au tableau 40: le pourcentage des 15 à 19 ans passe de 20,7%, pour l'ensemble des recrues, à 25,3%, dans le cas des volontaires, alors que celui des 20-24 ans passe de 41,2% à 34,7%. La raison en est que 65,5% des conscrits appartenaient à ce groupe d'âge. Cette concentration n'a rien d'extraordinaire puisque le nombre de célibataires diminue à mesure qu'on avance dans la vingtaine et que seuls les célibataires (et les veufs sans enfant, rares parmi les 19 à 34 ans) ont été appelés sous les drapeaux en vertu de la *Loi sur le service militaire*. Cependant leur importance est moindre chez les réfractaires où les 25-29 ans représentent 30,9% contre 21,2% dans le groupe plus jeune. La moyenne d'âge des volontaires, des conscrits et des réfractaires était la même: 24 ans. Du point de vue du grade, on constate, comme on pouvait s'y attendre, un âge moyen supérieur, quand on passe d'un groupe à l'autre (tableau 41). Les officiers-soldats ne furent pas recrutés nécessairement parmi les sous-officiers les plus âgés, puisque leur âge moyen était le même que celui des soldats (24,1 ans) alors que la moyenne d'âge était 25 ans.

La moitié des volontaires et 62,3% des conscrits avaient entre 18 et 23 ans au moment de leur engagement (tableau 42). Ce sont là les âges les mieux représentés dans le bataillon. Seuls les 18 à 22 ans comptent plus de 400 hommes et seuls les 23 ans forment un groupe supérieur à 300. Chez

TABLEAU 40

Répartition des membres du 22e bataillon d'outre-mer entre les divers groupes d'âge selon l'année de leur enrôlement

Groupe d'âge	Année d'enrôlement											
	1914-1915		1915-1916		1916-1917		1917-1918		1918-1919		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Moins de 15 ans	2	0,1	2	0,1								
15 — 19 ans	315	17,8	586	29,7	138	34,2	86	6,7			1 125	20,7
20 — 24 ans	697	39,3	636	32,2	130	32,3	774	60,1	1	100,0	2 238	41,2
25 — 29 ans	377	21,4	349	17,7	59	14,6	277	21,5			1 062	19,5
30 — 34 ans	206	11,6	211	10,7	43	10,7	130	10,1			590	10,9
35 — 39 ans	121	6,8	134	6,8	23	5,7	15	1,2			293	5,4
40 — 44 ans	45	2,5	52	2,6	10	2,5	5	0,4			112	2,1
45 ans et plus	9	0,5	4	0,2							13	0,2
Total	1 772	100	1 974	100	403	100	1 287	100	1	100	5 437	100

TABLEAU 41

Âge des membres du 22e bataillon d'outre-mer selon leur groupe hiérarchique

Grade	Nombre	Âge moyen
Soldats	4 661	24,1
Sous-officiers	495	25,5
Officiers	279	26,2
Officiers à l'engagement	171	27,2
Officiers-soldats	108	24,5

les volontaires, les 18 ans et les 21 ans sont les plus nombreux. En principe, 18 ans est l'âge minimum requis pour pouvoir s'enrôler et 21 ans, l'âge de la majorité légale à cette époque. Plusieurs jeunes se sont donc enrôlés, par besoin ou désir, dès qu'ils eurent atteint l'un ou l'autre âge. Au total, 216 jeunes de 14 à 17 ans (4%) ont pourtant servi, en mentant sur leur âge lors de leur enrôlement. Plus des deux tiers d'entre eux (71,3%) avaient 17 ans. Les autres avaient 14 (4, soit 6,5%), 15 (17, soit 7,9%) et 16 ans (41, soit 19%). Ces jeunes recrues représentent 5% des volontaires. L'enrôlement atteint un sommet avec les 21 ans; par la suite, il décline (graphique 9). Dans l'échelle des âges, on trouve de vieux soldats qui font pendant aux très jeunes; sept soldats, en effet, avaient plus de 45 ans, le plus vieux s'étant enrôlé à 52 ans. Lorsque les autorités militaires réalisaient qu'un volontaire s'était dit plus âgé qu'il ne l'était afin d'être accepté dans le CEC, elles le retiraient du front et le versaient dans les rangs d'un bataillon spécialement formé à l'intention des jeunes qui n'avaient pas l'âge de combattre. Son âge véritable décidait ensuite de son sort: il était renvoyé au Canada ou pouvait être retourné

TABLEAU 42

Âges les mieux représentés dans le 22e bataillon

Âge	Volontaires		Conscrits		Total	
	N	% de l'ensemble des âges	N	% de l'ensemble des âges	N	% de l'ensemble des âges
18 ans	492	11,4			492	9,1
19 ans	382	8,9	39	3,4	421	7,7
20 ans	316	7,4	167	4,7	483	8,9
21 ans	442	10,3	208	18,3	650	12,0
22 ans	302	7,2	170	14,9	472	8,7
23 ans	235	5,5	125	11,0	360	6,6
Total	2 169	50,5	709	62,3	2 876	52,9

GRAPHIQUE 9

Âges des volontaires, des conscrits et de l'ensemble des membres du 22e bataillon d'outre-mer

Légende: —=volontaires ---=conscrits ···=ensemble des membres

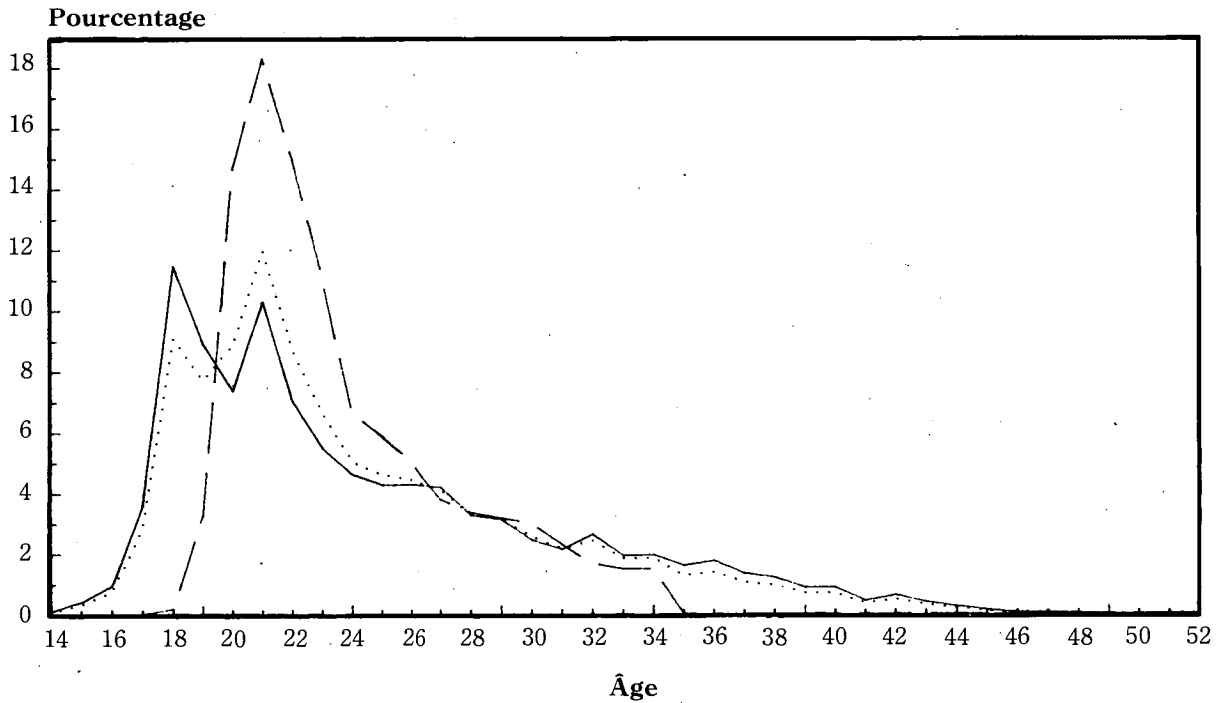

au front, après avoir atteint l'âge de 18 ans en Angleterre. Le 22e bataillon ne fut pas la seule unité à compter des volontaires de moins de 18 ans dans ses rangs, puisque 9 336 recrues âgées de 10 à 17 ans (11,5 %) se sont enrôlées dans le CEC[1]. On ignore cependant quel pourcentage d'entre eux servit au front. À l'autre bout de l'échelle des âges, le CEC a compté dans ses rangs 5 095 volontaires (0,8 %) âgés de 45 à 80 ans! Dans le 22e bataillon, le pourcentage fut de 0,1 %, mais, dans ce cas-ci comme dans celui des soldats trop jeunes, nous ignorons le pourcentage des volontaires âgés du CEC qui ont combattu.

Quand on considère les divers groupes d'âge en fonction du groupe hiérarchique auquel les membres du 22e bataillon appartenaient au moment où ils cessèrent de servir (appendice J et graphique 10), un point important ressort: les 15-19 ans, mieux représentés parmi les soldats (21,7 %), le sont moins bien chez les sous-officiers (18,8 %) et surtout parmi les officiers (7,9 %). En revanche, les 25-29 ans sont plus nombreux chez les officiers (28,7 %) que chez les sous-officiers (21,6 %) et les soldats (18,8 %). Parmi les officiers-soldats (graphique 11), trois groupes ressortent: les 21 ans (14, soit 13 %), les 22 ans (13, soit 12 %) et les 23 ans (10, soit 9,3 %). Quant aux officiers à l'enrôlement, 60,2 % d'entre eux avaient entre 20 et 27 ans quand ils se sont joints au CEC, leur nombre variant de 11, pour les 20 ans, à 15, pour les 27 ans. Un seul officier s'enrôle à 17 ans avec ce statut. Tous les officiers-soldats avaient au moins 18 ans quand ils se sont enrôlés; l'un d'eux avait 52 ans. La moyenne d'âge de l'ensemble des officiers est de 26,2 ans contre 25 pour les sous-officiers et 24,1 pour les soldats. Les officiers à l'enrôlement étaient âgés de 27,2 ans en moyenne contre 24,5 pour les officiers-soldats. Quand on compare l'âge des soldats qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon à celui des membres du CEC en général (graphique 12), on réalise que les membres de l'unité canadienne-française étaient plus jeunes que ceux du CEC: 24,4 % contre 26,3 %. Le graphique 12 montre bien la sur-représentation de l'unité canadienne-française dans les groupes d'âge plus jeunes et sa sous-représentation dans les groupes plus âgés. Dans le cas des officiers à l'enrôlement (graphique 13), les pourcentages sont de 27,2 % dans le cas du 22e bataillon et de 31,3 % dans celui du CEC. On ne peut comparer l'âge de l'ensemble des officiers du 22e bataillon à celui de tous les officiers de la force expéditionnaire, ceux-ci ayant été assimilés aux sous-officiers dans la compilation des âges. Enfin, nos recherches ont permis d'établir à 23,7 ans la moyenne d'âge des soldats célibataires du bataillon et à 31,5 celle des hommes mariés, divorcés ou veufs. Une si grande différence montre bien le rôle important joué par le statut de célibataire dans le recrutement. Les Canadiens français se mariaient relativement jeunes à cette époque et les hommes mariés étaient peu disposés à s'enrôler, surtout parce que leurs obligations familiales ne le leur permettaient pas. On sait qu'à cette époque les naissances au Canada français étaient nombreuses et rapprochées. Dans le cas des officiers à l'enrôlement, on note un écart de la même importance entre célibataires et non-célibataires, bien que l'âge moyen soit plus élevé dans les deux cas. Les célibataires se sont enrôlés, en effet, à l'âge de 26,3 ans et les non-célibataires à 34,4 ans. On retrouve un écart

GRAPHIQUE 10

Âges des soldats, des sous-officiers et des officiers du 22e bataillon d'outre-mer

Légende: —=soldats ---=sous-officiers ···=officiers

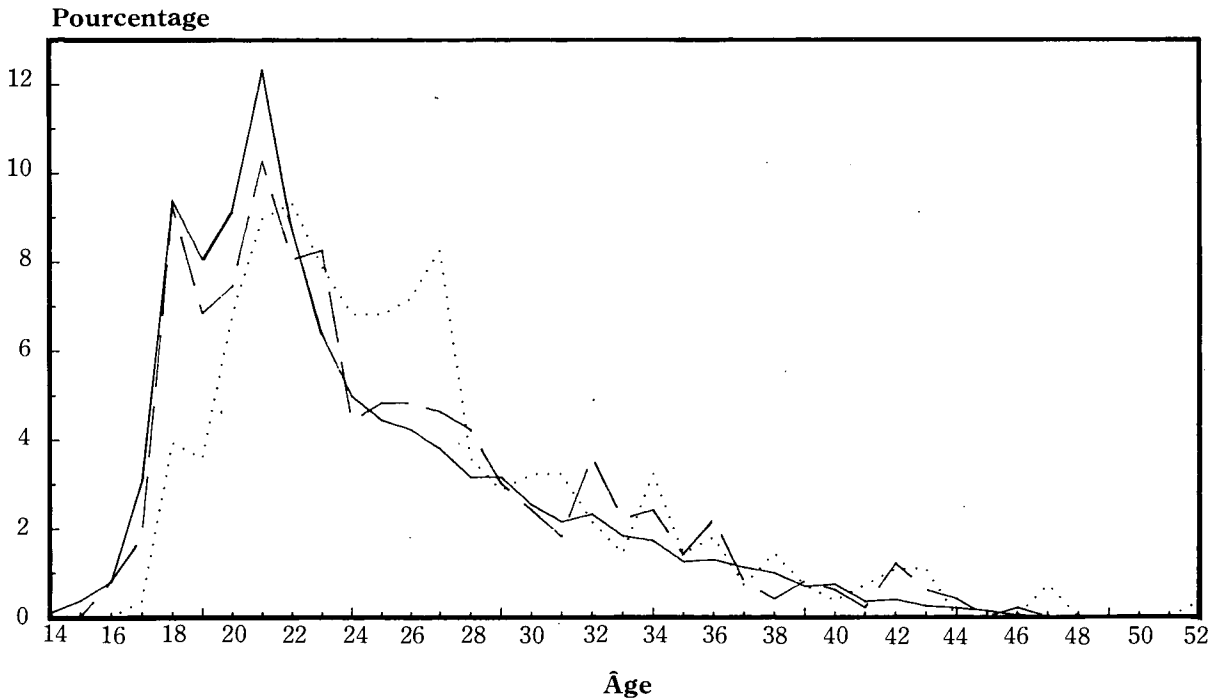

GRAPHIQUE 11

Âges des officiers à l'enrôlement, des officiers-soldats et de l'ensemble des officiers du 22e bataillon d'outre-mer

Légende: —=officiers à l'enrôlement ---=officiers-soldats ···=ensemble des officiers

GRAPHIQUE 12

Âges des hommes du 22e bataillon d'outre-mer et du CEC

Légende: —=hommes du 22e bataillon ---=hommes du CEC

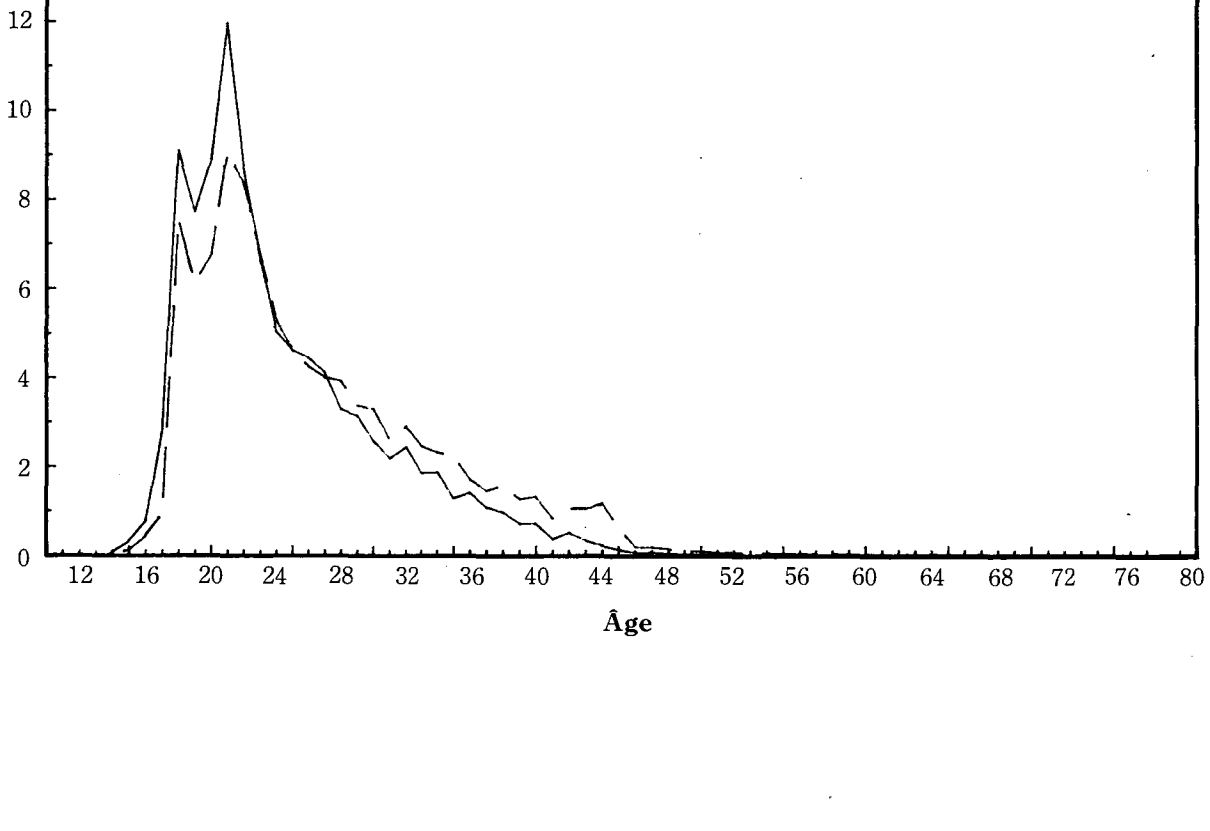

GRAPHIQUE 13

Âges des officiers à l'enrôlement du 22e bataillon d'outre-mer et du CEC

Légende: —=officiers du 22e bataillon ---=officiers du CEC

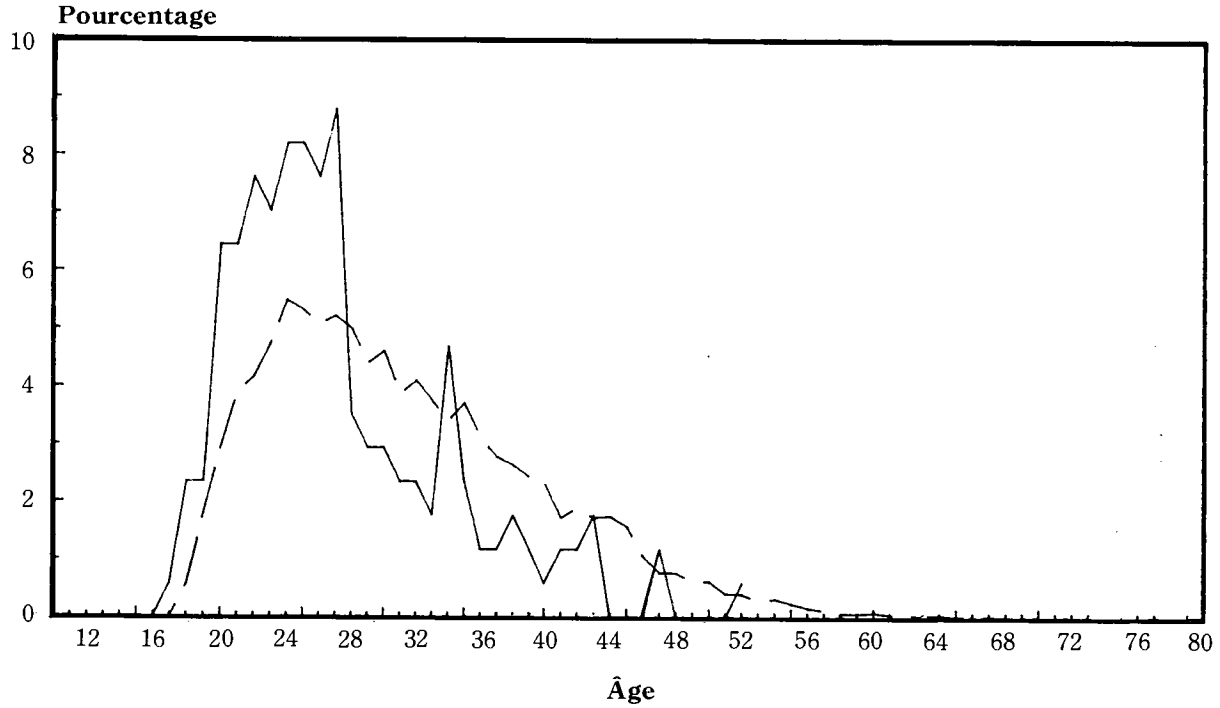

à peu près du même ordre quand on considère l'ensemble des officiers: les célibataires sont âgés de 25,4 ans en moyenne et les non-célibataires de 33,1.

ÉTAT CIVIL

Le 22e bataillon fut surtout formé de célibataires. En effet, pour les 5 561 soldats qui ont servi outre-mer et dont nous connaissons l'état civil, 86,4 % étaient célibataires (graphique 14). Le pourcentage de célibataires parmi les volontaires s'établit à 83,3 % (graphique 15). Il s'élève à 98,4 % dans le cas des conscrits, puisque, en vertu de la *Loi sur le service militaire*, la classe I, la seule à avoir été mobilisée, ne comptait dans ses rangs aucun homme qui avait pris épouse avant le 7 juillet 1917. Les 17 conscrits mariés que nous avons trouvés l'ont été après cette date. Deux veufs sans enfant furent aussi appelés sous les drapeaux. Le bataillon compta aussi dans ses rangs 657 soldats qui avaient contracté mariage (11,8 %), 79 veufs (1,4 %) et 21 séparés ou divorcés (0,4 %). Les pourcentages marquent une certaine variation chez les officiers (appendice K et graphique 16). On y compte un pourcentage un peu moins élevé de célibataires, surtout chez les officiers à l'enrôlement. De tous les officiers dont on a établi l'état civil, 235 étaient célibataires, 47 étaient mariés et trois étaient séparés ou divorcés. Aucun d'entre eux n'était veuf.

Quand on considère le bataillon du point de vue hiérarchique (tableau 43), une différence notable doit être relevée. Le pourcentage d'hommes mariés est plus élevé parmi les sous-officiers (17,5 %) et les officiers (16,5 %) que parmi les soldats (10,9 %), où le pourcentage de célibataires est plus élevé. Les soldats, nous l'avons vu, étaient légèrement plus jeunes (0,8 an) que les sous-officiers. Cette mince différence d'âge explique-t-elle à elle seule la disparité de 6,1 % relevée dans le pourcentage des célibataires (87,2 % chez les soldats et 81,1 % chez les sous-officiers)? On peut conclure qu'à compétence égale, un soldat marié avait plus de chances de se voir confier des responsabilités supplémentaires. Il était peut-être aussi plus disposé à les accepter et à les conserver par la suite.

Comme nous l'avons vu auparavant, la moyenne d'âge des célibataires était inférieure à celle des hommes mariés, tant dans l'ensemble des recrues d'outre-mer que chez les officiers. Les hommes, en effet, se répartissent différemment dans les divers groupes d'âge, selon leur état civil (tableau 44). De fait, les soldats mariés se recrutent à 57 % chez les 25-34 ans et à 76,4 % chez les 25-39 ans. Près de la moitié des célibataires (45,9 %) se retrouve chez les 20-24 ans. Le pourcentage passe à 69,6 %, si on inclut les 15-19 ans et à 87,3 % avec les 25-29 ans. D'ailleurs, les célibataires forment plus de 90 % de chaque âge jusqu'à 24 ans inclusivement. Par la suite, leur proportion baisse. Ils forment 96,2 % des hommes âgés de 20 à 24 ans. Leur proportion passe à 78,5 % dans le cas des 20-29 ans.

GRAPHIQUE 14

Répartition par groupes d'âge des membres du 22e bataillon d'outre-mer selon leur état civil

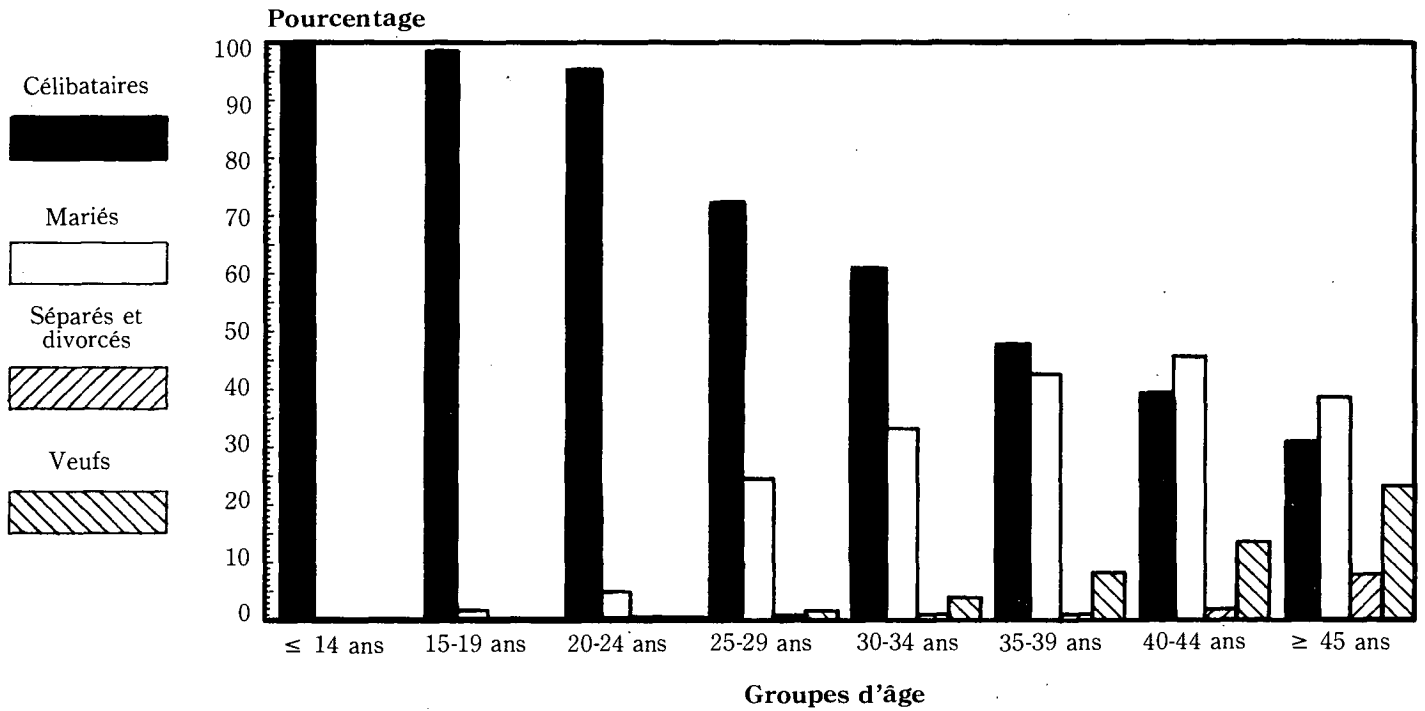

GRAPHIQUE 15

Répartition par groupes d'âge des volontaires du 22e bataillon d'outre-mer selon leur état civil

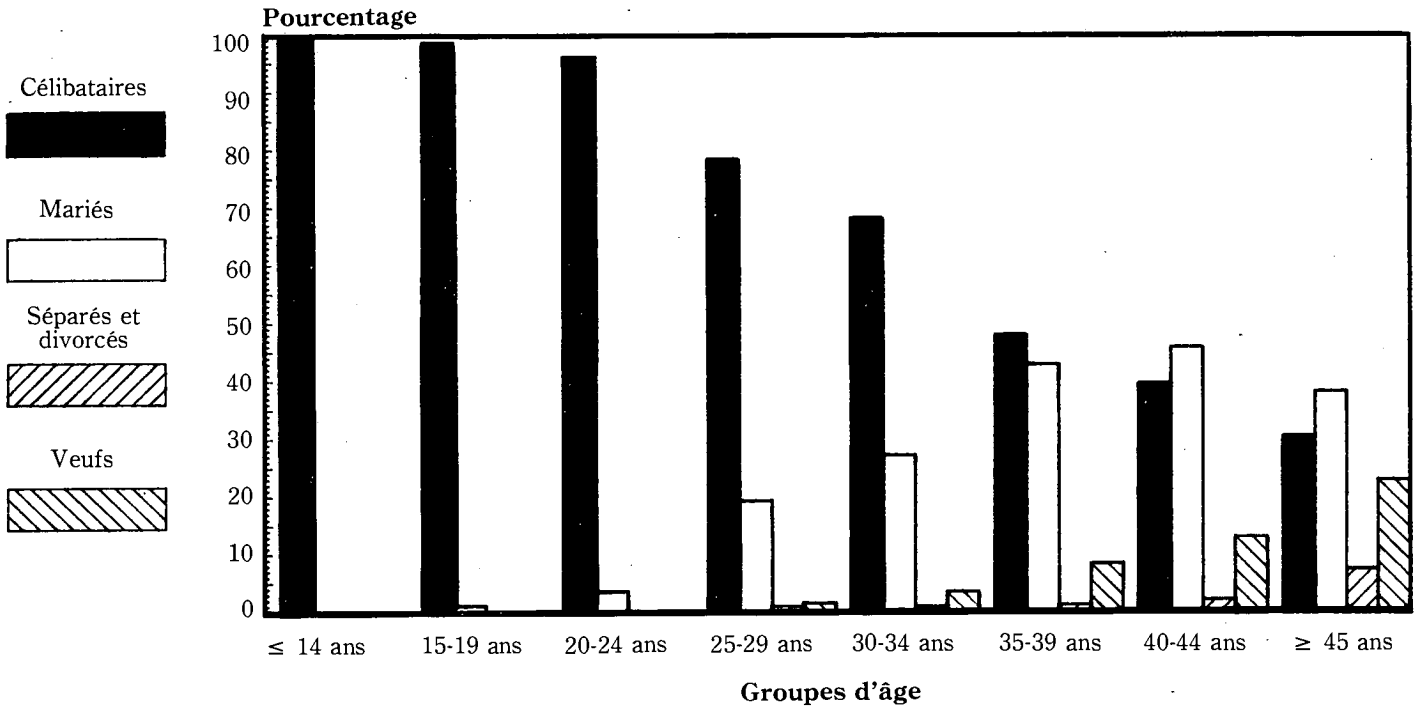

TABLEAU 43

État civil des soldats, des sous-officiers et des officiers du 22e bataillon

État civil	Soldats		Sous-officiers		Officiers		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Célibataires	4 160	87,2	408	81,1	235	82,5	4 803	86,4
Mariés	521	10,9	88	17,5	47	16,5	656	11,8
Séparés/divorcés	16	0,3	2	0,4	3	1,1	21	0,4
Veufs	74	1,6	5	1,0			79	1,4
Total	4 771	100	503	100	285	100	5 559	100

TABLEAU 44

État civil des membres du 22e bataillon selon les groupes d'âge

Groupe d'âge	Célibataires			Mariés			Séparés/divorcés			Veufs			Total		
	N	%	% cumulatif	N	%	% cumulatif	N	%	% cumulatif	N	%	% cumulatif	N	%	% cumulatif
Moins de 15 ans	4	0,1	0,1										4	0,1	0,1
15 — 19 ans	1 109	23,7	23,8	15	2,3	2,3							1 124	20,7	20,8
20 — 24 ans	2 150	45,9	69,7	80	12,5	14,8	3	14,3	14,3	1	1,3	1,3	2 234	41,2	62,0
25 — 29 ans	831	17,7	87,4	205	32,0	46,8	7	33,3	47,6	15	19,2	20,5	1 058	19,5	81,5
30 — 34 ans	401	8,6	96,0	160	25,0	71,8	5	23,8	71,4	20	25,6	46,1	586	10,8	92,3
35 — 39 ans	140	3,0	9,0	125	19,5	91,3	3	14,3	85,7	24	30,8	76,9	292	5,4	97,7
40 — 44 ans	44	0,9	99,9	51	8,0	99,3	2	9,5	95,2	15	19,2	96,1	112	2,1	99,8
45 ans et plus	4	0,1	100,0	5	0,8	100,0	1	4,8	100,0	3	3,9	100,0	13	0,2	100,0
Total	4 683	100	100	641	100	100	21	100	100	78	100	100	5 423	100	100

GRAPHIQUE 16

Répartition par groupes d'âge des officiers du 22e bataillon d'outre-mer selon leur état civil

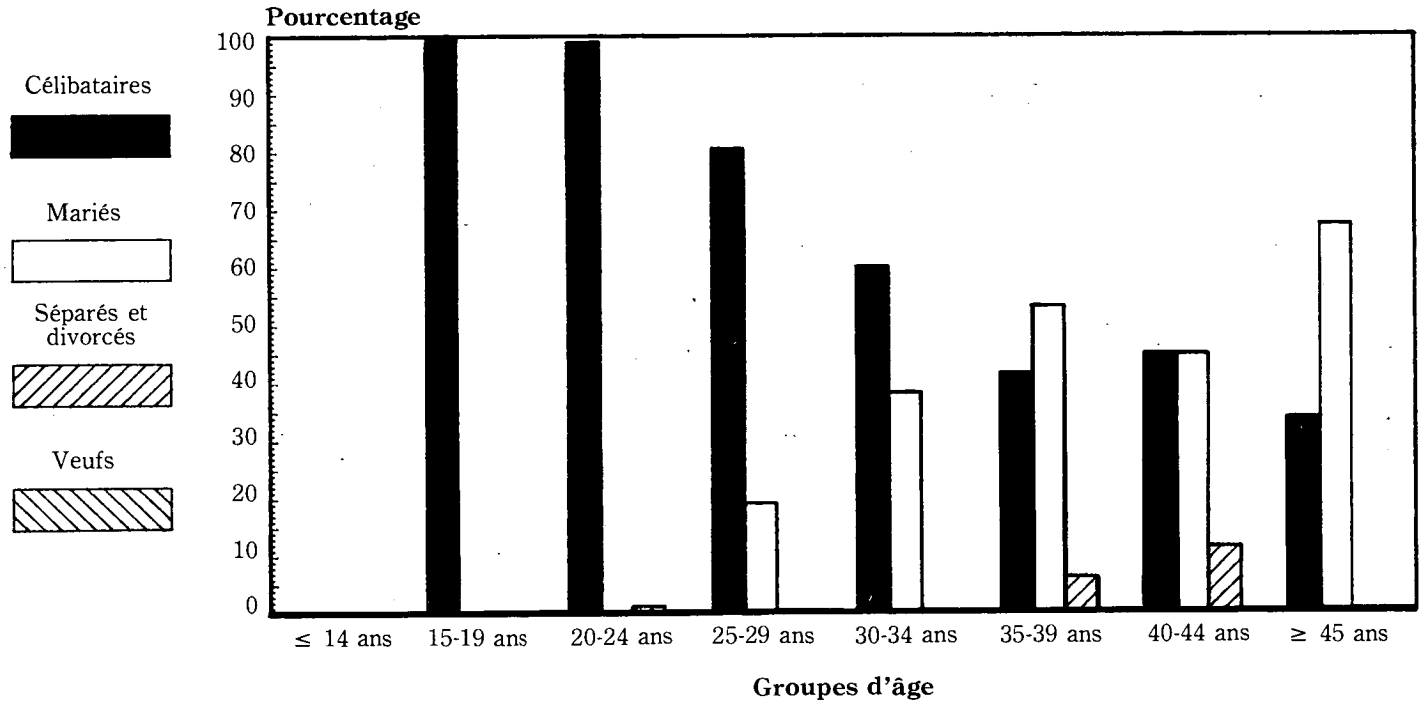

APPARTENANCE ETHNIQUE ET RELIGIEUSE

Le 22e bataillon était une unité officiellement canadienne-française. Ce caractère fut largement respecté en Europe. D'ailleurs, vers la fin de nos recherches, la consultation de dossiers du personnel du 22e bataillon nous a permis de réaliser qu'un groupe de 31 soldats anglophones arrivés au 22e, le 7 mars 1916, fut transféré au 24e le 21 mars suivant, à la suite de l'annulation de l'ordre en vertu duquel ils avaient été envoyés au bataillon canadien-français. En conséquence, nous avons retiré leur nom du rôle nominatif, diminuant par le fait même sensiblement la population anglophone du 22e bataillon. C'est la seule fois, à notre connaissance, que l'unité canadienne-française reçut ainsi un groupe anglophone en renfort. On peut présumer que le commandant du 22e bataillon protesta contre un ordre qui allait indubitablement à l'encontre de l'esprit dans lequel son unité avait été créée. On peut croire aussi que les soldats eux-mêmes ne furent pas très heureux de se retrouver ainsi dans une unité formée de francophones.

Pour les raisons que nous avons expliquées dans le chapitre de notre thèse consacré à la démarche méthodologique, il est impossible de déterminer avec certitude l'appartenance linguistique de chaque membre du bataillon. Malgré tout, nos recherches nous ont amené à conclure que près de 95 %, au moins, des membres de l'unité étaient des Canadiens français et que plusieurs des autres soldats devaient être bilingues. Il y eut certainement des anglophones unilingues, mais leur nombre semble avoir été limité. Par ailleurs, nous avons relevé 44 soldats (0,8 %) dont on peut présumer que leur langue maternelle n'était ni le français ni l'anglais et qui n'appartenaient ni à la culture canadienne-française ni à la culture d'un pays de langue anglaise. Deux seulement d'entre eux furent appelés sous les drapeaux en vertu de la *Loi sur le service militaire*. Quant aux soldats présumément anglophones, leur pourcentage fut à peu près le même, semble-t-il, chez les volontaires que chez les conscrits. Pour ce qui est des officiers anglophones, il se peut que leur proportion ait été d'environ 8 %, chiffre légèrement supérieur à celui des soldats et des sous-officiers. Plusieurs membres du 22e bataillon, tant chez les officiers que parmi la troupe, provenaient d'une famille dont l'un des parents appartenait à la communauté francophone et l'autre à la communauté anglophone. Nombreux aussi étaient les soldats du 22e bataillon qui savaient s'exprimer en anglais, même si leur langue maternelle était le français. Il est toutefois impossible de faire une estimation de leur nombre. On se souviendra cependant que tous les cours de formation se donnaient évidemment en anglais dans les troupes britanniques. On peut donc présumer que presque tous, sinon tous les officiers parlaient anglais et qu'il en était de même pour bon nombre de sous-officiers.

Du point de vue religieux, les membres du 22e bataillon étaient à l'image de la société à laquelle ils appartenaient: ils étaient catholiques (tableau 45). Les protestants formaient seulement 4 % de l'effectif. Leur proportion n'était guère différente parmi les volontaires et les conscrits. Chez les réfractaires, nous avons relevé deux protestants (1,6 %). Les soldats qui

TABLEAU 45

Religion des soldats du 22e bataillon

Religion	Volontaires		Conscrits		Total	
	N	%	N	%	N	%
Catholique	4 167	95,6	1 103	95,4	5 270	95,5
Protestant	169	3,9	51	4,4	220	4,0
Orthodoxe	14	0,3			14	0,3
Juif	5	0,1			5	0,1
Déiste	1	0,0			1	
Rationaliste	1	0,0			1	
Athée	2	0,1			2	
Autre	1	0,0	2	0,2	3	0,1
Total	4 360	100	1 156	100	5 516	100

n'appartenaient ni à la religion catholique ni à une religion protestante formaient moins de 1% de l'effectif. Quand on considère le bataillon du point de vue hiérarchique, on constate que le pourcentage de catholiques chez les sous-officiers (97,3%) était supérieur à celui des soldats (95,6%) et des officiers (91,7%), en particulier les officiers-soldats (88%). Un sous-officier était de religion juive; tous les autres étaient protestants (2,4%) ou catholiques (97,5%). De même, un officier à l'enrôlement s'identifia comme rationaliste; les autres se dirent tous protestants (5,3%) ou catholiques (94,1%). Les officiers-soldats étaient catholiques (88%) ou protestants (11,1%), sauf un qui s'est dit déiste. Le 22e bataillon a compté 220 protestants dans ses rangs pendant son séjour outre-mer (tableau 46). Plus de 90% d'entre eux étaient anglicans (35,9%), presbytériens (28,6%) et méthodistes (28,6%). Toutefois, volontaires et conscrits se répartissaient un peu différemment entre les trois groupes. On constate le même phénomène chez les soldats, les sous-officiers

TABLEAU 46

Les protestants du 22e bataillon

Religion	Volontaires		Conscrits		Total	
	N	%	N	%	N	%
Anglicane	65	38,5	14	27,5	79	35,9
Presbytérienne	46	27,2	17	33,3	63	28,6
Méthodiste	24	14,2	9	17,7	33	15,0
Baptiste	13	7,7	4	7,8	17	7,7
Autre	21	12,4	7	13,7	28	12,7
Total	169	100	51	100	220	100

et les officiers (tableau 47), mais le nombre de protestants dans les deux derniers groupes est trop petit pour qu'on puisse tirer une conclusion.

TABLEAU 47

Les protestants parmi les soldats, les sous-officiers et les officiers du 22e bataillon

Religion	Soldats		Sous-officiers		Officiers		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Anglicane	61	32,6	6	50,0	12	57,1	79	35,9
Presbytérienne	56	30,0	4	33,3	3	14,3	63	28,6
Méthodiste	28	15,0	2	16,7	3	14,3	33	15,0
Baptiste	15	8,0			2	9,5	17	7,7
Autre	27	14,4			1	4,8	28	12,7
Total	187	100	12	100	21	100	220	100

LIEU DE NAISSANCE ET DE RÉSIDENCE

Nous avons analysé le lieu d'enrôlement des hommes au chapitre VI. Nous allons considérer ici le lieu de naissance et le lieu de résidence et nous tiendrons compte de leurs différences d'avec le lieu d'enrôlement. On ne manquera pas de noter que les totaux ne sont pas les mêmes dans les trois cas. Cette situation s'explique par les différences dans le nombre d'inconnus de chaque catégorie.

Le pays

Plus de 95% des soldats sont des résidents canadiens et 3,4% (soit 191) demeurent aux États-Unis. Parmi ceux dont l'adresse est connue, seuls six disent demeurer ailleurs; ils viennent tous d'Europe. Quand on envisage le lieu de naissance des soldats, le bataillon reste encore très canadien, comme on peut le voir au tableau 48. Outre le Canada, les pays d'origine sont surtout les États-Unis (288), l'Angleterre (88), l'Écosse (28), la Belgique (54) et la France (69). Une autre catégorie de pays est formée de la Suisse (13), de l'Italie (12) et de la Russie (16). L'Amérique latine est représentée par six soldats. Un homme est né à La Barbade. En dehors de l'Europe et des Amériques, les pays suivants sont représentés: la Syrie, la Tunisie, le Liban, l'Égypte, l'île Maurice et l'Australie. Tous les conscrits, sauf deux, résident au Canada (0,2%), alors que 72 sont nés à l'étranger (6,2%). La proportion

de volontaires qui ont vu le jour dans un autre pays est presque deux fois plus élevée, puisqu'elle atteint 12,3%. Quant aux officiers (tableau 49), ils ne sont pas moins canadiens que l'ensemble du bataillon. Pour ce qui est du lieu de résidence, 2 seulement des 171 officiers dont nous connaissons le lieu de résidence affirmèrent demeurer ailleurs qu'au Canada lors de leur enrôlement. L'un d'eux donna une adresse aux États-Unis et l'autre en Belgique. Les officiers sont aussi en majorité (90,2%) Canadiens de naissance. Vingt-huit ont vu le jour dans un autre pays, dont la moitié aux États-Unis. Les autres sont nés dans les îles Britanniques, en France, en Belgique et en Suisse. La moitié des officiers qui ont vu le jour à l'étranger se sont enrôlés avec une commission; les autres l'ont obtenue pendant la guerre.

TABLEAU 48

Pays d'origine des soldats qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon

Pays d'origine	Volontaires		Conscrits		Total	
	N	%	N	%	N	%
Canada	3 877	87,8	1 083	93,8	4 960	89,0
États-Unis	241	5,5	47	4,1	288	5,2
Amérique latine	6	0,1			6	0,1
Empire britannique	115	2,6	19	1,7	134	2,4
France, Belgique et Suisse	132	3,0	4	0,4	136	2,4
Autres pays européens	43	1,0	2	0,2	45	0,8
Autres pays	4	0,1			4	0,1
Total	4 418	100	1 155	100	5 573	100
Inconnu	8		3		11	
Total général	4 426		1 158		5.584	

TABLEAU 49

Pays d'origine des officiers du 22e bataillon

Pays d'origine	Officiers à l'enrôlement		Officiers-soldats		Ensemble des officiers	
	N	%	N	%	N	%
Canada	164	91,9	95	87,2	259	90,2
États-Unis	9	5,2	5	4,6	14	4,9
Empire britannique	2	1,2	2	1,8	4	1,4
France, Belgique et Suisse	3	1,7	7	6,4	10	3,5
Total	178	100	109	100	287	100

État et province

Dans le cas des soldats nés ou résidant au Canada ou aux États-Unis, nous avons considéré la province ou l'État où les soldats avaient vu le jour ou demeuraient quand ils ont décidé de s'enrôler. Chez les hommes d'origine américaine, on ne peut s'empêcher d'être frappé par le grand nombre d'États de naissance (20) et de résidence (21). Il est vrai qu'une ou deux personnes seulement sont concernées dans plusieurs cas (tableau 50). Mais, étant donné le petit nombre de soldats, on peut supposer que les Canadiens français qui ont émigré aux États-Unis au XIX^{e} et au XX^{e} siècles se sont éparpillés sur le territoire, que ce soit lors de leur entrée outre-frontière ou ultérieurement. Quelques États ressortent cependant: le Massachusetts avec 36,8% des cas de naissance et 32,2% des cas de résidence, le New Hampshire avec 13,4% des cas de naissance et 22,6% des cas de résidence, l'État de New York, avec 10,3% des cas de naissance et 8,5% des cas de résidence, le Rhode Island avec 7,8% des cas de naissance et 7,9% des cas de résidence et le Michigan avec 7,1% des cas de naissance et 2,8% des cas de résidence. Pour ce qui est des officiers, nous noterons seulement que 14 d'entre eux sont nés aux États-Unis dans neuf États différents, dont trois au Massachusetts. Neuf de ces officiers s'étaient enrôlés avec une commission et cinq en ont obtenue une plus tard.

Les soldats du 22^{e} bataillon sont des citoyens québécois. Près de 90 d'entre eux (89,5%) sont nés au Québec; 85,8% y résident et 85,2% s'y sont enrôlés (tableau 51). Alors que les soldats originaires de la province francophone sont plus nombreux que ceux qui y demeurent ou s'y sont engagés, c'est le contraire pour l'Ontario et les Prairies. Les différences sont moins sensibles dans les provinces de l'Atlantique et la région du Pacifique. Des Canadiens français nés au Québec se sont donc enrôlés après avoir émigré en Ontario ou dans l'Ouest. Les soldats acadiens du 22^{e} bataillon sont surtout des citoyens du Nouveau-Brunswick (tableau 52) et ceux des Prairies, des citoyens du Manitoba (tableau 53). On ne saurait tirer aucune conclusion des différences entre le lieu de naissance et le lieu de résidence des soldats acadiens, parce que le nombre est trop petit. Quant aux hommes des Prairies, on peut supposer que des mouvements de population se sont produits chez les Canadiens français du Manitoba en faveur de la Saskatchewan et de l'Alberta. Dans le cas des officiers (tableau 54), on constate que seul un petit nombre d'entre eux n'était pas originaire du Québec et n'y résidait pas au moment de se joindre au CEC.

TABLEAU 50

États d'origine et de résidence des hommes du 22e bataillon nés et domiciliés aux États-Unis

États	Naissance		Résidence	
	N	%	N	%
Alabama	1	0,4	—	—
Arizona	—	—	—	—
Arkansas	—	—	—	—
Californie	4	1,4	1	0,5
Caroline du Nord	—	—	—	—
Caroline du Sud	—	—	—	—
Colorado	—	—	—	—
Connecticut	5	1,8	1	0,5
Dakota du Nord	2	0,7	—	—
Dakota du Sud	—	—	—	—
Delaware	—	—	—	—
District de Columbia	—	—	—	—
Floride	—	—	1	0,5
Georgie	1	0,4	1	0,5
Idaho	—	—	—	—
Illinois	6	2,1	12	6,3
Indiana	—	—	—	—
Iowa	—	—	2	1,0
Kansas	2	0,7	1	0,5
Kentucky	—	—	—	—
Louisiane	—	—	—	—
Maine	30	10,6	19	9,9
Maryland	—	—	—	—
Massachusetts	104	36,7	57	29,8
Michigan	20	7,1	5	2,6
Minnesota	1	0,4	4	2,1
Mississippi	—	—	—	—
Missouri	1	0,4	2	1,0
Montana	1	0,4	1	0,5
Nebraska	—	—	—	—
Nevada	—	—	—	—
New Hamsphire	38	13,4	40	20,9
New Jersey	—	—	3	1,6
New York	29	10,2	15	7,9
Nouveau-Mexique	—	—	—	—
Ohio	3	1,1	1	0,5
Oklahoma	—	—	—	—
Pennsylvanie	1	0,4	5	2,6
Rhode Island	22	7,8	14	7,3

États	N	%	N	%
Tennessee	—	—	—	—
Texas	—	—	—	—
Utah	—	—	—	—
Vermont	6	2,1	5	2,6
Virginie	—	—	—	—
Virginie-Occidentale	—	—	—	—
Washington	—	—	—	—
Wisconsin	6	2,1	1	0,5
Wyoming	—	—	—	—
Total	283	100,0	191	100,0
Inconnu	5			
Total général	288			

Comme nous l'avions fait dans le cas du lieu d'enrôlement, nous avons examiné la région et la province de résidence des soldats par 1 000 citoyens mâles de langue française. On constate que le Québec obtient le meilleur taux (5,7). Les Prairies et l'Ontario suivent avec 4,8 et 4,3 respectivement. Le Manitoba et la région du Pacifique ferment la marche avec 1,1 et 1,5. La moyenne pour l'ensemble du Canada français est de 5,1. On note peu de différences quant au lieu de résidence et au lieu d'enrôlement, sauf un taux un peu inférieur du lieu de résidence par rapport au lieu d'enrôlement dans trois régions (0,2 dans le cas du Québec, 0,5 dans le cas de l'Onta-

TABLEAU 51

Lieu de naissance, de résidence et d'enrôlement des soldats du 22e bataillon

Région	Lieu de naissance		Lieu de résidence		Différence p/r naissance	Lieu d'enrôlement		Différence p/r résidence
	N	%	N	%		N	%	
Atlantique	97	2,0	93	1,8	−0,2	78	1,4	−0,4
Québec	4 430	89,5	4 552	85,8	−3,7	4 739	85,2	−0,6
Ontario	336	6,8	451	8,5	+1,7	514	9,2	+0,7
Prairies	83	1,7	201	3,8	+2,1	222	4,0	+0,2
Pacifique	4	0,1	9	0,2	+0,1	8	0,1	−0,1
Total	4 950	100	5 306	100		5 561	100	
Inconnu et hors Canada	634		578			23		
Total général	5 584		5 584			5 584		

TABLEAU 52

Lieu de naissance, de résidence et d'enrôlement des soldats du 22e bataillon en Acadie

Région	Lieu de naissance		Lieu de résidence		Différence p/r naissance	Lieu d'enrôlement		Différence p/r résidence
	N	%	N	%		N	%	
Île-du-Prince-Édouard	7	7,2	5	5,4	−1,8	5	6,4	− 1,0
Nouvelle-Écosse	18	18,6	21	22,6	+4,0	26	33,3	+10,7
Nouveau-Brunswick	72	74,2	67	72,0	−2,2	47	60,3	−12,0
Total	97	100	93	100		78	100	

rio et des Prairies). Le nombre plus restreint de soldats dont nous connaissons le lieu de résidence constitue un facteur explicatif.

Les volontaires résident surtout au Québec où le taux est de 4,5 et dans les Prairies où il atteint 4,3. L'Ontario suit avec 2,6. Les Maritimes et la Colombie-Britannique arrivent plus loin avec 1,0 chacun. Le taux pour tout le Canada français est de 4,0. Le Québec, deuxième quant au lieu d'enrôlement, se classe premier quant au lieu de résidence. C'est le contraire pour les Prairies. Quant aux conscrits, les résultats compilés sont les suivants: 0,1 pour les Maritimes, 1,2 pour le Québec, 1,6 pour l'Ontario, 0,5 pour les Prairies et la Colombie-Britannique. Pour le Canada français en général, la moyenne s'établit à 1,1.

L'analyse présente une seule différence importante quand on examine le taux des provinces du point de vue de l'enrôlement et de la résidence. En Alberta, la moyenne est de 5,3 dans le cas du lieu de résidence

TABLEAU 53

Lieu de naissance, de résidence et d'enrôlement des soldats du 22e bataillon dans les Prairies

Région	Lieu de naissance		Lieu de résidence		Différence p/r naissance	Lieu d'enrôlement		Différence p/r résidence
	N	%	N	%		N	%	
Manitoba	62	74,7	96	47,8	−26,9	102	45,9	−1,9
Saskatchewan	9	10,8	46	22,9	+12,1	37	16,7	+6,2
Alberta	12	14,5	59	29,4	+14,9	83	37,4	+8,0
Total	83	100	201	100		222	100	

TABLEAU 54

Province d'origine des officiers du 22e bataillon

Province	Officiers à l'enrôlement		Officiers-soldats		Ensemble des officiers	
	N	%	N	%	N	%
Île-du-Prince-Édouard						
Nouvelle-Écosse	1	0,6	1	1,1	2	0,8
Nouveau-Brunswick	2	1,2	1	1,1	3	1,2
Québec	150	91,5	87	91,6	237	91,5
Ontario	10	6,1	4	4,2	14	5,4
Manitoba			2	2,1	2	0,8
Saskatchewan						
Alberta	1	0,6			1	0,4
Colombie-Britannique						
Total	164	100	95	100	259	100

alors qu'elle est de 7,4 dans celui du lieu d'enrôlement: 59 soldats résident en Alberta alors que 83 s'y sont enrôlés. On peut supposer que le 233e bataillon a fait signer leurs formulaires d'enrôlement en Alberta à des recrues provenant de la Saskatchewan dont la moyenne du lieu de résidence (3,4) est supérieure à celle du lieu d'enrôlement (2,7). Pour le reste, on constate des différences mineures de 0,2 à 0,5. Du point de vue de la résidence, les taux des provinces se présentent ainsi: l'Île-du-Prince-Édouard (0,8), la Nouvelle-Écosse (0,8), le Nouveau-Brunswick (1,3), le Québec (5,7), l'Ontario (4,3), le Manitoba (5,8), la Saskatchewan (3,4), l'Alberta (5,3) et la Colombie-Britannique (1,6).

Quand on considère le lieu de résidence des seuls volontaires, l'Alberta et le Manitoba, qui ont obtenu des résultats surprenants de prime abord quant au lieu d'enrôlement (7,4 et 6,1 respectivement) se classent encore les deux premiers avec 5,3 et 4,9 pour le lieu de résidence. Le Québec se classe troisième avec 4,5 et la Saskatchewan, quatrième avec 2,8. L'Ontario suit celle-ci de près avec 2,6. Les provinces maritimes et la Colombie-Britannique obtiennent un taux qui varie de 1,2 à 0,8.

L'Ontario et le Québec, qui se classent en première place pour le lieu d'enrôlement des conscrits avec 1,9 et 1,1, obtiennent un taux de 1,6 et 1,2 respectivement quant au lieu de résidence. Le Manitoba et la Saskatchewan ont une moyenne de 0,9 et 0,5, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, un taux de 0,2 et 0,03.

La région, le comté, la ville

Qu'il s'agisse de la région de naissance, de la région de résidence ou de la région d'enrôlement des membres du 22e bataillon, Montréal domine (tableau 55). Sa place moins imposante dans le cas de la région de naissance s'explique par l'importance démographique moins grande de Montréal dans le Québec des années postérieures à 1875 par rapport à celle qui est la sienne en 1914. En 1911, les habitants de l'île de Montréal et de l'île Jésus formaient 21,9% de la population du Québec. En 1881, Montréal et sa banlieue ne représentaient que 12,6% de la population de la province. Le poids démographique de Montréal s'est beaucoup accru en trente ans et ce, aux dépens de sa région environnante et de l'ensemble du Québec. Les statistiques relatives au 22e bataillon montrent que la métropole a fourni à ce dernier un nombre de soldats bien supérieur à sa population, et ce, indépendamment des distinctions qu'on peut faire du point de vue des lieux de naissance, de résidence ou d'enrôlement. Ce rôle de Montréal dans la formation humaine du 22e bataillon est particulièrement éloquent quand on considère que la métropole constitue la seule région qui compte plus de soldats qui y résident (51,8%) que de soldats qui y sont nés (32,9%), soit une différence de 18,9%. Dans les mouvements humains que ces statistiques laissent soupçonner, la région que nous avons appelée la région de Montréal est la plus grande perdante, avec un déficit de 7,9%. Dans le cas des autres régions, le déficit représente moins de 2%, la région de Québec exceptée (3,6%). Quand on considère la région d'enrôlement par rapport à la région de résidence, on constate que Montréal se démarque moins des autres régions que dans le cas de la comparaison résidence/naissance. La supériorité relative de Montréal et de Québec en ce qui a trait à l'enrôlement s'explique autant par la présence en ces endroits de postes de commandement en plus grand nombre que dans les autres régions, qui en étaient même dépourvues en plusieurs cas, que par la misère plus grande que les sans-travail ont pu y endurer. Du point de vue de la résidence, une seule région, à part celle de l'île de Montréal et de l'île Jésus, dépasse les 10% de soldats qui y demeurent. Il s'agit de la région de Montréal (10,2%). Les Cantons de l'Est et Québec suivent avec 8,6 et 7,8% respectivement. Le 22e bataillon est donc formé de citoyens de Montréal, de sa région et des Cantons de l'Est dans une proportion de 61% quant au lieu de naissance, de 70,6% pour ce qui est du lieu de résidence et de 74,5% en ce qui a trait au lieu d'enrôlement. La part de Québec et de la région qui l'environne est restreinte à 15,4%, 11,3% et 15,2% respectivement. Les autres régions voient leur proportion respective réduite à moins de 10% dans tous les cas. Si on fait exception de la place importante de Montréal, on ne trouve là toutefois aucun phénomène extraordinaire, les régions se situant dans le 22e bataillon selon un ordre de grandeur qui correspond *grosso modo* à leur poids respectif dans la démographie québécoise.

TABLEAU 55

Régions de naissance, de résidence et d'enrôlement des membres du 22e bataillon nés, domiciliés et enrôlés au Québec

Régions	Naissance		Résidence		Différence résidence p/r naissance		Enrôlement		Différence enrôlement p/r résidence	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Gaspésie	159	3,6	123	2,7	- 36	- 0,9	72	1,5	- 51	-1,2
Bas-Saint-Laurent	334	7,6	271	6,0	- 63	- 1,7	153	3,2	-118	-2,7
Saguenay	78	1,8	55	1,2	- 23	- 0,6	32	0,7	- 23	-0,5
Ville de Québec et environs	362	8,3	354	7,8	-8	- 0,5	567	12,0	+213	+4,2
Région de Québec	309	7,1	158	3,5	-151	- 3,6	152	3,2	-6	-0,3
Mauricie	267	6,1	229	5,0	- 38	- 1,1	94	2,0	-135	-3,1
Cantons de l'Est	437	10,0	389	8,6	- 48	- 1,4	213	4,5	-176	-4,1
Île de Montréal et île Jésus	1 439	32,9	2 354	51,8	+915	+18,9	2 894	61,1	+540	+9,3
Région de Montréal	794	18,1	464	10,2	-330	- 7,9	422	8,9	- 42	-1,3
Outaouais	198	4,5	149	3,3	- 49	- 1,2	136	2,9	- 13	-0,4
Total	4 377	100	4 546	100	+169		4 735	100	+189	
Inconnu	53		6		- 47		4		-2	
Total général	4 430		4 552		+122		4 739		+187	

TABLEAU 56

Comtés de naissance, de résidence et d'enrôlement des membres du 22e bataillon nés, domiciliés et enrôlés au Québec

Comtés	Naissance		Résidence		Résidence/ naissance		Enrôlement		Résidence/ enrôlement	
	N	%	N	%	N +/-	% +/-	N	%	N +/-	% +/-
Argenteuil	28	0,6	17	0,4	- 11	- 0,3	3	0,1	- 14	- 0,3
Bagot	39	0,9	15	0,3	- 24	- 0,6	-	-	-	-
Beauce	53	1,2	27	0,6	- 26	- 0,6	18	0,4	- 9	- 0,2
Beauharnois	66	1,5	46	1,0	- 20	- 0,5	4	0,1	- 42	- 0,9
Bellechasse	28	0,6	13	0,3	- 15	- 0,4	2	0	- 11	- 0,2
Berthier	46	1,1	23	0,5	- 23	- 0,5	-	-	-	-
Bonaventure	70	1,6	60	1,3	- 10	- 0,3	35	0,7	- 25	- 0,6
Brome	6	0,1	3	0,1	- 3	- 0,1	1	0	- 2	0
Chambly et Verchères	70	1,6	36	0,8	- 34	- 0,8	-	-	-	-
Champlain	54	1,2	64	1,4	+ 10	+ 0,2	25	0,5	- 39	- 0,9
Charlevoix	42	1,0	6	0,1	- 36	- 0,8	1	0	- 5	- 0,1
Châteauguay	31	0,7	12	0,3	- 19	- 0,4	-	-	-	-
Chicoutimi et Saguenay	78	1,8	55	1,2	- 23	- 0,6	32	0,7	- 23	- 0,5
Compton	31	0,7	22	0,5	- 9	- 0,2	3	0,1	- 19	- 0,4
Deux-Montagnes	29	0,7	12	0,3	- 17	- 0,4	-	-	-	-
Dorchester	22	0,5	13	0,3	- 9	- 0,2	1	0	- 12	- 0,3
Drummond et Arthabaska	59	1,3	47	1,0	- 12	- 0,3	33	0,7	- 14	- 0,3
Gaspé	89	2,0	63	1,4	- 26	- 0,6	37	0,8	- 26	- 0,6
Huntingdon	7	0,2	5	0,1	- 2	0	-	-	-	-
Jacques-Cartier	50	1,1	117	2,6	+ 67	+ 1,4	-	-	-	-
Joliette	45	1,0	31	0,7	- 14	- 0,3	6	0,1	- 25	- 0,6
Kamouraska	43	1,0	17	0,4	- 26	- 0,6	5	0,1	- 12	- 0,3
Labelle	47	1,1	26	0,6	- 21	- 0,5	6	0,1	- 20	- 0,4
Laprairie et Napierville	45	1,0	16	0,4	- 29	- 0,7	4	0,1	- 12	- 0,3
L'Assomption	35	0,8	17	0,4	- 18	- 0,4	3	0,1	- 14	- 0,3
Laval	63	1,4	50	1,1	- 13	- 0,3	-	-	-	-
Lévis	67	1,5	47	1,0	- 20	- 0,5	17	0,4	- 30	- 0,7
L'Islet	24	0,5	12	0,3	- 12	- 0,3	1	0	- 11	- 0,2
Lotbinière	42	1,0	26	0,6	- 16	- 0,4	6	0,1	- 20	- 0,4
Maskinongé	25	0,6	16	0,4	- 9	- 0,2	-	-	-	-
Mégantic	45	1,0	44	1,0	- 1	- 0,1	6	0,1	- 38	- 0,8
Missisquoi	25	0,6	19	0,4	- 6	- 0,2	-	-	-	-
Montcalm	15	0,3	7	0,2	- 8	- 0,2	-	-	-	-
Montmagny	36	0,8	25	0,5	- 11	- 0,3	3	0,1	- 22	- 0,5
Montmorency	32	0,7	12	0,3	- 20	- 0,5	-	-	-	-
Montréal	1 326	30,3	2 187	48,1	+861	+17,8	2 894	61,1	+707	+13,0
Nicolet	57	1,3	20	0,4	- 37	- 0,9	8	0,2	- 12	- 0,3
Pontiac	12	0,3	10	0,2	- 2	- 0,1	-	-	-	-
Portneuf	63	1,4	28	0,6	- 35	- 0,8	6	0,1	- 22	- 0,5
Québec	362	8,3	354	7,8	- 8	- 0,5	567	12,0	+213	+ 4,2
Québec-comté	34	0,8	26	0,6	- 8	- 0,2	120	2,5	+ 94	+ 2,0
Richelieu	70	1,6	42	0,9	- 28	- 0,7	12	0,3	- 30	- 0,7
Richmond et Wolfe	65	1,5	52	1,1	- 13	- 0,3	13	0,3	- 39	- 0,9
Rimouski	142	3,2	140	3,1	- 2	- 0,2	89	1,9	- 51	- 1,2
Rouville	26	0,6	16	0,4	- 10	- 0,2	-	-	-	-
Saint-Hyacinthe	54	1,2	43	0,9	- 11	- 0,3	9	0,2	- 34	- 0,8
Saint-Jean et Iberville	72	1,6	52	1,1	- 20	- 0,5	375	7,9	+323	+ 6,8
Shefford	48	1,1	37	0,8	- 11	- 0,3	9	0,2	- 28	- 0,6
Sherbrooke	58	1,3	91	2,0	+ 33	+ 0,7	121	2,6	+ 30	+ 0,6
Soulanges	22	0,5	8	0,2	- 14	0,3	-	-	-	-
Stanstead	25	0,6	34	0,7	+ 9	+ 0,2	8	0,2	- 26	- 0,6
Témiscouata	89	2,0	77	1,7	- 12	- 0,3	55	1,2	- 22	- 0,5
Terrebonne	106	2,4	73	1,6	- 33	- 0,8	9	0,2	- 64	- 1,4
Trois-Rivières et Saint-Maurice	85	1,9	106	2,3	+ 21	+ 0,4	61	1,3	- 45	- 1,0
Vaudreuil	27	0,6	16	0,4	- 11	- 0,3	-	-	-	-
Wright	111	2,5	96	2,1	- 15	- 0,4	127	2,7	+ 31	+ 0,6
Yamaska	35	0,8	17	0,4	- 18	- 0,4	-	-	-	-
Total	4 376	100,0	4 546	100,0	+169		4 735		+189	
Inconnu	54		6		- 48		4		- 2	
Total général	4 430		4 552		+122		4 739		+187	

Si l'on considère les comtés dans la même perspective, on se rend compte que deux dominent à tous les points de vue: Montréal et Québec (tableau 56). Du point de vue du lieu de naissance, ils représentent respectivement 30,3% et 8,3% de la population du 22e bataillon. Un seul autre comté, Rimouski, dépasse 2%. La situation est la même du point de vue du lieu de résidence, puisque Montréal, Québec et Rimouski sont les seuls comtés où le pourcentage est supérieur à 2%. Il atteint 48,1% dans le cas de Montréal, 7,8% dans celui de Québec et 3,1% dans celui de Rimouski. Dans presque tous les autres comtés, la proportion de résidents est inférieure à celle des gens qui y sont nés. On relève l'exception la plus notable dans le comté de Jacques-Cartier, qui englobe l'est de l'île de Montréal et l'île Jésus.

Le taux d'urbanisation de la province de Québec en 1911 a été établi à 44,5%[2]. Compte tenu du grand nombre de soldats du 22e bataillon domiciliés à Montréal, nous savons déjà que l'unité canadienne-française était composée d'une majorité de citadins. Si nous ajoutons à la métropole les soldats domiciliés dans les villes québécoises de plus de 4 000 habitants (tableau 57), le pourcentage de citadins s'élève à 68,1%. Il est de 67% chez les volon-

TABLEAU 57

Ville de résidence des membres du 22e bataillon domiciliés dans une ville de 4 000 habitants ou plus en 1911

Villes	Nombre d'habitants	Nombre de volontaires	Nombre de conscrits	Ensemble des recrues
Chicoutimi	5 880	13		13
Fraserville (Rivière-du-Loup)	6 774	33	11	44
Granby	4 750	19	7	26
Grand-Mère	4 783	8	2	10
Hull	18 222	60	3	63
Île de Montréal et île Jésus	543 449	2 119	775	2 894
Joliette	6 346	17	7	24
Lévis	7 452	19	9	28
Québec et environs	78 710	421	146	567
Saint-Hyacinthe	9 797	29	8	37
Saint-Jean	5 903	41		41
Shawinigan Falls	4 265	16	7	23
Sherbrooke	16 405	57	21	78
Sorel	8 420	23	6	29
Thetford-Mines	7 261	19		19
Trois-Rivières	13 691	56	16	72
Valleyfield	9 449	29	9	38
Total		2 979	1 027	4 006

taires et de 88,7% chez les conscrits. Ajoutons que, de toutes les localités dont la population est inférieure à 4 000 habitants, une seule, Rimouski, ressort. Avec une population de 3 097 personnes, elle a fourni 26 recrues. Doit-on attribuer une telle performance à la qualité du recrutement du 189e bataillon, à la situation économique particulièrement difficile que cette localité du Bas-Saint-Laurent aurait connue ou à une plus grande sensibilité vis-à-vis du drame qui se déroulait en Europe? Le cas de Rimouski, de la localité comme du comté, ne manque pas d'intérêt et ne peut que susciter la curiosité du chercheur.

Par comparaison avec le bataillon dans son ensemble, la région de naissance des officiers qui ont vu le jour au Québec présente certaines différences (tableau 58). Peu sont importantes. La ville de Québec, toute-

TABLEAU 58

Région de naissance des officiers et des membres du 22e bataillon nés au Québec

Régions	% dans le bataillon	% des officiers	Différence officiers p/r bataillon
Gaspésie	3,6	2,9	−0,7
Bas-Saint-Laurent	7,6	9,2	+1,6
Saguenay	1,8	2,1	+0,3
Ville de Québec et environs	8,3	15,5	+7,2
Région de Québec	7,1	10,5	+3,4
Mauricie	6,1	5,0	−1,1
Cantons de l'Est	10,0	7,6	−2,4
Île de Montréal et île Jésus	32,9	32,4	−0,6
Région de Montréal	18,1	13,4	−4,7
Outaouais	4,5	1,3	−3,2

fois, est mieux représentée parmi les officiers (15,5% contre 8,3%) tandis que la région de Montréal l'est mieux dans l'ensemble du bataillon (18,1% contre 13,4%). Les officiers à l'enrôlement et les officiers-soldats, pour leur part, se distribuent différemment entre les diverses régions, sans qu'il y ait nulle part de différences majeures (tableau 59). La localité de naissance des officiers québécois se caractérise par sa grande diversité. Ces hommes ont vu le jour, en effet, dans 92 villes et villages différents. Deux seulement ressortent: Montréal (71) et Québec (34); Fraserville (Rivière-du-Loup) suit avec 6.

TABLEAU 59

Région de naissance des officiers du 22e bataillon nés au Québec

Régions	Officiers à l'enrôlement		Officiers-soldats		Ensemble des officiers	
	N	%	N	%	N	%
Gaspésie	6	4,1	1	1,1	7	2,9
Bas-Saint-Laurent	12	8,1	10	11,1	22	9,2
Saguenay	5	3,4			5	2,1
Ville de Québec et environs	25	16,9	12	13,3	37	15,5
Région de Québec	14	9,5	11	12,2	25	10,5
Mauricie	8	5,4	4	4,4	12	5,0
Cantons de l'Est	9	6,1	9	10,0	18	7,6
Île de Montréal et île Jésus	48	32,4	29	32,2	77	32,4
Région de Montréal	19	12,8	13	14,4	32	13,4
Outaouais	2	1,4	1	1,1	3	1,3
Total	148	100	90	100	238	100
Inconnue	2				2	
Total général	150		90		240	

La place de Montréal, grande dans l'ensemble du 22e bataillon, ne l'est pas moins quand on considère la région de résidence des seuls officiers (tableau 60). Il importe, cependant, de noter les différences importantes entre les officiers à l'enrôlement et les officiers-soldats ainsi que la surreprésentation de la Vieille Capitale, surtout parmi les officiers qui se sont engagés avec une commission. Ces officiers-ci sont mieux répartis malgré tout entre les diverses régions du Québec, que ne le sont les officiers-soldats. Cependant, à cause du grand nombre d'officiers domiciliés à Québec, la proportion d'officiers du 22e bataillon qui habitent la métropole et la cité de Champlain atteint 72,3% (le pourcentage reste le même si l'on considère les seuls officiers à l'enrôlement). Le pourcentage est de 59,6% seulement pour l'ensemble de l'unité. Montréal et Québec sont les seules villes où on retrouve un grand nombre d'officiers du 22e bataillon. Lévis en compte cinq et Fraserville (Rivière-du-Loup), trois. Tous se sont enrôlés avec une commission. Les autres localités sont représentées par un ou deux officiers. Les statistiques compilées montrent que trois officiers résidaient dans l'Outaouais. Aucun, cependant, ne s'y est enrôlé tandis que 2,9% des hommes l'ont fait (tableau 61). Les officiers ont été nombreux, par contre, à s'enrôler dans la région de Québec (15,9% contre 3,2% du bataillon). On peut donc en déduire que nombre d'officiers ont rempli les formalités d'engagement au camp de Valcartier. De fait, les officiers se sont enrôlés en moins grand nombre à

Montréal (49,4% contre 61,1% des membres du bataillon), mais un pourcentage beaucoup plus élevé l'ont fait à Québec et dans la région (35,8% contre 15,2%).

TABLEAU 60

Région de résidence des officiers québécois du 22e bataillon

Régions	Officiers à l'enrôlement		Officiers-soldats		Ensemble des officiers	
	N	%	N	%	N	%
Gaspésie	2	1,3	1	1,1	3	1,2
Bas-Saint-Laurent	9	5,7	6	6,6	15	6,0
Saguenay	2	1,3			2	0,8
Ville de Québec et environs	40	25,3	13	14,3	53	21,3
Région de Québec	12	7,6	3	3,3	15	6,0
Mauricie	4	2,5	2	2,2	6	2,4
Cantons de l'Est	5	3,2	5	5,5	10	4,0
Île de Montréal et île Jésus	73	46,2	54	59,3	127	51,0
Région de Montréal	8	5,1	7	7,7	15	6,0
Outaouais	3	1,9			3	1,2
Total	158	100	91	100	249	100

Chaque région du Québec a fourni des volontaires et des conscrits au 22e bataillon (tableau 62). Dans la majorité des cas, le pourcentage des volontaires est supérieur à celui des conscrits. Les exceptions sont l'île de Montréal et l'île Jésus, où le pourcentage des conscrits dépasse de près de 10% celui des volontaires; la Mauricie, où le pourcentage est supérieur de 1,6%; et les Cantons de l'Est, où il dépasse l'autre de 0,8%. À l'opposé, le Bas-Saint-Laurent a fourni un pourcentage de volontaires (6,7%) plus de deux fois supérieur à celui des conscrits (3,2%). Il en est de même dans le cas de l'Outaouais (3,7% contre 1,6%). La situation est presque semblable dans le cas de la Gaspésie (3,0% contre 1,6%). La disproportion entre volontaires et conscrits est moins grande cependant dans le cas de la ville de Québec (8% et 6,8%), de la région de Québec (3,6% et 3,2%) et de la région de Montréal (10,6% et 8,5%). Quant au Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui s'est montré rébarbatif aux appels à l'enrôlement volontaire, il n'a fourni que trois conscrits au 22e bataillon. Il s'agit de la contribution la plus faible après l'Outaouais (15 conscrits).

☆

TABLEAU 61

Région d'enrôlement des officiers qui se sont enrôlés au Québec

Régions	Officiers à l'enrôlement		Officiers-soldats		Ensemble des officiers	
	N	%	N	%	N	%
Gaspésie			1	1,0	1	0,4
Bas-Saint-Laurent	1	0,6	3	3,1	4	1,6
Saguenay			1	1,0	1	0,4
Ville de Québec et environs	33	21,3	17	17,7	50	19,9
Région de Québec	33	21,3	7	7,3	40	15,9
Mauricie	1	0,6	1	1,0	2	0,8
Cantons de l'Est	1	0,6	3	3,1	4	1,6
Île de Montréal et île Jésus	69	44,5	55	57,3	124	49,4
Région de Montréal	17	11,0	8	8,3	25	10,0
Outaouais						
Total	155	100	96	100	251	100
Inconnue	4				4	
Total général	159		96		255	

Quand on examine la proportion des volontaires et des conscrits par 1 000 francophones mâles, dans chaque région on constate que la moyenne québécoise est de 4,5 volontaires et de 1,2 conscrit. Deux régions seulement ont une moyenne supérieure dans les deux cas: Québec (9,2 et 2,0) et Montréal (10,2 et 3,2). La Gaspésie, qui arrive troisième pour les volontaires (4,5) arrive cinquième dans le cas des conscrits (0,6). Le Bas-Saint-Laurent, quatrième pour les volontaires (3,4), est septième pour les conscrits (0,4). L'Outaouais, qui se classe au cinquième rang pour les volontaires (2,8), est avant-dernière pour les conscrits (0,3). La région de Montréal, qu'on retrouve en sixième place dans le cas des volontaires (2,6), est également sixième quant aux conscrits (0,5). La Mauricie et les Cantons de l'Est, ex-æquo en septième position pour ce qui est des volontaires (2,3), sont troisième et quatrième respectivement en ce qui regarde les conscrits (0,8 et 0,7 respectivement). La région de Québec et le Saguenay, derniers avec une moyenne de 1,7 chacun pour les volontaires, se classent respectivement septième et dernier pour les conscrits avec un taux de 0,1 et 0,4 respectivement.

Quand on regarde la moyenne des soldats par région, indépendamment de leur statut de volontaire ou de conscrit, la moyenne du Québec s'établit à 5,7. On constate que la région de l'île de Montréal et de l'île Jésus ici encore domine avec 13,4. Mais, cette fois, Québec suit avec 11,2. Elle est suivie de la Gaspésie avec 5,1, de l'Outaouais avec 4,2, du Bas-Saint-Laurent avec

3,8, de la Mauricie avec 3,2, de la région de Montréal avec 3,1, des Cantons de l'Est avec 3,0, de la région de Québec avec 2,0 et du Saguenay avec 1,8. Plusieurs régions se classent ici à un tout autre rang qu'à l'examen des seuls pourcentages respectifs de chacune. Si Montréal reste en tête, Québec passe du 4e au 2e rang, la Gaspésie du 9e au 3e et l'Outaouais du 8e au 4e. Si le Bas-Saint-Laurent et la Mauricie restent respectivement au 5e et au 6e rang, la région de Montréal, par contre, tombe du 2e rang au 7e et les Cantons de l'Est du 3e au 8e. La position de la région de Québec change peu: elle était 7e, elle est maintenant 9e. Le Saguenay ferme la marche dans un cas comme dans l'autre.

TABLEAU 62

Lieu de résidence des volontaires et des conscrits du 22e bataillon

Régions	Volontaires		Conscrits		Total	
	N	%	N	%	N	%
Gaspésie	108	3,0	15	1,6	123	2,7
Bas-Saint-Laurent	241	6,7	30	3,2	271	6,0
Saguenay	52	1,4	3	0,3	55	1,2
Québec et ses environs	290	8,0	64	6,8	354	7,8
Région de Québec	128	3,6	30	3,2	158	3,5
Mauricie	170	4,7	59	6,3	229	5,0
Cantons de l'Est	302	8,4	87	9,2	389	8,6
Île de Montréal et île Jésus	1 795	49,8	559	59,3	2 354	51,8
Région de Montréal	383	10,6	80	8,5	463	10,2
Outaouais	134	3,7	15	1,6	149	3,3
Total	3 603	100	942	100	4 545	100
Inconnue	5		1		6	
Total général	3 608		943		4 551	

Nous ne disposons pas pour les villes de statistiques relatives à la population mâle de langue française. Mais, nous avons effectué la même opération en recourant à la population totale de chaque ville de 4 000 habitants et plus. Nous avons inclus Rimouski à celles-ci, même si sa population n'était que de 3 097 âmes en 1916, à cause du nombre de recrues que nous y avons découvert. Les résultats ici encore ne manquent pas d'intérêt. Mais il importe de noter que, ne portant pas sur une population homogène, ni du point de vue du sexe, ni surtout du point de vue ethnique, ils sont plus sujets à interprétation que dans le cas des régions. Néanmoins, ces chiffres valent d'être relevés (tableau 63). En ce qui concerne les volontaires, Rimouski arrive en tête avec 7,7. Saint-Jean vient ensuite avec 6,9. Elle est suivie dans l'ordre

TABLEAU 63

Nombre, par 1 000 habitants, de membres du 22e bataillon domiciliés dans les villes de 4 000 âmes et plus*

Villes	Nombre d'habitants	Volontaires		Conscrits		Soldats	
		Nombre	Rang	Nombre	Rang	Nombre	Rang
Chicoutimi	5 880	2,2	17			2,2	17
Fraserville (Rivière-du-Loup)	6 774	4,9	4	1,6	2	6,5	4
Granby	4 750	4	6	1,5	4	5,5	5
Grand-Mère	4 783	1,7	18	0,4	14	2,1	18
Hull	18 222	3,3	10	0,2	15	3,5	14
Île de Montréal et île Jésus	543 449	3,9	7	1,4	5	5,3	7
Joliette	6 346	2,7	13	1,1	9	3,8	11
Lévis	7 452	2,5	16	1,2	7	3,8	11
Québec et environs	78 710	5,3	3	1,9	1	7,2	2
Rimouski	3 097	7,7	1	0,6	13	8,3	1
Saint-Hyacinthe	9 797	3,0	12	0,8	11	3,8	11
Saint-Jean	5 903	6,9	2			6,9	3
Shawinigan Falls	4 265	3,8	8	1,6	2	5,4	6
Sherbrooke	16 405	3,5	9	1,3	6	4,8	9
Sorel	8 420	2,7	13	0,7	12	3,4	15
Thetford-Mines	7 261	2,6	15			2,6	16
Trois-Rivières	13 691	4,1	5	1,2	7	5,3	7
Valleyfield	9 449	3,1	11	1,0	10	4,0	10

* Nous avons ajouté Rimouski à ce tableau, même si sa population était inférieure à 4 000 habitants à cause du nombre de recrues qu'elle a fournies.

de Québec (5,4), Fraserville (4,9), Trois-Rivières (4,1), Granby (4) et de l'île de Montréal et de l'île Jésus avec 3,9. Chez les conscrits, c'est la Vieille Capitale qui termine première avec 1,9, Shawinigan Falls arrive deuxième avec 1,6, Granby, troisième, avec 1,5 et l'île de Montréal et l'île Jésus, quatrième, avec 1,4. Seuls deux conscrits résidaient à Rimouski. Quand on considère l'ensemble des recrues, Rimouski se classe en tête avec 8,3, la ville de Champlain est deuxième avec 7,2, Saint-Jean, troisième avec 6,9, Fraserville, quatrième, avec 6,5, Granby, cinquième, avec 5,5, et Shawinigan Falls, sixième, avec 5,4. Trois-Rivières se trouve au septième rang ex-æquo avec l'île de Montréal et l'île Jésus avec 5,3. La ville de Grand-Mère obtient les résultats les plus faibles tant pour ce qui est des volontaires que pour l'ensemble des recrues. Chicoutimi la suit de près dans les deux cas. Quant aux conscrits, trois villes n'en ont pas fourni au 22e: Chicoutimi, Saint-Jean et Thetford-Mines.

☆

La contribution des régions varie-t-elle du point de vue du lieu de résidence et du lieu d'enrôlement? On sait déjà que les conscrits se sont tous enrôlés à Québec et à Montréal. Dans ce contexte, la seule comparaison valable peut s'établir en ce qui concerne les volontaires. Elle est intéressante, car elle montre l'importance qu'il y a à considérer le lieu de résidence au lieu du seul lieu d'enrôlement, plus facile à recueillir et compiler. Cette comparaison nous permet de constater que, comme on pourrait le prévoir, le taux d'enrôlements dans la ville de Québec (13,4) est supérieur à celui des résidents (9,2). Il en est de même pour Montréal (12,0 et 10,2). Le taux des enrôlements fut supérieur aussi dans la région de Montréal (2,9 contre 2,6), dans la région de Québec (1,9 contre 1,7) et dans l'Outaouais (2,9 contre 2,8). Cette situation s'explique essentiellement par le camp de Saint-Jean et celui de Valcartier où ont eu lieu de nombreux enrôlements. Les autres régions présentent un taux de résidents supérieur à celui des enrôlements. La différence est particulièrement notable en Gaspésie (4,5 contre 3,0). Dans les autres régions, les moyennes respectives pour le lieu de résidence et le lieu d'enrôlement sont les suivantes: Bas-Saint-Laurent (3,4 contre 2,1), Saguenay-Lac-Saint-Jean (1,7 contre 1,0), Mauricie (2,3 contre 1,3) et Cantons de l'Est (2,3 contre 1,7). Rappelons enfin que le taux d'enrôlements au Québec est de 4,7 contre 4,5 pour celui des volontaires qui y résident.

PROFESSION

On souhaiterait pouvoir comparer avec une très grande marge de confiance les activités professionnelles de la population établies au recensement de 1911, le métier des membres du CEC et celui des hommes du 22e bataillon. Hélas, il est malaisé de relier les professions rencontrées dans les formulaires d'enrôlement aux catégories établies pour le recensement de 1911. Nous avons accompli cette opération avec le plus de précautions possible et chaque profession a reçu un code spécifique et a été reliée individuellement au recensement de 1911. D'autre part, nous ignorons comment le colonel Duguid et son équipe ont établi leur classification des métiers des hommes du CEC. On peut seulement dire qu'ils ont tenté une opération analogue à la nôtre. Nous sommes cependant incapables d'en vérifier l'exactitude et la valeur, puisque toutes les cartes qui avaient été préparées ont été détruites il y a déjà bien longtemps. Seuls sont parvenus jusqu'à nous les quelques résultats prudents que Duguid a insérés dans sa communication au congrès de la Société historique du Canada, tenu à l'Université Queen's, en 1935[3]. Ajoutons pour terminer qu'on pourra dans l'avenir comparer nos données du 22e bataillon à d'autres puisqu'on saura à quel groupe professionnel nous avons relié tel ou tel métier.

En ce qui concerne le CEC et le 22e bataillon (appendice L et graphique 17), deux différences ressortent: le CEC a compté un nombre d'agriculteurs autrement plus important que le 22e bataillon et celui-ci, en revanche, a reçu dans ses rangs, plus de manœuvres que le CEC. La population rurale fut donc mieux représentée dans le CEC alors que le 22e bataillon a compté dans ses rangs un pourcentage plus élevé de citadins.

GRAPHIQUE 17

Comparaison entre les données fournies par Duguid sur la profession des membres du CEC et les données correspondantes recueillies au sujet du 22e bataillon d'outre-mer

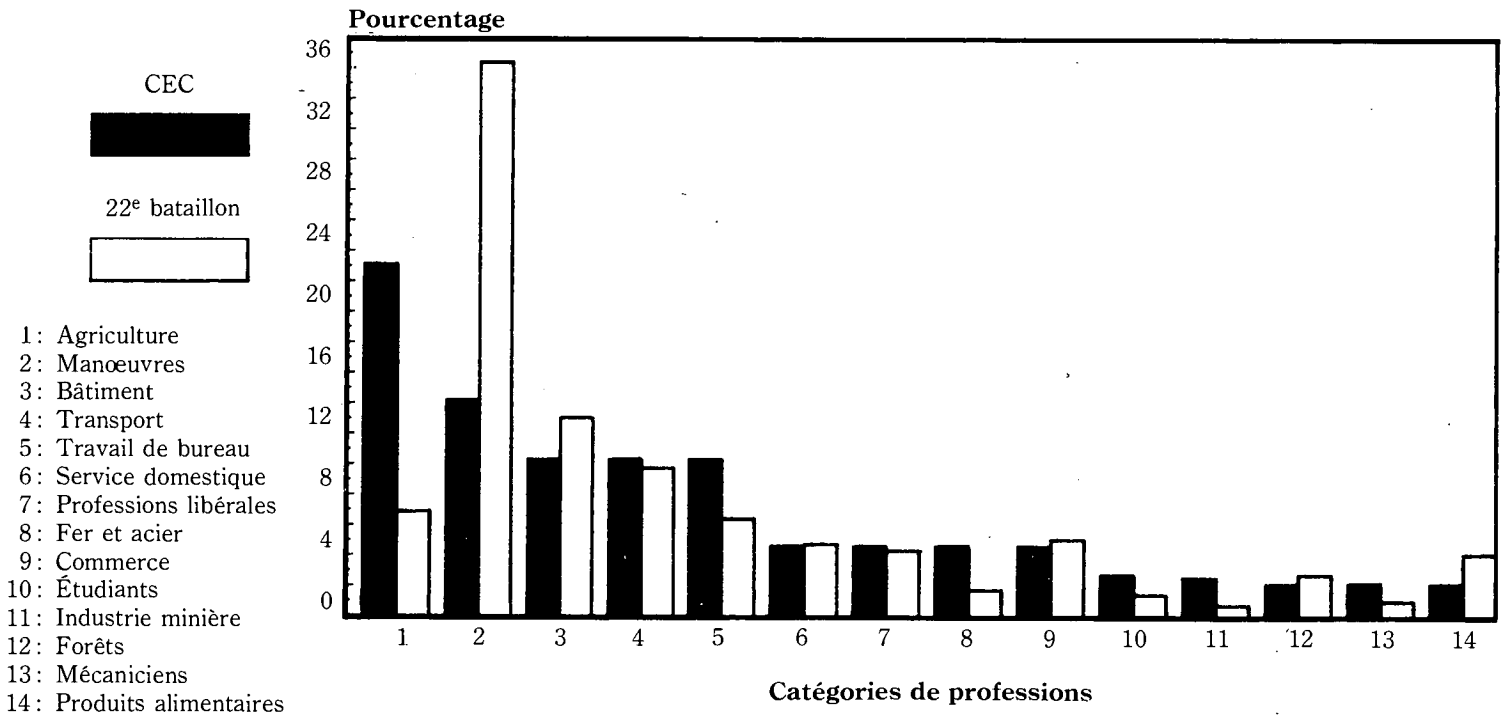

Sources : Col A. Fortesque DUGUID, « Canadians in Battle, 1915-1918 », *The Canadian Historical Association Report*, 1935, p. 35; Banque de données informatisées du 22e bataillon (canadien-français).

De toutes les catégories de professions définies dans le recensement de 1911, trois sont surtout représentées dans le 22e bataillon: le groupe des manœuvres, celui des employés de manufactures et celui du bâtiment (appendice M et graphique 18). La conscription n'a pas créé de bouleversements majeurs par rapport au volontariat, puisque les secteurs les mieux représentés sont restés les mêmes; seuls les pourcentages varient légèrement d'une catégorie à l'autre. La différence la plus importante se trouve chez les manœuvres qui formaient le tiers des volontaires mais seulement le quart des conscrits. Cette situation n'a rien pour surprendre, puisqu'à la fin de la guerre le nombre de chômeurs était certes moins grand qu'au début, compte tenu de tous les emplois créés par l'industrie de guerre et de tous les hommes en service au sein du CEC, en Europe et au Canada. On peut dire aussi qu'en général le secteur agricole est resté réfractaire au message militaire, puisque seulement 5,3% des volontaires pratiquaient un métier se rattachant à cette catégorie. Dans ce contexte, un pourcentage de 9% de métiers agricoles parmi les conscrits n'a rien d'étonnant. Pour ce qui est du secteur du service domestique et des soins personnels, il fut représenté parmi les volontaires du 22e bataillon par les cuisiniers, les barbiers, les commis de bar et les serveurs (tableau 64). Il s'agit de métiers où la sécurité d'emploi était inexistante. On peut donc présumer qu'une partie indéterminée, mais peut-être élevée et impossible à préciser, de ces hommes était sans emploi au moment de s'enrôler. On peut conclure que le chômage multipliait les possibilités pour un citoyen de se porter volontaire ou même d'être conscrit. La forte proportion de manœuvres dans le 22e bataillon tant parmi les volontaires que parmi les conscrits montre bien, en effet, le rôle majeur joué par le chômage et l'insécurité d'emploi provoqués par le manque de formation et de qualifications professionnelles. Pour sa part, le secteur du bâtiment était affecté par le chômage saisonnier, et la sécurité d'emploi là aussi était inexistante. Il est bien connu enfin que, dans le secteur manufacturier, les conditions de travail étaient pénibles et les salaires, sauf exception, peu élevés. Le tableau 64 donne la liste des professions exercées par au moins 25 membres du bataillon d'outre-mer.

Nous avons comparé (graphique 19) les professions des hommes du 22e bataillon à celles de la population mâle du Québec lors du recensement de 1911. L'opération est intéressante, même si l'unité canadienne-française comptait aussi dans ses rangs des non-Québécois. Mais leur nombre n'est pas suffisant pour modifier les deux constatations les plus importantes: la sous-représentation des agriculteurs et la surreprésentation des manœuvres dans le 22e bataillon par rapport à leur place respective dans la force de travail masculine du Québec en 1911. Pour les autres catégories, on ne peut manquer d'être frappé par le peu d'écart entre les deux groupes comparés, sauf dans le cas du bâtiment et dans celui des manufactures dont la présence dans le 22e bataillon dépasse de plus de 5% la place qu'ils occupent dans le recensement, et dans celui du commerce qui compte près de 7% moins de représentants dans l'unité canadienne-française.

GRAPHIQUE 18

Professions des volontaires, des conscrits et de l'ensemble des recrues du 22e bataillon d'outre-mer

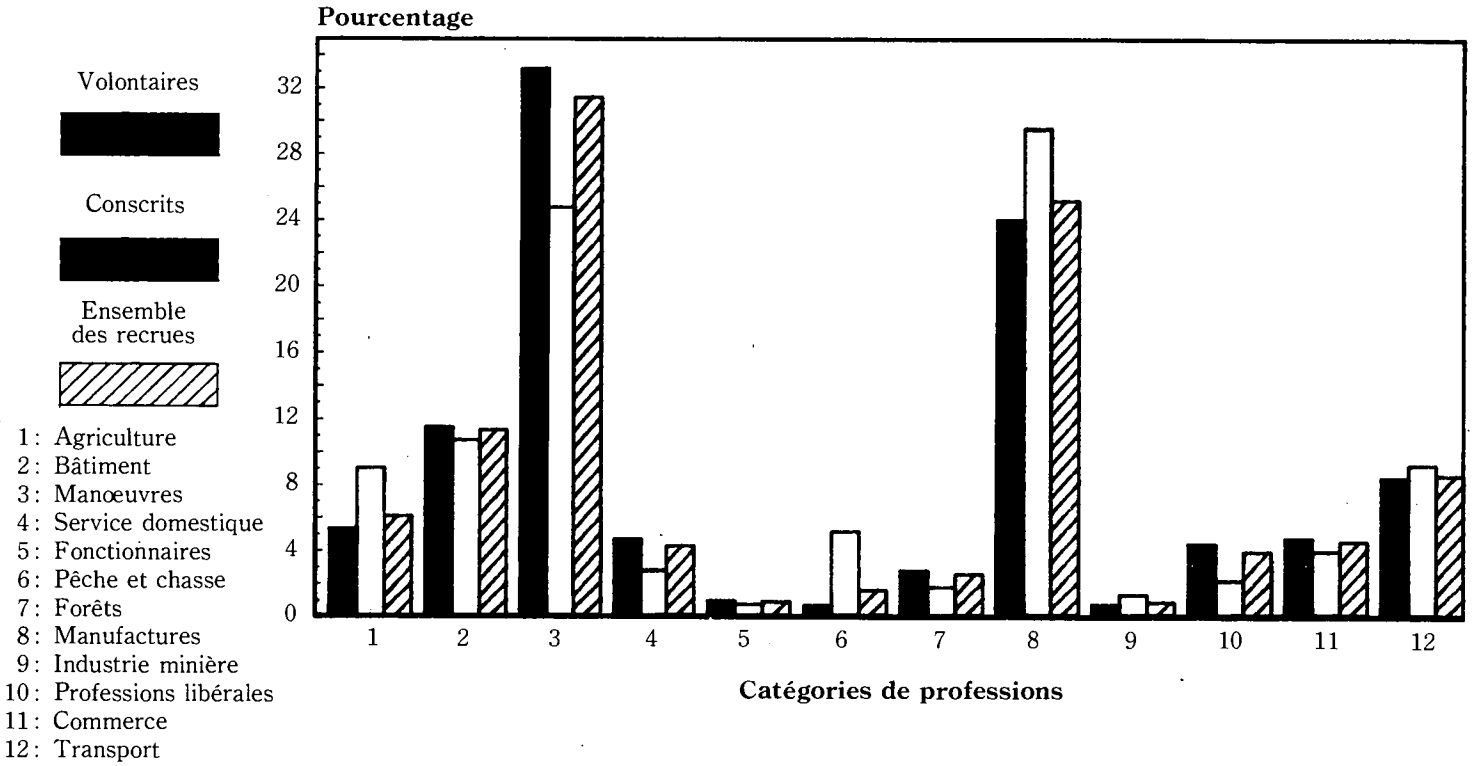

TABLEAU 64

Liste des métiers représentés par 25 hommes ou plus dans le 22e bataillon d'outre-mer

Métiers	Nombre	Rang
Aide-comptable	34	28
Barbier	51	19
Boucher	76	14
Boulanger	49	20
Briqueteur	29	31
Bûcheron	121	7
Camionneur	31	30
Charpentier	116	9
Charretier	155	4
Chauffeur	60	18
Chauffeur de machine à vapeur	29	31
Cigarier	42	23
Commis	202	3
Commis de banque	28	35
Commis de bar et serveur	41	24
Comptable	35	26
Cordonnier	117	8
Cuisinier	81	11
Cultivateur	278	2
Électricien	76	14
Étudiant	62	17
Ferblantier	29	31
Forgeron	40	25
Manœuvre	1 606	1
Imprimeur	44	21
Machiniste	142	5
Mécanicien	84	10
Mineur	33	29
Monteur de tuyaux à vapeur	46	22
Mouleur	35	26
Peintre	140	6
Plombier	79	12
Tailleur	78	13
Tailleur de cuir	25	36
Trappeur	63	16
Voyageur de commerce	29	31

GRAPHIQUE 19

Professions des membres du 22e bataillon et de la population mâle québécoise en 1911

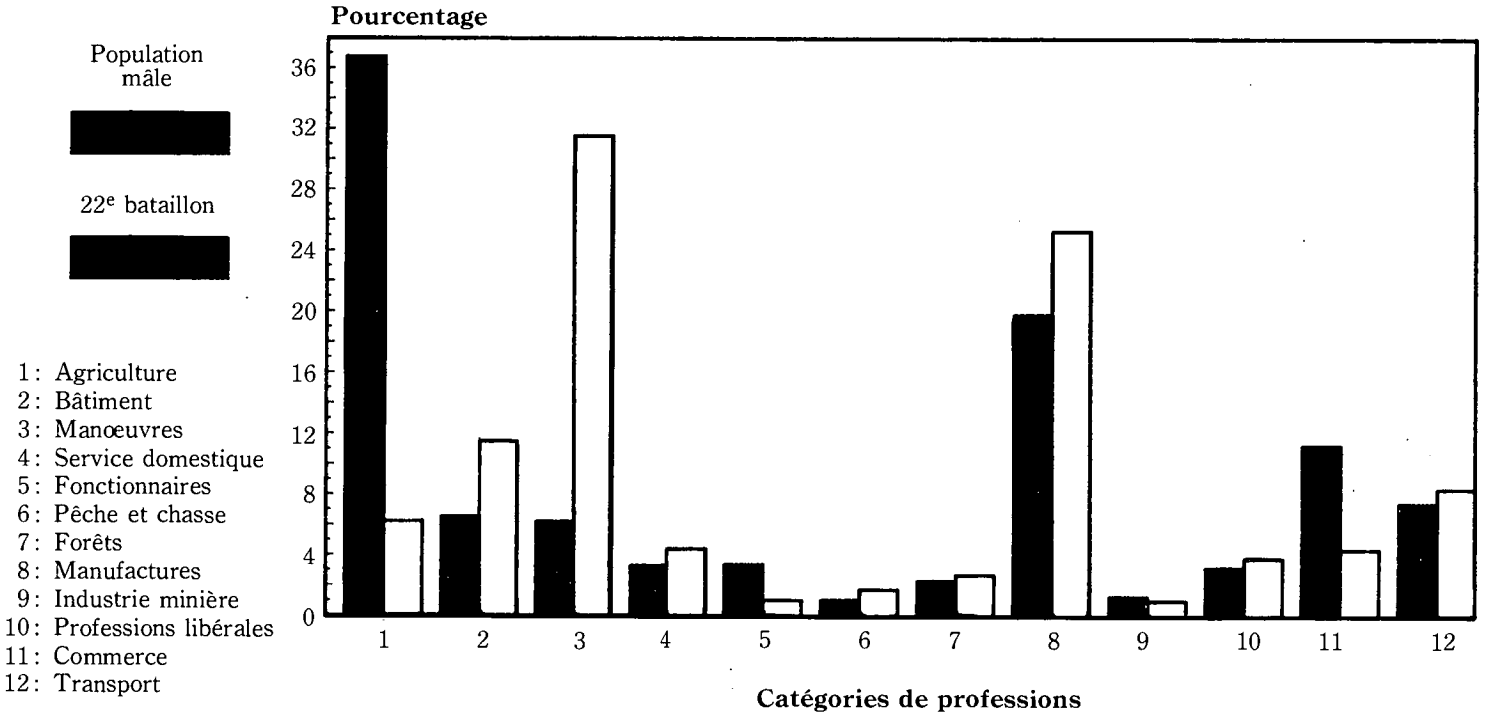

Sources : Recensement de 1911.
Banque de données informatisées du 22e bataillon (canadien-français).

Quand on analyse le nombre de soldats dans chaque catégorie d'emplois en fonction de 1 000 Québécois des secteurs correspondants, on réalise que la moyenne des manœuvres s'établit à 48,7 contre 17,4 pour les pêcheurs et les chasseurs et 16,6 pour les ouvriers du bâtiment. Suivent le service domestique et les soins personnels (12,7), les professions libérales (12,0), les employés de manufactures (11,9), les travailleurs forestiers (11,1) et ceux du transport (10,5). Les travailleurs du secteur minier (6,8), les employés de commerce (3,7), les employés de l'État (2,4) et les travailleurs du secteur agricole (1,5) ferment la marche.

☆

Le tableau 65 montre que les officiers provenaient d'un milieu socio-économique différent de celui des soldats. En fait, plus de la moitié des officiers à l'enrôlement provenait du milieu professionnel alors qu'un autre tiers appartenait au monde du commerce. Ces deux groupes représentaient 85,3 % des officiers qui se sont enrôlés avec une commission. Parmi les professionnels, nous avons retrouvé 1 architecte, 4 arpenteurs, 13 ingénieurs, 13 avo-

TABLEAU 65

Professions des officiers du 22e bataillon d'outre-mer

Catégories de professions	Officiers à l'enrôlement		Officiers-soldats		Ensemble des officiers	
	N	%	N	%	N	%
Agriculture			3	3,6	3	1,3
Métiers de la construction	1	0,7	3	3,6	4	1,8
Manœuvres			1	1,2	1	0,4
Service domestique et soins personnels			3	3,6	3	1,3
Employés du gouvernement et employés municipaux	10	7,0	5	6,0	15	6,6
Pêche et chasse						
Forêts						
Manufactures	6	4,2	18	21,7	24	10,6
Industrie minière						
Professions libérales	74	51,8	25	30,1	99	43,8
Commerce	48	33,6	18	21,7	66	29,2
Transport	4	2,8	7	8,4	11	4,9
Total	143	100	83	100	226	100
Autres professions	31		25		56	
Professions multiples	2		1		3	
Profession inconnue	1				1	
Total général	177		109		286	

cats, 1 notaire, 10 médecins, 9 ecclésiastiques, 8 comptables, 7 journalistes et 2 artistes. Le milieu commercial était représenté surtout par des commis de banque (10) et des voyageurs de commerce (12). Les officiers-soldats avaient une composition socio-économique plus diversifiée. Les professionnels (30,1 %) et la gent commerciale (21,7 %) formaient plus de la moitié du groupe (51,8 %). Mais le secteur manufacturier était représenté par 21,7 % de ces officiers; le secteur de transport suivait avec 8,4 %.

L'analyse des professions, qui ne manque certes pas d'intérêt en soi, en présente bien davantage quand on la lie aux régions (tableau 66). On découvre alors que les manœuvres forment plus de 50 % des recrues dans le Bas-Saint-Laurent (52,4 %) et en Gaspésie (51,3 %). Ils sont aussi très nombreux dans l'Outaouais (46,8 %) et dans le Saguenay (46,2 %). En Gaspésie, les travailleurs du secteur forestier suivent les manœuvres avec 17,1 %. Viennent ensuite les recrues issues du monde agricole (11,1 %), puis les pêcheurs et chasseurs (8,6 %). Le milieu du travail gaspésien est axé essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles, et les travailleurs qui ne parviennent pas à en vivre sont vite démunis. Dans ce contexte, l'enrôlement devient vite une solution qu'il importe d'envisager. Dans le Bas-Saint-Laurent, les travailleurs non spécialisés furent aussi très nombreux à s'enrôler. Mais les autres recrues proviennent principalement d'autres secteurs: le domaine manufacturier (14,9 %), le transport (8,1 %) et le bâtiment (7,3 %). Dans l'Outaouais, comme en Gaspésie, les travailleurs forestiers (12,8 %) arrivent en deuxième place après les journaliers. Suivent plus loin les employés de manufacture (9,2 %) et les travailleurs du bâtiment (8,5 %). Dans le Saguenay, par contre, où les recrues, comme on le sait, ont été peu nombreuses, les neuf travailleurs du milieu manufacturier ont représenté 14,9 % des engagements. Avec les manœuvres, ils constituent les deux seuls groupes d'une importance relative dans cette région.

Les ouvriers de manufacture sont les plus nombreux dans le 22e bataillon après les manœuvres. On les retrouve en première place dans la ville et les environs de Québec (30,8 %), dans l'île de Montréal et l'île Jésus (30,2 %) ainsi que dans la région de Montréal (29,7 %). Ils viennent en deuxième place dans toutes les autres régions, sauf en Gaspésie et dans l'Outaouais; leur pourcentage varie de 14,9 % à 27,6 %. Dans les trois zones où les ouvriers d'usine dominent, les manœuvres suivent avec des pourcentages respectifs de 26,4 %, 26,4 % et 26,9 %. Dans la Vieille Capitale, les secteurs les mieux représentés ensuite sont ceux des professions libérales (9,5 %), du bâtiment (8,6 %) et du transport (8,3 %). Le commerce et le service domestique et les soins personnels représentent respectivement 6 % et 5,1 %. Les autres secteurs sont marginaux. Dans la métropole, la distribution est différente. Le bâtiment et le transport viennent en troisième et en quatrième position avec 15,1 % et 10,9 %. Le commerce suit loin derrière avec 5,3 %. Les autres secteurs sont représentés par moins de 5 % des recrues. Quant à la région de Montréal, à part les ouvriers d'usine et les manœuvres, deux secteurs sont mieux représentés que les autres: le bâtiment (14,5 %) et l'agriculture (10,2 %). Le transport et le commerce suivent avec 5,2 % et 4,5 %.

Après les manœuvres, la manufacture et le bâtiment, la meilleure représentation régionale échoit au monde de la forêt en Gaspésie (17,1%) et dans l'Outaouais (12,8%). L'agriculture suit avec 11,1% en Gaspésie et 10,2% dans la région de Montréal. Aucun autre secteur n'obtient un pourcentage supérieur à 10% dans une zone ou l'autre, à l'exception du transport dans la région de Québec (11,1%). Il vient derrière les manœuvres (37%) et les ouvriers de manufacture (15,6%). Le commerce (8,9%), l'agriculture (7,4%) et le bâtiment (7,4%) arrivent ensuite. En Mauricie, deux groupes dominent: les manœuvres (40%) et les travailleurs d'usine (23,3%). Le bâtiment suit avec 10,2%. Les manœuvres (37,5%) et les ouvriers de manufacture (27,6%) dominent aussi dans les Cantons de l'Est où l'agriculture arrive en troisième place avec 7,7%, suivie du bâtiment avec 6,6%.

Jusqu'ici, nous avons examiné les professions suivant la place relative qu'elles occupaient dans chacune des régions. Si nous les considérons maintenant individuellement en fonction de leur répartition entre les diverses zones, nous réalisons encore une fois l'importance de Montréal dans le recrutement du 22e bataillon initial et de ses renforts. On retrouve, en effet, dans l'île de Montréal et l'île Jésus 65,5% des travailleurs du secteur des transports, 64,6% des ouvriers du bâtiment, 63,2% des fonctionnaires, 59,5% des ouvriers de manufacture, 55,8% des travailleurs du secteur commercial, 54,9% des professionnels, 52,1% des travailleurs du secteur du service domestique et des soins personnels et 42,1% des manœuvres. Montréal tient même la tête dans le secteur de la pêche et de la chasse avec 29,7% des travailleurs.

De son côté, la région de Montréal arrive première dans le secteur agricole (28,1%); elle est suivie de l'île de Montréal et de l'île Jésus (19,6%) et des Cantons de l'Est (18,3%). La Gaspésie vient loin derrière avec 8,5%. Elle domine, toutefois, dans le secteur forestier (22,2%) suivie de près par l'Outaouais (20%). Les Cantons de l'Est, l'île de Montréal et l'île Jésus, la Mauricie et la région de Montréal occupent à peu près la même place avec des pourcentages variant de 12,2% à 8,9%. L'industrie minière, qui est encore très peu développée à cette époque, est plus particulièrement représentée dans le 22e bataillon par les Cantons de l'Est (43,8%) et l'île de Montréal et l'île Jésus (37,5%).

Dans le bâtiment, Montréal occupe une si grande place (64,6%) qu'elle éclipse pratiquement les autres régions. La zone environnante arrive loin derrière avec 12,1% des travailleurs de ce secteur. Il en est de même pour ce qui est des manœuvres. Les Cantons de l'Est suivent la métropole (42,8%) avec 10,2%. Dans ce cas-ci, cependant, les pourcentages des autres régions, quoique faibles par rapport à Montréal, sont plus élevés que dans le cas de la construction. Ils s'établissent, en effet, à 6,4% en moyenne contre 3,9% dans le bâtiment. Le secteur du service domestique et des soins personnels connaît une situation analogue. La région de Montréal (9,6%) et les Cantons de l'Est (8,4%) ne peuvent rivaliser avec la métropole (52,1%). La moyenne régionale s'établit à 5,3%, en dehors de l'île de Montréal et de l'île Jésus. La situation est analogue dans le secteur manufacturier où

TABLEAU 66

Répartition régionale des professions des membres québécois du 22e bataillon

1re ligne: nombre
2e ligne: pourcentage de la rangée
3e ligne: pourcentage de la colonne

Catégories de professions	Gaspésie	Bas-Saint-Laurent	Saguenay	Ville de Québec et environs	Région de Québec	Mauricie	Cantons de l'Est	Île de Montréal et Île Jésus	Région de Montréal	Outaouais	Total	Région inconnue	Total général
Agriculture	13 8,5 11,1	9 5,9 3,6	2 1,3 3,9	3 2,0 1,0	10 6,5 7,4	7 4,6 3,3	28 18,3 7,7	30 19,6 1,4	43 28,1 10,2	8 5,2 5,7	153 100,0 3,7		153
Métiers de la construction	1 0,2 0,9	18 3,6 7,3	3 0,6 5,8	27 5,4 8,6	10 2,0 7,4	22 4,4 10,2	24 4,8 6,6	325 64,6 15,1	61 12,1 14,5	12 2,4 8,5	503 100,0 12,1	2	505
Manoeuvres	60 4,5 51,3	130 9,8 52,4	24 1,8 46,2	83 6,3 26,4	50 3,8 37,0	86 6,5 40,0	136 10,2 37,5	569 42,8 26,4	125 9,4 29,7	66 5,0 46,8	1 329 100,0 31,9	2	1 331
Service domestique et soins personnels	1 0,6 0,9	10 6,0 4,0	4 2,4 7,7	16 9,6 5,1	7 4,2 5,2	8 4,8 3,7	14 8,4 3,9	87 52,1 4,0	16 9,6 3,8	4 2,4 2,8	167 100,0 4,0	1	168
Employés du gouvernement et employés municipaux		1 2,6 0,4	1 2,6 1,9	7 18,4 2,2	1 2,6 0,7	1 2,6 0,5	1 2,6 0,3	24 63,2 1,1	2 5,3 0,5		38 100,0 0,9		38
Pêche et chasse	10 27,0 8,6	2 5,4 0,8	1 2,7 1,9	1 2,7 0,3		5 13,5 2,3	3 8,1 0,8	11 29,7 0,5		4 10,8 2,8	37 100,0 0,9		37

Forêts	20 22,2 17,1	4 4,4 1,6	2 2,2 3,9	6 6,7 1,9	2 2,2 1,5	9 10,0 4,2	11 12,2 3,0	10 11,1 0,5	8 8,9 1,9	18 20,0 12,8	90 100,0 2,2	1	91
Manufactures	3 0,3 2,6	37 3,4 14,9	9 0,8 17,3	97 8,9 30,8	21 1,9 15,6	50 4,6 23,3	100 9,1 27,6	651 59,5 30,2	113 10,3 26,8	13 1,2 9,2	1 094 100,0 26,3		1 094
Industrie minière	1 6,3 0,9						7 43,8 1,9	6 37,5 0,3		2 12,5 1,4	16 100,0 0,4		16
Professions libérales	1 0,6 0,9	5 2,9 2,0	3 1,7 5,8	30 17,3 9,5	7 4,1 5,2	7 4,1 3,3	11 6,4 3,0	95 54,9 4,4	12 6,9 2,9	2 1,2 1,4	173 100,0 4,2		173
Commerce	2 1,0 1,7	12 5,8 4,8	2 1,0 3,9	19 9,2 6,0	12 5,8 8,9	9 4,4 4,2	13 6,3 3,6	115 55,8 5,3	19 9,2 4,5	3 1,5 2,1	206 100,0 5,0		206
Transport	5 1,4 4,3	20 5,6 8,1	1 0,3 1,9	26 7,2 8,3	15 4,2 11,1	11 3,1 5,1	15 4,2 4,1	235 65,5 10,9	22 6,1 5,2	9 2,5 6,4	359 100,0 8,6		359
Total	117 2,8 100,0	248 6,0 100,0	52 1,3 100,0	315 7,6 100,0	135 3,2 100,0	215 5,2 100,0	363 8,7 100,0	2 158 51,8 100,0	421 10,1 100,0	141 3,4 100,0	4 165 100,0 100,0	6	4 171

les régions autres que Montréal doivent se contenter d'un pourcentage moyen de 4,5%. Trois zones font, toutefois, meilleure figure que les autres avec 10,3% (région de Montréal), 9,1% (Cantons de l'Est) et 8,9% (ville de Québec). Dans le domaine commercial, les choses ne varient guère avec une moyenne de 4,9% pour l'ensemble des régions, celle de l'île de Montréal et de l'île Jésus exceptée. Encore ici, la ville de Québec et la région de Montréal se classent mieux que les autres avec 9,2%. La prédominance de Montréal dans le secteur des transports est telle (65,5%) que les autres régions doivent se contenter d'une portion congrue (3,8% en moyenne) qui rappelle en pire la situation dans le bâtiment. Enfin, la ville de Québec se classe bonne deuxième derrière Montréal dans le secteur de la fonction publique (18,4%) et dans le domaine professionnel (17,3%), deux secteurs où les autres régions obtiennent de faibles pourcentages. Précisons, enfin, qu'à eux seuls les ouvriers d'usine (15,6%), les manœuvres (13,7%) et les ouvriers du bâtiment (7,8%) de Montréal ont fourni 37,1% des soldats du 22e bataillon (canadien-français).

LIENS DE PARENTÉ ENTRE SOLDATS

Les liens de parenté entre soldats constituent certes, de tous les sujets que nous avons inventoriés, l'un des plus surprenants. Jamais, en effet, à aucun moment de nos recherches préliminaires, avons-nous pensé pouvoir aborder même superficiellement un tel sujet. Ce fut l'une des surprises agréables de la collecte des données. Quand ils étudient les questions de motivation et de recrutement, les historiens parlent peu souvent de l'influence que les volontaires peuvent avoir sur leurs parents ou leurs amis. Ce facteur joue probablement un rôle parmi une minorité de recrues. Il n'en a pas moins son importance. Dans le 22e bataillon d'outre-mer, nous avons pu présumer qu'il existait des liens de parenté entre 381 soldats répartis dans 190 familles. Dans tous les cas, sauf huit, les soldats apparentés sont des frères. Frédéric Belleville s'est enrôlé dans le 167e bataillon, avant de servir dans le 22e bataillon, dont firent aussi partie ses demi-frères, Ernest et René Doin, qui s'étaient joints respectivement au 22e et au 69e bataillons. Pour leur part, Joseph Bacon, du 117e bataillon, Antoine Courtemanche, du 41e, Ovila Desormeaux, du 69e, Dositée Duguay, du 55e, Joseph-Ovila D'Aoust, Henri Loriaux et Félix-Zéphirin Touchette du 22e ont eu l'honneur de voir un fils combattre, comme eux, dans l'unité canadienne-française. Un tel phénomène, rare, n'en mérite pas moins d'être relevé. Il en est de même pour les familles Barbeau, Doin, Cardinal, Delisle, Dussault, Fournel, Gagnon, Hotte, Lachance, McClure, Nelson, Robert et Touchette dont trois frères ont servi outre-mer dans le 22e bataillon. La famille Dussault a même failli avoir quatre représentants dans le 22e bataillon d'outre-mer, puisque Joseph-Pierre-Lucien a servi dans l'unité avant qu'elle ne quittât l'Amérique pour l'Europe.

☆

Nos recherches permettent de tracer le portrait type suivant de l'officier et du soldat du 22e bataillon. L'homme de troupe est un volontaire sans expérience qui s'enrôle en octobre 1914 dans le 22e bataillon. S'il s'enrôle dans le CEC après cette date, il le fait avant le mois de mai 1916 et il se joint au 22e, au 41e, au 57e ou au 69e bataillon. S'il a de l'expérience au moment où il s'enrôle, il l'a acquise dans un régiment de milice québécois de Montréal ou de Québec. Soldat à son entrée dans le CEC, il quittera la force expéditionnaire avec le même grade. Il est tué ou blessé durant les hostilités. Ce volontaire est un citoyen québécois de langue française et de religion catholique: il est né, réside et s'enrôle dans la province de Québec. Citadin, il habite Montréal où il est sans travail ou occupe un emploi de manœuvre, de commis, de charretier, de machiniste ou de peintre. Célibataire, il est âgé de 24 ans à l'enrôlement.

De son côté, l'officier du 22e bataillon s'est joint au CEC avec une commission et le grade de lieutenant. Ses chances de promotion étaient limitées. Il s'est enrôlé dans la force expéditionnaire à titre volontaire après avoir servi dans les Carabiniers Mont-Royal, le 85e régiment ou les Voltigeurs de Québec. Âgé de 27 ans, l'officier du 22e bataillon s'est enrôlé dans le CEC en octobre 1914. S'il l'a fait plus tard, c'est en août 1915, décembre 1915, janvier 1916 ou mars 1916. Il s'est joint au 57e, 69e, 163e ou 189e bataillon. L'officier du 22e bataillon est un citoyen québécois de religion catholique et de langue française. Citadin, il habite Montréal ou Québec. Il peut être à l'emploi d'une administration gouvernementale ou municipale, il peut être étudiant, ingénieur, avocat, médecin, voyageur de commerce ou commis de banque. S'il obtient sa commission pendant la guerre, il aura pu exercer le métier de commis avant de s'enrôler.

Nos recherches ne nous ont pas permis seulement de dégager les traits du soldat et de l'officier du 22e bataillon. Grâce à elles, nous avons pu constater aussi la grande diversité des hommes qui l'ont composé: c'est toute la société qu'on trouve représentée dans le 22e bataillon, comme nous le montrerons dans notre conclusion générale.

N O T E S

1. CANADA, CHAMBRE DES COMMUNES, COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DES QUESTIONS JURIDIQUES, *Procès-verbaux et témoignages concernant le Bill C-43, Loi édictant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels*, fascicule n° 21 de la Chambre des communes, 24 mars 1981, pp. 21-A-16/18.
2. L. O. STONE, *Urban Development in Canada*, p. 29, cité dans LINTEAU, DUROCHER, ROBERT, *Histoire du Québec contemporain*, [...], p. 410.
3. Col A. Fortesque DUGUID, « Canadians in Battle, 1915-1918 », *The Canadian Historical Association Report*, 1935, p. 37.

C O N C L U S I O N

L'histoire collective d'un groupe humain comme celui du 22e bataillon peut être examinée sous de nombreux angles. C'est ce que nous avons fait dans cette analyse, soucieux que nous étions de dresser de notre sujet d'étude un portrait qui reflète sa diversité, sa richesse, ses multiples composantes.

Les origines du bataillon ont d'abord retenu notre attention. Une constatation s'impose: on ne saurait voir dans la création du 22e bataillon la manifestation d'une quelconque volonté populaire. Le bataillon a plutôt vu le jour parce que quelques membres de la petite bourgeoisie canadienne-française, quelques officiers de milice appartenant au même milieu ainsi que certains politiciens canadiens-français ont réagi à l'absence d'unité canadienne-française dans le premier contingent expéditionnaire. C'est leur désir ardent de voir le gouvernement corriger cette situation qui devait conduire à la création du 22e bataillon.

Cependant, le gouvernement voulut éviter de donner l'impression qu'il accordait un traitement de faveur aux Canadiens français. D'où cette campagne de presse bien orchestrée pour persuader le reste du pays que le gouvernement cédait à un mouvement de fond du Canada français en faveur d'un bataillon canadien-français. Celui-ci aurait pu recevoir un statut semblable à celui du PPCLI si le gouvernement canadien l'avait voulu, mais on insista pour que son statut fut le même que celui des autres bataillons. Les organisateurs durent donc attendre la mobilisation officielle du deuxième contingent avant de procéder à celle de l'unité canadienne-française. Ils durent accepter aussi que leur bataillon reçût, comme les autres, un numéro. Le bataillon canadien-français fut identifié par le numéro 22, à la suite d'un acte purement administratif. Mais ses membres, par leur attitude au combat, allaient rendre ce numéro célèbre. Dès lors, il parut tout à fait normal, après

la guerre, que la nouvelle unité d'infanterie canadienne-française de la force permanente le perpétuât. Aujourd'hui, le Royal 22e Régiment continue de le porter avec fierté.

Un homme, Arthur Mignault, semble bien avoir été le principal animateur du mouvement qui entraîna la mobilisation du 22e bataillon. Un journal, plus que tout autre, l'a appuyé dans son action: le quotidien *la Presse*. Celui-ci est parvenu à captiver plusieurs de ses lecteurs par ses reportages sur l'organisation du nouveau bataillon. Toutefois, malgré sa campagne soutenue et bien imaginée, il n'a pas réussi à créer un mouvement populaire en faveur de l'unité francophone. Même appuyés chaque jour par *la Presse*, les responsables n'ont pu combler les rangs du 22e bataillon en quelques jours comme ils l'avaient espéré.

Mais la situation d'octobre 1914 ne fut pas catastrophique, bien au contraire. Le groupe initial d'officiers comprenait des hommes de grande qualité, des soldats qualifiés et des volontaires aux motivations profondes. Ces hommes allaient assurer l'encadrement du bataillon jusqu'à la bataille de Courcelette. Certains d'entre eux, comme Arthur Dubuc, Georges Vanier et Henri Chassé, allaient même servir dans le bataillon avec courage et conviction durant presque toute la guerre. Ce groupe initial d'officiers eut le mérite de bien préparer pour le front des volontaires qui, pour la plupart, n'avaient aucune formation préalable. Il fallait tout leur enseigner des choses militaires et du combat et les transformer peu à peu en un groupe cohérent qui permettrait aux plus braves d'affirmer leur leadership et leur volonté de faire face à l'ennemi. Bien entraînés, les volontaires de la première heure allaient former une troupe valeureuse. Grâce à leur bravoure, le 22e bataillon s'empara de Courcelette. Grâce à leur détermination et à leur courage, il conserva ce petit village de la Somme, malgré l'acharnement de l'ennemi à le reprendre.

Courcelette fut la première attaque du 22e bataillon, qui y remporta une brillante victoire. L'unité canadienne-française participa à divers combats par la suite (voir l'abrégé chronologique à l'appendice Q), mais jamais elle ne se vit offrir une autre occasion de s'illustrer avec autant d'éclat. En revanche, elle se comporta toujours vaillamment, parfois au prix de lourdes pertes. Tel fut le cas à la tranchée Regina et à Chérisy. Si le 22e bataillon n'y connut pas la gloire qu'apporte la victoire, ses hommes manifestèrent un si grand courage que ces deux combats, loin de ternir sa renommée, y contribuèrent beaucoup. Et que dire d'une bataille comme celle du mont Sorrel? Qui parle d'elle aujourd'hui? Le bataillon n'avait aucune chance de s'illustrer: il occupait des tranchées. Mais dans quelles conditions! Le commandant du 22e bataillon ne choisissait pas le rôle que son unité se voyait confier. S'il n'en avait tenu qu'à lui, elle aurait toujours été aux premiers rangs. Ce n'est donc pas sur le nombre de victoires éclatantes qu'elle a pu remporter qu'on doit juger de son mérite, mais bien sur sa conduite dans les divers rôles qu'on lui a fait jouer.

Son action examinée dans ce contexte, le 22e bataillon a beaucoup mérité de la patrie, bien plus qu'on pourrait être porté à le croire de prime abord. Son millier de morts et ses milliers de blessés en témoignent éloquemment. Quelques-uns de ses soldats et de ses officiers ont vu leur courage récompensé (appendice N). Mais combien d'autres sont morts à la guerre ou ont passé le reste de leur vie dans l'anonymat, sans jamais recevoir la décoration, pourtant méritée, qui aurait attesté aux yeux de tous leur force morale au moment du danger? On ne connaîtra jamais tous les héros du 22e bataillon. On ne peut même citer ici tous ceux que l'on connaît. Qu'il suffise de rappeler le nom de ceux qui ont eu droit au plus grand honneur, la Croix de Victoria: le caporal Joseph Keable et le lieutenant Jean Brillant, deux volontaires du Bas-Saint-Laurent qui avaient joint les rangs du 189e bataillon commandé par le lieutenant-colonel Philippe-Auguste Piuze.

Un homme a inspiré l'action du 22e bataillon: le lieutenant-colonel Thomas-Louis Tremblay, qui eut l'honneur de le commander durant la majeure partie de la guerre. Arrivé au bataillon en mars 1915 à titre de commandant en second, il joua un rôle important dans sa préparation au combat. Puis, à partir du mois de janvier 1916 — il n'avait pas encore 30 ans —, il fut l'âme de son unité. Son calme, son sang-froid, son courage, sa bravoure, sa détermination, son sens du leadership, son ascendant lui permirent de créer un grand esprit de corps dans son bataillon. À cause de son sentiment d'appartenance à la nationalité canadienne-française, il sut insuffler à son unité une volonté particulière de se bien comporter en face de l'ennemi, en d'autres mots, de faire face... toujours. Pour Tremblay, il était fondamental que le 22e bataillon se montrât digne du Canada français. Ses officiers et ses hommes l'ont compris au moment du combat. Plus tard, le Royal 22e Régiment devait faire sien et perpétuer ce souci du lieutenant-colonel Tremblay. Nous souhaitons que cette étude contribue à faire mieux connaître Thomas-Louis Tremblay. Il était de la race des vaillants combattants.

Que le comportement de son unité au combat fut marqué au sceau du courage constituait une préoccupation fondamentale pour le commandant du 22e bataillon. Elle fut à la source de son attitude face à la question de la discipline. Des problèmes, en effet, se sont posés dans le 22e bataillon durant l'hiver 1916-1917. Certains pourront croire qu'ils ont terni l'image du 22e bataillon au combat. Il n'en est rien. Dans les circonstances où ils sont apparus, ils sont compréhensibles. Le bataillon a perdu son commandant durant cinq mois, au moment où ses rangs et son corps d'officiers durent être renouvelés, parce qu'ils venaient d'être ravagés par les durs combats de Courcelette et de la tranchée Regina. Jusque-là, le bataillon avait conservé l'esprit de corps qui s'était forgé peu à peu à partir du mois d'octobre 1914. Mais la situation n'était pas la même à l'automne 1916: les changements de personnel à tous les niveaux furent si nombreux que le bataillon perdit subitement le caractère qui avait fait sa force jusque-là. Il fallait refaire son unité, lui redonner sa cohésion et son homogénéité. Le bataillon traversa une période difficile qui inquiéta Tremblay à son retour au front en février

1917. Celui-ci refusa de prendre le risque d'aller au combat avec des hommes qui ne semblaient pas avoir, comme leurs prédécesseurs, le respect de l'autorité et de la discipline militaires. D'où sa décision de recourir à la peine de mort pour mettre fin aux absences sans permission dans son bataillon et y ramener l'ordre. Tremblay prit certes une décision courageuse. Par elle, il ramena l'ordre dans son unité, s'assura le respect de ses hommes et put les conduire ensuite au combat.

Aujourd'hui de telles exécutions n'auraient pas lieu, pas plus qu'il n'y en eut d'ailleurs durant la Deuxième Guerre mondiale. Il ne faut pas oublier que ces combattants étaient des volontaires, non des soldats de métiers. Faut-il en conclure que Tremblay eut tort d'agir comme il le fit? Il agit en accord avec sa conscience. De cela nous n'avons aucun doute. Quand il approuva les sentences à la peine capitale, il eut le sentiment de faire son devoir, et, de ce que nous connaissons de l'homme, il n'agit certes pas de gaieté de cœur.

Il faut bien rappeler d'ailleurs le contexte de la guerre. Nous avons montré les terribles conditions de vie qui furent le lot du soldat. Comment pourrait-on se surprendre dans ce contexte qu'il y ait eu parfois relâchement de la discipline? De futures recherches montreront que le 22e bataillon ne fut pas le seul à connaître une telle situation. Nous savons déjà d'ailleurs que des exécutions se sont produites dans bien d'autres bataillons du Corps expéditionnaire canadien et des armées britanniques.

Dans cette question de la discipline, un autre facteur entre en ligne de compte: les volontaires recrutés. Robert Rumilly a écrit que certaines unités étaient allées chercher leurs recrues au refuge Meurling, laissant entendre par là qu'on avait enrôlé n'importe qui. C'est malheureusement vrai de certaines unités, comme les 41e, 167e et 206e bataillons, qui montrèrent peu de scrupules dans le choix de leurs recrues. Résultat: on trouvait de tout dans ces unités, du meilleur comme du pire, même parmi les officiers. Dans ce contexte, qu'il y ait eu des durs parmi les hommes qui aboutirent au 22e bataillon, on ne saurait en douter. Leur présence ne facilita pas la tâche du commandant intérimaire du bataillon quand vint le moment de le reconstruire avec des troupes fraîches, à l'automne de 1916.

———— ☆ ————

L'étude de la participation canadienne-française à la guerre n'était pas en soi le sujet de notre étude. Nous en savons tout de même plus maintenant sur la question. Un trait, selon nous, se dégage: le recrutement s'est avéré si ardu parmi les Québécois francophones que nous voyons mal comment on pourrait caractériser par un autre mot qu'indifférence leur attitude vis-à-vis de la participation à la guerre. À l'instar des Américains, ils ne se sentirent pas concernés par le conflit en Europe au point de s'enrôler. Évidemment, des hommes se portèrent volontaires pour diverses raisons et les élites et les recruteurs les incitèrent à le faire. Mais le recrutement ne sou-

leva jamais l'enthousiasme, et l'enrôlement ne prit jamais un caractère populaire. On s'en serait moins montré surpris et scandalisé, si le Canada n'avait pas voulu donner tant d'ampleur à sa participation à la guerre. On a voulu faire très grand très vite. Au Québec, la population n'était pas prête à faire sien un mouvement si frénétique. Nos recherches le montrent bien: le système de recrutement, profitable à court terme, annonçait des ratés à moyen terme et un essoufflement rapide, une fois atteint un certain sommet. C'est bien ce qui arriva au Québec comme dans le reste du Canada. Le phénomène était pourtant prévisible, comme l'avait bien vu Gwatkin.

Le recrutement du 22e bataillon initial fut plus difficile qu'on ne l'avait prévu et il fallut regarnir les rangs durant le séjour à Saint-Jean, parce que les libérations y furent nombreuses. Il ne s'agissait là finalement que d'un signe avant-coureur des difficultés qui allaient surgir durant tout le conflit.

Imprégnée d'un fort esprit britannique, la milice canadienne avant les hostilités avait négligé le fait français. En conséquence, le Québec n'était pas prêt à faire face à la situation nouvelle engendrée par une guerre d'une ampleur aussi grande que celle de 1914-1918. L'improvisation ne put compenser l'impréparation pas plus qu'une reconnaissance tardive et limitée du fait français ne put compenser l'indifférence qu'on avait manifestée envers les Canadiens français avant la guerre.

Confusion et improvisation ont caractérisé le système de recrutement de Sam Hughes: des unités créées en série, sans qu'on sache si elles pourraient jamais remplir leurs rangs, avec des aires de recrutement concurrentes, leur commandement confié au premier venu, qu'il fut militaire ou non, pourvu qu'il eût de l'argent, ou qu'il donnât l'impression d'avoir quelque influence dans sa communauté, ou qu'il détînt une commission dans la milice, peu importe sa valeur militaire réelle. Comment a-t-on pu croire que des citoyens, déjà peu enclins à s'enrôler, se sentiraient portés vers des officiers de salon et des militaires de parade non encadrés comme Archambault, Readman et Pagnuelo? On répondra évidemment que Hughes n'eut pas le choix, qu'il dut se contenter des hommes qu'il avait sous la main. À cela nous répondrons qu'on a là une preuve manifeste que le Québec n'était pas prêt à la guerre du point de vue militaire et la responsabilité en incombe au ministère de la Milice et de la Défense. Nous ajouterons qu'on a là aussi une preuve incontestable de l'indifférence de la bourgeoisie canadienne-française vis-à-vis de la guerre.

Mais il ne faut pas oublier non plus que Hughes n'a pas manifesté un grand jugement dans l'utilisation qu'il a fait des hommes. Que penser, en effet, de sa décision, au début des hostilités, de tirer le major-général Oscar Pelletier de sa retraite pour lui confier le commandement d'un poste de T.S.F. sur l'île d'Anticosti? Que penser de son refus de confier au major-général François-Louis Lessard des responsabilités dans le Corps expéditionnaire canadien pour le nommer plutôt inspecteur général des troupes de l'est du Canada? On sut bien pourtant se souvenir de lui plus tard, quand la situation du recrutement fut devenue désespérée et quand il fallut trouver

quelqu'un pour ramener l'ordre dans les rues de Québec, lors des émeutes de Pâques 1918. Pelletier et Lessard constituent deux exemples particulièrement frappants. On pourrait en donner d'autres.

Souvent non préparés à assumer de telles fonctions, laissés à eux-mêmes, parfois purement et simplement sans envergure et sans compétence, les commandants des unités de recrutement n'ont pu accomplir les miracles qu'on attendait d'eux. Même un homme de la qualité de Piuze, commandant de l'unité qui allait fournir deux Croix de Victoria au 22e bataillon, n'a pu partir pour l'Angleterre avec une unité complète. DesRosiers et Asselin auraient pu y parvenir, mais ils durent quitter le pays pour les Bermudes trop tôt. Barré et Girouard, qui avaient tous deux connu la guerre, l'un dans le 14e bataillon, l'autre dans le 22e, n'ont pu relever le défi. Paquet aurait réussi si on ne lui avait pas enlevé ses hommes pour les envoyer ailleurs. Seul Adolphe Dansereau, un ancien du 15e bataillon, eut l'honneur, après Frédéric Gaudet, de mener en Angleterre un bataillon complet. Le jeu de la chaise musicale à laquelle les autorités militaires se livrèrent avec les recrues de divers bataillons montre bien que leur marge de manœuvre était mince. Mais les transferts qu'elles effectuèrent n'avaient rien de motivant pour les commandants de bataillon concernés, surtout s'ils espéraient avoir l'honneur de mener leur bataillon en Angleterre, parce qu'ils se voyaient obligés de reprendre une tâche déjà bien difficile à réaliser. Dans ce contexte d'improvisation, le laisser-aller pouvait s'installer rapidement quand le commandant d'une unité remplissait des fonctions pour lesquelles il était manifestement inapte.

En consentant à former un bataillon, un homme acceptait la responsabilité de le recruter et de voir à son entraînement, à son administration et même à son financement surtout s'il en avait, comme Price, les moyens financiers. Il s'agissait là d'un fardeau d'autant plus difficile à porter que l'individu qui avait accepté une telle responsabilité manquait d'expérience, de compétence, de leadership, de talents financiers et administratifs. Or, de tels cas se sont malheureusement produits; ils furent même nombreux non seulement au Québec mais ailleurs au Canada. La charge, déjà lourde, était encore accrue par la difficulté de convaincre des citoyens peu enthousiastes, indifférents et parfois même hostiles aux demandes de s'enrôler.

Il ne faut pas oublier non plus que le ministère de la Milice et de la Défense n'était pas le maître-d'œuvre de la publicité et de la propagande. Chaque bataillon devait mettre sur pied sa propre campagne de recrutement et trouver ses moyens de financement. Il ne s'agissait pas là de tâches faciles pour des gens mal préparés et incapables de trouver des adjoints fiables à qui déléguer des responsabilités en toute confiance. Au lieu de s'appuyer sur la structure existante et sur les plans de mobilisation déjà élaborés, Sam Hughes a tout écarté pour mettre sur pied son propre système de recrutement. Il a ainsi fait, à notre avis, un mauvais usage de bien des personnes et ressources existantes, à commencer par son propre chef d'état-major, le major-général Gwatkin — homme mal connu qu'on commence à étudier[1] —

et par la milice elle-même. En outre, des hommes d'expérience, des militaires de carrière se sont vus écartés du CEC ou ont servi dans des unités anglophones, tandis que d'autres individus se sont vus confier des fonctions importantes sans pouvoir relever le défi qui leur fut offert ou qu'ils avaient eux-mêmes cherché et que Hughes, qui les avait nommés, décrivait sans finesse comme des « créatures tout à fait faibles, instables et inutiles ».

Parmi les phénomènes que nous avons mis au jour ou auxquels nous avons fait allusion dans le cours de cette étude, il importe de mentionner ici l'usage qu'on a fait de plusieurs officiers canadiens-français qui avaient fait l'expérience du front. Ce n'est pas à la guerre qu'un officier francophone avait le plus de chances d'être promu. C'est plutôt en acceptant de venir faire du recrutement au Canada. Pour lui confier un tel rôle, on pouvait profiter d'un congé forcé au pays à la suite d'une blessure ou on pouvait lui demander de quitter le front pour servir au Québec, en qualité de recruteur. Certains s'y opposèrent, même s'ils auraient ainsi profité d'une promotion.

Nos recherches montrent avec éloquence quel rôle ingrat eurent à jouer ceux qui acceptèrent de prendre charge du recrutement. Non seulement les résultats qu'ils allaient obtenir étaient-ils pour le moins aléatoires, mais en plus la promotion qui leur était accordée allait s'avérer un véritable cadeau empoisonné. S'ils se sont vus confier le commandement d'un bataillon et, par conséquent, son recrutement, ils eurent l'amer désappointement de ne jamais pouvoir commander leur unité au front. Dans la meilleure des conditions, ils virent leur bataillon démembré en Angleterre.

Les recruteurs risquaient, en outre, d'être poursuivis en cour martiale pour détournement de fonds ou, à tout le moins, de voir leur réputation entachée. Nous avons vu quelques cas de ce genre dans le cours de cette étude. Nous en avons passé d'autres sous silence. On aurait tort de croire qu'il s'est agi là d'un phénomène particulier au Québec. Des abus de ce genre se sont produits dans un grand nombre d'unités canadiennes, indépendamment du groupe ethnique auquel elles se rattachaient. De ce point de vue, le Canada n'était pas préparé pour une guerre d'une telle ampleur. Les contrôles financiers et autres étaient tellement lâches que le système encourageait les abus au lieu de les prévenir. Quand on les découvrait, il était trop tard : un officier avait perdu sa réputation et risquait même la cour martiale. On allait d'ailleurs renforcer les contrôles après la guerre pour éviter la répétition d'un désordre aussi généralisé.

Le recrutement, donc, fut une entreprise difficile au Québec, du moins chez les francophones. On n'est guère surpris dans ce contexte de constater que deux groupes se montrèrent plus sensibles que d'autres aux appels à l'enrôlement : les chômeurs et les citoyens qui avaient acquis quelque expérience militaire avant la guerre. Si la solde était maigre, de nombreux hommes préférèrent tout de même compter sur elle plutôt que de devoir subsister aux dépens des autres. Les quelques membres du bataillon qui vivaient encore au moment de nos recherches et que nous avons pu interviewer ont été explicites et honnêtes à ce sujet. Ils nous ont déclaré s'être enrô-

lés non pour défendre de grands principes humanitaires, mais tout simplement parce qu'ils n'avaient pas d'emploi, parfois parce qu'ils étaient épris d'aventure. Les statistiques que nous avons compilées confirment leurs dires.

On aurait tort de croire cependant que le chômage ou le goût du combat ont été les seuls facteurs qui aient joué un rôle dans l'enrôlement des membres du 22e bataillon. Certains, tant chez les soldats que chez les officiers, l'ont fait par idéal, désireux qu'ils étaient de défendre une cause qui leur tenait à cœur. D'autres, par tempérament, sont portés vers le métier des armes. Une fois familiarisés un tant soit peu avec le milieu militaire, plusieurs d'entre eux, en cas de conflit, vont répondre favorablement aux appels qui leur sont lancés. On le constate dans le cas du 22e bataillon. On le voit aussi chez les officiers. L'officier du 22e bataillon, surtout l'officier à l'enrôlement, est issu de la bourgeoisie des professions libérales ou de la petite bourgeoisie. Mais c'est un marginal par rapport au milieu social auquel il appartient. Les Québécois qui se sont enrôlés comme officiers l'ont fait souvent parce qu'ils appartenaient ou avaient déjà appartenu au milieu militaire. Si les membres de la bourgeoisie canadienne-française n'avaient pas déjà ressenti une certaine attirance pour le métier des armes, les chances étaient minces pour qu'ils s'engageassent. Il ne faudrait pas oublier enfin que des hommes ont pu s'enrôler pour des raisons plus personnelles, comme la volonté d'échapper à des obligations familiales ou autres, par exemple. Les liens d'amitié qui pouvaient exister entre des hommes, apparentés ou non, ont aussi joué quelque rôle.

De tous les aspects de l'histoire du 22e bataillon, il en est un qui découle de sa participation même à la guerre. Du point de vue de la société canadienne-française, l'aventure des milliers d'hommes qui ont servi dans le 22e bataillon constitue une ouverture sur le monde. Par lui, les Canadiens français ont participé à une tragédie qui a marqué l'histoire de l'humanité d'un sceau indélébile. Plus de 5 500 Canadiens français ont vécu alors dans un bataillon qui leur était propre une épreuve inhumaine, inhumaine pour les sociétés qui la subirent, inhumaine pour les soldats qui y prirent part, inhumaine aussi par les séquelles qu'elle laissa. Cette ouverture sur le monde fut provoquée par des événements dramatiques qui passèrent pourtant au second plan dans l'esprit de nombreux Canadiens français. La lutte pour la survivance, symbolisée par le combat en faveur des droits scolaires des Franco-Ontariens, détourna une grande partie de leur attention et de leur énergie. Le 22e bataillon, par sa présence en Europe, joua pourtant un rôle essentiel en montrant que la lutte pour la survivance ne constituait pas la priorité absolue de tous les Canadiens français et qu'elle ne les empêchait pas de se montrer sensibles au malheur des autres et à la défense de leurs droits, de leurs droits humains, en particulier.

On émettra l'objection évidemment que de tels idéaux n'animèrent ni les volontaires, quelques cas isolés mis à part, ni les conscrits. Ceux-ci furent forcés de s'enrôler; ceux-là le firent parce qu'ils étaient sans travail ou en mal d'aventure. Il est vrai que, considérés individuellement, la plupart

de ces soldats ne prirent guère le temps de réfléchir aux grands principes soulevés par la guerre. Combien d'autres firent de même dans d'autres bataillons et dans d'autres armées? Il n'en reste pas moins que le triomphe de la liberté des peuples et des individus était appelé à devenir un enjeu fondamental de cette guerre. Le 22e bataillon y fut associé. Sa présence sur le front fut essentielle. Sans lui, le Canada français aurait vu ses soldats éparpillés dans les bataillons anglophones, commandés par des anglophones. Il n'aurait même pas eu la fierté légitime de pouvoir dire qu'une unité qui le représentait avait combattu avec vaillance et avait ainsi contribué, même sur une modeste échelle, à la victoire de la liberté sur la servitude, de la démocratie sur la tyrannie, de la vie sur la mort. Grâce, en particulier, à la victoire de Courcelette et au leadership du lieutenant-colonel Tremblay, les Canadiens français peuvent au moins affirmer qu'ils ont eux aussi participé à cette lutte. Courcelette, même méconnue par trop de gens, constitue un symbole pour le Canada français. La preuve en est que beaucoup de personnes qui ont entendu parler de Courcelette ignorent que les 25e et 26e bataillons y ont connu des pertes aussi terribles que le 22e. Ne s'agit-il pas là finalement, à un certain point de vue, d'un juste retour des choses? Le sort a voulu que Tremblay exerçât un leadership remarquable à cette occasion et que jamais, à son grand dépit, une autre occasion comme celle-là ne se représentât par la suite. De leur côté, les Canadiens anglais, présents partout sauf au 22e bataillon, eurent toutes les occasions de s'illustrer et de commander.

Fait plutôt paradoxal, les Canadiens français ont vite oublié Tremblay et ses hommes, alors qu'ils ont gardé un souvenir ému et bouleversé de la conscription. Les émeutes de Québec ont occupé dans la mémoire collective une place privilégiée alors que le souvenir de Tremblay et de ses hommes s'est vite estompé. On leur a réservé un retour triomphal, mais la vie a rapidement repris son cours. Qu'importe si plus de 1 100 de ces hommes ont perdu la vie pendant le conflit, que plusieurs des survivants sont revenus estropiés et diminués, physiquement ou mentalement. Le gouvernement fédéral n'a-t-il pas pris soin d'eux au moyen des pensions? La documentation dont nous disposions ne nous permettait pas d'étudier le sort des soldats après leur retour au Canada. Rien, en tout cas, ne permet de croire que la guerre les ait enrichis matériellement. Et, de toute façon, personne ne pouvait redonner la vie aux morts, la santé aux malades, leurs membres aux estropiés. La participation à la guerre, en effet, n'a pas seulement coûté la vie à plus d'un millier d'hommes, elle a laissé aussi, chez de nombreux survivants, des marques indélébiles dont ils n'ont jamais pu se relever, des séquelles physiques ou psychologiques qui ont diminué leur vie. Plus de 60 ans plus tard, quand nous avons voulu interroger les vétérans du bataillon qui vivaient encore, nous avons facilement perçu la terreur que quelques-uns avaient éprouvée au front.

Il faut se rendre à l'évidence: ces hommes n'étaient pas des militaires de carrière. C'étaient des civils, volontaires ou conscrits, qui ont dû puiser en eux-mêmes la force nécessaire pour faire face à de grandes épreu-

ves. Ces soldats d'une guerre se sont cependant comportés en héros à plus d'une reprise dans des conditions infernales. Leurs exploits et leur héroïsme, malgré tout, sont restés dans l'ombre. Quel contraste avec les citoyens de la ville de Québec qui ont pris part aux manifestations dans les rues de la cité de Champlain!

Le 22e bataillon était une unité québécoise tant on y trouvait de soldats et d'officiers originaires du Québec. Mais il eut aussi un caractère canadien-français: toutes les provinces du Canada y furent représentées par des soldats de nationalité canadienne-française, quoique en petit nombre parfois. On y trouva même des Franco-Américains. L'unité canadienne-française acquit ainsi un aspect international que renforça la présence en son sein de soldats de divers pays du monde, en particulier des îles Britanniques, de la France et de la Belgique. Au moins un Amérindien fit aussi partie de l'unité canadienne-française.

Le 22e bataillon conserva durant toute la guerre son caractère initial: presque tous ses membres parlaient français, mais un certain nombre avait des origines mixtes, l'un de leurs parents étant francophone et l'autre anglophone. Ces Canadiens français étaient catholiques, mais le bataillon avait un caractère religieux diversifié, grâce à la présence en ses rangs d'une minorité non catholique, composée de fidèles de diverses confessions, comme des anglicans, des presbytériens, des méthodistes, des juifs, etc.

On trouvait dans le 22e bataillon des hommes de presque toutes les régions habitées du Québec, mais certaines furent mieux représentées que d'autres. À part Montréal et Québec, la Gaspésie, l'Outaouais et le Bas-Saint-Laurent ont le mieux fait, quand on considère leur participation par rapport à leur population. Le Saguenay, par contre, arrive bon dernier. Le monde rural était présent dans l'unité canadienne-française, mais les citadins étaient les plus nombreux. Il y avait dans le 22e bataillon des citoyens d'une multitude de localités, dont certaines, proportionnellement à leur population, ont réalisé une participation supérieure à la moyenne: c'est le cas, par exemple, de Rimouski, Québec, Saint-Jean et Rivière-du-Loup. L'unité canadienne-française avait malgré tout un caractère montréalais prononcé, tant on y trouvait d'hommes qui résidaient dans la métropole. Plusieurs d'entre eux, cependant, avaient vu le jour dans un autre endroit.

De nombreuses professions furent représentées dans le 22e bataillon, mais le groupe le plus nombreux n'en avait aucune: il était formé de manœuvres, hommes sans instruction, ni expérience spécialisée, ni métier. À l'autre bout de l'échelle sociale, on trouvait les membres des professions libérales. De fait, le 22e bataillon comptait en son sein des représentants des milieux les plus divers: journalisme, arts, Église, manufactures, commerce, transports, banques, agriculture, forêts, armée, etc.

Ces hommes, en général, étaient jeunes, puisque leur moyenne d'âge s'établissait à 24 ans, dans le cas des soldats, et à 27 ans, dans celui des officiers. Mais on trouvait aussi dans le bataillon des volontaires trop

jeunes pour s'enrôler et d'autres, trop vieux. La majorité de ces hommes étaient célibataires, bien qu'on trouvât aussi plusieurs hommes mariés dans l'unité ainsi que quelques veufs et quelques hommes séparés ou divorcés. La plupart de ces citoyens n'avaient aucune expérience militaire quand ils se sont enrôlés, mais plusieurs avaient servi dans un régiment de milice québécois, en particulier chez les Carabiniers Mont-Royal et les Voltigeurs de Québec, tandis que d'autres avaient même fait la guerre et servi dans une force armée étrangère.

Quel qu'ait été son grade, le soldat du 22e bataillon présentait donc certains traits caractéristiques, mais il ne formait pas un groupe monolithique. Il n'était pas non plus le représentant type de la société à laquelle il appartenait en tant que citoyen. Mais sa grande diversité reflétait le milieu social qui était le sien.

———— ☆ ————

Quand on parle d'un bataillon, on a l'habitude de penser aux batailles auxquelles il a été mêlé, aux combats qu'il a menés, à ses victoires, à ses défaites, à ses héros, à la vaillance et au courage de ses membres. Nous oublions trop souvent que, derrière les affrontements, derrière l'héroïsme, reconnu ou ignoré, de plusieurs, il y a la vie, sa richesse, sa diversité, sa complexité et sa simplicité, même et surtout quand la mort rôde tout près. Aussi importe-t-il de se souvenir qu'un bataillon n'est pas seulement une unité combattante dont l'historien doit décrire les actions glorieuses tout en peignant les faits d'armes de ses soldats les plus valeureux. Un bataillon est aussi un groupe humain dans lequel on retrouve des hommes et des citoyens d'origines et de caractères divers et qui constitue un microcosme de la société dont sont issus ses membres. Cette analyse rappelle ainsi que, dans un groupe humain de ce type, appelé à évoluer dans un contexte où l'avenir, d'une certaine façon, se résume au moment présent, il est naturel de voir défiler avec encore plus de relief que dans la vie courante toute la gamme des émotions et des sentiments humains.

Les hommes du 22e bataillon ne constituaient qu'un pion sur l'échiquier militaire européen. Soixante-dix ans plus tard, ils sortent de l'ombre dans laquelle on les a longtemps tenus. On en sait plus aujourd'hui à leur sujet qu'à propos de leurs camarades de combat. Nous sommes heureux d'avoir appris à connaître ces hommes. Nous le sommes d'autant plus que notre travail contribue à les faire mieux connaître.

Par les questions qu'il soulève comme par les pistes de recherche qu'il dégage, cet ouvrage montre qu'il reste encore beaucoup à découvrir sur la Première Guerre mondiale et ses belligérants. Souhaitons que d'autres participants à cette guerre attirent à leur tour l'attention des historiens. Ils ont beaucoup à nous dire.

N O T E

1. Capt John Griffith ARMSTRONG, « Canadian Home Defence, 1914-1917: and the Role of Major-General Willoughby Gwatkin », Thèse de maîtrise ès arts présentée au RMC (Kingston), 1982, 174 p.

A P P E N D I C E S

APPENDICE A

Composition du Corps d'armée canadien

(compilée d'après un ordre de bataille paru dans la lettre circulaire A.118-3 du QG du Corps d'armée canadien datée du 22 novembre 1918)

COMPOSITION DU CORPS D'ARMÉE CANADIEN

(compilée d'après un ordre de bataille paru dans la lettre circulaire A.118-3 du QG du Corps d'armée canadien datée du 22 novembre 1918)

Le rôle complet des unités énumérées dans l'ordre de bataille est trop long pour que nous le reproduisions ici. Nous avons dû omettre les groupes de commandement des formations et de nombreuses petites unités (par exemple, celles dont l'effectif autorisé n'atteignait pas 100 hommes de tous grades), bien que tous les groupes aient contribué pour beaucoup à l'efficacité du Corps d'armée canadien. Ce rôle des unités du CEC a été reproduit presque intégralement de l'étude du colonel Nicholson sur le CEC. Il a paru en appendice sous le titre «Ordre de bataille du Corps d'armée canadien, novembre 1918». Voir G.W.L. Nicholson, le Corps expéditionnaire canadien, 1914-1919 [...], Ottawa, Roger Duhamel, Imprimeur de la reine et contrôleur de la papeterie, 1963, appendice «B», pp. 590-591.

TROUPES D'ARMÉE, DE CORPS D'ARMÉE, ETC. - CAMPS DE RENFORTS - ÉCOLES D'INSTRUCTION

CORPS DE CAVALERIE
- Canadian Light Horse
- Gendarmerie royale du Nord-Ouest

CORPS D'ARTILLERIE LOURDE
- 1re brig. d'art. de garnison
  - 1re batterie de siège
  - 3e batterie de siège
  - 7e batterie de siège
  - 9e batterie de siège
- 2e brig. d'art. de garnison
  - 1re batterie lourde
  - 2e batterie lourde
  - 2e batterie de siège
  - 4e batterie de siège
  - 5e batterie de siège
  - 6e batterie de siège
- 3e brig. d'art. de garnison
  - 8e batterie de siège
  - 10e batterie de siège
  - 11e batterie de siège
  - 12e batterie de siège

BATTERIE CONTRE-AVIONS «E»

8e BRIG. D'ARMÉE D'ART. DE CAMP.
- 24e batterie de campagne
- 30e batterie de campagne
- 32e batterie de campagne
- 43e batterie de campagne
- 8e colonne de munitions de brigade d'armée

5e ARTILLERIE DIVISIONNAIRE
- 13e brig. d'art. de campagne
  - 52e batterie de campagne
  - 53e batterie de campagne
  - 55e batterie de campagne
  - 51e batterie d'obusiers
- 14e brig. d'art. de campagne
  - 60e batterie de campagne
  - 61e batterie de campagne
  - 66e batterie de campagne
  - 58e batterie d'obusiers
- 5e colonne divis. de munitions

CORPS DU GÉNIE
- Section d'arpentage du corps
- 1re comp. de tramways
- 2e comp. de tramways
- Comp. de pontage sur pontons
- 3e comp. de sapeurs-mineurs
- 1re comp. de troupes d'armée
- 2e comp. de troupes d'armée
- 3e comp. de troupes d'armée
- 4e comp. de troupes d'armée
- 5e comp. de troupes d'armée
- Comp. de réflecteurs contre-avions

COMP. DE TRANSMISSIONS DU CORPS D'ARMÉE

BATAILLON DE CYCLISTES DU CORPS D'ARMÉE

CORPS DES MITRAILLEUSES
- 1re brig. de mitrail. motorisées
- 2e brig. de mitrail. motorisées

CORPS D'INF. DE L'ARMÉE CAN.
- Comp. de transp. motorisé (t.m.) des troupes de corps d'armée
- 1re comp. divis. de t.m.
- 2e comp. divis. de t.m.
- 3e comp. divis. de t.m.
- 4e comp. divis. de t.m.
- 5e détachement de t.m. de l'art. divis.
- Comp. de t.m. du Génie
- Comp. de t.m. des mitrailleuses motorisées
- 5e détachement du train divis.

CORPS DE SANTÉ DE L'ARMÉE CAN.
- Ambulance de campagne n° 14
- Laboratoire dentaire du corps d'armée

CORPS DES MAGASINS MILITAIRES
- Atelier mobile n° 8 (léger)
- Atelier mobile n° 26 (léger)
- Atelier mobile n° 8 (moyen)

CORPS VÉTÉRINAIRE DE L'ARMÉE CAN.
- Poste d'évacuation vétérinaire du corps d'armée

MAIN-D'OEUVRE
- 1re comp. de travaux d'infanterie
- 2e comp. de travaux d'infanterie
- 3e comp. de travaux d'infanterie
- 4e comp. de travaux d'infanterie
- 5e comp. de main-d'oeuvre de zone
- 6e comp. de main-d'oeuvre de zone
- 7e comp. de main-d'oeuvre de zone
- 8e comp. de main-d'oeuvre de zone
- 9e comp. de main-d'oeuvre de zone

CAMPS DE RENFORTS DU CORPS D'ARMÉE
- Camp d'étape
- 1re section divisionnaire
- 2e section divisionnaire
- 3e section divisionnaire
- 4e section divisionnaire
- Section du Génie
- Section des mitrailleuses
- Dépôt de renforts de l'art. de garnison
- Parc de l'art. de campagne
- 1er dépôt de renf. de l'art. divis.
- 2e dépôt de renf. de l'art. divis.
- 3e dépôt de renf. de l'art. divis.
- 4e dépôt de renf. de l'art. divis.
- 5e dépôt de renf. de l'art. divis.
- 8e dépôt de renf. de l'art. de la brigade d'armée
- Dépôt de renf. de la batterie «E» de la défense anti-aérienne
- Dépôt de renforts des transmissions
- Dépôt de renf. des magasins mil.
- Dépôt de renf. de l'Intendance
- Dépôt de renf. du corps de santé
- Renforts de l'art. légère
- Renforts du bat. de cyclistes
- Renforts de la police mil.

ÉCOLES DU CORPS D'ARMÉE
- École d'infanterie
- École de mitrailleuses Lewis
- École des transmissions
- École des mitrailleuses
- École des gaz

1re DIVISION CANADIENNE

1re brigade d'infanterie
- 1er bataillon
- 2e bataillon
- 3e bataillon
- 4e bataillon
- 1re batterie de mortiers de tranchée

2e brigade d'infanterie
- 5e bataillon
- 7e bataillon
- 8e bataillon
- 10e bataillon
- 2e batterie de mortiers de tranchée

3e brigade d'infanterie
- 13e bataillon
- 14e bataillon
- 15e bataillon
- 16e bataillon
- 3e batterie de mortiers de tranchée

1re artillerie divisionnaire
- 1re brig. d'art. de campagne
  - 1re batterie de campagne
  - 3e batterie de campagne
  - 4e batterie de campagne
  - 2e batterie d'obusiers
- 2e brig. d'art. de campagne
  - 5e batterie de campagne
  - 6e batterie de campagne
  - 7e batterie de campagne
  - 48e batterie d'obusiers
- 1re colonne divis. de munitions

1re brigade du Génie
- 1er, 2e et 3e bataillons

1re comp. divis. des transmissions
1re bat. du corps des mitrailleuses
1er train divisionnaire
1re, 2e et 3e ambulances de camp.
1re comp. divis. de main-d'oeuvre

2e DIVISION CANADIENNE

4e brigade d'infanterie
- 18e bataillon
- 19e bataillon
- 20e bataillon
- 21e bataillon
- 4e batterie de mortiers de tranchée

5e brigade d'infanterie
- 22e BATAILLON (CANADIEN-FRANCAIS)
- 24e bataillon
- 25e bataillon
- 26e bataillon
- 5e batterie de mortiers de tranchée

6e brigade d'infanterie
- 27e bataillon
- 28e bataillon
- 29e bataillon
- 31e bataillon
- 6e batterie de mortiers de tranchée

2e artillerie divisionnaire
- 5e brig. d'art. de campagne
  - 17e batterie de campagne
  - 18e batterie de campagne
  - 20e batterie de campagne
  - 23e batterie d'obusiers
- 6e brig. d'art. de campagne
  - 15e batterie de campagne
  - 16e batterie de campagne
  - 25e batterie de campagne
  - 22e batterie d'obusiers
- 2e colonne divis. de munitions

2e brigade du Génie
- 4e, 5e et 6e bataillons

2e comp. divis. des transmissions
2e bat. du corps des mitrailleuses
2e train divisionnaire
4e, 5e et 6e ambulances de camp.
2e comp. divis. de main-d'oeuvre

3e DIVISION CANADIENNE

7e brigade d'infanterie
- The Royal Canadian Regiment
- Princess Patricia's Canadian Light Infantry
- 42e bataillon
- 49e bataillon
- 7e bat. de mort. de tranchée

8e brigade d'infanterie
- 1er bat. de fusiliers à cheval
- 2e bat. de fusiliers à cheval
- 4e bat. de fusiliers à cheval
- 5e bat. de fusiliers à cheval
- 8e batterie de mortiers de tranchée

9e brigade d'infanterie
- 43e bataillon
- 52e bataillon
- 58e bataillon
- 116e bataillon
- 9e batterie de mortiers de tranchée

3e artillerie divisionnaire
- 9e brig. d'art. de campagne
  - 31e batterie de campagne
  - 33e batterie de campagne
  - 45e batterie de campagne
  - 36e batterie d'obusiers
- 10e brig. d'art. de campagne
  - 38e batterie de campagne
  - 39e batterie de campagne
  - 40e batterie de campagne
  - 35e batterie d'obusiers
- 3e colonne divis. de munitions

3e brigade du Génie
- 7e, 8e et 9e bataillons

3e comp. divis. des transmissions
3e bat. du corps des mitrailleuses
3e train divisionnaire
8e, 9e et 10e ambulances de camp.
3e comp. divis. de main-d'oeuvre

4e DIVISION CANADIENNE

10e brigade d'infanterie
- 44e bataillon
- 46e bataillon
- 47e bataillon
- 50e bataillon
- 10e batterie de mortiers de tranchée

11e brigade d'infanterie
- 54e bataillon
- 75e bataillon
- 87e bataillon
- 102e bataillon
- 11e batterie de mortiers de tranchée

12e brigade d'infanterie
- 38e bataillon
- 72e bataillon
- 78e bataillon
- 85e bataillon
- 12e batterie de mortiers de tranchée

4e artillerie divisionnaire
- 3e brig. d'art. de campagne
  - 10e batterie de campagne
  - 11e batterie de campagne
  - 12e batterie de campagne
  - 9e batterie d'obusiers
- 4e brig. d'art. de campagne
  - 13e batterie de campagne
  - 19e batterie de campagne
  - 27e batterie de campagne
  - 21e batterie d'obusiers
- 4e colonne divis. de munitions

4e brigade du Génie
- 10e, 11e et 12e bataillons

4e comp. divis. des transmissions
4e bat. du corps des mitrailleuses
4e train divisionnaire
11e, 12e et 13e ambulances de camp.
4e comp. divis. de main-d'oeuvre

APPENDICE B
Les districts militaires

Il est souvent question dans cet ouvrage des districts militaires du Canada, à l'époque de la Première Guerre mondiale. Comme nous n'avons pu préparer une carte des districts militaires de cette époque, nous précisons ici leurs délimitations respectives. Les districts n^{os} 1 à 6 portèrent le nom de secteurs divisionnaires jusqu'au mois de mars 1916.

District militaire n° 1

Ce district regroupait 11 comtés du sud-ouest de l'Ontario : Essex, Kent, Hamilton, Elgin, Middlesex, Oxford, Waterloo, Wellington, Perth, Huron et Bruce.

District militaire n° 2

Ce district comprenait les comtés situés à l'est des précédents et à l'ouest du lac Ontario, ainsi que les territoires situés au nord-ouest des rivières French et Mattawa, à l'exception de ceux de Thunder Bay et de Rainy River, qui faisaient partie du district militaire n° 10. Il était formé des comtés de Lincoln, Welland, Haldimand, Norfolk, Brant, Wentworth, Holton, Peel, York, Ontario, Grey, Dufferin et Simcoe et des districts de Muskoka, Parry Sound et Algoma et d'une partie de celui de Nipissing.

District militaire n° 3

Ce district regroupait les comtés situés à l'est de ceux du secteur divisionnaire n° 2 : Durham, Northumberland, Victoria, Peterborough, Hastings, Prince Edward, Lennox, Addington, Frontenac, Haliburton, Carleton, Stormont, Grenville, Lanark, ainsi que la partie du district de Nipissing située au sud de la rivière Mattawa, sauf les *townships* de Ferris et de Bonfield qui faisaient partie du district n° 2. Le district n° 3 s'étendait aux comtés de Wright, Labelle et Pontiac dans l'ouest du Québec.

District militaire n° 4

Ce district couvrait la moitié occidentale de la province de Québec, moins les comtés de Wright, Labelle et Pontiac, rattachés au district militaire n° 3. Il était formé des comtés suivants : Jacques-Cartier, Hochelaga, Montréal, Laval, Vaudreuil, Soulanges, Napierville, Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon, Laprairie, Argenteuil, Terrebonne, Deux-Montagnes, Montcalm, L'Assomption, Joliette, Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Trois-Rivières, Saint-Jean, Iberville, Missisquoi, Brome, Shefford, Rouville, Chambly, Verchères, Saint-Hyacinthe, Bagot, Drummond, Richelieu, Yamaska, Nicolet, Arthabaska, Sherbrooke et Stanstead.

District militaire n° 5

Ce district, qui recouvrait la moitié orientale du Québec, regroupait les comtés de Wolfe, Richmond, Compton, Beauce, Bellechasse, Bonaventure, Lévis, L'Islet, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi, Montmorency, Québec, Portneuf, Saguenay, Lotbinière, Montmagny, Mégantic, Rimouski et Témiscouata.

District militaire n° 6

Ce district comprenait les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

District militaire n° 10

Ce district était formé des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, du Territoire du Keewatin et des districts de Thunder Bay et de Rainy River.

District militaire n° 11

Ce district comprenait la province de la Colombie-Britannique et le Territoire du Yukon.

District militaire n° 13

Ce district regroupait la province de l'Alberta et le Territoire du Mackenzie.

APPENDICE C

Bataillon d'infanterie*

Effectif de guerre

Éléments	Personnel						Chevaux				Bicyclettes
	Officiers	Adjudants	Sergents et sergents chefs	Tambours et clairons	Troupe	Total	de selle	de trait	de bât	Total	
Quartier général (sauf le personnel attaché)	4	1	8		32	45	8	30	2	40	1
Quartier général - Personnel attaché	2		2		5	9	1			1	
Section de mitrailleurs	1		1		16	18	1	4		5	
Huit compagnies	24		40	16	872	952			16	16	8
Bataillon total (sauf le personnel attaché)	29	1	49	16	920	1 015	9	34	18	61	9
Bataillon total (a) (y compris le personnel attaché)	31	1	51	16 (b)	925	1 024	10	34	18	62	9
Personnel laissé à la base (non compris dans les totaux ci-dessus)											
Magasiniers, premiers renforts, etc.	1		5		99	105					

Composition détaillée

1. Personnel et chevaux

Quartier général											
Lieutenant-colonel	1					1	2			2	
Major	1					1	1			1	
Adjudant	1					1	1			1	
Quartier-maître	1					1	1			1	
Officier des transports (c)							1			1	
Officier signaleur (c)							1			1	
Sergent-major		1				1					
Sergent quartier-maître			1			1					
Commis du bureau de l'unité (d)			1			1					
Sergent-tambour			1			1					
Sergent-pionnier			1			1					
Maître-cuisinier			1			1					
Sergent des transports			1			1	1			1	
Sergent signaleur			1			1					
Sergent cordonnier			1			1					
Signaleurs					8	8					1
Ordonnances auprès du médecin militaire (e)					2	2		1		1	

Conducteurs (transport de 1re ligne)											
pour les véhicules,					13	13		26		26	
pour les animaux supplémentaires					3	3		3	2	5	
Ordonnances (f)					6	6					
Total	4	1	8		32	45	8	30	2	40	1
Personnel attaché au QG											
Service de santé	1				5 (g)	6	1			1	
Trésorier	1					1					
Armurier			1			1					
Sergent-payeur			1			1					
Quartier général - Effectif (y compris le personnel attaché)	6	1	10		37	54	9	30	2	41	1
Groupe de mitrailleurs											
Officier subalterne	1					1	1			1	
Sergent			1			1					
Caporal					1	1					
Soldats					12	12					
Conducteurs (transport de 1re ligne)					2	2		4		4	
Ordonnances (f)					1	1					
Total de la section des mitrailleurs	1		1		16	18	1	4		5	
Compagnie											
Major ou capitaine (h)	1					1					
Officiers subalternes	2					2					
Sergent porte-drapeaux			1			1					
Sergents			4			4					
Tambours ou clairons				2		2					
Caporaux					5	5					
Pionnier (i)					1	1					
Soldats (i)					94	94					
Signaleurs (j)					2	2					1
Brancardiers					2	2					
Conducteurs chevaux de bât (transport de 1re ligne)					2	2			2	2	
Ordonnances (f)					3	3					
Compagnie - total (k)	3		5	2	109	119			2	2	1

Personnel laissé à la base

Éléments	Personnel						Chevaux				Bicyclettes
	Officiers	Adjudants	Sergents et sergents chefs	Tambours et clairons	Troupe	Total	de selle	de trait	de bât	Total	
Sergent du bureau de l'unité			1								
Sergent de la fanfare			1								
Sergent maître tailleur			1			105					
Magasiniers					8 (1)						
Premiers renforts	1		2		91						

2. Transport

Éléments	Véhicules	Conducteurs	Chevaux	
			de trait	de bât
Première ligne				
Poste de commandement				
Bicyclette, pour service de liaison (m)	1			
Charrettes				
. munitions de petit calibre	5	5	10	
. charrettes maltaises, pour matériel médical	1	1	1	
. eau	2	2	4	
Fourgons, de mitrailleuses, pour le service général, pour les outils	2	2	4	
Cuisines roulantes (une pour deux compagnies) (n)	4	4	8	
Conducteurs - bêtes de réserve		3	3	2
Section de mitrailleurs				
Fourgons, de mitrailleuses, pour le service général, caisson pour deux mitrailleuses, avec trépieds et munitions	1	1	2	
Charrette, munitions de petit calibre	1	1	2	

8 compagnies				
Bicyclettes pour service de liaison (une par compagnie) (m)	8			
Chevaux de bât				
. pour munitions (un par compagnie)		8		8
. pour outils (un par compagnie)		8		8
Train				
Poste de commandement				
Fourgons, service général pour bagages, fournitures et approvisionnements (p)	4	8 (o)	10	
	25	35	34	18

(a) Un sous-officier et huit soldats sont chargés du service sanitaire. De plus, l'effectif décrit ci-dessous comprend huit sergents suppléants (un par compagnie) et 49 caporaux suppléants (un de service auprès du médecin militaire du quartier général et six par compagnie, ces derniers comprenant des signaleurs).
(b) On ajoutera un sergent des cornemuseurs et cinq sonneurs de cornemuse aux bataillons avec cornemuses.
(c) Un officier subalterne du bataillon doit agir à titre d'officier des transports et un autre comme officier signaleur.
(d) Le commis du bureau de l'unité peut être caporal, auquel cas on doit le soustraire du nombre des sergents et l'ajouter à celui de la troupe.
(e) Deux hommes (dont un caporal suppléant), spécialement formés, doivent être aux ordres du médecin militaire. Le soldat est chargé de conduire le fourgon qui contient l'équipement médical.
(f) Les ordonnances sont des soldats bien armés et formés, pouvant être affectés à diverses tâches au sein de la troupe.
(g) Comprend un caporal.
(h) Les deux commandants de compagnie supérieurs peuvent être à cheval, si le général commandant en chef en campagne le juge approprié.
(i) Deux compagnies doivent comprendre chacune deux pionniers et 93 soldats.
(j) Une compagnie par bataillon doit comprendre un caporal et un soldat. Pour ce qui est des autres compagnies, l'un des deux signaleurs peut être caporal suppléant.
(k) Y compris les musiciens. En cas de mobilisation, la fanfare d'un bataillon de combat est fractionnée et les musiciens sont répartis au sein des compagnies. Les bataillons de gardes à pied ne disposent pas d'un corps de musique. Les deux sergents porte-drapeaux supplémentaires d'un bataillon de gardes à pied doivent, en cas de mobilisation, remplacer le sergent et le caporal de la musique.
(l) On doit mobiliser un magasinier par compagnie.
(m) Pour les signaleurs.
(n) Les bataillons qui n'ont pas de cuisines roulantes seront dotés d'un fourgon S.G., avec deux conducteurs et quatre chevaux de trait, pour les cuisiniers.
(o) Fournis par le Corps de l'intendance de l'armée.
(p) Sur ordre exprès, une couverture par homme est transportée, et deux fourgons supplémentaires pour le service général sont nécessaires à cette fin. Pour ces véhicules, quatre conducteurs du Corps de l'intendance de l'armée et huit chevaux de trait sont ajoutés au train du bataillon.

NOTES: 1. Cet effectif de guerre comprend huit compagnies. Il fut remanié et réduit à quatre compagnies à l'automne de 1914.

2. La section de traduction du Secrétariat d'État à la Défense nationale a établi la version française de cet appendice.

Source: Ordre de milice no 372 (17 août 1914), appendice III, pp. 10-12.

APPENDICE D
Les ordres militaires

La milice canadienne et le CEC eurent recours à de nombreux ordres militaires dans le cours de leurs opérations pendant la Première Guerre mondiale. Pour le profane, il est impossible de deviner les caractéristiques de chacun. Nous avons préparé cet appendice à son intention, en faisant suivre le terme français de l'expression anglaise, puisque cette dernière était la seule couramment utilisée à l'époque. Nous avons expliqué ici les ordres qui sont parvenus jusqu'à nous en tout ou en partie.

Ordres généraux
(general orders)

Les ordres généraux émis de 1914 à 1919 parurent dans *la Gazette du Canada*, sur une base irrégulière mais fréquente. Ils se divisent en deux parties. La première, imprimée sur papier bleu, s'intitulait « Appointments, Promotions and Retirements ». Elle faisait état de la nomination des officiers aux diverses unités de la milice, des promotions qu'ils obtenaient et de la nature de leur libération. La deuxième partie, reproduite sur papier blanc, concernait la mobilisation des troupes et l'organisation des unités et leur effectif. On y trouvait aussi des amendements aux ordonnances et règlements royaux, des règlements divers ainsi que la liste des récipiendaires de décorations.

Ordres de milice
(Militia Orders)

Publiés par le quartier général de la milice, à Ottawa, ces ordres parurent chaque semaine. Ils renseignaient les officiers sur les cours de formation, les examens, les affectations, les transports, les congés qui les concernaient. Ils fournissaient aussi la liste des récipiendaires d'un certificat attestant du succès obtenu lors d'un examen. On y trouvait le nom des soldats du CEC blessés ou tués au combat, selon l'unité dans laquelle ils servaient. En 1917, des instructions générales furent émises avec les ordres de milice, mais elles furent publiées à part. Elles contenaient des règlements relatifs à de nombreux aspects du fonctionnement du CEC.

Ordonnances et règlements royaux applicables à la milice canadienne
(The King's Regulations and Orders for the Canadian Militia)

Ces ordonnances et règlements sont particulièrement importants, puisqu'ils régissent l'organisation et le fonctionnement de la milice et s'appliquent aussi au CEC. Au début de la guerre, les ordonnances et règlements de 1910 furent en usage jusqu'à la parution d'une nouvelle édition en 1917. Celle-ci resta en vigueur jusqu'à la fin de la guerre. Les amendements apportés à ces ordres parurent dans les ordres généraux. Les ordonnances de 1917 sont réparties en 14 sections qui couvrent à peu près tous les aspects de la vie militaire : l'organisation générale de la milice ; les responsabilités et devoirs des commandants ; les règlements relatifs à la nomination des officiers et à l'engagement des soldats, aux grades des uns et des autres, à leur transfert, à leur retraite, etc. ; la discipline et la justice militaires ; l'entraînement et la formation ; les responsabilités et devoirs des militaires, les congés, l'habillement, l'hébergement, l'équipement, les mess, le transport, le mouvement des troupes, etc.

Ordres permanents
(Standing Orders)

Ces ordres régissent le fonctionnement de l'unité à laquelle ils s'adressent. Ils traitent de sujets divers tels l'habillement, le rassemblement, l'exercice, la discipline, les transports, les libérations, les devoirs et les responsabilités des officiers, des sous-officiers et des soldats, selon le groupe auquel ils appartiennent et selon leurs fonctions respectives, etc. Les ordres permanents du 22^{e} bataillon, s'il y en eut, n'ont pas été conservés. Deux des unités qui ont renforcé le 22^{e} pendant

la guerre ont publié leurs ordres permanents. Il s'agit du 163e bataillon et du 2e bataillon de dépôt du 2e régiment de Québec. Voir *Standing Orders of the 163rd Battalion Canadian Expeditionary Force* (Published under para 1884 K.R.), Londres, Hugh Rees, Ltd, 1917; et lcol L. J. DALY-GINGRAS, *Standing Orders of 2nd Depot Battalion 2nd Quebec Regiment*, Montréal, Model Printing — Imprimerie Modèle, 1918.

Ordres quotidiens régimentaires

Le 22e bataillon émit de tels ordres, avant son départ pour l'Angleterre. Publiés quotidiennement, sauf le dimanche, les ordres quotidiens régimentaires donnaient le nom de l'officier de service ce jour-là et de son successeur du lendemain. On y trouvait le nom des nouveaux venus dans le bataillon et celui des hommes qui avaient reçu leur libération. Ces ordres mentionnaient aussi le nom des soldats punis et faisaient état des transferts à l'intérieur de l'unité. De plus, par les ordres quotidiens régimentaires, les membres du bataillon étaient tenus au courant des heures d'exercice et de décisions et nouvelles diverses. À notre connaissance, ces ordres ont été les seuls à paraître en français.

Ordres quotidiens — 2e partie
(Daily Orders — Part II)

La deuxième partie des ordres quotidiens du 22e bataillon a paru tous les jours, sauf le dimanche, jusqu'au démembrement de l'unité. Les 122 premiers ordres ont disparu. Tous les autres, à part de rares exceptions, ont été conservés. Ils étaient préparés à l'arrière du front, en collaboration avec l'adjudant de l'unité. Chaque membre du bataillon voyait son nom paraître, toutes les fois que sa vie ou sa carrière subissait des changements importants. Il en était ainsi à son arrivée dans l'unité, à son départ, lors d'une promotion, d'une punition ou d'un transfert, s'il obtenait une décoration, s'il était malade, blessé ou tué, etc.

Ordres de service courant
(Routine Orders)

L'adjudant du 22e bataillon publiait ces ordres chaque jour au nom du commandant de l'unité. Les APC possèdent une série incomplète des ordres de service courant parus du 11 juillet 1917 au 30 août 1918. Les autres ont disparu. On y trouve le nom de l'officier de service, le programme du jour, des renseignements et ordres divers, ainsi que le nom des membres de l'unité qui voyaient leur sort affecté d'une façon ou d'une autre. Ces ordres présentent quelque analogie avec les ordres quotidiens — 2e partie, à cause des listes nominatives qu'ils contiennent. Cependant celles-ci sont fort incomplètes par rapport à celles qu'on retrouve dans l'autre série d'ordres.

Ordres d'opérations
(Operation Orders)

Les ordres d'opérations définissent les mouvements des troupes en campagne, la formation de combat et les objectifs des opérations concernées. Ils sont émis par le bataillon et les grandes unités auxquelles il se rattache: brigade, division, corps d'armée, armée. Chaque organisation est mise au courant de la marche qu'il lui faudra suivre. Ainsi, les compagnies d'un bataillon de même que les diverses sections qu'il comporte (mitrailleuses, transmissions, transports) voient préciser leurs fonctions respectives. Le commandant de l'unité à laquelle les ordres s'adressent inclut dans ceux-ci toute information ou recommandation qui lui semble pertinente pour le succès de l'opération concernée. Des croquis peuvent accompagner ces ordres qui sont évidemment des documents secrets. Une partie des ordres d'opérations du 22e bataillon a disparu. On en retrouve un grand nombre en annexe de plusieurs mois du journal de guerre.

APPENDICE E

Nominations et engagements dans le Corps expéditionnaire canadien (août 1914-novembre 1918)

1ère ligne: nombre
2e ligne: pourcentage par rapport à l'ensemble des mois
3e ligne: pourcentage de la rangée
4e ligne: pourcentage de la colonne

Mois d'enrôlement	Année d'enrôlement (août à juillet)					
	1914-1915	1915-1916	1916-1917	1917-1918	1918-1919	Total
Août	21 964	17 867	6 989	3 014	10 407	60 241
	3,6	3,0	1,1	0,5	1,7	
	36,5	29,7	11,6	5,0	17,3	9,8
	17,1	7,6	10,3	1,9	47,0	
Septembre	10 080	16 722	6 057	3 672	5 552	42 083
	1,6	2,7	1,0	0,6	0,9	
	24,0	39,7	14,4	8,7	13,2	6,9
	7,8	7,1	9,0	2,3	25,1	
Octobre	5 294	12 877	5 544	4 958	4 713	33 386
	0,9	2,1	0,9	0,8	0,8	
	15,9	38,6	16,6	14,9	14,1	5,4
	4,1	5,5	8,2	3,1	21,3	
Novembre	13 466	18 022	5 848	9 451	1 458	48 245
	2,2	2,9	1,0	1,5	0,2	
	27,9	37,4	12,1	19,6	3,0	7,9
	10,5	7,6	8,6	5,9	6,6	
Décembre	8 340	23 715	5 200	4 453		41 708
	1,4	3,9	0,9	0,7		
	20,0	56,9	12,5	10,7		6,8
	6,5	10,0	7,7	2,8		
Janvier	9 730	29 295	6 994	19 337		65 356
	1,6	4,8	1,1	3,2		
	14,9	44,8	10,7	29,6		10,6
	7,6	12,4	10,3	12,1		
Février	8 714	27 737	5 516	9 083		51 050
	1,4	4,5	0,9	1,5		
	17,1	54,3	10,8	17,8		8,3
	6,8	11,7	8,2	5,7		
Mars	9 361	34 913	5 188	9 613		59 075
	1,5	5,7	0,8	1,6		
	15,9	59,1	8,8	16,3		9,6
	7,3	14,8	7,7	6,0		
Avril	7 640	20 969	4 761	14 761		48 131
	1,2	3,4	0,8	2,4		
	15,9	43,6	9,9	30,7		7,8
	5,9	8,9	7,0	9,3		
Mai	7 902	15 359	6 529	38 789		68 579
	1,3	2,5	1,1	6,3		
	11,5	22,4	9,5	56,6		11,2
	6,1	6,5	9,6	24,3		
Juin	10 950	10 619	5 429	24 754		51 752
	1,8	1,7	0,9	4,0		
	21,2	20,5	10,5	47,8		8,4
	8,5	4,5	8,0	15,5		

Mois d'enrôlement	Année d'enrôlement (août à juillet)					
	1914-1915	1915-1916	1916-1917	1917-1918	1918-1919	Total
Juillet	15 359	8 389	3 646	17 551		44 945
	2,5	1,4	0,6	2,9		
	34,2	18,7	8,1	39,1		7,3
	11,9	3,6	5,4	11,0		
Total	128 800	236 484	67 701	159 436	22 130	614 551
	21,0	38,5	11,0	25,9	3,6	100

Note: Nous avons exclu de ce tableau les recrues enrôlées après le mois de novembre 1918.
Source: S Hist, Fonds Pye, 74/62, dossier n° 3, chemise « World War I ».

APPENDICE F

Quelques notes sur la condamnation à la peine capitale, et sa confirmation, à l'égard de soldats canadiens en service pendant la Grande Guerre — 1916-1918 (Extraits)[1]

4. On peut affirmer sans le moindre doute qu'aucun soldat n'a été exécuté avant d'avoir subi un procès équitable et que l'on ait tenu compte de toutes les circonstances atténuantes [...][2].

5. Lorsque le crime commis risquait d'entraîner la peine de mort, des dispositions spéciales ont été prises afin que l'accusé jouisse de toute l'aide possible pour assurer sa défense et que toute latitude possible lui soit laissée pendant son procès. Dans de tels cas, il incombait à l'officier convocateur (c'est-à-dire l'officier qui ordonnait la convocation de la cour martiale) de s'assurer que l'accusé avait droit à la meilleure assistance juridique disponible — un avocat professionnel ou un procureur lorsque possible — à moins que l'accusé lui-même n'ait choisi d'avoir comme « représentant *ad liten* » une personne de son choix [...].

6. Une sentence de mort ne pouvait être confirmée que par le commandant en chef.

7. Avant que la cause soit portée en instance supérieure, elle était étudiée, du point de vue juridique, par les officiers spéciaux chargés des questions touchant la cour martiale aux quartiers généraux de division, de corps et d'armée, et finalement, avant de la soumettre au commandant en chef, elle était étudiée très attentivement par le juge-avocat général, soit la plus haute autorité juridique en France. Dans plusieurs cas, le juge-avocat général a avisé le commandant en chef que certains vices de procédure avaient infirmé la décision de la cour et qu'en dépit du fait que la culpabilité de l'accusé était sans équivoque pour quiconque lisait les dépositions, les sentences de ce genre étaient invariablement cassées par le commandant en chef, et le prisonnier recouvrait sa liberté[3]. Dans au moins un cas du genre, le prisonnier a admis lui-même sa culpabilité et s'en est remis à la merci de la cour.

8. Outre la légalité de la condamnation, le commandant en chef, avant d'envisager une sentence de mort, désirait être renseigné sur plusieurs points. Toutes les fois qu'un homme était reconnu coupable d'un crime capital et qu'il était condamné à mort, les autorités sousmentionnées devaient joindre au procès-verbal de la cour un rapport de:

1) l'officier commandant le bataillon (ou autre unité) auquel appartenait l'accusé;
2) le commandant de brigade;
3) le commandant de division;
4) le commandant de corps d'armée et
5) le commandant d'armée.

9. Ces autorités devaient donner des renseignements sur les points suivants dans leur rapport:

1) le comportement général de l'accusé;
2) le comportement de l'accusé au combat. Le commandant avait l'habitude, avant de faire rapport sur les points 1 et 2, de consulter les personnes qui étaient en contact direct avec l'accusé, comme son commandant de peloton et son sergent de peloton;
3) si, de l'avis de l'autorité faisant rapport, le crime (dans le cas d'une désertion ou d'une inconduite équivalent à la lâcheté) a été commis délibérément dans le but de ne pas aller dans les tranchées ou de se soustraire à toute autre tâche dangereuse, comme participer à une attaque;
4) la discipline qui régnait, en général, au sein de l'unité;
5) si le crime pour lequel l'accusé a été condamné était ou n'était pas répandu dans l'unité, et si oui, si cela justifiait que l'on donne une sentence exemplaire;
6) toute circonstance atténuante qui pouvait jouer en faveur de l'accusé;

7) finalement, l'officier faisant rapport, tel qu'indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, devait faire ses propres recommandations à savoir, compte tenu de la preuve fournie lors du procès et des points énoncés dans les six alinéas ci-dessus, s'il était d'avis que l'accusé devait être condamné à mort ou qu'il devait être puni par une peine moindre.

10. En règle générale, une peine de mort n'était pas confirmée à moins que l'accusé n'ait auparavant été reconnu coupable d'avoir commis le même crime grave ou qu'il ait été condamné pour des crimes semblables quoique moins graves, comme une importante absence sans qu'il s'agisse pour autant d'une désertion. Il y a eu des exceptions à cette règle, mais lorsqu'un homme dont les antécédents étaient sans reproche était condamné à mort pour cause de désertion ou de lâcheté, il est prudent de dire que le crime était particulièrement flagrant ou qu'il était si répandu dans l'unité que toute clémence aurait pu avoir de graves conséquences.

11. Il y a un autre point dont il faut tenir compte. Dans le cas d'une désertion (contrairement à un meurtre), une cour martiale n'était pas obligée de condamner un accusé à la peine capitale. Elle pouvait, ce qui fut souvent le cas, infliger une peine moindre. Il est par conséquent évident que, lorsqu'une cour martiale prononçait une sentence de mort, la condamnation était, de l'avis des officiers constituant une telle cour, justifiée par la gravité du cas.

12. Dans un certain nombre de cas de condamnation à mort, le commandant en chef a commué la peine en travaux forcés ou en emprisonnement. Généralement, le prisonnier purgeait six mois de sa peine, puis on suspendait la sentence et il reprenait son poste. Il avait alors la possibilité de rétablir sa réputation, et s'il faisait preuve de bonne conduite au champ de bataille, il pouvait, ce qui était parfois le cas, obtenir une remise partielle ou totale du reste de sa peine. Un geste de clémence de ce genre, toutefois, n'était pas toujours justifié si l'on examine les résultats obtenus. Les registres du Corps d'armée canadien font mention de deux cas malheureux où les accusés, à la suite de la commutation de la peine de mort et de la suspension de leur peine d'emprisonnement, ont déserté immédiatement après avoir rejoint leur unité.

13. À d'autres égards, également, le geste de clémence avait parfois un effet regrettable. Dans plusieurs cas successifs de désertion au sein d'une unité, la peine de mort était remise et commuée en une peine d'emprisonnement, ou lorsque la cour elle-même infligeait une peine moindre que la peine capitale, il s'est avéré que la fréquence du délit avait excessivement augmenté dans l'unité, car les quelques indécis se disaient que rien de pire que l'emprisonnement ne les attendait. En général, il était essentiel d'exécuter le prochain coupable de tout délit flagrant, après avoir fait les mises en garde nécessaires, si l'on devait maintenir la discipline au sein de l'unité.

QG de la Milice, Ottawa
16 février 1922

Le major-général
Chef d'état-major général

1. Le texte original a été rédigé en anglais. La section de traduction du Secrétariat d'État à la Défense nationale en a établi la version française.
2. Dans son étude sur les exécutions intervenues dans les troupes britanniques, le juge Babington affirme tout à fait le contraire: « Si on examine leur procès selon les standards d'aujourd'hui, quelques-uns seulement des hommes exécutés ont reçu justice, même sous forme la plus élémentaire. » Voir BABINGTON, *For the Sake of Example* [...], p. XI.
3. Cette affirmation est abusive. Le commandant en chef pouvait aussi demander au tribunal de corriger une erreur commise, comme il arriva dans le cas d'un soldat du 22e bataillon. La cour se réunit de nouveau, entendit le témoin qui n'avait pas déposé lors du procès et changea la sentence de mort prononcée d'abord en une peine d'emprisonnement. Voir APC, Centre de dépôt fédéral d'Ottawa, microfilm 10-24A, dossier 649-L-17173.

APPENDICE G

Importance respective de l'absence sans permission et de l'ivresse par rapport aux autres infractions mineures, à chaque mois passé par le 22e bataillon au front

Mois	Absence sans permission		Ivresse		Autres infractions		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Octobre 1915	93	61,6	25	16,6	33	21,9	151	100,0
Novembre 1915	86	70,5	15	12,3	21	17,2	122	100,0
Décembre 1915	91	77,8	15	12,8	11	9,4	117	100,0
Janvier 1916	79	91,9	2	2,3	5	5,8	86	100,0
Février 1916	32	91,4	1	2,9	2	5,7	35	100,0
Mars 1916	64	67,4	7	7,4	24	25,3	95	100,0
Avril 1916	89	71,8	4	3,2	31	25,0	124	100,0
Mai 1916	44	59,5	12	16,2	18	24,3	74	100,0
Juin 1916	40	81,6	3	6,1	6	12,3	49	100,0
Juillet 1916	28	62,2	3	6,7	14	31,1	45	100,0
Août 1916	26	72,2	2	5,6	8	22,2	36	100,0
Septembre 1916	62	60,2	15	14,6	26	25,3	103	100,0
Total	731	70,5	104	10,0	202	19,5	1 037	100,0
Moyenne mensuelle	60,9		8,7		16,8		86,4	
Octobre 1916	40	54,1	19	25,7	15	20,3	74	100,0
Novembre 1916	26	53,1	12	24,5	11	22,5	49	100,0
Décembre 1916	39	52,7	10	13,5	22	29,7	74	100,0
Janvier 1917	74	71,8	7	6,8	22	21,4	103	100,0
Février 1917	29	55,8	3	5,8	20	38,5	52	100,0
Mars 1917	58	76,3	2	2,6	16	21,1	76	100,0
Avril 1917	20	60,6	1	3,0	12	36,4	33	100,0
Mai 1917	46	58,2	2	2,5	31	39,2	79	100,0
Juin 1917	40	62,5	6	9,4	18	28,1	64	100,0
Juillet 1917	30	88,2	1	2,9	3	8,8	34	100,0
Août 1917	24	38,1	15	23,8	24	38,1	63	100,0
Septembre 1917	24	42,9	9	16,1	23	41,1	56	100,0
Total	468	62,3	87	11,6	196	26,1	751	100,0
Moyenne mensuelle	39,0		7,3		16,3		62,6	
Octobre 1917	43	63,2	5	7,4	20	51,5	68	100,0
Novembre 1917	15	41,7	5	13,9	16	44,4	36	100,0
Décembre 1917	51	51,6	14	16,1	22	25,3	87	100,0
Janvier 1918	47	74,6	4	6,4	12	19,1	63	100,0
Février 1918	87	90,6	3	3,1	6	6,3	96	100,0
Mars 1918	26	63,4	4	9,8	11	26,8	41	100,0
Avril 1918	38	57,6	12	18,2	16	24,3	66	100,0
Mai 1918	45	61,6	7	9,6	21	28,8	73	100,0
Juin 1918	28	77,8	1	2,8	7	19,4	36	100,0
Juillet 1918	31	63,3	5	10,2	13	26,5	49	100,0
Août 1918	9	52,9	3	17,7	5	29,4	17	100,0
Septembre 1918	28	80,0	3	8,6	4	11,4	35	100,0
Octobre 1918	13	65,0	5	25,0	2	10,0	20	100,0
Total	461	67,1	71	10,3	155	22,6	687	100,0
Moyenne mensuelle	35,5		5,5		11,9		52,9	
Total général	1 660	67,1	262	10,6	553	22,3	2 475	100,0
Moyenne mensuelle générale	44,9		7,1		15,0		66,9	

APPENDICE H

L'absence sans permission durant le séjour du 22e bataillon au front

Mois	Absence sans permission		Absence du rassemblement		Absence du cantonnement		Absence de l'équipe de travail		Hors des limites		Autres Absences		Total		Exemples d'absences comprises sous le titre "autres absences"
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	
Octobre 1915	34	36,6	44	47,3	5	5,4					10	10,8	93	100,0	7 condamnations pour avoir quitté le rassemblement sans permission
Novembre 1915	14	16,3	67	77,9	5	5,8							86	100,0	
Décembre 1915	58	63,7	33	36,3									91	100,0	
Janvier 1916	74	93,7			2	2,5					3	3,8	79	100,0	3 condamnations pour l'infraction nommée ci-dessous
Février 1916	30	93,8	1	3,1							1	3,1	32	100,0	1 absence du rassemblement pour le bain
Mars 1916	3	4,7	30	46,9	1	1,6					30	46,9	64	100,0	25 absences du rassemblement pour la corvée
Avril 1916	10	11,2	72	80,9	2	2,3			1	1,1	4	4,5	89	100,0	3 condamnations pour avoir quitté le rassemblement
Mai 1916	7	15,9	8	18,2	3	6,8			1	2,3	25	56,8	44	100,0	19 absences du rassemblement pour le bain
Juin 1916	27	67,5	12	30,0	1	2,5							40	100,0	
Juillet 1916	12	42,9	9	32,1			4	14,3	3	10,7			28	100,0	
Août 1916	10	38,5			1	3,9	13	50,0			2	7,7	26	100,0	
Septembre 1916	38	61,3	5	8,1					15	24,2	4	6,5	62	100,0	
Total	317	43,2	281	38,3	20	2,7	17	2,3	20	2,7	79	10,8	734	100,0	
Moyenne mensuelle	26,4		23,4		1,7		1,4		1,7		6,6		61,2		
Octobre 1916	28	70,0			1	2,5			11	27,5			40	100,0	
Novembre 1916	17	65,4	1	3,9			1	3,9			7	26,9	26	100,0	6 absences du détachement
Décembre 1916	13	33,3	8	20,5	4	10,3	1	2,6			13	33,3	39	100,0	
Janvier 1917	25	33,8	15	20,3	1	1,4	11	14,9	8	10,8	14	18,9	74	100,0	6 condamnations pour avoir laissé la corvée sans permission
Février 1917	20	69,0	2	6,9	2	6,9			2	6,9	3	10,3	29	100,0	
Mars 1917	50	86,2	3	5,2	1	1,7			1	1,7	3	5,2	58	100,0	
Avril 1917	10	50,0	4	20,0			4	20,0			2	10,0	20	100,0	2 condamnations pour avoir laissé le travail sans permission

Mai 1917	28	60,9	6	13,0			4	8,7			8	17,4	46	100,0	3 condamnations pour avoir quitté l'équipe de travail sans permission
Juin 1917	14	35,0	6	15,0	3	7,5	1	2,5	13	32,5	3	7,5	40	100,0	
Juillet 1917	18	60,0					1		6		5		30	100,0	5 condamnations pour s'être trouvé hors du cantonnement après 21 h
Août 1917	1	4,2	4	16,7	3	12,5			11	45,8	5	20,8	24	100,0	
Septembre 1917	7	29,2	2	8,3	1	4,2	1	4,2	4	16,7	9	37,5	24	100,0	
Total	231	51,3	51	11,3	16	3,6	24	5,3	56	12,5	72	16,0	450	100,0	
Moyenne mensuelle	19,3		4,3		1,3		2,0		4,7		6,0		37,5		
Octobre 1917	21	48,8	5	11,6			1	2,3	13	30,2	3	7,0	43	100,0	
Novembre 1917	4	26,7	1	6,7			2	13,3	4	26,7	4	26,7	15	100,0	2 condamnations pour avoir dépassé une permission
Décembre 1917	15	29,4	14	27,5			2	3,9	15	29,4	5	9,8	51	100,0	
Janvier 1918	18	38,3	3	6,4					17	36,2	9	19,2	47	100,0	6 condamnations pour avoir dépassé une permission
Février 1918	11	12,6	1	1,2	1	1,2	48	55,2	8	9,2	18	20,7	87	100,0	6 condamnations pour avoir dépassé une permission
Mars 1918	10	38,5	4	15,4					5	19,2	7	26,9	26	100,0	
Avril 1918	27	71,1	1	2,6					9	23,7	1	2,6	38	100,0	1 absence de l'hôpital sans permission
Mai 1918	25	55,6	2	4,4			1	2,2	1	2,2	16	35,6	45	100,0	14 condamnations pour avoir rompu le rassemblement
Juin 1918	16	57,1	1	3,6					3	10,7	8	28,6	28	100,0	6 condamnations pour avoir laissé le rassemblement sans permission
Juillet 1918	23	74,2	3	9,7					4	12,9	1	3,2	31	100,0	
Août 1918	8	88,9									1	11,1	9	100,0	
Septembre 1918	11	39,3	1	3,6					3	10,7	13	46,4	28	100,0	10 condamnations pour 1 infraction nommée ci-dessus
Octobre 1918	9	69,2	2	15,4					1	7,7	1	7,7	13	100,0	
Total	198	43,0	38	8,2	1	0,2	54	11,7	83	18,0	87	18,9	461	100,0	
Moyenne mensuelle	15,2		2,9		0,1		4,2		6,4		6,7		35,5		
Total général	746	45,4	370	22,5	37	2,3	95	5,8	159	9,7	238	14,5	1 645	100,0	
Moyenne mensuelle générale	20,2		10,0		1,0		2,6		4,3		6,4		44,5		

APPENDICE I

Répartition des volontaires et des conscrits par groupes d'âge

Groupes d'âge	Volontaires		Conscrits		Total	
	N	%	N	%	N	%
Moins de 15 ans	4	0,1			4	0,1
15 — 19 ans	1 086	25,3	39	3,4	1 125	20,7
20 — 24 ans	1 493	34,7	745	65,5	2 238	41,2
25 — 29 ans	821	19,1	241	21,2	1 062	19,5
30 — 34 ans	477	11,1	113	9,9	590	10,9
35 — 39 ans	293	6,8			293	5,4
40 — 44 ans	112	2,6			112	2,1
45 ans et plus	13	0,3			13	0,2
Total	4 299	100	1 138	100	5 437	100
Inconnu	127		20		147	
Total général	4 426		1 158		5 584	

APPENDICE J

Répartition des soldats, des sous-officiers et des officiers du 22e bataillon selon les groupes d'âge

Groupes d'âge	Soldats		Sous-officiers		Officiers		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Moins de 15 ans	4	0,1					4	0,1
15 — 19 ans	1 010	21,7	93	18,8	22	7,9	1 125	20,7
20 — 24 ans	1 936	41,5	190	38,4	111	39,8	2 238	41,2
25 — 29 ans	875	18,8	107	21,6	80	28,7	1 062	19,5
30 — 34 ans	491	10,5	61	12,3	37	13,3	590	10,9
35 — 39 ans	248	5,3	28	5,7	17	6,1	293	5,4
40 — 44 ans	88	1,9	15	3,0	9	3,2	112	2,1
45 ans et plus	9	0,2	1	0,2	3	1,1	13	0,2
Total	4 661	100	495	100	279	100	5 437	100

APPENDICE K

État civil des officiers du 22e bataillon

État civil	Officiers à l'enrôlement		Officiers-soldats		Ensemble des officiers	
	N	%	N	%	N	%
Célibataires	143	81,3	92	84,4	235	82,5
Mariés	32	18,2	15	13,8	47	16,5
Séparés/divorcés	1	0,6	2	1,8	3	1,1
Veufs						
Total	176	100	109	100	285	100

APPENDICE L

Comparaison entre les données fournies par Duguid sur la profession des membres du CEC et les données correspondantes recueillies au sujet du 22e bataillon d'outre-mer

Catégories de professions	CEC		22e bataillon		+/- (%)
	Nombre	%	Nombre	%	22e/CEC
Agriculture	123 000	23,3	309	7,0	- 16,3
Other labourers*/Manoeuvres	75 600	14,3	1 607	36,5	+ 22,2
Métiers de la construction	50 000 à 60 000**	10,4	578	13,1	+ 2,7
Transport	50 000 à 60 000	10,4	433	9,8	- 0,6
Travail de bureau***	50 000 à 60 000	10,4	287	6,5	- 3,9
Service domestique et soins personnels	20 000 à 30 000	4,7	214	4,9	+ 0,2
Professions libérales	20 000 à 30 000	4,7	195	4,4	- 0,3
Fer et acier	20 000 à 30 000	4,7	81	1,8	- 2,9
Commerce	20 000 à 30 000	4,7	227	5,2	+ 0,5
Étudiants	15 000	2,8	68	1,6	- 1,2
Mineurs****	14 000	2,7	38	0,9	- 1,8
Forêts	11 000 à 13 000	2,3	126	2,9	+ 0,6
Mécaniciens et chauffeurs de machine à vapeur (Engineers and firemen)	11 000	2,3	50	1,1	- 1,2
Produits alimentaires	11 000 à 13 000	2,3	186	4,2	+ 1,9
Total	528 600	100,0	4 399	100,0	
Autres professions	71 900		1 178		
Total général	600 000		5 577		

* Dans le recensement de 1911, on ne trouve pas de catégorie «manoeuvres». Les journaliers ont été regroupés dans trois secteurs: agriculture, bâtiment et fonction publique et regroupés dans chaque cas sous l'article «journaliers». Pour notre part, nous avons isolé ces travailleurs pour en faire une catégorie spécifique intitulée «manoeuvres», chaque fois, c'est-à-dire presque tout le temps, que nous ignorions à quel secteur d'activité ils avaient été associés. Duguid a-t-il fait de même? C'est possible.

** Dans le cas des données approximatives laissées par Duguid, nous avons supposé, pour établir les pourcentages, que le chiffre exact était à mi-chemin entre les deux extrêmes.

*** Encore ici, nous ignorons quelles professions Duguid a regroupées sous cette catégorie. On peut supposer qu'il a voulu parler de tous les commis, qu'ils aient pratiqué un travail de bureau ou un travail manuel. Nous l'avons fait et notre donnée correspondante pour le 22^{e} bataillon comprend chaque commis rencontré dans notre dépouillement.

**** On peut supposer ici, sans grands risques de se tromper, que Duguid a regroupé sous cette appellation tous les travailleurs du secteur minier. Nous avons fait de même.

APPENDICE M

Professions des volontaires et des conscrits qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon

Catégories de professions	Volontaires		Conscrits		Total recrues outre-mer	
	N	%	N	%	N	%
Agriculture	213	5,3	96	9,0	309	6,0
Bâtiment	464	11,4	114	10,7	578	11,3
Manœuvres	1 343	33,1	264	24,7	1 607	31,3
Service domestique et soins personnels	185	4,6	29	2,7	214	4,2
Employés du gouvernement et employés municipaux	34	0,8	7	0,7	41	0,8
Pêche et chasse	23	0,6	54	5,1	77	1,5
Forêts	108	2,7	18	1,7	126	2,5
Manufactures	970	23,9	315	29,4	1 285	25,1
Industrie minière	25	0,6	13	1,2	38	0,7
Professions libérales	173	4,3	22	2,1	195	3,8
Commerce	186	4,6	41	3,8	227	4,4
Transport	336	8,3	97	9,1	433	8,4
Total	4 060	100	1 070	100	5 130	100
Professions diverses	320		78		398	
Professions multiples	33		6		39	
Professions inconnues	7		3		10	
Total général	4 420		1 157		5 577	

APPENDICE N

Membres du 22e bataillon récipiendaires de décorations et de médailles

Notes: Le grade indiqué est celui du militaire avant sa démobilisation.

On a reproduit le prénom et le nom du soldat selon la signature qui apparaît à son dossier ou sur son formulaire d'enrôlement.

Les numéros indiqués sous le titre « Unité d'enrôlement » renvoient au bataillon d'infanterie correspondant. Ainsi, 22 désigne le 22e bataillon. Les numéros à côté desquels un astérisque apparaît renvoient à une unité dont le nom correspondant se trouve à la fin de l'appendice.

Grade	Nom	Prénom	Unité d'enrôlement	Date d'enrôlement
		MÉDAILLES ET DÉCORATIONS BRITANNIQUES		
		Croix de Victoria		
Lieutenant	Brillant	John	189	11 janvier 1916
Caporal	Kaeble	Joseph	189	20 mars 1916
		Compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges		
Colonel	Gaudet	Frédéric-Mondelet	22	10 novembre 1914
Brigadier général	Tremblay	Thomas-Louis	22	11 mars 1915
		Officier de l'Ordre de l'Empire britannique		
Major	Delaute	Frederick-Joseph	38	12 février 1915
		Ordre du service distingué (avec une agrafe)		
Lieutenant-colonel	Dubuc	Arthur-Édouard	22	27 octobre 1914
		Ordre du service distingué		
Major	Archambault	Joseph-Pierre-Urgel	22	27 octobre 1914
Major	Chassé	Henri	22	6 novembre 1914
Lieutenant-colonel	Daly-Gingras	J.-Jules-Oliver-Ludger	23	19 novembre 1914
Lieutenant-colonel	DesRosiers	Marie-Joseph-Roméo-Henri	14	20 août 1914
Lieutenant-colonel	Laflèche	Léo-Richer	41	6 février 1915
Brigadier-général	Tremblay	Thomas-Louis	22	11 mars 1915
Major	Vanier	George-Philias	22	27 octobre 1914
		Croix militaire (avec deux agrafes)		
Capitaine	Roy	Joseph-John-Horace	57	19 mai 1915
		Croix militaire (avec une agrafe)		
Major	Dupuis	Georges-Elzéar-Alexandre	57	18 août 1915
Capitaine	Marin	Joseph-Régis-Albéric	344*	30 novembre 1916
Capitaine	Morgan	William Edward	69	27 août 1915
Major	Routier	Alphonse-Gustave	22	2 janvier 1915
		Croix militaire		
Major	Archambault	Joseph-Pierre-Urgel	22	27 octobre 1914
Lieutenant	Baillargé	Louis-Wesley	41	10 avril 1915
Lieutenant	Belle-Isle	Donat	22	27 octobre 1914
Lieutenant	Blais	Edmond-Alfred	163	15 janvier 1916
Capitaine	Bourgeault	Joseph-Elzéar	22	29 octobre 1914
Lieutenant	Brillant	John	189	11 janvier 1916
Capitaine	Browne	Peter Louis Stuart	22	8 février 1915
Capitaine	Calder	Robert Louis	69	29 juillet 1915
Lieutenant-colonel	Chaballe	Joseph-Henry	274*	9 septembre 1914
Lieutenant	Chassé	Antoine-Marie-Georges	178	1er décembre 1916
Major	Chassé	Henri	22	6 novembre 1914

Grade	Nom	Prénom	Unité d'enrôlement	Date d'enrôlement
Lieutenant	Cloutier	Gérard-Alfred	178	2 juin 1916
Capitaine	Côté	Paul-Émile	189	20 mars 1916
Lieutenant	Couillard	Alexandre	150	29 mars 1916
Lieutenant	Coulin	Louis-Auguste	308*	20 décembre 1915
Lieutenant	De Coriolis	Jules	150	6 janvier 1916
Capitaine	De Saint-Victor	Joseph-Charles-Raoul	189	7 avril 1916
Lieutenant	Deslauriers	Alexandre	22	26 octobre 1914
Lieutenant	De Vienne	André-Joseph-Mathieu	233	6 mai 1916
Lieutenant	Duval	Léo-Manners	314*	7 décembre 1914
Major	Fontaine	Charles	41	15 mars 1915
Lieutenant-colonel	Fortier	James-Adolphe	333*	12 janvier 1915
Lieutenant	Gélineau	Pierre	233	28 avril 1916
Capitaine	Greffard	Charles	22	4 novembre 1914
Lieutenant	Guay	Pierre-Eugène	233	4 avril 1916
Capitaine	Hickman	Joseph Douglas	354	1er décembre 1914
Capitaine	Jolicœur	Helmer-Joseph	22	24 octobre 1914
Lieutenant	Lafontaine	Jean	163	22 décembre 1915
Capitaine	Lamothe	Georges-Edmond	171	10 janvier 1916
Capitaine	Langelier	Oscar-Frederick-Braun	57	9 juin 1915
Major	Laviolette	Lambert-Dumont	22	27 octobre 1914
Lieutenant	Légaré	Honoré-Édouard	22	9 décembre 1914
Lieutenant	Lemieux	Louis-Rodolphe	258	9 avril 1917
Capitaine	Marion	René-Gustave	14	27 août 1914
Capitaine	Mckechnie	Malcolm Archibald	179	5 juin 1916
Lieutenant	Morissette	Lucien-Georges	189	16 septembre 1916
Lieutenant	Murphy	Thomas George	371*	14 août 1914
Capitaine	Patenaude	Léo	22	21 octobre 1914
Lieutenant	Payette	Alphonse	163	15 décembre 1915
Capitaine	Shand	Albert Edward Lawrence	294*	1er septembre 1914
Major	Vanier	George-Philias	22	27 octobre 1914
		Médaille de conduite distinguée		
Sergent	Baron	Théophile	117	14 mars 1916
Sergent	Bellanger	Edmond	57	28 mars 1916
Sergent	Benoît	Pierre	22	6 mai 1915
Sergent	Bertrand	Éphrem	57	1er juin 1915
Sergent	Boucher	Arthur	22	2 novembre 1914
Sergent	Brusselmans	Charles	22	22 octobre 1914
Lieutenant	Casgrain	Joseph-Rodrigue	22	22 octobre 1914
Sous-officier breveté	Chamberland	Eugène	22	23 octobre 1914
Lieutenant	Champagne	Alphonse	22	24 octobre 1914
Sous-officier breveté	Corneloup	Claudius	22	17 février 1915
Sergent suppléant	Deblois	Arthur	22	4 novembre 1914
Sergent	Feeny	James	22	27 octobre 1914
Soldat	Gallagher	Thomas	57	23 juin 1915
Capitaine	Gauthier	Omer	22	29 octobre 1914
Sous-officier breveté	Keller	Eugène	41	25 février 1915
Sergent	Kirouac	Arthur-Joseph	22	6 novembre 1914
Soldat	Lambert	Paul-Adrien	22	26 octobre 1914
Caporal suppléant	Léger	Édouard	22	21 octobre 1914
Sergent-major de compagnie	Nadeau	Albert	117	27 décembre 1915
Sergent-major de compagnie	Pearson	Joseph	189	5 avril 1916
Lieutenant	Pelland	Édouard-Charles	22	13 avril 1915
Caporal	Perreault	Paul	189	15 février 1916
Sergent suppléant	Picard	Narcisse	22	7 novembre 1914

Grade	Nom	Prénom	Unité d'enrôlement	Date d'enrôlement
Lieutenant	Pouliot	Charles-Eugène	22	2 novembre 1914
Soldat	Robillard	Thomas-Joseph	57	11 décembre 1915
Soldat	Tessier	Pierre	57	7 février 1916
Sergent	Villeneuve	Émile	57	10 janvier 1916
		Médaille militaire (avec une agrafe)		
Caporal	Boucher	Félix-Albert	41	23 février 1915
Soldat	Carrier	Éliodore	233	26 juin 1916
Soldat	Hayens	Hormisdas	150	28 octobre 1916
Sergent	Jacques	Henri	167	7 mai 1916
Soldat	Lambert	Emery	233	14 septembre 1916
Soldat	Migneault	Lorenzo	189	22 novembre 1915
Lieutenant	Poirier	Joseph-Philippe-Émile	22	5 novembre 1914
Sergent	Séguin	Joseph	22	23 octobre 1914
Soldat	Tremblay	Charles	57	15 décembre 1915
		Médaille militaire		
Soldat	Abran	David	41	25 février 1915
Sergent	Allcock	Samuel Thomas	35	18 mai 1915
Soldat	Arial	Joseph	189	30 août 1916
Sergent	Audette	Joseph	57	29 septembre 1915
Soldat	Baribeau	Philadelphe	41	19 mars 1915
Sergent suppléant	Beaudette	Michel	206	5 juin 1916
Caporal	Beaudoin	Louis-Gonzague	22	24 octobre 1914
Soldat	Beaulieu	Eugène	262	31 janvier 1918
Lieutenant	Beaulne	Alfred	22	5 mai 1915
Sergent	Bédard	Adélard	41	22 février 1915
Soldat	Bélanger	Alphonse	41	23 février 1915
Soldat	Bélanger	Arsène	57	14 juin 1915
Lieutenant	Bélanger	Denis	41	19 février 1915
Sergent	Belisle	Paul-Émile	22	31 octobre 1914
Caporal	Bellavance	Adolphe	189	19 mars 1916
Sergent	Belzil	Elzéar	41	27 février 1915
Soldat	Bériault	Arthur	22	27 octobre 1914
Soldat	Bienvenue	Napoléon	69	26 novembre 1915
Soldat	Blanchet	Omer	278	16 décembre 1916
Soldat	Blondin	Albert	22	17 février 1915
Sergent	Blouin	Ernest	41	20 septembre 1915
Caporal	Bluteau	Joseph	189	2 mars 1916
Caporal	Boisclair	Jean-Baptiste	167	22 mars 1916
Sergent	Bond	Joseph	37	14 avril 1915
Sergent	Bouchard	Ernest	163	13 mai 1916
Soldat	Bouchard	George	69	15 septembre 1915
Soldat	Bouchard	Joseph	167	30 octobre 1916
Sergent	Boucher	Arthur	22	2 novembre 1914
Soldat	Boulet	Ernest	167	15 juillet 1916
Sergent	Bourboin	Ferdinand	167	4 février 1916
Soldat	Boutin	Frank	22	7 avril 1915
Soldat	Boyd	Allan	57	19 juin 1915
Soldat	Brien	Albert	150	18 janvier 1916
Soldat	Bruneau	Émile-Thomas	22	22 octobre 1914
Soldat	Butcher	Arnise	189	15 juillet 1916
Soldat	Carbonneau	Adéodat	22	29 octobre 1914
Soldat	Caron	Émile	167	7 mars 1916
Soldat	Caron	Gérald	57	25 février 1916
Soldat	Charlebois	Augustin	57	24 mai 1915
Sergent	Charlebois	Olivier	22	18 mars 1915

Grade	Nom	Prénom	Unité d'enrôlement	Date d'enrôlement
Soldat	Chouinard	Joseph	22	23 décembre 1914
Soldat	Cleary	Willie	167	26 mars 1916
Soldat	Clermont	Clovis	69	9 mars 1916
Soldat	Clermont	François-Xavier	22	4 novembre 1914
Caporal	Collard	Ernest	189	8 avril 1916
Sergent	Constantineau	Joseph	57	26 juin 1915
Sous-officier breveté	Corneloup	Claudius	22	17 février 1915
Soldat	Côté	Alphonse	57	24 mai 1915
Sergent	Dagenais	Lucien	150	4 décembre 1915
Soldat	Delarosbil	Frank	264*	11 novembre 1917
Soldat	Demeules	Joseph	57	6 juillet 1915
Soldat	Desbiens	Joseph	189	5 décembre 1915
Sergent	Descareau	Josephat	22	6 avril 1915
Soldat	Deschênes	René	57	13 décembre 1915
Caporal	Desjardins	Arthur	69	23 août 1915
Soldat	Dompierre	Henri	41	26 février 1915
Soldat	Dompierre	Joseph	52	13 septembre 1915
Sergent-chef de bureau	Drouin	Philibert	22	4 novembre 1914
Sergent	Dubord	Lucien	167	6 mars 1916
Soldat	Dupras	Joseph	57	22 juillet 1915
Soldat	Dupras	Sylvain	41	14 mai 1915
Soldat	Dupré	Alfred	189	25 mars 1916
Caporal	Dupuis	Jean-Noël	41	2 août 1915
Caporal suppléant	Duval	Charles	41	22 août 1915
Sergent	Favreau	Arthur	22	9 janvier 1915
Soldat	Fecteau	Roméo	22	1er mai 1915
Sergent	Flamand	Omer	117	2 février 1916
Caporal	Fortin	Maxime	22	3 novembre 1914
Caporal suppléant	Fournier	Gilbert	57	1er mars 1916
Sous-officier breveté	Fournier	Philippe-Gabriel	41	11 mars 1915
Soldat	Frenette	Alphonse	22	2 novembre 1914
Soldat	Gagné	Ernest	22	3 novembre 1914
Sous-officier breveté	Gagné	Léo	22	26 octobre 1914
Sergent	Gagné	Odilon	206	22 février 1916
Sergent	Girard	Raoul	178	20 décembre 1916
Soldat	Girard	Valéry	278*	26 février 1917
Sergent	Godin	Benjamin	69	2 mars 1916
Soldat	Grimard	Wilfred	41	9 mars 1915
Soldat	Hallé	Ulric	22	20 février 1915
Soldat	Hanna	John	150	19 décembre 1916
Sergent	Hill	William	69	9 décembre 1915
Soldat	Houle	Joseph-Firmin	277*	29 décembre 1916
Soldat	Julien	Charles	178	4 décembre 1916
Caporal	Kaeble	Joseph	189	20 mars 1916
Soldat	Laberge	Joseph	22	13 janvier 1915
Sergent	Labonté	Édouard	57	29 mai 1915
Soldat	Labourdette	Jean-Baptiste	22	1er décembre 1914
Caporal suppléant	Labrie	Joseph	41	6 octobre 1915
Caporal suppléant	Lachance	Siméon	117	4 janvier 1916
Soldat	Lacharité	Wilfrid	222	8 janvier 1916
Sergent	Ladouceur	Alfred	69	1er avril 1916
Soldat	Laflamme	Dollard	22	4 novembre 1914
Lieutenant	Lafond	René-Dauhe	22	22 octobre 1914
Soldat	Lafontaine	Jules	22	3 novembre 1914
Sergent suppléant	Lafortune	Albert	69	1er décembre 1915
Soldat	Lafrance	Léo	69	11 août 1915
Caporal	Lagimodière	Jean-Baptiste	222	24 décembre 1915

Grade	Nom	Prénom	Unité d'enrôlement	Date d'enrôlement
Soldat	Lambert	Paul-Adrien	22	26 octobre 1914
Sergent	Lamoureux	Alcide	22	26 octobre 1914
Soldat	Lanchetti	Frank	75	28 juillet 1915
Soldat	Langlois	Frank	159	27 mars 1916
Caporal	Langlois	Jean-Baptiste	22	20 novembre 1914
Soldat	Lapointe	Hilarion	117	4 mars 1916
Lieutenant	Lavoie	Louis-Rosario	22	21 octobre 1914
Sergent	Le Bel	Arthur-Michel	22	21 octobre 1914
Capitaine	Leclerc	J.-Pierre-Édouard	310*	18 janvier 1915
Soldat	Ledoux	Ovila	22	27 octobre 1914
Soldat	Lefrançois	André-José	352*	25 mai 1916
Soldat	Lemay	Abondius	41	1er septembre 1915
Sergent	Lemay	Alcide	41	20 juillet 1915
Sergent	Lemieux	Jean-Mathieu	22	21 octobre 1914
Soldat	Lozeau	Armand	163	16 décembre 1915
Sergent-major de compagnie	Maggio	Armand	22	19 janvier 1915
Sergent-major de compagnie	Marcotte	Adélard	178	29 août 1916
Soldat	Matte	Sam	57	6 juin 1916
Soldat	Michaud	Achille	41	15 mai 1915
Lieutenant	Miller	Frank Pascal	60	27 juillet 1915
Soldat	Morin	Alexandre-Siméon	57	2 novembre 1915
Sergent	Morin	Alphonse	163	6 mars 1916
Caporal	Morissette	Hormidas	57	16 août 1915
Soldat	Nadeau	Adélard-Édouard	22	26 octobre 1914
Sergent-major de compagnie	Nadeau	Albert	117	27 décembre 1915
Soldat	Naud	Joseph-Armand	57	16 juin 1915
Soldat	Noesen	Camille	22	21 octobre 1914
Sergent	Parizeau	Arthur	41	23 février 1915
Sergent-major de compagnie	Pearson	Joseph	189	5 avril 1916
Caporal suppléant	Pellerin	Philippe	41	15 février 1915
Soldat	Pelletier	Gaston	22	26 janvier 1915
Soldat	Péloquin	Léo	69	10 mars 1916
Sergent	Pelosse	René	22	28 octobre 1914
Caporal	Perreault	Damase	163	5 février 1916
Sergent suppléant	Picard	Narcisse	22	7 novembre 1914
Sergent	Pinsonneault	Stanley	22	28 janvier 1915
Soldat	Pomart	Élie	41	3 mars 1915
Sergent	Potvin	Edmond	69	28 décembre 1915
Caporal	Potvin	Louis	22	29 octobre 1914
Soldat	Préfontaine	Aurèle	150	17 janvier 1916
Sergent	Quintal	Phillias	41	22 juillet 1915
Soldat	Ramsay	Thomas	69	23 novembre 1915
Sergent	Rancourt	Lauréat	22	23 octobre 1914
Soldat	Régent	Jean	57	4 juin 1915
Soldat	Renaud	Émile	41	8 juillet 1915
Sergent-major	Richard	Fidèle	55	12 avril 1915
Soldat	Robillard	Thomas-Joseph	57	11 décembre 1915
Soldat	Rodgers	William	22	22 avril 1915
Soldat	Rousseau	Samuel	69	20 décembre 1915
Soldat	Rousseau	Sylvio	69	3 février 1916
Soldat	Roussin	Joseph	77	16 juillet 1915
Soldat	Roy	Émile-D.	23	31 octobre 1914
Soldat	Roy	Irénée	69	7 août 1915

Grade	Nom	Prénom	Unité d'enrôlement	Date d'enrôlement
Soldat	Roy	Léo	69	29 août 1915
Soldat	St-Cyr	Isaïe	57	9 novembre 1915
Caporal	St-Pierre	Ernest	189	15 septembre 1916
Sergent	Savard	Noé	22	29 janvier 1915
Sergent quartier-maître de compagnie	Sévigny	Horace	41	11 mai 1915
Soldat	Shagoury	David	24	7 novembre 1914
Soldat	Simoneau	Joseph	22	29 octobre 1914
Soldat	Smith	Eugène	206	18 mars 1916
Soldat	Smith	George	57	3 octobre 1915
Soldat	Strachan	William	83	3 août 1915
Soldat	Tessier	Pierre	57	7 février 1916
Soldat	Thompson	Joseph William	57	10 septembre 1915
Soldat	Tremblay	Joseph	22	22 octobre 1914
Sergent-major de compagnie	Tremblay	Joseph-Philippe	22	2 novembre 1914
Soldat	Trudel	Louis	163	7 mars 1916
Caporal	Vadeboncœur	Herménégilde	163	14 mars 1916
Soldat	Vallée	Wilfrid	57	3 novembre 1915
Soldat	Vien	Hector	171	1er décembre 1915
Soldat	Villeneuve	Sylvio	57	31 mai 1915
Soldat	Watt	John	22	4 novembre 1914
		Médaille du service méritoire		
Sergent	Chénier	Aurélien	69	13 novembre 1915
Soldat	Johnson	William	22	17 novembre 1914
Caporal suppléant	Lemay	Arthur	22	8 avril 1915
Soldat	Létourneau	Andréol	69	22 novembre 1915
Sergent	Massé	Georges	41	30 août 1915
Sous-officier breveté	Ménard	Pierre-Guillaume	22	21 octobre 1914
Sergent-major régimentaire	Nichols	Léonard	22	29 octobre 1914
		Cité à l'ordre du jour de l'armée (quatre fois)		
Brigadier général	Tremblay	Thomas-Louis	22	11 mars 1915
		Cité à l'ordre du jour de l'armée (trois fois)		
Major	Delaute	Frederick-Joseph	38	12 février 1915
		Cités à l'ordre du jour de l'armée (deux fois)		
Major	Chassé	Henri	22	6 novembre 1914
Lieutenant-colonel	Dubuc	Arthur-Édouard	22	27 octobre 1914
		Cités à l'ordre du jour de l'armée		
Major	Archambault	Joseph-Pierre-Urgel	22	27 octobre 1914
Sergent suppléant	Aubry	Armand	22	22 octobre 1914
Caporal suppléant	Auger	Étienne	57	29 novembre 1915
Soldat	Bélair	Émile	22	7 janvier 1915
Lieutenant	Bélanger	Denis	41	19 février 1915
Sergent	Boyle	James	22	23 octobre 1914
Sergent	Chatel	Raoul-Honoré	22	12 avril 1915
Lieutenant	Couillard	Alexandre	150	29 mars 1916
Sergent quartier-maître de compagnie	Couture	Eugène	12	23 septembre 1914
Lieutenant	D'Arcy-Mailhiot	Adolphe	163	13 janvier 1916
Sergent suppléant	Deblois	Arthur	22	4 novembre 1914
Capitaine	De Saint-Victor	Joseph-Charles-Raoul	189	7 avril 1916
Lieutenant	Desjardins	Joseph-Omer	22	24 octobre 1914

Grade	Nom	Prénom	Unité d'enrôlement	Date d'enrôlement
Lieutenant	Deslauriers	Alexandre	22	26 octobre 1914
Lieutenant-colonel	DesRosiers	Marie-Joseph-Roméo-Henri	14	20 août 1914
Lieutenant-colonel	Fortier	James Adolphe	333*	12 janvier 1915
Caporal	Fortin	Maxime	22	3 novembre 1914
Soldat	Fraser	Alexandre	22	26 octobre 1914
Soldat	Hubert	Jean-Baptiste	57	6 juillet 1915
Capitaine	Kempf	John Philip	319*	15 février 1915
Capitaine	Lacoste	Louis-Joseph	41	15 mars 1915
Lieutenant-colonel	Laflèche	Léo-Richer	41	6 février 1915
Sergent	Lafrenaye	Édouard	22	27 octobre 1914
Soldat	Lambert	Paul-Adrien	22	26 octobre 1914
Soldat	Landry	Léo	69	3 novembre 1915
Sergent	Lauzon	Napoléon	163	10 avril 1916
Lieutenant	Laverdure	Armand-Urgel-Gustave	150	16 décembre 1915
Soldat	Michaud	Achille	41	15 mai 1915
Sergent	Michaud	Alphonse	189	29 octobre 1915
Lieutenant	Murphy	Thomas George	371*	14 août 1914
Capitaine	Patenaude	Léo	22	21 octobre 1914
Lieutenant	Pelland	Édouard-Charles	22	13 avril 1915
Sergent	Rancourt	Lauréat	22	23 octobre 1914
Soldat	Richard	Béland	22	2 décembre 1914
Major	Roy	Adolphe-Victor	22	27 octobre 1914
Major	Vanier	George-Philias	22	27 octobre 1914
	Nom porté à l'attention du secrétaire d'État à la guerre pour la qualité des services rendus en rapport avec la guerre (deux fois)			
Colonel	Gaudet	Frédéric-Mondelet	22	10 novembre 1914
	Noms portés à l'attention du secrétaire d'État à la guerre pour la qualité des services rendus en rapport avec la guerre			
Major	Chevalier	Armand-Marie	22	27 octobre 1914
Lieutenant-colonel	De Martigny	Hughes-Lemoyne	22	27 octobre 1914
Major	Deserres	Rodolphe	14	19 septembre 1914
Lieutenant-colonel	DesRosiers	Marie-Joseph-Roméo-Henri	14	20 août 1914
Sergent	Echenberg	Samuel	117	31 mars 1916
Capitaine	Enright	William James	318*	29 juin 1915
Lieutenant	Fervac-Larose	Joseph-Hector	22	22 octobre 1914
Sous-officier breveté	Rainbault	Frank	69	2 octobre 1915
Lieutenant	Roy	Henri-Joseph	222	22 janvier 1916
	MÉDAILLES ET DÉCORATIONS FRANÇAISES			
	Croix d'officier de la Légion d'honneur			
Colonel	Gaudet	Frédéric-Mondelet	22	10 novembre 1914
Brigadier général	Tremblay	Thomas-Louis	22	11 mars 1915
	Croix de chevalier de la Légion d'honneur			
Major	Archambault	Joseph-Pierre-Urgel	22	27 octobre 1914
Major	Asselin	Olivar	163	26 novembre 1915
Major	Barré	Hercule	14	23 septembre 1914
Lieutenant-colonel	Chaballe	Joseph-Henry	274*	9 septembre 1914
Lieutenant-colonel	Dubuc	Arthur-Édouard	22	27 octobre 1914
Lieutenant-colonel	Laflèche	Léo-Richer	41	6 février 1915
Major	Vanier	George-Philias	22	27 octobre 1914
Colonel	Mignault	Arthur	22	20 octobre 1914

Grade	Nom	Prénom	Unité d'enrôlement	Date d'enrôlement
		Croix de guerre		
Lieutenant	Belle-Isle	Donat	22	27 octobre 1914
		Médaille militaire		
Sergent suppléant	Deblois	Arthur	22	4 novembre 1914
Soldat	Lambert	Paul-Adrien	22	26 octobre 1914
		Médaille française des épidémies en argent		
Capitaine	Brault	Raoul	316*	1er février 1916
		Médaille d'honneur avec glaives en vermeil		
Lieutenant	Allen	Joseph-Hector-Ernest	22	15 avril 1915
Lieutenant-colonel	De Martigny	Hugues-Lemoyne	22	27 octobre 1914
		Médaille d'honneur avec glaives en argent		
Soldat	Marcotte	Alphonse	57	15 juin 1915
Soldat	Ouimet	Raoul	57	2 juillet 1915
		Médaille d'honneur avec glaives en bronze		
Soldat	Marcoux	Georges	278*	13 janvier 1917
		Médaille de reconnaissance		
Lieutenant-colonel	De Lanaudière	Charles-T.	22	27 octobre 1914
		Chevalier de l'ordre du mérite agricole		
Major	Hudon	Marie-Léo-Edmond	22	10 novembre 1914
		MÉDAILLES ET DÉCORATIONS BELGES		
		Croix de guerre		
Lieutenant-colonel	Chaballe	Joseph-Henry	274*	9 septembre 1914
Soldat	Demers	Orez	178	29 juillet 1916
Major	Laviolette	Lambert-Dumont	22	27 octobre 1914
		Ordre de Léopold		
Sergent	Brusselmans	Charles	22	22 octobre 1914
Lieutenant-colonel	Chaballe	Joseph-Henry	274*	9 septembre 1914
		Croix civique		
Capitaine	Browne	Peter Louis Stuart	22	8 février 1915
Sergent	Brusselmans	Charles	22	22 octobre 1914
		MÉDAILLES RUSSES		
		Croix de Saint-Georges		
Soldat	Athanase	Jacques	189	1er décembre 1915
Sergent	Hudon	Georges	303*	23 mars 1916
		MÉDAILLES ITALIENNES		
		Médaille de bronze pour valeur		
Soldat	Dagenais	Napoléon	22	21 octobre 1914
Sergent-major de compagnie	Tanguay	Philémon	22	23 octobre 1914

Grade	Nom	Prénom	Unité d'enrôlement	Date d'enrôlement
		MÉDAILLE PORTUGAISE		
		Médaille militaire		
Soldat	Alves	Édouardo Antonio	189	11 novembre 1915

Signification des symboles numériques marqués d'un astérique

264 1er bataillon de dépôt du régiment de l'est de l'Ontario
274 3e brigade provisoire d'infanterie
277 Détachement juif d'infanterie du district militaire n° 4
278 Dépôt de recrutement de Québec
294 Royal Canadian Dragoons
303 57e batterie du district militaire n° 5
308 Dépôt d'entraînement du Génie du district militaire n° 3
310 5e compagnie de campagne du Génie
314 2e parc de réserve de l'intendance de l'armée canadienne
316 Service de santé de l'armée canadienne
319 Dépôt de la 6e ambulance de campagne du district militaire n° 10
333 Service de l'aumônerie
344 Dépôt d'entraînement n° 4 du Service de santé de l'armée canadienne
352 Section du câble du 2e dépôt d'entraînement du Génie du district militaire n° 3
354 23e batterie de la 6e brigade de l'artillerie de campagne canadienne
371 8th Royal Rifles

APPENDICE O

Abrégé chronologique des faits et gestes relatifs au 22e bataillon (canadien-français)

Date	Événement	Secteur
1914		
21 septembre	Annonce par la presse de l'envoi d'une délégation canadienne-française auprès du premier ministre du Canada.	Montréal
28 septembre	Une délégation restreinte rencontre le chef du gouvernement qui se dit d'accord avec la création d'un régiment canadien-français.	Ottawa
5 octobre	Le colonel F.-M. Gaudet est nommé à la tête de l'unité en voie de formation.	Ottawa
7 octobre	Le nouveau commandant rencontre les officiers de milice qui se sont portés volontaires.	Montréal
8 octobre	Début de la campagne de recrutement provisoire.	Montréal
15 octobre	Assemblée du parc Sohmer.	Montréal
19 octobre	Fin de la campagne de recrutement provisoire.	Montréal
20 octobre	Enrôlement officiel des premiers volontaires.	Montréal
21 octobre	Gaudet dispose de 32 officiers.	Montréal
22 octobre	Début de l'entraînement.	Montréal
6 novembre	Tous les volontaires se trouvent réunis à Saint-Jean.	Saint-Jean
7 novembre	Fin de la mobilisation du bataillon.	Saint-Jean
13 novembre	Le bataillon déplore son premier décès.	Saint-Jean
21 novembre	*La Presse* publie le rôle nominatif du bataillon.	Montréal
17 décembre	Inspection du gouverneur-général du Canada.	Saint-Jean
1915		
16 février	Inspection du major-général François-Louis Lessard, inspecteur général des troupes pour l'est du Canada.	Saint-Jean
12 mars	Départ du bataillon pour Amherst, en Nouvelle-Écosse.	Saint-Jean
16 mars	Arrivée du major T.-L. Tremblay, au bataillon, à titre de commandant en second.	Amherst
7 et 8 avril	Inspection du commandant de la 5e brigade d'infanterie du CEC, le colonel J.-P. Landry.	Amherst
20 mai	Embarquement à bord du *Saxonia*.	Halifax
29 mai	Arrivée à Plymouth, en Angleterre.	Plymouth
30 mai	Arrivée au camp d'East Sandling.	Shorncliffe
15 septembre	Arrivée en France.	Boulogne

Date	Événement	Secteur
20 septembre	Début du premier séjour dans les tranchées.	Ypres (Flandres, Belgique)
21 septembre	Un premier soldat est blessé.	Ypres
6 octobre	Un premier officier, le major A.-V. Roy, est tué au front.	Ypres
1916		
1er janvier	Une première opération réussie en zone ennemie par un groupe de quatre hommes dirigé par le lieutenant G.-P. Vanier	Ypres
23 janvier	Le colonel Gaudet quitte le bataillon.	Ypres
26 février	Le major Tremblay est nommé officiellement commandant du 22e, avec le grade de lieutenant-colonel.	Ypres
6 avril	Bravoure de sept mitrailleurs du bataillon pendant la bataille des cratères de Saint-Éloi.	Ypres
3 juin	Le bataillon essuie ses premières pertes au mont Sorrel.	Ypres
19 juin	Le coûteux et dur séjour dans les tranchées du mont Sorrel prend fin.	Ypres
4 juillet	Des éclaireurs rencontrent une patrouille ennemie dans le *no man's land* et s'emparent de ses deux chefs.	Ypres
15 septembre	Prise de Courcelette.	La Somme (Picardie, France)
16 septembre	Contre-attaques ennemies repoussées.	La Somme
17 septembre	Contre-attaques ennemies repoussées.	La Somme
18 septembre	Bataillon relevé.	La Somme
22 septembre	Malade, le lcol Tremblay quitte le bataillon. Le major A.-E. Dubuc le remplace à titre intérimaire.	La Somme
1er octobre	Attaque de la tranchée Regina repoussée par l'ennemi.	La Somme
1917		
15 février	Retour du lcol Tremblay, au commandement du bataillon.	Vimy (Artois, France)
9 avril	Prise de Vimy.	Vimy
11 avril	Première exécution d'un homme du bataillon.	
16 avril	Le bataillon quitte le front.	Vimy
15 août	Bataille de Lens.	Lens (Artois, France)
22 août	Le bataillon quitte le front.	Lens
7 novembre	Le bataillon entre dans les tranchées de Passchendaele, sous un violent tir d'artillerie ennemi dans le secteur.	Ypres
11 novembre	Le bataillon quitte le front.	Ypres

Date	Événement	Secteur
1918		
27 février	Raid de la cie D, sous le commandement du capitaine P.-E. Côté. Attaquants victimes d'un tir d'artillerie venant de leurs lignes.	Lens
8 juin	Raid ennemi repoussé.	Vimy
8 août	Début de la bataille d'Amiens. Le bataillon fait le nettoyage du village de Wiencourt-L'Équipée.	Amiens (Picardie, France)
9 août	Capture du village de Vrély, d'une partie de celui de Rosières, en plus de celui de Méharicourt.	Amiens
	Durant les opérations, le lcol Tremblay quitte le bataillon, pour devenir commandant intérimaire de la 5e brigade. Ce jour-là, il a dirigé son unité pour la dernière fois.	Amiens
	Le major Dubuc remplace Tremblay à la tête du bataillon.	Amiens
10 août	Un rôle de soutien est confié au 22e.	Amiens
16 août	Le bataillon avance de 500 mètres dans le réseau de tranchées ennemi.	Amiens
27 août	Le 22e au combat. Résistance acharnée de l'ennemi.	Arras (Artois, France)
	Le major Dubuc est blessé. Il quitte le bataillon et n'y reviendra plus.	Arras
	Le major G.-P. Vanier devient commandant intérimaire.	Arras
28 août	Le bataillon est décimé à Chérisy.	Arras
	Le major Vanier, blessé, a servi dans le 22e pour la dernière fois.	Arras
29 août	Le major G.-E.-A. Dupuis assume le commandement intérimaire de l'unité.	Arras
10 septembre	Le lieutenant-colonel H. DesRosiers prend le commandement du 22e.	Arras
2 octobre	Le bataillon repousse une attaque ennemie.	Canal du Nord (Picardie, France)
9 octobre	Prise du village d'Escoudœuvres.	Canal du Nord
7 novembre	Le bataillon en soutien dans l'attaque contre Élouges.	Mons (Belgique)
15 novembre	Deux officiers du 22e prennent part à l'entrée officielle des Canadiens dans la ville de Mons.	Mons
5 décembre	Le bataillon traverse la frontière allemande, à Beho, en Belgique.	Beho (Belgique)
13 décembre	Le 22e traverse le pont de Bonn, à 10 h.	Bonn (Allemagne)

Date	Événement	Secteur
1919		
24 janvier	Le bataillon de retour en Belgique.	Auvelais (Belgique)
2 avril	Le 22e quitte Auvelais à destination du Havre.	Auvelais (Belgique)
4 avril	Arrivée au Havre.	Le Havre (France)
7 et 8 avril	Départ du Havre.	Le Havre (France)
8 et 9 avril	Débarquement à Southampton et arrivée au camp de Witley.	Southampton (Angleterre)
10 mai	Départ de Southampton à bord de l'*Olympic*.	Southampton
16 mai	Arrivée à Halifax et départ pour Québec par train spécial. Bataillon acclamé le long du trajet.	Halifax
18 mai	Arrivée à Québec. Célébrations en l'honneur du bataillon, puis départ pour Montréal où trois jours de fêtes attendent le 22e.	Québec et Montréal
19 mai	Licenciement de l'unité à la caserne de la rue Peel.	Montréal

BIBLIOGRAPHIE

INSTRUMENTS DE TRAVAIL

BANKS, Arthur, *A Military Atlas of the First World War*, commentaire d'Allan Palmer, New York, Taplinger Publishing Company, 1975, xii + 338 p., ill., cartes.

BAYLISS, Gwyn M., *Bibliographic Guide to the Two World Wars. An Annotated Survey of English-Language Reference Materials*, Londres, Bowker, 1977, xv + 578 p., index.

BEAULIEU, André, Jean HAMELIN et Benoît BERNIER, *Guide d'histoire du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969, xvi + 540 p., index (Coll. « Les Cahiers de l'Institut d'histoire », n° 13).

BEAULIEU, André et Jean HAMELIN, *la Presse québécoise des origines à nos jours. Tome cinquième, 1911-1919*, avec la collaboration de Jocelyn Saint-Pierre et Jean Boucher, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1982, xv + 348 p., index.

BEAULIEU, André et Jean HAMELIN, *les Journaux du Québec de 1764 à 1964*, préface de Jean-Charles Bonenfant, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1965, xxvi + 329 p., bibl., index (Coll. « Les Cahiers de l'Institut d'histoire », n° 6).

BERNIER, Benoît, *Guide de présentation d'un travail de recherche*, préface de Philippe Sylvain, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1973, ix + 55 p., index.

CANADA, DOMINION BUREAU OF STATISTICS, *Alphabetical Index to Occupations*, Ottawa, F. A. Acland, Imprimeur du roi, 1921, 407 p.

CANADA, *Fifth Census of Canada. 1911. Index to Occupations*, Ottawa, Census and Statistics Office, 1911, 230 p.

CANADA, MAIN-D'OEUVRE ET IMMIGRATION, *Classification canadienne descriptive des professions. 1971. Tome 1. Classification et définitions*, Ottawa, Information Canada, 1974, lvi + 1493 p.

The Canadian Almanac and Miscellaneous Directory, Arnold W. Thomas, édit., vol. 68, 1915, 527 p.

CHALIFOUR, J. E., *Electoral Atlas of the Dominion of Canada. According to the Redistribution Act of 1914 and the Amending Act of 1915*, préparé sous la direction de J. E. Chalifour, géographe en chef, Ministère de l'Intérieur, Ottawa, Ministère de l'Intérieur, 1915, 230 p., cartes.

CHAUVEAU, col Charles, *Soixante-cinq ans d'histoire. Notes historiques sur le Royal 22e Régiment*, préface de J. Chouinard, colonel du Royal 22e Régiment, 3 tomes, reprographie.

COOKE, O. A., *Bibliographie de la vie militaire au Canada, 1867-1983*, Deuxième édition, avant-propos de W. A. B. Douglas, Ottawa, Service historique, Ministère de la Défense nationale, 1984, xix + 329 p., index (Coll. « Service historique du ministère de la Défense nationale, Monographie n° 2 »).

DORNBUSCH, C. E., *The Canadian Army, 1855-1965. Lineages-Regimental Histories*, Cornwallville, New York, 1966, viii + 179 p., index.

ENSER, A. G. S., *A Subject Bibliography of the First World War. Books in English. 1914-1978*, Londres, André Deutsch, 1979, 485 p., index.

GILBERT, Martin, *First World War Atlas*, introduction de Viscount Montgomery of Alemein, K. G., cartographie d'Arthur Banks, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1970, xxxviii + 159 p., cartes, index.

GIRARD, Jacques, *Géographie de l'industrie manufacturière du Québec*, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1970, xvi + 345 p., bibl., tabl., app.

GRANATSTEIN, J. L. et Paul STEVENS, édit., *A Reader's Guide to Canadian History. 2. Confederation to the Present*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, xiv + 329 p., index.

HAMELIN, Jean, André BEAULIEU et Gilles GALLICHAN, *Brochures québécoises, 1764-1972*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère des Communications, Direction générale des publications gouvernementales, 1981, vii + 598 p., index.

HERWIG, Holger H. et M. HEYMAN, Neil, *Biographical Dictionary of World War I*, Westport, Conn., Greenwood Press, 1982, xiv + 424 p., cartes, app., bibl., index.

HIGHAM, Robin, édit., *Official Histories, Essays and Bibliographies From Around the World*, Manhattan, Kansas, Kansas University Library, 1970, xi + 644 p. (Coll. « Bibliography series », n° 8).

LANG, Kurt, *Military Institutions and the Sociology of War. A Review of the Literature with Annotated Bibliography*, Beverly Hills, Sage Publications, 1972, 337 p., index (Coll. « Sage Series on Armed Forces and Society »).

MAGNAN, Hormisdas, *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, L'Imprimerie d'Arthabaska, Inc., 1925, 738 p., bibl.

MEEK, John F., *Over the Top! The Canadian Infantry in the First World War*, Orangeville, Ont., 1971, 188 p., app., ill.

QUÉBEC (Prov.), COMMISSION DE TOPONYMIE, *Répertoire toponymique du Québec*, Québec, Éditeur officiel, 1978, xvii + 1199 p.

Répertoire géographique du Canada, publié pour le Comité permanent canadien des noms géographiques par la Direction des levées et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

RUSSELL, E. C., *Coutumes et traditions des Forces armées canadiennes*, traduction de Jacques Gouin, édité par les Éditions du Pélican conjointement avec le ministère de la Défense nationale et le Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Québec, Éditions du Pélican, 1980, 340 p., app., index, ill., h.-t.

THIBAULT, Claude, *Bibliographia Canadiana*, préface de Mason Wade, Don Mills, Longman Canada Limited, 1973, lxiv + 795 p., index.

WALLACE, W. Stewart, édit., *The Macmillan Dictionary of Canadian Biography*, 4e édition, révisée, augmentée et mise à jour par W. A. McKay, Toronto, Macmillan, 1978, 914 p.

SOURCES MANUSCRITES

Documents de la Canadian Manufacturers' Association conservés aux Archives publiques du Canada

Documents du Corps expéditionnaire canadien, en particulier les fiches d'enrôlement et les dossiers du personnel, conservés au Centre national des documents du personnel

Documents du ministère de la Défense nationale conservés au Service historique de la Défense nationale

Documents du ministère de la Milice et de la Défense (RG 9) et documents du ministère de la Défense nationale (RG 24) conservés aux APC

Documents du 22e bataillon (canadien-français), en particulier les ordres quotidiens — 2e partie, conservés à la Régie du Royal 22e Régiment

Dossiers des cours martiales du CEC conservés au Centre de dépôt fédéral d'Ottawa, organisme relevant des APC

Fonds Borden, Gwatkin, Kemp, Lanctôt, Laurier, Vanier, conservés aux APC

Fonds Duguid et Pye conservés au S Hist

Journal du brigadier-général Tremblay, conservé à la RR22eR.

SOURCES IMPRIMÉES

Album-souvenir publié par l'Amicale du 22e au profit des œuvres de guerre du Royal 22e, des Fusiliers Mont-Royal et du Régiment de Maisonneuve, en service outre-mer à l'occasion du 25e anniversaire de la Bataille de Courcelette (15 septembre 1916) et du 26e anniversaire de l'arrivée du 22e bataillon canadien-français à Boulogne, France (15 septembre 1915), non paginé, port., ill.

ASSELIN, Olivar, « Mes souvenirs de Sam Hughes », *la Revue moderne*, vol. 2, n° 11 (15 oct. 1921), pp. 18-20.

ASSELIN, Olivar, *Pourquoi je m'enrôle*, Discours prononcé au Monument national, à Montréal, le 21 janvier 1916, suivi de trois lettres de sir Robert Borden, de sir Wilfrid Laurier et de sir Samuel Hughes, s.l., 1916, 50 p.

AUDETTE, cpl A., *A Few Verses and a Brief History of the Canadians on the Somme and Vimy Ridge in the 1914 — World War — 1918*, s.l., n.d., 32 p.

BORDEN, Henry, édit., *Robert Laird Borden: His Memoirs*, préface de Henry Borden, introduction d'Arthur Meighen, Toronto, The Macmillan Company of Canada Limited, 1938, 2 vol., xvii + 1061 p., index, front., port.

The Call to Arms. Montreal's Roll of Honour European War, 1914, Montréal, Southam Press Limited, 1914, 209 p., ill., port., fac-sim.

CANADA, CHAMBRE DES COMMUNES, COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DES QUESTIONS JURIDIQUES. *Procès-verbaux et témoignages concernant le Bill C-43, Loi édictant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels*, fascicule n° 21 de la Chambre des communes, 24 mars 1981, 31 p.

CANADA, *Cinquième recensement du Canada, 1911.*

CANADA, DEPARTMENT OF MILITIA AND DEFENCE, *Canadian Expeditionary Force Routine Orders*, 1918-1919, Part I, Miscellaneous.

CANADA, DEPARTMENT OF MILITIA AND DEFENCE, *Canadian Expeditionary Force Units. Instructions Governing Organization and Administration*, Ottawa, Government Printing Bureau, 1916, 109 p., app., index.

CANADA, DEPARTMENT OF MILITIA AND DEFENCE, *General Orders*, 1914-1922.

CANADA, DEPARTMENT OF MILITIA AND DEFENCE, *The King's Regulations and Orders for the Canadian Militia. 1910*, Ottawa, 1910, xiii + 378 p., app., index.

CANADA, DEPARTMENT OF MILITIA AND DEFENCE, *The King's Regulations and Orders for the Canadian Militia. 1917*, Ottawa, 1917, xviii + 422 p., app., index.

CANADA, DEPARTMENT OF MILITIA AND DEFENCE, *Memoranda Respecting Work of the Department of Militia and Defence. European War, 1914-1915*, Ottawa, Government Printing Bureau, 1915-1919.

CANADA, DEPARTMENT OF MILITIA AND DEFENCE, *Military Postal Guide Showing Dispersal Areas, Electoral Districts and Military Districts*, Ottawa, Department of Militia and Defence, 1918, 63 p.

CANADA, DEPARTMENT OF MILITIA AND DEFENCE, *War Establishments (Provisional) 1914. Canadian Militia*, s.l., n.d., v + 104 p.

CANADA, DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE, *Official History of the Canadian Forces in the Great War 1914-1919. General Series Vol. I. From the Outbreak of War to the Formation of the Canadian Corps. August 1914 — September 1915. Chronology, Appendices and Maps*, Ottawa, J. O. Patenaude, Imprimeur du roi, 1938, LIII + 464 p.

CANADA, OVERSEAS MILITARY FORCES OF CANADA, *Report of the Ministry 1918*, Londres, Ministry, Overseas Military Forces of Canada, s.d., xv + 533 p., index, ill., pl., h.-t., cartes, tableaux.

CANADA, PARLIAMENT, *Report of the Militia Council*, 1914-1922.

The Canadian Annual Review of Public Affairs. 1914-1918.

« Canadian Military Law Overseas », *Canada Law Journal*, vol. 56, n° 2 (fév. 1920), pp. 41-50.

The Canadian Parliamentary Guide. 1914-1922.

CHABALLE, col Joseph, *Histoire du 22e Bataillon canadien-français. Tome 1. 1914-1919*, publiée sous les auspices de l'Amicale du 22e de Québec et de Montréal, Montréal, Les Éditions Chanteclerc Ltée, 1952, 412 p., front., port.

CHARLEBOIS, J., *la Conscription. 1917. Tristes dessins et légendes tristes*, Montréal, Éditions du « Devoir », 1917, 16 p.

CHASSÉ, Noël, *Avant la poussée finale*, Québec, Imp. « L'Événement », 1918, 98 p.

CINQ-MARS, Alonzo et Joseph VÉZINA, *En Avant! Chant du Régiment Royal Canadien-Français*, dédié aux volontaires canadiens-français partant pour la guerre, paroles d'Alonzo Cinq-Mars, musique de Joseph Vézina, Montréal, J. E. Bélair, 1917, 3 p.

CORNELOUP, Claudius, *la Coccinelle du 22e*, roman canadien, Montréal, Éditions Beauchemin, 1934, 237 p.

CORNELOUP, Claudius, *l'Épopée du vingt-deuxième*, Montréal, « La Presse » et Librairie Beauchemin Limitée, 1919, 150 p., ill., front., port., carte.

DALY-GINGRAS, lcol L.J., *Standing Orders of 2nd Depot Battalion 2nd Quebec Regiment*, Montréal, Imprimerie Modèle, 1918, 84 p., app.

DE WOLFE, J. H., *Our Heroes in the Great World War. Giving Facts and details of Canada's part in the greatest war in history*, compilé par J. H. De Wolfe, renfermant des photogravures d'officiers, d'infirmiers, d'officiers non commissionnés et d'hommes d'Ottawa, Ontario, et de la région d'Ottawa, Ottawa, The Patriotic Publishing Co.,1919, 415 p., index, ill., port. Cet ouvrage contient en appendice la liste d'embarquement de cinq unités d'infanterie, dont celle du 22e bataillon.

FLICK, lcol C. L., *« Just What Happened ». A Diary of the Mobilization of the Canadian Militia 1914*, Londres, 1917, 99 p.

GRANDE-BRETAGNE, WAR OFFICE, *Manual of Military Law*, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1917, xvi + 908 p., index.

J. A. H. (J. A. Holland), *les Poilus canadiens. Le roman du Vingt-Deuxième Bataillon Canadien-Français*, s.l., n.d., 47 p., app., ill., front., port.

La Patrie, septembre 1914 — novembre 1914.

La Presse, août 1914 — mai 1915.

Le Livre d'or des Canadiens, 1915 +.

LAPOINTE, major A. J., *Souvenirs d'un soldat du Québec. 22ème bataillon, 1917-18*, 4e édition, préface de Claude-Henri Grignon, s.l., 1944, 259 p.

Listes d'embarquement des unités du Corps expéditionnaire canadien publiées en appendice aux *Militia Orders*.

Loi concernant le Service militaire, 7-8 George V, chap. 19.

MACPHAIL, Sir Andrew, *Official History of the Canadian Forces in the Great War, 1914-1919. The Medical Services*, Ottawa, F. A. Acland, Imprimerie du roi, 1925, viii + 428 p., index.

Militia Orders, 1914-1922.

MILO, Georges, *le 41ème bataillon R.C.F.*, dédié au lt-colonel Henri Archambault, chant patriotique créé au camp Valcartier par Émile Marchand, paroles et musique de Georges Milo, Lowell, Mass., E. L. Trucot, 1915, 5 p.

NEUVILLE, lcol Marc, *la Grande Guerre, 1914-1918*, préface de Guy Pedroncini, Préal, France, Les Collections du Musée de l'Armée, 1982, 120 pages illustrées.

Ordres de service courant publiés par le Quartier général des Forces canadiennes stationnées dans les îles Britanniques, 5 décembre 1916 — 28 février 1920.

OTTER, mgén Sir William D., *The Guide. A Manual for the Canadian Militia (Infantry). Embracing the interior economy, duties, discipline, drills and parades, dress, books and correspondence of a battalion, with regulations for marches, transport and encampment, also forms and bugle calls*, 10e éd., révisée 1916, renfermant pour la première fois *Organization, Administration and Equipment of His Majesty's Land Forces in Peace and War*, par le lieut.-colonel W. R. Lang, Toronto, The Copp, Clark Company, Limited, 1916, vi + 280 + viii + 151 p.

Où allons-nous? Le nationalisme canadien, Lettres de « Un Patriote » publiées dans le journal « La Presse », augmentées d'une introduction, d'additions et d'appendices documentaires, Montréal, Société d'éditions populaires, 1916, 73 p., app.

The Quarterly Militia List of the Dominion of Canada, 1914-1919.

Report of the Ministry, Overseas Military Forces of Canada. 1918, Londres, Ministry, Overseas Military Forces of Canada, 1918, xv + 533 p., index, cartes, ill., h.-t.

SKELTON, Oscar Douglas, *Life and Letters of Sir Wilfrid Laurier*, volume II, New York, the Century Co., 1922, 576 p., app., index, front., port., h.-t.

ÉTUDES

ALLAN, lcol James H., « Make Ready Thine Arrows : Ammunition Policy and Practice in the Canadian Forces », Mémoire de M.A. présenté au Royal Military College of Canada (Kingston), 1976, 178 p., bibl., tableaux.

ARMSTRONG, Elizabeth H., *The Crisis of Quebec, 1914-1918*, introduction de Joseph Levitt, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1974, xviii + 275 p., index, bibl. (Coll. « The Carleton Library », n° 74).

BABINGTON, Anthony, *For the Sake of Example, Capital Courts-Martial, 1914-1920*, postface du major-général Frank Richardson, Londres, Leo Cooper et Secker and Warburg, 1983, xii + 238 p., app., bibl., index.

BARKER, Thomas M., « Military History as Related to Great Social Transformations and Scientific Progress », *Armed Forces and Society*, vol. 9, n° 4 (été 1983), pp. 673-676.

BENSON, Lee, *Toward the Scientific Study of History*, Essais choisis, Philadelphie, J. B. Lippincott Company, 1972, xi + 352 p., app., index.

BLANCHARD, Raoul, *le Centre du Canada français. Province de Québec*, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1947, 577 p., bibl., index, cartes, ill., h.-t. (Coll. « Publications de l'Institut scientifique franco-canadien »).

BLANCHARD, Raoul, *l'Est du Canada français. Province de Québec*, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1935, 2 vol., 366 et 336 p., bibl., index, cartes, ill., h.-t. (Coll. « Publications de l'Institut scientifique franco-canadien »).

BLANCHARD, Raoul, *l'Ouest du Canada français. Montréal et sa région*, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1953, 401 p., bibl., index, cartes, ill., h.-t. (Coll. « Publications de l'Institut scientifique franco-canadien »).

BOISSONNAULT, Charles-Marie, *Histoire politico-militaire des Canadiens-français (1763-1945)*, Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1967, 310 p., bibl., ill., h.-t.

BROWN, Robert Craig, *Robert Laird Borden. A Biography. Volume II : 1914-1937*, Toronto, Macmillan of Canada, 1980, xii + 256 p., index, bibl., ill., h.-t., port., fac-sim.

BROWN, Robert Craig et Ramsay COOK, *Canada, 1896-1921. A Nation Transformed*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1974, xiv + 412 p., bibl., index (Coll. « Canadian Centenary Series »).

CANADA, ROYAL COMMISSION ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM, « Armed Forces Historical Study », Part II, The Canadian Army (Preliminary Draft), 88 p., app.

Cent ans d'histoire d'un régiment canadien-français. Les Fusiliers Mont-Royal, 1869-1969, Montréal, Éditions du Jour, 1971, 416 p., app., ill., h.-t., fac-sim., cartes, port.

CENTRE D'HISTOIRE MILITAIRE ET D'ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE DE MONTPELLIER, *Recrutement, Mentalités, Société*, Actes du colloque international d'histoire militaire, 18-22 septembre 1974, Montpellier, Université Paul Valéry, 1974, xix + 519 p.

CHALMIN, Pierre, *l'Officier français de 1815 à 1870*, Ouvrage publié avec le concours du Centre national de la recherche scientifique, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1957, 408 p., bibl., tableaux, annexes (Coll. « Bibliothèque d'histoire économique et sociale »).

CHANTELOIS, René, « La conscription de 1917 d'après les journaux français de Montréal », Thèse de maîtrise ès arts présentée à l'Université de Montréal, 1967, 121 p., bibl., chronologie.

COFFMAN, Edward M., « The United States : The Social History of the Military to 1940 », *The Military and Society. Reviews of Recent Research. Trends in History, vol. 2, n° 2*, New York, The Institute for Research in History and the Haworth Press, 1982, pp. 101-112.

Conscription 1917, Essais de A. M. Williams, Ramsay Cook, J. M. Bliss et Martin Robin, introduction de Carl Berger, Toronto, University of Toronto Press, s.d., x + 77 p.

CORVISIER, A., *les Contrôles de troupes de l'Ancien Régime*. Tome 1. *Une source d'histoire locale. Guide des recherches*, préface de Michel François, ouvrage publié avec le concours du C.N.R.S., s.l., Ministère des Armées, État-major de l'armée de terre, Service historique, 1968, vii + 144 p., bibl., planches, fac-sim.

CORVISIER, André, *l'Armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, ouvrage publié avec le concours du C.N.R.S., Paris, Presses universitaires de France, 1964, 2 vol., xviii + 1086 p., tableaux, figures, cartes, h.-t., app., bibl., index (Coll. « Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris », série « Recherches », tome 14).

CORVISIER, André, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, 222 p., bibl., index. (Coll. « SUP, L'historien », n° 27).

CORVISIER, André, « Aspects divers de l'histoire militaire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XX (janvier-mars 1973), pp. 1-9.

DOUGLAS, W. A. B., « Filling Gaps in the Military Past : Recent Developments in Canadian Official History », *Revue d'études canadiennes*, vol. 19, n° 3 (automne 1984), pp. 112-124.

DUGUID, col A. Fortesque, « Canadians in Battle, 1915-1918 », The Canadian Historical Association Report, 1935, pp. 36-50.

DUGUID, col A. Fortescue, *The Canadian Forces in the Great War, 1914-1919. The Record of Five Years of Active Service*, Ottawa, Edmond Cloutier, Imprimeur du roi, 1947, 14 p.

DUGUID, col A. Fortescue, *Histoire officielle de l'armée canadienne dans la Grande Guerre, 1914-1919. Histoire générale, vol. 1. Depuis le début des hostilités jusqu'à la formation du Corps expéditionnaire canadien, août 1914 à septembre 1915*, cartes et croquis recueillis et dessinés par le capitaine J. I. P. Neal, traduit de l'anglais par le colonel J. H. Chaballe, Ottawa, Edmond Cloutier, Imprimeur du roi et contrôleur de la papeterie, 1947, xxvii + 660 p., index, croquis et cartes.

FETHERSTONHAUGH, R. C., *The Royal Canadian Regiment, 1883-1933*, Montréal, Gazette Printing Company, 1936, 467 p., app., index, cartes, ill., front., port., h.-t.

FETHERSTONHAUGH, R. C., édit., *The Royal Montreal Regiment. 14th Battalion, C.E.F., 1914-1925.* préface du lieut.-général sir R. E. W. Turner, Montréal, The Gazette Printing Co., Limited, 1927, xv + 334 p., app., cartes, ill., front., h.-t., port.

FILTEAU, Gérard, *le Québec, le Canada et la Guerre 1914-1918*, Montréal, Éditions de l'Aurore, 1977, 231 p., cartes, ill., h.-t., port., fac-sim. (Coll. « Exploration/Histoire »).

FLOUD, Roderick, *An Introduction to Quantitative Methods for Historians*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1975, ix + 220 p., app., bibl., index.

GAGNON, Jean-Pierre, « Canadian Soldiers in Bermuda During World War I », conférence présentée le 22 février 1984, au congrès international Bermuda/Canada 1609-1984, Department of Hotel Technology, Bermuda College, 43 p., à paraître.

GAGNON, Marcel-A., *la Vie orageuse d'Olivar Asselin*, préface du chanoine Lionel Groulx, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1962, 2 vol., 302 p., bibl., index, h.-t., port., fac-sim.

GAGNON, Nicole et Jean HAMELIN, *l'Homme historien. Introduction à la méthodologie de l'histoire*, Saint-Hyacinthe, Edisem inc./Paris, Maloine S.A., 1979, 127 p., encarts, bibl. (Coll. « Méthodes des sciences humaines », n° 2).

GARDEN, Maurice, *Lyon et les Lyonnais*, Paris, Flammarion, 1972.

GOUBERT, Pierre, *Cent mille provinciaux au XVII^e siècle. Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris, Flammarion, 1968, 439 p., cartes et graphiques (Coll. « Science de l'histoire »).

GRAHAM, Roger, « Through the First World War », J. M. S. Careless et R. Craig Brown, édit. *The Canadians, 1867-1967*, avec planches monochromes et polychromes, Toronto, Macmillan of Canada, 1967, pp. 172-204.

GRANATSTEIN, J. L. et J. M. HITSMAN, *Broken Promises. A History of Conscription in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1977, 281 p., bibl., index.

GRAVEL, Jean-Yves, *l'Armée au Québec. Un portrait social, 1868-1900*, Montréal, Boréal Express, 1974, 157 p., app., index, bibl., (Coll. « 1760 », n° 7).

GRAVEL, Jean-Yves, *le Québec et la guerre, 1867-1960*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1974, 173 p. (Coll. « Études d'histoire du Québec », n° 7).

GRAVEL, Jean-Yves, *les Soldats-citoyens. Histoire du Régiment de Trois-Rivières, 1871-1978*, avec la collaboration de Michel Grondin, Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, 1981, 153 p., app., bibl., index, cartes, ill., port., front.

GRAVEL, Jean-Yves, « les Voltigeurs de Québec dans la Milice canadienne (1862-1898) », Thèse de doctorat ès lettres (histoire) présentée à l'Université Laval, 1970, xvii + 381 p., tabl., cartes, photo, bibl., index.

GUITARD, Michelle, *Histoire sociale des miliciens de la bataille de la Châteauguay*, Ottawa, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Environment Canada, 1983, 150 p., bibl., app., ill., port., fac-sim., cartes, dessins, tableaux (Coll. « Études en archéologie, architecture et histoire »).

HAMELIN, Jean, *Histoire du Québec*, publiée sous la direction de Jean Hamelin, Saint-Hyacinthe, Edisem inc./Privat, 1976, 538 p., chronologie, index, cartes, ill., h.-t., fac-sim. (Coll. « Univers de la France et des pays francophones »).

HARRIES-JENKINS, Gwyn, *The Army in Victorian Society*, Londres, Routledge & Kegan Paul/Toronto, University of Toronto Press, 1977, 320 p., tableaux, index. (Coll. « Studies in Social History »).

HAYCOCK, Ronald G., « The Controversial Canadian. The Public Career of Sir Sam Hughes, 1885-1916 », S Hist, Dossier 81/739, 4 cahiers paginés par chapitre, à paraître.

HODDER-WILLIAMS, Ralph, *Princess Patricia's Canadian Light Infantry, 1914-1919*, préface de lady Patricia Ramsay, et introduction du lieutenant-colonel A. Hamilton Gault, volume I, Toronto, Hodder and Stoughton Limited, 1923, xxiii + 411 p., cartes, ill., front., port., h.-t.

HOPKINS, J. Castell, *The Province of Ontario in the War. A Record of Government and People*, Toronto, Warwick Bros. and Rutter, Limited, 1919, vii + 126 p., ill., front., port.

HUNTER, lcol T. M., « Some Aspects of Disciplinary Policy in the Canadian Services, 1914-1946 », S Hist, Report No. 91, Historical Section, Army Headquarters, 15 juil. 1960, 130 p., app.

HYATT, A. M. J. « Canadian Generals of the First World War and the Popular View of Military Leadership », *Histoire sociale/Social History*, vol. 12, n° 24 (novembre 1979), pp. 418-430.

KAEGI, Jr., Walter Emil, « The Crisis in Military Historiography », *Armed Forces and Society*, vol. 7, n° 2 (hiver 1981), pp. 229-316.

LANG, Kurt, *Military Institutions and the Sociology of War. A review of the literature with annotated bibliography*, Beverly Hills, CA, Sage Publications, 1972, 337 p., index (Coll. « Sage Series on Armed Forces and Society »).

LASERRE, André, *la Guerre des bûcherons ou le Corps forestier canadien en France pendant la Première Guerre mondiale*, Mémoire de maîtrise présenté à l'Université de Bordeaux III, 1983, 132 p., ill., graph., tabl., annexes.

LE ROY LADURIE, Emmanuel, « Étude sur un contingent militaire (1868) : mobilité géographique, délinquance et stature, mises en rapport avec d'autres aspects de la situation des conscrits », dans IDEM, *le Territoire de l'historien*, Paris, Gallimard, 1980, pp. 88-115.

LE ROY LADURIE, Emmanuel, « Exploitation quantitative et cartographique des archives militaires françaises (1819-1826) » dans IDEM, *le Territoire de l'historien*, Paris, Gallimard, 1980, pp. 38-87.

LE ROY LADURIE, Emmanuel, *les Paysans de Lampodoc*, Paris, Flammarion, 1969, 383 p., tableaux et graph. (Coll. « Science de l'histoire »).

LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal Express, 1979, 660 p., bibl., index, tableaux, ill., port., cartes.

MACHUM, lcol George C., *Canada's V.C.'s. The Story of Canadians who have been awarded the Victoria Cross. A Centenary memorial 1956*, préface du général H. D. G. Crerar, dessins de Francis M. L. Barthropp, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1956, 208 p., app., index, front., ill., port.

« Major-général Joseph Philippe Landry », *Canadian Defence Quarterly*, vol. 4, n° 1 (oct. 1926).

MARTEL, André, « Le renouveau de l'histoire militaire en France », *Revue historique*, n° 497 (janv.-mars 1971), pp. 107-126.

MAURIN, Jules, *Armée-Guerre-Société : Soldats languedociens (1889-1919)*, Paris, Université de Paris 1 — Panthéon. Sorbonne, 1982, 750 p., bibl., figures (Coll. « Publications de la Sorbonne », série France XIX^e-XX^e, n° 12). Nos recherches étaient déjà terminées et notre plan établi, lorsque cette très belle étude d'histoire socio-militaire a paru.

MICHEL Jacques, *la Participation des Canadiens français à la Grande Guerre. Réponse à un livre récent de M. André Siegfried : « Le Canada, puissance internationale »*, Montréal, Éditions de l'A.C.-F., 1938, 185 p. (Coll. « Documents sociaux »).

MILLER, Carman, « A Preliminary Analysis of the Socio-economic Composition of Canada's South African War Contingents », *Histoire sociale/Social History*, vol. 8, n° 16 (nov. 1975), pp. 219-237.

MIQUEL, Pierre, *la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 1983, 663 p., cartes, bibl., index.

MORTON, Desmond, *Canada and War. A Military and Political History*, Toronto, Butterworths, 1981, vii + 228 p., bibl., index (Coll. « Canadian Political Issues in their Historical Perspectives »).

MORTON, Desmond, « le Canada français et la milice canadienne, 1868-1914 », dans Jean-Yves GRAVEL, *le Québec et la Guerre, 1867-1960*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1974, pp. 23-46. Cet article parut d'abord en anglais dans *Histoire sociale/Social History*, vol. 2, n° 4 (avril 1969).

MORTON, Desmond, « French Canada and War, 1868-1917 : The Military Background to the Conscription Crisis of 1917 », J. L. Granatstein et R. D. Cuff, édit., *War and Society in North America*, conférences présentées à la réunion de la Canadian Association for American Studies, Montréal, automne 1970, Toronto, Thomas Nelson and Sons (Canada) Limited, 1971, pp. 84-103.

MORTON, Desmond, « The Limits of Loyalty : French Canadian Officers and the First World War », dans Edgar Benton III, édit., *Limits of Loyalty*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1980, pp. 79-97.

MORTON, Desmond, « The Supreme Penalty : Canadian Deaths by Firing Squad in the First World War », *Queen's Quarterly*, vol. 79, n° 3 (automne 1972), pp. 345-352.

MORTON, Desmond, *A Peculiar Kind of Politics : Canada's Overseas Ministry in the First World War*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, xii + 267 p., app., index, ill.

MORTON, Desmond, « The Short, Unhappy Life of the 41st Battalion, CEF », *Queen's Quarterly*, vol. 81, n° 1 (printemps 1974), pp. 70-80.

NICHOLSON, col G. W. L., *le Corps expéditionnaire canadien, 1914-1919. Histoire officielle de la participation de l'armée canadienne à la Première Guerre mondiale*, Ottawa, Roger Duhamel, Imprimeur de la reine et contrôleur de la papeterie, 1963, xiv + 671 p., app., index, cartes, ill., front., port.

PARISEAU, Jean, « Forces armées et maintien de l'ordre au Canada, 1867-1967 : un siècle d'aide au pouvoir civil », Thèse de doctorat ès lettres (histoire) présentée à l'Université Paul Valéry III, de Montpellier, 1981, 3 vol.

PARISEAU, Jean, « la Participation des Canadiens français à l'effort des deux guerres mondiales : démarche de ré-interprétation », *Revue canadienne de défense*, vol. 13, n° 2 (automne 1983), pp. 43-48.

PINSONNEAULT, Gérard, « la Propagande de recrutement militaire au Canada 1914-1917. Essai en histoire des militaires », Maîtrise ès arts, Université de Sherbrooke, 1981, 183 p., bibl., app.

PRESTON, Richard Arthur, *Canada's RMC. A History of the Royal Military College*, Toronto, University of Toronto Press, 1969, xv + 415 p., app., index, ill., front., h.-t., port.

PROVENCHER, Jean, *Québec sous la Loi des mesures de guerre. 1918*, préface de Fernand Dumont, Trois-Rivières, Les Éditions du Boréal Express, 1971, 146 p., chronologie, bibl., ill., port., plans, fac-sim. (Coll. « 1760 »).

RÉGIE DU ROYAL 22e RÉGIMENT, *Histoire du Royal 22e Régiment*, préparée par un comité d'officiers du Régiment d'après les recherches de Charles-Marie Boissonnault, avec la collaboration du lieutenant-colonel L. Lamontagne, publié par la Régie du Royal 22e Régiment, La Citadelle, Québec, 1964, Québec, Éditions du Pélican, 1964, 414 p., app., ill., front., port., cartes.

RENOUVIN, Pierre, *la Crise européenne et la Première Guerre mondiale (1904-1918)*, 5e éd. revue et augmentée, Paris, Presses universitaires de France, 1969, 79 p., index (Coll. « Peuples et civilisations », n° 19).

Revue internationale d'histoire militaire, n° 54 (1982). Ce numéro est consacré à l'histoire militaire du Canada.

ROY, R. H., « Conscription & Voluntarism : The Canadian Experience », dans Russell F. WEIGLEY, édit., *New Dimensions in Military History. An Anthology*, San Rafael, CA, Presidio Press, 1975, pp. 203-223.

RUMILLY, Robert, *Histoire de la province de Québec. XVIII. Le Règlement 17*, Montréal, Montréal-Éditions, s.d., 282 p., index.

RUMILLY, Robert, *Histoire de la province de Québec. XIX. « 1914 »*, Montréal, Montréal-Éditions, s.d., 192 p., index.

RUMILLY, Robert, *Histoire de la province de Québec. XX. Philippe Landry*, Montréal, Montréal-Éditions, s.d., 211 p., index.

RUMILLY, Robert, *Histoire de la province de Québec. XXI. Courcelette*, Montréal, Montréal-Éditions, s.d., 269 p., index.

RUMILLY, Robert, *Histoire de la province de Québec. XXII. La conscription*, Montréal, Montréal-Éditions, s.d., 256 p., index.

RUMILLY, Robert, *Histoire de la province de Québec. XXIII. L'armistice*, Montréal, Montréal-Éditions, s.d., 207 p., app., index.

SHARPE, C. A., « Enlistment in the Canadian Expeditionary Force 1914-1918 : A Regional Analysis », *Revue d'études canadiennes*, vol. 18, n° 41 (hiver 1983-1984), pp. 15-29.

SKELLEY, Alan Ramsay, *The Victorian Army at Home. The Recruitment and Terms and Conditions of the British Regular, 1859-1899*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1977, 366 p., app., bibl., index.

STACEY, C. P., *Canada and the Age of Conflict. A History of Canadian External Policies. Volume 1: 1867-1921*, Toronto, Macmillan of Canada, 1977, 410 p., app., index, ill., fac-sim.

STANLEY, George F. G., *Nos soldats. L'histoire militaire du Canada de 1604 à nos jours*, traduction et adaptation sous la direction de Serge Bernier, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1980, 620 p., annexes, cartes, index.

SWETTENHAM, John, *la Participation du Canada à la Première Guerre mondiale*, Ottawa, Musée de guerre, s.d., 63 et 56 p., carte, ill.

SWETTENHAM, John, *To Seize the Victory. The Canadian Corps in World War I*, préface de A. G. L. McNaughton, Toronto, The Ryerson Press, 1965, xvi + 265 p., index, cartes, ill., front., port., h.-t., fac-sim.

TERRAINE, John, *The Great War 1914-1918*, Londres, Arrow Books, 1967, 256 p., index, ill., h.-t.

THOMPSON, John Herd, *The Harvests of War. The Prairie West, 1914-1918*, Toronto, McClelland and Stewart, 1978, 207 p., app., bibl., index.

WADE, Mason, *les Canadiens français de 1760 à nos jours. Tome II (1911-1963)*, traduit de l'anglais par Adrien Venne avec le concours de Francis Dufau-Labeyrie (2e édition révisée, Montréal, Le Cercle du livre de France, 1963, 584 p., index, ill., h.-t. (Coll. « L'encyclopédie du Canada français », n° 4).

The Western Front. Directorate of History. Canadian Armed Forces (1st revision), manuscrit original préparé par le Service historique, Direction générale, Quartier général de l'Armée, Ottawa, v + 192 p., app., cartes.

WILSON, Barbara M., édit., *Ontario and the First World War, 1914-1918. A Collection of Documents*, introduction de Barbara M. Wilson, Toronto, University of Toronto Press, 1977, cxix + 201 p., bibl., index, ill., h.-t., fac-sim. (Coll. « Ontario series of the Champlain Society », n° 10).

WINTER, Denis, *Death's Men, Soldiers of the Great War*, Londres, Allen Lane, 1978, 283 p., ill., port., fac-sim.

WISE, S. F., *les Aviateurs canadiens dans la Première Guerre mondiale. Histoire officielle de l'Aviation royale du Canada*, Tome I, Ottawa, publié par le ministère de la Défense nationale du Canada, 1982, xix + 835 p., cartes, h.-t., croquis, ill., port., app., bibl., index.

LISTE DES CARTES

Carte 1	L'Europe au début des hostilités	Couverture II
Carte 2	La Première Guerre mondiale, 1914-1918	21
Carte 3	Le front occidental, 1914-1918	24
Carte 4	Le 22e bataillon en Europe, 29 mai 1915 – 10 mai 1919	90
Carte 5	Théâtre des opérations canadiennes sur la Somme, septembre-novembre 1916	99
Carte 6	L'offensive canadienne à Courcelette, 15 septembre 1916	101
Carte 7	La prise de la cote 70, 15 août 1917	111
Carte 8	Le 22e bataillon à Passchendaele, 26 octobre – 10 novembre 1917	115
Carte 9	Les offensives allemandes du printemps 1918	117
Carte 10	Le 22e bataillon à la bataille d'Amiens, 8-10 août 1918	122
Carte 11	Le 22e bataillon à la bataille d'Arras, 25 août – 5 septembre 1918	125
Carte 12	Les régions et les comtés du Québec	240
Carte 13	L'Europe après la guerre	Couverture III

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Le drapeau régimentaire	hors-texte
Le deuxième drapeau régimentaire	hors-texte
Arthur Mignault et Frédéric Gaudet	30
L'emblème du bataillon	37
« Le Canada français aura une page immortelle dans l'histoire de la vaillance »	39
Thomas-Louis Tremblay	76
Départ du 22e bataillon pour Amherst	80
Les officiers du bataillon à Amherst	81
Le village de Kemmel	92
Arthur Dubuc, Henri DesRosiers et George-P. Vanier	96
Ruines de Courcelette	103
Récipiendaires de la Croix de Victoria	121
« L'Assaut à Neuville-Vitasse »	127
Affiche du 150e bataillon	162
Affiche du 163e bataillon	165
Affiche du 167e bataillon	169
Affiche du 178e bataillon	176
Placard relatif aux conditions d'enrôlement	177

Affiche du 230e bataillon 184

Affiche du 233e bataillon 186

Dessin concernant la conscription 213

Des soldats du 22e bataillon donnent à boire à des prisonniers allemands après la bataille de Courcelette 271

Deux prisonniers allemands se reposent après la capture de la crête de Vimy par les Canadiens 272

Un soldat retiré du front aide une jeune fille à la récolte 273

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	1	Structure du Corps d'armée canadien et place de celui-ci dans les troupes britanniques en campagne	23
Tableau	2	Lieu de naissance comparé des membres du CEC et de la population canadienne en 1911	53
Tableau	3	Croissance démographique du Canada et du Québec, de 1901 à 1911, en fonction du lieu de naissance	53
Tableau	4	Résultats quotidiens de la campagne de recrutement provisoire (8-19 octobre 1914) en faveur du régiment canadien-français	55
Tableau	5	Allées et venues quotidiennes dans le 22e bataillon en octobre et en novembre 1914 telles qu'établies à partir des listes de paie	56
Tableau	6	Enrôlement quotidien des hommes dans le 22e bataillon, en octobre et en novembre 1914, et dont le nom apparaît dans la banque de données informatisées	58
Tableau	7	Mois d'enrôlement des recrues qui ont servi dans le 22e bataillon au Canada seulement	59
Tableau	8	Répartition mensuelle, par catégorie, des libérations accordées aux soldats qui ont servi seulement au Canada dans le 22e bataillon	61
Tableau	9	Libérations mensuelles accordées aux soldats qui ont servi au Canada seulement dans le 22e bataillon	62

Tableau 10	Enrôlements et licenciements relevés dans le 22e bataillon d'octobre 1914 à mai 1915 selon les diverses sources dépouillées	70
Tableau 11	Mois et année d'enrôlement des recrues qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon	142
Tableau 12	Unités d'enrôlement des soldats et des sous-officiers au moment de l'embarquement des bataillons francophones	199
Tableau 13	Répartition des militaires qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon d'après la région canadienne où ils se sont enrôlés	229
Tableau 14	Proportion, par province, des volontaires et conscrits qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon	230
Tableau 15	Unités d'enrôlement des recrues qui se sont enrôlées en Ontario et qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon	233
Tableau 16	Enrôlements en Acadie	235
Tableau 17	Enrôlements dans les Prairies	236
Tableau 18	Régions et sous-régions du Québec	238
Tableau 19	Région d'enrôlement des membres du 22e bataillon qui ont servi outre-mer et qui se sont joints au CEC dans la province de Québec	242
Tableau 20	Répartition des enrôlements dans la ville de Québec d'après les unités de recrutement	243
Tableau 21	Répartition des enrôlements dans la ville de Montréal d'après les unités de recrutement	244
Tableau 22	Région d'enrôlement des membres du 22e bataillon qui se sont joints au CEC au Québec et qui ont servi outre-mer	245
Tableau 23	Mois et année d'enrôlement des conscrits qui ont servi dans le 22e bataillon	250
Tableau 24	Bilan annuel des infractions mineures	287
Tableau 25	L'absence sans permission durant le séjour du 22e bataillon au front	289
Tableau 26	Répartition annuelle des infractions examinées en cour martiale pendant le séjour du 22e bataillon au front	291
Tableau 27	Importance des infractions majeures par année de séjour du 22e bataillon au front	292
Tableau 28	Unités d'enrôlement des volontaires du 22e bataillon traduits en cour martiale et jugés coupables	296
Tableau 29	Suite donnée aux sentences de mort prononcées par les cours martiales	300

Tableau 30	Grades ou affectations des membres du 22e bataillon d'outre-mer à la fin de leur service dans le CEC	316
Tableau 31	Grade à l'enrôlement et avant la démobilisation des officiers qui ont servi dans le 22e bataillon outre-mer	317
Tableau 32	Nombre de commissions accordées pendant la guerre	318
Tableau 33	Expérience des membres du 22e bataillon	320
Tableau 34	Arme ou service des soldats avec expérience dans la milice active non permanente	321
Tableau 35	Principaux régiments de milice dans les rangs desquels les membres du 22e bataillon ont servi avant leur enrôlement dans le CEC	322
Tableau 36	Expérience des officiers du 22e bataillon	323
Tableau 37	Arme ou service des officiers avec expérience dans la milice active non permanente	324
Tableau 38	Principaux régiments de milice dans les rangs desquels les officiers du 22e bataillon ont servi avant leur enrôlement dans le CEC	325
Tableau 39	Âge moyen des membres du 22e bataillon d'outre-mer	330
Tableau 40	Répartition des membres du 22e bataillon d'outre-mer entre les divers groupes d'âge selon l'année de leur enrôlement	331
Tableau 41	Âge des membres du 22e bataillon d'outre-mer selon leur groupe hiérarchique	332
Tableau 42	Âges les mieux représentés dans le 22e bataillon	332
Tableau 43	État civil des soldats, des sous-officiers et des officiers du 22e bataillon	342
Tableau 44	État civil des membres du 22e bataillon selon les groupes d'âge	342
Tableau 45	Religion des soldats du 22e bataillon	345
Tableau 46	Les protestants du 22e bataillon	345
Tableau 47	Les protestants parmi les soldats, les sous-officiers et les officiers du 22e bataillon	346
Tableau 48	Pays d'origine des soldats qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon	347
Tableau 49	Pays d'origine des officiers du 22e bataillon	347
Tableau 50	États d'origine et de résidence des hommes du 22e bataillon nés et domiciliés aux États-Unis	349
Tableau 51	Lieu de naissance, de résidence et d'enrôlement des soldats du 22e bataillon	350

Tableau 52	Lieu de naissance, de résidence et d'enrôlement des soldats du 22e bataillon en Acadie	351
Tableau 53	Lieu de naissance, de résidence et d'enrôlement des soldats du 22e bataillon dans les Prairies	351
Tableau 54	Province d'origine des officiers du 22e bataillon	352
Tableau 55	Régions de naissance, de résidence et d'enrôlement des membres du 22e bataillon nés, domiciliés et enrôlés au Québec	354
Tableau 56	Comtés de naissance, de résidence et d'enrôlement des membres du 22e bataillon nés, domiciliés et enrôlés au Québec	355
Tableau 57	Ville de résidence des membres du 22e bataillon domiciliés dans une ville de 4 000 habitants ou plus en 1911	356
Tableau 58	Région de naissance des officiers et des membres du 22e bataillon nés au Québec	357
Tableau 59	Région de naissance des officiers du 22e bataillon nés au Québec	358
Tableau 60	Région de résidence des officiers québécois du 22e bataillon	359
Tableau 61	Région d'enrôlement des officiers qui se sont enrôlés au Québec	360
Tableau 62	Lieu de résidence des volontaires et des conscrits du 22e bataillon	361
Tableau 63	Nombre, par 1 000 habitants, de membres du 22e bataillon domiciliés dans les villes de 4 000 âmes et plus	362
Tableau 64	Liste des métiers représentés par 25 hommes ou plus dans le 22e bataillon d'outre-mer	367
Tableau 65	Professions des officiers du 22e bataillon d'outre-mer	369
Tableau 66	Répartition régionale des professions des membres québécois du 22e bataillon	372

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Dispersion des désertions en fonction de la date d'enrôlement et de la date de licenciement	63
Graphique 2	Mois d'enrôlement des déserteurs et des non-déserteurs du 22e bataillon avant son départ pour l'Angleterre	65
Graphique 3	Cause des libérations des hommes qui ont servi au Canada seulement dans le premier contingent expéditionnaire ou dans le 22e bataillon	67
Graphique 4	Libérations mensuelles dans le 22e bataillon avant son départ pour l'Angleterre	71
Graphique 5	Enrôlement mensuel des membres du 22e bataillon qui ont servi outre-mer et de l'ensemble des hommes du CEC	141
Graphique 6	Mois d'enrôlement des volontaires qui ont servi outre-mer dans le 22e bataillon	145
Graphique 7	Unités de recrutement qui ont fourni au moins 75 soldats au 22e bataillon	149
Graphique 8	Infractions mineures et absence sans permission dans le 22e bataillon durant le séjour de l'unité au front	284
Graphique 9	Âges des volontaires, des conscrits et de l'ensemble des membres du 22e bataillon d'outre-mer	333
Graphique 10	Âges des soldats, des sous-officiers et des officiers du 22e bataillon d'outre-mer	335
Graphique 11	Âges des officiers à l'enrôlement, des officiers-soldats et de l'ensemble des officiers du 22e bataillon d'outre-mer	336

Graphique 12	Âges des hommes du 22e bataillon d'outre-mer et du CEC	337
Graphique 13	Âges des officiers à l'enrôlement du 22e bataillon d'outre-mer et du CEC	338
Graphique 14	Répartition par groupes d'âge des membres du 22e bataillon d'outre-mer selon leur état civil	340
Graphique 15	Répartition par groupes d'âge des volontaires du 22e bataillon d'outre-mer selon leur état civil	341
Graphique 16	Répartition par groupes d'âge des officiers du 22e bataillon d'outre-mer selon leur état civil	343
Graphique 17	Comparaison entre les données fournies par Duguid sur la profession des membres du CEC et les données correspondantes recueillies au sujet du 22e bataillon d'outre-mer	364
Graphique 18	Professions des volontaires, des conscrits et de l'ensemble des recrues du 22e bataillon d'outre-mer	366
Graphique 19	Professions des membres du 22e bataillon et de la population mâle québécoise en 1911	368

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Adams, Wilfrid, 215
Aitken, sir William Maxwell, voir Beaverbrook, lord
Alexander, A. C. B., 167
Allard, W.-L., 208
Angers, sir Auguste-Réal, 31
Archambault, Louis-Henri, 36, 38, 66, 76, 148, 150, 151, 152, 153, 155, 158, 160, 162, 181, 381
Armstrong, Elizabeth, 4, 52
Asselin, Olivar, 127, 165, 166, 168, 181, 203, 233, 302, 382

Bacon, Joseph, 374
Bacon, Lucien-Têtu, 151, 152, 155
Barbeau, famille, 374
Barnard, Joseph, 210
Barré, Hercule, 28, 161, 162, 163, 177, 382
Bastien, F. de S., 31
Bauset, Maurice, 73
Baxter, William, 167
Beaubien, Charles, 211
Beaverbrook, lord, 2, 58, 266, 267
Bégin, Louis-Nazaire, 202
Béique, Ligori, 31, 201
Belcourt, Napoléon-Antoine, 32, 40
Belleville, Frédéric, 374
Berthiaume, Trefflé, 39, 40
Bird, W. D., 167
Blais, André-Albert, 202
Blondin, Pierre-Édouard, 31, 208, 210, 211, 212, 214, 216
Bois, Edmond-Stephen, 150, 155
Borden, Robert L., 28, 29, 31, 32, 33, 52, 54, 139, 140, 143, 168, 175, 201, 203, 204, 205, 209, 214, 216, 218
Borren, Léo van, 215
Boucher de Boucherville, sir Charles-Eugène, 31
Bourassa, Henri, 5, 297
Boyd, Allan, 98
Boyer, Guy, 33, 271
Brillant, Jean, 123, 124
Brodie, James, 215
Brosseau, Jacques, 98
Brown, Robert Craig, 3
Browne, Peter S., 97
Brunelle, soldat, 272
Buisson, Charles O'Keefe, 171
Bullock, sir G. M., 166, 167, 168
Burstall, H. E., 294, 305
Burton, R., 208
Byng, Julian, 299

Calder, Robert Louis, 318
Carbonneau, Adéodat, 97
Cardinal, famille, 374
Carignan, J.-A., 215
Carson, J. W., 152
Casgrain, Joseph-Rodrigue, 261
Casgrain, Philippe-Henri-Duperron, 318

Casgrain, Thomas Chase, 31, 40, 200, 202
Chaballe, Joseph, 4, 75, 80, 81, 97, 126, 255, 257, 259, 261, 303
Chalmin, Pierre, 7
Chantelois, René, 5
Chapais, sir Thomas, 31
Chassé, Henri, 127, 179, 306, 378
Chauveau, Charles-Auguste, 200, 202, 204, 213
Chavagnac, X. de, 204
Choquette, Philippe-Auguste, 219
Cloutier, François-Xavier, 202
Cloutier, Gérard-Alfred, 119
Coderre, Louis, 29
Connaught, duc de, 20
Corneloup, Claudius, 4, 80, 255, 256, 258, 259, 260, 266, 269, 294, 295, 296, 297, 302, 303, 304, 306
Corvisier, André, 7, 8, 9
Côté, Paul-Émile, 119
Coulin, Louis-Auguste, 114
Courtemanche, Antoine, 374
Cruikshank, E. A., 186
Currie, sir Arthur, 2, 112, 113, 121, 124, 129, 130, 305

Daigle, Louis-C., 183, 234
Daly-Gingras, Ludger, 81, 212
Dandurand, Raoul, 31, 40, 200, 201
Dansereau, Adolphe, 157, 158, 159, 160, 382
Dansereau, Arthur, 157
D'Aoust, Joseph-Ovila, 374
David, Laurent-Olivier, 31
DeLanaudière, Charles-B., 35
Delaute, Frédéric-Joseph, 298, 319
Delisle, famille, 374
Demeter, Karl, 7
Déry, Roméo, 207
Desormeaux, Ovila, 374
DesRosiers, Henri, 126, 127, 128, 165, 166, 168, 306, 307, 382
Doin, Ernest, 374
Doin, famille, 374
Doin, René, 374
Doyon, Constant-Victor, 80, 318
Du Berger, lieutenant-colonel, 206
Dubuc, Arthur-Édouard, 104, 105, 123, 126, 280, 285, 292, 295, 296, 298, 299, 301, 302, 303, 305, 306, 378
Duguay, Dositée, 374
Duguid, A. Fortescue, 2, 66, 327, 363
Dupuis, G.-E.-A., 126, 306
Durocher, René, 5
Dussault, famille, 374
Dussault, Joseph-Pierre-Lucien, 374

Fages, Alfred-Octave, 79, 154, 155, 169, 170, 171, 173, 209, 217
Falkenhayn, Erich von, 93, 94
Filiatrault, Joseph-A., 82
Filteau, Gérard, 3
Fiset, Eugène, 32, 33, 34, 54, 205
Fitzpatrick, sir Charles, 202
Flick, C. L., 27
Foch, Ferdinand, 118, 120, 128
Forget, Rodolphe, 29
Fournel, famille, 374
Fournier, A., 215
François-Ferdinand, archiduc, 20

Gagné, Ernest, 98
Gagnon, famille, 374
Garden, Maurice, 10
Garneau, sir Georges, 203
Gaudet, Jean-Frédéric, 33
Gaudet, Frédéric-Mondelet, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 55, 57, 58, 60, 66, 68, 69, 72, 73, 74, 76, 78, 79, 80, 82, 91, 95, 96, 123, 150, 158, 162, 230, 244, 248, 257, 283, 295, 316, 382
Gault, A. Hamilton, 22, 28, 32
Gauvin, Raymond, 216
Genet, Harry A., 232
George, Lloyd, 114
Gérard, R., 204
Girouard, René-Arthur de la Bruère, 175, 176, 178, 179, 187, 247, 382
Godin, Moïse, 91
Goodspeed, D. J., 3
Gosselin, Amédée, 202
Goubert, Pierre, 10
Gouin, sir Lomer, 31, 40, 202
Graham, Hugh, 29, 218
Granatstein, J. L., 2, 3
Gravel, Jean-Yves, 9
Grignon, Claude-Henri, 256
Grimard, Alfred, 98
Guilbeault, Joseph-Hérault, 171
Guitard, Michelle, 9
Gwatkin, Willoughby Garnons, 32, 33, 54, 147, 161, 217, 381

Haig, Douglas, 92, 93, 94, 100, 102, 104, 105, 108, 110, 112, 113, 114, 120, 124, 128, 282, 382

Harries-Jenkins, Gwyn, 8, 9
Hart, Basil Liddell, 120
Haycock, Ronald, 3
Hindenburg, Paul von, 93, 129
Hitsman, J. M., 3
Hodgins, W. E., 73, 154, 162
Hotte, famille, 374
Hötzendorff, Franz Conrad von, 94
Hughes, Sam, 3, 22, 23, 27, 28, 29, 33, 34, 52, 64, 79, 147, 152, 154, 155, 156, 157, 158, 166, 168, 169, 173, 175, 180, 183, 200, 381, 382, 383
Hyatt, A. M. J., 3, 9, 10

Janowitz, Morris, 6
Jellicoe, John Rushworth, 94, 112
Joffre, Joseph-Jacques, 26, 92, 93, 94, 211

Kaeble, Joseph, 120, 124
Kaegi, Walter Emil, Jr., 10
Kemp, sir Edward, 200, 210, 218
Kitchen, Martin, 7
Kitchener, lord, 91

Labelle, Alfred-E., 31, 34, 148, 206
Labrecque, Michel-Thomas, 202
Lachance, famille, 374
Lachapelle, E.-P., 200
Lacoste, sir Alexandre, 200, 201
Laflèche, Léo-Richer, 98, 155
Lambert, Paul-Adrien, 97
Lanctôt, Gustave, 28, 208
Landry, Joseph-Philippe, 33, 34, 75, 150, 155
Lang, Kurt, 6
Langelier, sir François, 202
Languedoc, Bernard-Georges, 98, 257
Lapointe, Arthur-Joseph, 4, 255, 256, 260, 261, 262, 304
Larocque, Paul, 202
Laurier, sir Wilfrid, 20, 28, 29, 32, 40, 178, 202
Lavergne, Armand, 208, 219
Lavigueur, Henri-Edgar, 219
Lavoie, Edmond, 265
Leblanc, Henri-Adolphe, 319
LeDuc, Louis, 208
Légaré, Ernest, 202, 208
Lemieux, Rodolphe, 28, 31, 32, 40, 165, 200, 201, 202
Leprohon, Édouard, 185, 186, 187, 206, 236
Lessard, François-Louis, 75, 159, 162, 182, 183, 208, 209, 210, 212, 214, 217, 219, 220, 381, 382
Lévesque, soldat, 216
Levitt, Joe, 4
L'Heureux, J.-Thomas-Napoléon, 172
Loriaux, Henri, 374
Loveridge, Donald, 3
Ludendorff, Erich, 93, 107, 116, 118, 119, 120, 124, 129
Macdonell, A. H., 105, 294, 305
Macphail, sir Andrew, 2
Maggio, Armand, 119
Malhiot, J.-B.-E., 187
Maréchal, Louis-Théophile, 29, 31, 32, 40,
Marin, Albéric, 126
Marion, René-Gustave, 163, 164
Martin, Médéric, 31
Maurin, Jules, 7, 8
McClure, famille, 374
McKenzie, A. E. G., 305
Mercier, Honoré, 31
Mercier, Joseph, 218
Michaud, J.-A., 207, 216
Michel, Jacques, 4
Mignault, Arthur, 29, 31, 32, 33, 38, 40, 54, 55, 79, 148, 171, 187, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 212, 217, 218, 378
Miller, Carman, 9
Mondelet, Charles-Joseph-Elzéar, 33
Mondelet, Marie-Julia-Cécilia, 33
Morin, Jacques-Alfred, 34
Morton, Desmond, 3, 5, 9, 51, 52, 76, 150, 152, 270, 279
Moss, Ernest, 91

Nelson, famille, 374
Nicholas II, 107
Nicholson, G. W. L., 2, 3, 109
Nivelle, Robert, 108, 110

Ouellet, Fernand, 10

Pagnuelo, Tancrède, 181, 182, 183, 381
Panet, Arthur-H., 157
Panet, Édouard de Bellefeuille, 33, 36
Panet, Henri-Alexandre, 34
Paquet, Étienne-Théodore, 153, 154, 155, 156, 160, 162, 181, 382
Pariseau, Jean, 5, 53
Patenaude, Esios-L., 31
Pauzé, Frank, 200
Pearson, Joseph, 126

Pelletier, Louis-Philippe, 32
Pelletier Oscar, 381, 382
Perley, sir George, 204, 267
Pershing, John Joseph, 128
Pétain, Philippe, 110
Pinsonneault, Gérard, 5
Piuze, Philippe-Auguste, 120, 180, 181, 213, 246, 319, 382
Plumer, sir Henry, 97
Prévost, Hector, 31
Price, sir William, 160, 170, 173, 174, 175, 382
Prince, Lorenzo, 31, 38, 40, 55
Provencher, Jean, 5

Rainville, Gustave-René, 37, 58
Rainville, Joseph, 214
Ranger, Émile, 155
Ratté, Louis, 97
Readman, Onésime, 155, 169, 170, 171, 172, 173, 206, 381
Reid, John Dowsley, 152
Renaud, Alexander-Hogie, 154
Rhodes, Edgar Nelson, 80
Robert, famille, 374
Robidoux, Joseph-Émery, 31
Rodgers, George Robert, 219
Rogers, William, 98
Ross, J. M., 123, 305
Roy, Adolphe-Victor, 33, 91
Roy, Alexandre, 34
Roy, Émile, 98
Roy, Hector, 210,
Roy, Joseph-John-Horace, 263
Roy, Paul-Eugène, 202
Rumilly, Robert, 5, 29, 214, 380
Saint-Louis, Émile, 257
Salaberry, Charles-Michel d'Irumberry de, 304
Salaberry, René de, 184, 185
Scheer, Reinhard, 94
Serres, Rodolphe de, 168
Sévigny, Albert, 202, 214, 216
Sharpe, C. A., 3, 54
Shearard, J. H., 204 218
Siegfried, André, 4
Simoneau, Joseph, 97
Skelley, Allan Ramsay, 8
Skelton, O. D., 4
Smith, Charles, 202
Stacey, C. P., 279
Steele, S. B., 159
Stevenson, Scarth, 206
Streun, Ernest, 257
Swettenham, John, 2

Taillon, sir Louis-Olivier, 31
Tellier, sir Joseph-Mathias, 31, 40
Tennant, Harold Frederick, 318
Thibaudeau, De Blois, 187
Touchette, famille, 374
Touchette, Félix-Zéphirin, 374
Tremblay, Thomas-Louis-Eugène, 74, 76, 77, 80, 82, 96, 98, 102, 103, 104, 112, 121, 123, 126, 128, 255, 257, 258, 260, 261, 262, 264, 265, 266, 268, 270, 271, 272, 273, 274, 280, 281, 285, 286, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 316, 317, 379, 380, 385
Turgeon, T., 155
Turner, R. E. W., 265

Vanier, Georges-P., 95, 96, 123, 126, 257, 259, 306, 378
Viens, Louis-Stanislaus, 36
Villeneuve, Jean-Marie-Rodrigue, 214
Viviani, René, 211

Warren, capitaine, 216
Whitehead, Abel, 160, 161
Williams, Charles A., 201
Williams, Lennox Waldron, 202
Williams, soldat, 216
Wilson, Barbara, 3
Wilson, E. W., 150, 157, 160, 163, 178, 180, 183, 200, 201, 202, 204
Wilson, Woodrow, 130
Winter, Denis, 9
Winters, G. A., 172

INDEX DES NOMS DE LIEUX

Abbeville, 95
Acadie, 228, 230, 231, 234, 235, 351
Acheville, 268
Afrique du Sud, 9
Aisne, 26, 128
Alabama, 349
Albanie, 92
Alberta, 148, 185, 230, 231, 236, 237, 348, 351, 352
Allemagne, 20, 25, 26, 93, 94, 106, 116, 118, 119, 129, 130
Alsace, 255
Alsace-Lorraine, 25
Amherst, 57, 60, 68, 69, 72, 73, 74, 75, 76, 79, 80, 130, 148, 163, 235
Amiens, 95, 120, 121, 124, 128, 268
Amqui, 181, 246
Anse-du-Cap, 246
Anticosti, Île d', 381
Ardennes, 25
Argenteuil, 238, 355
Arizona, 349
Arkansas, 349
Arleux, Bois des, 109
Arras, 26, 95, 106, 108, 109, 110, 120, 124, 126, 128, 129
Arthabaska, 174, 175, 209, 238, 247, 355
Artois, 26, 89, 91, 106, 108
Asiago, 93
Asie, 19
Assemetquaghan, 124
Australie, 2, 346
Autriche, 20
Autriche-Hongrie, 20, 25, 89, 93, 94, 106, 116

Bagdad, 19
Bagot, 238, 355
Bailleulval, 264
Balkans, 92
Bas-Saint-Laurent, 120, 181, 209, 216, 238, 239, 242, 246, 354, 357, 358, 359, 360, 361, 363, 370, 372, 386
Beauce, 156, 238, 247, 355
Beauceville, 247
Beauharnois, 150, 181, 238, 355
Beaumont, 217
Beaupré, 209
Belgique, 19, 20, 25, 91, 130, 257, 272, 315, 346, 347, 386
Bellechasse, 238, 355
Bergeronnes, 173
Bermudes, 154, 166, 167, 168, 171, 182, 382
Berthier, 181, 355
Bic, 246
Bois-Francs, 247
Bonaventure, 156, 238, 244, 246, 355
Bonn, 130
Bordeaux, 164
Bosphore, 26, 89
Boulogne, 82, 269, 327
Brantford, 233, 234

Brest-Litovsk, 116
Brockville, 185
Brome, 238, 355
Bucarest, 116
Bulgarie, 92, 116, 129

Californie, 349
Cambrai, 120, 124, 126, 128, 129, 164
Campbellton, 235
Canada (anglais), 29, 51, 54
Canada (français), 4, 5, 52, 103, 204, 205, 231, 232, 351, 379
Cantons de l'Est, 156, 160, 179, 209, 239, 242, 247, 354, 357, 358, 359, 360, 361, 363, 371, 372, 374
Cap-Chat, 210
Caporetto, 116, 119
Caroline du Nord, 349
Caroline du Sud, 349
Carso, 89
Chambly, 214, 238, 355
Champagne, 89, 108, 118
Champlain, 215, 238, 355, 362
Chandler, 246
Chantilly, 108
Charlevoix, 238, 355
Charlottetown, 235
Châteauguay, 238, 355
Châteauguay, Rivière, 9
Chaudière-Jonction, 79
Chaulnes, 121
Chérisy, 126, 128, 129, 130, 270, 306, 315, 378
Chicoutimi, 77, 171, 173, 174, 202, 209, 214, 238, 246, 355, 356, 362
Colombie-Britannique, 211, 230, 232, 234, 237, 351, 352
Colorado, 349
Columbia, District de, 349
Combles, 100, 104
Compton, 174, 238, 355
Connecticut, 349
Cote 70, 110, 112, 127, 246, 270, 281
Côte-Nord, 216, 238
Courcelette, 100, 104, 105, 109, 110, 130, 257, 260, 261, 262, 267, 268, 270, 280, 281, 285, 293, 295, 296, 297, 298, 301, 303, 305, 378, 379, 385
Cumberland, 80

Dakota du Nord, 349
Dakota du Sud, 349
Dames, Chemin des, 108, 110, 118
Danville, 247
Dardanelles, 19, 26, 89, 205
Delaware, 349
Deschambault, 218
Deux-Montagnes, 238, 355
Devonport, 81
Dickebusch, 265
Dorchester, 200, 238, 355
Drummond, 175, 238, 247, 355
Drummondville, 179, 247

East Sandling, 74, 75, 77, 81
Écosse, 346
Edmonton, 148, 185, 186, 211, 236, 237
Égypte, 346
Empire britannique, 20
Escaut, Canal de l', 129
Escoumins, 173, 217
Estrie, 179
États-Unis, 107, 110, 119, 130, 211, 346, 347, 348, 349

Flandres, 95, 100, 110, 113, 114, 116, 128, 259
Flers, 100, 104
Fleurbaix, 25
Floride, 349
Folkestone, 82
Fraserville, 157, 181, 213, 246, 356, 357, 358, 362
Fredericton, 217

Galicie, 26
Gallipoli, 26
Gaspé, 23, 174, 181, 238, 244, 246, 355
Gaspésie, 156, 181, 209, 210, 237, 238, 239, 242, 244, 354, 357, 358, 359, 360, 361, 363, 370, 371, 372, 386
Georgie, 349
Gorizia, 92
Granby, 179, 356, 362
Grande-Baie, 207
Grandes-Piles, 215
Grand-Mère, 173, 209, 215, 356, 362
Gravelbourg, 231, 237
Grèce, 114
Gueudecourt, 100, 104
Guy, Rue, 166, 181, 182

Halifax, 30, 57, 73, 79, 80, 166, 172, 175, 178, 180, 183, 186
Hamilton, 233, 234
Havre, Le, 130

Hawkesbury, 234
Hébertville, 156, 173, 238
Hérault, 8
Hull, 73, 148, 150, 153, 157, 168, 214, 248, 324, 356, 362
Huntingdon, 238, 355

Iberville, 355
Idaho, 349
Île-du-Prince-Édouard, 230, 232, 235, 351, 352
Île-Verte, 216
Illinois, 349
Indiana, 349
Iowa, 349
Italie, 19, 89, 92, 129, 346

Jacques-Cartier, 355, 356
Jésus, Île, 207, 237, 239, 242, 353, 354, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 370, 371, 372, 374
Joliette, 150, 238, 355, 356, 362
Jonquière, 173, 207
Jutland, 94

Kamouraska, 200, 238, 246, 355
Kansas, 349
Kemmel, 95
Kemmel, Mont, 91, 118, 259
Kénogami, 156, 246
Kenora, Tranchée, 104, 105
Kentucky, 349
Kingston, 33, 153, 234

La Barbade, 346
Labelle, 238, 248, 355
Lac-Mégantic, 209
Lac-Saint-Jean, 156, 173, 206, 207, 214, 238, 246, 363
Lafontaine, Parc, 37
La Mabaie, 173
Langemarck, 113, 161
Languedoc, 8
Laprairie, 181, 238, 355
L'Assomption, 181, 238, 355
La Tuque, 173, 207, 209, 215, 218, 247
Laval, 355
Lens, 106, 108, 109, 112, 114, 119, 261, 274, 281
Lesboeufs, 100, 104
Lévis, 22, 77, 79, 157, 172, 173, 181, 209, 238, 246, 355, 356, 358, 362
Liban, 346
Lille, 91
L'Islet, 216, 238, 246, 355
Lituanie, 26
Liverpool, 154, 168
Locre, 91
Londres, 260, 268, 280, 282
Loos, 91
Lorette, 209
Lorraine, 25
Lotbinière, 238, 246, 355
Louisiane, 349
Lozère, 8
Lyster, 209

Macédoine, 92
Maine, 349
Mance, Parc, 37
Manche, 95, 106, 164
Manitoba, 185, 202, 230, 232, 236, 348, 350, 351, 352
Maritimes, Provinces, 72, 73, 163, 168, 229, 230, 231, 234, 351
Marne, 19, 25, 118, 211
Martinpuich, 100, 104
Maryland, 349
Maskinongé, 238, 355
Massachusetts, 30, 348, 349
Matane, 174, 246
Matapédia, 246
Maurice, Île, 346
Mauricie, 156, 173, 238, 239, 242, 246, 354, 357, 358, 359, 360, 361, 363, 371, 372
Méditerranée, 19
Mégantic, 174, 238, 355
Méharicourt, 123
Mercatel, 120
Mésopotamie, 19
Messines, 113, 128
Métabetchouan, 207
Meuse, 26, 128
Michigan, 348, 349
Minnesota, 172, 349
Missisquoi, 238, 355
Mississippi, 349
Missouri, 349
Moncton, 30, 183, 235
Mons, 130
Montana, 349
Montcalm, 181, 238, 355
Mont-Joli, 181, 216, 246
Montmagny, 215, 216, 238, 246, 355
Montmorency, 173, 238, 355
Morval, 100, 104

Moselle, 128

Napierville, 238, 355
Nebraska, 349
Neuve-Chapelle, 26
Neuville-Vitasse, 120, 126, 262
Nevada, 349
New-Carlisle, 181, 246
New Hampshire, 348, 349
New Jersey, 349
New Waterford, 173
New York, 34, 348, 349
Niagara, 234
Nicolet, 150, 175, 238, 355
Nipissing, 178
Noire, Mer, 26
Nord, Canal du, 128
Nouveau-Brunswick, 30, 73, 124, 157, 158, 183, 230, 232, 234, 235, 348, 351, 352
Nouveau-Mexique, 349
Nouvelle-Écosse, 57, 72, 80, 148, 163, 173, 183, 186, 230, 232, 234, 235, 351, 352

Ohio, 349
Oise, 108, 128, 129
Oklahoma, 349
Outaouais, 238, 239, 242, 248, 354, 357, 358, 359, 360, 361, 363, 370, 371, 372, 386
Ouest canadien, voir Prairies

Pacifique, Région du, 229, 231, 348, 350
Palestine, 19, 129
Paris, 121, 205, 271
Parry Sound, 234
Pas-de-Calais, 82
Passchendaele, 97, 112, 113, 114, 119, 128, 260, 262, 268, 281
Pennsylvanie, 349
Péronne, 95
Peterborough, 30
Piave, 116
Picardie, 100, 260
Pilckem, 113
Pins, Avenue des, 36
Plymouth, 23
Plymouth, Détroit de, 81
Pologne, 19, 26
Pontiac, 238, 248, 355
Port Arthur, 234
Port-Daniel, 246
Portneuf, 209, 238, 355
Potijze, 114
Pozières, 100
Prairies, 57, 185, 211, 229, 231, 234, 235, 236, 348, 350, 351
Prince Albert, 237

Regina, 237
Regina, Tranchée, 104, 106, 109, 270, 280, 285, 293, 295, 296, 298, 378, 379
Reims, 108, 110, 118, 128
Renninghelst, 97
Rhin, 130
Rhode Island, 348, 349
Richelieu, 238, 355
Richelieu, Rivière, 35, 38, 60, 248
Richmond, 174, 209, 238, 247
Rimouski, 124, 174, 181, 200, 202, 218, 238, 246, 256, 355, 356, 357, 361, 362, 386
Rivière-à-Pierre, 209
Rivière-Blanche, 256
Rivière-du-Loup, 181, 246, 386
Rivière-la-Paix, 231
Roberval, 173, 209, 246
Rouge, Rivière, 236
Roulers, 113
Roumanie, 107, 116
Rouville, 238, 355
Roye, 121
Russie, 20, 25, 26, 89, 94, 106, 116, 346

Sacré-Cœur, 217
Saguenay, 173, 206, 238, 239, 242, 246, 354, 355, 357, 358, 359, 360, 361, 363, 370, 372, 386
Saint-Alphonse, 173
Saint-Boniface, 211, 236, 237
Saint-Cloud, 261
Saint-Cyrille, 216
Sainte-Anne-de-Beaupré, 209
Sainte-Anne-de-la-Pérade, 157, 173
Sainte-Cunégonde, 181
Sainte-Geneviève-de-Batiscan, 173
Saint-Éloi, 97, 98, 100, 114, 120, 259, 265
Sainte-Marie, 247
Saint-Henri, 181
Saint-Hyacinthe, 150, 238, 355, 356, 362
Saint-Jean, 35, 37, 38, 40, 55, 57, 60, 68, 69, 75, 78, 79, 127, 148, 158, 238, 355, 356, 361, 362, 363, 381, 386
Saint-Jérôme, 207, 209
Saint-Joachim, 209
Saint John, 30, 157, 158, 159, 234
Saint-Joseph, 247
Saint-Laurent, Fleuve, 23, 157

Saint-Maurice, 238, 355
Saint-Maurice, Rivière, 215
Saint-Moïse, 120, 246
Saint-Nazaire, 25
Saint-Paul, 216
Saint-Quentin, 95, 116, 128
Saint-Raymond, 173, 209, 246
Saint-Sauveur, 214
Salisbury, Plaine de, 23
Salonique, 92, 114, 129
Saskatchewan, 185, 230, 231, 232, 236, 237, 248, 351, 352
Sault-au-Mouton, 173
Sayabec, 181, 246
Scarpe, 108, 110, 126, 129
Sensée, Rivière, 126
Serbie, 20, 92
Shawinigan, 209, 215, 216
Shawinigan Falls, 173, 356, 362
Shefford, 238, 355
Sherbrooke, 150, 158, 174, 179, 202, 209, 217, 247, 355, 356, 362
Sherpenberg, 91
Shorncliffe, 81, 164
Sibérie, 19
Smith's Falls, 178
Sohmer, Parc, 40, 54, 55
Soissons, 108, 110, 118
Somme, 19, 95, 100, 104, 106, 110, 114, 124, 238, 262, 268, 280, 285
Sorel, 150, 158, 356, 362
Sorrel, Mont, 98, 100, 114, 259, 274, 297, 303, 378
Souchez, 108
Soulanges, 207, 238, 355
Southampton, 130
Stanstead, 238, 355
Sturgeon Falls, 168, 178
Sudbury, 168, 178, 179, 234
Suez, Canal de, 19
Suisse, 26, 346, 347
Sussex, 235
Syrie, 346

Tannenberg, 19
Témiscouata, 238, 246, 355
Tennessee, 350
Terrebonne, 181, 238, 355
Territoires du Nord-Ouest, 237
Texas, 350
Thetford-Mines, 209, 356, 362
Thiepval, 100, 104, 105
Toronto, 30, 211, 233, 234
Trois-Rivières, 9, 33, 150, 202, 238, 247, 355, 356, 362
Tunisie, 346
Turquie, 26, 129

Utah, 350

Valcartier, 22, 27, 35, 59, 60, 66, 68, 69, 77, 152, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 162, 163, 173, 175, 176, 178, 180, 181, 182, 183, 212, 217, 237, 239, 243, 246, 358, 363
Valenciennes, 130
Vancouver, 237
Vankleek Hill, 178
Vaudreuil, 127, 207, 238, 355
Verchères, 214, 238, 355
Verdun, 19, 93, 94, 95, 106, 114, 128
Vermont, 350
Vernon, 237
Verviers, 257
Victoria, 237
Victoriaville, 179, 247
Vierstraat, 259
Vimy, 19, 108, 109, 110, 114, 119, 268, 295, 298, 303, 305
Virginie, 350
Virginie-Occidentale, 350
Vistule, 19
Vittorio-Veneto, 130
Vrély, 123

Washington, 350
Wiencourt-L'Équipée, 121
Winnipeg, 30, 211, 236
Wisconsin, 350
Wolfe, 174, 238, 247, 355
Wright, 238, 248, 355
Wyoming, 350

Yamaska, 238, 355
Ypres, 25, 26, 91, 97, 98, 112, 113, 114, 128
Yukon, 237

Zillebeke, 98, 259

INDEX DES ORGANISATIONS ET UNITÉS MILITAIRES

Algonquin Rifles, 322, 324
Amirautés
  allemande, 94, 107
  britannique, 94, 107
Armées
  allemandes
    2e, 124
    18e, 124
  britanniques
    1re, 26, 91, 108
    2e, 91, 97, 113, 128
    3e, 108, 109, 128, 129
    4e, 100, 104, 120, 124
  françaises
    1re, 120
    10e, 128
Artillerie de garnison
  6e régiment (Québec et Lévis), 157
Association civile de recrutement du district de Québec, 202, 203
Australian and New Zealand Army Corps, voir Corps ANZAC

Bataillons
  2e, 183
  3e, 279, 325
  8e, 98
  12e, 27, 144, 171
  13e, 98
  14e, 27, 127, 144, 155, 161, 163, 164, 165, 168, 382
  15e, 157, 382
  16e, 98
  18e, 114
  20e, 114
  23e, 57, 58, 72, 79
  24e, 57, 58, 72, 102, 105, 106, 109, 112, 121, 126, 129, 305, 344
  25e, 79, 80, 95, 97, 102, 103, 105, 106, 109, 112, 121, 123, 305, 385
  26e, 97, 102, 103, 105, 109, 112, 121, 129, 305, 385
  29e, 305
  37e, 151, 232, 233, 234
  38e, 152, 154, 166
  41e, 5, 66, 73, 76, 79, 98, 146, 148, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 161, 167, 171, 172, 197, 200, 205, 232, 243, 244, 246, 247, 248, 283, 285, 286, 296, 301, 374, 375, 380
  55e, 73, 234, 235, 374
  57e, 148, 151, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 169, 180, 197, 198, 200, 243, 244, 246, 247, 248, 286, 296, 375
  58e, 232, 233
  69e, 146, 148, 155, 157, 158, 159, 163, 168, 197, 198, 199, 234, 235, 243, 244, 247, 248, 285, 286, 296, 374, 375
  75e, 265

77e, 152, 198, 232, 233, 234
83e, 233
87e, 114, 302
115e, 197
117e, 160, 161, 197, 198, 246, 247, 374
150e, 161, 163, 164, 165, 168, 169, 176, 179, 180, 185, 187, 197, 198, 199, 234, 235, 243, 244, 248, 296
4e compagnie du 150e, 164, 178, 187
154e, 233
163e, 127, 165, 166, 167, 168, 169, 171, 179, 180, 182, 197, 198, 199, 228, 233, 234, 243, 244, 247, 248, 296, 302, 306, 375
165e, 183, 228, 230, 231, 234, 235
167e, 155, 169, 170, 171, 172, 173, 180, 198, 199, 206, 243, 244, 246, 247, 296, 374, 380
171e, 160, 171, 173, 174, 175, 180, 197, 198
178e, 163, 164, 175, 176, 178, 180, 181, 185, 187, 197, 198, 199, 233, 234, 243, 244, 246, 247, 296
189e, 120, 124, 154, 171, 180, 198, 199, 230, 243, 244, 246, 256, 296, 375, 379
206e, 166, 181, 182, 183, 198, 199, 143, 244, 380
207e, 185
215e, 233
222e, 236, 237
230e, 183, 184, 185, 198, 231, 232, 233, 248
233e, 178, 183, 185, 186, 206, 236, 237
236e, 217
258e, 208, 210, 211, 212, 244
Bataillon mixte de la ville de Québec, 217
Bataillons de dépôt
1er bataillon de dépôt du régiment de l'est de l'Ontario, 233
2e bataillon de dépôt du régiment de l'est de l'Ontario, 233
1er bataillon de dépôt du 1er régiment du centre de l'Ontario, 233, 250
2e bataillon de dépôt du 1er régiment du centre de l'Ontario, 233, 250
1er bataillon de dépôt du 2e régiment du centre de l'Ontario, 233
2e bataillon de dépôt du 2e régiment du centre de l'Ontario, 233, 234
1er bataillon de dépôt du 1er régiment du Québec, 249
1er bataillon de dépôt du 2e régiment du Québec, 243, 249, 250
2e bataillon de dépôt du 2e régiment du Québec, 243, 244, 249, 250
Bataillon de dépôt du régiment de la Saskatchewan, 237
Bataillon de dépôt du régiment du Manitoba, 236
Bataillon de dépôt du régiment du Nouveau-Brunswick, 235
Bataillons de réserve
10e, 128, 164, 306, 315
23e, 164
Batteries
6e, 77
25e, 72
Batteries de campagne
1re, 77
20e, 157, 180
Bermuda Volunteer Rifle Corps, 167
Brigade d'artillerie de la milice
7e, 72
Brigade d'infanterie de la milice
12e, 34, 148, 183
Brigade provisoire du premier contingent du CEC
3e, 257
Brigades du Corps d'armée canadien
2e, 113
4e, 97, 100, 121, 126, 129, 257
5e, 73, 75, 91, 97, 100, 102, 105, 106, 109, 112, 121, 123, 126, 129, 130, 265, 268, 274, 293, 294, 303, 305, 306, 307
6e, 97, 100, 113, 114, 126, 129, 305
British Columbia Horse, 27

Canadian Grenadier Guards, 27
Canadian Mounted Rifles
6e régiment, 72
Carabiniers de Sherbrooke, 322, 325
Carabiniers Mont-Royal, 27, 28, 29, 36, 76, 127, 153, 161, 163, 185, 244, 322, 324, 325, 326, 375
Chasseurs canadiens, 77, 157, 171, 322, 325
Citizen's Recruiting League, 200, 201
Comité civil de la Défense nationale pour aider au recrutement, 200, 201
Comité civil du 178e bataillon canadien-français d'outre-mer, 178, 179, 203
Comité consultatif sur le recrutement, 206
Conseil de milice, 155, 159, 169, 170, 172, 179, 182, 201, 203, 214
Conseil du service militaire, 3

Contingents
Premier, 2, 22, 27, 28, 32, 34, 54, 60, 66, 68, 69, 77, 81, 139, 140, 144, 147, 150, 163, 173, 185
Deuxième, 27, 32, 36, 40, 54, 55, 57, 59, 73, 139, 140, 147, 207
Corps ANZAC (The Australian and New Zealand Army Corps)
1er, 100
2e, 113
Corps d'armée britannique
5e, 97
Corps des guides, 123, 321, 324
Corps-école d'officiers canadiens, 321, 324
Corps forestier canadien, 228

Dépôt de recrutement de Québec, 171, 212, 243
Dépôt de recrutement francophone du district militaire nº 10, 236, 237
District militaire nº 2, 178
District militaire nº 3, 148, 153, 178, 184, 248
District militaire nº 4, 34, 76, 78, 150, 153, 157, 158, 160, 162, 164, 179, 182, 200, 201, 204, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 218, 237, 248
District militaire nº 5, 33, 34, 57, 79, 148, 150, 153, 154, 155, 156, 160, 169, 170, 171, 172, 173, 175, 180, 200, 202, 203, 204, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 214, 215, 217, 237, 248
District militaire nº 6, 73
District militaire nº 10, 57
District militaire nº 11, 57
District militaire nº 13, 57, 186
Divisions
britanniques
1re, 126
3e, 97, 126
7e, 25
11e, 128
49e, 129
51e, 126
canadiennes
1re, 25, 26, 27, 112, 113, 124, 126, 128, 130
2e, 26, 91, 97, 100, 112, 113, 120, 121, 124, 126, 128, 129, 130, 264, 265, 274, 294, 305
3e, 97, 98, 100, 113, 120, 124, 128
4e, 106, 113, 128, 129, 130
Dominion Arsenal, 33, 34
Dominion Cartridge Factory, voir Dominion Arsenal

Écoles d'instruction, 320, 323
État-major allemand, 25, 26, 92, 95, 116

Force permanente, 33, 34, 320, 323
Francs-Tireurs du Saguenay, 77, 322, 325
Fusiliers Mont-Royal, voir Carabiniers Mont-Royal

Garde territoriale, 321
Grand quartier général, 120

Hôpital de l'Université Laval (de Montréal), voir Hôpital général nº 6
Hôpital général nº 6, 205
Hôpital général nº 8, 205
Hôpital militaire de Québec, 172
Hôpital stationnaire nº 4, 204, 205

Manège militaire de Lévis, 173
Manège militaire de Québec, 219
Milice active, 21, 320, 323
Milice active non permanente, 27, 34, 77, 147, 321, 324
Artillerie, 321, 324
Cavalerie, 321, 324
Génie, 321
Infanterie, 321, 324
Intendance, 321
Service dentaire, 321
Service médical, 321, 324
Signaleurs, 321, 324
Military District No. 10 French Draft Recruiting Depot, voir Dépôt de recrutement francophone militaire du district nº 10
Ministère de la Défense nationale, 2, 35, 146
Ministère de la Milice et de la Défense, 32, 33, 36, 156, 165, 200, 204, 205, 381, 382
Ministère des Forces canadiennes outremer, 3
Ministère des Munitions (Grande-Bretagne), 95

Police militaire, 218
Princess Patricia's Canadian Light Infantry (PPCLI), 22, 28, 32, 54, 55, 147, 377

Quartier général de la milice, 57, 65, 154, 206, 207, 208
Quebec Recruiting Depot, voir Dépôt de recrutement de Québec

Queen's Regiment, 167

Régiments
4e régiment, voir Chasseurs canadiens
6e régiment des Canadian Mounted Rifles, voir Canadian Mounted Rifles
6e régiment (Québec et Lévis) de l'artillerie de garnison, voir Artillerie de garnison
8e régiment, voir Royal Rifles
9e régiment, voir Voltigeurs de Québec
17e régiment, 322, 325
18e régiment, 323; voir aussi Francs-Tireurs du Saguenay
38e régiment, 322, 324
54e régiment, voir Carabiniers de Sherbrooke
61e régiment de Montmagny, 208, 322, 325
64e régiment de Châteauguay et de Beauharnois, 322, 325
65e régiment, voir Carabiniers Mont-Royal
70e régiment, 157, 208, 248, 322, 324, 325
80e régiment de Nicolet, 322, 325
83e régiment de Joliette, 35, 322, 325
84e régiment de Saint-Hyacinthe, 322, 325
85e régiment, 76, 157, 181, 183, 322, 324, 325, 326, 375
86e régiment de Trois-Rivières, 9, 322, 324, 325, 326
87e régiment, 157, 322, 325
89e régiment du Témiscouata et de Rimouski, 124, 127, 157, 180, 322, 325
92e régiment de Dorchester, 150, 322, 325
97e régiment, voir Algonquin Rifles
Régiment de Hull, voir 70e régiment
Régiment de Maisonneuve, voir 85e régiment
Régiment de Trois-Rivières, voir 86e régiment de Trois-Rivières
Régiment mixte, 321, 324
Régiment Royal Canadien-Français, 32, 36, 41
Royal Canadian Artillery, 33, 34
Royal Canadian Dragoons, 35
Royal Canadian Horse Artillery, 34
Royal Canadian Regiment, 112
Royal Military College, 33, 35, 36, 77, 157
Royal Montreal Regiment, 27
Royal 22e Régiment, 36, 127, 257, 378, 379
Royal Rifles, 175, 217, 322, 325
Secteur divisionnaire nº 5, voir District militaire nº 5
Section historique de l'état-major général, 2
Service de santé du CEC, 2, 73
Service historique de la Défense nationale, 147, 279
Service médical, 172
Service national, 204, 205, 206, 218

Unités canadiennes des camps retranchés de Paris, 205

Victoria Rifles of Canada, 27
Voltigeurs de Québec, 9, 157, 208, 217, 322, 324, 325, 326, 375

War Office (Grande-Bretagne), 167

Achevé d'imprimer à Montmagny
par les travailleurs des ateliers Marquis Ltée
en novembre 1986

L'EUROPE APRÈS LA GUERRE

CARTE 13
MER DE BARENTS
0 100 200 300 400 500 mi
0 100 200 300 400 500 600 700 km
Mer Blanche
Leningrad
Moscou
EMPIRE RUSSE
Mer d'Azov
MER CASPIENNE
MER NOIRE
Bucarest
CONSTANTINOPLE
Ankara
PERSE
TURQUIE

PASSCHENDAELE, VIMY, COURCELETTE... noms glorieux associés au 22e bataillon, seule unité d'infanterie canadienne-française qui a combattu pendant la Première Guerre mondiale. Par ses exploits, sa vaillance, son courage, ce bataillon a fait honneur au Canada français et s'est attiré le respect sur les champs de bataille français et belges.

Mais un bataillon n'est pas seulement une unité combattante. Il est composé de citoyens qui, derrière les affrontements, derrière l'héroïsme, constituent un microcosme de la société d'où ils sont issus. Comment ce bataillon francophone a-t-il été mis sur pied? Quelle en était la composition sociale? Où a-t-il recruté ses renforts? Quelles étaient les conditions de vie au front?

Historien de formation, Jean-Pierre Gagnon a voulu répondre à ces questions et à bien d'autres encore. Certes, il a replacé l'action du 22e bataillon dans la guerre de 1914-1918. Mais il s'est surtout proposé de définir le 22e bataillon comme groupe humain, d'en dépeindre la vie quotidienne au front, d'examiner les infractions à la discipline militaire, de faire ressortir les personnalités qui ont marqué son histoire, en particulier le lieutenant-colonel Tremblay qui a commandé le bataillon pendant la majeure partie de son séjour au front.

Cet ouvrage jette un éclairage nouveau sur la question de la participation canadienne-française aux hostilités de 1914-1918. Destiné à tous ceux qui s'intéressent tant à l'histoire militaire qu'à l'histoire sociale, il constitue la première étude sociale et quantitative portant sur une unité qui a participé à l'une des pires tragédies de l'histoire de l'humanité.

ISBN 2-7637-7097-5